REVUE

# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

# D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

---

*SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 11, Boulevard de la Madeleine, PARIS* (1er)

---

**CINQUANTE-ET-UNIÈME ANNÉE**

---

PARIS 1937

KRAUS REPRINT
Nendeln/Liechtenstein
1969

# SOCIÉTÉ

## D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

---



Réimpression avec accord des éditions A. Pedone

KRAUS REPRINT
a Division of
KRAUS-THOMSON ORGANIZATION LIMITED
Nendeln/Liechtenstein
1969

---

Printed in Germany
Lessingdruckerei Wiesbaden

# COMITÉ

MM.

Barante (baron de), ministre plénipotentiaire.
M. le Bibliothécaire du Ministère des Affaires Etrangères.
Billy (Robert de), ambassadeur de France.
Boislisle (Jean de), *secrétaire*.
Charles-Roux (F.-J.), ambassadeur de France à Rome.
Crozier (Philippe), ambassadeur de France.
Dard (Emile), ministre plénipotentiaire, *secrétaire*.
Dollot (René), chef du Service des Archives au Ministère des Affaires Etrangères.
Dunant (Alph.), ministre de Suisse.
Dupuis (Charles), de l'Institut, *vice-président*.
Faramond (amiral de).
Faÿ (Bernard), professeur au Collège de France.
Fleuriau (Aimé de), ambassadeur de France.
Fleury (comte Serge), attaché au Ministère des Affaires Etrangères.
Ghika (prince D.), ancien ministre des Affaires Etrangères de Roumanie.
Goyau (Georges), de l'Académie française, *vice-président*.
Grandidier (Guillaume).
Guichen (vicomte de), premier secrétaire d'ambassade honoraire.
Hanotaux (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France.
Loudon (Jonkheer J.), ministre des Pays-Bas.
Manneville (comte de), ministre plénipotentiaire, *directeur des publications*.

MONTARDY (H. de).
ORMESSON (comte Wladimir D')·
PAGÈS (C.), professeur à la Sorbonne.
PINGAUD (Albert), ministre plénipotentiaire.
PINON (René).
POLITIS, ministre de Grèce, *vice-président.*
QUINONES DE LÉON, ancien ambassadeur d'Espagne.
SAINT-AULAIRE (comte de), ambassadeur de France, *président.*
SEILLIÈRE (baron Ernest), de l'Institut, *vice-président.*
SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire.
WALISZEWSKI (K).

# LISTE DES MEMBRES

Les noms des membres perpétuels sont précédés d'un astérisque

MM.

Académie communiste (*Bibliothèque de l'*), Ul, Frunze, 2, Moscou, G. S. P. 10. Russie.
Académie Nank, Bergenvaja, Linija, Leningrad, Russie.
Adam (Léon), 89, boulevard du Montparnasse, Paris.
Affaires étrangères de Belgique (*Bibliothèque du ministère des*), 8, rue de la Loi, Bruxelles.
Affaires étrangères de Bulgarie (*Ministère des*), Sofia.
Affaires étrangères du Chili (*Bibliothèque du Ministère*), Santiago, Chili.
Affaires étrangères de France (*Bibliothèque des Archives des*), 130, rue de l'Université, Paris.
Affaires étrangères d'Italie (*Ministère des*), Rome.
Affaires étrangères de Norvège (*Ministère des*), Oslo.
Affaires étrangères de Pologne (*Bibliothèque du ministère des*), Varsovie.
Affaires étrangères de Portugal (*Ministère des*), Lisbonne.
Affaires étrangères de Yougoslavie (*Ministère des*), Belgrade.
Akademiska Bokhandeln, Alexandersgaten, 7, Helsingfors, Finlande.
Aktielbolaget Nordiana Bokhandeln, Drottningafen, 7 et 9, Stockholm, Suède.
Alger (*Bibliothèque de l'Université d'*), rue Michelet, Alger.
* Aloïsi (baron), ambassadeur d'Italie, Villa Aloïsi, 343, via Flaminia, Rome.
Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*), Pays-Bas.
Arago (François), ministre plénipotentiaire, 3, avenue Montaigne, Paris.
Arvengas (Gilbert), consul général de France à Hambourg. Allemagne.
Asahi Shimbunsha, P. O. Box F. 50. Tokio, Japon.
Asher, chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
Aulneau (J.), avocat à la Cour d'Appel, 56, rue de Rennes, Paris.
* Azan (Général Paul), 37, rue du Général-Foy, Paris.

Baker et Son, libraires, Bristol 8 Clifton, Angleterre.
* Barante (baron de), ministre plénipotentiaire, *trésorier, membre du comité*, 131, rue de La Tour, Paris.

* Barbey (Frédéric), ministre de Suisse, 8, avenue de Cortenberg, Bruxelles, Belgique.
Barroux (Robert), archiviste-paléographe, 6, rue Monprofit, Bourg-la-Reine (Seine).
Bathory (*Bibliothèque de l'Université Etienne*), Wilno, Pologne.
Belgique (*Bibliothèque royale de*), 15, rue du Musée, Bruxelles, Belgique.
Belmont (Perry), Bankers Trust, 3, place Vendôme, Paris.
Bemberg (Louis E.), conseiller de la Légation de la République Argentine, 87, rue de Grenelle, Paris.
Benoist d'Azy (vicomte), 4, rue Fabert, Paris.
* Berg de Bréda (comte Antoine de), 98, rue de l'Université, Paris.
Bernard de Meurin (Maurice), 169, avenue Victor-Hugo, Paris.
Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), Besançon (Doubs).
Bessières (René), 155, faubourg Poissonnière, Paris.
* Bezagu (Louis), 61, cours d'Aquitaine, Bordeaux (Gironde).
Bibliothèque américaine, 9, rue de Téhéran, Paris.
Bibliothèque nationale, *Département des imprimés*, 58, rue de Richelieu, Paris.
Bibliothèque Vaticane, Rome, Italie.
Billy (Robert de), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 56, rue de Boulainvilliers, Paris.
* Bliss (Robert Wood), ambassadeur des Etats-Unis à Buenos-Ayres, Argentine.
Blois (comte Louis de), sénateur, 88, avenue Kléber, Paris.
Bodleian Library à Oxford (Angleterre).
* Boislisle (Jean de), *secrétaire*, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
Boissonnas (J.), 42, avenue de Villiers, Paris.
Bompard (Maurice), ambassadeur de France, 4, rue d'Anjou, Paris.
Bonzon (Lucien), ministre plénipotentiaire, 67, rue de Monceau, Paris.
Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), 20, cours Pasteur, Bordeaux (Gironde).
Bormans (Paul van der Vrecken de), 11 bis, rue de Milan, Paris.
Bottinelli (Chanoine), 6, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
Bourdel (Joseph), 10, rue Garancière, Paris.
Bratianu (*Bibliothèque J. C.*), Strada Biseràca Anzei, 5, Bucarest 3, Roumanie.
Bratislava (*Bibliothèque de l'Université Komensky à*), Bratislava, Tchécoslovaquie.
Brincard (baron Louis), attaché d'ambassade, 1, rue Saint-Dominique, Paris.
Broglie (duc de), de l'Académie française, 29, rue de Chateaubriand, Paris.
Brugère (Raymond), ministre de France à Ottawa, 86, rue du Ranelagh, Paris.
Budapest (*Bibliothèque de l'Université de*), Ferencziek-ter, Budapest, Hongrie.
Burin des Roziers (André), 42, cours Albert I^er^, à Paris.
Burin des Roziers (Général), 17, avenue de Breteuil, Paris.

Caix (comte Robert de), 15, avenue de Tourville, Paris.
California (*University of*), Berkeley, Californie, Etats-Unis.
Camera dei Deputati (*Bibliotteca della*), Rome, Italie.
Cambridge (*University Library of*), Angleterre.
Campbell (J.-B.), 82, rue de la Faisanderie, Paris.
Carol Ier (*Bibliothèque de la Fondation universitaire*), Bucarest, Roumanie.
Castellane (marquis de), secrétaire d'ambassade, 26, rue Emile-Menier, Paris.
Castillon de Saint-Victor (de), 113, avenue Victor-Hugo, Paris.
Cerruti (Vittorio), ambassadeur l'Italie, 50, rue de Varenne, Paris.
Chambre des Députés (*Bibliothèque de la*), Palais Bourbon, Paris.
Chambrun (comte Charles de), ambassadeur de France à Rome (Italie), 71, avenue de Ségur, Paris.
Charles-Roux (F.-J.), ambassadeur de France à Rome (Saint-Siège), *membre du Comité*, 55, rue de Varenne, Paris.
Charvériat (Emile), sous-chef de cabinet du ministre des Affaires Etrangères, 1, rue du Regard, Paris.
Chaumeix (André), de l'Académie Française, 36, avenue d'Iéna, Paris.
Cherisey (comte René de), ministre plénipotentiaire, 167, rue de l'Université, Paris.
Chicago (*University of*), chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
Clavery (Edouard), ministre plénipotentiaire, 24, avenue Galliéni, Le Vésinet (Seine-et-Oise).
Clément-Simon (Mme), 26, rue Montaigu, Paris.
Clercq (comte de), ministre plénipotentiaire, 9, rue des Saints-Pères, Paris.
Clerk (Sir Georges), ambassadeur d'Angleterre, 39, Faubourg Saint-Honoré, Paris.
Clermont-Ferrand (*Bibliothèque municipale et universitaire de*), (Puy-de-Dôme).
Clinchant (Louis-Georges), ambassadeur de France, 46, avenue Foch, à Paris.
Coïmbra (*Institut juridique de la Faculté de Droit de l'Université de*), Portugal.
College of Literature, Tokyo Impérial University, Tokyo, Japon.
Colombia (*University Law Library*), New-York City, Etats-Unis.
Combes de Patris, 15 bis, rue Rousselet, Paris.
Commission permanente de Arqueologia, Nova Goa, Indes Portugaises.
Condé (*Bibliothèque du Musée*), Chantilly (Oise).
Conty (Alexandre), ambassadeur de France, 20, rue de Tournon, Paris.
Copenhague (*Bibliothèque royale de*), Danemark.
Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, 10, rue Edmond-Valentin, Paris.
Cornejo (Mariano), ancien ministre du Pérou, 99, rue de Courcelles, Paris.
Corneil (*University, Library*), Ithaca, New-York, Etats-Unis, chez Stéchert, 16, rue de Condé, Paris.

Cornudet (comte), 24 *bis*, rue de Berri, Paris.
Cosme (Henry), ministre plénipotentiaire, 27, Villa Molitor, Paris.
Couget (Fernand), ministre plénipotentiaire, 28, avenue du Président Wilson, Paris.
Courcel (Robert de), ministre plénipotentiaire, 47, rue de Bellechasse, Paris.
Courcy (vicomte Jean de), 25, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Cracovie (*Bibliothèque de l'Université de*), Cracovie, Pologne.
Crozier (Philippe), ambassadeur de France, *membre du Comité*, 131, boulevard Malesherbes, Paris.

Dard (Emile), ministre plénipotentiaire, *secrétaire*, 42, avenue Charles-Floquet, Paris.
* Decazes (duc), 9, rue Saint-James, Neuilly (Seine).
Desvernay (comte), château de Chenevoux, par Néronde (Loire).
Dollot (René), ministre plénipotentiaire, directeur des Archives au Ministère des Affaires Etrangères, 28, rue de Martignac, Paris.
Dossat (E.), libraire, Plaza de Santa Ana, 8, Apartado 47, Madrid.
Doyon (Pierre), Château du Périer, par Saint-Hilaire du Royon (Isère).
Duke (*University Library*), Durham, W. C., Etats-Unis.
Dunant (Alphonse), ministre de Suisse, *membre du Comité*, 51, avenue Hoche, Paris.
* Dupuis (Charles), de l'Institut, *vice-président*, 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
Duras (duchesse de), 41, rue de Bellechasse, Paris.

Egyptian University library, Le Caire, Egypte.
Ehrensvard (comte), ancien ministre de Suède, 58, avenue Marceau, Paris.
Enomoto (*Tsunetaro*), 121, Komagonie Dozaka Hongo, Tokio, Japon.
Erwachendes Europa, Dresdnerstr. 3, Leipzig, Allemagne.
* Escoffier (Maurice), 1, rue Récamier, Paris.
Evanston (the Northwestern University Library of), Illinois, Etats-Unis.

Fabre (Jean), ministre plénipotentiaire, 1, rue Beaujon, Paris.
Fabre-Luce (Alfred), 56, avenue Foch, Paris.
Faramond de Lafajole (contre-amiral vicomte de), 7, avenue Frédéric-Le Play, Paris.
Faucigny Lucinge (Prince Jean-Louis de), 11 *bis*, rue Jean-Goujon, Paris.
Fay (Bernard), professeur au Collège de France, *membre du Comité*, 16, rue Saint-Guillaume, Paris.
Feikeima Caareisn et C°, chez Gaulon, 39, rue Madame, Paris.
Felcourt (comte de), ministre plénipotentiaire, 3, avenue Bosquet, Paris.
Firmin-Didot (Georges), 56, rue des Saints-Pères, Paris.

FITZMAURICE (lord Edmond), Leigh House, Bradford on Avon, Wilts, Angleterre.
FLEURIAU (Aimé de), ambassadeur de France, 68, avenue d'Iéna, Paris.
FLEURY (comte Serge), *membre du Comité*, 4, rue La Trémoille, Paris.
FLEURY (vicomtesse), 2, avenue Emile-Deschanel, Paris.
FLEURY (vicomte Jacques), 17, rue du Cirque, Paris.
FONTENAY (baron de), 9, avenue Malakoff, Paris.
FONTENAY (vicomte de), ambassadeur de France, 8, rue de Gravelle, Versailles (Seine-et-Oise).
FORBIN (marquis de), Les Essarts, par Villeneuve-les-Avignon (Gard).
FRANCHET D'ESPEREY (Maréchal), *de l'Académie française*, 34, rue Lübeck, Paris.
FRANGULIS, Secrétaire perpétuel de l'Académie Diplomatique Internationale, 4, avenue Hoche, Paris.
FRANQUEVILLE (comte de), 8, rue Guy de Maupassant, Paris.
FRONDEVILLE (marquis de), 25, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
FULLER (Paul), 2, Rector Street, New-York, Etats-Unis.

GAILLARD-LACOMBE, ministre plénipotentiaire, 20, boulevard Malesherbes, Paris.
* GALLAVRESI (Giuseppe), 35, via Monforte, Milan, Italie.
GAMA OCHOA, ministre de Portugal, 35, avenue Kléber, Paris.
GAVOTY (André), 56, rue de Monceau, Paris.
GEER (baron de), secrétaire de la Légation de Suisse, 2, rue Albert-Samain, Paris.
GEOFFRAY (Edme), 37, rue de la Pompe, Paris.
GHIKA (prince D.), ancien ministre des Affaires étrangères de Roumanie, 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
GILBERT (André), ministre plénipotentiaire, 35, avenue Victor-Hugo, Paris.
GIRARD, bibliothécaire du ministère des Affaires Etrangères, *membre du Comité*, 130, rue de l'Université, Paris.
GIROD DE L'AIN (Edouard), 24 bis, av. du Président-Wilson, Paris.
GŒTHALS (comte Henry), 43, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
GOODRICH (Miss), 1, avenue Emile Acollas, Paris.
* GONTAUT SAINT-BLANCARD (marquis de), 5, rue de la Chaise, Paris.
GOUT (Jean), ministre plénipotentiaire, 51, rue Saint-André-des-Arts, Paris.
GOYAU (Georges), de l'Académie française, *vice-président*, 3, rue Boissière, Paris.
GRANDIDIER (G.), *membre du Comité*, 53, avenue Montaigne, Paris.
GRANDIN DE L'EPREVIER (Hervé), 43, rue du Parc de Clagny, Versailles (Seine-et-Oise).
GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*), Grenoble (Isère).
GUÉRIN (H.), secrétaire d'Ambassade, ministère des Affaires Etrangères, Paris.
GUERRE (Bibliothèque du Ministère de la), 231, boulevard Saint-Germain, Paris.
GUILLEMIN (Jean), ministre plénipotentiaire, 81, avenue Victor-Hugo, Paris.

HALL (Maurice), 1 *bis*, rue Clément Marot, Paris.
HANASUBA (S.), c/o Keiogijuko - Kyoin - Shitsu - Mita - Shiba - Tokyo Japon.
HANOTAUX (G.), de l'Académie française, ambassadeur de France, *membre du Comité*, 4, avenue Hoche, Paris.
HARVARD UNIVERSITY (*Law School of*), Library, Cambridge, Massachussetts, Etats-Unis.
HASSELT (J. van), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, Hoog Hartenlust, Bloemendaal, Pays-Bas.
HELDRING (Ernest), directeur de la Compagnie royale néerlandaise de navigation à vapeur, 90, de Lairessestraat, Amsterdam, Pays-Bas.
HENNESSY (Jean), ambassadeur de France, 31, rue de Bassano, Paris.
HENRYS (Général), 29, avenue de Suffren, Paris.
HOIJER (Olof), 25, boulevard de Grenelle, Paris.

INSTITUT DE FRANCE (*Bibliothèque de l'*), Palais Mazarin, Quai Conti, Paris.
INSTITUT D'EGYPTE (*Bibliothèque de l'*), Le Caire, Egypte.
INSTITUT FUR AUSWARTIGE POLITIK, Poststrasse 17, Hambourg 36, Allemagne.
INSTITUT FUR AUSLAENDISCHE oeffentliches Recht und Volkerrecht, Schloss, Berlin, C. I., Allemagne.

JACINI (comte), 3, via Lauro, Milan (Italie).
JALLERANGE (comte de), 87, avenue Kléber, Paris.
JANNE, 10, rue de la Banque, Verviers (Belgique).
JEANNEQUIN, conseiller d'ambassade, 9, boulevard Saint-Michel, Paris.
JOHN HOPKINS UNIVERSITY, Baltimore, Maryland, Etats-Unis.
JOUBERT (vice-amiral), 23, rue Raynouard, Paris.
JOUVENCEL (comte de), 3, square Pétrarque, Paris.

KERCHOVE DE DONTERGHEM (comte de), ambassadeur de Belgique, 25, rue de Surène, Paris.
KUGLI (Librairie), 30, Ilika-Zagreb, Yougoslavie.

LABORDE (comte A. de), membre de l'Institut, 81, boulevard de Courcelles, Paris.
LABOULAYE (André de), ambassadeur de France, 167, rue de l'Université, Paris.
LACOMBE (comte de), 30, rue Saint-Dominique, Paris.
LA FORCE (duc de), de l'Académie française, 55, rue Pierre-Charron, Paris.
LAGUICHE (Général marquis de), 18, rue de la Ville-l'Evêque, Paris.
LA HAYE (Bibliothèque royale de), Lange Voorhout, La Haye, Pays-Bas.
* LA HAYE (*Bibliothèque du Palais de la Paix à*), Pays-Bas.
LALAIN-CHOMEL (Léon de), 5, rue de l'Université, Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (duc de), 8, place des Etats-Unis, Paris.

LALAIN-CHOMEL (Léon de), 5, rue de l'Université, Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (duc de), 8, place des Etats-Unis, Paris.
LA ROCHEFOUCAULD (comte Xavier de), 49, rue de Lisbonne, Paris.
LE BRETON (Thomas A.), ambassadeur de la République Argentine, 39, avenue Pierre Ier de Serbie, Paris.
LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre), ministre plénipotentiaire, 14, avenue Pierre-Ier-de-Serbie, Paris.
LENINGRAD (*Bibliothèque publique de*), 18, Uliza 3 Ijulja, Leningrad, Russie.
LEPIC (comte Charles), 45, rue de Courcelles, Paris.
LESOURD (Paul), 14, rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine (Seine).
LEVÉ (Général), 29, rue de Nantes, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).
LE VERGER (commandant), 1, rue de Bourgogne, Paris.
LÉVIS-MIREPOIX (duc de), 46, avenue de Madrid, Neuilly-sur-Seine, (Seine).
LEVOUX (Denys), 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
LHERITIER (Michel), 9, rue du Printemps, Paris.
LIBRARY U. S. DEPARTMENT OF STATE, Washington. D. C., Etats-Unis.
LILLERS (marquis de), 10, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
LITHUANIE (légation de), 14, place Malesherbes, Paris.
LOKA (*Bibliothèque*), Nabereshnaja, 9, Leningrad, Russie.
LOUDON (jonkheer J.), ministre des Pays-Bas, *membre du Comité*, 85, rue de Grenelle, Paris.
LOUVAIN (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), Belgique.
LUDRE (comte de), 21, avenue Bosquet, Paris.
LUND (*Universitets Biblioteket*), à Lund, Suède.
LUPPÉ (marquis de), 19, avenue d'Eylau, Paris.
LWOW (*Bibliothèque de l'Université de*), Lwow, Pologne.
LYAUTEY (Pierre), 88, boulevard Flandrin, Paris.
LYON (*Bibliothèque de l'Université de*), Rhône.
LYON (*Bibliothèque municipale de*).

MAGLIONE et C. STINI, libraires, 88, via dei due Macelli, Rome, Italie.
MALEVILLE (comte Henri de), ministre de Monaco, 70, avenue Kléber, Paris.
MANNEVILLE (comte de), ministre plénipotentiaire, *directeur des publications*, 63, rue de Varenne, Paris.
MARCELLO GRIMANI (comte Giovanni), S. Polo. 2032 A., Venise, Italie.
MAREES VAN SWINDEREN (Jonkeer R. de), 32, Green Street, Londres, W.
* MARGERIE (de), ambassadeur de France, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
MARGERIE (de), premier secrétaire de l'ambassade de France à Londres, Angleterre.
MARKSISMA LENINISMA, ul Liebnechta, 33, Karkow, URSS.
MARSEILLE (*Chambre de Commerce de*), Marseille, Bouches-du-Rhône.
MARZO COSTANZO (di), 2, piazza Principi di Napoli, Naples, Italie.
MENNEVÉE, directeur des Documents Politiques, 16, boulevard Montmartre, Paris.

Mercier de Lostende (amiral baron), 24, rue Théophile-Gauthier, Paris.
Metman (Louis), conservateur du Musée des Arts décoratifs, 38, rue de Lubeck, Paris.
Miami University Library, Oxford (Ohio), Etats-Unis.
Michigan (*University of*), Law library, Ann Arbor, Michigan, Etats-Unis.
Minnesota (*Bibliothèque de l'Université de*), Minneapolis, Minnesota, Etats-Unis.
Miramon Fitz James (comte de), 48, boulevard Maillot, à Neuilly (Seine).
Miramon Fitz James (comte Henri de), 30 bis, rue Charles-Laffitte. à Neuilly (Seine).
Moh. Mahmoud bey Khalil, rue Kafour, Ghiza, Egypte.
Montardy (de), 15, rue Saint-Simon, Paris.
Montbas (comte de), secrétaire d'ambassade, ministère des Affaires étrangères, Paris.
Montcalm (marquis de), 39, rue Saint-Dominique, Paris.
Montille (Lazare de), ministre plénipotentiaire, 103, boulevard Malesherbes, Paris.
* Montmorency (duc de), 97, boulevard Malesherbes, Paris.
Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), Hérault.
Morawski (comte Gaetan), ministre plénipotentiaire, à Zurkowo, par Krzywin, Posnan, Pologne.
Munir el Abbas, Safita, Syrie.

Nadaillac (comte Jean de), 12, square Henri-Paté, Paris.
Nalèche (comte Etienne de), 2, rue Chanaleilles, Paris.
Nancy (*Bibliothèque de l'Université de*), place Carnot, Nancy, Meurthe-et-Moselle.
Narodna Starina, Zagreb, 6, Yougoslavie.
Nautch Bka im M. Goykogo, Univ. nab. 719, Leningrad (W. O.), U. R. S. S.
Nebraska (*The Library of the University of*) Lincoln, Nebraska, Etats-Unis.
* Neuchatel (*Bibliothèque de la Ville de*), Suisse.
Nicolas (André-Louis), 11, avenue d'Iéna, Paris.
Nobel (*Comité*) du Parlement norvégien, Drammensvei, à Oslo, Norvège.

Ollone (Général comte d'), 46, rue Hamelin, Paris.
* Ormesson (marquis d'), ambassadeur de France à Rio de Janeiro, Ministère des Affaires Etrangères, Paris.
Ormesson (comte Wladimir d'), *membre du Comité*, 55, rue de Varenne, Paris.
Osusky (M. Stefan), ministre plénipotentiaire de la république Tchécoslovaque, 17, avenue Charles-Floquet, Paris.
Oudart (André), 29, rue Eugène-Millon, Paris.

Padoue (*Université de*), Padoue, Italie.
Pagès (C.), professeur à la Sorbonne, *membre du Comité*, 1, rue de Staël, Paris.

PANAFIEU (de), ambassadeur de France, 20, rue de Longchamp, Paris.
PANGE (comte Jean de), 55, rue de Varenne, Paris.
PAPPAS (Spyridion), chef de section au ministère des Affaires Etrangères de Grèce, Villa Napoléon, Kallithéa, près Athènes, Grèce.
PARK (Julian), 33, Summit avenue, Buffalo, New-York, Etats-Unis.
PAVILLON (comte H. du), 89, rue de la Pompe, Paris.
PENNSYLVANIA (*University of*), Periodical Départ[t], Philadelphie. Etats-Unis.
PEREIRE (Alfred), 35, rue du Faubourg Saint-Honoré, Paris.
* PÉTIN (Hector), 4 bis, rue de Franqueville, Paris.
PICCIONI (Marcel), secrétaire d'ambassade, 1, rue de Bassano, Paris.
PILLET-WILL (comte Frédéric), 31, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris.
PINGAUD (Albert), ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 20, rue du Guet, Sèvres (Seine-et-Oise).
PINON (René), 21, avenue de la Motte-Picquet, Paris.
POITIERS (*Bibliothèque de l'Université de*), Poitiers (Vienne).
POLIGNAC (duc de), 70, boulevard de la Reine, Versailles (S.-et-O.).
POLITIS (N.), ministre de Grèce, *vice-président*, 17, rue Auguste-Vacquerie, Paris.
POZNAN (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
POZZO DI BORGO (duc), 51, rue de l'Université, Paris.
PRAGUE (*Bibliothèque de l'Université de*), Marianské nam. Prague I, Tchécoslovaquie.
PRINCETON UNIVERSITY Library, Princeton, New-Jersey, Etats-Unis.

QUINONES DE LEON, ancien ambassadeur d'Espagne, *membre du Comité*, 228, rue de Rivoli, Paris.

* RAIN (Pierre), 47, rue de l'Université, Paris.
REILLE (baron Xavier), 111, rue de l'Université, Paris.
* RENAULT D'OULTRE-SEILLE (F. P.), 38, rue de Lourmel, Paris.
* REVENTLOW (comte F.), Vindeholme, Nakshow, Danemark.
ROCHEGUDE (marquis de), 34, rue Beaujon, Paris.
ROHAN-CHABOT (comte de), 6, rue du Colonel-Combes, Paris.
ROMIEU (Joseph), 29, rue Octave-Feuillet, Paris.
RÖHRSCHEID, Am Hof, 28, Bonn, Allemagne.
ROSENTAL (S.), 52, Strada Vasile Lascar, Bucarest, Roumanie.
ROUEN (*Bibliothèque municipale de*), (Seine-Inférieure).
ROUMAINE (*Bibliothèque de l'Académie*), 135, Calea Victoriei, Bucarest, Roumanie.
ROUX (René), secrétaire de la Conférence des ambassadeurs au Ministère des Affaires Etrangères, 26, rue Lafayette, à Versailles (Seine-et-Oise).
ROY (l'honorable Philippe), ministre du Canada, 55, avenue Foch, Paris.

SAINT-AULAIRE (comte de), ambassadeur de France, *président*, 19 avenue Rapp, Paris.

SAINT CHAMANT (Pierre Couderc de), 21, avenue d'Eylau, Paris.
SAINT-GILLES (comte Hervé de), Au Bois Le Houx, par Luitré (Ille-et-Vilaine).
SAINT-HARDOUIN (Jacques Tarbé de), secrétaire d'ambassade, Ministère des Affaires Etrangères, Paris.
SAINT-QUENTIN (comte de), ambassadeur de France près S. M. le roi d'Italie, 3, rue de Magdebourg, Paris.
SAINT-RENÉ TAILLANDIER (G.), ministre plénipotentiaire, 11, rue Sédillot, Paris.
SAINT-SULPICE (*Bibliothèque*), 340, Saint-Denis Street, Montréal, Canada.
SAPORTA (marquis de), 54, rue de Lisbonne, Paris.
SARTIGES (comte de), ministre de France à Santiago du Chili, 3, place d'Iéna, Paris.
* SCIENCES POLITIQUES (*Bibliothèque de l'Ecole des*), 27, rue Saint-Guillaume, Paris.
SCIENCES POLITIQUES (Faculté des), rue Universita, 13, Pavia, Italie.
SEDOUY (comte de), 45, boulevard Victor-Hugo, Neuilly-sur-Seine, (Seine).
SEGOGNE (Henri de), 97, rue de Longchamp, Paris.
* SEILLIÈRE (baron Ernest), de l'Institut, *vice-président*, 16. rue Hamelin, Paris.
SÉNAT (*Bibliothèque du*), Palais du Luxembourg, Paris.
SENAT du royaume d'Italie (*Bibliothèque du*), Rome.
SERRIGNY (Général), 1, avenue Silvestre de Sacy, Paris.
SMEDOWSKI (Assem.), secrétaire de la Légation de Bulgarie, Kaiserallee 184, Berlin (Allemagne).
SOCIÉTÉ DES NATIONS (*Bibliothèque de la*), Quai Wilson, Genève, Suisse.
SOFIA (*Bibliothèque de l'Université de*), Bulgarie.
SOULANGE-BODIN, ministre plénipotentiaire, *membre du Comité*, 109, avenue Henri-Martin, Paris.
SOUZA DANTAS (Luiz de), ambassadeur du Brésil, 45, avenue Montaigne, Paris.
STRASBOURG (*Bibliothèque de l'Université de*). Strasbourg (Bas-Rhin).
STRAUSS (Jeff), ambassadeur des Etats-Unis, 2, avenue Gabriel, Paris.
STUDIO FIORENTINO DI POLITICA ESTERA, Via Laura, 48, Florence (Italie).

TAIGNY (Olivier), ministre plénipotentiaire, 17, avenue du Président-Wilson, Paris.
TAKATOSHI MURAOKA, C. Mr. Yucho Hayashi, N° 28 Tanaka Sekidencho Sakyohu, Kyoto, Japon.
TARDIT (Michel), 99, boulevard Malesherbes, Paris.
TCHÉCOSLOVAQUIE (*Ministère des Affaires Etrangères de*), à Prague.
TERLINDEN (vicomte Charles), professeur à l'Université de Louvain, 85, avenue du Prince Royal, Bruxelles, Belgique.
THIÉBAUT, ministre plénipotentiaire, 1, place Victor-Hugo, Paris.
THIERRY (Adrien), ministre de France à Athènes, 1, rue André-Pascal, Paris.

Thiers (*Bibliothèque*), 27, place Saint-Georges, Paris.
Thuasne (Louis), 5, rue de Fleurus, Paris.
Tokio Gaismuscho-Toshobu (*Departement of foreign Affairs*), Japon.
— Imperial University (*Library of*), Japon.
— Waseda University (*Library of*), Japon.
— Institute of Hirtry College of Litterature (*Imperial University*), Japon.

Twietmeyer (A.), Gellerstr. 14, Leipzig.
Union (*Cercle de l'*), 11, boulevard de la Madeleine, Paris.
Union interalliée (*Cercle de l'*), 33, faubourg Saint-Honoré, Paris.
Université de France (*Bibliothèque de l'*), à la Sorbonne, Paris.
Upsal (*Bibliothèque de l'Université d'*), Suède.
Utrecht (*Société d'Histoire d'*), Pays-Bas.

Varsovie (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
Vaufreland (baron de), 38, avenue Gabriel, Paris.
Versailles (*Bibliothèque de la Ville de*), (Seine-et-Oise).
Vidal (C.), 1 bis, Avenue des Fleurs, Le Perreux (Seine).
Vienne (*Bibliothèque de l'Université de*), Autriche.
Vienne (*Haus, Hof und staats Archiv.*), 1, Minoritenplatz, Vienne, Autriche.
Vienne (Louis de), ministre plénipotentiaire, 4, rue Bayard, Paris.
Vieugué (Paul), ministre plénipotentiaire, 8, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris.
Villeneuve-Bargemon (comtesse de), 102, avenue des Champs-Elysées, Paris.
Vittorio Emanuele (*Biblioteca nazionale*), via del Collegio Romano, Rome.
Vogüé (marquis de), 2, rue Fabert, Paris.
Vogüé (comte Félix de), 60, rue Pierre-Charron, Paris.
Vollgruber, ministre d'Autriche, 15, rue Beaujon, Paris.

Waddington (Francis), Hautot-sur-Mer, par Offranville (Seine-Inférieure).
Waliszewski (K.), *membre du Comité*, 111, avenue de La Bourdonnais, Paris.
* Weck (René de), ministre de Suisse à Bucarest (Roumanie).
* Wedel Jarlsberg (baron de), ancien ministre de Norvège, 29, avenue George-V, Paris.
Wendel (Mme Guy de), 15 *bis*, rue de Franqueville, Paris.
Wendel (Maurice de), 28, avenue de Tokio, Paris.
Wilno (*Bibliothèque de l'Université de*), Pologne.
Witte (baron Jehan de), 14, rue Jean-Goujon, Paris.

Yanville de Grangues (comte d'), 5, rue de Montevideo, Paris.

Zamoyski (comte Maurice), ancien ministre des Affaires Etrangères à Varsovie, Pologne.
Zurich (*Zentralbibliotek*), Suisse.

# Le Duel Cambon-Boulanger

*La librairie Plon doit prochainement publier, sous ce titre :* PAUL CAMBON, AMBASSADEUR DE FRANCE, *un livre qui ne peut manquer d'être accueilli avec grand intérêt. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs la primeur des pages suivantes où ils trouveront le récit d'un des épisodes de la carrière du grand diplomate.*

L'année 1885 occupe dans la vie de Paul Cambon une place exceptionnelle. C'est l'année de la grande épreuve où s'affirmèrent d'une façon éclatante la force de son caractère, son sang-froid, son discernement, la vertu de son autorité naturelle. Grâce à ces qualités il sortit victorieux de l'épreuve où tout autre aurait succombé. C'est en 1885 que se déroula sa lutte avec le général Boulanger.

Lorsque Paul Cambon était arrivé à Tunis, l'autorité militaire avait acquis des positions, momentanément justifiées par l'état de guerre, par les nécessités de l'occupation et la carence de l'autorité locale. Lorsque le pays eut été organisé, elle voulut conserver ces positions. Ses prétentions se doublaient d'un sentiment de défiance irréductible contre le système du protectorat. Une grande partie des cadres de l'armée d'occupation provenait de l'Algérie. Ils se refusaient à admettre que la Tunisie ne fût pas une colonie, un territoire inorganique où l'occupant trouvant table rase pouvait à sa guise s'installer, s'approprier ce qui lui convenait sans tenir compte des droits existants et de la législation du pays que nous étions nous-mêmes en train de compléter et d'approprier. Ainsi l'intendance se refusait à acquitter les taxes douanières pour les commandes passées aux commerçants bien qu'on ne lui demandât que des versements de principe. Quant au génie il avait sur toute la surface de la

Régence occupé des terrains, des immeubles, appartenant soit au gouvernement beylical, soit à des confréries musulmanes, soit même à des particuliers sans tenir compte des droits de propriété dont ils étaient déjà l'objet. Les auteurs de ces irrégularités refusaient de rentrer dans l'ordre, convaincus qu'ils étaient de la prochaine annexion de la Régense qui rayerait d'un trait tous les droits de propriété actuellement existants.

Ces errements entravaient l'organisation du pays et créaient les plus grosses difficultés à la résidence. C'étaient constamment des incidents entre les autorités militaires et les administrateurs tunisiens ou les contrôleurs français qui leur étaient adjoints. Paul Cambon s'efforçait toujours de les régler à l'amiable faisant son possible pour donner à chaque occasion satisfaction aux revendications de l'armée, mais en sauvegardant les principes du droit administratif et de l'équité. Il put donc éviter des éclats grâce à sa patience et à la bonne volonté du général en chef avec lequel il s'entendait pour soumettre de concert chaque cas litigieux à l'appréciation du gouvernement.

Ce fut d'abord le général Forgemol de Bostquénard, commandant le corps d'occupation. Lorsque le corps d'armée fut remplacé par une division, le général Logerot fut investi de son commandement. Avec l'un et l'autre Paul Cambon entretenait des relations cordiales; c'étaient des soldats loyaux qui estimaient de leur devoir de faciliter sa tâche au représentant du gouvernement. Les choses se seraient peu à peu arrangées si cette collaboration avait duré. Mais, hélas ! au mois de février 1884, le général Logerot était appelé à un commandement en France et le ministre de la Guerre, le général Campenon, nommait à Tunis le général Boulanger.

Paul Cambon n'avait jamais eu, à proprement parler, des relations avec lui. Cependant il ne lui était pas tout à fait inconnu. Boulanger, alors colonel, commandait un régiment à Besançon lorsque M. Cambon était préfet du Doubs. Et celui-ci se souvenait d'un tout petit fait qui à lui seul aurait suffi pour faire juger l'homme. Un soir, Paul Cambon donnait à la préfecture un dîner militaire en l'honneur du duc d'Aumale qui commandait le 7[e] corps. Il avait invité les généraux et les colonels de la garnison. Au moment où on allait s'asseoir à table, il vit

le colonel Boulanger, avec une dextérité de prestidigitateur, échanger les cartes qui marquaient sa place et celle de son voisin, de sorte qu'il se trouva rapproché d'un rang du duc d'Aumale. D'autres indices lui avaient inspiré à l'égard de cet officier une certaine défiance. Quand il apprit sa désignation il prévint aussitôt Jules Ferry qui était chef du gouvernement. Celui-ci n'avait aucun fait précis à opposer au ministre de la Guerre pour modifier sa décision, mais il manda le général Boulanger, afin de lui exposer le rôle qu'il aurait à jouer en Tunisie. Il lui déclara en termes catégoriques que le seul représentant du gouvernement de la République était le résident et que le commandant de la division d'occupation devait lui être subordonné. Boulanger comprit. En fait jusqu'à la chute de Jules Ferry son attitude fut correcte. Arrivé à Tunis au début de 1884 il promit son concours à M. Cambon qui n'eut qu'à se louer de sa collaboration. Les manifestations de la vanité du général étonnaient bien un peu la population. Mme Boulanger ni lui ne sortaient en voiture que suivis d'une escorte de spahis qui soulevait dans les rues des tourbillons de poussière; dans les cérémonies officielles il portait sur son uniforme plusieurs grands cordons superposés; à la revue du 14 juillet 1884, il paraissait sur le fameux « cheval noir » qui devait jouer un rôle légendaire quoique éphémère dans l'histoire de la IIIe République. Ces puérilités étaient inoffensives et dans les questions de service il se montrait plein de bonne volonté.

Le 30 mars 1885, Jules Ferry était renversé. M. Brisson formait le nouveau ministère avec M. de Freycinet aux Affaires étrangères. Alors Boulanger jeta le masque. Du jour au lendemain, sans transition, l'autorité militaire se dressa contre la résidence. Les incidents se multiplièrent et le général, au lieu de se prêter à leur règlement, en encouragea le renouvellement. Il avait attendu un an pour révéler sa véritable nature. Le changement de gouvernement lui en fournissait l'occasion en même temps qu'un motif d'exaltation pour son orgueil. En effet, pendant la crise, son nom avait été prononcé pour le portefeuille de la Guerre; il avait été subitement grisé et avait perdu son équilibre mental.

En même temps qu'il dressait l'armée contre le pouvoir

civil, le général encourageait un mouvement d'hostilité dans la colonie française. Il se présenta comme le soutien des solliciteurs d'emplois et de concessions qui considéraient la Tunisie comme une source de prébendes au détriment du gouvernement, et l'on vit se former un parti réclamant l'établissement du régime militaire et la réunion entre les mains du général Boulanger des pouvoirs de résident et de commandant en chef.

Un misérable incident mit le feu aux poudres. Après une querelle dans un café-concert, un officier fut insulté par un petit clerc d'avocat italien nommé Tesi. Arrêté immédiatement, celui-ci fut condamné à huit jours de prison. Le ministère public estimant que dans la situation du pays le respect de l'uniforme devait recevoir toutes les garanties, fit appel à minima et le délinquant fut embarqué pour Alger afin d'y être jugé par la cour. On ne pouvait donc donner plus complète satisfaction à l'armée et le général lui-même affectait d'être satisfait. Cependant, le soir même, il faisait part à M. Cambon de son intention d'adresser aux troupes un ordre du jour pour inviter les hommes à dégainer, en cas d'agression, puisque la protection de la justice française était insuffisante. M. Cambon pria le général de ne pas donner suite à son projet sans s'être entendu avec lui, à quoi le général acquiesça. Quelle ne fut donc pas la surprise du résident lorsqu'il apprit quelques instants plus tard que le document en question, déjà rédigé, avait été envoyé aux corps de troupes pour être lu aux trois appels du lendemain et qu'il était affiché dans les cercles, cafés et lieux publics ! Dès l'après-midi il avait été communiqué à l'Agence Havas par l'officier d'ordonnance du général et publié le soir par tous les journaux de Paris.

Le tribunal mis en émoi se réunit, et le président chargea le commissaire central d'inviter le général Boulanger à comparaître devant le juge d'instruction pour outrage public et par écrit à un corps constitué. Mais Paul Cambon intervint pour arrêter ce scandaleux conflit et le tribunal se borna à adresser une plainte au garde des Sceaux.

Les consuls étrangers se réunirent pour aviser aux moyens de protéger leurs nationaux et saisirent leurs gouvernements; à Rome, une interpellation eut lieu au Parlement sur les con-

ditions de l'abrogation des juridictions consulaires, enfin la partie agitée de la colonie française de Tunis voulut s'associer à la manifestation du général par une démonstration contre les Italiens. Paul Cambon fit appel à tous les éléments français raisonnables et les engagea à se rendre aussi nombreux que possible à la réunion projetée afin de contrebalancer l'influence des exaltés et d'éviter tout acte irréparable. Cette tactique eut un plein succès. Grâce à la bonne entente qui régnait entre M. Cambon et le consul d'Italie M. Malmusi, il n'y eut pas de conflit sérieux. Mais l'incident n'avait pas été la conséquence d'une impulsion passagère du général Boulanger. C'était la première escarmouche d'une offensive préméditée qu'il entamait en mettant en œuvre tous ses moyens. Une campagne de presse et de fausses nouvelles télégraphiées de Paris en fut le prélude. On recevait par exemple et on publiait l'information que le conseil des ministres avait approuvé l'ordre du jour du général Boulanger et que le gouvernement français allait s'en inspirer pour prendre certaines mesures. Cette information mettait les colonies étrangères en émoi et déterminait une nouvelle réunion des consuls.

Il fallait en finir. Paul Cambon, après avoir exposé les faits à M. de Freycinet posa nettement la question du rappel du général Boulanger. En même temps il proposait au gouvernement un projet de décret qui serait pris par le chef de l'Etat pour fixer l'étendue des attributions du résident et la nature de ses rapports avec les différents services. Ce décret fut signé le 23 juin 1885. Il conférait à M. Cambon le titre de Résident général, le déclarait dépositaire des pouvoirs de la République dans la Régence, plaçait sous ses ordres les commandants des troupes de terre et de mer et tous les services administratifs, il réservait à sa personne le droit de correspondre avec les membres du gouvernement français par l'entremise du ministre des Affaires étrangères pour les affaires présentant une portée politique.

Ce n'était là malheureusement qu'un texte et tout dépendait de son application. Or, dès le premier jour, le ministre de la Guerre, le général Campenon, laissa clairement entendre au général Boulanger qu'il pouvait persister dans les mêmes erre-

ments. Lorsque M. Cambon notifia le décret au général, celui-ci répondit qu'il attendait des ordres du ministre de la Guerre pour s'y conformer. Ces ordres n'arrivèrent pas.

Paul Cambon ne pouvait rester en Tunisie dans ces conditions. Il demanda à se rendre à Paris, bien déterminé à ne retourner à son poste que le jour où son autorité, c'est-à-dire celle du gouvernement manifestée par voie de décret, ne serait plus méconnue. Il célébra la fête du 14 juillet et le surlendemain il s'embarquait pour la France.

Le 16 juillet au matin, l'aviso le *Hussard* vint mouiller devant la résidence de la Marsa. Paul Cambon et sa famille montaient dans les embarcations qui avaient été tirées sur la plage et gagnaient le navire qui faisait aussitôt route vers la France. Comme il contournait la pointe de Carthage, le cardinal Lavigerie debout sur la terrasse qui domine l'admirable rade, envoya d'un large geste sa bénédiction aux voyageurs. Paul Cambon voyait peu à peu disparaître les rives de ce pays pour lequel il allait soutenir une lutte acharnée. Il ne devait les revoir que six mois plus tard.

Dès qu'il eut pris contact avec le gouvernement, il apparut à celui-ci que le général Boulanger ne pouvait rester seul à Tunis et l'ordre lui fut donné de se rendre à Paris. Avant de s'embarquer il présida à l'inauguration du cercle militaire et déclara dans son discours qu'il partait pour Paris comme un général se rend sur un champ de bataille pour défendre ses officiers. Puis, le jour de son départ, il se fit haranguer à la gare par le directeur du journal qui faisait au gouvernement la plus violente opposition et il lui répondit dans des termes analogues.

Le terrain de la lutte était donc transporté de Tunis à Paris. Fait inconcevable, pendant six mois entiers un haut fonctionnaire de l'Etat et un général, dont les postes respectifs étaient en Tunisie, restèrent à Paris sans se voir, engagés dans une lutte réciproque et implacable, sous les yeux d'un gouvernement impuissant qui n'avait qu'un mot à dire pour y mettre fin. L'histoire offre peu d'exemples d'un tel relâchement d'autorité et d'une telle méconnaissance des principes de gouvernement.

Le programme de Paul Cambon en arivant à Paris ne comportait en réalité qu'un objet : assurer l'application du décret

présidentiel du 23 juin qui concentrait tous les pouvoirs entre les mains du résident général. Mais les conditions de cette application étaient le déplacement du général Boulanger et des chefs de la magistrature, le président du tribunal Pontois, et le procureur Boerner. Car, fait singulier, ces magistrats qui avaient été l'objet des attaques directes du général Boulanger et avaient même voulu faire comparaître celui-ci devant le prétoire, étaient devenus ses complices. Boulanger avait jugé leurs caractères, les avait fait circonvenir par ses émissaires et il avait ouvert à leurs ambitions des perspectives éblouissantes. Le président Pontois avait le tempérament d'un bas politicien. Cette atmosphère d'intrigue le grisa. Il devint, avec le général Boulanger, le principal administrateur de *la Dépêche tunisienne*, organe des colons besogneux et des fauteurs de désordres.

Paul Cambon trouva à Paris le meilleur accueil. Le président de la République, M. Grévy, reconnut sur-le-champ que les magistrats, pas plus que le général, ne pouvaient rester à Tunis. Le chef du gouvernement, M. Brisson, était du même avis. Il avait blâmé l'ordre du jour du général Boulanger; malheureusement ses bonnes intentions restaient sans effet faute d'autorité. Ce n'était pas un homme de gouvernement. Quant à M. de Freycinet qui dirigeait les Affaires étrangères, fidèle à sa tactique constante de fuir les responsabilités, il se déroba six mois durant devant toute décision pour aboutir après ce délai à cette solution stupéfiante de donner raison officiellement et avec éclat à Paul Cambon contre Boulanger et de prendre en même temps celui-ci dans son cabinet comme ministre de la Guerre. M. de Freycinet, pas plus que M. Brisson, n'osaient s'imposer à leur collègue de la Guerre le général Campenon. Et celui-ci avait peur de Boulanger.

Quant à ce dernier, il s'était installé à l'hôtel du Louvre où il organisait, à la barbe du gouvernement, une sorte de bureau politico-militaire, groupant autour de lui des journalistes, envoyant des circulaires aux officiers, dirigeant au jour le jour une campagne d'accusations d'une violence inouïe contre Paul Cambon dans le journal radical *la Lanterne,* sans négliger *le Gaulois,* qui s'adressait à un autre public.

*La Lanterne* mettait directement en cause l'honorabilité de

M. Cambon, lui attribuant des abus de pouvoir et des malversations. Cette campagne détermina à Paris et dans toute la France un émoi considérable. Pendant les mois d'août et de septembre 1885, le duel Cambon-Boulanger absorba l'attention de l'opinion publique. Le mot duel est pris ici au sens figuré, mais dans le monde de la presse, des incidents lui rendaient son sens propre : le rédacteur en chef de *la France,* M. Hugonet, sans connaître M. Cambon, se rencontrait sur le terrain avec celui de *la Lanterne,* M. Bonhoure, et était blessé. Celui-ci était également menacé par M. Yves Guyot qui, bien que rédacteur de *la Lanterne,* était révolté de la direction imprimée à ce journal. M. Lamothe, du *Temps,* envoyait ses témoins au directeur du *Gil Blas.*

Paul Cambon, calme, mais prodigieusement actif, déjouait les intrigues qui tour à tour surgissaient à l'instigation de ses adversaires; il se mettait en contact avec les hommes susceptibles d'exercer une action sur le gouvernement et leur expliquait ce qu'était le Protectorat tunisien, car par-dessus sa tête c'était bien cette institution qui était visée. Il allait voir Clémenceau, l'adversaire irréductible des entreprises coloniales, et qui devait d'ailleurs peu après lier partie avec le général Boulanger en matière de politique intérieure. Il s'efforçait de ne laisser aucune échappatoire au gouvernement et à le contraindre au déplacement de Boulanger. Le général Campenon lui avait donné l'assurance que celui-ci ne retournerait pas à Tunis, qu'il conserverait le commandement nominal de la division d'occupation jusqu'à ce qu'on ait pu lui donner une affectation qui le satisfît. Mais Paul Cambon avait posé comme principe qu'il ne retournerait à Tunis que lorsque Boulanger aurait effectivement reçu une nouvelle affectation et qu'il eût été remplacé dans son commandement actuel. Il appréhendait trop tout ce qui pourrait se passer à Paris s'il quittait la place. Il fallait que les gens au pouvoir, et en particulier M. de Freycinet, eussent l'impression qu'il serait dangereux pour eux-mêmes de sacrifier M. Cambon. Tous les amis de celui-ci : Léon Say, M. Palain, les Charmes qui formaient le monde des *Débats,* M. Develle, le général de Gallifet, les Hebrard, sans compter son frère Jules Cambon, préfet du Nord, étaient aux aguets pour lui signaler les embûches et faisaient tenir au gouvernement des avis salutaires.

Or, le gouvernement était d'autant plus timoré que la date des élections approchait et qu'il tendait à laisser dormir toute question susceptible de fournir un motif de polémique. Le temps passait sans qu'une solution fût intervenue et tous les troublions à qui cette stagnation rendait confiance reprenaient espoir. Au mois d'octobre on voyait arriver à Paris Taïeb bey, frère du bey de Tunis et héritier du trône, l'abject Mustapha ben Ismaël, ancien favori du bey Mohammed es Sadok, tous deux exacteurs et concussionnaires; ils retrouvaient le président Pontois et ensemble se mettaient en relations avec le général Boulanger. Paul Cambon accueillait avec sérénité Taïeb bey, le traitait avec la considération apparente due à sa qualité et l'emmenait déjeuner chez le président de la République. En sortant de l'Elysée le prince s'étonna de la médiocre qualité des autres convives. C'étaient les amis du fameux Wilson, le gendre de M. Grévy qui dès ce moment avaient pris possession de l'Elysée. Il demanda aussi pourquoi le président ne changeait pas de femme puisque la sienne était déjà vieille. Sa présence à Paris était fâcheuse car il était disposé à jouer tous les rôles pour de l'argent et les faiseurs d'affaires étaient heureux de pouvoir s'abriter derrière un prince de la famille beylicale.

Au mois de novembre *la Lanterne*, un instant assoupie, reprenait ses attaques avec une violence accrue. Ce qu'elle poursuivait sans relâche c'était de déterminer Paul Cambon à lui intenter un procès. Toute sa campagne n'avait d'autre but. Elle savait par des exemples récents et par sa connaissance du milieu que si elle arrivait à se faire assigner en justice, elle serait presque certainement acquittée. Alors ce serait le triomphe et étant donné la nature des accusations portées contre Paul Cambon le déshonneur pour celui-ci. Cet organe de chantage exerçait une telle terreur sur le monde politique que la résistance passive de Paul Cambon stupéfiait les inspirateurs de la campagne. Ceux-ci venaient d'apporter au journal un sujet d'attaque qu'ils pensaient devoir impressionner le gros public : l'affaire des eaux de la ville de Tunis. Il s'agissait de l'installation de la distribution d'eau par la société concessionnaire qui assurant des conditions d'hygiène et de commodité aux neuf dixièmes des habitants gênait quelques privilèges qui, sans

bourse délier, avaient pris l'habitude de détourner l'eau de la ville à leur profit. Paul Cambon demanda aussitôt au ministère des Travaux publics de soumettre l'affaire au conseil des Ponts et chaussées, et qu'un inspecteur général fût envoyé à Tunis pour faire un rapport qui serait publié.

Cette affaire où une question d'argent entrait en jeu rendait M. de Freycinet de plus en plus timoré. Paul Cambon disait de lui : « Il joue le rôle d'irresponsable et veut tirer tous les profits. » De fait le ministre des Affaires étrangères cherchait le moyen de se couvrir vis-à-vis de l'opinion publique de toute responsabilité dans les affaires de Tunisie. Et voici ce qu'il trouva.

Le 25 novembre il proposa à Paul Cambon d'instituer une enquête sur son administration. Le premier mouvement du résident fut de répliquer qu'il la solliciterait lui-même, mais après coup il réfléchit que cette demande pourrait faire croire qu'il attachait une certaine importance aux attaques dont il était l'objet et il dit à M. de Freycinet d'agir comme il l'entendait. Celui-ci réunit alors une commission composée de M. de Saint-Vallier, ancien ambassadeur, M. Flourens, président du conseil d'Etat, et Martin, président du Conseil général des Ponts et chaussées, pour « faire un rapport sur la situation administrative de la Tunisie ». Toutes les personnes ayant des réclamations à formuler étaient invitées à se présenter devant la commission.

Au point de vue des principes de gouvernement, Paul Cambon trouvait cette mesure monstrueuse. Qu'il suffit à un journal d'accuser les plus hauts fonctionnaires pour qu'on se livrât à une enquête, c'était la désorganisation de l'administration. Mais à son point de vue personnel il était assez satisfait. Au lieu du procès que cherchait à provoquer *la Lanterne,* on aboutissait à l'enquête qui devait fatalement clore le débat.

Un seul colon, délégué par la réunion des propriétaires de Tunis, vint à Paris déposer devant la commission sur l'affaire des eaux. Il apportait quelques réclamations au sujet de robinets ou de compteurs. C'était pour l'entendre qu'on avait dérangé un ambassadeur, un président du Conseil d'Etat, et un président du Conseil d'un grand service public. Un peu em-

barrassé de sa personne, cet unique réclamant attendait du renfort qui ne vint pas. Au bout de quelques semaines d'attente, la commission jugea que l'enquête pouvait être close. Il fallait cependant prendre connaissance du rapport général de M. Cambon sur son administration pour pouvoir émettre un avis motivé. Celui-ci avait fait venir de Tunis M. Regnault avec tous les dossiers utiles et tous deux travaillaient d'arrache-pied à la confection du rapport. Ce fut ce travail qui révéla à Paul Cambon la grandeur de l'œuvre qu'il avait accomplie en trois ans. En retrouvant dans ses volumineux dossiers toute la suite des idées, des projets, des réalisatinos, qui, en partant du néant, avait abouti à la constitution d'un état viable, organisé, en pleine voie de développement, il mesura l'effort prodigieux accompli en un court espace de temps.

Tel fut l'avis de la commission. Elle demanda au ministre des Affaires étrangères de faire connaître ses conclusions au président de la République par un rapport qui serait publié au *Journal officiel*. M. de Freycinet n'ayant aucune part de responsabilité dans ces conclusions accéda volontiers à cette demande et adressa à M. Grévy la lettre suivante publiée au *Journal officiel :*

« Monsieur le Président,

« La commission chargée par arrêté du 23 novembre 1885 de faire un rapport sur la situation administrative en Tunisie m'a communiqué le résultat de ses travaux le 24 décembre. Les documents mis par elle sous mes yeux constatent que, nonobstant les conflits survenus dans ces derniers temps entre divers services et dont le gouvernement préviendra le retour, la direction générale imprimée à notre protectorat a été entièrement satisfaisante. La commission fait à cette occasion ressortir les hautes qualités déployées dans cette œuvre délicate par le résident général.

« J'ai en conséquence l'honneur de vous proposer de conférer la croix de commandeur de la Légion d'honneur à M. Cambon.

« Veuillez, etc...

Le ministre des Affaires étrangères,

FREYCINET.

Le premier mouvement de Paul Cambon fut de refuser la croix qui lui était décernée. Mais il lui fut représenté que cette distinction était indispensable comme démonstration publique de son succès. Elle lui permettait de retourner en Tunisie avec une autorité incontestée. Paul Cambon insista vainement pour que le rapport de la commission d'enquête fût publié. Mais il constituait une charge si écrasante contre le gouvernement que celui-ci se déroba et voulut le considérer comme simplement destiné à éclairer le ministre des Affaires étrangères.

On était à la fin de décembre, M. Cambon jugea utile d'être présent à Tunis le 1er janvier afin de présider aux réceptions officielles. M. Bompard qui depuis des mois gérait la résidence au milieu des difficultés et des tracas qu'on peut imaginer, le suppliait de revenir. M. Cambon débarquait donc à La Goulette le 30 décembre. Malgré l'heure matinale et une pluie battante, un public assez nombreux et déférent l'attendait. Des arcs en feuillage ornaient le débarcadère et la plupart des maisons étaient pavoisées. Le 1er janvier les fonctionnaires civils et militaires de la colonie affluaient à la résidence malgré un temps épouvantable. Paul Cambon leur tenait un langage très net. Les opposants qui avaient projeté des manifestations hostiles se tenaient cois. Dans les cafés on s'éloignait des rédacteurs du *Réveil Tunisien*.

Le 8 janvier le *Journal officiel* publiait à la fois la promotion de Paul Cambon dans la Légion d'honneur et la constitution du cabinet Freycinet où Boulanger devenait ministre de la Guerre. Comme le disait M. Cambon, cette conjoncture était d'un haut comique mais profondément démoralisante. Contre toute attente Boulanger, une fois nanti du ministère de la Guerre, s'empressa d'accepter les conséquences du décret du 23 juin étendant les attributions du résident français à Tunis. L'accueil fait dans la grande presse à sa nomination, l'étonnement non exempt de mépris qu'elle avait suscité dans les milieux qu'il voulait se concilier l'incitaient à chercher un rapprochement. Pendant les premiers jours il faisait même dans ses conversations, l'éloge de M. Cambon. Il sentait que pour le moment il était préférable de faire taire sa rancune.

L'épilogue de l'affaire Cambon-Boulanger eut lieu trois ans plus tard devant la haute cour chargée de l'enquête sur les agissements du général après la fuite de celui-ci en Belgique. M. Cambon, alors ambassadeur à Madrid, fut convoqué en avril 1889 pour faire sa déposition devant cette haute juridiction. Il se contenta de résumer en termes très mesurés les incidents qui avaient marqué le conflit, attribuant la conduite du général à sa vanité naturelle, exaspérée par la perspective du portefeuille de la Guerre.

* * *

---

# Le Cardinal de Forbin-Janson à Rome

## L'affaire des Bulles

### (1691-1693)

Innocent XII était élu Pape; dès lors Toussaint de Forbin entrevoyait une prompte et heureuse conclusion de l'épineuse question des Bulles (1).

On se rappelle de quoi il s'agissait :en 1682, l'assemblée du clergé de France avait publié une « Déclaration » sur la doctrine de l'église gallicane, et le Roi avait ordonné par un édit qu'elle serait enseignée dans tous les séminaires du royaume. Mais la cour de Rome avait regardé cette déclaration comme plus ou moins hétérodoxe, et successivement Innocent XI puis Alexandre VIII avaient refusé les bulles nécessaires aux membres de l'assemblée, prêtres nommés évêques, ou évêques nommés à un autre siège. D'autre part, le Roi n'avait pas permis aux évêques nommés qui n'avaient pas pris part à l'assemblée de demander leurs bulles. Il en résultait, après dix ans écoulés, qu'un grand nombre de diocèses se trouvaient sans pasteurs.

Le Pape, dans l'intérêt des âmes et de la religion, — le Roi, foncièrement chrétien, dans les mêmes intentions, peut-être aussi poussé par ce qu'il sentait être le désir de ses peuples, — l'opinion publique, dirions-nous aujourd'hui, — désiraient tous deux sortir de cette situation. Le remède était tout trouvé : le Roi et les Evêques écriraient au Pape des lettres conformes

(1) Sur le Conclave d'Innocent XII et l'état où se trouvait alors l'affaire des bulles, je me permets de renvoyer à mon article, paru dans la *Revue*, année 1924, p. 182. — Le présent article est basé sur les dépêches du Cardinal conservées aux archives des Affaires Etrangères (Rome, correspondance politique, t. 341 à 364).

aux projets discutés pendant le conclave, lettres qui donnaient satisfaction aux doctrines en présence, moyennant quoi le Saint-Père accorderait les bulles.

L'accord semblait donc fait d'avance. De fait, aussitôt après son élection, le Pape voulut écrire de sa main à Louis XIV. Après beaucoup de politesses et de remerciements pour la part que les cardinaux français avaient prise à son exaltation, il affirmait au Roi son « désir infini » d'entretenir avec lui « la correspondance la plus étroite et la plus cordiale. ». « Nous voulons, poursuivait-il, lui en donner des gages certains au commencement de notre pontificat, et dans cette vue nous lui faisons savoir que nous sommes entièrement résolus de pourvoir tous les diocèses de son royaume des sujets nommés par V. M., la délicatesse de notre conscience ne nous permettant pas de souffrir qu'un nombre infini d'âmes, dont nous devons rendre compte à Dieu, soient privées plus longtemps des secours de leurs pasteurs. Toutefois, pour effectuer à cet égard notre volonté, nous attendrons avant toutes choses l'impulsion que V. M. voudra bien nous donner et nous faire donner par ses sujets qui ont assisté à l'assemblée de 1682, en sorte que la résolution que nous prenons d'accorder des provisions soit appuyée d'une satisfaction visible et convenable à l'honneur de la Sainte Eglise. » (1).

Quant aux détails, le Pontife s'en remettait à une lettre du cardinal Altieri, dont Forbin-Janson envoyait au Roi la copie, « entièrement conforme, disait-il, à celle du 3 juillet, qu'il nous avait donnée avant l'exaltation du Pape... V. M. peut juger par là qu'on ne pouvait avoir par écrit des sûretés plus réelles et plus positives, et qu'il n'y avait point de cardinaux capables d'en donner d'approchantes pour finir entièrement l'affaire ». Dans cette lettre étaient reproduits les projets des lettres que le Roi et les Evêques devaient écrire au Pape; le Roi déclarait qu'il ferait cesser l'exécution de son édit de mars 1682 et suspendrait toute action des Parlements contre la constitution donnée *in extremis* par Alexandre VIII tant que celle-ci ne serait pas publiée. Quant à la lettre des évêques, il y en avait deux projets, l'un rédigé à la suite d'une conversation avec le

(1) 24 juillet 1691.

cardinal Panciatici, l'autre vu et agréé par le cardinal Pignatelli lui-même; il paraissait préférable d'utiliser ce dernier, de peur qu'un changement ne « l'embarrassât ». Entre les deux, disaient nos cardinaux, « la différence ne consiste que dans les paroles ou plutôt dans un verbiage plus agréable aux gens de ce pays-ci. L'une et l'autre nous ont paru également bonnes, puisqu'elles se rapportent toutes deux, dans ce qu'elles énoncent des prérogatives du Pape, à la seule profession de foi de Pie IV. ». Le mieux était de faire signer les deux lettres par les évêques : le Pape choisirait.

Au surplus, les perspectives semblaient favorables. « Je n'ai pas, répétait le Pape à Toussaint, une moindre impatience que vous que l'affaire des bulles soit finie ». Sans doute, « il fallait garder quelque mesure... on ne pouvait terminer une affaire qui avait fait tant de bruit, sans consulter quelques cardinaux et quelques docteurs », mais le Pape « choisirait ceux qui sont de son sentiment ». Quelques jours plus tard, il déclarait même vouloir traiter la question sans réunir de congrégation, mais « domestiquement », avec ses trois ministres. Or, l'un de ceux-ci, Albani, avait dit au cardinal d'Este « qu'il tenait cette affaire accommodée, parce que le Pape la voulait absolument finir »; un autre, Panciatici, parlait à Forbin d'une modification au projet, que celui-ci lui refusait; « ce cardinal répondit en riant que, si nous ne voulions pas ces termes, il faudrait donc les ôter ».

Et cependant, dès que l'on entra en matière, les difficultés commencèrent. Le pape demanda d'abord que S. M., « au lieu de mettre qu'elle *fera* cesser l'exécution de son édit, dît qu'elle *a fait* cesser cette exécution », et dans la lettre des évêques, « il souhaiterait que l'on ajoutât quelques paroles qui n'étaient point essentielles. » — Les ordres, répondit le cardinal, seront donnés aussitôt après l'octroi des premières bulles, et la lettre du Roi écrite dès que l'affaire sera terminée. Mais, sur le second point, il résista plus nettement encore : « Nous ne pouvions rien passer au-delà de ce qui avait été convenu. »

Malheureusement, on avait fait croire au Pape que nos cardinaux avaient « tout pouvoir de contenter le Saint-Siège par des termes plus ou moins forts » dans les deux lettres. Inno-

cent XII, en le répétant au cardinal de Bonzi, l'exhortait « de faciliter les choses sans marchander, afin qu'il fût plus aisé de satisfaire promptement V. M. » — Bonzi s'empressa de démentir ce faux-bruit : « C'était une malice et une invention pour nous décréditer auprès de lui et embarrasser les affaires ». — Le Pape redoutait aussi l'opposition de quelques cardinaux; il ne voulait « point de bruit dans le consistoire », parce que cela ne conviendrait ni à lui, ni au Roi, « ni au bien de l'affaire ». — « Si Sa Sainteté, répliqua Bonzi, voulait prendre la peine de parler aux cardinaux les plus opposés, chacun en particulier, il n'y en a pas un qui osât contredire des intentions aussi justes que celles de Sa Sainteté ». Et Forbin renchérissait : « Si quelqu'un osait parler, nous avions des raisons [assez] fortes et assez plausibles pour confondre sa témérité »; les décisions du Pape ne devaient pas dépendre « des faibles raisons de quelques esprits pleins de venin, et d'une partialité connue de tout le monde ».

Panciatici et Albani formulèrent cependant encore des demandes analogues; Bonzi et Forbin allèrent alors trouver Altieri. « Nous étions entrés volontiers, lui dirent-ils, dans une espèce de négociation avec ces ministres pour rendre notre secret commun plus impénétrable, » et nous n'étions pas surpris des difficultés qu'ils faisaient, puisqu'ils ignoraient ces engagements. Mais « Sa Sainteté pouvait bien juger combien les conditions que nous avions proposées et qu'Elle avait acceptées étaient honnêtes et raisonnables, puisque ses ministres n'avaient trouvé à y ajouter que des choses que l'on avait toujours refusées depuis le commencement de la négociation... » et lui, Altieri, « devait porter Sa Sainteté à leur faire connaître qu'elle en était satisfaite... ».

On finit cependant par décider de fondre les deux projets en un seul. Forbin plaidait les circonstances atténuantes : « Nous sommes obligés, écrivait-il, (1) de garder tous ces ménagements avec les ministres du Pape pour ne donner aucun sujet de soupçon du traité que nous avons fait avec S. S., dont ils n'ont aucune connaissance, et pour soulager ce bon Pape, qui est toujours plein de bonnes intentions, » mais qui subit le

(1) 28 août 1691.

« déchaînement » de la plupart des cardinaux, prélats et religieux de sa cour. Chaque jour, on lui donnait « des écrits pour le persuader qu'il ne pouvait en conscience donner des bulles aux évêques, » et « dans tout ce bruit et dans cet emportement, il ne voyait personne qui prît notre parti et qui soutînt ses bonnes intentions... Pour éviter un grand inconvénient,... un soulèvement fâcheux dans le consistoire quand il voudrait parler de donner des bulles,... il fallait tâcher de trouver des termes qui pussent adoucir l'aigreur des esprits. » — Mais à Versailles, le Roi se plaignait de ce « retardement », « d'autant plus préjudiciable à mon service, disait-il, qu'il tire en quelque façon le Pape de l'engagement dans lequel il est entré avec vous, et donne lieu aux ennemis de ma couronne de former de jour à autre de nouveaux obstacles à cet accommodement ».

L'obstacle venait parfois des français eux-mêmes, et un jour dans une conversation avec Forbin, Innocent XII « lâcha entre ses dents que MM. les cardinaux de Bouillon et le Camus avaient un peu embrouillé les affaires... » Le Camus aimait à faire cavalier seul : il refusait d'assister avec ses confrères à des conférences avec les cardinaux-ministres, mais il voyait ceux-ci en particulier; on lui en signala l'inconvénient : « ils pouvaient désavouer les choses dont ils n'étaient convenus qu'avec un seul ». Le Camus persista dans sa conduite, mais il ne rapportait de ses entrevues que des projets aussi peu satisfaisants les uns que les autres. Sur le dernier, « on ne put s'empêcher de lui dire qu'on était surpris qu'il eût voulu s'en charger, le connaissant plus dur et plus fâcheux que les précédents, qu'il aurait beaucoup mieux fait de ne le pas prendre, parce que rien n'était plus nécessaire que de faire perdre à ces ministres toute sorte d'espérance qu'on pût accepter une pareille expression, et qu'en s'en chargeant, il semblait les y entretenir..., et comme... il nous paraissait toujours attaché à mêler quelque chose de la régale, dont le Roi et le Pape même ne veulent pas qu'on parle présentement, nous lui dîmes très fortement qu'il ne fallait admettre aucun traité là-dessus, et que le service du Roi demandait qu'on n'en fît aucune mention. »

Le résultat de cette conversation ne se fit pas longtemps attendre : deux heures après, le Camus notifiait sa volonté

de quitter Rome. « On dira, lui écrivit aussitôt Forbin, que V. E. «ne s'est résolue de partir que parce qu'elle n'approuvait pas nos sentiments et les prétentions injustes que nous avons, et que, ne pouvant nous attirer à son sens, elle s'est retirée ». Cette adjuration fut vaine. Le Camus maintien sa résolution; il consentit cependant à laisser « ses sentiments écrits, afin de faire voir qu'ils n'étaient pas contraires sur la matière dont il s'agit » à ceux des autres cardinaux français. — « Sa conduite est une énigme, disait Toussaint, et on y a vu tant de diversité, qu'il est difficile de porter un jugement bien sûr... Il croit aisément ce qui lui convient et... il assure des choses dans lesquelles on ne trouve point ensuite de fondement... » Au consistoire, sa présence, ses discours, auraient pu en imposer aux cardinaux hostiles, mais « soit la grande vivacité de son esprit ou une complaisance pour les zélants », son soutien paraissait peu sûr. — Louis XIV apprit ce départ sans déplaisir : « Il vaut encore mieux qu'il soit en son évêché qu'en lieu où il vous donne sujet de croire qu'il traverse sous main l'affaire dont vous êtes chargé. »

Presqu'en même temps, le duc de Chaulnes, notre ambassadeur, autorisé à rentrer en France, annonça son départ pour le 12 septembre. On vint dès le matin prendre congé de lui. « Comme il avait été annoncé, raconte Coulanges (1), que l'ambassadeur ne partirait que sur le soir, le cardinal de Janson lui avait fait promettre de venir dîner chez lui, où tous nos cardinaux, quelques abbés, et d'autres gens de distinction devaient se trouver, afin de jouir de ses derniers moments, de lui rendre plus d'honneur et de le conduire ensuite, en grand cortège, hors des portes de la ville ».

« Mais le duc de Chaulnes, ennemi de toute cérémonie, et qui naturellement n'aimait point les adieux, prit le parti de les éviter. Vers midi, se voyant libre des cardinaux et de tous ceux qui avaient pris les devants pour se rendre à dîner chez le cardinal de Janson, qui venait même de nous emmener avec lui, l'abbé de Guénégaud et moi, il monta dans sa chaise de poste, sous le prétexte de la vouloir essayer, mais après avoir fait sembler de bien examiner si rien n'y manquait, il surprit

(1) Mémoires, Paris, J.-J. Blaise, 1820; p. 291 et suiv..

fort tous les spectateurs quand, au lieu d'en descendre, il ordonna à son postillon de marcher et de sortir de la ville. Il avait cependant, avant de donner cet ordre, jeté un billet à l abbé d'Hervault, qu'il trouva encore sous sa main, en le priant de le rendre de sa part au cardinal de Janson.

« Qui fut bien étonné ? Ce fut ce cardinal en apprenant par ce billet, fort honnête et fort civil, la tromperie que l'ambassadeur lui avait faite; il en fut un peu embarrassé d'abord, mais, après en avoir raisonné avec toute sa compagnie, on le fit convenir que le duc de Chaulnes avait très bien fait d'en user de la sorte, et que c'était un tour de galant homme. Le dîner, qui lui était préparé, fut incontinent servi; on y fit son éloge, on y but à sa santé et à son bon voyage... » Après le dîner, Janson tint à conduire Coulanges et Guénégaud hors des portes de Rome, où un carrosse les attendait. Là, dit Coulanges, « il nous embrassa avec beaucoup de marques d'amitié et... nous lui fîmes, avec une grande reconnaissance, nos derniers compliments... »

Cependant, à la suite de l'audience donnée à Altieri, Sa Sainteté avait déclaré au cardinal Spada « qu'elle souhaitait qu'il allât voir tous les cardinaux que nous lui dirions pour les consulter sur nos affaires et savoir d'eux s'il (*sic*) peut en conscience et avec l'honneur du Saint-Siège se contenter de ce que nous lui offrons; qu'il est absolument résolu de finir, nonobstant tous les obstacles qu'on y veut apporter, et que s'il y a huit ou dix cardinaux de ce sentiment, il faut convenir de toutes choses pour consommer cette affaire... » Au cardinal de Bonzi, il redisait, en levant les yeux au ciel », son désir d'en finir, mais « au nom de Dieu, il priait que l'on facilitât les choses et qu'on ne les retardât pas pour un mot de plus ou de moins, qui n'était rien... » — A quelques jours de là, s'étant fait lire un projet dû au cardinal d'Estrées, il « imagina de lui-même quelques paroles qu'il souhaita qu'on y ajoutât, moyennant quoi il témoigna qu'il donnerait les bulles. » Sur cette assurance, après s'être fait prier, nos cardinaux consentirent à l'addition, — mais les cardinaux ministres refusèrent ce projet, même ainsi modifié, et « rejetèrent l'affaire dans les

mêmes embarras ». Les français alors se plaignirent au Pape et au cardinal Altieri : les ministres avaient dit et répété que la bulle d'Alexandre VIII « avait tellement facilité toutes choses, que les évêques nommés pourraient être reçus par une simple lettre de respect et de soumission. » On la leur accordait; sur le désir du Pape, on la modifiait et on la complétait, et maintenant ils la rejetaient pour exiger des expressions que la France avait toujours tenues pour inacceptables !

Une chute malencontreuse faite par le Pape contribuait peut-être à fortifier cette résistance : « Dès que l'accident est arrivé au Pape » écrivait Forbin, Panciatici « a cru qu'il y avait du péril dans sa chute, et d'abord a tout-à-fait changé de sentiment : il n'a songé qu'à plaire aux Espagnols et aux zélants, et ce procédé-là ferait juger qu'il aurait pu prendre des mesures avec eux pour traverser le succès de nos affaires. » Il lui marqua à lui-même sa « surprise » de sa conduite, mais Panciatici, après avoir protesté de « ses inclinations toutes françaises », se borna à dire « que dans le conclave, il avait parlé comme ami, et que maintenant il fallait qu'il agît comme ministre ». Albani et lui persistèrent dans leur opposition lors de la réunion des cardinaux, tandis qu'Altieri, Spada, Lauria, Ursini parlaient dans notre sens, et que Cibo et Carpegna demandaient un délai pour s'instruire de l'affaire.

Fort heureusement, le Pape nous restait favorable : « Le cardinal Ursini, en qui il prend confiance par sa grande piété et par sa doctrine, lui ayant parlé très fortement sur cela en notre faveur, Sa Sainteté lui donna une pension de cinq cents écus, et lui témoigna que c'était en considération de tout ce qu'il lui avait dit de bien sur nos affaires. Au contraire, un de ses domestiques lui ayant présenté, il y a quelques jours, un mémoire assez insolent qui lui avait été donné contre nous, S. S. l'en blâma fort et lui dit que si à l'avenir il se chargeait de rien d'approchant, il le ferait sortir honteusement du palais. » — Mais à l'égard des ministres, Forbin était maintenant des plus défiants : on lui proposait de nouveaux changements, un nouveau projet; il refusa d'envisager les uns, d'examiner l'autre; en cachette, il vit ce dernier, et, l'estimant possible, il finit par déclarer « que nous ne voulions voir aucun

projet, ni écouter aucune proposition, qu'elle ne fût signée du secrétaire d'Etat, avec des sûretés que, si les propositions nous convenaient, on terminerait l'affaire soudain et sans y apporter aucun changement ». Bien lui en prit de s'être méfié: on lui apporta, en effet, quelques jours plus tard un projet signé, mais tout différent de l'autre, et qu'il dut rejeter aussitôt. « L'on est bien à plaindre, gémissait-il, quand on a à traiter avec des gens qui ne sont engagés ni par leur parole ni par leur écrit, et qui, croyant pouvoir manquer à l'un et à l'autre, rendent inutiles toutes les mesures et les précautions qu'on peut prendre avec eux. Nous avons cependant souffert tous ces manquements sans faire d'éclat, croyant que le meilleur parti était celui de la patience, de laquelle il y a toujours lieu d'espérer quelque succès. ».

Comme pour donner raison à ces plaintes, de nouvelles difficultés surgissaient, que rien n'avait fait prévoir : après leur sacre, les évêques de France prêtaient au Roi leur serment de fidélité; la cour des Comptes l'enregistrait et leur donnait main-levée de la saisie du temporel faite pendant la vacance. Les cardinaux-ministres s'avisèrent qu'il y avait là une confirmation de la cession de la régale au Roi. — Non, répondit Toussaint, avant comme après l'édit de 1673, tous les évêques prêtent le serment et reçoivent la main-levée, ceux des églises non assujetties à la régale comme les autres. D'ailleurs, il n'y a pas eu cession de la régale, mais arrêt contradictoire, rendu après un long procès par un tribunal compétent, et l'état de choses actuel est beaucoup plus avantageux aux Eglises que l'ancien. — Albani demanda néanmoins que l'on produisît quelques actes d'enregistrement et de main-levée, les uns antérieurs, les autres postérieurs à l'édit de 1673, par devant le nonce, afin qu'il constatât lui-même leur identité. Ce fut Torcy lui-même qui se rendit pour cela chez le nonce, et qui lui prouva par surcroît que la compétence de la Chambre des Comptes n'était pas « une nouveauté introduite par la déclaration de 1673 », puisqu'elle lui avait été confirmée par Henri III en 1584. « Le nonce, disait Torcy, parut surpris dans la conversation qu'on pût faire à Rome quelque difficulté à l'égard des lettres patentes, disant qu'il se souvenait bien d'avoir toujours ouï dire,

pendant qu'il était à Avignon (1), que tous les évêques étaient obligés d'en prendre pour jouir de leurs revenus. » — Le Pape lui-même, après avoir entendu Toussaint, s'était « plaint avec chagrin de ses ministres... Il voyait bien qu'on n'agissait pas de bonne foi, et que les évêques n'étaient pas si coupables qu'on avait voulu lui faire croire... » — Ces chicanes, lui dit le Cardinal, ne peuvent venir que de gens malintentionnés et qui veulent empêcher la paix de l'Eglise. — « Il m'a répondu qu'il y avait grande apparence à ce que je lui disais... On avait tout entrepris et tout fait pour rendre ses bonnes intentions sans effet.., tous avaient été contre nous, cardinaux, prélats, docteurs, moines..., tous ces gens-là avaient écrit ou parlé pour l'empêcher de donner des bulles..., ceux même qui nous voulaient faire croire qu'ils favoriseraient nos sentiments nous avaient été contraires... il avait été seul pour nous... », mais il voulait absolument en finir et « il ferait bien connaître qu'il était le maître ». — « Je suis persuadé, ajoutait Forbin, qu'il me parlait pour lors fort sincèrement, mais ce bon Pape n'est pas capable d'une ferme résolution. »

## II.

« Toutes les lettres qu'on écrit de Paris, disait Forbin, portent qu'on y a une extrême impatience d'obtenir des bulles », et la cour de Rome « se raidissait davantage », sûre qu'on lui accorderait tout.

De fait, Louis XIV, pressé d'aboutir, se résignait à une concession importante : si, avant le 20 janvier, on n'était pas arrivé à un accord, M. de Beauvais témoignerait au Pape que, « ne pouvant pas douter qu'il ne termine bientôt ce différend » en accordant des bulles à tous les évêques nommés, le Roi permettait à ceux qui n'avaient pas assisté à l'assemblée de 1682 de prendre leurs bulles. « Prenez bien garde sur toutes choses, ajoutait le souverain, de faire cette déclaration à Sa Sainteté d'une manière qu'elle soit persuadée, que je n'accorde cette permission aux évêques... que parce que le bien de notre religion demande leur présence dans leurs diocèses, et qu'on ne peut y

(1) Mgr Nicolini avait été vice-légat d'Avignon.

apporter du retardement sans se rendre responsable de la perte des âmes qui ont besoin d'instruction... » Ainsi « soulagée... d'une partie du fardeau dont elle a déclaré elle-même qu'elle sentait sa conscience chargée », elle achèverait, le Roi n'en doutait pas, de remplir les autres vacances.

Le cardinal n'attendit pas la date indiquée. Reçu en audience le 31 décembre 1691, il fit connaître au Pontife les ordres qu'il avait reçus. Innocent XII déclara « qu'il voyait avec joie la sainte résolution » prise par Louis XIV, « mais qu'il fallait travailler à finir le reste. » Spada, à son tour, témoigna « une joie singulière » de la nouvelle, et exprima l'espoir « que ce serait le bon acheminement pour finir les difficultés de ceux qui ont assisté à l'assemblée de 1682 ». Le surlendemain, il vint *in fiocchi*, sur l'ordre et de la part du Pape, dire au cardinal que S. S. était « pénétrée d'admiration » de la piété du Roi. — Mais Panciatici était moins optimiste : « Vous n'en êtes pas où vous pensez, disait-il, à l'évêque de Beauvais, car il y aura les mêmes difficultés pour les provinces où l'on prétend que la régale a été étendue, qui avaient été faites du temps du feu Pape. » — « Cette réponse, ajoutait Forbin, fait bien voir le fond de malignité de ce cardinal. »

Panciatici avait raison : une première congrégation avait été favorable, mais les jours suivants le parti autrichien revenait à la charge et, dans une seconde réunion, Spada demeurait seul à opiner pour les bulles; Chigi et Casanata menaçaient de s'opposer aux préconisations dans le consistoire; Colloredo s'était « allé jeter aux pieds du Pape pour le prier de ne pas donner les bulles »; Panciatici et Albani y restaient aussi opposés. Par bonheur, le Pape envoya chercher son auditeur, Ansaldi, « très bien intentionné » pour nos affaires, qui « se surpassa en cette occasion et eut assez de courage et de zèle pour résister à ces cardinaux », et convaincre le Pape : on décida de préconiser quatre évêques dans le consistoire suivant; dans le nombre, deux seraient des provinces auxquelles la régale avait été étendue.

Le grand jour arriva. D'Estrées et Forbin se rendirent de bonne heure au consistoire, non sans inquiétude : ils avaient appris par Spada que le Pape ferait un discours, mais n'avaient pu obtenir de précisions sur ce qu'il dirait. D'Estrées, plus

ancien, s'approcha le premier d'Innocent XII, qui s'empressa de le rassurer : « Ce qu'il avait à dire ne devait point nous faire de la peine... il le regardait comme un moyen de faciliter dans la suite nos affaires..., il ne s'y était déterminé que pour fermer la bouche à ceux qui avaient résolu de se plaindre dans le consistoire... Ce qu'il dirait touchant les actes de ses prédécesseurs était si général qu'il ne l'engageait à autre chose qu'à ne les désapprouver pas... c'était un simple discours et non pas un acte..., sans cela le consistoire aurait été bouleversé ». A Forbin, qui s'approcha ensuite, il répéta à peu près la même chose.

« Après que le consistoire a été fermé, le Pape a lu d'une voix basse et dont on perdait de temps en temps des paroles, l'écrit qu'il devait prononcer. Puis le cardinal d'Estrées préconisa les quatre évêques et fit à son tour un discours. Innocent XII, dans le sien, avait parlé de la régate et « glissé quelque chose par où il s'en attribuait le jugement et en insinuait l'usurpation ». (1). D'Estrées crut en conséquence « devoir alléguer des raisons par lesquelles l'un et l'autre point (*sic*) réfuté, qui contiennent la matière d'une véritable protestation, quoiqu'elles n'en aient pas la forme. Le Pape a paru surpris et embarrassé quand il a commencé son discours, il s'est remis dans la suite; tout le monde l'a écouté dans un profond silence, personne n'a réparti, et je puis assurer V. M. que tous les cardinaux ont paru satisfaits, et ont loué l'adresse avec laquelle il a soutenu les droits de V. M. avec tant de douceur. Le Pape même a témoigné ensuite en être content. »

Ce n'était qu'un premier pas, mais il semblait engager l'avenir. Aussi, grand fut l'étonnement de nos cardinaux lorsqu'ils apprirent que le Pape trouvait « beaucoup de difficultés » à en faire de nouveaux. Forbin demanda aussitôt une audience, et fut surpris de ne se voir opposer que de vieilles objections. Les évêques, lui dit Innocent XII, seront obligés de faire enseigner dans leurs diocèses la doctrine de l'assemblée de 1682; leur autorité sera donc « employée à ruiner les plus solides

(1) Il courut des copies de ce discours, et nos cardinaux protestèrent contre cette publication et contre certaines expressions qui y étaient contenues. Sur l'ordre du Pape, le cardinal Spada écrivit à Forbin que les copies n'étaient pas semblables à l'original.

fondements de l'autorité du Saint-Siège » — Mais, répondit le cardinal, l'argument n'est pas nouveau, et V. S. ne s'y est pas arrêtée, ayant été « informée pour lors que cette clause de l'édit était restée sans exécution, que les évêques n'avaient aucune juridiction en cela, que les procureurs généraux l'avaient tout entière; cette raison toucha le Pape.., il me dit qu'il consentirait qu'on proposât les quatre évêques qui avaient été préconisés dans le précédent consistoire, sans faire de nouvelles préconisations. » — Cela ne faisait pas l'affaire de Toussaint : il fit ressortir le mauvais effet que cela produirait dans le public. — Le Pape alors se plaignit de n'avoir pas encore obtenu la lettre du Roi. — Forbin lui rappela qu'elle n'était promise qu'après l'affaire terminée. — Innocent XII consentit enfin à laisser faire de nouvelles préconisations.

Le danger semblait écarté, mais une fois de plus tout le parti espagnol et autrichien, les ambassadeurs, les cardinaux *Zelanti :* Casanata, Chigi, Caraffa, assaillirent de leurs remontrances le malheureux pontife, à qui l'on persuada enfin d'insérer dans les bulles l'injonction aux évêques des quatre provinces « de ne faire aucun acte qui pût autoriser l'extension de la régale. ». Ce fut au tour de nos cardinaux de s'insurger : il y aurait là, s'écrièrent-ils, une innovation formelle; l'Eglise de France ne la souffrirait pas, les parlements s'y opposeraient; ainsi cela ne servirait qu'à aigrir les esprits. Grâce à l'auditeur Ansaldi, on obtint que le Pape se bornât à faire dans le consistoire une simple allusion à cette question.

Le 21 janvier, « le cardinal Chigi se trouva le premier à l'ouverture du consistoire, où il parla au Pape d'une manière qui laissait voir beaucoup de passion, et on remarqua en même temps que le Pape ne paraissait pas content de ce qu'il lui disait, et qu'il lui donna assez brusquement sa bénédiction pour le renvoyer. » D'autres suivirent, « avec aussi peu de satisfaction ». D'Estrées et Forbin vinrent ensuite : « Nous n'eûmes pas de peine à fortifier S. S. dans ses bons desseins et à réfuter ce que nos ennemis lui avaient dit, dont il nous fit confidence, nous assurant qu'ils avaient beau faire, que l'affaire était résolue ».

On proposa le premier évêché; le Pape, selon la coutume,

demanda les sentiments des cardinaux. « Le cardinal Chigi, n'osant pas se commettre à parler en public, dit qu'il avait expliqué les siens à S. S. dans son audience. Le cardinal Casanata dit qu'il avait souvent instruit le Pape des raisons qu'il avait de n'être pas de son avis et de ne point adhérer à la résolution que S. S. avait prise de proposer les évêchés de France. » Gœtz parla ensuite, mais le Pape l'interrompit pour passer à la seconde proposition, « après laquelle ce cardinal reprit la parole, et comme il n'a pas beaucoup de voix, le Pape lui dit qu'il ne l'entendait pas et qu'il parlât plus haut. Il éleva donc sa voix et conclut avec beaucoup de hardiesse que S. S. ne devait pas se presser de donner des bulles, jusques à ce qu'elle eût vu l'effet des choses qu'elle dit dans le dernier consistoire qu'on lui avait fait espérer, touchant l'inexécution de l'édit de V. M. de 1682, et que l'affaire était de trop grande conséquence pour l'honneur du Saint-Siège pour la précipiter de cette sorte. » Le cardinal d'Aguire opina de même.

« Comme l'on pouvait appréhender que ces mauvais exemples ne fussent suivis par d'autres, je crus qu'il était temps de parler, et il me semble que je l'ai fait avec la modération que demandait la dignité du lieu, et en même temps avec la vigueur qui était nécessaire pour réprimer l'insolence des Autrichiens et de leur cabale. Cela produisit son effet, et personne n'osa plus parler (1)... Tout finissait donc pour le mieux; « le Pape, en

---

(1) Voici le texte de ce discours (Aff. Etr., t. 355, f°s 62 et 66).

Beatissime Pater,

Eccesia gallicana lugebat maesta, plures dioceses pastoribus viduatos, innumerosque filios panem petentes, et nemo erat qui frangeret, Beatitudo vestra, omnium ecclesiarum Pater, dignatur tandem praeficere episcopos, qui tot populos edocebunt, et in pascuis veritatis adductos pabulo Charitatis enutrient. Magnum sane laetitiae in totam Ecclesiam diffundendae argumentum. Pacem dedit filiis devotissimis Sta vostra, et pax in sinum paternum revertetur. Hic non est disputationi et altercationi locus, quando res aequa lance examinabuntur, Regem Xssimum Dñum meum clementissimum, non solum nihil damni intulisse ecclesiis, imo illas magnis cumulasse beneficiis, et episcopos eosdem, quo semper patres nostri prosecuti sunt Ecclesiam Romanam et Sanctam Sedem zelo fervere compertum erit.

Interim quicquid dissidii et jurgii ab inimicis obstrepentibus excitatum est, praetermittendum silentio censemus; charitas enim qua sicut purpura induti esse debemus, haec omnia operit et Sanctissimi Pontificis pietas et aequitas resarcit et compensat.

Mirum sane quod in concilio pacis hostilis afferatur animus, et quod coram Religionis solio praesumat Politica Religioni praevalere.

rentrant dans son appartement, dit avec beaucoup de marques de joie aux prélats et aux officiers de sa maison qui s'y trouvèrent que ce jour était le plus beau et le plus glorieux de sa vie. ». Et de son côté, Toussaint écrivait : « Maintenant, cette affaire est aplanie ».

C'était, hélas ! une illusion ! Le Pape, toujours bien disposé, accorde, sur la demande du cardinal, grâces sur grâces aux nouveaux évêques : c'est ainsi que l'archevêque d'Auch paiera 4.000 écus romains de moins pour ses bulles : celui de Sens, 22.000 livres au lieu de 39.000; l'évêque de Toul, la moitié de la taxe; celui de Chartres obtient « non seulement le *gratis* entier de son évêché... mais encore celui de son abbaye », en tout près de 10.000 écus de moins à payer. — Mais toute la cour romaine nous est hostile et inspire sans cesse au pontife de nouveaux scrupules, car ses « objections » et ses « plaintes » ne viennent pas de lui; il les présente « si confusément » qu'on voit bien « que ceux qui les lui inspirent ne parviennent pas à les lui faire bien entendre ».

La mort du nonce Nicolini leur en fournit une nouvelle occasion : Innocent XII l'avait commis pour recevoir la profession de foi des évêques et l'avait chargé de remettre aux évêques des quatre provinces les brefs à eux destinés. Avant d'aller plus loin, soutinrent nos adversaires, il est nécessaire « de régler à qui on donnerait la même commission ». Par leur insistance, leur « malignité si opiniâtre », ils obtinrent le renvoi du consistoire du 3 mars. — Le Pape proposa une nouvelle conférence; nos cardinaux en acceptèrent le principe, mais résolurent de demeurer dans l'expectative : « Quand on est réduit à faire des avances avec eux, disait Forbin, il y a toujours plus à perdre qu'à gagner ». Les cardinaux ministres, ne voyant rien venir, finirent par charger Altieri d'aller parler aux français; ceux-ci protestèrent de leur bonne foi, de leur intention fort sincère d'en finir, et le prièrent d'inspirer les mêmes sentiments à leurs interlocuteurs, mais sans grand espoir : Spada et Ansaldi eux-mêmes paraissaient « un peu refroidis » par l'opposition générale ! De fait, la conférence ne donna aucun résultat, mais la production des actes tout semblables faits par les évêques avant et depuis l'édit de 1673 frappa les

ministres; — « ce qui les surprit davantage » encore, « ce fut la lecture des actes que l'archevêque d'Avignon et les évêques de Carpentras et de Cavaillon font au Parlement et à la Chambre des Comptes d'Aix... Ils en parurent extrêmement surpris... Ils nous dirent qu'il ne tiendrait pas à eux qu'on ne traîtât sur le pied que nous proposions, si le Pape s'y voulait déterminer... Nous leur fîmes assez connaître avec douceur que le Pape se serait déjà déterminé, si ses ministres avaient cru le devoir être. »

Le cardinal d'Estrées, qui vit le Pape peu après, le trouva « d'un esprit tranquille et assez satisfait », mais ensuite on lui « gâta l'esprit », il donna à Forbin une audience, « dans laquelle S. S. étant entrée chargée à balle et armée de raisons, on se témoigna quelque chagrin réciproque » (1). — « D'abord, écrit le cardinal, il me déclara le sentiment où il était de ne plus donner de bulles aux évêques nommés, de ne pas laisser proposer ceux qui avaient été préconisés, et de n'en plus laisser préconiser d'autres. » C'était l'arrêt complet. Forbin en marqua sa surprise et se mit à réfuter les objections, — toujours les mêmes, — qu'alléguait le pontife. Après une longue argumentation, Innocent XII, « vaincu par ces raisons », céda peu à peu du terrain : il consentit d'abord à laisser proposer les quatre évêques déjà préconisés, puis à en laisser préconiser deux nouveaux. « Enfin toutes ces réflexions et ces instances réitérées, appuyées de tout ce que je crus de plus propre pour le persuader, le forcèrent comme malgré lui de se laisser vaincre et de promettre qu'on ferait dans le prochain consistoire comme l'on avait fait dans les précédents, c'est-à-dire qu'on proposerait les quatre évêques préconisés et qu'on en préconiserait quatre autres... J'ai gardé pendant toutes ces contestations, qui ont duré deux grosses heures, toute la modération possible, et j'ai fait valoir mes raisons autant par le respect avec lequel je les ai proposées que par leur propre force. »

Le lundi 10 mars, le consistoire eut lieu. « Il y avait apparence que, après ce qui s'était passé dans les derniers consistoires, tout se passerait en paix dans celui-ci, et que nos ennemis, qui n'avaient reçu que de la confusion des oppositions

(1) D'Hervault à Croissy, 10 mars 1692.

qu'ils y avaient faites, prendraient le parti de garder le silence. » Mais non. Colloredo, puis Aguire, prirent successivement la parole pour marquer leur opposition persistante. « Je crus pour lors, dit Janson, qu'il était nécessaire de parler, pour arrêter le cours de cette licence et de ce faux zèle, et je le fis... avec une modération qui a été approuvée de toutes les personnes sages et désintéressées du Sacré Collège... Enfin, malgré tous les efforts de la malignité de nos ennemis », propositions et préconisations furent faites comme il avait été prévu.

A Versailles, l'ajournement du consistoire du 3 mars avait produit fort mauvais effet; on en jugeait les motifs inexistants : rien n'empêchait l'auditeur du feu nonce de remettre les brefs du Pape aux évêques présents à la cour, de les envoyer à ceux qui étaient en province; quant aux professions de foi, en l'absence de légat ou de nonce, on avait toujours eu la liberté de les faire devant l'évêque du diocèse natal ou le métropolitain; il serait contraire aux droits et libertés de l'église gallicane de refaire celles qui avaient moins d'un an de date. Si l'on voulait mettre cette clause dans les bulles, Forbin devrait « les refuser nettement »; le Roi ne voulait pas que sa « complaisance » actuelle pût « tirer à conséquence » et empêcher à tout jamais de procéder devant les ordinaires. — Après tant d'efforts de persuasion auprès du Pape, le pauvre cardinal devait maintenant chercher à apaiser le mécontentement royal. Ce n'est pas, expliquait-il, une nouveauté que le Pape veut introduire; la profession de foi des nouveaux évêques se fait devant le nonce ou devant l'évêque qui reçoit le procès-verbal; le nonce est mort, et le procès-verbal a été fait à Rome, devant le cardinal d'Estrées, devant lequel les évêques nommés, qui étaient en France, n'ont pu faire cette profession de foi. De là cette clause particulière. — Quelques évêques avaient été sacrés dans l'intervalle, mais Innocent XII n'y avait pas trouvé à redire, « ayant appris en même temps que V. M. avait ordonné qu'ils ne prissent point possession avant que d'avoir fait profession de foi devant le nonce, et défendu aux autres de se faire sacrer. Il m'a même témoigné qu'il en était obligé à V. M. et a souhaité que je l'en remercie de sa part. ».

Il restait encore à préconiser plusieurs évêques, mais ils

avaient été nommés sur la démission de leurs prédécesseurs. Le palais émit la prétention de faire juger par la congrégation consistoriale si ces démissions étaient canoniques. — Nos cardinaux prouvèrent à l'auditeur du Pape « par une infinité d'exemples » que c'était contraire à l'usage; il y avait quelquefois, pour ces démissions et ces transferts, des raisons d'Etat « d'une nature à ne pouvoir être proposées ni examinées dans une congrégation. » Du reste, Forbin offrait d'en informer le Pape *ad aures;* en fait, l'évêque démissionnaire de Lodève était déjà préconisé pour Viviers; celui de Tréguier n'avait jamais pu apprendre le breton; celui d'Alet n'avait pu supporter le climat de son diocèse; quant à l'évêché de Die, la congrégation avait déjà décidé que sa séparation d'avec Valence se ferait par la mort ou par la démission de l'évêque de cette ville. — Le Pape avait paru « touché », et Spada « convaincu » de ces raisons, et ces difficultés paraissaient écartées, lorsqu'arriva un courrier du Roi.

Après la mort du nonce Nicolini, la première pensée du Souverain Pontife avait été de lui donner pour successeur Cavalerini, agréé déjà comme nonce extraordinaire. Mais l'usage en pareil cas était de présenter au Roi une liste de plusieurs candidats, et les cardinaux français ne voulaient pas laisser « éluder un droit qui est un des plus considérables que V. M. ait dans cette cour. » A Rome d'ailleurs, on s'empressa de fournir une liste de noms : Cavalerini figurait en tête, et les autres n'y étaient guère que pour la forme. Le Roi ne l'avait pas compris ainsi, et le courrier apportait la désignation de Pallavicini. « Cette déclaration, pensèrent aussitôt nos cardinaux, opposée aux intentions et à l'attente de S. S., ne manquerait pas de brouiller nos affaires et de nous jeter dans de nouveaux embarras. » C'est, en effet, ce qui arriva. Le Pape, « fort chagrin et extrêmement surpris », ne comprenait pas pourquoi le Roi refusait comme nonce ordinaire celui qu'il avait agréé comme nonce extraordinaire; de tous les candidats possibles, il croyait Cavalerini « le plus propre pour travailler utilement » à la satisfaction des deux cours; « on ne l'avait jamais accusé d'aucune partialité » et « il n'aurait eu garde d'en avoir la moindre » dans ce nouvel emploi. « Ce pauvre prélat, renchérissait

Spada, était bien malheureux de se trouver ainsi traité, après la déclaration presque publique que le Pape avait faite de sa nonciature, après s'être fait prêtre, avoir fait son équipage, acheté ses présents... » Et il demandait aux deux cardinaux si l'on ne pourrait faire revenir le Roi sur son choix; Forbin insistait dans le même sens, craignant qu'Innocent XII ne fit Cavalerini cardinal, — un cardinal qui serait à tout jamais un ennemi de la France.

Au reçu de cette dépêche, ce fut à Louis XIV de se montrer étonné; il pensait avoir le choix du sujet, et pas seulement l'exclusion; mais il n'avait en somme rien à dire contre Cavalerini : « Vous direz au Pape que je le crois digne de la nonciature, puisque S. S. fait paraître tant d'estime pour lui », et il « s'assurait » que sa « condescendance » la porterait enfin à expédier les bulles « sans exception ».

Mais pendant ce temps, le Pape refusait de laisser préconiser les églises vacantes par démission; en vain Forbin montrait-il au Pontife une liste de vingt-sept démissions « qui avaient passé en vingt ans de temps ». Donner des bulles sur les démissions des transférés qui avaient assisté à l'assemblée, c'était, disait Innocent XII, approuver qu'ils fissent des fonctions dans d'autres diocèses que les leurs. — Ces démissions sont données depuis longtemps, répondait le cardinal, et depuis lors les évêques font de bonne foi les fonctions de grands vicaires dans les évêchés auxquels ils ont été nommés, sans qu'Innocent XI et Alexandre VIII en aient fait aucune plainte. Ils n'agissent que par l'autorité des chapitres et, le Pape donnant des bulles aux évêques nommés, sur leur démission, à leurs anciens diocèses, et les leur refusant à eux pour les nouveaux, « ils demeureraient sans aucun établissement et sans aucun titre » : ce n'était pas leur faire une grande grâce !

Au fond, pensait l'évêque de Beauvais, Innocent XII est arrêté « par des raisons où il entre plus de vanité que de motifs de conscience ». On avait, en effet, répandu à Rome un almanach représentant Louis XIV sur le trône pontifical, et au-dessous le Pape lui offrant de l'or, de l'encens et de la myrrhe, — puis le Roi porté dans une litière et donnant la bénédiction, avec le Pape à côté de lui, monté sur un âne dont il tenait la

queue; — plus loin, le Roi en vêtements pontificaux et le Pape lui baisant les pieds, avec une liasse de bulles portant les noms des évêques nommés; à côté de lui, les cardinaux Altièri, d'Estrées, de Janson l'aidant à baisser la tête; de l'autre côté, les *Zelanti* confus.

Le Pape recourut de nouveau à une consultation de plusieurs théologiens; leur réponse, dit-il à Forbin, ne fut pas favorable. Rien de surprenant, s'écria celui-ci; « on avait fait entrer dans cette conférence des gens qui étaient nos ennemis... L'un était dépendant du cardinal Panciatici qui ne cherche qu'à embrouiller les affaires », — l'autre « est de la ville d'Huy, sujet de l'évêque de Liège », qui est en guerre avec la France, il « a étudié à Louvain, où il a sucé un lait espagnol et les inclinations des Jansénistes... Le Pape, touché de ces raisons, me dit qu'il n'écouterait plus leurs avis et qu'il en prendrait d'autres ». Il fit mieux : il provoqua une conférence contradictoire, dans laquelle son auditeur fit valoir nos raisons avec tant de force et de zèle que son adversaire « ne put pas donner à ce prélat aucune réponse raisonnable ».

On ferait donc les préconisations, mais en les faisant le cardinal d'Estrées dirait que le Pape recevait les démissions des anciens évêques « *ex causis deductis et justificatis* ». — Impossible, se récrièrent nos cardinaux; il y aurait là une « nouveauté » intolérable ! Ce devait être encore une de « ces chicanes honteuses et malhonnêtes dont nous nous voyons à tous moments traversés. » — Le Pape parlera lui-même sur ce sujet. — Nous déclarâmes alors, « avec tout le respect que nous devions, que, si dans ce discours il donnait quelqu'atteinte à notre doctrine et qu'il parlât des évêques transférés d'une manière injurieuse, nous ne pourrions pas, sans trahir notre devoir, demeurer dans le silence et nous dispenser de parler avec toute la force que demandaient la justice de notre cause et le zèle que nous devons avoir pour la défense d'une doctrine que nous avons reçue de nos pères, qui l'ont défendue avec tant de fermeté dans le concile de Trente, et qui a été jusques ici inviolable. »

Cette menace fit son effet; Innocent XII parla au consistoire, mais, écrit Forbin, « nous n'avons rien trouvé dans ce

discours qui pût donner aucune atteinte non seulement à notre doctrine, mais même aux personnes dont le Pape se plaint ». Ils le laissèrent donc passer sans y répondre, « parce qu'il n'était pas possible de le faire sans donner un grand chagrin au Pape, dont nos ennemis n'auraient pas manqué de se prévaloir contre nous et d'en tirer de grands avantages dans la suite de nos affaires ». Les préconisations se firent sans encombre, et nos cardinaux obtinrent même que le discours du Pape ne fût pas inséré dans les actes consistoriaux.

« La préconisation de ces quatre évêchés, poursuit Forbin, est le fruit d'une très longue persévérance et des pressantes sollicitations que nous faisons depuis plus de deux mois. Nous aurions peut-être pu en abréger la longueur en consentant à des expédients, mais... cette cour n'aurait pas manqué de se servir dans la suite contre nous des adoucissements et des conditions favorables qu'on nous demandait présentement... L'usage que nous maintenions en sera bien plus autorisé après une si longue contestation, et il n'est pas vraisemblable qu'avec un exemple si fort marqué et accompagné de telles circonstances, on entreprenne à l'avenir de nous y troubler... Je crois pouvoir dire à V. M. que si cette chicane a été longue, nous avons lieu de nous consoler de la peine qu'elle nous a donnée par les avantages qu'on en retirera. ».

Le Roi est de cet avis : « Je n'ai qu'à vous assurer, répond-il, de la satisfaction que j'ai du bon succès qu'ont eu vos soins et votre application... Je suis fort content de l'opposition que vous avez faite au changement qu'on voulait apporter à la formule des préconisations, et je suis bien persuadé que votre fermeté a beaucoup contribué à la tranquillité avec laquelle cette affaire s'est faite » (1).

## III.

Venaient maintenant quatre évêques nommés qui avaient assisté en 1688 à une assemblée chez l'archevêque de Paris, dans laquelle ils auraient, disait-on, adhéré à l'appel au futur concile interjeté par le procureur général, — d'où nouvelles

(1) 11 juillet 1692.

objections du palais, nouvelles plaintes de Janson : « Dans tout le cours de cette affaire, s'écriait-il, nous n'avions pas fait un pas sans qu'ils [nos ennemis] aient fait naître de nouveaux incidents... Leurs mauvaises intentions paraissaient encore plus clairement dans cette occasion que dans toutes les autres... » Dans les discours tenus à cette assemblée, il n'était pas question d'appel au concile. Lui-même y avait assisté et Innocent XI, « dans la répugnance qu'il avait de m'élever au cardinalat » n'avait jamais allégué sa présence comme une raison de l'exclure. Lorsque « la cabale d'Innocent XI » « se souleva pour empêcher ma promotion », Alexandre VIII, « fort habile sur ces matières..., examina cette affaire sérieusement,.. consulta ce qu'il y avait de plus habiles canonistes et prit leurs résolutions par écrit », après quoi, « convaincu de la faiblesse de cette raison qu'on lui opposait », il avait passé outre, — et Forbin montra au Pape la décision des canonistes qu'Alexandre VIII lui avait donnée à son arrivée à Rome.

Innocent XII hésitait. Par l'abbé d'Hervault, nos cardinaux apprirent que l'on pensait leur proposer deux « expédients » : ou bien une déclaration faite par écrit ou dans le consistoire et portant « qu'on n'a pas eu dessein, dans cette assemblée, d'adhérer à l'appel au concile », ou bien la consultation d'une congrégation composée des cardinaux les plus favorables à la France; ils n'acceptèrent ni l'un ni l'autre, le premier, de peur qu'on ne voulût le faire passer « pour une espèce d'aveu que nous ne pouvons pas interjeter ou adhérer aux appellations au concile »; le second, parce que, si la congrégation émettait un avis défavorable, le Pape refuserait les bulles « en disant qu'il ne peut pas aller contre les sentiments d'une congrégation à laquelle nous aurions donné les mains et qui aurait été composée de ceux qui nous étaient les moins suspects et en qui nous prenions plus de confiance ».

Le Pape réunit donc, sans leur avis, cette congrégation : à l'unanimité, tous ses membres se prononcèrent pour l'octroi des bulles, et cependant Innocent XII garda le silence. Sans doute espérait-il obtenir, par le nouveau nonce, de nouvelles concessions. Aussi nos cardinaux demandaient-ils instamment d'être soutenus à Versailles. « Nous croyons, écrivaient-ils, que

le service de V. M. demande que le nonce puisse être bientôt détrompé et qu'il écrive nettement au Pape qu'il ne peut rien espérer au-delà de ce que nous avons proposé ici de sa part, et que les vues dont on flatte S. S. sont fausses et chimériques. » — Le Roi allait plus loin; il ne voulait aucune négociation à Versailles; sur son ordre, Croissy, dès sa première entrevue avec le nonce, lui déclara « que non seulement vous aviez épuisé tout le pouvoir que je vous avais donné, mais que l'empressement que vous aviez à rétablir un parfait concert vous avait porté à faire des avances plus convenables à la dignité de cardinal qu'au devoir d'un ministre de France ».

A la grande surprise des cardinaux français, le palais faisait maintenant courir le bruit que la congrégation avait en majorité émis un avis défavorable. « Il était visible qu'on avait suggéré ce prétexte au Pape pour éluder nos instances », il s'était « laissé persuader une chose qui est contraire à la vérité », ou bien « lui ou ses ministres ont voulu grossir les difficultés ». Dans une nouvelle audience, Forbin aborda résolument le sujet : « De cinq cardinaux et de quatre théologiens », qui composaient la congrégation, « ils étaient tous convenus que ces évêques nommés n'avaient appelé ni adhéré à l'appel au concile, ils n'avaient encouru aucune des peines portées par les bulles, qui d'ailleurs n'ont pas été reçues en France »; par écrit, « la pluralité des vœux était encore pour nous ». — « Le Pape ne contredit ni l'un ni l'autre de ces deux points, et me laissa croire que nous étions bien informés... comme en effet nous n'avions pas lieu d'en douter. »

Le voyant ébranlé, « je dis à Sa Sainteté que je ne lui parlais plus comme ayant l'honneur d'être chargé des affaires de V. M., mais comme évêque, comme cardinal, et, si je l'osais dire, comme son serviteur particulier, que dans toutes ces qualités je croyais être engagé de lui représenter dans la vue du service de Dieu, que j'étais persuadé qu'il était obligé de pourvoir sans délai ces quatre évêchés, qui avaient été en France les principaux asiles de l'hérésie, pleins de huguenots, peut-être mal convertis, ou du moins dont la foi chancelante avait besoin, principalement dans ces conjonctures, d'être fortifiée par les instructions et les exemples de leurs évêques; que V. M.,

dans la vue de ce pressant besoin, avait nommé à ces églises des personnes choisies et distinguées par leur piété et par leur habileté, qu'elle faisait solliciter leurs bulles depuis longtemps avec tout l'empressement possible, et qu'ainsi V. M. ayant fait de sa part tout ce qui pouvait dépendre de son zèle pour le bien de ces églises, c'était S. S. seule qui répondrait devant Dieu de toutes les malheureuses suites qu'on pouvait craindre avec tant de fondement du manquement de pasteurs parmi tant de pauvres peuples auxquels ils étaient si nécessaires. »

Une fois de plus, le Pape répondit par de bonnes paroles : « Qu'on le laissât faire,.. on aurait sujet d'être content de lui. » Mais « il a si peu de fermeté, disait le cardinal, qu'il y a toujours plus à craindre, ou de sa propre faiblesse, ou des mauvaises impressions que nos ennemis lui donnent continuellement, et ainsi, quelque bonne impression qu'il paraisse avoir, on ne peut se flatter d'aucune espérance bien fondée. »

Le lendemain, Forbin répéta à peu près les mêmes choses à Spada. Celui-ci « avait molli dans cette affaire... Nos ennemis ont tant crié qu'il était dévoué aux Français, qu'ils l'ont fort intimidé ». — « Nous voyons avec beaucoup de chagrin, lui dit M. de Beauvais, qu'il se répandait un bruit, que nous avions peine à croire, qu'il n'agissait pas dans cette affaire avec le même zèle qu'il avait témoigné jusques ici pour nos intérêts ». Spada avoua « qu'il trouvait quelque difficulté dans cette affaire », mais assura néanmoins « qu'il ne tiendrait pas à lui que le Pape ne nous donnât satisfaction ».

Innocent XII, cependant, ajournait toujours le consistoire... « Ce qui nous console dans ce délai, écrit Janson, c'est que nous apprenons par tout ce qui nous revient de tous côtés, que le Pape est entièrement déterminé à finir cette affaire ». Suivant la volonté du Roi, on s'était toujours tenu, en traitant avec lui, dans les termes du plus grand respect : « Nous osons dire qu'il en est parfaitement content, et il s'en loue d'autant plus volontiers qu'il allègue cette conduite pour condamner avec plus de justice celle des Autrichiens, qui en tiennent une toute contraire à son égard... » Enfin, le 28 septembre, il promit de tenir consistoire le lundi 6 octobre et d'y préconiser les quatre évêques. Ainsi fit-il, et dans son discours il n'attaqua

pas les doctrines gallicanes : « Le Pape, dit M. de Beauvais, s'est contenté de dire qu'ayant tout sujet de croire que ces évêques n'avaient pas adhéré à l'appel qu'on avait fait au futur concile, et s'en étant depuis éclairci, il leur donnait des bulles avec joie pour pourvoir aux besoins de leurs églises, ce qu'il a accompagné de termes mesurés et honnêtes «. Le 15 octobre, on fit les propositions. « A la vérité, disait le Pape à Forbin, il avait fallu beaucoup de temps pour terminer cette affaire », mais « cela avait été nécessaire pour s'éclaircir et convaincre nos ennemis qu'il ne faisait rien avec précipitation ».

(*A suivre*) FORBIN.

# La Roumanie et la Triple Alliance (1883-1913)

Dans l'histoire diplomatique de l'Europe d'avant-guerre, les traités secrets de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie constituent une des pages les plus intéressantes et les plus émouvantes.

Appelée à la vie internationale aux frontières des deux grands empires qui auraient pu menacer son existence à tout moment, la Roumanie, pour sauvegarder son intégrité territoriale, avait à choisir entre l'amitié de l'Autriche-Hongrie et la protection de la Russie. Elle a donné son suffrage à la monarchie des Habsbourg. Mais en se ralliant au système politique de Bismarck, à la suite de l'alliance conclue avec l'Autriche, le jeune royaume roumain a maintenu des relations de parfaite correction avec la France et la Russie jusqu'à la grande guerre au cours de laquelle il a pris parti pour l'Entente.

Faire l'historique des relations diplomatiques de la Roumanie avec la Triplice, c'est lever un coin du grand voile que le temps avait jeté sur le drame qui se jouait entre les chancelleries diplomatiques de l'Europe d'avant-guerre. La paix conclue en 1919 aux environs de Paris a permis de remonter à ses origines, grâce à la publication des archives des Etats européens.

Dans une étude intitulée : « Les missions de Goluchowski et de Bülow auprès du Roi Carol de Roumanie » (*Revue d'histoire diplomatique*, juillet-septembre 1932) qui se rapporte au second traité austro-roumain, M. Georges Fotiano a narré avec beaucoup d'esprit et de finesse un épisode de ce drame complexe qui a mené à la grande guerre. Mais il n'est pas sans intérêt de faire un tableau d'ensemble des négociations qui ont

précédé les quatre traités que la Roumanie a conclus avec l'Autriche-Hongrie et, dans ce but, nous allons nous servir, non seulement des documents diplomatiques aujourd'hui publics, mais aussi des archives inédites du Ministère Royal des Affaires Etrangères de Bulgarie.

*Le premier traité de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie*

La Roumanie quitta le Congrès de Berlin mécontente de la Russie. L'appui que cette Puissance avait reçu de l'armée roumaine, lors de la guerre russo-turque de 1877-1878, avait fait espérer aux Roumains que la diplomatie de Pétersbourg appuierait leurs réclamations au Congrès de Berlin. Or, le premier délégué russe, comte Chouvaloff, se montra plus disposé à soutenir les prétentions bulgares que la cause roumaine (1).

Cette déception éprouvée à l'endroit de la Russie écartait la Roumanie de l'orbite russe dans laquelle il semblait que sa politique dût évoluer depuis la marche glorieuse de l'armée du tsar sur Constantinople. Cependant, elle ne pouvait rester isolée; se détachant de la Russie, les regards de ses diplomates se tournèrent du côté de l'Autriche-Hongrie et de l'Allemagne, les deux Etats dont l'alliance avait donné à Bismarck une influence prépondérante en Europe. « La ligue de la Paix » du grand chancelier allemand, devenant alors l'élément le plus puissant dans la politique européenne, attira l'attention du jeune Etat roumain, dont les dirigeants suivaient avec attention l'influence croissante du Chancelier de Fer dans la politique mondiale. Par ailleurs, le vieux chancelier avait de la sympathie pour la Roumanie. Le roi Carol était d'origine allemande et, si sa politique se rapprochait de celle des puissances centrales, il devait contribuer à l'élargissement de la « Friedensliga ».

Peu après la conclusion du traité austro-allemand de 1879, Bismarck écrivait au roi Carol que l'Allemagne désirerait voir la Roumanie entrer en relations plus cordiales avec l'Autriche-Hongrie (2). Le roi Carol vint à Berlin, au mois d'août 1883 pour assister, en qualité de parrain, au baptême du fils du prince

(1) Baron d'Avril : Le traité de Berlin, pp. 384-387.
(2) *Memorie di Re Carol*, vol. IV, pp. 313 à 318.

royal de Prusse. A cette occasion, la « Neue Freie Presse » écrivait : « On parle déjà de l'alliance de la Roumanie avec l'Allemagne et l'Autriche et les journaux commentent ce fait. Ce qui n'est aujourd'hui qu'une supposition, peut devenir demain une réalité. »

Toutefois, les premières avances vinrent du côté roumain. En 1881, le gouvernement de Bucarest donna pour instruction à ses représentants à Berlin et à Vienne, Carp et Liteanu, de faire des sondages auprès des gouvernements allemand et austro-hongrois en vue d'un rapprochement plus étroit du royaume avec les empires centraux. Deux années plus tard, en août 1883, le roi Carol fit une visite officielle à Vienne et à Berlin où il fut l'objet d'attentions particulières.

Les pourparlers commencèrent le mois suivant, lors d'un court séjour que fit Jean Bratiano, président du Conseil de Roumanie, à Gastein, le 7 septembre 1883.

Dans une conversation avec Bismarck, le premier ministre roumain, après avoir donné l'assurance de ses sentiments de fidélité aux empires centraux, exprima la ferme intention du gouvernement de Bucarest de conclure un traité d'alliance avec l'Autriche, en l'expliquant par les avantages qu'une telle alliance pourrait présenter pour la Roumanie au cas d'une menace venant de la Russie.

Saisissant la pensée intime de Bratiano, qui était porté à donner à l'accord projeté un caractère aussi bien offensif que défensif, Bismarck, qui tenait pour la forme défensive de ces sortes de traités, lui dit, avec la franchise dont il avait parfois la coquetterie de se parer : « Tant pour l'Autriche que pour nous, une guerre contre la Russie ne doit rester qu'une simple possibilité; et nous devons toujours nous efforcer de l'écarter... Quel que soit l'accord que nous conclurons avec la Roumanie, notre ferme désir est de maintenir la paix avec la Russie » (3).

Bismarck posa à Bratiano, comme première condition, l'entente directe de la Roumanie avec l'Autriche. Au cours de la conversation, les deux hommes d'Etat décidèrent que Bratiano se rendrait à Vienne afin de discuter avec le chancelier autri-

(3) *Die grosse Politik der Europäischen Kabinette*, 1871-1914, t. III, p. 585.

chien les garanties que les deux pays pourraient se promettre mutuellement. Le projet d'accord devait, sur la demande de Bismarck, lui être envoyé à Berlin et soumis à son approbation.

Jean Bratiano se rendit en effet à Vienne; il s'y entretint longuement avec le comte Gustave Kalnoky. Les pourparlers suivirent leurs cours sans rencontrer de sérieux obstacles et, en quelques jours, les deux ministres réussirent à s'entendre sur les lignes générales d'un traité. Kalnoky élabora un projet qui, sur la demande de Bratiano, fut légèrement modifié. Le ministre roumain proposa d'intercaler dans le préambule où il était indiqué que le traité projeté avait pour objet le maintien de la paix générale, la phrase suivante : « conformément au but poursuivi par l'alliance entre l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne ».

Pour l'histoire diplomatique des Balkans, l'article 2 du projet Kalnoky présente un intérêt particulier. Aux termes de son texte, « si la Roumanie, sans provocation aucune de sa part, venait à être attaquée par la Russie, l'Autriche-Hongrie est tenue à lui porter en temps utile secours et assistance contre l'agresseur. Si l'Autriche-Hongrie était attaquée dans les mêmes circonstances par la Russie, le *casus foederis* se présentera aussitôt pour la Roumanie » (4).

Cer article, tel qu'il a été conçu, où la Russie était expressément mentionnée, aurait pu produire des complications, malgré le caractère défensif de l'accord, celui-ci pouvant être interprété par la diplomatie de Pétersbourg comme un acte dirigé contre elle. Bismarck tenait à l'amitié de la Russie et ne voulait en rien altérer les bonnes relations germano-russes. Le 11 septembre 1883, il reçut le projet de traité; dès le lendemain, il écrivait au prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, que tout en approuvant le projet Kalnoky-Bratiano dans ses lignes générales, il s'opposait catégoriquement à la mention de la Russie dans l'article 2 (5).

Kalnoky et Bratiano, se rangeant à l'avis de Bismarck, décidèrent de ne pas mentionner expressément la Russie dans le texte de l'accord; le traité secret entre l'Autriche-Hongrie et la

(4) Voir le texte dans la *Grosse Politik*, t. III, n° 587, p. 271.
(5) Ibid. n° 588, p. 273.

Roumanie fut signé à Vienne, le 30 octobre 1883 : l'Allemagne y accéda le même jour, et l'Italie le 15 mai 1888 (6).

L'article premier du traité contenait la promesse de n'entrer dans aucune alliance et de n'assumer aucun engagement dirigé contre l'une des parties contractantes.

L'article second était rédigé en vue de régler l'attitude des deux parties contractantes au cas d'une guerre non provoquée par elles. La Roumanie et l'Autriche se promettaient mutuellement, si l'une d'elles venait à être attaquée sans provocation de sa part, de se prêter en temps utile secours et assistance contre l'agresseur. Il est à signaler qu'aucune puissance n'était expressément visée, le texte de l'article étant conçu en termes généraux.

L'article troisième était relatif aux mesures militaires que les deux parties contractantes devraient prendre au cas où l'une d'elles serait menacée.

Par l'article quatrième, l'Autriche et la Roumanie s'engageaient, au cas d'une guerre commune, à ne pas conclure séparément la paix.

L'article cinquième fixait la durée du traité à cinq ans. Si, une année avant son expiration ce traité n'était pas dénoncé, il serait considéré comme prolongé pour trois autres années.

L'article sixième contenait la promesse mutuelle de garder le secret sur l'existence et le contenu du traité.



Après avoir passé en revue les dispositions du traité secret de la Roumanie avec les empires centraux, il n'est pas sans intérêt de relever l'importance que ce document diplomatique présentait pour les parties contractantes.

L'entrée de la Roumanie dans la Triple Alliance constituait un succès pour la diplomatie de Bucarest. En se ralliant au système politique de Bismarck, au moment où il était encore tout puissant, la Roumanie recevait, pour sa sécurité, des garanties qui étaient de nature à faciliter son développement économi-

(6) Voir le texte du traité dans la *Grosse Politik*, n° 557, p. 281 et dans Pribram : Les traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie, p. 40.

que et social et, par suite, à consolider sa position dans les Balkans.

Le traité avec la Roumanie ne présentait pas un moindre intérêt pour les empires centraux. Malgré son caractère strictement défensif, il aurait pu créer certaines difficultés entre l'Allemagne et la Russie. Mais Bismarck, tout en tenant à l'amitié du tsar, se rendait parfaitement compte des avantages qu'il tirerait de cet accord. Le traité austro-roumain prolongeait en Orient le réseau des alliances contractées sous la direction du vieux chancelier et fermait les portes de Bucarest à l'influence russe.

Si, dans la pensée de Bismarck, le traité d'alliance du 30 octobre 1883 avait pour but de déjouer certaines manœuvres que la Russie aurait envisagées en vue de contrecarrer la politique de la Wilhelmstrasse, cette alliance apportait à l'Autriche-Hongrie une arme d'importance capitale. Les rapports entre l'Autriche et la Russie, en raison de l'antagonisme de leurs intérêts dans le Proche-Orient, n'étaient pas empreints de la confiante amitié que le chancelier de fer aurait voulu maintenir entre les deux pays. L'alliance des Trois Empereurs (18 juin 1881) n'avait pas dissipé le sombre nuage qui planait sur les relations austro-russes et c'est pourquoi, sur le grand échiquier de l'Europe d'avant-guerre, le traité avec la Roumanie était, entre les mains de l'Autriche, un atout contre la Russie dont le gouvernement de Vienne pouvait toujours se servir dans les limites de l'appui militaire que le jeune royaume était à même de fournir à la monarchie des Habsbourg.

*Le second traité de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie*

L'éloignement de Bismarck de la Wilhelmstrasse, par suite de sa retraite, marqua un tournant décisif dans la politique extérieure de l'Allemagne. Le fidèle serviteur de Guillaume Ier considérait l'alliance avec la Russie comme un des pivots de sa politique, et les jeux diplomatiques auxquels il se plaisait à recourir ne lui firent jamais oublier la nécessité de garder intacte l'amitié du tsar, pour rendre impossible l'alliance franco-russe.

Les successeurs de Bismarck ne suivirent pas sa tradition politique. Le non-renouvellement du traité de contre-assurance conclu entre l'Allemagne et la Russie (1887) eut pour conséquence, comme Bismarck l'avait prévu et comme Giers, le ministre des Affaires étrangères russe, l'avait dit, le rapprochement de la Russie et de la France (7).

Le 23 juillet 1890, une escadre française sous le commandement de l'amiral Gervais visita Cronstadt où elle fut reçue avec enthousiasme par toute la population. De grandes et brillantes fêtes se déroulèrent. L'empereur russe leva son verre à la santé du président de la République française et la musique russe joua la Marseillaise.

Ce fut un moment historique que celui où l'autocrate russe se découvrit aux sons de l'hymne de la Révolution française ! Personne ne put plus douter, surtout après les télégrammes échangés entre Alexandre III et le président Carnot, qu'entre la France et la Russie ne se fussent établis des liens d'étroite amitié.

Dans ces circonstances, et alors que le traité austro-roumain venait d'expirer, l'alliance avec la Roumanie acquérait une plus grande valeur pour l'Autriche-Hongrie et l'Allemagne. « Le traité, écrivait le successeur de Bismarck, le chancelier de Caprivi, assure la couverture de flanc de notre alliée austro-hongroise en cas de guerre et a pour nous une grande importance. La neutralité que le ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, le comte Kalnoky, exige de la Roumanie n'est nullement naturelle; car si l'état d'esprit actuel continue, on est en droit d'admettre qu'une révolte, même de petite envergure, en Transylvanie, pourrait entraîner le royaume... Selon moi, l'hostilité de la Roumanie empêcherait, en cas de guerre, le développement des forces de la monarchie austro-hongroise et, par conséquent, augmenterait pour l'Allemagne les dangers de la guerre. Eloigner la Roumanie de la Triplice, c'est nous créer d'innombrables adversaires contre lesquels l'Autriche-Hongrie serait obligée, dès le début de la guerre, d'opposer à la frontière sud-est une armée entière. Toute la situa-

(7) Voir notre article « La Diplomatie de Bismarck et la crise bulgare de 1886-87 », dans la *Revue d'Histoire diplomatique*, janvier-mars 1935.

tion politique et militaire se déplacerait, de la manière la plus défavorable pour notre alliée, dès que la Roumanie se déclarerait pour la Russie. Même si la Roumanie, malgré un traité formel, n'apportait qu'un accroissement incertain à nos forces actives, même si l'on ne pouvait l'amener qu'à une bienveillante neutralité, pour le moins jusqu'aux événements décisifs. cela suffirait à ne pas nous affaiblir en allongeant notre front » (8).

Cette lettre du chancelier de Caprivi, adressée au prince de Reuss, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, indique clairement l'importance que les empires centraux attribuaient à l'amitié du roi Carol. Comme les gouvernements de Vienne et de Berlin tenaient au renouvellement du traité avec la Roumanie, ils avaient envoyé à Bucarest deux brillants diplomates : le comte Bernard de Bülow et le comte Agenor Goluchowski; le premier avait remplacé Bismarck au Reichtag et le second devait par la suite être appelé aux fonctions de ministre des Affaires étrangères de l'empire des Habsbourg.

Mais les représentants des empires centraux rencontrèrent de sérieuses difficultés lorsqu'ils voulurent renouveler le traité d'alliance. Le roi Carol ayant assumé à cette époque la direction exclusive de la politique extérieure roumaine, se rendait parfaitement compte de la situation favorable dans laquelle se trouvait son pays et il hésitait à accepter de prolonger l'ancien engagement.

Des considérations de politique intérieure avaient d'autre part imposé au roi une attitude prudente et modérée. La Roumanie était aux prises avec une crise politique; plusieurs gouvernements se succédèrent, dont la plupart observaient une attitude peu définie sur les grands problèmes de politique extérieure; il fallait trouver un ministre des Affaires étrangères dans un gouvernement suffisamment stable pour que l'existence du traité secret avec l'Autriche-Hongrie pût lui être révélée sans danger. C'est ici qu'il y a lieu de relever le rôle que joua le ministre d'Allemagne, le comte de Bülow. Doué d'un esprit fin, grand charmeur, le futur successeur de Bismarck au Reichstag avait su gagner l'amitié du souverain roumain qui

(8) *Grosse Politik*, t. VII, n° 1469, pp. 158-160.

avait pris l'habitude de s'entretenir avec le jeune ministre allemand même sur des questions de politique intérieure.

Bülow profita de cette position pour faire réussir la mission qui lui était confiée. Le 20 mars 1892, il pouvait télégraphier au chancelier de Caprivi : « Le roi a parlé hier ouvertement et énergiquement au ministre des Affaires étrangères du renouvellement du traité secret et lui a communiqué l'existence et le texte des stipulations précédemment conclues. M. Alexandre Lahovary s'est déclaré prêt à renouveler le traité » (9). Le 16 mai 1892, il télégraphiait : « Le roi m'a dit qu'il avait discuté avec le président du Conseil, Lascar Catargiu, la question du traité; il lui aurait fait part du contenu des stipulations secrètes en insistant sur la nécessité de renouveler le traité. M. Catargiu se serait déclaré en principe pour son renouvellement » (10).

Dans ces conditions, le renouvellement attendu depuis longtemps du côté autrichien ne tarda pas à intervenir. Le 25 juillet 1892 fut signé à Sinaia le traité secret entre la Roumanie et l'Autriche-Hongrie, contenant les mêmes dispositions que celui de 1883.

Le 23 novembre de la même année, l'Allemagne accéda au traité austro-roumain; par là elle raffermit une fois de plus le rattachement de la Roumanie à la Triple Alliance. Le 28 novembre 1892, le ministre d'Italie à Bucarest, le marquis de Curtopassi, signa, au nom du roi d'Italie, l'acte d'accession de l'Italie au même traité.

### *Les deux derniers traités de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie.*

Les négociations concernant le deuxième renouvellement du traité secret de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie se poursuivirent dans une atmosphère qui avait subi la forte influence des relations bulgaro-roumaines dont l'importance à cette époque doit être appréciée à sa juste valeur. Il est nécessaire, par conséquent, avant d'aborder l'examen de notre sujet, de donner

(9) Ibid. n° 1481, p. 176.
(10) Ibid. n° 1482, p. 177.

un tableau d'ensemble des rapports qui existaient en ce moment entre Bucarest et Sofia.

Dans l'histoire diplomatique du Proche-Orient, il est un fait que l'on n'a pas suffisamment relevé : l'existence d'une connexité entre les rapports diplomatiques Bucarest-Sofia et Sofia-Pétersbourg.

Comme la Roumanie, se trouvant sur la grande route qui mène de Pétersbourg à Constantinople, craignait de voir la Bulgarie rentrer définitivement dans le cadre de l'action diplomatique russe, le moindre changement qui se produisait dans les relations russo-bulgares avait des répercussions à Bucarest. Ainsi, de 1887 à 1896, lorsque le prince Ferdinand de Bulgarie n'était pas encore reconnu par l'empereur de Russie, les deux pays balkaniques semblaient être orientés vers une entente de longue durée. Le baptême du prince-héritier Boris selon le rite orthodoxe, en présence du général Koutouzoff, envoyé extraordinaire du tsar, inaugura le rapprochement bulgaro-russe et, par là, suscita la méfiance roumaine qui s'aggrava peu après à la suite d'un regrettable incident.

Le 22 juillet 1900, M. Mihaileano, professeur à Bucarest, fut victime d'un attentat; dans le procès qui s'ensuivit, on impliqua des nationaux bulgares, d'origine macédonienne. L'opinion publique roumaine s'émut vivement et les articles contre la Bulgarie parus dans les plus grands journaux de Bucarest, alimentèrent cette émotion. Les autorités administratives roumaines suspendirent le régime dont bénéficiaient les ressortissants bulgares en Roumanie; un grand nombre de Bulgares furent arrêtés.

Cet état de choses ne tarda pas à provoquer une réaction de l'autre côté du Danube. Le passage de la frontière bulgaro-roumaine devint très difficile : des obstacles se dressèrent des deux côtés. Les esprits s'échauffèrent à tel point qu'une crise grave troubla les rapports entre la Bulgarie et la Roumanie et les notes échangées entre le gouvernement bulgare et la légation de Roumanie à Sofia ne réussirent pas à créer une détente (11). Les deux gouvernements ne tardèrent pas à prendre certaines

(11) Archives inédites du Ministère bulgare des Affaires étrangères, dossier n° 5. Correspondance n° 7, t. I,

mesures militaires le long de la frontière bulgaro-roumaine. Cependant, le président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, M. Théodore Ivantchoff, déclarait nettement dans une circulaire adressée à tous les agents diplomatiques bulgares : « Nous avons pris des mesures militaires dans le but de nous défendre, mais nous n'avons l'intention d'attaquer personne » (12).

De son côté, le cabinet de Bucarest ne songeait pas à donner une plus grande portée au conflit. Ses intentions pacifiques étaient connues et appréciées à leur juste valeur par les représentants diplomatiques dans la capitale roumaine qui, par ailleurs, avaient adopté différentes attitudes à l'égard du conflit lui-même. Ainsi, tandis que les ministres de France et d'Angleterre se tenaient sur la réserve, les représentants de la Triple Alliance saisissaient l'occasion pour manifester leurs sentiments d'alliés et critiquaient vivement le gouvernement bulgare. Seule, la Russie prit à cœur la cause bulgare et ne cacha pas ses sympathies pour la jeune principauté. M. Dimitri Stancioff, le diplomate distingué qui représentait à cette époque le gouvernement bulgare à Pétersbourg, annonçait que le ministre russe des Affaires étrangères avait donné pour instruction à son représentant à Bucarest d'attirer l'attention du gouvernement roumain sur la nécessité de n'entreprendre aucune action pouvant compromettre la paix dans les Balkans (13).

L'appui diplomatique que la Bulgarie avait reçu de la Russie lors de cet incident eut pour résultat d'accroître la méfiance des Roumains, d'éloigner la Bulgarie de la Roumanie et de rapprocher la jeune principauté de l'empire des tsars. A la lumière des documents publiés et des archives inédites de Bulgarie, on peut affirmer qu'aucun accord secret n'existait en ce moment entre cette dernière et la Russie; mais l'enchaînement de certains événements vint, dans les milieux des chancelleries diplomatiques des empires centraux et de leurs alliés, renforcer l'impression que les cabinets de Pétersbourg et de Sofia étaient en train de préparer, sinon de conclure, une alliance.

(12) Ibid, Dossier n° 5, Corresp. n° 7, t. II.
(13) Ibid, Télégramme chiffré de l'agent diplomatique, M. Stancioff, Dossier n° 5, Correspondance VII, t. I.

Le 26 mars 1900, le colonel Paprikoff, ministre de la guerre bulgare, fit un voyage en Russie. Visitant Pétersbourg et Moscou, il y fut reçu très cordialement par les autorités politiques et militaires russes; sa présence dans la suite du tsar au cours des fêtes de Pâques fut interprétée par les chancelleries des empires centraux comme une preuve de rapprochement bulgaro-russe : « l'armée bulgare, écrivait l'ambassadeur d'Allemagne à Pétersbourg, le prince de Radolin, se sent unie à l'armée russe » (14).

A la même époque (27 mars 1900), le journal « Pochta » paraissant à Sofia, publia une information sensationnelle selon laquelle une entente serait intervenue entre la Bulgarie et la Russie sur les points suivants : 1° promesse de la Russie concernant l'indépendance de la Bulgarie et partage de la Macédoine entre la Bulgarie et le Monténégro; 2° engagement pris par la Buglarie et le Monténégro de mettre, en cas de guerre, les troupes bulgares et monténégrines à la disposition de l'armée russe; 3° appui promis par la Russie pour toutes les demandes que la Bulgarie formulerait auprès de la Sublime Porte; 4° prêt de cent millions de francs par la Russie à la Bulgarie; 5° élimination des éléments russophobes de l'armée bulgare.

D'autre part, le bruit se répandit dans les milieux diplomatiques anglais à Constantinople que la Bulgarie, en vertu d'une convention passée avec la Russie, se serait engagée à céder le port de Bourgas comme base à la flotte russe, et cette nouvelle, colportée jusqu'à la Wilhelmstrasse, inquiéta le secrétaire d'Etat, comte de Bülow (15).

Le consul d'Allemagne à Sofia n'avait transmis que sous réserves l'information du « Pochta » et la majeure partie de la diplomatie allemande était portée à ne pas attribuer une grande importance à de tels renseignements, sujets à caution; cependant, même accueillies sous réserve, ces informations éveillaient une certaine inquiétude dans les milieux diplomatiques de la Triplice et de son alliée la Roumanie; celle-ci redoutait de voir la Bulgarie s'engager dans une aventure en Macédoine avec le consentement de la Russie.

(14) *Grosse Politik*, t. XVIII, 1re partie, n° 5434.

(15) Bülow à Marschall, ambassadeur d'Allemagne à Constantinople. Ibid, n° 5428.

Les chancelleries diplomatiques, étaient informées des mauvais traitements infligés à la population chrétienne en Turquie, en particulier en Macédoine, et de l'activité de l'organisation révolutionnaire macédonienne dont l'influence se faisait sentir même à l'étranger; on craignait, avec quelque raison, que le gouvernement bulgare ne profitât de cet état de choses pour adopter une politique plus active qui, avec l'appui de la Russie, pouvait compromettre le maintien du statu quo dans le Proche-Orient.



C'est dans cette atmosphère de méfiance entre la Roumanie et la Bulgarie, créée à la suite du meurtre du professeur Mihailéano et accentuée par le rapprochement bulgaro-russe, auquel on était porté à attribuer des visées agressives, que le cabinet de Bucarest engagea des pourparlers en vue du prochain renouvellement de son traité avec l'Autriche-Hongrie.

Dans les premiers jours du mois de novembre 1900, le minister des Affaires étrangères roumain se rendit à Vienne. Reçu cordialement par le chancelier autrichien, M. Marghiloman exprima à ce dernier ses craintes au sujet des complications qui pourraient se produire à tout moment dans les Balkans, si la Bulgarie intervenait par les armes en Macédoine. Le comte Goluchowski, sans donner une réponse précise, chargea son représentant à Bucarest de déclarer, au cas où le cabinet roumain soulèverait la même question, que toute agression dirigée contre la Roumanie par ses voisins serait considérée comme « casus foederis ».

Cette réponse du ministre autrichien laissait une porte ouverte et, comme il fallait s'y attendre, les Roumains revinrent sur leurs sondages, afin de savoir jusqu'où ils pouvaient compter sur l'appui des Puissances centrales au cas d'une complication dans les Balkans.

Au cours du mois de janvier 1901, M. Carp, président du Conseil de Roumanie, fit un voyage de caractère privé en Allemagne et en Autriche. A Berlin, où l'on évita soigneusement de soulever la question, le sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères déclara au ministre roumain qu'en ce qui concernait

les affaires balkaniques, le cabinet de Bucarest devrait, au préalable, s'entendre avec le gouvernement autrichien. Tous les efforts du ministre roumain devaient donc se porter du côté de Vienne où il ne manqua pas de se rendre en revenant de Berlin.

Comme d'habitude, le comte Goluchowski reçut M. Carp avec tous les honneurs qui lui étaient dus en tant que président du Conseil d'un pays allié. Le ministre roumain, avec beaucoup d'éclat, exposa la thèse du cabinet de Bucarest tendant à prouver la nécessité pour la Roumanie de répondre à main armée, avec le consentement et l'appui des empires centraux, à toute action militaire de la Bulgarie en Macédoine.

Le chancelier autrichien, sans vouloir dissimuler les craintes que lui inspirerait une complication éventuelle dans les Balkans, répondit qu'à son avis, il était peu probable que la Bulgarie s'engageât avec l'appui de la Russie, dans une aventure dont on ne pouvait prévoir les conséquences.

La conversation s'anima; alors Carp déclara que, quoi qu'il advînt, un agrandissement de la Bulgarie impliquerait une Roumanie plus forte, dans l'intérêt du royaume, aussi bien que dans celui du bon voisinage des deux pays » (16). « Et, comme la Roumanie ne pourrait recevoir des compensations en Macédoine roumaine (koutzovalaque), on devrait lui céder comme gage la ligne Roustchouk-Varna » (17).

Les documents publiés ne nous donnent pas d'autres détails sur l'attitude des chencelleries allemande et autrichienne concernant ces derniers sondages roumains. Toutefois, l'impression générale qui se dégage, à la lecture de la « Grosse Politik », ne contenant à cet égard que des renseignements incomplets, est que l'Allemagne, après la retraite de Bismarck, céda à l'Autriche l'initiative dans les affaires balkaniques « pour ne pas se brûler les doigts dans la question d'Orient ». La diplomatie de Vienne, par contre, assuma avec empressement le rôle qui lui était offert et, lorsque la Roumanie souleva la question de son intervention au cas d'une action bulgare en Macé-

(16) Ibid, t. XVIII, n° 5451, p. 133.

(17) Ibid, t. XVIII, n° 5452, p. 136 : Roustchouk est la ville bulgare la plus importante sur le Danube, alors que Varna est le grand port bulgare sur la mer Noire.

doine, le cabinet de Vienne, sans encourager directement les aspiration roumaines, entretint l'état d'esprit agité et inquiet des ministres roumains par des réponses évasives et par mille autres détours; par là, bien que la diplomatie autrichienne gardât pour quelque temps encore l'amitie roumaine, on n'a point facilité le rétablissement de la bonne entente entre la Bulgarie et la Roumanie, si nécessaire pour le maintien de la paix dans les Balkans.

Toutes ces conversations entre les ministres roumains, autrichiens et allemands n'avaient qu'un caractère officieux. Les pourparlers officiels visant le renouvellement du traité secret austro-roumain furent entamés par un mémoire que le ministre de Roumanie à Berlin, M. Beldiman, remit au chancelier de Bülow le 26 avril 1901.

Après avoir relevé l'importance que la Roumanie attache au maintien de l'alliance avec la Triplice, le mémoire expose la situation du royaume vis-à-vis de ses voisins. Le traité secret, tel qu'il a été conçu et rédigé, ne visait qu'une attaque venant de la Russie. Or, depuis 1883, date du premier traité austro-roumain, les conjonctures politiques avaient bien changé. La Bulgarie, dont la politique à cette époque tendait à un affranchissement de la tutelle russe, retombait à nouveau sous l'influence de Pétersbourg et les rapports bulgaro-roumains s'assombrissaient. On mentionnait à l'appui de ces allégations, le meurtre du prof. Mihailéano et les mesures militaires prises par la Bulgarie à la frontière bulgaro-roumaine.

Le ministre de Roumanie concluait en formulant deux demandes : 1° l'entrée de la Roumanie dans la Triple Alliance comme partie contractante égale, et 2° la modification du texte du traité, de façon que l'on y prévît expréssément la possibilité d'une agression bulgare contre la Roumanie. « Une telle agression n'est pas prévue par les stipulations du traité, disait M. Beldiman, bien qu'on puisse s'y attendre avec le secours de la Russie » (18).

Le mémoire roumain ne reçut pas l'accueil auquel on s'atten-

(18) Ibid, t. XVIII, 2me partie, n° 5799.

dait à Bucarest. Le chancelier de Bülow chargea le secrétaire d'Etat, baron de Richthofen, de déclarer au ministre de Roumanie à Berlin que le gouvernement allemand n'était pas disposé à donner une suite favorable aux demandes roumaines (18).

Mais le cabinet de Vienne se montra plus favorable aux vœux de son allié. Les divergences de vues qui s'en suivirent entre la Wilhelmstrasse et le Ballplatz rendaient nécessaire une prise de contact entre les deux chancelleries. Malheureusement, la « Grosse Politik » ne contient pas de renseignements à ce sujet. Nous y trouvons seulement un rapport du prince zu Eulenburg, ambassadeur d'Allemagne à Vienne, qui, relatant une conversation du roi Carol avec le comte Goluchowski, projette quelque lumière sur le résultat des échanges de vues qui ont dû avoir lieu entre Berlin et Vienne (20).

Au mois de novembre de la même année, le roi Carol, accompagné de son président du Conseil, se rendit à Vienne où il rencontra le comte Goluchowski. Cette fois, le chancelier autrichien parla ouvertement, sans dissimuler la volonté de son gouvernement de se conformer au point de vue allemand concernant le mémoire roumain du 26 avril 1901.

Dans ces conditions, la Roumanie dut céder et consentir à renouveler sans aucune modification ses accords secrets avec l'Autriche-Hongrie. Le 17 avril 1902, fut signé à Bucarest le troisième traité de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie. L'Allemagne y accéda le 25 juillet et l'Italie le 12 décembre de la même année.

***

A la fin de 1912 et au commencement de l'année 1913, les conjonctures politiques dans les Balkans s'annonçaient très défavorables pour la Bulgarie. Les rapports du royaume avec ses alliés, la Serbie et la Grèce s'étaient envenimés à tel point que l'on prévoyait déjà le jour où la Bulgarie, isolée, épuisée par une entreprise militaire de grande portée, verrait se dresser contre elle tous ses voisins.

A cette époque, la Roumanie n'avait pas modifié les lignes

(19) Ibid, n° 5798 et n° 5799.
(20) Ibid, n° 5810.

générales de sa politique extérieure, alors que la situation politique dans les Balkans avait sensiblement évolué : la Bulgarie, victorieuse, avait contre elle même ses alliés la Serbie et la Grèce, aussi bien que la Turquie, son ennemie dans une guerre qui n'était pas encore achevée. Profitant de cet état des choses, la Roumanie éleva des prétentions sur une partie des territoires bulgares de la Dobroudja à la Conférence des ambassadeurs à Londres qui avait à s'occuper du partage des provinces turques d'Europe, ainsi que du règlement des conflits surgis entre les alliés balkaniques.

Sur ces entrefaites, le traité avec l'Autriche-Hongrie arrivait à son terme. La Roumanie, pour obtenir une suite favorable à ses réclamations, n'avait plus besoin de demander la modification de ses accords secrets avec les empires centraux : l'appui de la Triplice auprès des autres Puissances lui était largement suffisant. Et, sous ce rapport, il faut rendre cette justice à la diplomatie roumaine qu'elle a su tirer le maximum de profit de cette situation de fait pour la réalisation de ses aspirations.

Mais ce n'était pas seulement la Roumanie qui tenait au renouvellement de ses accords avec la Triple Alliance. La situation politique dans le Proche-Orient devenant très embrouillée, l'Autriche-Hongrie n'avait pas l'intention de délaisser, à un tel moment, ses vieilles alliances; elle était prête, comme la Roumanie, à renouveler le traité secret sans aucune modification.

A la fin de décembre 1912, et au commencement du mois de janvier 1913, l'empereur François-Joseph et le roi Carol échangèrent des lettres cordiales, exprimant le désir de renouveler le traité d'alliance sans y apporter de changement. A ce sujet, la « Grosse Politik » ne contient pas de renseignements, mais il ressort des documents autrichiens (*Oesterreich-Ungarns Aussenpolitik*, 1908-1914, V^e volume) qu'aucune négociation n'a précédé la conclusion du quatrième traité de la Roumanie avec l'Autriche-Hongrie, qui eut lieu à Bucarest le 5 février 1913. L'Allemagne n'a pas manqué d'y accéder le 23 février et l'Italie le 5 mars de la même année.

La Roumanie n'est pas restée fidèle aux empires centraux. Au commencement de la grande guerre, elle opta pour la neu-

tralité et, bien que cette décision semblât déjà être la préface d'une évolution vers les Puisances alliées, elle ne diminua pas la gravité du dilemne que le conflit mondial posait pour le jeune royaume. En effet, la Roumanie avait encore à choisir entre deux voies : celle de la neutralité bienveillante envers la Triple Alliance à laquelle elle avait été liée par des traités secrets depuis plus de 30 ans, et celle du rapprochement de plus en plus étroit avec l'Entente. Cette dernière politique était réclamée par l'opinion publique et dictée par les intérêts en jeu. On sait que la Roumanie, sans trop hésiter, s'y engagea.

Assen SMEDOVSKI.

---

# L'intervention de la Grèce dans la Grande Guerre[1]

Si l'intervention des Etats-Unis dans la guerre européenne paraît dans l'opinion commune terminer la série de toutes celles qui eurent pour objet d'en avancer le terme, ce fut en raison de son importance plutôt que de sa date. Elle ne devait pas en être la dernière, mais se trouver suivie,à quelques semaines de distance, d'une autre qui passa presque inaperçue au milieu du tumulte des événements : celle de la Grèce, trop tardive désormais pour pouvoir en modifier le cours, mais curieuse à étudier comme l'aboutissement d'une longue campagne diplomatique, mêlée de succès et de revers, de périodes d'activité et de périodes d'accalmie. On se propose d'en retracer ici la dernière phase, ouverte par l'invasion de la Serbie, la retraite de M. Venizelos et le débarquement des troupes alliées à Salonique.

(1) On a utilisé pour la composition de cette étude, outre la correspondance officielle entre le ministre des Affaires étrangères français et son représentant à Athènes, les ouvrages généraux de Driault (*Histoire diplomatique de la Grèce*, t. I), de Cosmin (*La Grèce et l'Entente pendant la Grande Guerre*) et de Frangulis (*La Grèce et la crise mondiale*). Il convient de signaler pour l'étude de cette période les mémoires du prince Nicolas de Grèce (*Political Memoirs* 1914-1917, Londres), ceux du comte Bosdari (*Delle guerre balchaniche, della Grande guerra*, Milan), de l'amiral Dartige du Fournet (*Souvenirs de guerre d'un amiral*), du général Sarrail (*Mon commandement en Orient* 1920), et le recueil de documents diplomatiques russes traduits en allemand sous ce titre : *Die europaïschen Mächte und Griechenland während des Weltkrieges*, Dresde 1932. Pour les derniers événements de cette histoire et la déposition de Constantin voir spécialement : David (Robert), *Le drame ignoré de l'armée d'Orient*, Massis et Helsey, *La trahison de Constantin*, 1920; Regnaul (général), *La Conquête d'Athènes*, 1920; Recouly (Raymond) *M. Jonnart en Grèce et l'abdication de Constantin*, 1918, et surtout Ribot (Alexandre) *Journal et correspondance inédits*, 1936.

*La Grèce à la fin de* 1915.

Pour comprendre la longueur des négociations qui la remplirent, il importe d'abord d'en rappeler brièvement les données. A la suite du débarquement a Salonique des contingents alliés destinés à la Serbie, la Grèce avait vu une partie de son territoire occupée par l'un des deux adversaires en présence, peut-être sur son appel et en tous cas sans résistance de sa part, mais elle n'avait pas pour cela rompu avec l'autre, dont elle devait même obtenir, au moins pour un temps, le respect de ses frontières. Situation paradoxale à première vue, sans précédents et presque sans exemple dans l'histoire de la guerre, et même des guerres modernes en général. Elle ne représentait en effet, ni le maintien absolu, ni la répudiation de la neutralité, mais un effort pour maintenir entre ces deux états de choses un équilibre que l'expérience devait révéler particulièrement instable. Comment en effet l'occupation militaire d'une partie de son territoire par l'un des belligérants aurait-ele pu se prolonger sans entraîner des atteintes à sa souveraineté qui devaient être la source de perpétuels conflits avec les Puissances accupantes ?

Les difficultés de cette situation semblaient devoir être aggravées par le caractère et les dispositions du souverain. Dans ses rapports avec les Alliés, il se montrait ombrageux, toujours avide d'honneurs et d'égards, toujours porté à se croire méconnu, particulièrement sensible aux attaques des journaux, au fond faible de caractère et facile à intimider malgré ses airs de bravoure (1). L'expérience d'une première année de guerre avait eu pour résultat de l'enfoncer dans cette idée que, s'il pouvait songer pour l'avenir à une revanche contre les Bulgares, il fallait à tout prix éviter d'intervenir dans la présente guerre européenne pour ne pas envelopper la Grèce dans l'immanquable désastre qui attendait les adversaires de l'invincible Allemagne; et cette conviction, déjà ancienne dans son esprit, n'avait pu qu'y être renforcée par le spectacle des récentes défaites russes. Elle s'y doublait d'un autre sentiment, d'un caractère plus

(1) Ce sont là les traits principaux d'un curieux portrait tracé de lui par un officier français, le colonel Bordeaux, au sortir d'une longue audience (19 novembre 1915).

personnel, destiné à orienter sa conduite dans le même sens. C'était une profonde rancune contre M. Venizelos qu'il traitait couramment de « menteur » et d' « hystérique », pour avoir voulu l'entraîner malgré lui dans la guerre. L'ardeur de son ressentiment l'entraîna même à déclarer un jour (10 déc.) au ministre de France que jamais, tant qu'elle durerait, il ne tolérerait le retour au pouvoir de l'homme d'Etat crétois et qu'il préfèrerait plutôt « prendre un chiffonnier dans la rue pour en faire un premier Ministre. » — A l'égard des Alliés et en particulier de la France il se défendait de toute hostilité, mais se gardait encore plus de leur témoigner même en paroles, la moindre sympathie. Cette froide correction de langage et d'attitude devait faire place à une animosité toujours croissante à mesure que les nécessités de la guerre les conduiraient à prendre à Salonique des mesures qu'il regardait comme autant d'attentats à sa souveraineté. Et comme d'autre part il voyait leurs troupes garder dans cette ville une longue inaction, qui leur était imposée d'ailleurs par l'insuffisance de leurs effectifs, il ne devait pas tarder, l'esprit de persécution aidant, à y expliquer leur maintien par l'unique désir de l' « embêter », suivant sa propre expression, (il mettait son amour-propre à bien connaître les « finesses » de la langue française).

En face du Roi, M. Venizelos avait été amené par sa disgrâce même à se poser comme l'opposant irréductible à sa politique de neutralité et comme un partisan déterminé de l'intervention. Ce rôle devait l'amener à jouer auprès des ministres alliés à Athènes celui de conseiller occulte, précieux le plus souvent par sa connaissance du pays et son influence parlementaire, un peu embarrassant parfois par ses illusions sur l'état de l'opinion ou même par les initiatives inconsidérées que lui inspirait l'ardeur de ses ressentiments.

A l'unité de direction que représentait l'autorité du roi Constantin il eût été à souhaiter que les Puissances de l'Entente pussent opposer une certaine unité de front. Elles n'étaient pas encore parvenues à la réaliser, ni même à en concevoir la nécessité, après une année de fâcheuses expériences. En France, M. Briand se trouvait porté par son caractère comme plus tard par ses relations à ne pas s'écarter dans ses

rapports avec la Grèce des voies de la conciliation et de la douceur, tandis que le ministre à Athènes, M. Guillemin, tout en suivant fidèlement ses instructions, estimait l'emploi de la manière forte plus appropriée au milieu grec. — L'on pouvait remarquer des divergences de vues du même genre, quoique à un moindre degré, entre le *Foreign Office* et son représentant à Athènes, sir Francis Elliot. C'était toutefois du côté russe et du côté italien que devaient venir les principaux obstacles à la complète unité d'action des Alliés. A Pétersbourg, l'on éprouvait dans les cercles officiels quelque scrupule à forcer les décisions du roi Constantin par une pression trop énergique, afin de ménager en sa personne le prestige du principe monarchique et de ne pas ébranler son trône. C'était là une tendance dont le prince Demidoff, ministre de Russie à Athènes, devait se faire d'autant plus volontiers l'interprète qu'elle répondait à ses sentiments intimes et à l'état de relations personnelles particulièrement confiantes avec la famille royale hellénique. Enfin, son collègue d'Italie, le comte Bosdari, témoignait à la cause des Grecs une indulgence que semblait inspirer surtout une indépendance de caractère portée parfois jusqu'à l'esprit de contradiction à l'égard de ses collègues de l'Entente. Il y avait dans ces désaccords de vues ou ces différences de caractère entre les Etats et les représentants de l'Entente des dangers assez apparents pour faire qualifier sans trop d'exagération sa diplomatie de « chaotique » par un haut fonctionnaire grec (1), et pour en expliquer en grande partie les déceptions.

### *Le ministère Skouloudis. La crise de novembre.*

Après la retraite de M. Zaïmis, (5 novembre 1915) M. Skouloudis avait été chargé de recueillir sa succession, en conservant d'ailleurs tous ses collaborateurs. C'était une personnalité de second plan dont la carrière était restée jusqu'alors assez obscure, et dont le choix ne pouvait s'expliquer que par sa docilité présumée à suivre aveuglément la politique neutraliste et antivénizeliste du souverain. Dès ses premiers contacts

(1) M. Politis, directeur au ministère grec des Affaires étrangères, dans une lettre privée (du 24 octobre 1916) citée par Frangulis, t. I, p. 426.

avec les représentants de l'Entente, il produisit sur eux une impression assez fâcheuse, que le ministre de France traduisait dans ce pittoresque croquis : « Mes collègues ont remarqué comme moi combien il est pénible d'arracher à M. Skouloudis des déclarations précises. Il accueille ses visiteurs avec une politesse exagérée, se perd en formules vaines ainsi qu'en protestations vides de sens, revient constamment sur tout ce qu'il a dit, donne sa parole d'honneur à tout propos, allègue tour à tour son inexpérience des relations diplomatiques, son grand âge, son état de santé, une défaillance de mémoire, et joue de tout cela pour se dérober dès qu'on le pousse un peu ». Par l'effet de ces insuffisances ajouté à la défaveur des événements, son ministère devait être caractérisé, au témoignage peu suspect du comte Bosdari (1) par « une série de mésaventures diplomatiques, tantôt ridicules et tantôt tragiques ». Parmi ces dernières on peut mettre à part, comme particulièrement importantes, trois alertes ou crises qui en jalonnèrent la durée. Elles se produisirent en novembre 1915 à propos de la retraite des armées alliées sur Salonique, en avril 1916 à l'occasion du transport de l'armée serbe de Corfou dans cette ville, en mai au sujet de l'occupation par les Bulgares d'un fort situé en territoire grec.

Aussitôt, après son arrivée au pouvoir (7 novembre) le premier soin du nouveau Président du Conseil avait été, avant de dissoudre la Chambre (12), de se conformer à un rite désormais consacré en s'empressant d'envoyer aux puissances de l'Entente (9) l'assurance que s'il restait fidèle à la politique de neutralité, il ne manquerait pas de lui donner, comme son prédécesseur, « le caractère de la plus sincère bienveillance » à leur égard. Le malheur voulut que le jour même où ces protestations parvenaient à leur adresse, tout l'effet dût en être détruit par celui d'une déclaration au moins imprudente faite, au cours d'une visite, par le Président du Conseil à M. Guillemin. En s'entretenant avec lui de la situation difficile et de la retraite probable de l'armée de Salonique, impuissante à remplir sa mission de sauvetage en Serbie, il lui échappa une allusion à

(1) Bosdari, p. 141.

la possibilité de la désarmer si elle était refoulée sur le sol hellénique. Il comptait respecter ainsi les règles de la neutralité, fixées par les concentrations de la Haye et éviter de fournir par leur violation un grief aux Allemands. S'étant aperçu de la déplorable impression produite par cette suggestion, il était venu dès le lendemain déclarer qu'il avait été mal compris, qu'il avait parlé du désarmement *au conditionnel* et non *au futur,* comme d'une hypothèse juridique et non d'une résolution positive. Explication trop tirée par les cheveux pour effacer la déplorable impression et presque l'émotion produite dans les capitales alliées par un projet qui y fut considéré comme un véritable acte d'hostilité. L'on songea dans le premier moment à y répondre par l'envoi d'une flotte anglo-française dans les eaux du Pirée, par une demande impérative de garanties pour l'armée de Salonique, par des mesures coercitives telles que l'interruption du ravitaillement par mer de la population grecque. La première émotion une fois apaisée, l'on se décida toutefois, pour ne pas brusquer inutilement les choses, à n'adresser d'abord à Athènes qu'une demande d'explications, sauf à recourir plus tard à l'extrémité d'une mise en demeure, appuyée par une démonstration navale.

En même temps, pour ne pas négliger l'emploi des moyens de conciliation, M. Briand avait l'idée d'envoyer en mission spéciale à Athènes M. Denys Cochin, alors ministre sans portefeuille, dans la prévision que son titre officiel et sa vieille réputation d'hellénophile lui permettraient d'y exercer une action favorable à la cause des Alliés. Cette espérance n'était pas destinée à se réaliser. Celui qui en était l'objet, devait faire à Athènes un séjour d'une douzaine de journées (16-23 novembre), coupé par une excursion à Salonique (19-22), et trouver à son arrivée une réception presque enthousiaste de la part de la population, un accueil des plus courtois de la part du Roi, mais sans que ces démonstrations de sympathie platonique eussent contribué au succès de la négociation que son voyage avait pour objet de seconder. — Au moins n'y avait-il pas nui, ce qui devait être le cas d'un autre visiteur de marque, présent au même moment à Athènes. Au retour d'un voyage d'inspection aux Dardanelles lord Kitchener s'y était arrêté et avait été reçu en

audience par le Roi. Hostile en principe à l'expédition de Salonique, il ne lui avait pas caché son désir de mettre fin à cette aventure, et il s'était vu offrir par son interlocuteur, dont ce projet devait combler les vœux, la protection de l'armée grecque pour faciliter la retraite sur Salonique et le rembarquement des troupes franco-anglaises alors en Serbie ! Proposition assez « insultante et humiliante », selon les expressions mêmes de M. Briand, pour témoigner chez son auteur d'une certaine inconscience.

Pendant que ces voyages officiels ou semi-officiels attiraient les regards sur le premier plan de la scène diplomatique, l'on travaillait dans la coulise au règlement de la grande affaire soulevée par le malencontreux aveu de M. Skouloudis. Comme toujours, quand il s'agit de démarches collectives à accomplir, il fallut dans les capitales de l'Entente plusieurs jours pour mettre sur pied la réclamation commune à présenter aux Grecs. Un projet de note fut discuté à Paris en Conseil des Ministres (16 novembre), remanié ensuite dans le sens d'un adoucissement de forme et d'une plus grande précision de fond, puis envoyé à Athènes pour être remis à destination le 21. Cette démarche fut ajournée au dernier moment, parce qu'on jugeait alors préférable de lui assurer plus de chances de succès en la faisant précéder de la démonstration navale projetée. Le 22, le bruit se répandait à Athènes, où il produisait une profonde impression, qu'une flotte anglo-française venait d'apparaître dans les eaux de Milo, c'est-à-dire dans le voisinage de l'Attique. Et le lendemain 23 M. Skouloudis recevait des mains de M. Guillemin, agissant au nom de ses collègues de l'Entente, le texte du document qui lui était destiné. Ses auteurs reconnaissaient au gouvernement hellénique le droit de conserver la neutralité, mais en retour exigeaient de lui un désaveu formel des projets de désarmement et d'internement auxquels il avait fait allusion; ils réclamaient en outre pour les troupes alliées de Salonique, quand elles y seraient revenues, la faculté de prendre autour de cette place toutes les mesures de défense nécessaires à leur sûreté. A ces demandes auxquelles l'arrivée de l'escadre alliée prêtait une éloquence particulière, M. Skouloudis ne put d'abord que répondre par un acquiescement de principe immédiat (24).

Après avoir d'abord témoigné sa satisfaction de cette réponse, M. Briand ne tarda pas à s'apercevoir qu'elle ne dépassait guère la portée d'assurances générales de bonne volonté comme les Alliés en avaient tant reçues, et que, pour produire tous ses effets, elle avait besoin d'être accompagnée de quelques précisions. La demande de celles-ci fit l'objet d'une seconde note, (26), présentée sous la forme presque impérieuse d'une mise en demeure, et comportant, avec certaines facilités pour les troupes alliées de Salonique, le retrait de la garnison grecque de cette place. Cette fois encore le gouvernement d'Athènes dut céder en obtenant seulement, pour sauver la face, que l'évacuation réclamée n'aurait lieu que progressivement et serait réglée par une commission mixte siégeant sur place. Dans le premier moment, cette dernière réserve parut à M. Briand diminuer assez sensiblement le prix des concessions obtenues pour qu'il crût devoir proposer, afin d'obtenir pleine satisfaction, de mesurer plus étroitement par une sorte de blocus maritime le ravitaillement de la Grèce en céréales. La répugnance du cabinet de Londres à l'emploi de ce moyen de contrainte l'amena d'autant plus facilement à y renoncer qu'au même moment la fermeté d'attitude manifestée par les Alliés à l'égard des Grecs commençait à porter ses fruits. En recevant M. Guillemin (5 décembre) le roi lui annonçait que l'armée de Salonique n'aurait à redouter aucun acte d'hostilité de la part des troupes grecques, et lui donnait à entendre que si elle exécutait des travaux de défense autour de la place, lui-même ne protesterait que pour la forme. Cette déclaration se trouva consacrée quelques jours après (9) par un accord écrit, signé par M. Skouloudis, et qui terminait cette première passe d'armes entre le gouvernement d'Athènes et les Puissances de l'Entente.

C'était malheureusement la fatalité de leur situation réciproque qu'elle dût donner lieu entre leurs représentants à des querelles toujours renaissantes alors même qu'elles paraissaient apaisées. Comment en effet l'armée débarquée à Salonique aurait-elle pu pourvoir aux exigences de sa sécurité sans des empiètements continuels sur les droits de la souveraineté hellénique ? De là de continuels froissements avec le gouvernement d'Athènes,

La série en est inaugurée, presque aussitôt après la conclusion de l'accord du 9 décembre, par les plaintes auxquelles donne lieu, de la part des Alliés, la mauvaise volonté des autorités militaires de Salonique à en exécuter les clauses. On leur répond à eux-mêmes qu'ils les ont dépassées en procédant autour de la ville à des travaux de fortification. C'est là le sujet d'un échange de notes, prélude de bien d'autres par la suite, et dont le gouvernement grec se trouve bientôt distrait par d'autres préoccupations. Il pressent les gouvernements alliés sur la possibilité d'effectuer dans leurs capitales un nouvel emprunt, et il obtient au moins la sécurité du lendemain par des élections (19 janvier) qui lui assurent une majorité suffisante à la chambre. Quelques jours après (26) le général de Castelnau s'arrête à Athènes au cours d'un voyage d'inspection à Salonique et trouve auprès du roi, auquel il ne manque pas de rendre visite, un accueil dont l'amabilité semble de nature à inaugurer au moins une période de détente dans les rapports gréco-alliés. — Il est à peine parti qu'une suite d'incidents malencontreux vient détruire à cet égard l'effet de sa visite. C'est d'abord l'arrestation (30 décembre) et l'expulsion par le général Sarrail des consuls des Puissances centrales à Salonique, convaincus de s'y livrer à l'espionnage. Cette mesure soulève naturellement les protestations de leurs gouvernements, et par ricochet celle de M. Skouloudis, qui se croit forcé de la dénoncer « comme la violation la plus flagrante et la plus inhumaine de la souveraineté de la Grèce sur Salonique... commise au mépris de la plus élémentaire courtoisie internationale ». L'émotion produite à Athènes par cette affaire est à peine calmée que le gouvernement se voit notifier par une note de l'Entente (10 janvier), remise sans aucune négociation préalable, la prochaine arrivée à Corfou, sur son territoire, de l'armée serbe qui viendra s'y réorganiser. C'est pour lui le sujet d'une immédiate protestation (13) d'autant mieux fondée à ses yeux que d'après le droit public cette île est admise au bénéfice de la neutralité perpétuelle. A la fin du mois enfin (27) l'occupation du fort de Kara Bourou , près de Salonique, d'où la garnison grecque est simplement expulsée, a pour effet de provoquer chez le roi un accès de violente indignation. Elle est à peine calmée lorsqu'il reçoit une vingtaine de

jours après (21 février) la visite du général Sarrail, contre lequel il nourrissait de vives préventions, en raison de son rôle à Salonique. Sans les dissiper entièrement, ce dernier réussit à faire presque la conquête de son royal interlocuteur en le prenant par son faible et en affectant de saluer en lui l'homme de guerre éprouvé plus encore que le souverain.

Comment auparavant celle du général de Castelnau, cette visite aurait pu exercer une influence apaisante sur les rapports de la Grèce avec les Alliés, si de nouvelles causes de froissement n'étaient venues aussitôt après les envenimer. — C'est d'abord à propos de l'Epire du Nord, où la Grèce a été autorisée à faire entrer ses troupes au début de la guerre en octobre 1914, mais à la condition de laisser à cette occupation un caractère provisoire. Comme elle semble céder à la tentation de la rendre définitive, en permettant aux habitants d'élire des députés à son parlement, le gouvernement de Rome n'est pas sans en prendre quelque ombrage. Sur son initiative, les ministres de l'Entente adressent au Président du Conseil une protestation collective (16 mars) à laquelle il répond par deux notes (27 mars et 3 avril) contenant les protestations et les démentis d'usage en pareil cas. — Si cette affaire se trouva rapidement réglée ou plutôt ajournée, une autre allait donner lieu à des complications plus graves. Les amirautés britannique et française avaient reconnu la nécessité d'établir une base navale et de poser des mines dans la baie d'Argostoli, c'est-à-dire dans l'île grecque de Céphalonie, afin d'empêcher éventuellement le passage d'une escadre autrichienne en route pour les Dardanelles. L'opération étant représentée comme urgente, le gouvernement d'Athènes, dont le consentement semblait pourtant nécessaire, n'en avait été avisé qu'après coup. Les ministres alliés s'acquittèrent de ce soin par une simple note, à la suite de laquelle ils se virent convoqués de toute urgence chez M. Skouloudis. Ils le trouvèrent au moment où il sortait de chez le roi, le visage altéré et dans un état de surexcitation qui contrastait singulièrement avec ses manières habituelles. Il leur déclara sur un ton de véritable violence que les nouvelles exigences de leurs gouvernements comblaient la mesure de leurs prétentions comme des complaisances grecques et qu'il était cette fois décidé à y résister, en

préférant une rupture à une nouvelle capitulation (10 avril). La violence de son langage causa quelque surprise à ses auditeurs, mais comme maintes fois déjà en pareille circonstance, la fermeté de ses résolutions ne devait pas y répondre. Le 1er mai suivant il se laissait arracher son assentiment à la mesure contre laquelle il avait d'abord protesté, sous cette simple réserve qu'elle se terminerait avec la fin des hostilités.

## *Les crises de mai et de juin* 1916.

Si la question d'Argostoli, secondaire en elle-même, avait paru prendre une telle importance aux yeux de M. Skouloudis, c'est qu'au moment où elle fut soulevée elle se trouvait enveloppée dans une autre, qui allait entraîner un conflit plus grave avec les Puissances de l'Entente et se terminer même, chose rare, à l'avantage de la Grèce.

Après quelques semaines passées à Corfou, l'armée serbe s'y était assez rapidement réorganisée pour se trouver de nouveau prête à combattre. Où utiliser au mieux ses services? Après avoir songé un instant à l'Albanie, l'on estima que ce serait à Salonique, où elle se trouverait à proximité de son pays et suppléerait utilement à l'insuffisance des effectifs franco-anglais. Pour l'y conduire, la route de mer semblait d'abord la plus indiquée. Mais l'employer, c'était s'exposer aux attaques des sous-marins ennemis, particulièrement actifs en ce moment. La nécessité d'éviter ce péril fit envisager en haut lieu la possibilité d'un transport à travers le territoire grec. L'armée serbe serait débarquée à Patras, à l'entrée du golfe de Corinthe, pour y prendre une voie ferrée qui la conduirait à destination après avoir traversé tout le territoire hellénique et passé même par Athènes.

La perspective de cette invasion, si pacifique et provisoire qu'elle parût, avait de quoi effrayer et offusquer à la fois le gouvernement intéressé. Et de fait quand les ministres alliés se présentèrent dans le cabinet de M. Skouloudis pour obtenir l'acquiescement nécessaire de la Grèce à la mesure envisagée, ce fut pour s'entendre répondre par un refus catégorique, exprimé avec une vivacité inaccoutumée, dans une tirade préparée pro-

bablement à l'avance et qui se terminait par cette conclusion : « Ne comprenez-vous donc pas que nous sommes guettés, épiés pas vos adversaires (des Puissances centrales), qui ne laissent rien passer et nous reprochent constamment de violer notre neutralité à votre profit ? Non, n'insistez pas, c'est inutile. Il n'y a pas à réfléchir. Voulez-vous que je vous écrive tout cela ? Je suis prêt à le faire. Ce que vous me demandez est impossible, absolument impossible, nous refusons et voilà tout. « Et pour mieux motiver cette réponse négative, il se croit forcé d'invoquer quelques considérations secondaires, d'ordre sanitaire ou technique. Ce qu'il s'abstient d'ajouter, c'est que le roi craint par dessus tout de voir le passage d'une armée étrangère dans sa capitale y favoriser une agitation anti-dynastique.

Transmises aussitôt à Paris et à Londres, ses protestations y font naître dans le premier moment la tentation de répondre par un blocus économique, une occupation du Pirée ou un refus d'emprunt. Mais avant d'en venir à ces moyens de pression, l'on croit devoir attendre l'effet d'une dernière démarche, tentée auprès de M. Skouloudis par le ministre de Serbie, principal intéressé dans la question. Tout en opposant à sa demande les mêmes arguments qu'à ses collègues alliés, le Président du Conseil propose un compromis qui permettrait de concilier le respect de la neutralité hellénique avec la sécurité des troupes serbes. Elles feraient leur voyage par mer, mais au lieu de contourner le Péloponnèse gagneraient Salonique en empruntant la voie du golfe de Corinthe et du canal du même nom. Présentée en même temps à Londres, cette suggestion y obtient d'autant plus de succès qu'elle contraste avec l'intransigeance manifestée d'abord par M. Skouloudis. Le *Foreign Office* s'empresse de l'adopter, (1^er^ avril), sans prendre même le temps de consulter le gouvernement français, pourtant intéressé aussi dans la question.

Au cours de cette laborieuse négociation, terminée heureusement sans la crise qu'elle semblait annoncer, le roi avait reçu les ministres de l'Entente, et selon son habitude, il ne leur avait pas ménagé la confidence de ses sentiments. Avec le prince Demidoff, il semblait avoir voulu rejeter sur ses ministres l'intransigeance manifestée au début par son gouvernement. Avec le

comte Bosdari (8 avril) il avait manifesté une satisfaction qu'il était impuissant à dissimuler au sujet des succès allemands devant Verdun et du récent échec anglais à Kut-el-Amara. Avec M. Guillemin, reçu le lendemain, et auquel il apparut de bonne humeur, il s'abstint de toute récrimination contre la France, ce qui ne lui arrivait pas toujours, mit sur le compte d'une sorte d' « impatience sénile » l'intransigeance manifestée d'abord par M. Skouloudis, et s'étendit longuement sur les difficultés de sa position vis-à-vis des Allemands, dont la puissance militaire semblait l'hypnotiser plus que jamais.

Au moment même où l'arrangement conclu pour l'armée serbe faisait disparaître une cause de discorde entre la Grèce et ls Alliés, la fatalité qui semblait peser sur leurs rapports allait en faire naître une nouvelle, assez grave cette fois pour amener un changement de gouvernement à Athènes. Au mois de décembre précédant, les troupes germano-bulgares qui poursuivaient ou plutôt suivaient l'armée du général Sarrail en retraite, s'étaient arrêtées à la frontière grecque, probablement en vertu d'un accord secret conclu entre Athènes et Berlin. Leurs gouvernements se crurent-ils libérés des obligations contractées à cet égard par les facilités données à l'armée serbe pour rejoindre Salonique ? L'on est fondé à le croire en considérant la coïncidence de ce voyage avec une initiative inattendue de leur part. Le 27 mai les troupes bulgares passent la frontière grecque, jusqu'alors toujours respectée par elles, et deux jours après elles entrent dans le fort de Rupel (sur la Strouma) évacué sans combat par sa garnison. La nouvelle de cette occupation produit à Paris une émotion d'autant plus vive qu'elle semble à la fois annoncer une nouvelle offensive bulgare et impliquer une certaine complicité grecque. M. Briand songe d'abord à y répondre en proposant à Londres (1er juin) l'envoi à Athènes d'une vigoureuse protestation, appuyée au besoin par une démonstration navale. Cette suggestion paraissant avoir peu de succès, il se contente pour l'instant de pourvoir à la sécurité de l'armée de Salonique par la proclamation de l'état de siège dans cette place, et de peser sur les décisions du gouvernement grec par un commencement de blocus maritime portant sur le ravitaillement de la population (8 juin).

Il était en même temps revenu à la charge auprès du gouvernement anglais pour le consulter sur une initiative inattendue. M. Venizelos jugeait les circonstances favorables et le moment venu pour sortir de la passivité à laquelle les circonstances avaient jusqu'alors réduit son opposition. Quitter subrepticement Athènes, gagner Salonique et y fonder, sous la protection des baïonnettes alliées, un gouvernement national, rival de celui d'Athènes et partisan de l'intervention, tel était le projet, réalisé un peu plus tard, qu'il avait conçu et qui ne pouvait réussir sans l'assentiment de la France et de l'Angleterre. Communiqué à Londres, ce plan de *pronunciamento* souleva de la part du Conseil des ministres (2 juin), et même du souverain en personne, une opposition décidée, que furent impuissantes à surmonter de nouvelles instances venues de Paris. Pendant ce temps le roi Constantin recevait à Athènes le ministre de France et, au cours d'une longue conversation dispersée selon son habitude sur les sujets les plus divers, ne pouvait dissimuler sa secrète satisfaction de pouvoir considérer l'occupation du fort de Rupel, comme un pendant et une réponse à celle de Salonique par les Alliés.

Si dans le premier moment, M. Briand n'avait pas insisté à Londres au sujet des sûretés à prendre vis-à-vis de la Grèce après l'occupation du fort de Rupel, c'est qu'il comptait reprendre la question à la conférence de Boulogne, où il devait examiner avec les ministres anglais s'il convenait de poursuivre ou d'interrompre l'expédition de Salonique. Absorbé sans doute par la discussion qu'il dut soutenir sur ce dernier point, il se laissa imposer sur l'autre une demi-solution, consistant à demander simplement à Athènes la démobilisation de l'armée et la destitution de quelques fonctionnaires réputés germanophiles. Mais il était à peine de retour à Paris qu'il y recevait communication d'un programme établi par les quatre ministres alliés à Athènes et représenté par eux comme le minimum de ce que réclamaient la dignité ou la sûreté de leurs pays. Il comprenait quatre point : 1° démobilisation de l'armée grecque, la mobilisation ne pouvant être dirigée que contre les Alliés puisqu'elle n'avait pas servi contre l'irruption bulgare; 2° remplacement du ministère actuel par un « cabinet d'affaires », moins suspect au point de

vue politique, et, comme conséquence, dissolution de la chambre et nouvelles élections; 3° remplacement du chef de la police d'Athènes par un autre que nommeraient les Alliés; 4° expulsion des meneurs de la propagande allemande en Grèce (et notamment de leur chef, le remuant baron de Schenk).

Quand sir Ed. Grey prit connaissance de ces propositions, un scrupule qu'on ne peut s'empêcher à distance de trouver excessif le porta à n'en accepter que la première et à rejeter les autres, comme entraînant autant d'empiètements sur la souveraineté intérieure de la Grèce. Tenté un instant d'accepter, sans la partager, cette manière de voir, M. Briand changea d'avis en apprenant que les ministres alliés à Athènes insistaient pour l'adoption intégrale de leur programme en quatre points (11). Il s'employa pour la faire accepter à Londres, prépara une démonstration navale pour l'imposer à Athènes (13) et trouva de nouveaux arguments à cet effet dans la nouvelle de démonstrations antiententistes survenues dans cette dernière ville. Après avoir prolongé jusqu'au dernier moment des ergotages assez peu indiqués dans la circonstance, sir Ed. Grey finit par se rallier, sauf sur un point de détail, au projet de note proposé (15) de manière qu'il pût être remis à destination le 18. Pour en faciliter l'acceptation, une division navale française, portant même un corps de débarquement, devait venir mouiller en vue de la capitale.

Il semblait cette fois qu'après de trop longues tergiversations l'on fût sur le point d'aboutir. Mais il était écrit que jusqu'au dernier moment l'action commune des Alliés à Athènes ne se distinguerait ni par la cohésion ni par la continuité. Il avait été décidé d'abord que leurs ministres attendraient l'arrivée de la flotte franco-anglaise, c'est-à-dire le 23 juin pour remettre à M. Skouloudis, la note dont ils étaient chargés. Deux jours avant (21), et sans doute pour ménager l'amour-propre royal en évitant toute apparence de pression, ils reçurent au contraire l'ordre de procéder immédiatement à cette formalité. Ils devaient spécifier, toujours dans la même intention, que la note n'était pas en elle-même un ultimatum en règle, mais qu'elle serait suivie d'une sommation de ce genre si elle ne recevait pas satisfaction dans un délai de quelques heures.

Cette fois comme en d'autres circonstances, il suffit aux

Alliés de manifester une certaine fermeté d'attitude pour faire céder le gouvernement grec. C'était le 21 juin à une heure qu'ils remettaient à M. Skouloudis la note préparée par eux. Aussitôt après, le ministre de Russie profitait de ses amicales relations personnelles avec le souverain pour se rendre à la résidence royale de Tatoï, et adjurait le roi, dans un discours pressant, de céder, au moins en principe, à des instances dont il serait difficile cette fois d'arrêter le cours et les effets. Il emporta en partant, à défaut d'acceptation en forme, l'impression qu'il avait cause gagnée. Et en effet le même soir à 8 heures ses collègues et lui recevaient la visite de M. Zaïmis, chargé de leur annoncer que M. Skouloudis venait de se retirer et que lui-même avait été chargé de former un nouveau cabinet, avec mission de satisfaire aux demandes présentées à son prédécesseur. Ce changement de ministère mit fin naturellement aux projets de sanctions qui avaient été envisagés, et fit renvoyer à son mouillage de Salamine la petite escadre qui y avait été mobilisée pour opérer une démonstration navale au Pirée

*Le second ministère Zaïmis.*

Lors de son précédent passage à la présidence du Conseil, M. Zaïmis avait laissé aux Alliés l'impression d'être le plus favorable à leur cause parmi les hommes d'Etat qui n'appartenaient pas au parti vénizéliste. Il avait conçu l'espoir, comme il avait reçu le mandat, de regagner leur confiance, ébranlée par les derniers actes de son prédécesseur. Au point où en étaient venues les choses, les nécessités de sa situation devaient être malheureusement plus fortes que les efforts de son dévouement et les illusions de son optimisme.

Sa première tâche, qui était d'ailleurs la raison de son retour au pouvoir, devait être de remplir les conditions de l'ultimatum déguisé adressé à M. Skouloudis. Le lendemain même de son retour au pouvoir, il s'appliquait à en exécuter la clause principale, en ordonnant par décret la démobilisation de l'armée dans le délai de deux mois, (réduit plus tard à un mois). Ce devait être d'ailleurs la seule des exigences alliées à recevoir complète satisfaction. On parut vouloir laisser tomber celles qui concernaient l'expulsion des agents des puissances centrales en Grèce,

les poursuites à engager contre leurs complices grecs, le remplacement des fonctionnaires germanophiles. Restait la plus importante peut-être, celle qui était relative à l'élection d'une nouvelle chambre. Elle avait représenté jusqu'alors le grand cheval de bataille de Venizelos et de ses partisans. Ils furent amenés peu à peu à en ajourner la solution, puis à la laisser tomber en voyant les réservistes renvoyés dans leurs foyers y apporter le désir arrêté de ne plus être rappelés sous les drapeaux pour une entrée en guerre. Au début de septembre M. Venizelos en était arrivé à cette conclusion, dont il fit part au ministre de France, qu'il serait prudent de ne convoquer à nouveau le corps électoral que lorsque l'intervention serait devenue un fait accompli.

Pendant qu'à Athènes, M Zaïmis s'évertuait à satisfaire les Alliés, le souverain avait songé à utiliser ses relations de famille pour désarmer les défiances éveillées par sa politique dans leurs capitales. Parmi ses frères, les trois plus âgés, les princes Georges, Nicolas et André semblaient désignés pour plaider sa cause en France, en Russie et en Italie par leurs mariages respectifs avec une princesse Bonaparte, une grande-duchesse et une princesse de Battenberg. — Pour remplir sa mission, le premier n'eut qu'à prolonger son séjour à Paris, où il venait chaque année et qu'à utiliser dans l'intérêt de son frère, ses excellentes relations personnelles avec M. Briand. — Parti d'Athènes le 11, le prince Nicolas arrivait à Saint-Pétersbourg le 22, après avoir passé par l'Angleterre et commençait par un voyage au Quartier-général impérial de Mohilew un séjour en Russie qui devait se prolonger pendant plus de trois mois (1). Il les employa à de nombreuses visites, au cours desquelles il s'évertua à démontrer à ses interlocuteurs que la politique du roi Constantin avait donné lieu à d'injustes soupçons, et qu'elle consistait dans le maintien d'une neutralité dont il ne pouvait être question de sortir qu'au bénéfice de l'Entente. Ses explications furent accueillies avec une certaine froideur dans le monde officiel et surtout militaire, écoutées par les ambassadeurs de France et d'Angleterre avec une courtoisie à laquelle il se plut à rendre hommage, et ne parurent avoir quelque succès qu'auprès du Tsar lui-même, plus facilement influençable et plus sen-

(1) Il en a laissé un long récit dans le livre II de ses *Political Memoirs*.

sible aux atteintes que les critiques adressées au roi de Grèce pouvaient porter au principe monarchique en général. Après avoir épuisé ses efforts de persuasion, le prince s'apprêtait à reprendre le bateau (13 août) quand les instances répétées de son frère le forçèrent par des ajournements successifs à retarder son départ jusqu'au 6 octobre. Il ne devait arriver à Athènes (2 novembre) que pour y trouver un nouveau gouvernement.

Il y avait été précédé par son frère Georges dont la mission ne semblait pas avoir donné des résultats plus encourageants. En passant par Paris (20-21 juillet) ce dernier avait trouvé auprès de M. Poincaré un accueil dont il lui arriva de déplorer la fraîcheur, et recueilli de la bouche de M. Briand cette déclaration un peu décourageante que « le temps était passé où les Alliés pouvaient avoir besoin du concours de la Grèce » (1). A Londres il crut avoir ramené le roi Georges à de meilleurs sentiments envers son frère, mais ne put se dissimuler, au cours de ses visites dans les cercles dirigeants, que l'on y désirait le retour aux affaires de M. Venizelos.

Pendant que les princes parcouraient les grands chemins de l'Entente, leur pays était le théâtre d'une crise politique qui, comme celle de juin précédent devait être provoquée par une nouvelle avance germano-bulgare et se terminer par la retraite du chef du gouvernement. Le 21 août, M. Zaïmis recevait du ministre d'Allemagne à Athènes une note par laquelle il était avisé que les forces opposées à l'armée de Salonique se verraient obligées, pour pouvoir repousser ses attaques, d'occuper provisoirement, comme autrefois à Sérès, certaines portions du territoire hellénique. Assez déprimé par cette communication, malgré son optimisme habituel il ne put y répondre que par une protestation platonique, conformément à la ligne de conduite qu'il avait adoptée. Les choses en seraient sans doute restées là sans une complication inattendue.

Dans la matinée du 22 août, au lendemain même de la notification allemande, M. Venizelos vient trouver en hâte les ministres de France et d'Angleterre, pour leur faire part d'une nouvelle sensationnelle qu'il leur déclare tenir d'une source « absolument sûre ». Les forces bulgaro-allemandes concentrées autour

(1) *Die europ äischen Mächte und Griechenland*, p. 121.

du Monastir se disposeraient à marcher sur Larissa, dans le territoire de la vieille Grèce. Une fois installées dans cette ville, elles enverraient un « détachement » occuper Athènes, où tout se trouverait préparé pour le recevoir, grâce à la connivence du général Dousmanis, chef d'Etat-major général et même à celle du roi en personne. Une fois lancée dans le public, cette nouvelle invraisemblable y prend de telles proportions, en passant de bouche en bouche, qu'il se trouve des témoins pour affirmer l'apparition de « uhlans » à Larissa, ou pour dénoncer la présence à Eleusis de provisions d'armes qu'une immédiate et rigoureuse perquisition reste d'ailleurs impuissante à découvrir. Un simple calcul de distances (il y a 300 kilomètres d'Athènes à Larissa et plus de 150 de Larissa à Monastir) suffirait à faire voir le produit d'imaginations exaltées dans les bruits mis ainsi en circulation. A la faveur de l'excitation des esprits, ils trouvent auprès des partisans de l'Entente assez de faveur pour provoquer dans leurs rangs une véritable panique. De leur côté les ministres de France et d'Angleterre s'en laissent assez impressionner pour proposer à Paris et à Londres d'y répondre en reprenant, comme mesure de précaution, ce projet de démonstration navale et de débarquement à terre qui n'a reçu en juin précédent qu'un commencement d'exécution.

En recevant cet appel, le premier mouvement des gouvernements intéressés est de manifester quelque scepticisme sur le péril qui l'a provoqué, et avant d'y donner suite, de demander à ce sujet des précisions et des certitudes (24). Mais dans les milieux parlementaires, au moins en France, on ne laisse pas que de se montrer impressionné par certaines informations venues d'Athènes, surtout quand le pessimisme en est confirmé et sans doute exagéré par les rapports de l'attaché naval. Dans ses séances du 25 et du 26 août, le Conseil des Ministres décide d'abord d'exiger du roi Constantin l'engagement de s'opposer éventuellement à la marche des Bulgaro-Allemands sur Larissa et pour le rendre plus accommodant, d'envoyer au Pirée, avec un corps de débarquement, la division navale stationnée dans l'île de Milo. Du côté anglais, où règnent au moins au début, les mêmes préoccupations, l'on prépare et l'on fait accepter à Paris (27) un projet de communication pressante à adresser au

roi Constantin et l'on en reçoit en retour des instances pour l'adoption des mesures de pression projetées contre lui. Le 30, le Conseil de défense britannique donne son assentiment à l'envoi d'une escadre alliée dans la baie de Salonique, mais se déclare rebelle à l'idée d'opérer un débarquement et une occupation sur terre.

Pendant que dans leurs capitales respectives les ministres de l'Entente cherchaient ainsi à parer aux périls, réels ou imaginaires, de la situation, leurs représentants à Athènes avaient, conformément à leurs instructions, demandé une audience au souverain pour tenter de pénétrer ses intentions. Le prince Demidoff, auquel elle fut aussitôt accordée, recueillit de la bouche du roi des remerciements pour l'accueil fait en Russie au prince Nicolas, un démenti formel des fables en circulation au sujet de Larisse, des protestations de complète indépendance à l'égard de l'Allemagne, et pour terminer une allusion à la possibilité d'une intervention aux côtés de l'Entente. Il se montra assez impressionné par ces assurances pour se flatter d'obtenir de son gouvernement un veto à toute manifestation de force contre la Grèce. — Quant au ministre d'Angleterre, il en reçut de pareilles de M. Zaïmis. Les unes et les autres suffirent à déterminer dans l'esprit de ces deux diplomates un revirement qui s'étendit ensuite à leurs gouvernements. Celui de Londres notamment, revenant sur ses récentes décisions, proposa au dernier moment d'ajourner la démonstration navale projetée, que rendaient inutile à ses yeux les bonnes dispositions manifestées par le roi Constantin. Pour éviter l'embarras d'une réponse, M. Briand n'eut qu'à l'ajourner quelques heures, l'escadre alliée se trouvant déjà en route pour Salamine, où elle arriva le 1er septembre à 4 heures.

Si sa venue avait pour objet de produire sur le gouvernement grec un effet d'intimidation, l'on pouvait aussi se demander quelles réclamations elle serait destinée à appuyer auprès de lui, depuis qu'il n'était plus possible de faire état des bruits en cours au sujet d'une avance allemande sur Larissa. Les Alliés tombèrent d'accord (31 août) pour lui en présenter trois, dont la principale était le droit de contrôler toutes les relations postales et télégraphiques avec l'étranger. C'était en même

temps qu'une atteinte aux droits de souveraineté de la Grèce, un moyen radical d'empêcher toute communication illicite des Puissances centrales avec leurs partisans dans ce pays. Le même souci d'entraver leur action inspirait les deux revendications suivantes; l'expulsion différée jusqu'alors, du baron de Schenk, le chef de la propagande ennemie à Athènes, et l'engagement de poursuivre les complices qu'il avait pu trouver parmi les Grecs. Ce furent là les trois points d'une note présentée à M. Zaïmis le 2 septembre; il paraissait s'attendre à des exigences plus rigoureuses et donna dès le lendemain une réponse favorable, avec quelques réserves de détail.

Peut-être un événement nouveau n'avait-il pas été étranger à son acceptation. Jusqu'alors l'attitude du roi Constantin lui avait été dictée par sa foi persistante dans le triomphe final de l'Allemagne et dans le désir de ne pas laisser envelopper la Grèce dans le désastre qui attendait les Alliés. Il se sentit malgré lui ébranlé dans cette conviction par l'intervention toute récente de la Roumanie, qui changeait la proportion des forces en présence dans les Balkans. Si elle y conduisait à une victoire possible de l'Entente, la Grèce pouvait-elle sans déchoir être absente de la réorganisation territoriale qui s'en suivrait ? Après avoir fait à une intervention possible de sa part des allusions qui ne furent pas relevées par les intéressés, M. Zaïmis jugea le moment venu de passer des sondages à l'action. Le 6 septembre, il fait remettre à Paris et à Londres une note dans laquelle il représente le gouvernement grec comme « disposé à envisager la possibilité de se ranger aux côtés des Alliés » à la condition de se voir assurer, et la plus grande discrétion pour les pourparlers à engager à ce sujet, et l'appui financier et militaire de l'Entente pour le cas où ils aboutiraient.

Malgré le caractère conditionnel et enveloppé de ces offres, l'intérêt bien compris de ceux qui les recevaient aurait peut-être été d'y répondre par une acceptation de principe sauf à en discuter plus tard les modalités d'application, afin de donner à l'intervention grecque le caractère du fait accompli. Mais à ce moment les atermoiements continuels de la Grèce ont inspiré dans les milieux alliés une telle défiance qu'on estime ne pouvoir prendre trop de précautions à son endroit; et d'autre part

l'intervention de la Roumanie éveille dans le début d'assez vastes espoirs pour faire tenir son concours pour négligeable (1). De Paris et de Londres l'on répond donc aux offres de M. Zaïmis qu'elles seront acceptées en principe, mais si elles sont fermes et immédiates, au lieu de présenter le caractère de suggestions conditionnelles « l'heure des hésitations et des pourparlers dilatoires étant désormais passée. »

Par son caractère de mise en demeure, cette réponse semblait d'autant moins de nature à entraîner l'adhésion du roi qu'il retombait à ce moment dans les hésitations de son caractère et paraissait reculer devant l'idée d'une entrée en guerre sans certitude assurée de victoire. Bientôt d'ailleurs survinrent quelques incidents ou événements de nature à affaiblir le fil déjà si ténu des pourparlers engagés par M. Zaïmis avec l'Entente. Il y eut d'abord l'affaire de la Légation de France, où les ministres alliés avaient pris l'habitude de venir conférer tous les soirs. Dans la soirée du 9 septembre, leur réunion fut troublée par le bruit de quelques coups de revolver et des cris de « Vive le roi ! A bas la France ! A bas l'Angleterre ! » partis de la rue voisine. M. Guillemin exigea et obtint aussitôt des excuses pour cette inconvenante manifestation. Il devait être établi après coup qu'elle était l'œuvre de partisans de M. Venizelos et avait pour objet de contribuer à l'échec d'un projet d'intervention dont le succès aurait eu pour effet d'enlever à leur patron le monopole des sympathies pour l'Entente (2). Quelques jours après, un autre événement vint réveiller les défiances qu'inspiraient aux Alliés l'attitude et les sentiments du roi Constantin. Pour mener à bien ses opérations contre l'armée de Salonique, le haut commandement ennemi s'était décidé à une nouvelle violation de la neutralité hellénique, en faisant envahir par des troupes bulgares le territoire de Cavalla. Fidèle à la consigne

(1) Cet état d'esprit se trouve caractérisé par les déclarations faites par M. Briand au prince André de Grèce, lors de son passage à Paris, telles que les rapporte M. Iswolsky : « Briand a exprimé l'avis que la participation de la Grèce à la guerre lui aurait apporté sans doute de notables avantages, mais que ce temps était passé et que les Alliés n'avaient maintenant plus besoin de son concours. » (*Die europäischen Mächte und Griechenland während des Weltkrieges*, p. 121.)

(2) Voir sur ce point la démonstration de M. Frangulis (*La Grèce et la crise mondiale*, t. I, pp. 392--400). Cf. également Bosdari, p. 166.

de passivité donnée par le gouvernement d'Athènes en pareille circonstance, la garnison ne leur avait pas opposé de résistance (13 septembre). Mais comme l'interruption des communications ne lui permettait pas de regagner la vieille Grèce, elle fut envoyée en Allemagne, non comme prisonnière de guerre, mais pour subir un internement qui souleva il est vrai les protestations de forme de son gouvernement, mais où elle trouva assez de ménagements et d'égards pour donner prise au soupçon d'une secrète entente entre Berlin et Athènes.

La veille du jour de l'occupation de Cavalla avait été marquée par la retraite de M. Zaïmis. Le prétexte donné pour motiver sa démission était qu'il n'avait accepté le pouvoir qu'à titre temporaire, comme chef d'un cabinet d'affaires dont la mission était désormais épuisée. La raison véritable était sans doute la difficulté croissante qu'il éprouvait à surmonter la fausseté de sa situation et à concilier le maintien de la souveraineté nationale avec les exigences des Alliés (1).

### *Le Ministère Calogeropoulos*

Après la démission de M. Zaïmis et l'échec d'une éphémère combinaison Dimitracopoulo, le roi Constantin désigna pour lui succéder M. Calogeropoulos, député assez obscur jusqu'alors, appartenant au parti théotokiste. Le premier acte du nouveau Président du Conseil devait être d'envoyer des protestations de bonne volonté aux gouvernements de l'Entente. Il rencontra aussitôt de leur part une difficulté, et l'on pourrait presque dire une chicane, qu'il n'avait pas prévue. Il avait formé un ministère politique et de parti, alors que la note collective du 21 juin imposait à la Grèce l'obligation de n'avoir qu'un cabinet dit d' « affaires » jusqu'aux nouvelles élections prévues. Les Alliés refusèrent donc de le reconnaître officiellement tout en continuant à traiter les affaires en cours avec ses représentants dans leurs capitales respectives. Situation trop paradoxale pour pouvoir se prolonger longtemps.

Malgré la violente irritation qu'il éprouvait contre eux, et dont il faisait la confidence au ministre de Russie (16 septembre) (2),

(1) Voir sur ce point ses confidences aux ministres d'Italie (Bosdari, p. 166) et de Russie (*Die europäischen Mächte und Griechenland...*, p. 141).
(2) *Die europäischen Mächte und Griechenland*, p. 142.

le roi s'était décidé à donner suite aux premières offres de concours que leur avait adressées M. Zaïmis. Le 19 septembre, il leur en envoyait une nouvelle, avec des réserves déjà formulées (obligation du secret, promesse de concours financier), mais dont la dernière, toute nouvelle, ressemblait fort à une échappatoire. C'était l'obligation pour la Grèce de ne pas tenir ses engagements d'intervention pour le cas où, à l'époque fixée, surviendrait « sur le théâtre balkanique de la guerre un déséquilibre des forces tel que son appoint militaire serait insuffisant à le corriger ». Bien que cette précaution lui parût à bon droit suspecte, M. Briand inclinait d'abord à penser que la note grecque devait faire « reconsidérer la situation ». Mais ses premiers échanges de vues avec les ministres anglais, qui en avaient reçu une semblable, eurent pour résultat de le rallier à leur point de vue à ce sujet. Ils voyaient dans cet envoi un expédient, une ruse de guerre, pour gagner du temps et éluder les exigences alliées en attendant l'écrasement prévu de la Roumanie. La meilleure réponse à y faire était, d'après eux, un ultimatum en deux points, comportant une déclaration de guerre immédiate à la Bulgarie et la constitution d'un nouveau cabinet plus agréable aux Alliés. L'accord ayant été promptement réalisé sur ce point entre Londres et Paris, il restait à le préciser sous la forme d'une note commune. Et la rédaction, confiée au gouvernement anglais, en donna lieu, comme d'ordinaire en pareil cas, à des lenteurs, à des divergences sur des questions de détail (notamment sur l'application de sanctions éventuelles en cas de refus) qui s'ajoutèrent à la nécessité de consulter Pétersbourg et Rome pour prolonger ou plutôt faire traîner plusieurs jours (25-27) les pourparlers engagés à ce sujet.

Comme s'il voulait en activer la marche, M. Romanos vint à plusieurs reprises au Quai d'Orsay (28-30) manifester une certaine impatience de connaître l'accueil réservé aux ouvertures de son souverain. Mais à Paris et à Londres l'on paraissait à ce moment incliner à ajourner la réponse désirée, afin de « laisser la situation se développer » en évitant jusqu'à l'apparence d'une pression exercée sur le Roi. Le « développement » prévu ne tarda pas à se produire sous la forme d'un changement de ministère, M. Calogeropoulos se trouvant fatalement condamné

à succomber à la fausseté de sa situation. Dans la séance du Conseil des Ministres du 4 octobre, il avait fait accepter par tous ses collègues la proposition de déclarer aussitôt la guerre à la Bulgarie, pour satisfaire aux désirs de l'Entente. Le refus du roi de souscrire à cette grave décision l'amena à donner aussitôt sa démission.

L'interrègne de quelques jours qui s'étendit entre son départ et la nomination de son successeur devait être marqué par deux événements propres à modifier encore les données de la situation de la Grèce en portant de nouvelles atteintes à l'indépendance de sa souveraineté. D'une part, en voyant son roi persister à ajourner les grandes résolutions qui semblaient s'imposer à la couronne, M. Venizelos n'avait pu résister plus longtemps à la tentation de passer de l'opposition passive à l'action directe. Il se décida à réaliser le projet pour lequel il avait au début de juin obtenu l'adhésion de Paris et rencontré la résistance de Londres. Dans la nuit du 24 septembre, il s'embarqua à la dérobée pour la Crète après avoir demandé à l'amiral Dartige « la protection française pour garantir la sécurité de son voyage ». Il ne fit d'ailleurs que toucher barre dans son pays natal et en repartit presque aussitôt pour Salonique où il arriva le 9. Son premier acte fut d'y constituer un gouvernement provisoire ayant pour programme l'organisation d'un corps d'armée destiné à combattre aux côtés des Alliés sur le front balkanique. Averti à l'avance de ses intentions, M. Briand avait recommandé au général Sarrail « de l'accueillir avec distinction, sans faire acte de reconnaissance officielle jusqu'à nouvel ordre » et de le considérer comme chef d'un « gouvernement de fait ». Il allait, jusqu'à ce qu'un accord eût été établi à ce sujet entre les Alliés, employer son activité à appeler à lui ses partisans, à étendre son pouvoir dans la région de Salonique, et à y constituer comme un état dans l'état.

L'autorité du Roi recevait en même temps une autre atteinte dans les environs mêmes de la capitale. Le commandant de la flotte franco-anglaise mouillée à Salonique s'était d'abord employé, sur la demande même des ministres alliés, à assurer l'exécution des exigences contenues dans leur note du 2 septembre à M. Zaïmis : établissement du contrôle postal et télé-

graphique et expulsion des agents allemands. Il reçut bientôt de Paris (10 octobre) et exécuta immédiatement, au moyen d'un ultimatum qui ne souleva qu'une protestation de forme, l'ordre de saisir, au moins provisoirement, toute la flotte légère grecque et d'établir un contrôle sur les ports et les chemins de fer. C'était, selon sa propre expression « une main mise complète sur la vie intérieure du pays » (1).

L'exécution de ces dernières mesures avait achevé de mettre la Grèce dans une situation qui semblait sans précédent. D'une part elle était occupée en partie par deux armées belligerantes, pouvait leur servir de champ de bataille sans avoir ellemême abdiqué la neutralité. D'autre part une portion de son territoire obéissait à un gouvernement de fait, constitué en face du gouvernement légal, tandis que dans l'autre portion, celui-ci s'était vu amener à laisser exercer par une puissance étrangère une partie de moins des droits de la souveraineté. Dans cet état de choses, la fiction de son indépendance ne pouvait être prolongée bien longtemps et se trouvait à la merci du moindre incident.

### *Le Ministère Lambros.*
### (octobre 1916-mai 1917)

Les difficultés qu'avait rencontrées le Roi à prolonger l'éphémère existence du cabinet Calogeropoulos, le déterminèrent à revenir à l'observation de ses engagements antérieurs et à le remplacer par un ministère dit d' « affaires » dont la direction fut confiée à un savant jusqu'alors étranger à la politique, M. Lambros. Ce dernier allait avoir à pourvoir aux difficultés d'une situation qu'avaient singulièrement compliquée, et la constitution d'un gouvernement rival à Salonique, et certaines dissidences de vues entre les Alliés eux-mêmes.

Après son arrivée à Salonique, le premier soin de M. Venizelos, lorsqu'il eut constitué un gouvernement dit « national » avec l'appui du général Sarrail, fut d'en demander la reconnaissance aux Alliés. Comment la refuser à l'homme d'état qui avait inscrit en tête de son programme l'entrée en guerre à leurs

(1) Dartige du Fournet, p. 139.

côtés : mais d'autre part comment la lui accorder sans porter atteinte à la légitimité du gouvernement d'Athènes, qui n'avait jamais été contestée jusqu'alors ? La difficulté fut examinée pour la première fois à la conférence franco-anglaise de Boulogne (20 octobre). M. Lloyd George proposait de la résoudre en adressant au roi Constantin un ultimatum pour le mettre en demeure d'avoir à choisir une fois pour toutes entre l'Entente et ses ennemis. M. Briand, auquel cette solution paraissait trop brutale, fit adopter un expédient, souvent employé en pareille circonstance et qui consistait à ajourner provisoirement la reconnaissance du gouvernement Venizelos, mais à lui en accorder par dessous main tous les avantages pratiques — avances financières, assistance militaire et facilités de ravitaillement.

La question de la reconnaissance revint encore un mois plus tard (15-16 novembre) à l'ordre du jour de la conférence de Paris où M. Asquith, fidèle à une pensée ou plutôt à une chimère qui devait obséder jusqu'au bout beaucoup d'esprits britanniques, proposait de la résoudre par une réconciliation tardive entre le roi et M. Venizelos (1). Ce fut sans doute pour prévenir toute tentative dans ce sens que ce dernier se décida (23 novembre) à envoyer à l'Allemagne une déclaration de guerre en règle. Manifestation toute platonique sans doute puisque son gouvernement, n'étant reconnu par personne, n'avait pas encore d'existence légale, mais à laquelle il voyait l'avantage de se poser en défenseur de la dignité nationale en face du roi Constantin.

De son côté ce dernier attendait toujours une réponse à l'offre toute conditionnelle de concours qu'il avait adressée aux Alliés dès le 19 septembre précédent. Il n'avait pu se décider, comme le lui conseillait le ministre d'Italie, à forcer leur acceptation en déclarant spontanément la guerre à la Bulgarie. Les discussions auxquelles ils se livrèrent à ce sujet à la conférence de Boulogne firent apparaître entre eux quelques divergences de vues, car l'idée d'employer la manière forte à l'égard d'un petit état inspirait à Paris des scrupules que l'on était loin de partager à Londres. Pour accorder ces deux points de vue, l'on finit par se mettre d'accord sur un projet de réponse aux ter-

(1) Lloyd George, *Mémoires de guerre* (trad. franç.) t. II, p. 391.

mes duquel les Alliés se défendaient, par une affirmation assez risquée, d'avoir jamais songé à demander au Roi autre chose que sa neutralité et déclinaient son offre présente de concours comme dépourvue des garanties et des précisions indispensables en pareil cas. Mais au moment où allait partir cette réponse (25 octobre) l'envoi en fut ajourné et devait être définitivement suspendu, par suite du tour qu'avaient pris les événements à Athènes.

Dans cette dernière ville, le Roi avait trouvé un nouveau sujet de plainte et l'action des Alliés un nouvel élément de confusion dans l'installation à Salamine de l'amiral Dartige du Fournet, commandant de la flotte franco-anglaise, qui obéissait directement aux ordres du ministre de la marine de Paris. C'était comme un troisième pouvoir qui se superposait à ceux que formaient déjà d'une part le gouvernement légal, et d'autre part les représentants des Puissances protectrices. La saisie et le désarmement de la flotte de guerre grecque n'avaient pas épuisé l'activité de l'Amiral. Il l'employait ensuite, soit à une surveillance attentive des mouvements de troupes effectués en Thessalie, sur les derrières de l'armée de Salonique, soit à une série de mesures de sûreté dont la plus visible était l'installation d'une garnison de marins français au Zappeion, en plein cœur de la capitale. La dernière en date (20 octobre) destinée à rester à l'état de projet, aurait été plus radicale que toutes les autres si elle avait été exécutée, car elle consistait dans le désarmement de l'armée grecque concentrée maintenant dans la Péloponnèse.

En présence de ces empiètements continuels sur son pouvoir souverain, le Roi éprouvait une irritation qui se tournait en haine croissante contre M. Venizelos, auquel il en attribuait la responsabilité dernière. Au cours d'une conversation avec sir Francis Elliot (18 octobre), il lui arriva par exemple de frapper son interlocuteur par l'animosité avec lequel il parlait de son ancien ministre. Il le comparait avec le traître irlandais Casement, qui avait alors les honneurs de l'actualité en Angleterre, et ajoutait que, s'il venait à s'emparer de lui, son premier soin serait de le faire pendre. En réalité il demeurait persuadé, comme il devait l'avouer un jour, que si M. Venizelos était allé

fonder un gouvernement provisoire à Salonique, ce n'était nullement pour engager la lutte contre les Bulgares comme il le proclamait, mais avec l'arrière-pensée de revenir sur Athènes pour le détrôner lui-même. Ce fut vraisemblablement à cette appréhension qu'il faut attribuer une initiative assez inattendue qu'il prit à ce moment, et dont l'histoire peut à distance servir à montrer à quels malentendus peut conduire en diplomatie la pratique des pourparlers officieux conduits en marge des négociations officielles.

Envoyé en mission à Salonique, un député français, M. Benazet, venait de débarquer à Athènes (16 octobre). Dès qu'il apprend son arrivée, le Roi exprime le désir de le voir, le reçoit deux fois (23-24 octobre) et de la manière la plus aimable, et lui témoigne, au point de le laisser « touché jusqu'aux larmes », une sympathie d'une chaleur trop soudaine pour ne point paraître intéressée et à ce titre un peu suspecte. Il profite aussitôt de l'impression favorable ainsi produite sur son hôte d'un jour pour lui soumettre un projet qui semble à première vue dépasser les espérances comme les prétentions des Alliés. Afin de ne plus leur laisser aucun doute sur ses intentions, il offre non seulement de rappeler dans le Péloponnèse les troupes dont la présence en Thessalie représente encore pour eux un sujet d'inquiétude, mais encore de procéder à un désarmement général et complet, c'est-à-dire à leur céder son artillerie, ses provisions de munitions, et ce qui lui reste de marine de guerre. Il leur demande en retour, outre la liberté de garder la neutralité jusqu'à ce qu'il juge le moment venu d'en sortir, le retrait des mesures d'exception et de précaution prises contre lui sans égard à ses droits de souveraineté, et surtout l'assurance que l'armée dont M. Venizelos commence la formation à Salonique et dont il n'entravera pas le recrutement ne sera employée que contre les bulgares et ne servira pas d'instrument de guerre civile. Telles sont, exposées par le souverain avec toute la précision que comporte la liberté d'un entretien amical les données d'un accord qui paraît à première vue assez avantageux à M. Benazet pour être immédiatement accepté. Pour plus de sûreté, il prend la précaution de le faire entériner télégraphiquement par M. Briand. Et à son retour de Salonique, où

il est allé remplir une mission parlementaire, il se voit à son passage à Athènes inviter au Palais-Royal, et traiter en vieil ami pour s'entendre répéter les assurances données à son premier séjour (6 novembre).

Bien qu'explicable par la menace vénizéliste, ce revirement dans les dispositions royales apparaissait trop soudain pour ne pas être sujet à des retours et pour donner aussitôt des résultats. M. Benazet avait à peine repris le bateau que l'accord auquel est resté attaché son nom subissait l'épreuve de complications de mauvais augure pour l'avenir. Il y avait d'abord eu, avant même qu'il ne fût reparti pour la France, le fâcheux incident d'Ekaterini, localité située dans la vieille Grèce, mais que les troupes vénizélistes avaient pourtant cru devoir occuper à main armée. C'était là, aux yeux du Roi une violation anticipée du pacte à conclure, dont il crut devoir se plaindre très vivement aux ministres d'Angleterre et d'Italie (7 novembre). L'incident fut réglé à sa satisfaction et le retour en fut rendu impossible pour l'avenir par l'établissement d'une zone neutre entre la Grèce vénizéliste et la Grèce royale, mais il n'en avait pas moins ébranlé chez le souverain la confiance nécessaire à l'application de l'accord Bénazet. D'autres naquirent des persécutions dirigées contre les partisans de M. Venizelos, de l'attitude provocante des officiers monarchiques, des excès de langage de la presse, du renvoi des ministres des puissances centrales à Athènes, péniblement arraché aux répugnances du Roi (22 novembre). Il n'en semblait pas moins persister, au moins au début, dans les bonnes dispositions manifestées à M. Bénazet, et il en donnait l'assurance à M. Briand dans un télégramme transmis par l'entremise de son ministre à Paris, M. Athos Romanos. En lui adressant ses remerciements (16 novembre) le Président du Conseil en profitait pour lui expliquer, sous prétexte d'éclaircir des malentendus, les origines des griefs des Alliés, comme pour lui représenter la nécessité de les dissiper.

La recommandation n'était pas inutile car, à mesure que le temps s'écoulait, les difficultés semblaient renaître au lieu de s'apaiser, et à mesure que par des indiscrétions inévitables la connaissance de l'accord Bénazet filtrait dans le public, les clauses principales y soulevaient une émotion assez vive, sin-

cère ou factice, pour que l'exécution en dût donner lieu aux plus redoutables complications. Il allait avoir cette singulière fortune d'amener, au lieu de la réconciliation espérée, une crise plus violente que toutes les précédentes dans les rapports de la Grèce et des Alliés.

(*à suivre*) Albert PINGAUD.

---

# Nicolaï d'Arfeuille

## Agent secret, géographe et dessinateur

## (1517-1583)

### *I. — Un peintre français · l'expédition d'Ecosse.*

Au début de l'été 1546, lord Dudley, grand amiral d'Angleterre vint en France (1). Ce grand seigneur qui devait mourir sur l'échafaud était alors au comble de la faveur. Suivant le traité d'Ardres, conclu le 7 juin entre l'Angleterre et la France, il jura la paix avec François I[er] au nom d'Henri VIII, son maître. Près de leur fin les deux souverains semblent avoir tenté, par lassitude ou par sagesse, de conclure entre leurs deux pays une paix durable, dont les approches de la mort leur faisaient mieux comprendre la valeur. Mais les circonstances sont plus fortes que la volonté des rois. Tout portait les peuples à la guerre, souvenirs de la guerre de Cent Ans, ambitions seigneuriales, luttes religieuses, et les serviteurs mêmes de ces monarques étaient dressés à préparer de nouvelles embûches, tous, du plus grand au plus petit, du chancelier chef du conseil au plus modeste auxiliaire de la diplomatie. Durant la mission pacifique de lord Dduley, on lui parla d'un certain français, voyageur et cartographe qui, au cours de ses pérégrinations avait visité l'Angleterre. Il en avait levé quelques cartes et s'était, chose plus remarquable, adjugé la connaissance de plusieurs faits « notables et non vulgaires ». Ces traits piquèrent la curiosité du plénipotentiaire qui demanda qu'on lui conduisît le français. Nicolaï sut produire une impression favorable. Mais lors-

(1) John Dudley, grand amiral d'Angleterre, comte de Warwick, duc de Northumberland et grand maréchal d'Angleterre (1502-1553) fut mis à mort pour avoir voulu porter sur le trône sa bru Jeanne Grey.

qu'on lui proposa de livrer ses cartes, il refusa. L'anglais insista, ne laissant pas d'employer le puissant argument dont la riche Angleterre use en pareils cas. Nicolaï céda, à prix fort élevé. La suite de l'histoire montre qu'il ne fut acheté qu'en apparence et qu'il avait une arrière-pensée. Le lord croyait mener le jeu quand c'est Nicolaï qui jouait au plus fin (2).

Trouvant qu'il avait fait connaissance d'un habile homme et d'un bon compagnon, le futur duc de Northumberland proposa un jour au cartographe de partir avec lui. La paix semblait bien assurée entre l'Angleterre et la France. Nicolaï accepta. Dès lors, il vécut près d'une année en compagnie du grand amiral d'Angleterre. Lord Dudley admirait combien son jeune compagnon était expert aux choses de marine, combien il y prenait intérêt. Parlant des affaires de sa charge, il faisait connaître ses projets, donnait avis des entreprises que l'Angleterre se proposait de diriger contre l'Ecosse. Aucune de ses conversations n'était perdue. Le 7 mars 1547, le jeune français assistait à la bataille navale entre les Ecossais et la division navale Dudley, près d'Yarmouth. Puis, aussitôt débarqué, discrètement, il s'était fait connaître à Odet de Selve, ambassadeur du roi de France à Londres (3). Il l'avait fait si discrètement que jamais l'ambassadeur ne le nommait dans sa correspondance. Parlant de lui il disait « ung painctre françois », sans plus et s'en défiait un peu d'abord, quoique Paulin de La Garde, marin et ancien ambassadeur de France auprès du sultan, connût Nicolaï (4). Bientôt, grâce aux officieux avis de Nicolaï, Odet de Selve, pouvait écrire au Roi, le 18 mars, que les anglais avaient surpris quelque lettre des écossais relative à leurs projets contre les espa-

---

(2) On trouve les éléments du récit dans la préface de Nicolay d'Arfeuille. *La navigation du roy d'Ecosse*, Paris, 1583. Noter l'expression, à propos de la cession de sa carte « ne cessa que ne me l'eut tirée des mains non toutefois sans très honnorable récompense. » — *Calendar of State Papers. Foreign series of the reign of Edward VI*, Londres, 1861 (Lettre de Wotton du 7 mars 1548, p. 15). — Fr. Michel, *Les Ecossais en France. Les Français en Ecosse*. Londres, 1862. — *Correspondance politique*, d'Odet de Selve. Paris. 1888. — La Roncière, *Histoire de la Marine française*, tome III, Paris 1906.

(3) Odet de Selve, magistrat et diplomate français, né vers 1504, mort en 1563; il fut ambassadeur à Londres (1546-1549), puis à Venise (1550-1554), puis à Rome.

(4) Escalin des Aimars, baron de La Garde, dit le capitaine Polin, ambassadeur auprès de Soliman et général des galères, un des plus célèbres marins du XVI[e] siècle, mort en 1578.

gnols et les portugais, que la flotte anglaise se proposait de surprendre quatorze navires écossais, et surtout qu'avant deux mois les anglais feraient sur terre une grande offensive contre les écossais. Le 4 mai, l'ambassadeur manda au connétable de Montmorency que, décidément, ce peintre français est un homme d'entendement. Il était un auxiliaire précieux pour les diplomates et les militaires, ce qui se vérifia sans retard.

Un jour, lord Dudley confie à Nicolaï un précieux manuscrit accompagné d'un portulan. C'est, en langue écossaise, le récit du voyage que le roi d'Ecosse Jacques V avait fait autour de son royaume : description maritime de premier ordre où sont indiqués les points vulnérables de la côte. Nicolaï le fait copier, puis traduire, relève lui-même la carte et pour plus de sûreté confie sa trouvaille aussi quelques jours à l'ambassadeur. Celui-ci de faire tenir en France la copie qu'il a prise de son côté, cependant que Nicolaï, sa mission terminée, quitte l'Angleterre et son lord pour porter lui-même au Roi les précieux documents qu'il a su gagner.

Les cartes sont bientôt transmises au général des galères de France, Leone Strozzi (5). Brusquement une expédition part et met le siège, par mer, devant le château de Saint-Andrews, ville d'Ecosse que les Anglais occupent. Nicolaï guide lui-même l'entreprise. Une brèche est pratiquée au point faible de la citadelle, qui est prise à composition (30 juin 1547) (6).

Trente six ans plus tard paraît « la Navigation du roy d'Escosse Jacques cinquiesme du nom autour de son royaume et isles Hébrides et Orchades, soulz la conduicte d'Alexandre Lindsay, excellent pilote écossais, recueillie... par Nicolay d'Arfeuille » (7). Dans la préface de l'ouvrage l'auteur raconte l'aventure. Il va mourir en cette même année et, détaché des choses, se montre moins secret : toutefois, même alors, il insiste peu. Il n'explique la manœuvre à laquelle il se livra pour obtenir le manuscrit précieux, l'emporter, le faire copier puis traduire que par ces

(5) Leone Strozzi, fils du rival de Come de Médicis, et frère du maréchal de France, il fut général des galères (1515-1554).

(6) D'après C.-J. Lyon, *History of St Andrews* (Edinburgh, 1843, t. I, p. 314-315), Strozzi prit tous les biens contenus dans la citadelle estimés à 100.000 *pounds*; toute la garnison, y compris J. Knox, fut emmenée prisonnière.

(7) A Paris, chez Gilles Beys, 1583.

mots : « Milord Dudley..., pour mieux m'attirer à ses desseins, ne communiqua ung petit livret escrit à la main en langage escossois... Et considérant avec combien de grands travaux ce peu de papier avoit esté escript, je ne m'en voulus dessaisir sans en retenir une copie. » Sous ces apparences bénignes — car toujours Nicolaï déguisera de prétextes artistiques ou scientifiques, ses pires curiosités — la vérité se décèle sans peine. Une vraie partie s'est jouée entre l'amiral d'Angleterre qui voulait gagner à son pays l'habile homme qu'était Nicolaï et ce dernier qui, fort subtil en effet, a joué près d'un an une dangereuse comédie. Dans les Terres d'Ecosse, sur la plage riante de Saint Andrews, s'est joué l'épilogue. La comédie se termine par le sanglant assaut d'une citadelle. Nicolaï a berné l'amiral, remporté la mise et l'enjeu.

Dès lors, ce n'était plus un novice. Dauphinois d'origine, il était âgé de trente ans, étant né en 1517 (8). Sa vie avait été déjà passablement aventureuse. Il s'était formé, semble-t-il à Lyon qu'il quitta pour suivre la carrière des armes. « L'an de grâce 1542 et de mon age le vingt-cinquiesme, sorty du ventre du daulphin et passé par la gueule du lyon » (il veut dire né en Dauphiné et instruit à Lyon), il se joignit à la jeune troupe qui accompagnait le dauphin au siège de Perpignan. La guerre contre Charles-Quint recommençait. La France était pleine d'espoir. On allait effacer les vieux désastres de Pavie, le traité funeste de Pavie et les traités sans gloire de Nice et d'Aigues-Mortes. Avec la jeunesse du dauphin, il semblait que revînt, comme un âge d'or, le temps prestigieux où le roi jouvenceau ouvrait son règne par la victoire de Marignan. A Lyon même et parmi les jeunes gens de la ville, un autre événement avait marqué d'un tour romanesque le départ pour la campagne de Perpignan. La future poétesse Louise Labé, dans tout l'éclat de

(8) Comme il n'existe pas d'étude d'ensemble sur Nicolaï d'Arfeuille, il faut se reporter aux préfaces de ses ouvrages et surtout à celle de ses *Navigations Orientales*, Lyon, 1568. La meilleure notice, par V. Advielle, se trouve imprimée en tête de : Nicolay, *Description... de Lyon*, Lyon, 1882. — Pour la bibliographie, voir l'article du *Dictionnaire de biographie française*, Paris, Le Touzey (sous presse), au mot *Arfeuille*. — Une question relative aux manuscrits, aux autographes et aux cartes de N. d'A., posée dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, t. XXXIX, n° du 7 juin 1899 est restée sans réponse.

ses seize ans, était partie à l'armée (9). Combien de vocations militaires hésitantes durent trouver là un argument décisif ! Nicolaï, accueilli dans tous les milieux, ne pouvait manquer de connaître la jeune fille. C'est un fait, en tous cas, qu'ils partirent tous deux pour Perpignan. Nicolaï portait une extrême attention aux femmes. Louise Labé n'était pas très farouche. On ne sait rien de plus. Quoi qu'il en soit, le voyage de Perpignan marque pour l'un et l'autre le début de leur aventureuse carrière. Au reste la campagne tourna court. Au bout de quarante jours on interrompit le siège et les jeunes entreprenants déçus repartirent chacun vers son destin.

Ingénieur et cartographe, Nicolaï voyagea désormais pour le compte du Roi dans presque toute l'Europe (10). Appartint-il dès lors à la troupe discrète de ces agents qu'à l'imitation de Charles-Quint, François Ier multiplia ? L'ambassadeur Guillaume Pellicier est un des rares diplomates dont la correspondance fasse connaître quelques-uns de ceux qu'il nomme les « bons serviteurs du Roi » (11). Pour avoir parcouru, quinze ou seize ans durant, l'Allemagne, le Danemark, la Russie, la Livonie, la Suède et la Gothie, la Zélande, l'Angleterre et l'Ecosse, il faut que Nicolaï ait été l'un de ces « bons serviteurs ». Au cours d'un de ses premiers voyages et tout de suite après l'expédition malheureuse de Perpignan, s'étant rendu aux Pays-Bas, il épousa Jeanne de Stealtinck, veuve du gouverneur d'Utrecht. N. de Buckingham. Louise Labé, pour tant qu'il ait songé à elle, avait été vite oubliée.

Le personnage est net ;un goût décidé pour les aventures (et peut-être une intrigue amoureuse) lui fait prendre part à une expédition militaire; un déplacement rapide l'envoie de la frontière sud à la frontière nord; en Hollande, nouvelle intrigue, et

(9) Louise Labé, dite la Belle Cordière, célèbre poétesse, qui réunit autour d'elle à Lyon, au XVIe siècle, une brillante société littéraire où elle-même était la plus remarquable (1526-1566).

(10) Un célèbre ingénieur italien, Jérôme Marin, dirigeait les opérations pour le compte de la France. Dans ses *Navigations Orientales*, Nicolaï fait allusion à sa carrière d'ingénieur.

(11) Sur les agents secrets du roi, consulter J. Zeller. *La diplomatie française vers le milieu du XVIe siècle*, Paris, 1881, et la *Correspondance politique*, de Guillaume Pellicier (Paris, 1899).

il épouse une étrangère, puis, sans se fixer, il repart pour de nouvelles missions (12).

La nature de ces missions est déjà connue par son aventure avec l'amiral d'Angleterre. Ingénieur, dessinateur, il relève des plans et note en même temps tout ce qu'il faut apprendre. Si de toutes ses premières tentatives, celle d'Ecosse seule a laissé des traces, elle fut la plus brillante, elle ne fut pas unique. Sa hardiesse et son succès furent assez remarqués pour que le nouveau roi Henri II, se souvenant aussi peut-être de Perpignan, lui confiât une nouvelle mission de beaucoup plus vaste envergure.

## II. *Le « bon serviteur du roi » Mission en Méditerranée*

Henri II continuait la politique de son père, dont l'entreprise la plus hardie avait été l'entente avec les Turcs, alliés précieux, mais lointains et presque inconnus, difficiles à utiliser, difficiles à seconder. L'ambassadeur Luitz d'Aramon (13) avait fort à faire pour ne mécontenter ni son maître ni le sultan et pour maintenir entre eux un étroit contact. En 1551, il vient prendre les ordres du Roi, après un long et pénible voyage de Constantinople à Blois.

En récompense de ses services, le Roi le nomme Gentilhomme ordinaire de sa chambre. Puis, afin de lui épargner les fatigues du voyage par terre, il lui enjoint cette fois de regagner Constantinople par la voie de mer. Bien plus, il lui fait don de deux galères « des meilleures et mieux équipées qu'il eust au hâvre de Marseille ». Un rude capitaine, le chevalier de Seure, l'escortera avec sa galiote bien armée. Mais, comme le souci de la santé d'un ambassadeur n'inspira pas seul la générosité du Roi, on pense que sur ce voyage, il avait d'autres desseins. Nicolas de

(12) Il est très difficile d'éclaircir le rôle joué par Nicolaï dans la préparation de la campagne faite par le roi Henri II dans la région de Boulogne en 1549. Il composa sur ce sujet un discours au Roi qu'il fit tenir, sans doute pour le remettre au Souverain, à l'un de ses amis ou protecteurs, monseigneur du Buys, vice-bailli de Vienne. Par une indiscrétion de l'imprimeur lyonnais G. Rouillé, ce discours fut imprimé. Indiscrétion dont l'imprimeur s'excuse dans une lettre. Voir sur ce sujet : Lelong, *Bibliothèque française*, t. II, n° 17.646. — Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, t. IX, Lyon, 1912, pp. 38 et 172-173. — H. Hauser, *Sources de l'histoire de France au XVIe siècle*, t. II, Paris, 1909, n° 1326.

(13) Gabriel de Luels d'Aramon, ambassadeur de France à Constantinople, né en 1508, mort en 1553. Voir l'article de M. Roman d'Amal dans le *Dictionnaire de Biographie française*, t. III, pp. 219-222.

Nicolaï, pour des raisons demeurées jusqu'à présent mystérieuses est adjoint à l'escorte du diplomate : « Et à moy, pour certaines causes, me fut par Sa Majesté très expressément commandé de luy assister en tous lieux, tout le long de son voyage. » Voilà le texte en clair des instructions de Nicolaï, texte qui désigne nettement une mission secrète.

Au reste qu'avait fait Nicolaï dans les années précédentes ? Il avait, sur l'ordre du Roi, perfectionné ses connaissances maritimes et traduit le meilleur ouvrage qui existât alors sur la navigation, le traité de Pierre de Médine (14). Et certes les Valois, Henri II autant que son père, portaient bien intérêt aux sciences, aux lettres et aux arts. Il ne leur était point indifférent qu'un voyageur français à l'esprit curieux, ouvert, observateur, dans un voyage au long cours, à travers la Méditerranée, amassât des observations de toutes sortes, des anecdotes, des dessins, des traits de mœurs. Ils n'oublièrent jamais d'accroître le patrimoine intellectuel de la France, et, si le goût italien gâta un peu l'action des souverains comme avait gâté leur politique une attention un peu trop portée vers l'Italie, du moins respirèrent-ils le souffle régénérateur et pour ainsi dire printanier de la Renaissance et de l'humanisme. Mais ils n'oublièrent pas davantage la tâche politique qui leur était confiée. Outre une mission scientifique, Nicolaï tenait du Roi une mission militaire et diplomatique.

Par bonheur, le récit de ce voyage a été publié par l'auteur lui-même. Publication due évidemment à l'intérêt qu'éveillait alors la Turquie. De 1553 à 1567, en France, il ne parut pas moins de sept ouvrages nouveaux sur le Levant : récits de voyageurs, de diplomates ou d'érudits (15). Le public enten-

---

(14) *L'art de naviguer*, de Pierre de Médine, Lyon, 1553. L'ouvrage eut beaucoup de succès et fut réédité en 1561, 1569 et 1576. Pour la description bibliographique des éditions, voir Baudrier, *Bibliographie lyonnaise*, tome IX, pp. 209, 216, 280 et 326.

(15) Andre Thever, *Cosmographie du Levant* (1554) ; — Guillaume Postel, *République des Turcs* (1560) ; — Pierre Gilles, *Topographia Constantinopoleos* (1561) et *De Bosphoro Thracio* (1561) ; — Pierre Belon, *Observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Judée, Egypte, Arabie et autres pays étrangers* (1553) ; — Jean Chesneau, secrétaire de l'ambassadeur d'Aramon, écrivait *Le Voyage de Monsieur d'Aramon en Levant*, qui ne devait paraître qu'au XIXe siècle. — L'ouvrage de Nicolaï ne parut qu'en 1567, mais avec un privilège daté de 1555 ; sans doute une pression fut-elle exercée sur l'auteur pour que sa narration ne fît pas connaître trop tôt le sens de sa mission. Il attendit treize ans encore.

dait parler de ces alliés mystérieux, inaccessibles, les Turcs que l'on ne connaissait guère que par le lointain souvenir des Croisades et de la prise de Constantinople et par les terribles razzias auxquelles leurs expéditions intrépides se livraient sur les côtes de Provence. L'opinion, déjà gâtée par l'invention récente de l'imprimerie, était avide de toute nouveauté et les premiers éditeurs ne manquèrent pas d'exploiter ce goût, en accueillant de préférence tout ce qui avait trait aux préoccupations dominantes. Le public d'alors réclamait déjà des *Orientales*.

Le livre de Nicolaï n'offre pas seulement un récit attrayant et plein de vie. Sa première édition in-folio est ornée de soixante gravures à pleine page d'une originalité telle qu'on les attribua, sans raison aucune, au Titien. L'auteur des dessins était Nicolaï lui-même. Le jeune peintre français qui s'était fait connaître en Angleterre et en Ecosse, se montre en Méditerranée un dessinateur de talent.

L'ambassadeur d'Aramon avait emmené avec lui en Poitou, chez le grand écuyer de France, Boissy, ceux qui devaient l'accompagner en son lointain voyage. A la fin de mai ils gagnèrent Lyon et ils s'embarquèrent sur le Rhône pour descendre en Avignon. Mme d'Aramon, qui, telle Pénélope, n'avait pas vu son mari depuis dix ans, les attendait. Pour ses années d'absence l'ambassadeur ne consacra que cinq jours à sa femme. Puis il gagna Marseille, où il tomba très gravement malade. Aussitôt guéri, il partit, le 4 juillet, et fit une dernière escale à If, où le gouverneur de Provence était venu lui dire adieu, augmentant la petite flotte d'une frégate commandée par un dauphinois, le sire de Montenard. Nicolaï s'était adjoint son neveu, Claude de Bayard.

On passe aux Baléares et le géographe du Roi note que ces îles sont fort fertiles et ont de bons ports. Un arrêt pour prendre de l'eau — une aiguade — à Fromentière lui permet d'observer toute l'île. Elle est basse, sablonneuse, non habitée, plantée de myrtes et de lentisques, peuplée de lézards. Au milieu se dresse une tour ronde pour guetter les corsaires et pirates d'Alger. On y monte la garde jour et nuit — observation destinée sans doute à d'autres que les lecteurs bénévoles de ce récit. Il

voit dans les marais salants de l'île, un sel si blanc qu'il en porte trois ou quatre grandes pièces à l'ambassadeur qui les trouve très belles et très bonnes. Toujours Nicolaï, soit curiosité naturelle, soit pour déguiser d'un prétexte scientifique ou artistique ses investigations, a quelque chose ou quelqu'un à voir, en quelque lieu qu'il se trouve. Le « bon serviteur du Roi » est un observateur de premier ordre.

Après quelques jours de mer, la flotille arrive à Alger, où l'ambassade subit une dangereuse aventure (16). Cotignac, parti devant, revient sans retard pour annoncer les bonnes dispositions du dey. L'ambassadeur, au nom du Roi, apporte des présents et l'entrevue est cordiale. Mais elle ne se renouvelle plus et les choses ne tardèrent pas à se gâter. Alger était alors le lieu où se pratiquait un grand trafic d'esclaves chrétiens. A la vue du pavillon de France, plusieurs esclaves s'échappèrent et gagnèrent les navires à la nage. Il n'est pas douteux que l'équipage les recueillit. Mais les maîtres les réclamant on ne les livra point, niant de leur avoir donné asile. Les musulmans s'échauffent et les français déjà ne se sentent plus en sécurité. Une seconde délégation est alors dépêchée au dey le 16 juillet avec de Seure, Cotignac et Nicolaï. Durant l'audience, Nicolaï doit revenir d'urgence auprès de l'ambassadeur, et par la faute d'un pauvre esclave chrétien qui se jette dans son embarcation il est en grand péril, arrêté et menacé. Il regagne non sans danger le navire. La bienveillance du dey s'est tournée en hostilité. Pour pouvoir partir sans encombre, les français, sont contraints de laisser fouiller leurs navires : l'artillerie des algériens est braquée sur eux. Il faut même, rude humiliation, que le commandant du principal navire accepte de payer une forte rançon pour un neveu esclave qu'on soupçonne de s'être réfugié dans son bâtiment (et qui s'y trouvait en effet); bien plus, pour n'être pas obligé de livrer en échange un autre de ses neveux, libre, qui l'accompagne, il doit le laisser bâtonner et s'engager à le mettre aux fers. Sans gloire, la flotille de France quitte Alger où elle faillit se trouver prise dans un véritable guet-apens.

---

(16) Sur le guet-apens d'Alger, comparer le récit de M. de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, tome III, Paris, 1906, p. 504 et suiv.

L'escale d'Alger, où l'ambassadeur d'Aramon n'avait rien à faire qu'à tenter un vague rapprochement avec le dey, et où il obtint un résultat contraire, serait inexplicable si Nicolaï n'y avait à sa manière besogné ! Il s'est enquis de tout, a tout observé, tout noté, les productions de la contrée, la façon de bâtir les maisons, l'art délicat des jardins, les mœurs des habitants, le rôle des chrétiens rénégats, grands pourvoyeurs d'esclaves, les filles d'esclaves maures qui sortent sans voile et presque sans vêtements, les Turques voilées « d'un grand bernuche » (burnous). Il remarque jusqu'à l'invention si nouvelle pour lui de la couveuse artificielle grâce à laquelle les poules et poulets sont vendus à prix très bas. Surtout il a lié commerce avec un espagnol rénégat qui le conduit jusqu'à la grande tour qu'on aperçoit, non loin d'Alger, sur la montagne. Tour garnie d'artillerie : neuf grosses pièces et dix-huit moyennes, garnison permanente de trente hommes. Cette tour intrigue Nicolaï. Il apprend ce qu'il veut savoir. La tour est un château d'eau. La garnison est gardienne des sources. Et les eaux sont celles qu'il a tant admirées jouant gracieusement dans les bassins aux jardins fleuris d'Alger. Du réservoir ces ondes « par conduits souterrains sont menées à la cité ». En cas de siège c'est là qu'il faudrait frapper pour prendre la ville. Dommage que Charles-Quint n'ait pas eu Nicolaï à son service !

Après un bref séjour au Cap Matifou, les vaisseaux gagnent le grand rocher du cap de Tolède et s'engagent pour éprouver la qualité de l'abri, dans une grotte marine profonde de deux bons jets d'arc. Ils avancent jusqu'à mi-chemin, mais doivent déguerpir, chassés par une nuée de chauves-souris qui s'accrochent à tous les marins et passagers. Les navigateurs gagnent la ville. Un peuple actif et aimable l'habite, occupé de pêche et de teinturerie, récréatif, plaisant, musicien et qui s'adonne tout entier au jeu de la harpe et du luth. Le passage à Djidjelli est marqué d'un accident qui aurait pu être tragique. Au cours d'une bourrasque, la frégate provençale est perdue. Par bonheur, l'équipage entier se sauve à la nage.

L'escale à Bône s'accompagne d'une nécessaire visite au caïd, chrétien rénégat. C'est l'occasion aussi de s'informer sur les produits : lait, beurre, bestiaux et grains — approvisionnement

facile — et d'apprendre qu'André Doria, l'amiral gênois, ennemi de la France est fermier, sous le dey d'Alger, de tout le corail qui se recueille en la rade de Bône.

Le départ à lieu le 26, à la nuit, et la traversée jusqu'à l'île de Pantalarée n'est marquée par aucun événement : juste un poisson volant qui saute. Le commandant de l'île avertit les français que la flotte turque est à Malte, qu'elle a ravagé la Sicile et que la tempête a fait perdre huit navires d'A. Doria (17).

A Malte, où il aborde le 1er août, d'Aramon est accueilli par deux chevaliers français, Parisot et le célèbre Villegaignon. Le grand maître reçoit avec beaucoup d'égards l'ambassadeur du roi de France, et lui adresse une demande. Les Turcs assiègent Tripoli, posesssion de l'Ordre. L'ambassadeur ne pourrait-il user de son crédit pour obtenir des alliés de son Roi qu'ils lèvent le siège ? D'Aramon, avec une légèreté qu'il dut regretter par la suite, agrée la demande et accepte la mission. En signe de bon accord, en guise de remerciement, le grand maître lui promet escorte d'une frégate. Durant ces pourparlers, Nicolaï a visité Malte, visite aisée puisqu'il la fit en compagnie d'un des chevaliers. Villegaignon le connaissait dès longtemps et lui portait grande amitié, amitié non surprenante car, si Nicolaï était un curieux personnage, Villegaignon, chevalier de Malte, qui fonda Rio de Janeiro et voulut créer pour la France, avec l'aide des protestants, une colonie française en Amérique du Sud, puis se brouilla avec Calvin et abandonna tout pour revenir à Malte, ne pouvait manquer de s'intéresser à lui.

Malte ne frappe pas seulement Nicolaï par l'excellence de ses fruits, citrons, oranges, melons, dattes, pommes, poires, prunes, pêches et figues, par la magnificence des jardins que le grand maître faisait tracer, mais par la curieuse et bien explicable abondance des courtisanes, dans une île où les maîtres et défenseurs sont nécessairement célibataires : en tout temps, les courtisanes ont été d'excellents agents d'information.

Le chef de l'armée musulmane était alors Sinan Pacha, italien rénégat, vizir de Soliman et guerrier redoutable. Cotignac,

(17) Il faut noter qu'à quelque temps de là l'île de Pantalarée fut prise par les Turcs: avait-il eu mission de leur livrer les renseignements relevés au cours de son voyage (hors ceux qu'il avait relevés sur les possessions turques)?

en frégate, est dépêché d'abord. Puis le six août, l'ambassadeur envoye au pacha ses présents; ce sont deux belles pièces de fine écarlate de Paris, une pièce de toile de Hollande et une petite horloge, lointain souvenir de la politesse qu'on veut qu'Haroun-al-Raschid ait faite à Charlemagne. Mais la politesse orientale, le bakschich nécessaire envers les orientaux sont une chose, la diplomatie en est une autre, et l'ambassadeur n'eut guère à se louer du personnage d'arbitre qu'il avait pris sans ordre, mais aussi sans réflexion. Car le pacha lui rappela sans douceur que si la France était l'alliée des Turcs, ceux-ci avaient pour ennemis les chevaliers de Malte et que d'ailleurs l'ordre de Malte servait bien plus la cause de l'empereur que celle de la France. Et non seulement Aramon dut subir cette réponse peu diplomatique sans se fâcher, mais il se vit encore refuser la permission de partir sur le champ pour rejoindre Constantinople. Sinan Pacha voulait faire aux français l'honneur de prendre, devant eux, Tripoli. Contre mauvaise fortune il fallait faire bon cœur et puisqu'on n'avait pu empêcher le mal, tâcher à le diminuer (18).

Alliés des Turcs, les Français avaient tous les droits — hors celui de partir. Ils pouvaient aller aux tranchées, ce que ne manqua pas de faire Nicolaï qui se souvenait du siège de Perpignan et voyait là occasion de parfaire sa science d'ingénieur. Un jour qu'en compagnie d'un autre français il visitait les lignes, il se trouva que sa qualité d'ingénieur fut connue par l'intermédiaire de quelque esclave. L'eunuque, fort bon homme de guerre, qui commandait là, de lui demander — toujours la politesse orientale — quelque conseil sur la meilleure manière de pointer en ce lieu les canons. Et Nicolaï à dessein de conseiller à l'opposé de ce qu'il fallait faire. Le Turc se borna à sourire pour bien montrer qu'il avait décelé le jeu. Nicolaï, certes, est habile. Mais il n'aime pas les Turcs et ce sentiment chez lui paraît profondément sincère. Ils sont les alliés du Roi. Ils ne sont pas ses amis à lui. « C'est la plus barbare, avare et cruelle nation qui soit au monde et en laquelle y a moins de vérité et

(18) Le siège de Tripoli par Sinan Pacha est raconté par Jurien de La Gravière, *Les corsaires barbaresques et la Marine de Soliman*, Paris, 1887, chap. XI, pp. 209, 216 et p. 33, p. 354-355.

fidélité. Car jamais ne tiennent la moitié de ce qu'ils promettent. » Un trait surtout, qu'il répète deux fois dans ses mémoires, paraît l'avoir frappé. Auprès de la ville assiégée, dans le camp des Turcs, est un bazar, où suivant la mode orientale on vend de tout et jusqu'à des esclaves. Il en a vu vendre au plus offrant et dernier enchérisseur de ces pauvres chrétiens, des femmes, des jeunes filles, que l'on fait « dépouiller tout nu », et que l'on fait cheminer devant soi pour voir s'ils n'ont aucun défaut en leur personne. Puis, la promenade achevée, on tâte leurs dents,on visite leurs yeux, « tout aussi que si c'estoient chevaulx ». Brutalité qui le révolte !

Le 14, Tripoli est prise et l'ambassadeur, avec Nicolaï, visite la citadelle avec ses hauts remparts que l'on croyait inviolables. Il est vrai que les chevaliers de Malte se sont rendus, après l'entrevue de leur gouverneur avec le pacha et sur des conditions expresses que les Turcs n'ont pas respectées. L'ambassadeur d'Aramon, assiste, impuissant et muet, à cette déloyauté. Il accepte même le 16, avec le gouverneur Vallier, d'assister au banquet par lequel les Trucs célèbrent leur victoire. Mais c'est pour contenter Sinan Pacha et pour obtenir, à grand peine et à grand prix, la libération de quelques centaines de chevaliers, — une partie de ce qui avait été stipulé dans le traité. Avec leurs amis délivrés, les français partent le 18, mais le temps contraire les oblige à rebrousser chemin pour ne repartir que trois jours plus tard avec la crainte que, le vizir se ravisant, ils ne puissent regagner Malte.

Arrivés à Malte un dimanche soir, le 27 août, autre aventure. Le grand maître refuse de les recevoir. Malgré l'effort des chevaliers de Malte français qui ont été témoins de l'entreprise, malgré la reconnaissance des chevaliers libérés par les soins et l'or de l'ambassadeur, le grand maître de l'ordre écrira au roi de France pour lui conter ce qu'il appelle la trahison de l'ambassadeur d'Aramon. Aussi, afin de se justifier, ce dernier renvoie-t-il de Seure avec sa galiotte et tous ceux qui ne veulent plus du voyage, St Veran, Montenard, bien d'autres. Nicolaï va plus avant. Ni sa curiosité n'est satisfaite, ni son appétit d'aventures rassasié, ni sa mission accomplie. On fait escale huit jours à Cérigo, l'antique Cythère, séjour divin, où selon la légende,

abordèrent Paris et Hélène. En quel lieu les antiquités — car Nicolaï possède une âme d'antiquaire, sensible à la poésie de l'histoire — parlent-elles davantage à l'imagination ? Un temple de Vénus est là, en ruines. Puis, comme Châteaubriand, comme Barrès, voyageurs plus illustres, découvriront plus tard les ruines chrétiennes sur l'Acropole, Nicolaï visite dans l'île de Vénus, et non loin de son temple, deux chapelles qui sont sur le sommet du mont San Nicolo. Il admire surtout le pavage de la plus grande, merveille de mosaïque intérieure et extérieure, où sont représentés, en de pittoresques scènes de chasse, des chiens, divers oiseaux, des cerfs, des lions, des ours, toute une faune d'animaux sauvages. Au pied de la montagne, dans les rochers près de la mer, il découvre des bains taillés à même le roc et presque inaccessibles. Aidé de son neveu, il s'y fait descendre, pour mieux voir, pour savoir. Au reste la visite de l'île lui a été grandement facilitée par le gouverneur du château de Capsali, le provéditeur de Venise, Quirini. Dans l'île, note-t-il encore, on trouve quantité d'ânes sauvages. Mais cela l'occupe moins que les belles mosaïques byzantines.

Chio, où la flotille arrive le 10 septembre, offre mieux que des curiosités archéologiques ou que de poétiques et lointaines évocations. Nicolaï a respiré son air voluptueux et ressenti son charme. Et bien lui en prit — à lui et à ses compagnons, nouveaux Ulysses accomplissant dans la Méditerranée leur périple — que le vent de Tramontane se levant, les eût empêchés de rembarquer sur le soir pour faire voile. Car c'est le meilleur souvenir de son voyage. Tous furent contents, les navigateurs, les habitants de l'île et spécialement les belles insulaires. Nul accueil ne fut plus charmant. C'est qu'en nul lieu, les femmes n'usent d'une si amoureuse courtoisie, d'une si honnête libéralité, et ne s'efforcent de meilleure façon, de gagner les bonnes grâces des étrangers. En tout l'Orient (cette réserve peut être destinée au public occidental qui le lira), Nicolaï n'a vu nulle part de femmes plus accomplies en beauté, douées de plus de charme : « on les jugerait plutôt nymphes que femmes ou filles mortelles »; leur vie se passe, à la musique, au fard, à la toilette, pour l'agrément des hommes « tant privés qu'étrangers ». A Chio, Nicolaï a tant étudié les femmes qu'il n'a pas eu le temps de faire beaucoup d'autres observations.

C'est bientôt la fin du voyage, l'arrivée en la cité si renommée, parée de tant de légende et de mystère, Constantinople ; « et cela fut le 20 de septembre l'an 1551 et le soixante-dix-huitième jour après notre partement de Marseille ». La conscience de sa mission revient aussitôt à Nicolaï. Il n'y faut que la vue du Château des sept tours, vraie citadelle dont il note exactement la garnison et l'artillerie. Avait-il quelque autre mission secrète? Devait-il se mettre en contact avec des ingénieurs turcs pour leur enseigner quelques stratagèmes, en apprendre d'eux? C'est vraisemblable, mais il n'en dit rien. Une fois à Constantinople, il n'a plus d' yeux et d'attention, que pour ce monde merveilleux de l'Orient dont il trace tout un tableau qu'il faut lire dans son ouvrage.

Lorsqu'il visite les beaux jardins, il examine longuement les embellissements qu'y apporta Bajazet II, la petite maison de verre qu'il s'était fait édifier, par dessus laquelle l'onde rafraîchissante d'une belle et claire fontaine passait pour s'écouler ensuite dans les jardins; « et en ce lieu, Bajazet s'alloit souvent refreschir en esté et y passer son sommeil aux doux murmurements des eaux ». La petite maison de verre, lorsque la voit Nicolaï, est en ruine, Bajazet est mort : vicissitude des choses et des gens ! Dans le sérail résident la sultane en titre, cinq ou six cents jeunes pages esclaves et deux cents femmes. Comme il n'a pu les voir, il a fait acheter des habits semblables aux leurs, en a fait vêtir d'autres femmes et, grâce à ce moyen, en a relevé plusieurs desseins. Les renseignements sur les costumes, il les tient d'un certain Zaferaga, ancien écuyer de Barberousse, avec lequel il a lié amitié.

Les bains des Turcs l'intéressent fort. Il note que les femmes passent beaucoup de temps en ces établissements et qu'il nait à cette occasion de vraies passions entre femmes. Pour la cuisine, elle n'est pas de son goût. Le vin par contre, et malgré Mahomet, est fort à celui des Turcs. Leur en offrir de bon, en grande quantité, c'est le moyen de s'en faire bien venir. L'ambassadeur d'Aramon en use largement avec les grands officiers du sultan. Au sortir de ces festins, ils sont en tel état que « les plus larges rues de la ville estoyent bien estroictes ».

Pendant que l'ambassadeur demeurait à Constantinople

pour garder un contact nécessaire et fragile entre la Sublime Porte et la France, Nicolaï rentrait en France et en récompense de services qui n'avaient pas dû être minces, obtenait les titres enviés de géographe ordinaire et valet de chambre du roi. Il était bien vu à la cour, recherché des courtisans. Ronsard lui consacrait un long poème, où il révélait le voyageur-auteur, curieux de toutes choses. Tu n'as pu, lui dit le poète, voir

« rien de beau
Sans le représenter en ton docte tableau...
Si n'as-tu pas trouvé la France plus tranquille
Que la mer, qui toujours de vagues est mobile.
Tu l'as trouvée en guerre et pleine de soldats. »

C'était en effet le début des guerres de religion qui se prolongeront jusqu'à la fin du siècle et dans lesquelles la France épuisera ses forces. De là, le regret de Ronsard, imaginant la déception du voyageur qui après une longue absence, trouve son pays plus agité que les flots mêmes, mais qui du moins pour récompense de ses labeurs obtiendra comme il le mérite, pour lui-même :

« Le bon accueil du peuple et la faveur des roys. »

Au reste Nicolaï, au retour de ce voyage ne tarde pas à acquérir la seigneurie d'Arfeuille, en Bourbonnais, non loin du château de Moulins où il résidera parfois auprès de la reine Catherine de Médicis. De cette terre, il prendra le nom et le « bon serviteur du roi », mué en officier de la couronne, s'intitulera désormais le sieur d'Arfeuille (19). Bientôt il occupera la charge de commissaire de l'artillerie.

### III. *L'écrivain et le dessinateur :*
### *L'enquête sur la France prescrite par Catherine de Médicis.*

De son propre aveu, Nicolaï d'Arfeuille voyagea jusqu'en 1557 ou 1558 soit encore en qualité d'agent secret, soit au titre de géographe ordinaire et commissaire de l'artillerie. Peut-être

(19) Désormais tous ses ouvrages portent le nom de Nicolaï d'Arfeuille et dans deux poèmes qui lui sont adressés, en tête de deux de ses descriptions manuscrites, l'un par son gendre, l'autre par son ami, M. F. Du Boys, il est appelé d'Arfeuille.

remplit-il simultanément ces diverses charges ? Mais après 1558 l'essentiel de son activité paraît être son œuvre d'écrivain, de dessinateur et de cartographe. La seule lettre qu'on ait conservée de lui est datée de Langres, le 26 octobre 1558. Relative à quelque affaire d'intérêt, elle semble précéder de peu son retour à la vie paisible, abandonnée par lui depuis le siège de Perpignan.

Le volume qu'il avait préparé sur la navigation avant sa mission en Turquie, et pour lequel il avait obtenu un privilège le 12 septembre 1550, ne parut pas avant l'année 1561. Dans la préface écrite alors il rappelle une longue et grave maladie qu'il eut juste avant sa mission. Elle ne l'empêcha pas toutefois de partir. Mais elle l'empêcha de mettre au net d'autres affaires. Quant à ce livre, traduction du castillan de P. de Medina, il est destiné à tous ceux qui naviguent. A leur propos d'Arfeuille fait une remarque, plus naturelle à un homme dégagé désormais de préoccupations de voyage, qu'elle ne le serait chez quelqu'un d'engagé encore dans une carrière aventureuse. Ceux qui ont fait de grandes traversées (note-t-il), qui sont venus par exemple des Indes Orientales, où l'on demeure parfois près d'un an en chemin, ou bien en quatre ou cinq mois des Indes ou du Nouveau-Monde, ont tous traversé de tels périls qu'ils ne sont plusieurs fois vus au point de la mort. Ils ont juré qu'ils ne retourneraient jamais sur l'onde. Et pourtant dès qu'ils se trouvent en leur pays, ils ne font pas plus compte de leurs craintes que si ç'avaient été des songes. Ainsi l'a voulu la providence divine, car si l'on se souvenait des maux et des dangers éprouvés sur mer, personne ne consentirait plus jamais à naviguer. Aussi, ce livre aidant, beaucoup voudront-ils servir sur mer, accroître la puissance de la France et du roi Henri II. Grâce à leurs efforts, le Croissant, emblème royal, deviendra Diane tout entière, et le Roi lui-même sera un Phébus, communiquant sa lumière à l'ensemble de l'univers : image qui est comme la réplique de Nicolaï d'Arfeuille à l'orgueilleux propos de Philippe II, sur les terres de qui le soleil ne se couchait jamais.

Le récit de son voyage au Levant, qu'écrivit d'Arfeuille, ne devait paraître qu'en 1567, plus de quinze ans après le retour du voyageur. La régente, Catherine de Médicis, le chargea d'une importante mission. Mais cette fois la mission devait être accomplie dans les limites de la France.

Entre tant de projets conçus par la grande reine, entre tant d'actes de gouvernement, celui-ci, quoique secondaire, mérite d'être retenu (20). Il fallait dresser un état général du royaume par cartes, puis réunir par volumes les cartes et notes qui seraient établies pour chaque province. Ainsi le Roi aurait constamment sous les yeux, ou à portée de la main, comme une réduction exacte de son royaume dont il pourrait prendre immédiatement connaissance. Des lettres patentes furent adressées à d'Arfeuille, l'autorisant à pénétrer en tous lieux, y compris les places fortes et les abbayes; tous les officiers royaux devaient lui prêter assistance et répondre à ses interrogatoires. On voit, par l'étendue de la commission, l'importance que la régente attachait à ce projet grandiose, non moins que la confiance qu'elle avait dans les qualités d'observation de l'ancien « *bon serviteur* ».

Ce grand projet ne fut que partiellement réalisé. Le sieur d'Arfeuille avait pourtant un plan très net et une excellente méthode. Son plan était le suivant : donner un état général et particulier de la situation, nature, fertilité, limites et confins de chaque province; déterminer le cours des fleuves; décrire les garennes, forêts et buissons; indiquer les foires et marchés, le commerce des villes, bourgs et paroisses; énumérer les justices royales, bailliages, sénéchaussées, les élections et les greniers à sel; mentionner les fiefs et les antiquités des maisons nobles (21), dont on ne saurait trop faire cas, car elles sont le « rempart du royaume », donner l'étendue des diocèses, abbayes, cures, hôpitaux, maladreries, etc.; relever le plan des villes principales et des frontières. Tel était ce plan d'allure très classique, qui, s'il eut été mené à bien, eut peut-être permis à la monarchie de remédier au désordre et à la complication de tant de subdivisions enchevêtrées. Pour trouver une entreprise semblable, sous l'ancien régime, il faut rechercher la vaste

(20) Sur l'élaboration de l'entreprise il n'existe que les lettres patentes du roi Charles IX, d'Angers, 22 janvier 1570, publiées dans Nicolay, *Description générale de la ville de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais et du Beaujolais*, Lyon, 1882, pp. 279-280, et aussi les préfaces des trois descriptions de province exécutées par N. d'Arfeuille.

(21) N. d'Arfeuille a consacré un ouvrage à une maison noble, celle des Dauphins de Viennois dont prétendait descendre la famille d'Alhon, représentée alors par le fameux maréchal de Saint-André.

enquête constituée par les rapports que dressèrent les intendants, sous le règne de Louis XIV, ou, sous Louis XV, l'établissement de la carte de Cassini.

La méthode de travail n'était pas moins bonne. Les voyages de Nicolaï d'Arfeuille, ses missions, ses enquêtes, l'avaient formé à une discipline à la fois souple et scrupuleuse. Il est d'abord observateur. Tout ce qu'il peut voir de ses yeux, il le regarde, le note et au besoin le dessine. Ce que ses yeux ne lui révèlent pas, il le fait conter, mais uniquement par des personnes dignes de « créance », « par bien asseuré tesmoignage des véritables et auctorisez personnages et bien dignes de foy ». Il sait aller au fond des choses. Lorsqu'il écrit un livre sur le Dauphiné, il tarde à l'achever parce qu'un document lui manque (22). De même recherche-t-il les monuments antiques que les romains ont laissé à Lyon. « Ce peu d'antiquité dont nous jouissons encore, malgré l'injure du temps » lui parait plus véridique que les historiens. Pourtant il n'hésite pas à recourir à ceux qui savent ce qu'il ne sait pas, quitte à les contrôler. Ainsi traduit-il l'ouvrage de la navigation espagnole de Medina avec le concours de gens doctes et entendus aux mathématiques et à la navigation. Ainsi en usera-t-il avec les officiers du roi, qui par tout le royaume, devront le renseigner.

L'œuvre restera inachevée, mais il subsiste quelques vestiges du monument que Catherine de Médicis voulait élever à la France du XVI[e] siècle. Quelques manuscrits (avec des cartes), aujourd'hui publiés, conservent les parties réalisées de cette vaste enquête. Ils concernent les trois provinces de Berry, de Bourbonnais et de Lyonnais, et furent écrits respectivement en 1567, 1569 et 1573. Le plus curieux est celui du Bourbonnais décoré de peintures représentant les bains, tels qu'ils existaient alors, à la fontaine Saint-Padoux, à Néris, à Bourbon l'Archambault et à Vichy. Hommes et femmes, ayant déposé leurs vêtements sur les bords du vaste bassin où coulait l'eau salutaire, s'y baignaient nus de compagnie, se livrant à toutes sortes de jeux.

En dehors de ces manuscrits on trouve quelques cartes qui

(22) C'est le *Bréviaire des dauphins de Viennoys* dont il est question à la note précédente.

sont l'œuvre du premier cosmographe du roi, nouveau titre que prend d'Arfeuille à la fin de sa vie.

Une autre partie de son œuvre a été peu remarquée par les historiens; ce sont les nombreux croquis de costumes qu'il a recueillis en ses voyages. Les possède-t-on tous encore, ou bien ont-ils subi le sort des missions de leur auteur ? Et d'abord que possède-t-on ? Soixante grandes planches in-folio gravées sur cuivre ornent le livre des *Navigations orientales.* Le dessin est d'une remarquable fermeté. Précision, mouvement, élégance, vigueur en sont les qualités essentielles qui frappent dès l'abord et que confirme un plus attentif examen. Beaucoup de représentations de femmes, de jeunes filles, dont le costume offre une attrayante variété. Des scènes de mœurs aussi, pour égayer l'œuvre : Les *Ivrognes*, composition truculente et pleine de verve où l'on voit trois turcs à la mine hilare en des postures grotesques, scène digne d'être connue et qui fait honneur à l'artiste; de même les *Pléviänders lutteurs*, sortes de saltimbanques ou de jongleurs attachés aux grands seigneurs turcs, sont habilement saisis, dans un mouvement juste. La série des religieux musulmans est fort intéressante : les *géomailers*, « jolis religieux d'amours » qui recherchent les femmes et les jeunes gens; les *calenders*, dont le vœu de virginité est un peu brutalement représenté sur le dessin même conformément à la vérité et à une pratique étrange. En tous ces tableaux se retrouve et le génie libre, sans contrainte, de la Renaissance et le tempérament particulier de l'auteur, son goût pour tout ce qui est curieux, intéressant en quelque titre que ce soit. L'auteur de ces dessins est sans conteste d'Arfeuille. Il le répète bien souvent dans son ouvrage (23). Il rappelle que dès son plus jeune âge il a étudié le dessin, qu'il avait un don naturel pour cet art. Les costumes

(23) Dans la préface des *Navigations Orientales*, il écrit qu'il va « déclarer par escripture et dépeindre par naïfve figure les formes et habitudes des personnages estranges de divers aages, sexes, païs, estats et offices tant en leur naturele ou desquisée forme de face, de corps, mines et gestes, que en leur propres et usitéz habits, armes, chevaux et exercices divers... tels qu'ilz sont et que les ay veuz : les représentant en figure pour traicte auprès du naturel, selon l'industrie qu'il a pleu au souverain distributeur des grâces me donner en cest art de pourtraicturer, en laquelle de mon premier aage i'ay esté instruict et exercé. » Et plus loin, dans le cours du récit, après la prise de Tripoli, il conte le rachat d'une esclave maure, « laquelle esclave, pour ma description de divers habits, j'ay bien voulu représenter au vif ».

qu'il représente, il les reproduit *tels qu'ils sont et qu'il les a vus*. Chaque figure a été copiée d'après un modèle vivant. A cela se borne son rôle, car, ayant fait les dessins, il a laissé à un autre artiste, le soin de les graver. Celui-ci est connu, c'est le graveur L. Danet qui a signé quarante-deux planches du recueil en mettant ses initiales sur les cailloux ou les mottes de terre, aux pieds des personnages. Une des gravures porte même la date de 1556, ce qui prouve qu'à défaut du texte, l'illustration était en train dès cette date, bien que le volume n'ait paru qu'à la fin de l'année 1567. En l'absence des dessins originaux de l'auteur il est impossible de préciser quelle part revient au dessinateur et quelle au graveur. Mais toujours la partie essentielle est celle de l'artiste qui composa. Il n'y a aucune raison pour en juger autrement ici.

Peut-on attribuer d'autres œuvres à d'Arfeuille ? La question est plus délicate. Une forte présomption permet de mettre à son compte un recueil de costumes publié en 1562, à Paris, par l'imprimeur Robert Berton et intitulé : « Recueil de la diversité des habits qui sont de présent en usage tant ès pays d'Europe, Asie, Affrique et Isles sauvages, le tout fait d'après le naturel ». Cent costumes différents y sont figurés, beaucoup représentent les provinces de France, un assez grand nombre les Flandres (ce qui a fait conjecturer que l'auteur pouvait être un artiste flamand), d'autres l'Espagne, l'Ecosse, la Zélande, l'Allemagne, un grand nombre les pays barbaresques, la Grèce, la Turquie, le Levant. On peut supposer, sans pouvoir l'affirmer, que ce recueil est l'œuvre de d'Arfeuille; la question a donné lieu à ses discussions qu'il serait trop long de reproduire ici. Quoi qu'il en soit l'œuvre artistique qui lui appartient de façon certaine suffit à nous faire connaître son habileté à manier le crayon.

Avoir été, successivement ou simultanément, agent secret du roi, ingénieur militaire, commissaire de l'artillerie, peintre, auteur et géographe; avoir été chargé de missions secrètes par Henri II, d'une importante tâche cartographique et statistique par Catherine de Médicis; s'être, par divertissement, improvisé avec succès, dessinateur, telle fut la destinée de ce Nicolaï d'Arfeuille, figure trouble, équivoque, mais vigoureuse, digne

d'intérêt, assurément parce qu'en toutes ses entreprises, si diverses, il servit utilement son pays.

Les dernières années de sa vie se passèrent en Bourbonnais dans la seigneurie d'Arfeuille et de Bel Air. Il fit encore un voyage à Paris pour surveiller l'impression de son volume sur la *Navigation du roi d'Ecosse*. Le 25 juin 1583, âgé de 67 ans, il mourut et fut enseveli en l'église Saint-Sulpice. De son mariage, il avait eu deux filles. L'une mourut en bas-âge. L'autre Isabelle, née en Hollande, épousa un poète forézien, Mathé de Laval, qui, fort épris, donna le nom de sa femme pour titre à l'unique recueil de vers qu'il ait publié. Nicolaï d'Arfeuille, au cours de ses voyages, avait assemblé toute une collection de raretés que ses enfants cédèrent au roi Henri IV. L'incendie du château de Moulins, où elles étaient conservées, les fit entièrement disparaître (24). On les oublia. Il en aurait été de même pour la singulière existence de leur auteur si quelques indices épars dans ses livres n'avaient permis d'en retrouver la trace et de restituer les divers aspects de cette originale destinée.

ROBERT BARROUX.

---

(24) Léopold Niepce, *Archéologie Lyonnaise. Les chambres de merveilles ou cabinets d'antiquités de Lyon depuis la Renaissance jusqu'en* 1789, Lyon (1882), pp. 84-85.

# COMPTES RENDUS

**Histoire des Croisades et du royaume franc de Jérusalem,** tome III, par René GROUSSET. Un vol. in-8° de 874 pages avec cartes. Paris, 1936. Librairie Plon.

M. Grousset achève, par la publication de ce volume, sa monumentale histoire des Croisades, sur laquelle nous ne saurions appeler avec trop d'insistance l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de notre pays et spécialement à son histoire coloniale. Une introduction placée en tête de ce tome III, et qui, en réalité, devrait servir de préface à tout l'ouvrage, nous en donne une vue d'ensemble et permet d'apprécier combien il est vrai de dire que l'auteur, par le travail poursuivi pendant de longues années et qu'il termine aujourd'hui, a renouvelé l'aspect des grands événements dont il fait l'émouvante relation et dont sa science n'a négligé aucun détail.

Sans doute les exploits des Croisés restent un des plus beaux épisodes de l'œuvre de Dieu accomplie dans le monde par les Francs, un élan merveilleux des guerriers d'Occident, des Français surtout, emportés par l'enthousiasme religieux à la conquête des Lieux Saints, mais il n'y a pas que cela dans l'histoire des Croisades : l'esprit politique s'y mêle à l'ardeur religieuse, tantôt pour la détourner de son objet, comme il arrive quand les Croisés, négligeant la Terre Sainte, conquièrent Byzance pour y fonder un empire latin, tantôt au contraire pour consolider l'œuvre accomplie par la vaillance des combattants et chercher à en assurer la durée. Le royaume franc de Jérusalem nous apparaît ainsi comme un premier essai de colonisation de la Syrie; les six premiers rois qui s'y succèdent au douzième siècle témoignent de qualités du gouvernement que M. Grousset se plaît à rapprocher de celles des Capétiens qui, à la même époque, fondaient le royaume de France ; ces princes, et leurs voisins d'Antioche et d'Arménie ont réussi, malgré la faiblesse des moyens dont ils disposaient, malgré la puissance de leurs adversaires et malgré les fautes commises, à faire subsister pendant près de deux siècles une France du Levant dont le souvenir est resté vivant dans la Méditerranée orientale et dont nous retrouvons l'héritage dans la Syrie moderne.

D'autre part, tandis qu'en face des Croisés, les anciennes histoires ne nous laissaient apercevoir qu'un monde musulman vague et mal connu, dans lequel ressortait seulement la vaillance des combattants, l'esprit chevaleresque d'un Saladin et la cruauté barbare des Mameluks, ces peuples d'Asie prennent, grâce à la science de M. Grousset, leurs traits particuliers et leurs caractères propres. Nous

suivons la lutte engagée entre l'Europe et Asie aussi bien du côté musulman que du côté chrétien. Nous voyons des rapprochements s'esquisser entre ces deux mondes, des combinaisons politiques s'ébaucher et le royaume de Jérusalem, à certains moments, prend sa place et joue son rôle parmi les Etats de l'Asie Occidentale, s'appuyant sur certains souverains musulmans pour combattre les autres. C'est l'union de toutes les populations musulmanes voisines du royaume de Jérusalem sous les princes de la dynastie kurde, dont Saladin est le plus grand, qui fut la cause principale de la défaite des Francs et de la perte de la Ville Sainte. C'est en profitant de la division des Musulmans et de son amitié avec le sultan al-Kamil que l'empereur d'Allemagne Frédéric II réussit un moment à faire rentrer les chrétiens dans la Ville Sainte. L'invasion des Mongols, parmi lesquels se trouvaient des chrétiens, aurait pu, si les princes francs de Syrie avaient su profiter des avances faites par ces conquérants venus du fond de l'Asie, leur donner l'occasion de refaire la conquête de la Terre Sainte et d'y fonder peut-être un établissement définitif.

L'esprit politique s'accordait difficilement avec l'esprit de la Croisade; ce fut une des causes principales du désastre final des établissements francs de Syrie. Mais sans doute si les vaillants croisés avaient été plus sages, s'ils avaient comme Frédéric II, pactisé avec les ennemis de la chrétienté, leur gloire eût été moins haute et moins pure. C'est l'impression que l'on éprouve en lisant l'histoire du plus grand d'entre eux, Saint Louis; s'il eût accepté d'échanger Damiette, conquise après son débarquement en Egypte, contre Jérusalem, il eût eu le bonheur d'entrer dans la Ville Sainte, mais il n'eût pas laissé au monde le souvenir de l'héroïsme qu'il déploya à la bataille sur la route du Caire ni de la constance avec laquelle il supporta les malheurs de sa retraite.

L'auteur de l'Histoire des Croisades nous donne un brillant récit de cette tragique épopée que fut la croisade de Saint Louis. Nous excusera-t-il de dire que ces belles pages, comme celles qu'il consacre à un autre héros français, Jean de Brienne, et à l'habile empereur Frédéric II charment le lecteur en reposant son attention que fatigue parfois une science un peu trop grande et les coupures par trop multipliées des chapitres ? Nous croyons aussi que ses lecteurs, n'étant pas tous érudits, préféreraient voir les noms propres écrits avec des caractères ordinaires, car l'usage des italiques ne modifie en rien pour eux la prononciation des lettres. Nous ne doutons pas que le succès de l'ouvrage de M. Grousset ne lui donne occasion de publier de nouvelles éditions et de penser un peu moins aux savants, un peu plus aux vulgaires amateurs d'une histoire à laquelle il sait si bien nous intéresser.

H. de MANNEVLLE.

---

**Gesammtinventar des Wiener Haus, Hof und Staatsarchivs,** par L. BITTNER, t. I. Vienne, 1936.

Tous ceux qui ont eu, comme l'auteur de ces lignes, l'occasion de travailler aux Archives d'Etat de Vienne et d'apprécier la largeur de l'hospitalité qu'ils y trouvaient ne pourront qu'être reconnaissants à

leur éminent directeur actuel, le Docteur Bittner, de publier aujourd'hui un inventaire qui donne au moins une idée de leur richesse. Inventaire sommaire sans doute, et par grandes catégories — car elles ne contiennent pas moins de 40 millions de pièces, — mais qui peut rendre les plus utiles services en orientant les recherches des travailleurs. L'ouvrage comprendra quatre gros volumes où seront successivement passés en revue les fonds divers dont la réunion a formé le dépôt actuel (les plus importants proviennent du Ministère des Affaires Etrangères et de l'ancienne Maison Impériale). Le tome premier en comprend en plus l'histoire générale. Il contient, au cours de ses différents chapitres, beaucoup de détails trop techniques pour pouvoir être reproduits ou même résumés, mais au milieu desquels le lecteur aura plaisir à trouver, ce qu'il rencontre rarement dans des recueils de ce genre, la biographie de tous les directeurs ou employés des Archives, morts ou vivants : beaucoup de noms sur cette liste évoqueront dans son souvenir des figures de connaissance. Il aura de plus la surprise de constater que depuis près de vingt années déjà (novembre 1918) les Archives d'Etat sont ouvertes au public jusqu'à la fin de l'année 1894, et que l'on peut même obtenir assez facilement des permissions spéciales pour la période qui suit jusqu'en 1914. Sur ce point l'Autriche a donc donné à la France un exemple qu'il faut souhaiter de voir bientôt suivi.

Albert PINGAUD.

---

**Le Secret Service de l'Amirauté britannique au temps de la guerre d'Amérique (1776-1783),** par F.-P. RENAUT, P. D'OULTRE-SEILLE. Un vol. in-8° de 118 pages. Paris, 1936. Editions du Graouli.

Le propre des services d'espionnage est d'être secret, de s'effectuer par des voies mystérieuses et de laisser de son action le moins de traces qu'il est possible. Les recherches sur l'histoire d'un tel service sont donc particulièrement difficiles. Il faut féliciter M. Renaut d'Oultre Seille d'avoir réussi, grâce à quelques rares documents découverts dans les archives anglaises, à décrire, au moins dans ses grandes lignes, ce que fut, durant la guerre d'Amérique, l'activité du fameux « Secret Service » de l'Amirauté britannique. Celui-ci n'était pas alors une institution nouvelle. Doit-il son origine, comme M. de la Roncière se le demande, dans la préface qu'il a écrite pour le livre de M. d'Oultre-Seille, à la révocation de l'édit de Nantes ? Toujours est-il que, dès 1696, un protestant français émigré, Etienne Caillaud, dirigeait à Rotterdam une importante organisation d'espionnage anglais et que celle-ci, depuis lors, n'a cessé de fonctionner, son centre pour le continent restant fixé dans cette même ville du Pays-Bas hollandais.

A l'époque de la guerre d'Amérique l' « Intelligence Service » avait déjà ses traditions et était organisé de façon très complète. Tous les fils du mystérieux réseau d'espionnage aboutissaient à Londres, aux bureaux de l'Amirauté, dont le Secrétaire, Sir Philip Stevens, en fut le chef et l'inspirateur pendant trente deux ans, de 1763 à

1795. Mais bien entendu c'est sur le continent européen, et en particulier dans les ports français et espagnols que se déployait surtout l'activité des nombreux agents, permanents ou accidentels, employés par l'Amirauté, ses yeux et ses oreilles, grâce auxquels les flottes anglaises étaient toujours renseignées, et de façon merveilleusement précises, sur les forces et les mouvements des navires ennemis. Toutes les informations recueillies sur le continent étaient centralisées à Rotterdam, à l'agence dite de Hollande, que conduisit durant la guerre de sept ans, M. Volters, et qui fut dirigée, au temps de la guerre d'Amérique par sa veuve, dame Marguerite Volters. C'est sous les ordres de cette bourgeoise hollandaise et correspondant par son intermédiaire avec Londres que travaillaient les sous-agences établies à Paris et à Madrid, et aussi à Ostende, quand la déclaration de guerre de l'Angleterre aux Etats Généraux des Provinces Unies en 1780 eût rendu difficiles les communications entre Londres et Rotterdam.

Ce qui frappe le plus dans le travail de cette vaste organisation c'est sa continuité et sa régularité. Les mêmes agents y sont d'ordinaire employés durant de longues années, leurs études sont constamment suivies et tenues à jour et c'est ainsi que l'Amirauté britannique est toujours au courant de l'état des marines française et espagnole, des caractéristiques de chaque navire, de son armement, des transformations dont il peut être l'objet et aussi de ses mouvements. Il y eut sans doute des espions au service du gouvernement français, mais jamais leur action n'eut l'organisation, la continuité et la précision du service anglais. M. d'Oultre-Seille a pu recueillir sur le budget de celui-ci, dont Mme Volters se faisait rembourser les frais avec une régularité toute commerciale, de très curieuses indications : elles montrent que les dépenses n'en étaient pas excessives et certes elles étaient plus que justifiées par l'importance des services qu'il a rendus.

H. de MANNEVLLE.

---

**Sous le bonnet rouge,** par G. LENOTRE. Grasset, Paris, 1936.

L'auteur écrit quelque part dans ce volume : « La Révolution sera connue seulement lorsque sera écrite l'histoire de ces innombrables comités de province, 20.000 dit-on, tous invariablement composés de politiciens, d'aventuriers, terroristes de villages, rétablissant à leur profit une basse et cruelle féodalité ». En attendant cette précieuse histoire, nous pouvons lire de nombreuses et très substantielles monographies nous contant, avec une infinité de personnages et de sujets, des événements chaotiques qui rassemblés ici, comme Lenôtre sait le faire, ne forment plus un chaos. Il montre que les mêmes causes produisent les mêmes effets et que, invariablement, on voit surgir des bas-fonds tout un personnel de révolutionnaires braillards dont les criailleries ont d'autant plus d'écho que les bons citoyens gardent un silence prudent.

Le lecteur pourra suivre avec passion le récit de tant de drames si souvent contés mais qui apparaissent rajeunis et entièrement renouvelés. Charlotte Corday nous est représentée dans sa vie de fillette bien portante, à demi campagnarde, élevée à la dure, honnête, droite.

franche, réservée sans coquetterie, sans passion, sans aventure. Elle se jette d'abord avec enthousiasme dans la pratique d'une religion exaltée, puis bientôt assagie elle manifeste un goût singulier pour les lectures les plus graves. Un beau jour dans une crise subite elle s'écrie au milieu des siens, à la surprise de tous, tandis qu'elle caresse des enfants : « Non ! il ne sera pas dit qu'un Marat a régné sur la France ».

Nous contemplons les vieilles pierres de la Conciergerie, nous errons dans ces souterrains fameux qui ont vu tant de choses et nous traversons ce passage que les détenus appelaient, en raison du mouvement continu : la rue de Paris, par lequel ont passé les 2.688 condamnés des tribunaux révolutionnaires.

La rencontre du duc de Chartres, le futur roi Louis-Philippe, avec Danton, ministre de la Justice, qui lui promet le poste de Kellermann, sous Dumouriez, nous est rapporté dans un palpitant et prophétique récit. Danton se reconnait l'auteur du massacre de septembre : « C'est moi qui l'ai fait, dit-il. Tous les Parisiens sont des j... f... Il fallait mettre une rivière de sang entre eux et les émigrés ». Puis il conseille au prince de retourner à l'armée, ajoutant que l'ancien régime a fait son temps, qu'on ne reviendra pas en arrière, que les conquêtes de la Révolution ne risquent rien, qu'elles dureront toujours. Il ajoute qu'une monarchie démocratique verra le jour, grandira, et qu'un fils de la maison royale « ayant combattu sous le drapeau tricolore aura les plus grandes chances de régner ». Lenôtre ajoute que ces étonnantes paroles eurent une incontestable influence sur la vie de celui auquel elles s'adressaient. Quelques semaines après cette entrevue, le prince prenait part à la victoire de Jemmapes qui jetait les Autrichiens hors de France. Le duc d'Orléans rentrait enfin à Paris après 22 ans d'exil. Dès son arrivée, voulant revoir les lieux où sa jeunesse s'était écoulée au Palais-Royal, il tombait à genoux au bas du grand escalier et en baisait religieusement la première marche.

Les méditations, les enseignements surgissent sans nombre au cours de ces belles pages où évoluent les porteurs de « bonnets rouges » avec leurs victimes, leurs crimes, leurs folies de tout genre. Une leçon en ressort, dominante, pleine d'actualité et de vérité. Dans un chapitre intitulé « **adagio** diplomatique » l'auteur nous rappelle certains incidents du congrès de Rastatt dans lequel on ne faisait point grand chose mais où le protocole régnait en maître. Or, un jour, les choses s'éternisant en discussions oiseuses et les esprits se surexcitant de plus en plus dans des contacts pleins de périls, la crise éclate. Toute l'Europe était sur le pied de guerre, l'armée autrichienne entourait la ville. Les trois envoyés de France se trouvaient en mauvaise posture, le cercle se rétrécissait autour d'eux. Ils demeurèrent cependant jusqu'à ce qu'une sommation brutale d'avoir à quitter le congrès eût enfin raison de leur courageuse obstination. Mais, ils partirent trop tard. Dans l'obscurité d'une nuit pluvieuse et glacée, ils furent assaillis par des hussards autrichiens et sabrés sans pitié. Deux d'entre eux restèrent sur place, seul le troisième simulant la mort parvint à s'échapper.

Et Lenôtre de conclure en formulant la moralité suivante : « Les diplomates doivent toujours avoir présente à la pensée l'histoire du congrès de Rastatt qui, pour avoir trop longtemps discuté de la paix générale se termina par un massacre et par la guerre ».

Henry de Montardy.

## Barnave ou les 2 faces de la Révolution (1761-1793), par Jean-Jacques CHEVALLIER. 1 vol. in-8° de la Bibliothèque historique. Librairie Payot.

M. Hanotaux, dans une très élogieuse préface, caractérise ainsi ce volume : « Il présente avec l'autorité d'un prestigieux enseignement le charme d'une œuvre d'art et toute la séduction haletante d'une vie vécue ». Le lecteur sera de cet avis, il lui apparaîtra que cette biographie située au centre et au cœur même de l'histoire contribue à nous en fournir la vérification et la contre épreuve. Nul doute que Barnave n'ait été particulièrement représentatif de son milieu et de son temps. Sa carrière éclaire cette époque révolutionnaire d'un jour particulièrement saisissant. La plus grande faute de Barnave qui contient et dépasse toutes les autres n'a-t-elle pas été de commencer une révolution sans avoir où pouvoir la finir ? Ce grave reproche, il se l'est fait à lui-même, ajoutant « qu'une révolution ne peut pas se terminer par les moyens qui l'ont fait réussir ».

Orateur supérieurement doué, honnête homme, sensible, il a succombé, lui que rien ne séparait ainsi que son groupe des modérés de gauche, nuance 1789, devant cette règle inflexible : quiconque sur cette route cesse d'avancer, recule. En avant ou en arrière, point de place pour l'immobilité. La Révolution n'a pas le temps d'attendre, elle bouscule, elle meurtrit jusqu'à ce qu'on marche dans un sens ou dans l'autre.

Barnave et ses amis ont rencontré ce que Michelet appellera « l'acier de la révolution », l'acier incorruptible, sans pitié, qui égorgera au nom des principes et de la liberté. Le lecteur admirera toute une série de portraits, des scènes pathétiques qui renouvellent dans une mise au point que d'aucuns pourront considérer comme définitive des incidents et des drames particulièrement connus du public.

Quel fut le rôle de Barnave auprès de la Reine ? On s'efforce de nous le préciser. Il avait la volonté sincère de faire respecter ce qui subsistait de la Monarchie et redoutait de voir le désordre, les mutineries gagner dans l'armée, dans la marine. Il ne voulait pas que les cabales des forcenés devinssent trop actives, trop puissantes, et que les courants qu'il avait dirigés détruisissent l'œuvre accomplie. Son but était d'épargner de nouvelles épreuves à une reine si malheureuse. Ce n'est pas impunément qu'on a tenu pendant six mois auprès d'une femme dans la détresse le rôle chevaleresque et flatteur de conseiller secret, qu'on l'a guidée, protégée, qu'on a cru lire parfois entre les lignes d'une lettre ou sur les traits ravagés d'un visage royal au charme poignant, une émotion reconnaissante.

Ainsi une respectueuse pitié pour le courage malheureux régnait chez ce galant homme envahi d'un trouble étrange, indistinct, qu'on ne saurait sans lourdeur et manque de tact étiqueter avec précision. La Reine éprouvait pour lui, à cause de son esprit, de ses sentiments nobles, une sympathie personnelle, une espèce de confiance qui ne s'étendaient pas à d'autres.

Que pouvait devenir le rêve de Barnave d'être premier ministre d'une monarchie constitutionnelle renouvelée par la révolution bourgeoise? L'échec fut complet. Ayant fui Paris et étant revenu en Dauphiné, il fut arrêté en vertu d'un décret du 15 août 1792 de la Légis-

lative, à la suite de la découverte dans les secrétaires du cabinet royal d'un projet de comité des ministres, dans lequel on donnait certains conseils au Roi touchant le décret sur l'émigration et l'exercice du droit de vote. Il n'y avait rien qui fût contraire à la Constitution ou qui ressemblât à une conspiration. Mais cela importait peu, il fallait une vengeance et des exécutions. Elles eurent lieu. Le 16 octobre 1793, Marie-Antoinette montait sur l'échafaud. Quinze jours après les Girondins l'y suivaient ; aux premiers jours de novembre le duc d'Orléans, Philippe Egalité, était exécuté de même que Madame Roland. Le 27 novembre Barnave comparaissait devant le Tribunal révolutionnaire accusé avec véhémence par Fouquier Tinville « d'avoir changé de principes ». Le 29 novembre, la foule hurlante vit passer sur la charrette fatale un jeune homme dont la figure était attrayante malgré les traits irréguliers, le nez un peu trop relevé, la bouche trop grande. Mais le front haut disait l'intelligence, la maigreur et la pâleur du visage l'énergie contenue, tandis que des boucles châtain, le joli sourire, la toilette soignée, révélaient le goût de plaire. Cette victime avait 32 ans.

Henry de MONTARDY.

---

**Hindenburg, ou la Révolution manquée,** par Emil LUDWIG, traduction de E. Keester. Un vol. in-12 de 410 pages. Paris, Librairie Plon.

Le talent de M. Emile Ludwig est bien connu des lecteurs français : son Napoléon, son Bismarck, son Guillaume II ont été dans toutes les mains. Son livre sur Juillet 1914, qui n'a pas l'éclat de ses monographies de grands hommes, n'a pas moins été lu chez nous avec grand intérêt. Dans son étude sur Hindenburg l'auteur allemand s'est proposé un double objet : dépeindre le caractère d'un homme qui lui paraît avec raison l'incarnation même de l'esprit de la vieille Prusse; montrer comment l'action de cet homme et de ceux qui pensaient comme lui a fait avorter la révolution ébauchée en Allemagne après la défaite, empêché la constitution d'une république libérale et démocratique, sans cependant pouvoir assurer le rétablissement de l'ancien régime cher à Hindembourg et à tous ses amis.

Ce grand prussien, que fut le président monarchiste de la république allemande et dont on ne peut s'empêcher de rapprocher le rôle de celui du maréchal de Mac-Mahon, Ludwig le dépeint sans sympathie. Peut-on s'en étonner ? Est-il deux hommes moins faits pour s'entendre que le héros du livre et son biographe ? L'un, soldat et hobereau, n'ayant que trois passions, son roi, son service et sa terre, dédaigneux de toute idéologie et considérant Gœthe comme un dangereux révolutionnaire; l'autre quelque peu cosmopolite, puisque de naissance israëlite, libéral, épris d'art et de littérature, rendant au militarisme prusien le dédain que celui-ci éprouve pour les intellectuels. Peut-on s'étonner s'il y a dans son portrait d'Hindenburg un peu de caricature et s'il n'a pas senti ce qu'il y a de vraiment grand dans le dévouement du militaire prussien et d'Hindenburg entre tous à son pays et au « service » de ce pays ? Il nous montre le maréchal,

vainqueur à Tannenberg, non par son propre mérite, mais parce qu'il a laissé faire son lieutenant Ludendorff, devenant, par la puissance de la légende, le héros populaire, une sorte d'idole, assez analogue à cette statue de bois qu'on avait faite de lui à Berlin pendant la guerre pour y enfoncer des clous de fer, de bronze et d'argent, en témoignage des souscriptions offertes à la cause nationale. Hindenburg remplit ce rôle avec succès parce qu'il est de haute taille, et de forte corpulence, de famille ancienne et qu'il parle peu.

Sans doute il n'a pas été toujours à la hauteur des rôles, trop grands pour lui, que la destinée lui a imposés. Mais il mérite l'estime et le respect par sa ferme et sincère volonté de toujours faire ce qu'il a cru son devoir, et souvent il a été à plaindre. Il a connu une heure atroce lorsque après la défaite, pour tenter de sauver la monarchie, il s'est senti obligé de conseiller à son souverain de se déshonorer en passant la frontière. Appelé par la volonté populaire, à prendre la présidence de la république qu'il détestait et à occuper la place même de ce souverain auquel il était dévoué, s'est-il laissé séduire, comme le pense Ludwig, par les charmes de la haute position qui lui était imposée ? C'est possible, mais il est certain qu'il a toujours cru agir dans l'intérêt de l'Allemagne; il a tenu avant toute chose à sauvegarder la position de l'armée et de cette classe à laquelle il appartenait, la vieille noblesse militaire et terrienne de la Prusse, qui formait dans sa pensée la seule armature solide de l'Empire. C'est ainsi qu'il a accepté de confier le pouvoir à des hommes dont il n'approuvait ni les tendances, ni les maximes, le socialiste Müller et le catholique Brüning. Il a même su entretenir avec eux d'excellents rapports. Von Papen et Sleicher lui plaisaient au contraire. Il les a sacrifiés néanmoins lorsqu'il s'y est cru obligé pour se conformer à la constitution qu'il haïssait mais qu'il avait juré d'observer. Enfin il a cru « servir » encore en acceptant de remettre la chancellerie et le pouvoir absolu à Hitler : épreuve suprême pour le vieux maréchal, il a dû, comme le dit Ludwig, assister, réduit à l'impuissance quoiqu'encore investi en apparence de la plus haute fonction du « Reich », à la mise en pièces de tout ce qu'il adorait, son Dieu et son roi; il a dû, le 2 juillet 1934, féliciter son chancelier des horribles exécutions de la nuit du 30 juin dans lesquelles avaient péri quelques-uns de ses vieux camarades et de ses plus chers amis. Tragique destinée qui n'est pas sans grandeur, car Hindenburg, dans la ruine de la vieille Allemagne et dans l'avortement de la nouvelle, a réussi à sauvegarder ce qui surtout lui était cher, l'esprit militaire prussien.

H. DE MANNEVILLE.

---

**La France et sa mission,** par Ed. KRAKOWSKI. Un vol. in-12 de 322 pages. Paris, 1936. Mercure de France.

L'auteur de ce livre n'est pas un français : mais il est polonais, et de plus ardent ami de notre pays, dont il manie la langue avec une aisance et une élégance rares même parmi nos compatriotes. Nous

avons donc peine à le considérer tout à fait comme un étranger et il sait nous comprendre comme s'il était des nôtres. Cependant il voit la France du dehors pour ainsi dire ; il peut, n'étant lié à aucun de nos milieux, ni à aucun de nos partis, juger ses divers aspects avec plus d'impartialité que s'il était né chez nous. Ses opinions ont donc un prix tout particulier.

Son but manifeste a été de défendre la France contre les attaques d'une propagande de dénigrement acharnée et incessante, dont il décrit de façon très précise la manière d'agir et dont, il le dit avec raison, le foyer principal et presqu'exclusif est l'Allemagne. Rien de plus juste que les observations de M. Krakowski sur la puissance de cette propagande. Il nous la montre agissant sur nos meilleurs amis, les amenant à nous regarder comme une nation sympathique, mais sur son déclin et presque finie ; il nous prouve qu'elle agit puissamment même sur les Français, développe leur tendance à se critiquer et ébranle leur énergie, jusqu'au jour où l'imminence du danger réveille soudain leur courage et les oblige à prouver au monde ce qu'ils peuvent être, comme ils l'ont fait pendant la grande guerre.

C'est par une esquisse dessinée à grands traits des épisodes principaux de notre longue histoire que l'auteur polonais cherche à faire connaître le vrai visage de la France. Peut-être au point de vue historique y aurait-il quelques réserves à faire sur la méthode intuitive qu'il préconise d'après Bergson et sur la préférence qu'il donne parfois à la légende sur la réalité des faits, mais ses vues intuitives sont assurément très justes. Tout d'abord il observe que la France est une nation fortement enracinée ; elle s'est développée peu à peu autour d'un noyau central, l'Ile de France, auquel, par l'œuvre patiemment poursuivie de nos Rois, puis de nos Républiques sont venues s'agréger peu à peu les provinces fort diverses qui constituent un territoire nettement délimité, presque de tous les côtés par la nature. La parfaite unité de la nation, son attachement à son sol s'expliquent ainsi. L'Allemand tient à sa race, le Français à sa terre. Nous sommes d'abord un peuple de paysans. Mais aussi, la mer bordant sur de larges étendues notre sol, un peuple de marins ; notre amour de la mer, notre instinct colonisateur nous ont fait les émules et les rivaux de l'Angleterre.

Comme les anglais, les français ont un attachement très vif pour la liberté, l'horreur de ce qui peut porter atteinte à la dignité de la personne humaine ; les rois, en fondant leur puissance sur la destruction des pouvoirs féodaux, ont développé chez eux une passion de l'égalité qui est un des traits fondamentaux de leur caractère. Ils détestent la violence, cependant ils ont l'esprit militaire et montrent un courage héroïque s'il s'agit de défendre leur sol ou leurs droits. Ils ont l'amour de l'ordre, de la mesure ; ils détestent tous les excès. Un goût, généralement très fin, a provoqué chez eux un développement de la civilisation, qu'ils se plaisent à répandre autour d'eux, avec ces libertés qui leur sont chères. Car c'est un des traits particuliers du français qu'il veut, en faisant son propre bonheur, faire aussi celui du reste du monde..

« Sauvegarder la civilisation en l'unissant toujours plus étroitement au sentiment de l'humanité », telle est selon M. Krakowski la mission de la France. Il est persuadé que pour chercher à l'ac-

complir tous les français sont d'accord, que les divergences qui, à certains moments, paraissent les séparer si profondément en partis opposés, ne sont que des différences d'opinion sur les moyens d'atteindre un but commun sur lequel ils s'accordent. Nous devons souhaiter qu'il ait raison et que la France de l'avenir se montre digne de la mission si belle qu'il nous montre accomplie jusqu'ici par la France du passé.

H. DE MANNEVILLE.

---

**Chroniques de politique étrangère au Journal parlé de la Tour Eiffel. L'Europe Centrale et Orientale. La doctrine française en 1935,** par Gustave DEMORGNY, 1 vol. in-8°, Paris, Editions A. Pedoue, 1936.

La T. S. F. est-elle appelée à remplacer ou même à diminuer ce que nous appelons « la Presse » : journaux, revues, magazines, etc. ?

Nous ne le croyons pas. Aussi bien, nombre de rédacteurs et de journalistes — et non des moindres — ne dédaignent point de se mettre au micro. Ils nous donnent, par leurs communications forcément sommaires, le désir d'en connaître davantage et nous incitent ainsi à la lecture des organes de la Presse.

M. Gustave Demorgny est un de ceux-là. Ses communications ont été utilement réunies en un volume, dont la lecture est des plus attachantes.

Il nous suffira donc de le signaler aux lecteurs de la Revue, sans tenter d'analyser tout ce qu'il contient. Son titre indique ses limites : l'année 1935, et les questions traitées, et leur intérêt aussi bien national qu'international.

Le livre de M. Demorgny est d'ailleurs, un « cahier diplomatique », dont la publication sera poursuivie périodiquement et constituera un recueil historique de la doctrine et de la politique française dans l'Europe centrale et occidentale.

LEON ADAM.

---

**Trois hommes : Kemal, Roosevelt, Mussolini,** par le général SHERILL. Librairie, Plon, 8, Rue Garancière, Paris.

Les problèmes de l'heure actuelle ne produisent en nous tant d'anxiété que parce que nous attendons leur solution du hasard ou de la force et non point de cette élévation intérieure, de cette méditation qui, loin de nous incliner comme on le croit à nous en désintéresser, nous permet de les surmonter au lieu de nous laisser étourdir par eux. Nous trouvons des raisons de reprendre confiance en étudiant l'histoire des grands personnages qui, placés à la tête des gouvernements à certaines heures tragiques, ont su triompher dans leurs pays respectifs de crises redoutables, grâce à l'autorité dont ils ont été investis ou dont ils ont réussi à s'emparer.

Par une coïncidence curieuse Roosevelt, Mussolini, Kemal, ont à peu près le même âge, nés tous les trois de 1881 à 1883. Le général Sherill les a non seulement connus, mais pendant de longs mois il a col-

laboré avec eux, attaché à eux par des liens de confiance et de véritable amitié. Son livre présente ainsi un caractère documentaire que la variété même de ses modèles rendait particulièrement difficile à réaliser. « Ce qui nous intéresse, écrit-il dans son introduction, c'est de savoir comment ces hommes se préparèrent à leur tâche de conducteurs de peuples et comment ils firent respectivement face à la crise qui sévissait aux Etats-Unis, en Italie, en Turquie. Leur exemple rendra l'espoir à tous les hommes désespérés et la vigueur à tous les pays déprimés ».

Chacun des hommes d'Etat ainsi étudiés est plus ou moins sorti de la révolution et d'une situation chaotique qui paraissait presque sans remèdes. Tous les trois se trouvèrent à un moment de leur vie, obligés par leur caractère à une franche et ouverte déclaration d'indépendance, à une nette rupture des liens qui les attachaient à l'organisation politique dont ils avaient fait partie jusqu'alors et au succès de laquelle ils avaient consacré toute leur énergie. « Pour restaurer l'Etat, dit Mussolini, j'ai trouvé le secret d'un tout petit mot oublié. Pendant des années le gouvernement Italien, en acquiescant sans cesse, avait perdu toute autorité. Celui qui détient le pouvoir doit apprendre à savoir dire : « Non ! » Mussolini s'était élancé de la gauche socialisante vers la droite favorable au roi, à l'église, à la propriété privée. Kémal, à l'inverse, était sorti du conservatisme Musulman pour s'avancer dans la voie de la modernisation de la Turquie. Quant à Roosevelt, plutôt centre gauche, il avait pris place au milieu des chemins suivis par le Turc et l'Italien. Heureux les pays qui ont eu la chance de trouver des chefs d'un caractère aussi fortement éprouvé en des heures de crise redoutable ! L'Italie et la Turquie à bout, complètement découragées, avaient perdu à la fois toute confiance économique et politique. Libérées, par leurs éléments nationaux, de l'occupation étrangère pour leur politique intérieure, ces deux nations reprirent confiance, l'une par l'action d'un chef sorti du peuple, pauvre et d'abord persécuté de la foule, l'autre par celle d'un général énergique, habile et heureux.

Le général Sherill raconte à la fin de son livre que, causant avec l'ex-roi d'Espagne, celui-ci lui aurait confié que Roosevelt était le seul homme d'état qu'il eût désiré rencontrer à cause de l'intérêt que lui inspirait son entreprise de redressement national mais qu'il redoutait qu'on ne lui laissât pas le temps de terminer son œuvre. Le général répondit par une prophétie rassurante, en disant au roi que les sentiments du peuple américain ne changeraient pas à l'égard du Président et que celui-ci conserverait le pouvoir jusqu'en 1940.

Le lecteur trouvera dans ces pages des souvenirs rapportés au jour le jour, un peu à la hâte, dans le désordre des impressions successives, mais tout cela conté à l'américaine avec franchise et précision. Il n'y trouvera point de considérations générales, aucune de ces synthèses recherchées par des esprits trop curieux. Mais il pourra s'instruire et se pénétrer de cette vérité que notre vie actuelle n'est plus faite d'un savant équilibre de désirs et d'espoirs, d'un destin moyen agréablement ménagé avec la confiance et la sécurité. De nouvelles secousses, de nouveaux troubles retrouveront sans doute nos contemporains aussi désemparés que de nos jours. Mais ils devront se souvenir, et ce volume le leur rappellera une fois de plus, que ce qui semble à certains la fin du monde ne sera toujours pour des yeux différents que le commencement d'un monde nouveau.

Henry de MONTARDY.

**La nature juridique des clauses territoriales du traité de Trianon,** par Antal ULLEIN-REVICZKY, chargé de cours à la Faculté de Droit de l'Université de Debrecen. 1 vol. in-8; Paris, Editions A. Pedoue, 1936.

L'objet de ce livre est un véritable plaidoyer pour la révision du traité de Trianon en faveur de la Hongrie.

Considérations de droit, considérations de fait, tout est exposé et précisé pour le soutien de la thèse entreprise.

Le principe essentiel, rappelé tout d'abord par l'auteur, est « le droit des peuples, en son double sens national et international », dérivant naturellement des « droits de l'individu », consacrés par la Révolution française de 1789. C'est aussi le principe des nationalités, conséquence du précédent. Un plébiscite s'imposait donc, pour l'exécution du traité de Trianon, comme il avait été reconnu par les précédents traités, notamment ceux de Versailles et de Saint-Germain.

Cependant l'auteur admet que le « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » ne serait pas la seule force décisive dans la formation des Etats et que d'autres facteurs, tels que des considérations économiques, géographiques, et même historiques ou stratégiques, seraient applicables (p. 64).

En ce qui concerne les questions de fait, l'auteur reproche aux négociateurs du traité de Trianon d'avoir manqué aux promesses faites antérieurement par les alliés ou leurs porte-paroles autorisés, et d'avoir même violé les clauses du traité d'armistice conclu à Villa-Giusti (près de Padoue) le 3 novembre 1918.

Comme il ne nous appartient pas de provoquer sur tous ces points une polémique quelconque, nous devons plus simplement énoncer les questions posées en tête de chacun des chapitres de l'ouvrage que nous présentons : I. Les clauses territoriales du traité de Trianon et la théorie du plébiscite. — II. Pourquoi les alliés avaient-ils l'obligation de respecter le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? — III. Les négociateurs du traité de Trianon se sont-ils inspirés du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ? — IV. Les peuples de la Hongrie se sont-ils, de leur propre gré, détachés de l'Etat hongrois ? — V. Comment l'occupation des territoires hongrois s'est-elle opérée ? — VI. Les Etats dits successeurs de la Hongrie pourront-ils bénéficier de la prescription acquisitive ? — VII. Les conditions de la validité des traités internationaux (l'auteur cite, d'après Faucille : un consentement réciproque régulièrement exprimé, la capacité des contractants, un objet licite et possible au point de vue international). — VIII. Le fondement objectif du droit. — IX. Le traité de Trianon est-il juste ? — X. Les Alliés considéraient-ils les nouvelles frontières de la Hongrie comme définitives ? — XI. En quoi l'article 10 du Pacte de la Société des Nations protège-t-il l'intégrité territoriale des Etats ?

Au surplus, si l'auteur conclut à la révision du traité qu'il critique, cette révision ne saurait avoir lieu que par la voie amiable. Le principe de la révision des traités est, d'ailleurs, expressément prévu par l'article 19 du Pacte.

Une carte des anciennes et des nouvelles frontières de la Hongrie avec les grandes lignes de chemin de fer, est annexée au volume. On peut regretter qu'une autre annexe n'y ait pas donné le texte du traité critiqué.

Léon ADAM.

**Gegenreich Frankreich (L'empire des Francs contre l'Empire),** par Hans KELLER. Un vol. in-8 de 186 pages en langue allemande. Berlin, 1936. Publié par l' « Action internationale des Nationalistes ».

Dans ce volume au titre singulier, où il témoigne d'une étude extrêmement complète de tous les auteurs français, depuis le Moyen Age jusqu'à nos jours, qui ont traité du droit international, le professeur Keller a voulu écrire « l'histoire de l'internationalisme français ». Il s'adresse aux lecteurs français aussi bien qu'aux allemands, car il a laissé dans le texte original, sans y joindre une traduction, les nombreuses citations qu'il fait de nos écrivains. En tête de son livre il a reproduit une image tirée d'un manuscrit de l'**Arbre des Batailles**, d'Honoré Bonet (1385), qui lui paraît figurer de façon frappante le rôle joué par la France dans l'histoire de l'Europe au Moyen Age. Elle représente le roi de France assis sur un trône placé au-dessous de celui du pape, mais au même niveau que celui de l'empereur. « L'empereur est sujet au pape, écrit le vieil auteur, ce ne peut-il nier. Si l'empereur ne se gouvernait pas à loi de bon empereur, le pape par droit lui peut ôter l'impériale dignité et un autre y établir ». Mais les rois à leur tour étaient placés sous la suzeraineté de l'empereur. Seul le roi de France s'y soustrait. Il élève empire contre empire. Il n'a d'autre maître en son royaume que Dieu. Il n'a pas de supérieur sur terre, écrit Jean Bodin (1530-1596).

Au-dessus du roi, qui incarne l'Etat, existe-t-il un droit naturel et un droit des gens, aux lois desquels le roi doit obéissance ? Jean Bodin, et François de la Noue l'affirment, mais Montaigne, dans ses Essais, le nie : « Les lois, dit-il, se maintiennent en crédit, non parce qu'elles sont justes, mais parce qu'elles sont lois. C'est le fondement mystique de leur autorité. Elles n'en ont point d'autre ». Si le roi n'est plus soumis ni au pouvoir religieux, ni à l'empereur, ni à la loi naturelle, il est maître absolu, il est l'Etat, comme le dit Louis XIV, et la raison d'état domine toutes les autres lois. Ainsi la force seule règne et l'équilibre des Puissances, est, comme le dit Saint Simon, la seule base du droit international. A certaines époques l'équilibre est rompu et l'on voit le roi de France, en la personne de Louis XIV, prétendre, comme jadis l'empereur, à une prééminence sur les autres souverains. Cependant, dans ce que le professeur Keller nomme la « Seconde Europe », c'est l'équilibre des puissances qui, à l'ordinaire, sert à maintenir la paix. « Or, écrit Saint Simon, c'est la combinaison la plus fausse qui puisse être faite, puisque la paix en était le but, et qu'elle n'a produit que des guerres et quelles guerres ! »

Comme remède à la lutte incessante des nations dirigées, à l'exemple de la nation française, par l'Etat, souverain absolu, les penseurs rêvent, à partir du 17[e] siècle, d'une organisation internationale, universelle du monde. On veut fonder sur les droits de l'homme une Société des nations. Fénelon, l'abbé de Saint-Pierre, Vattel, Gargaz cherchent les bases d'une paix perpétuelle. « Aux yeux de l'auteur de la nature, dit Condillac, tous les peuples, malgré les préjugés qui les divisent, sont comme une seule république, ou plutôt comme une seule famille ». De là tant de tentatives d'organisation d'une société internationale, dont la dernière a été inscrite dans le traité de Versailles.

L'auteur allemand est un disciple de la doctrine nationale-socialiste : pour lui l'internationalisme, que ce soit celui de la Société des Nations, celui de la religion catholique, ou celui qu'a conçu Lénine, n'est pas moins erroné ni moins dangereux que le nationalisme des Etats. Il ne peut y avoir, dit-il, en ce monde une autorité internationale, un « empire » unique et immuable. C'est dans la reconnaissance de la diversité des races, de leur existence indépendante et de leur développement continu, chacune avec ses idées, ses lois et ses principes, qu'il faut trouver la vérité, la soumission à la volonté réelle de la divinité. Chaque race doit vivre heureuse à sa manière et laisser les autres races vivre de même. « C'est la volonté de paix des peuples qui fondera de façon durable la paix de l'Europe ». Il termine son livre par l'expression de cette espérance que nous voudrions partager.

H. DE MANNEVILLE.

---

**L'Amérique conquiert l'Angleterre,** par LUDWELL DENNY, 1 vol. in-8° de 268 pages traduit de l'anglais par Georges Blumberg. Paris. Librairie Gallimard, 1933.

M. Ludwell Denny a parcouru, comme correspondant de journaux américains, l'Europe, la Russie et l'Orient. Il a été attaché pendant plusieurs années au département des Affaires Etrangères à Washington. Dans son livre, où il accumule les informations intéressantes sur les sujets les plus variés, il s'attache à faire connaître les causes de conflit extrêmement nombreuses qui lui semblent pouvoir mettre quelque jour en lutte les Etats-Unis et l'Angleterre. Malgré la volonté de ces deux puissantes nations de maintenir la paix dans le monde, il croit qu'une guerre entre elles n'est pas une chose impossible.

Pour le moment elles ne se combattent que sur le terrain des intérêts économiques, mais M. Ludwell Denny nous les montre aux prises sur presque tous les points du globe et à propos des affaires les plus variées. La rivalité des deux marines marchandes et des aviations en ardente concurrence; la lutte pour la conquête du pétrole ou la domination dans le marché du caoutchouc; le combat de la livre contre le dollar; les compétitions acharnées pour la domination des réseaux de câbles télégraphiques et des télégraphies sans fil, autant de sujets traités dans de curieux chapitres qui nous font voir dans tous les pays des cinq continents la jeune Amérique, s'appuyant souvent sur l'Allemagne, marchant à l'assaut du vieil Empire Britannique, qui faiblit et se désagrège, car les Dominions manifestent de plus en plus leur indépendance vis-à-vis des petites îles de l'Océan Atlantique qui si longtemps ont régné sur le monde au point de vue économique et financier !

L'auteur américain croit que, dans cette lutte, le triomphe de son pays est assuré. Il termine par un tableau enthousiaste de la victoire américaine. « Nous avons été, dit-il, une colonie de l'Angleterre. Elle » sera bientôt notre colonie. Non pas en nom, mais en fait. Les » machines ont fait de l'Angleterre la maîtresse du monde. Nos

» machines sont meilleures et nous héritons de cette hégémonie. » Il ajoute toutefois : « Nous ne commettrons pas la faute de l'Angle- » terre. Trop sages pour essayer de gouverner le monde, nous nous » contenterons de le posséder. »

M. Denny reconnaît toutefois que le triomphe de l'Amérique n'est pas encore complet. « Les Etats-Unis qui ont supplanté l'Angleterre » comme industriel et comme commerçant mondial, n'ont pas encore » pris la place de premier banquier du monde. » Peut-être si son livre eût été écrit quelques mois plus tard son assurance du succès eût-elle été moins complète. La crise récente a révélé de graves fissures dans le brillant édifice de la prospérité américaine et ce n'est pas la première fois qu'on annonce la décadence de la puissance britannique. Elle a vu d'autres attaques et y a survécu.

H. M.

---

**Abdul-Hamid. Le Sultan rouge,** par Gilles Roy. Paris, Payot

C'est avec le plus grand intérêt qu'on lira l'histoire de ce règne de 35 ans, traversé par tant d'événements de grande importance, non seulement pour la Turquie, mais pour l'Europe. Sans doute ces pages ressusciteront une ombre très lointaine bien disparue aujourd'hui, mais elles rappelleront aussi le chef sympathique qui a sauvé l'Empire Ottoman d'une totale décadence et qui préside aujourd'hui à ses heureuses destinées.

Il était utile de faire revivre un peu d'histoire et de conter la vie fantastique du Sultan Rouge où l'habileté et la perfidie cotoyaient la démence, où le succès frôlait le désastre, où l'audace suscitait la peur. Ainsi nous pouvons suivre Abdul-Hamid depuis 1842, date de sa naissance, jusqu'aux premiers jours de février 1918, où captif, promené de résidence en résidence, humilié, diminué, il s'éteignit doucement sur la côte d'Asie en face de Stamboul.

Son règne demeure marqué d'un double signe, celui de la méfiance et celui de la défensive fuyante. Une sorte de peur maladive qui devait le harceler sa vie entière et paralyser les effets de son énergie combative s'était insinuée dans son cœur. Des gestes de téméraire audace étaient suivis de tremblement d'incertitude. Pouvant se procurer sans contrôle tout l'or dont il pouvait avoir besoin, pouvant massacrer sans limite, cette force énorme qu'il avait entre les mains remplaçait toutes les qualités viriles qui lui manquaient et créait une façade de puissance à ce fantoche tremblant de peur. Son audace en avait imposé à la population pacifique momentanément désaxée et qui avait accepté l'annonce d'un gouvernement ferme. Son régime de police secrète avait eu prise sur son entourage immédiat, lui assurant des complaisances et la sécurité. Doué d'une intelligence lucide, peut-être a-t-il vu clairement quel rôle il devait jouer pour affermir sa domination sur 30 millions de sujets domptés, comment en étroite union avec son armée et son peuple il pouvait se les attacher par une attitude digne, ferme et généreuse. Mais la peur dominait sa raison, une peur stupide, physique, sans cause précise qui le poussait à tous les excès. Pour garantir la sécurité du sultan affolé on ruine le pays moralement et financièrement. Car s'il fallait au souverain pour l'or-

ganisation de ses services d'espionnage des sommes fabuleuses qu'il se procurait en pillant l'Etat, ses administrations drainées par le Palais ne pouvaient subsister que par des exactions sur les contribuables. Il est aisé de s'imaginer à quels excès peut conduire un pareil régime.

L'auteur, en nous dépeignant le peuple turc comme pacifique et généreux, indolent mais honnête et hospitalier, se demande comment il a pu se laisser aller à commettre ces effroyables massacres qu'il nous conte dans leur précision et leur horreur. Pour les besoins de l'Etat le gouvernement a eu recours au fanatisme religieux et a fait prêcher l'anéantissement nécessaire des ennemis de l'Islamisme. L'Iman, parlant au nom du Sultan, successeur du Prophète, l'élu de Dieu, a jeté dans l'âme du croyant doux et pacifique, qui était entré à la mosquée, les ferments les plus redoutables; il l'a rendu semblable à un loup assoiffé de vengeance et de sang. Tel fut le procédé appliqué aux Arméniens et à bien d'autres par un tyran qui, sans grandeur et sans joies, sentait monter autour de lui la réprobation et la haine. Il méprisait ceux de ses sujets qu'il avait corrompus, il craignait les autres, les irréductibles. La répression pour tous devenait impitoyable, toute révolte ou velléité de révolte était noyée dans le sang... ou noyée tout simplement. Le Bosphore au courant rapide servait d'agent d'exécution pour les agonies. A la nuit tombante des mahones à double fond quittaient la rive, emmenant les victimes dont nul n'entendait plus parler.

Et malgré tant de crimes, tant de folies, Abdul-Hamid a tenu pendant son règne non seulement contre ses sujets mais contre six grands Etats coalisés. La raison, c'est que les nations apparemment associées contre lui en fait luttaient entre elles et leur soi-disant union n'avait d'autre but que d'empêcher l'une quelconque d'acquérir la prééminence sur les autres. Elles avaient tout intérêt au maintien d'une Turquie faible et désorganisée.

Le lecteur pourra dans ces pages suivre le Sultan non seulement dans sa vie publique mais aussi dans sa vie privée. Sans avoir été nourri dans le sérail il en connaîtra les détours et aussi les bassesses et les ignominies. Les considérations politiques y sont d'autre part nombreuses notamment sur les relations turco-allemandes. De tout cet ensemble d'impressions on pourra conclure avec Gilles Roy : « Les situations les plus étranges se maintiennent très longtemps en Turquie. Il faut seulement s'attendre tous les jours à les voir craquer et ne pas s'en étonner ».

Henry de MONTARDY.

---

**Dictionnaire analogique,** par Charles MAQUET. 1 vol. in-12, Larousse, 1936.

Il ne s'agit ici sans doute que d'un dictionnaire ; mais s'il convient d'en signaler la publication aux lecteurs de la **Revue**, c'est en raison de l'importance que prennent dans le service diplomatique la question de la propriété des termes, la nécessité de choisir parmi ceux qui se présentent à l'esprit pour exprimer une idée, celui qui est le mieux fait pour en rendre la nuance exacte sans risquer de la dépasser. A cet égard le nouveau dictionnaire peut rendre les plus utiles

services, en groupant tous les mots qui présentent entre eux quelque rapport de sens autour de quelques **mots-centres** dont la consultation permet de trouver immédiatement le terme cherché. Conçu d'après ce plan le volume représente un instrument de travail des plus précieux pour toutes les besognes de rédaction. A. P.

---

**La Troisième République. 1870-1935,** par Jacques BAINVILLE. Les Grandes Etudes Historiques. A. Fayard et Cie, Paris.

Au cours de ce volume, l'auteur s'exprime ainsi : « Pour comprendre une époque ce n'est ni aux actes ni aux discours publics ni aux paroles de ministres qu'il faut en demander le sens. Seuls les écrivains dégagent et fixent l'idée générale des événements ». Cette prétention exclusive et pleine d'orgueil se vérifie en l'espèce. Le lecteur, au cours de cette puissante étude, pourra puiser les éléments où se fixent et se légitiment une conscience politique. La pensée de Bainville entre dans l'histoire soit que définitivement neutralisée elle figure dans les atmosphères les plus sereines de l'étude, soit qu'elle réussisse à animer les gens d'action et à les lancer tout armés dans l'arène des partis. Brillant éducateur il se réclame du passé tout en suppliant celui-ci d'informer l'avenir. Son livre, d'une qualité qui passe l'éloge, est écrit avec une pureté, une précision, une abondance non pareilles, dans le langage même des plus éminents hommes d'Etat. De ce qui est complication, chaos, l'auteur dégage l'essentiel qui nous est traduit clairement avec des vues d'ensemble désintéressées.

Et voici ce qui frappe surtout et quelle est sa préoccupation dominante. En 40 ans trois monarchies, celle de la branche aînée en 1830, celle de la branche cadette en 1848, enfin celle de Napoléon III, avaient succombé à des mouvements de la rue. La Troisième République est venue et a présenté un cas exceptionnel de conservation. Comment cela se fait-il ? Comment cela s'est-il fait ? Quelles ont été les causes, quels ont été les éléments de cette longévité ? A quoi est-elle due et à qui ? Telles sont les questions posées auxquelles s'efforce de répondre Bainville et pour ce faire il passe en revue, ne quittant point les plus hauts sommets, toute l'histoire politique des 50 dernières années, nous précisant le sens, la portée exacte des événements : constitution de 1875, 16 Mai, politique de Grévy, de Gambetta, de Jules Ferry. C'est ensuite le Boulangisme, le Panama, Waldeck-Rousseau, Combes, Delcassé, puis l'épreuve de la guerre et nous finissons sur un chapitre intitulé : « La voie déclive ». Cette République, dans laquelle nous vivons, a été conçue par un homme : Thiers ; elle est sortie de son cerveau, il lui a imprimé sa forme ; c'était l'ordre dans la rue et le respect de la propriété ; au fond elle surgissait d'une conception bourgeoise et rustique, pratique et terre à terre. Elle était dépouillée de ses aspects révolutionnaires et devenait viable. L'étiquette républicaine pouvait conjurer de nouvelles convulsions en retirant un prétexte aux révolutionnaires. La République était supportée par le pays grâce à l'idée qu'elle faisait l'économie d'une révolution, mais si elle retournait à sa première origine et se montrait incapable

d'un gouvernement régulier, oh ! alors c'en était fini d'elle et elle suivrait le sort des autres gouvernements vite méprisés et jetés à bas.

Ainsi, l'auteur expose son système relié et soutenu par des considérations magistrales complètement indépendantes et extériorisées. Il note avec franchise qu'on ne pourra écrire une véritable histoire que quand on connaîtra les comptes-rendus des convents maçonniques. Il paraît danc se rattacher à l'école et aux démonstrations d'Auguste Cochin qui nous prouva, — et les faits d'autrefois pourraient se reproduire les mêmes. — qu'à l'origine de 1789 se trouvait une vaste et secrète organisation de l'esprit public ; non pas un complot à proprement parler, mais une mobilisation savante et occulte de l'opinion, bien plutôt « une école de complots ». La France était transformée par des sociétés de pensée, l'opinion sociale substituée à l'opinion réelle, le machinisme à l'autorité, l'ordre mécanique à l'ordre moral, l'impulsion subie à l'autorité reconnue, la liberté de principe et la servitude de fait à l'obéissance de principe et l'indépendance de fait.

Les conclusions de Bainville peuvent présentement se résumer dans la phrase suivante : « Le besoin de porter remède aux abus est ressenti partout exactement comme il l'était avant 1789 ». Et il termine par ces dernières phrases tirées de l'histoire romaine de Tite Live : « Qu'on suive alors le mouvement insensible par lequel dans le relâchement de la discipline, les mœurs déclinèrent d'abord, puis tombèrent plus bas chaque jour, enfin se précipitèrent vers leur chute jusqu'à ce qu'on en vînt à ces temps où nous ne pourrons souffrir ni nos vices ni leurs remèdes ».

Henry de Montardy.

---

**La Révolution à refaire. I. Le souverain captif,** par André Tardieu. 1 vol. Paris, 1936, Flammarion, éditeur..

**Les Dictateurs,** par Jacques Bainville. 1 vol. Paris, 1936, Denoël et Steele, éditeurs.

« O démocratie, où finiras-tu par nous mener ? » C'est par cette interrogation empruntée à Aristophane qu'un publiciste anglais terminait récemment un article de revue. M. Tardieu pose lui aussi aujourd'hui cette même troublante question et il le fait avec toute l'autorité d'un homme d'Etat éminent qui est resté au pouvoir six années comme ministre avec deux interruptions, l'une de 5 jours, l'autre de 5 semaines, et a été chef de gouvernement en 1929, 1930 et 1932. Ses réponses sont foudroyantes et dans des pages directes, enflammées, celui qui bénévolement a refusé un mandat de député nous expose pourquoi il est entré dans la retraite écœuré, presque vaincu. Il affirme, et il s'efforce de nous le prouver que les méthodes parlementaires sont désormais impuissantes à assurer le salut de la France.

Des principes de 1789 base de notre état social il ne reste plus rien. La liberté ? Ce n'est plus qu'une apparence. L'égalité ? Une duperie. Le suffrage universel ? La suprême corruption, la totale supercherie. Et il conclut amèrement que la souveraineté purement verbale du peuple a été dépouillée par deux usurpations, celle de l'exécutif et du

législatif. Le pouvoir législatif s'est d'abord associé à l'exécutif pour en dessaisir le peuple, puis par une seconde usurpation il a dépossédé l'exécutif. Cette double usurpation est au surplus payée par le législatif d'une étroite servitude que lui infligent les forces occultes. Ainsi ce pouvoir législatif unique, tout puissant, se personnifie dans la domination d'une Assemblée professionnelle dont les mobiles sont les intérêts électoraux c'est-à-dire les intérêts particuliers. Il va de soi que les intérêts vraiment généraux de la communauté seront en butte aux assauts des intérêts particuliers que l'on peut indéfiniment totaliser sans jamais créer ni reconstituer un intérêt général. D'où pour cet intérêt général, sous quelque forme qu'il se présente, un danger de tous les instants. M. Tardieu nous signifie qu'on ne peut pas mentir éternellement à un peuple et que le régime sous lequel la France se débat pourrait bien devenir sa carte suprême. Ses dernières lignes proclament que toute la Révolution a été mensonge aux principes. Et de même tout ce qui l'a suivie. « La doctrine révolutionnaire n'est dans notre régime qu'un leurre. La Révolution est à refaire ».

En lisant et en méditant ces pages écrites par celui qui fut et qui demeure un de nos plus puissants publicistes, réserve et espérance pour les jours de demain, une conclusion s'impose :

Jamais n'ont paru plus nécessaires et ne sont apparus dans le monde en aussi grand nombre et comme suscités par des circonstances exceptionnelles des chefs désignés non par le jeu normal des institutions et par des fonctions régulières mais par la popularité, par l'aventure et la violence pour prendre la tête des Etats, des dictateurs. L'admirable volume de Bainville sur les Dictateurs reprend toute son actualité et on doit lire avec un intérêt qui s'accroît à chaque page, ce qu'il appelle lui-même « la vue rapide et cavalière de l'histoire des dictateurs à travers les âges ». On en trouvera de très divers, il y en a pour tout le monde et un peu pour tous les goûts. Mais dans la plupart de ces conquérants nous retrouverons cet objet propre qui est d'instaurer ou de restaurer l'autorité au profit de l'état. Le pouvoir du dictateur doit d'ailleurs reposer presqu'autant sur l'imagination que sur la contrainte. En effet, se justifiant presque toujours par les revendications sociales, il doit en mettre en lumière certains éléments qu'il définit sous une forme rigoureuse et frappante. La dictature, une fois passés les premiers moments, a presque toujours comme idée essentielle « la fusion » du présent et du passé.

Quelle utile et réaliste philosophie se dégage du livre de M. Bainville! Nous y apprenons une fois de plus qu'en France, si les Révolutions se font dans la rue, par contre les coups d'Etat sont organisés à l'intérieur par des hommes qui sont toujours au pouvoir et qui ont fini par se rendre compte qu'on ne gouverne pas un pays avec les pires contre les meilleurs.

La Russie, l'Italie, l'Allemagne ont été jetés vers de nouveaux destins. Pour tous trois il ne s'agissait pas seulement d'une consolidation où d'une restauration sociale et politique mais d'une ère nouvelle, de nouvelles espérances, de nouvelles raisons de vivre, peut-être d'une foi nouvelle. Or, Mussolini, Hitler, Staline, de familles pauvres ont connu la prison et l'exil. Les malheurs, les humiliations, les souffrances ont ajouté encore à l'énergie de ces âmes faites pour la domination. Au moment où l'Italie et l'Allemagne étaient mûres pour une dictature,

soit bolcheviste, soit nationaliste, de l'instinct de conservation naturel aux hommes et aux sociétés est né le fascisme et l'Hitlérisme, l'un et l'autre unis aujourd'hui et formant des éléments semblables de résistance contre les germes de mort qui menaçaient ces deux pays. Un mélange de nationalisme et de socialisme, telle est l'originalité de ces nouveaux gouvernements créateurs d'un pouvoir central tout puissant en face des directeurs qui oscillaient entre la négligence et la lâcheté. Recevant un de nos journalistes français les plus distingués, M. d'Ormesson, Mussolini lui faisait il y a quelques mois la déclaration suivante : « Vous aurez en France votre fascisme, à votre manière s'entend, qui ne sera évidemment ni la manière Italienne, ni la manière Allemande, ni la manière Russe, ni la manière Rooseveltienne, mais qui sera tout de même du fascisme. Le règne du libéralisme économique est fini... Les formules bourgeoises sur lesquelles la société a reposé depuis cent ans sont dépassées... et de même que le monde a vécu pendant plus d'un siècle sur les principes de la Révolution Française, — c'est déjà une belle durée — il vivra maintenant pendant 100 ans sur les principes du Fascisme. Et dans 100 ans on verra ».

Mussolini a-t-il vu juste dans sa prophétie ? L'avenir l'apprendra. Mais il était intéressant de la rappeler après avoir médité sur les considérations politiques de MM. Tardieu et Bainville qui d'ailleurs se rejoignent, s'éclairent, se complètent sur tant de points.

Quoiqu'il en soit des surprises, des anxiétés de demain il paraît présentement acquis que les pouvoirs forts de notre temps, ceux que la vague populaire porte, sont tous nationalistes. Chacun comprend que la vérité est dans l'union des classes, leur regroupement dans l'idée de patrie et dans celle du syndicalisme qui a revêtu dans l'immense majorité des pays un caractère de fidélité locale, un esprit de continuité traditionnelle qui, tout en resserrant les liens nationaux, incorporait la classe ouvrière à la vie sociale et lui assignait ces places de sûreté, ces titres de propriété professionnelle auquels elle a droit. Une société n'a de stabilité, de solidité que dans la mesure même où elle enserre dans le système de ses institutions et de ses bienfaits matériellement et spirituellement la totalité de ses membres.

Si l'anarchie, comme le dit Bainville, engendre des Césars parce que l'ordre est un besoin élémentaire des sociétés, le communisme fait naître d'autres Césars parce qu'au contraire « il règle tout ». C'est par le « trop » comme par « le trop peu » que surviennent les dictatures et elles sont généralement de gauche. Mais quand la Révolution surgit, alors placé devant la nécessité de maintenir l'Etat, poussé en quelque manière par un nouveau mysticisme, celui de l'ordre ou plutôt par la réalité, par l'impérieux devoir de ravitailler les villes, d'assurer les transports, le fonctionnement des services publics, la vie et la sécurité des gens, une loi naturelle se dresse aussitôt et s'applique vigoureusement. L'homme nécessaire surgit avec les pleins pouvoirs. Il réprime l'émeute, remet tout dans un ordre logique, raisonnable, apaisé. Le dictateur est né.

Henry de MONTARDY.

**Souvenirs d'un Européen,** par le comte Harry KESSLER, t. I. 1 vol. in-12. Paris, Plon, 1936.

Sous ce titre vient de paraître en traduction le 1er volume d'un ouvrage dont la lecture s'annonce comme particulièrement attrayante Son intérêt tient, non seulement à la personnalité de l'auteur et au rôle politique qu'il a joué, mais aussi à la variété des souvenirs qu'il rapporte. Né à Paris à la fin du Second Empire, fils d'un banquier allemand établi dans cette ville, il y a passé toute son enfance. Il a été ensuite achever ses études secondaires en Angleterre, dont sa mère était originaire. Puis il est revenu dans sa patrie d'origine pour se faire inscrire aux universités de Bonn et de Leipzig et s'y préparer à la carrière diplomatique. Il a donc jusqu'à sa majorité traversé trois milieux très différents, dont la comparaison lui a donné une largeur d'esprit assez rare chez ses compatriotes, et d'où il a rapporté un véritable trésor de souvenirs et d'observations.

Sur son séjour en France il a reproduit surtout les notes de sa mère qui était très répandue dans la société parisienne, recherchait surtout celle des intellectuels et tenait un salon où ils se mêlaient aux personnages du monde officiel. C'est pour lui l'occasion de faire défiler sous nos yeux, en une série de rapides croquis parfois assez malicieux, les familiers de ces réunions : des diplomates comme le prince de Hohenlohe ou le baron de Beust, des journalistes comme le vieux Blowitz ou Francis Magnard, un politicien comme le général Boulanger qui donne l'impression « du plus nul des hommes », enfin des gens de lettres tels que Victorien Sardou, François Coppée « type d'un vieil acteur fatigué ou d'un prêtre onctueux et bénisseur » ; Guy de Maupassant « grand et gros, roux très marqué, chez qui rien ne dénotait la flamme intérieure », enfin et surtout Barbey d'Aurevilly, sur lequel nous sont donnés des détails empreints d'une particulière sympathie.

Après ceux de Paris, les souvenirs qui se rapportent au séjour de Londres présentent un caractère tout différent, plus politique qu'anecdotique. Ce sont des observations pénétrantes, confirmées par l'expérience ultérieure de l'auteur, sur la mentalité britannique, sur la psychologie du **gentleman** et sur ses rapports avec le peuple, sur les conventions sociales dont le respect semblait caractériser le régime victorien.

En Allemagne enfin, où l'auteur se retrouve dans son pays, il ne manque pas d'être frappé par cette adoration de la « culture » qui lui paraît caractériser la mentalité de ses compatriotes et qui remplace pour eux le respect des Anglais pour l'aristocratie politique. Il note également de curieuses différences entre la psychologie des ouvriers allemands, qui apprécient avant tout l'organisation, et ceux des ouvriers français, qui ne s'intéressent qu'aux idées. Mais ce sont surtout ses jugements sur les hommes qui représentent le principal attrait de son livre. Il exécute le prince Bülow, l'ancien chancelier, en une tirade que résume cette conclusion : « Je n'ai jamais connu d'arriviste plus consommé. Il se plaisait à avouer qu'il « marchait sur des cadavres pour faire son chemin ». Il faut mettre enfin à part, comme un morceau achevé et peut-être définitif, le portrait en pied que l'auteur trace du prince de Bismarck (Pp. 196-203 et 288-297). Il caractérise

son génie politique par « la virtuosité qui lui permettait de jouer en maître sur deux claviers différents, celui de la séduction et celui de la violence » ; et dans le jugement final sur son œuvre il porte à son actif l'unification de l'Allemagne et à son passif l'amoindrissement de l'allemand moyen. Autant que l'on peut en juger les appréciations du comte Kessler sur ce point semblent bien près de devancer le jugement de l'histoire.

Un second volume est annoncé où l'auteur retracera sa carrière politique. Il faut souhaiter qu'il réponde aux espérances éveillées par la lecture du premier.

Albert PINGAUD.

---

**L'évangile de la force. Le visage de la jeunesse du IIIe Reich,** par Robert d'HARCOURT. 1 vol. in-12 de 250 pages. Paris, 1936. Librairie Plon.

Il faut lire ce beau livre si l'on veut comprendre ce qu'est, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, cette jeunesse qui y tient une si grande place. Car c'est elle qu'a tout d'abord conquis Adolf Hitler et c'est par elle qu'il règne. On peut dire, sans se tromper beaucoup, que tous les jeunes se sont donnés à lui, d'un élan unanime et aveugle, parce que, dans la morne tristesse où les avait laissé s'affaisser le régime qui a suivi la défaite, il leur a montré une lumière nouvelle, l'espoir d'un bel avenir. Et ce don d'eux-mêmes, cet abandon de confiance absolue n'a pas été sans noblesse. La générosité, dit M. Robert d'Harcourt, est le plus dangereux visage de l'erreur.

Ils se sont donnés, les jeunes, entraînant après eux, non sans quelque résistance, les hommes d'âge plus mûr, chez qui la raison résiste encore à l'impulsion du sentiment. Et le « Führer » les a pris tout entiers. Il a fait esclaves de sa volonté non seulement leurs actions, régies par des lois supérieures, mais même leurs idées et leurs croyances. L'auteur nous montre comment le généreux enthousiasme qui portait la jeunesse vers un idéal nouveau a dégénéré en un culte intolérant de la force et de la race allemande, excluant toute tendance charitable ou libérale, entraînant une persécution sans merci contre tous ceux qui ne partageaient pas la foi nouvelle, en particulier contre les catholiques, ou ceux des protestants qui n'acceptaient pas de réduire Dieu à la mesure du créateur et du protecteur de la race allemande. D'où la persécution des chrétiens déclarés coupables de vouloir faire dégénérer la pure race germanique par des tendances d'origine orientale et réduits au rang de citoyens de classe inférieure.

A l'idéal de charité et de bonté que Jésus avait apporté au monde on substitue le goût de la brutalité et de la destruction qui est au fond du caractère germanique ; ne se manifeste-t-il pas ouvertement par la prédilection des jeunes pour les bijoux représentant des squelettes ou des crânes, et par l'abominable chant que trop de jeunes Allemands aiment à répéter : « Quand explose la grenade à main, notre cœur rit dans nos entrailles » ? Un autre trait du caractère national, que le régime hitlérien s'est attaché à fortifier et à développer, c'est le besoin qu'a l'Allemand de ne pas se sentir isolé, de faire partie d'une foule, de fondre pour ainsi dire son individualité dans un tout qui

est la nation. On multiplie les démonstrations populaires, les cortèges, les assemblées colossales, où dans le bruit des fanfares et des chants l'homme isolé disparaît ; il n'est plus qu'une parcelle du grand tout, il ne vit plus, il ne pense plus qu'en masse.

Ainsi se forme, par l'union totale d'une jeunesse vouée au culte de la force, un colossal instrument de lutte, animé de la seule passion de l'intérêt national, forgé pour la guerre et aspirant à la guerre, et conduit cependant par un chef qui ne manque aucune occasion de proclamer son amour de la paix.

Faut-il désespérer de l'avenir de l'Europe sur laquelle pèse une telle menace ? Faut-il penser qu'Hitler ne fait qu'appliquer la vieille maxime : « Si tu veux la paix, prépare la guerre » ? Le tableau tracé par M. d'Harcourt avec une admirable vigueur, nous prouve du moins, que, nous aussi, nous devons nous la rappeler cette maxime, trop souvent oubliée, au point que, dit-il, « le mot « paix » prononcé chez nous, finit par prendre le sens du mot « peur » pour les oreilles étrangères ».

H. DE MANNEVILLE.

---

**Droit international public,** par Antonio SANCHEZ DE BUSTAMANTE Y SIRVEN, professeur de droit international privé et de droit international public à l'Université de la Havane, juge à la cour permanente de justice internationale. Tome III, traduction par Paul Goulès. Paris, Librairie du Recueil Sirey, 1936.

Le troisième volume de l'ouvrage de M. de Bustamante, est consacré au Droit civil, — témoin son titre, justifié d'ailleurs, par un examen et une documentation qui constituent le Livre IV : DROIT INTERNATIONAL PUBLIC CIVIL.

Depuis plusieurs années, des efforts sont faits pour unifier le *Droit privé*. L'an dernier, un congrès dans ce but s'est réuni à Paris. Une association nouvelle — l'Association des juristes de langue française — a été créée à Paris au siège même de l'*Alliance française*, 101, Boulevard Raspail, sous la présidence de l'éminent professeur M. Capitant, membre de l'Institut. Cette association organise, pour la fin de juillet prochain, la *Semaine internationale du Droit*. Les plus intéressantes questions y seront discutées et plusieurs rapports ont déjà été remis à l'Association par les juristes les plus autorisés du monde entier.

Le troisième volume de M. de Bustamante répond à cette heureuse tendance vers l'unification du Droit, en ce qui concerne particulièrement le Droit civil.

Au risque de paraître simplifier à l'excès ce compte rendu, mais soucieux avant tout de ne point risquer une analyse incomplète — et forcément infidèle d'un ouvrage aussi complexe, — nous nous bornerons à rappeler les titres des chapitres, suffisamment éloquents pour en manifester l'intérêt et le côté pratique.

I. Conception et contenu; — II. Territoire terrestre; — III. Territoire maritime; — IV. Territoire lacustre et fluvial; — V. Terri-

toire aérien; — VI. Territoire flottant, volant, suspendu et fictif; — VII. Servitudes internationales; — VIII. Modes d'acquisition et de perte ou d'extinction de droits et obligations internationales. Accession; — IX. Découverte et occupation; — X. Indépendance, Démembrement, Annexion partielle; — XI. La succession; — XII. Traités, notions, noms et classification; — XIII. Conditions essentielles des traités; — XIV. Rédaction, signature, adhésion ou ascension, ratification, promulgation et enregistrement des traités; — XV. Interprétation et exécution des traités; — XVI. Extinction des traités. — XVII. Responsabilité civile. Actes ou omissions officiels ou particuliers; — XVIII. Responsabilité pour troubles intérieurs; — XIX. La prescription.

On le voit, la matière est abondante. Son auteur a toute la science et la haute autorité nécessaires à un aussi vaste sujet.

Son scrupule de la documentation lui a fait ajouter, pour chaque chapitre les « monographies » à consuter, avec une table générale les auteurs.

La traduction de ce troisième volume a été faite, comme celle des précédents, par le distingué et dévoué secrétaire général de la Société de Législation comparée, M. Paul Goulé. Rien ne manquera donc à la sécurité des lecteurs.

L. ADAM.

---

**French Policy and developments in Indochina (La politique Française en Indo-Chine),** par Thomas E. ENNIS. 1 vol. in-8° de 230 pages, en langue anglaise. Chicago, 1936.

Ce livre écrit par un auteur américain sur notre empire colonial en Indochine mérite l'attention des lecteurs français, car M. Ennis a consacré une étude complète et très approfondie à son sujet et le long séjour qu'il a fait en Chine, comme professeur à l'Université de Yenching, lui a donné une connaissance spéciale de l'état des esprits en Extrême-Orient.

Il fait le récit de l'établissement de la domination française dans la péninsule indochinoise, en montrant le rôle important qu'y ont joué nos missionnaires et particulièrement les jésuites. Il est fort bien renseigné sur le caractère et les tendances des divers gouverneurs généraux qui, depuis l'achèvement de la conquête, ont été chargés d'administrer et de développer notre domaine en Asie Orientale : Doumer, Beau, Sarraut et leurs successeurs. Il constate qu'ils ont su reconnaître la nécessité de substituer peu à peu à la domination française sur les pays soumis une association avec les peuples indigènes.

Ceux-ci en effet sont loin d'être des sauvages. Certains d'entre eux sont même arrivés à un degré de civilisation très avancée. C'est là une grande difficulté du rôle dont s'est chargée la puissance protectrice. Un autre obstacle aux progrès du développement de l'Annam, du Tonkin, de la Cochinchine et du Cambodge, c'est que le Français, dans ces pays, peut difficilement travailler de ses mains et que les indigènes sont paresseux ; il faut donc recourir à la main-d'œuvre étrangère et par l'introduction de l'ouvrier ou du commer-

çant chinois, on complique encore gravement la situation créée par la nécessité de faire vivre ensemble des populations très différentes. Le prestige de l'homme de race blanche a beaucoup diminué depuis les victoires des Japonais contre les Russes et contre les Allemands. Une active agitation est fomentée par les émissaires des Soviets. Son intensité a diminué depuis que l'accord franco-russe de 1932 a mis un frein à la propagande soviétique dans nos possessions, mais elle n'a pas cessé, et à la première occasion elle peut reprendre. Les contre-coups des agitations de la Chine du Sud se font aussi sentir dans les Etats voisins. Le sentiment nationaliste s'allie souvent, au Cambodge notamment, avec de puissantes organisations religieuses, dont l'influence s'unit à la sienne pour exciter les tendances hostiles à la domination des blancs. M. Ennis prévoit que cet état des esprits mettra les Français en présence de problèmes pressants et dangereux. Il ajoute toutefois qu'à son avis les progrès du nationalisme en Indochine dépendront beaucoup de ce qui se passera en Chine et aux Indes. « Ces deux pays, dit-il, où il s'est formé des philosophies nationalistes plus avancées dans leur développement qu'en Indochine, détermineront sans doute la voie que suivra leur voisin du Sud-Est ».

H. DE MANNEVILLE.

*Le Gérant* : E. CARCENAC

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)

# Vue Générale sur l'histoire de l'Afghanistan (*)

## I.

L'Afghanistan est la Suisse de l'Asie, non point une Helvétie évoquant le souvenir de glaciers, et de lacs — c'est le Cachemir et il est aux Indes — mais un état purement continental et montagneux, habité par des tribus qui, ne parlant pas toutes la même langue, conservent une certaine autonomie. Celui qui possède leur territoire commande les régions environnantes. Cette situation géographique est l'explication du rôle historique de ce pays depuis deux mille cinq cents ans. Elle fait comprendre pourquoi « dressé comme une forteresse naturelle entre l'Asie antérieure et les Indes », il a toujours été le nid d'aigle ou, si l'on préfère, la tranchée de départ d'où se sont élancés les conquérants de la péninsule; elle donne aussi la raison pour laquelle ses voisins, s'ils veulent maintenir entre eux des relations pacifiques, sont obligés de le neutraliser, faisant de l'Afghanistan l'état tampon qui les protège et s'oppose à leur choc. Il est entre eux facteur d'équilibre comme la Suisse entre l'Allemagne, l'Italie et la France.

Situé entre le 28° et le 38° de latitude nord, le 58° et le 70° de longitude est, il possède une superficie d'environ 700.000 kilomètres, légèrement supérieure à celle de la France (550.000 $k^2$). Le Bélouchistan et la péninsule hindoustanique au sud et au nord-est la Chine avec laquelle il confine sur quelques kilomètres au nord-est, par la passe de Wakam, la république des Soviets au nord et le royaume iranien à l'ouest l'encadrent complètement.

(*) Cette étude constitue l'Introduction d'un volume « *Afghanistan* » qui paraîtra prochainement à la librairie Payot.

Jeté comme une immense écharpe sur son territoire, l'Indou-Kouch et les chaînes adjacentes séparent la partie septentrionale de la partie méridionale du pays. Ses sommets atteignent parfois 6.000 mètres et au nord de Caboul la grande chaîne a une largeur supérieure à 100 km. A son extrêmité orientale s'élève, dans le Chitral (1), le Tiritch Mir de 7.000 ms à cent-cinquante kilomètres environ à l'ouest du point de rencontre des quatre frontières russo-indo-sino-afghanes. « Les routes qui font communiquer entre elles les différentes parties de l'Asie empruntent ses montagnes inaccessibles et s'engagent à travers ses défilés que la nature semble avoir voulu fortifier. »

Au nord s'étend le Turkestan afghan, plateau compris entre l'Indou-Kouch et l'Amou-Daria, prolongation méridionale de l'immense plaine qui s'achève à l'Océan Glacial. A l'est, le Badakchan, le Kafiristan et la masse formidable du Pamir, le Toit du Monde; à l'ouest, joigant la Perse, un plateau demi-désertique mesurant 150.000 k² sur une altitude moyenne de 600 ms. Cette dépression est la plus accentuée au sud-ouest, où la région du Seistan se couvre de marécages. L'Afghanistan, de ce côté, est un bassin fermé qui garde toutes ses eaux. Vers l'Inde, on rencontre des chaînes imperméables comme le Sefid Koh et de rares passes solidement cadenassées.

Longé au nord par l'Amou-Daria, l'antique Oxus, l'Afghanistan n'a pas de cours d'eau navigables (2). On ne trouve dans ses montagnes la source d'aucun des grands fleuves de l'Asie, mais elles donnent naissance à quelques notables rivières, l'Hari Rud, l'Hilmend et le Caboul; cette dernière a joué un rôle important dans l'histoire.

« Au sud de la barrière de l'Indou-Kouch et parmi les vallées divergentes qui caractérisent l'Afghanistan actuel, écrit M. Gaston Courtillier, le couloir de Caboul s'allonge nettement vers l'Orient et s'ouvre soudain dans la plaine où l'Indus et ses affluents de gauche se déploient en éventail. Parallèlement à l'Indus et sur sa droite, les monts Soliman se creusent en vallées transversales qui aboutissent aussi au grand fleuve;

(1) Etat indien sous protectorat britannique.

(2) Réserve faite de l'Amou Daria, fleuve frontière d'ailleurs, sur une partie de son cours.

c'est, au sortir d'un pays morcelé de hautes vallées et de dépressions sablonneuses où se perdent les eaux, l'entrée dans une terre de fécondité (3). »

## II.

Par les passes afghanes, la caravane des grandes migrations préhistoriques est descendue des hauteurs vers les plaines fertiles; à travers les ramifications de l'Indou-Kouch, les Ariens pénétrèrent dans le Sapta-Sindhou des hymnes védiques, le Pundjab actuel.

Ces défilés ont vu cheminer les satrapes de Cyrus (558-530) et de Darius I[er] (522-486). Sous ce grand achéménide, vers 517, nous rapporte Hérodote, le commandant de sa flotte, un hellène, Scylas de Caryanda, s'embarqua à Kaspapyros, (peut-être Jahangir, sur le Caboul, à six mille de son confluent avec l'Indus), sur l'Indus qu'il descendit, gagnant l'Egypte. Dans les armées de Xerxès (486-465), figurent des soldats afghans qui sont mentionnés parmi les envahisseurs de la Grèce.

Un siècle et demi plus tard, se produira l'événement mémorable qui fait entrer l'Afghanistan dans l'histoire universelle : la conquête de l'Inde par Alexandre, le premier des Européens qui en ait franchi les portes (327 a. J. C.). L'empire des Perses s'est effondré à Arbèles et Darius III a été assassiné par le satrape Bessos (juillet 330). Le fils de Philippe de Macédoine s'avance jusqu'au bord de l'Héroud où il établit une colonie grecque, Alexandrie d'Arie, près du site de la ville de Hérat; puis, après avoir hiverné dans la région de l'Hilmend, au Seistan, il passe en Arachosie, où il fonde une autre Alexandrie, qui sera Kandahar. De celle-ci :

« l'armée marche vers les monts Paraponisades (Indou-Kouch) qui limitent la Bactriane au sud. Les Macédoniens les identifiaient au Caucase et, portant avec eux les mythes de la Grèce, ils imaginaient que, sur les rochers neigeux, Zeus avait autrefois enchaîné Prométhée le Titan. De Kandahar par Ghazni, on atteint, vers la fin de 330 (novembre), la haute vallée du Caboul. »

---

(3) Les anciennes civilisations de l'Inde, p. 65.

Pénétrant dans le Kohistan, Alexandre « jette les fondements d'une nouvelle colonie, Alexandrie du Caucase qui sera la cité grecque de la satrapie des Paraponisades ». Cette ville était, nous dit Quinte Curce, située « aux racines mêmes de la montagne », ce qui semble permettre de l'identifier avec le magnifique observatoire du Djebel Seraj d'aujourd'hui, qui surveille l'entrée de la haute vallée du Ghorband. Aussi bien, quelle que soit la position exacte des postes établis par le Macédonien, qu'ils fussent placés au confluent de cette rivière et du Pandjchir ou dans son voisinage, ils commandaient la basse vallée de celui-ci qui se jette dans le Caboul, à cinquante milles (70 kilomètres) en amont de Djellalabad, son cours supérieur, et le cours supérieur du Ghorband, carrefour de passages qui n'a rien perdu de son importance.

Parti de la cité nouvelle en 328, Alexandre remonte la vallée du Pandjchir pour aller soumettre la Bactriane. C'est alors que, menacé sur ses derrières par Porus, le roi de Taxila dont les Etats commandent la jonction du Caboul et de l'Indus, lui dépêche son fils pour solliciter son appui. L'accord intervenu entre les deux souverains donne au conquérant la clef des Indes. Ayant fait retour à sa base au printemps de 327, Alexandre reçut à Nicéa les présents et les vingt-cinq éléphants que lui amenait son allié « pour qu'il en usât selon son bon plaisir ». Enfin, l'armée, composée de 120.000 hommes (30.000 combattants), dont 30.000 Européens, se mit en marche dans les derniers jours de décembre 327 ou au début de 326.

La voie par laquelle Alexandre a pénétré dans la péninsule a fait l'objet de nombreuses discussions. On a été parfois tenté d'admettre que l'armée macédonienne avait emprunté la passe du Khyber, celle-ci étant aujourd'hui la grande route commerciale entre l'Inde du nord-ouest et l'Afghanistan oriental, celle aussi qui est militairement prépondérante, en raison de l'importance stratégique que lui ont donnée les Anglais. La réalité semble bien avoir été différente. A l'époque d'Alexandre la vallée même du Kophen ou Caboul se confondait avec le grand chemin du trafic. Elle aboutissait au confluent de cette rivière et du Souat, à Puchklavati (Grec : Peukelastis) aujourd'hui Charsadda, alors capitale de la région actuelle de

Peshawar. Sur l'emplacement de celle-ci existait une ville importante : Purushapura.

L'armée macédonienne ayant quitté la région de Tcharikar (printemps 327 a. J. C.) et descendu le cours du Pandjchir jusqu'à son confluent avec le Caboul suivit ensuite la vallée de Laghman ou du Kunar, atteignant les environs de Djellalabad. Là elle se divisa en deux corps, dont l'un sous les ordres d'Alexandre en personne. Le gros, sous le commandement des généraux Hephestios et Perdiccas,

« devait suivre la rive droite du Cophène jusqu'à l'Indus, tandis que lui-même comptait parcourir.. la contrée très difficile située au nord de ce fleuve et habitée par des tribus belliqueuses. Ce double mouvement avait pour objet de dissocier les tribus établies au nord et au sud du Cophène et de les empêcher de se grouper pour une résistance commune. Les deux armées devaient converger vers la vallée de Peshawar et d'Attock. Une fois maître des chemins et des défilés situés derrière lui, Alexandre pouvait procéder sans crainte à la traversée de l'Indus ».

C'est en effet ce qui se passa.

« Hephestios dut continuer tout droit à l'est par la vieille route encore existante dont le fort de Michni surveille actuellement le débouché, exactement comme celui du Jamroud monte la garde à la porte du Khyber. Coupant au court, à travers la boucle montagneuse du Kophen, il lui fallait traverser une seconde fois cette rivière; mais en revanche il abordait le Swat au-dessus de son confluent avec le Kophen et se heurtait à l'Indus à Udabhanda (aujourd'hui Und), c'est-à-dire à un endroit où l'immense lit du fleuve était guéable en hiver et ne réclamait de barques qu'en été. C'est le besoin de se rendre à Purushapura qui, à partir du 11e siècle après notre ère, a fait dévier la route vers le sud-est, au sortir de Dakka et a commencé la fortune de la fameuse passe du Khyber » (4).

Cependant Alexandre, resté sur la rive gauche avec ses troupes d'élite, remonte le Kunar, probablement jusqu'au village actuel de Dunai, en soumettant les tribus guerrières qui, alors comme aujourd'hui, étaient maîtresses des défilés; il voulait

---

(4) A. Foucher, *De Kapisi à Pushkarâvati*, p. 345-346.

ainsi assurer ses communications avec son empire. Puis, par la passe de Nawa, il gagne Arigaien, s'en empare et pénètre chez les Aspasiens, dont la capitale, Nysa, était située au pied du mont Meros et impose à cette tribu sa volonté. Descendant probablement ensuite le cours de la vallée de Khar, il traverse Pandjkora, capitale des « Açavaka », et s'en rend maître après un siège très dur.

Dans une ancienne traduction de Quinte-Curce, citée par Ferrier, on lit ceci :

« Après que les Macédoniens eurent assiégié et réduit à la dernière extrémité la ville des Massagues, la reine de ce peuple nommée Cléophée, fit enfin sa soumission à Alexandre. La princesse vint elle-même à sa rencontre accompagnée d'une suite nombreuse de dames. Elle avait un fils qu'elle déposa aux pieds du Roi qui lui fit grâce et la rétablit dans ses Etats. On dit que la beauté de la Reine opéra plus en ceci que la clémence du roi, lequel en eut un enfant qui porta le nom d'Alexandre. »

Faut-il ajouter foi à ce romanesque récit ? — Il semble, en tout cas, que le vainqueur se soit vu contraint de poursuivre l'ennemi jusqu'à ce fameux Aornos (Pir-Sar), sur l'Indus, identifiée par Sir Aurel Stein. C'est de ce point qu'Alexandre rejoint le corps principal de son armée avec lequel il franchit (avril 326), le fleuve Ohund, le Hund d'aujourd'hui, à vingt-cinq kilomètres en amont de son confluent avec le Caboul à Attock.

On sait que le héros ne reprit pas au retour la route du nord et regagna l'Occident par la Gédrosie, l'actuel Belouchistan.

« Il laissait sur le bas Indus une Alexandrie des Coudras et une Alexandrie maritime qui est la ville moderne de Karachi. La croisière de Néarque à travers le golfe Persique, de Karachi au Chatt-el-Arab, compléta les résultats de l'expédition. *Par l'Océan Indien comme par les portes afghanes, l'Inde était rattachée à la Méditerranée* (5). »

Vingt-trois siècles se seront bientôt écoulés depuis ces grandioses événements. Et pourtant ils nous semblent encore singulièrement proches et vivants. Alexandre s'est heurté aux

(5) Grousset, *Histoire d'Asie*, tome II, p. 27.

mêmes difficultés qui sont aujourd'hui celles que rencontrent les Anglais — les Aspasiens de son temps se nomment maintenant les Mohmands — et dans les mêmes régions, il a comme fixé pour l'éternité leur itinéraire aux envahisseurs de l'Inde.

## III.

La période d'environ mille années qui s'étend entre la mort d'Alexandre en 323 et l'arrivée des musulmans est moins intéressante par les événements assez confus qui s'y déroulent qu'en raison de son importance pour l'histoire de la civilisation et de l'art. C'est dans cette période, en effet, que se développe le contact établi par la conquête macédonienne entre les influences helléniques, brahmaniques et bouddhiques à travers les vallées de l'Afghanistan.

Dans le même temps où s'achevait le règne du plus ilustre des conquérants de l'antiquité, un aventurier, Condrupta, « profita du désordre où l'invasion macédonienne avait plongé la société indienne, pour renverser la dynastie Nonda et s'emparer du trône de Magadha (315). Puis, à la faveur des discordes des successeurs d'Alexandre, il chassa les Grecs du Pundjab et régna dès lors du Caboul au Delta du Gange, ce qui n'était arrivé à aucun monarque avant lui » (6).

Ce fut l'empire Maurya (315 à 231) dont les Séleucides s'accommodèrent, n'ayant pu empêcher sa naissance. Entre l'héritier d'Alexandre qui en 305 ou 304 atteint la vallée du Caboul (il regagna l'Asie Mineure par Kandahar) et Candragüpta, un rapprochement s'établit.

« Candragupta ne paraît pas avoir connu la xénophobie et Séleucus avait moins d'intérêt à disséminer en pays lointain des colonies militaires qu'à lever leur tribut sur un prince allié et dépendant. Il reçut de lui les cinq cents éléphants de guerre qui contribuèrent à sa victoire d'Ipsos (301) et il laissa au roi indien l'administration du pays qui était pour celui-ci au-delà de l'Indus, des Parapanisades, de l'Arachosie, d'une partie de la Gédrosie et de l'Arie (c'est-à-dire la majeure partie de l'Afghanistan actuel) » (7).

---

(6) Grousset, *Histoire d'Asie*, t. II, p. 29.
(7) G. Courtillier, L. C., p. 81.

Ces provinces furent gouvernées par le Vice-roi de Taxila jusqu'à la mort d'Açoka (273 à 232). Les successeurs de ce prince ne sauront pas maintenir son empire et la voie des invasions sera rouverte en 208 par le roi de Syrie Anthiochos III qui « marchant sur les traces d'Alexandre dont il prétendait restaurer l'œuvre, envahira le Pundjab », obligeant le rajah régnant « à lui céder les principaux passages de la frontière » (8).

De 160 à 140, un roi de Bactriane, Ménandre, le Milonda des traditions bouddhiques, maître de Kapiça et d'une partie de l'Inde du Nord-Ouest, renouvelle les exploits d'Alexandre. On reconnaît en lui le fondateur de la civilisation gréco-bouddhique.

Enfin, de 140 à 60 environ, régnèrent à côté des souverains de l'Afghanistan des chefs saces. Ceux-ci pressés par d'autres barbares chassés eux-mêmes par les Hiang Sou des territoires qu'ils occupaient au nord de l'Oxus, pénétrèrent en Arachosie et en Drangiane et conquirent cette dernière province sur les rois gréco-bactriens : le bassin marécageux du bas Hilmend devint le pays sace, la Sakastène, d'où vient le nom actuel de Seistan (165-163 a. J. C.) donné à une province orientale de la Perse limitrophe de l'Afghanistan.

Les Yuetchis, Tokhares ou Indo-Scythes étaient venus du Turkestan chinois cent cinquante ans avant notre ère. Vers 65 avant J.-C. « déjà maîtres de la Bactriane, du Caboul et de l'Arie, ils enlevèrent aux Saces le Seistan et le pays de Kandahar, ne leur laissant que le Belouchistan et leurs possessions indiennes » (9).

Une domination parthe éphémère s'insère entre la chute d'Hermaios qui semble avoir régné au cours des premières années de l'ère chrétienne et Kadphisès. Toutefois, c'est sous Kanishka (1er ou 2e siècle) que l'empire atteignit son apogée. Il s'étendit de la frontière du royaume Parthe au Gange et au nord toucha la Sogdiane.

Cependant, tandis que dans l'Inde ils déclinaient rapidement, les Kouchanes se maintinrent en Afghanistan jusqu'à la fin des invasions des Huns blancs ou Huns Ephthalites qui

(8) Grousset, *Histoire d'Asie*, t. II, p. 54.
(9) Grousset, *Histoire de l'Asie*, L. C. t. II, p. 56.

en 500 conquirent Caboul et le Gandara. Les Huns furent dépossédés par les Tou Kiou, alliés des Sassanides; mais les chefs Kouchanes, avec le titre de Chach, régnèrent à Caboul jusqu'à l'arrivée des Arabes au VII[e] siècle.

Pendant six cents ans les Kouchans avaient dominé l'Afghanistan. Leur mérite fut d'y créer une civilisation originale dans laquelle aux survivances helléniques se mêlaient les éléments spirituels du Bouddhisme et du Mazdéisme. C'est elle que la Délégation archéologique française s'attache à nous restituer.

## IV

Sous le troisième Khalife Osman (644-656), une colonne opérant en Perse poussa jusqu'à l'Afghanistan et dut se replier, n'ayant pu assurer ses communications. Une autre expédition envoyée par Mouawiah I (661-680), premier Khalife ommyade de Damas, sous le commandement de son neveu Abbad, atteignit les Indes. Le Seistan fut occupé d'une façon permanente et plusieurs pointes dirigées contre Caboul, qui le sera à son tour en 871 (257 de l'Hégire).

Aussi bien la prise de possession de l'Afghanistan par les armées du Khalife ne fut-elle pas à proprement parler une conquête et une domination; les Afghans s'étant convertis à l'Islam, la collaboration et l'égalité s'établirent aussitôt entre vainqueurs et vaincus, ces derniers devenant les plus solides soutiens de la puissance mahométane. Les Afghans collaborèrent également au mouvement intellectuel arabe et donnèrent à l'Islam des savants et des docteurs dont l'œuvre s'affirme encore aujourd'hui et s'impose à l'attention.

Quand sous les derniers Abbassides, l'autorité de Bagdad alla s'affaiblissant, l'Afghanistan se morcela en plusieurs principautés. Du VII[e] siècle au X[e], on voit ainsi sous la double pression des rébellions indiennes et des attaques musulmanes se succéder des dynasties islamiques et de petits chefs locaux indépendants également fidèles à la doctrine de Mahomet; d'autres se rallièrent à celle de Zoroastre, au Bouddhisme ou au paganisme.

Il en va ainsi jusqu'au moment où, à la fin du X[e] siècle, avec Alp Tekine et Sobukteguin (976-997), une puissante dynastie

prend son essor à Ghazni, ville qui lui a donné son nom. L'attrait du sud, cette séduction des pays du soleil spontanément fertiles qui précipita si longtemps la ruée des reitres allemands et des chevaliers français vers l'Italie, qu'en Asie avaient déjà connue Alexandre et les héritiers de sa fortune, pour la première fois le conquérant turc allait l'éprouver à son tour.

Sous Sobukteguin, sous son illustre successeur Mahmoud de Ghazni (977-1030), les invasions aux Indes se répètent. Quinze fois on y verra reparaître les bandes de ce dernier. Il enlèvera aussi aux Samanides le Badakchan et le Turkestan et conquérera la Perse. Son règne, durant lequel la gloire militaire s'unit à la gloire littéraire est le plus grand qu'ait connu l'Afghanistan, encore que Baber qui vécut cinq siècles plus tard, soit un personnage d'une autre envergure. A sa mort, le pays était le cœur d'un vaste empire qui embrassait le Pundjab, partie de l'Iraq et le Korassan, le Tabaristan et le Turkestan afghan et la cour de Ghazni, qui a vu passer Firdousi, s'ornait de poésie et de science.

Après Mahmoud, c'est le déclin, la perte du Khorassan et des territoires d'Occident par l'œuvre de Toghrul Beg (1039) jusqu'au jour où s'élève une nouvelle dynastie, la première dynastie afghane, celle de Mohammed de Ghor (1180-1203). Ce petit prince, descendu de sa bicoque de Firozkoh, le château de la victoire, entre Hérat et Ghazni, s'élance de nouveau vers le sud.

« En 1193, il dispersera à Thaneswar les 300.000 cavaliers et les 3.000 éléphants de guerre de Prithwi Radjah, victoire décisive qui assura pour cinq siècles le triomphe de Mahomet sur Brahma et la domination musulmane dans la région gangétique (10). »

Il transporta sa capitale à Delhi (1206).

Plus tard l'Afghanistan tombe entre les mains des rois de Khazrem (le Khiva d'aujourd'hui) et connait à la chute de cette dynastie les dévastations de Gengis Khan (1221) et d'Houlagou, petit fils de l'Empereur Inflexible.

« L'Inde, écrit M. Grousset, avait, comme le Japon échappé à la conquête mongole. Comme le Japon, elle est en marge de

(10) Grousset, *Histoire de l'Asie*, t. III, p. 200.

l'Eurasie, la ceinture de montagnes lui conférant un véritable caractère d'insularité. Mais du jour où les Mongols se furent acclimatés en Iran, il était inévitable qu'ils retrouvassent sur les traces des Ghaznévides et des Ghourides de jadis, la route des invasions millénaires. Pendant toute la première moitié du XIV[e] siècle, les Djagatai de Transoxiane avaient frappé aux portes du Pundjab et la conquête de l'Inde était un projet que Timour trouva dans leur héritage (11). »

Il devait le réaliser en 1398. Maître de l'Afghanistan avec la Perse et la Mésopotamie, l'un des éléments de l'empire Mongol qu'il avait reconstitué, il partit de Samarkand, descendit la vallée du Caboul et passa l'Indus à Attock, accomplissant « une expédition de pillage et de magnificence », montrant la voie à ses successeurs.

Baber, (1481-1530) après s'être taillé un royaume en Afghanistan « le pays qui depuis quatre siècles était le rendez-vous de tous les aventuriers sans emploi », « la citadelle d'où tous les héros d'épopée étaient partis à la conquête de l'Inde » (12), descend à son tour, renversant la dynastie afghane de Lodi et après avoir livré la deuxième bataille de Panipat, le 21 avril 1526, fonde l'empire Mongol de Delhi. Les Afghans de l'Inde, qui étaient au nombre de six millions, lutteront encore contre le nouvel envahisseur sous Humayoun et sous Akbar.

Mahmoud de Ghazni, Mohammed de Chor, Baber, ce dernier que son génie rapproche le plus du macédonien, ont maintenu la tradition d'Alexandre. Elle ne s'interrompra pas aux siècles suivants mais se poursuivra dans un Afghanistan transformé.

## V.

Il faut laisser s'écouler deux siècles avant de rencontrer une nouvelle date importante dans l'histoire de ce pays. C'est celle où Hadji Mir Khan (Mir Wais), chef de la tribu des Otokis, fraction des Ghilsais, décide, au temps des dernières années du règne de Louis XIV, « de défendre la cause des siens contre l'oppression du sultan d'Ispahan, Hussein, de la dynastie des Séfevides. A cette époque, les querelles sont vives entre la Perse

(11) Grousset, *Histoire de l'Asie*, t. III, p. 112.
(12) Grousset, *Histoire de l'Asie*, t. III, p. 210 et 212.

et les tribus afghanes qui lui sont soumises tandis que Caboul et Gharzni appartiennent à l'empire Mongol de Delhi (13). »

L'assassinat du gouverneur nommé par le Chah, Gourguin Khan, massacré dans un banquet, fait de Mir Waïs, le chef d'une principauté indépendante et, comme l'écrit encore Maurice Fouchet,

« anéantit virtuellement l'empire Persan, amène les nouveaux sacs de Delhi, la ruine aux Indes de deux empires, partielle chez l'un, totale chez l'autre et assure sur la péninsule l'avenir de la domination britannique. On ne pourrait trouver de plus gros effets pour une cause plus petite » (14).

Le succès du prince afghan a exalté l'imagination des siens. L'expulsion des maîtres de Kandahar et d'Hérat est suivie d'une prompte offensive contre eux. Bientôt Mahmoud, neveu et successeur de Mir Wais, triomphe à Gulnabad de la brillante chevalerie persane (23 octobre 1722). Ispahan succombe et le sultan Hussein capitulant entre les mains des vainqueurs leur dit: « Puisque Dieu l'a voulu ainsi, l'empire est à vous ».

Ces événements n'ont été possibles que parce que, à partir du XVI[e] siècle, les Afghans ont commencé à quitter leurs repaires pour se répandre dans la plaine. On les voit paraître dans la région de Kandahar, du Zamindar, les vallées du Tarnak et de l'Arghandab. Ils se substituent aux Tadjiks qui, au temps de Gengis Khan et de Tamerlan ont soutenu le choc des Mongols. La figure politique de l'Afghanistan actuel se dessine.

Mahmoud meurt en 1725. Sous le règne d'un aventurier turc d'origine, Nadir Chah, qui s'est emparé du trône d'Ispahan (1[er] février 1736) les tribus afghanes sont ramenées sous le joug de l'Iran (1737). Mais cette revanche n'excède pas la durée d'un règne marqué par une nouvelle descente aux Indes en suivant la vallée du Caboul (1739).

Nadir est assassiné en 1747; un de ses officiers, un afghan, Ahmad Chah, chef des Durani, est proclamé roi par les tribus dont il a su acheter le concours.

Quatre fois, entre 1748 et 1756, celui-ci va foncer sur l'Inde, incendiant Delhi, répandant partout sur son passage le pillage

---

(13) Mauriche Fouchet, L. C. p. 143.
(14) Maurice Fouchet, L. C. p. 146.

et le meurtre. Dans les champs historiques de Panipat, « si souvent le berceau et le tombeau de civilisations disparues », où les armes de Baber en 1526 décidèrent la création de l'empire mongol, où l'empereur Akbar triompha en 1556, le 7 janvier 1761, on voit Ahmad Chah au cours de sa dernière expédition, la plus fameuse, s'opposer aux succès de la réaction Mahratte qui peut-être eût assuré l'indépendance de la péninsule. « C'est à lui, écrit Maurice Fouchet, que l'empire Britannique doit la possession des Indes car, si l'empire Mahratte avait vaincu à Panipat, les Anglais eussent probablement échoué devant l'unité hindoue (15). »

Rudyard Kipling dans son poème « *With Sindia to Delhi* » a chanté ses combats.

Pour l'Afghanistan, Ahmad Chah n'est pas seulement comme Mahmoud de Ghazni le héros d'une extraordinaire chevauchée mais encore, en même temps qu'un poète et un protecteur des lettres, le premier souverain ayant réalisé une sorte d'unité nationale, ceint la couronne royale et fondé une dynastie.

## VI.

Au XVIIIe siècle se produit l'événement capital qui exercera désormais une influence prépondérante sur les destinées de l'Afghanistan : l'installation des Anglais aux Indes. Ils viennent d'y fonder un empire, et cet empire, ce que l'histoire n'avait jamais vu, par une lente progression, embrassera un jour la totalité de la péninsule.

Jusqu'alors, depuis les Achéménides, les conquérants venus du nord y avaient plus ou moins profondément pénétré sans jamais en atteindre les limites. Barbares pour la plupart, ils avaient triomphé des Indiens qu'amolissait le climat, moins à la faveur d'une supériorité de l'intelligence et des moyens matériels ou du génie de leurs chefs, que grâce à une virilité supérieure, résultant de mœurs rudes, voire farouches, de la passion du pillage et du sang. Cette fois, c'est une puissance européenne qui se substitue à des puissances asiatiques, une civilisation supérieure qui se superpose à des civilisations

(15) Notes sur l'Afghanistan, l. c., p. 150.

primitives, une armature perfectionnée à des organisations rudimentaires. Son emprise ira croissant à mesure qu'en face d'une société immobile, le progrès mécanique mettra à sa disposition des instruments chaque jour plus perfectionnés, navires à vapeur, avions, armement.

La situation se transformera surtout du fait que l'Angleterre est une puissance européenne. Sauf au temps d'Alexandre, venu de Macédoine, c'est-à-dire de l'Europe Orientale, tous les conquérants de l'Inde ont été, nous l'avons vu, des asiatiques. Maintenant l'Afghanistan va se trouver enfermé dans une énorme pince dont les branches sont actionnées de Londres ou de Pétersbourg. Désormais, le plus asiatique peut-être des états de l'Asie, puisque clos au cœur du continent entre des déserts, des montagnes et des fleuves — il est isolé de tout contact avec la mer, — sera soumis aux réactions de la politique occidentale.

L'évidence de cet état de choses nouveau, apparut pour la première fois à l'époque napoléonienne. Dès le temps de l'expédition d'Egypte, l'Angleterre a redouté les manœuvres de Bonaparte aux Indes où des Français continuaient de jouer un rôle dans quelques royaumes septentrionaux. Elle s'alarma sérieusement lorsqu'au lendemain de Tilsitt (1807), l'accord conclu entre Alexandre Ier et Napoléon lui fit redouter de voir la péninsule faire les frais de l'entente de la Russie, de la Perse et de la France. C'est le moment où l'envoi du général Gardane à Téhéran semble présager une reprise par le héros corse de la tradition du macédonien.

Et ceci explique que pour la première fois une mission anglaise soit envoyée en Afghanistan, la mission Mountstuart-Elphinstone (1808). Elle négociera à Peshawar, avec Shah Shudja, le Pundjab étant alors dans la dépendance de Caboul, un traité dont l'article principal stipule qu'il ne sera permis *ni à un français*, ni à aucun autre européen de mettre le pied sur le territoire de ce pays. Ainsi c'est le projet d'une expédition française conçu à Paris qui est à l'origine de l'histoire internationale moderne de l'Afghanistan.

Le destin de Napoléon l'entraînera vers d'autres contrées, mais la première partie du XIXe siècle verra la Grande-Breta-

gne et l'Empire des Tsars prendre respectivement position vis-à-vis du portier de l'Inde. Un bref exposé des événements qui se passent chez celui-ci durant cette période est nécessaire à l'intelligence de leur politique.

Nous avons conté le règne d'Ahmed Chah. A sa mort en 1773, la succession s'effectue sans difficultés en ligne naturelle. Timour qui monte sur le trône transfère sa capitale à Caboul. Mais lorsqu'il disparaît à son tour (1793), ses fils se disputent la couronne. Elle change plusieurs fois de mains. Au cours d'une longue période d'agitation, son dernier possesseur Mahmoud est renversé, juste châtiment de l'ingratitude de ce prince envers le grand Vizir Fath Khan qui l'avait aidé à conquérir le trône sur son oncle Shaj Shudja. Mahmoud ayant fait crever les yeux et couper les membres de Fath Khan, les frères de celui-ci jurent de le venger et l'un d'eux, Dost Mohammed (l'ami de Mahomet), y réussit et s'impose aux autres (1826). Avec une interruption, il se maintiendra sur le trône jusqu'à sa mort (9 juin 1863).

C'est sous son règne qu'éclate la première guerre avec l'Angleterre et que l'Afghanistan prend sa physionomie actuelle. Il a perdu à la fin du XVIII^e siècle le Sind et la Bactriane; dans la première moitié du XIX^e en 1818, le Multan, en 1819, le Cachemir, de 1818 à 1834 le Pundjab avec Peshawar, conquis par les Sikhs; en somme toutes les terres situées au nord de l'Indou-Kouch ou dans la péninsule hindoustanique.

Il a, d'autre part, à faire face à l'attaque des Persans. Ceux-ci n'ont pas renoncé à Hérat qu'ils assiègent sans succès en 1834. Comme ils renouvellent leur tentative en 1837, Dost Mohammed envisage de leur faire échec par l'alliance anglaise et de reprendre aussi Peshawar que détient le souverain de Lahore, Rangit Singh. Il sollicite l'intervention du nouveau Vice-Roi des Indes, Lord Auckland, qui la décline mais annonce l'envoi en Afghanistan d'une mission chargée d'y traiter de questions commerciales. C'est la mission du capitaine Alexandre Burnes, le second anglais (16), ayant séjourné dans la capitale afghane où il est venu en 1832 et qui depuis a dénoncé à

(16) Le premier fut Charles Masson, de son vrai nom, James Lewis, initiateur des fouilles archéologiques.

Londres l'inexorable marche des Russes vers l'Oxus. Il arrive à Caboul à la fin de septembre 1837.

Au même moment, le frère de Dost Mohammed, Mehrdil, avec lequel il partage le trône et qui règne à Kandahar, également depuis 1826, sollicite le concours de la Perse et de la Russie. La première promet son appui, la seconde lui envoie le capitaine Vitkovich. Burnes n'ayant pu obtenir le concours de l'Inde contre les Sikhs alors que Vitkovich qui entre temps s'est rendu à Caboul consent à tout ce qu'on lui demande, on traite avec lui. La Perse qui fait le jeu de la Russie s'engage à conquérir Hérat pour les Barakzais de Kandahar. A la fin de 1837, des troupes persanes commandées par des officiers russes, *français*, et italiens assiègent cette ville qui, défendue par un lieutenant anglais, Eldred Pottinger, défie leur attaque.

L'événement pourtant est d'importance. Il a révélé aux Anglais le péril moscovite. L'échec des Russes devant Hérat ne les a pas rassurés, en effet. C'est pourquoi, ne faisant pas confiance à Dost Mohammed et voulant un vassal à Caboul, ils prétendent lui substituer une de leurs créatures, ce Shaj Shudja qui a déjà occupé le trône trente ans plus tôt. En 1839, Sir John Keane avec 12.000 hommes envahit l'Afghanistan par Sukkur — c'est la route de Quetta considérée à ce moment comme offrant moins d'obstacles que celle de Khyber — puis, gagne Kandahar, où Shah Shudja est couronné, Ghazni et finalement Caboul le 6 août.

Ce que l'Angleterre a voulu en somme, c'est instituer à Caboul un protectorat. Son ministre, Sir William Hay Macnaghten, s'efforce de concentrer le pouvoir entre ses mains, de ramener les tribus dans l'obédience de l'émir. Ses erreurs, celles de ses lieutenants, les maladresses du gouvernement de l'Inde, le manque de loyalisme de Shah Shudja ruinent ce programme. Des troubles éclatent un peu partout. Caboul s'insurge le 2 novembre 1841. Burnes est assassiné. Macnaghten le sera bientôt à son tour (23 décembre). Attaquée par les Ghilzais dans les gorges de Jagdalak, au sortir de la plaine de Caboul, à peu de distance de la capitale sur la route de Djellalabad, la garnison anglaise que l'hiver éprouve cruellement par ailleurs sera presque complètement anéantie : de 4.500 combattants, des 12.000

personnes qui quittèrent la capitale avec eux, une vingtaine seulement, ceux qui ont été faits prisonniers, survivront et reverront l'Inde après leur libération. Un seul Anglais la regagnera immédiatement. C'est un des plus grands désastres coloniaux qu'ait connu l'Empire britannique. L'impression fut immense.

Des prisonniers étaient demeurés à Caboul. Une expédition punitive les libéra en 1842 à la mi-septembre. La citadelle et le bazar furent détruits. Shah Shoudja-i-Moulk avait été assassiné le 5 avril, tandis qu'il passait une revue, le jour même où le général Pollock, commandant l'armée libératrice franchissait la Khyber Pass.

Dost Mohammed, exilé depuis trois ans vivait à Calcutta. L'Angleterre qui l'avait chassé le rappela. Elle conclut avec lui en 1854 un traité de non-agression complété deux ans plus tard par un traité d'alliance signé à Peshawar, L'Afghanistan acceptait une mission militaire britannique, recevait un subside pour les dépenses de l'armée, mais l'Angleterre s'engageait à ne pas s'immiscer dans ses affaires intérieures.

Ce qu'elle avait voulu en réalité, c'était prévenir une nouvelle avance de la Russie. Elle promettait à l'Emir de l'aider contre celle-ci. Il allait, en effet, deux ans plus tard, lui devoir Hérat. Quand en 1856, la Perse reprit cette ville, la Grande Bretagne n'hésita pas à lui déclarer la guerre, la vainquit et l'obligea à restituer la place à l'Afghanistan. Elle n'oubliait pas le mot de Nadir Chah, le grand conquérant du XVIII[e] siècle : « Qui tient Hérat a dans sa main l'épée avec laquelle on domine Touran et Iran » (7).

Dost Mohammed reconquit aussi de 1850 à 1855, le Turkestan (la Bactriane), Koundouz et le Badakchan, tout le pays situé au sud de l'Oxus, Kandahar où il succèdera à ses frères. Lorsqu'il mourut à quatre-vingt douze ans, le 9 juin 1863, il venait de chasser les Persans d'Hérat et avait reconstitué l'unité territoriale du royaume.

(17) L'Iran est la Perse et le Touran, la Transoxiane (région comprise entre l'Amou Daria et le Syr Daria) autrefois peuplée d'Ariens nomades, habitée depuis le X[e] siècle par des tribus turques.

## VII.

Dost Mohammed s'était appuyé sur les Anglais mais il s'en défiait. N'avait-il pas recommandé à son héritier Sher Ali de ne pas les laisser pénétrer en Afghanistan tout en gardant de bonnes relations avec eux ? Aussi bien tenait-il également la porte fermée aux autres Européens.

Sans doute se rendait-il compte du péril que faisait courir à son indépendance la rivalité anglo-russe. La tenaille, en effet, ne cessait de se resserrer. L'Angleterre avait atteint les frontières méridionales de son pays, les frontières naturelles de l'Inde, par la conquête du Sind (1843) et du Pundjab (1849). Nous avons vu la Russie soutenir la Perse qui en 1856 attaquera de nouveau Hérat; en 1863-66, elle s'emparera de Tachkent, franchira le Syr Daria, l'Iaxartes des anciens, gagnera Khokhand dont elle fera en 1875 le chef-lieu de la province du Ferghana. Samarkhand sera occupé en 1868 et Bokhara deviendra une dépendance de l'empire des Tsars. Puis ce sera, en 1873, le tour de Khiva.

Il est naturel qu'en présence de ces événements l'opinion britannique « tout d'abord indifférente aux progrès, cependant inquiétants, de l'expansion russe en Asie Centrale » se soit réveillée.

« Elle fut brusquement alertée par la publication, en 1868, du fameux mémorandum de Sir Henri Rawlinson. Ce document montrait à quel point l'Inde était menacée par les ambitions russes qui s'étaient fixé comme objectif Hérat et la ligne des cols de l'Hindou-Kouch. Réalisant pleinement la gravité de la menace, le gouvernement britannique répugnait cependant à l'idée d'un conflit armé; sa politique d'expectative prudente, en grande partie fondée sur l'expérience acquise au cours de la guerre de 1839-42, était opposée à toute nouvelle avance en territoire afghan. Dans une course à l'Indou-Kouch, les Russes avaient toutes chances d'arriver bons premiers et de s'assurer la maîtrise de tous les points stratégiques importants. Si le Britannique risquait de voir son avance entravée par la nature difficile du terrain et le caractère farouchement combatif des habitants, le Russe progressant sur le territoire de

l'ancien royaume grec de Bactriane, ne rencontrait aucun obstacle sérieux, Tadjiks, Uzbecks et Turkmènes ne se souciant pas d'affronter en plaine un adversaire puissamment armé. »

« Pressé par l'évidente gravité des faits, mais soucieux d'éviter un recours aux armes, le gouvernement britannique entama dès le mois de mai 1870 des négociations avec le gouvernement impérial russe. Les demandes anglaises faisaient ressortir la nécessité d'une délimitation de la frontière russo-afghane. L'Amou-Daria ne devrait en aucun cas être dépassé par les Russes, lesquels étaient invités à donner l'assurance formelle que l'Afghanistan se trouvait en dehors de leur sphère d'influence. Entre temps, l'Angleterre tentait une diversion sur un autre terrain en dépêchant vers Kashgar la mission Forsyth qui fut reçue par Yakoub beg, le chef des rebelles musulmans du Turkestan chinois. »

« Ce ne fut qu'en 1873 que le gouvernement impérial russe accéda partiellement aux demandes britanniques en reconnaissant à l'Afghanistan la possession, longtemps contestée, de l'oasis d'Ankhoi et de la ville de Maimeneh. » (18).

Tandis que se déroulaient ces négociations, dans la période qui va de la mort de Dost Mohammed à l'avènement d'Abdul Rhaman (1880), le trône était disputé entre les petits-fils de Timour. De tels accidents de politique intérieure caractéristiques des cours asiatiques ne valent pas la peine d'être retenus. Il n'en est pas de même de la seconde guerre afghane.

Sher Ali l'ayant emporté sur ses frères avait été reconnu par le gouvernement de l'Inde et, en 1869, quoiqu'il n'eût pu obtenir une promesse explicite de concours contre les attaques russes éventuelles, il s'était engagé à être « l'ami des amis et l'ennemi des ennemis de l'Angleterre ». Bientôt l'événement devait prouver qu'il n'était pas assuré d'une exacte réciprocité et que Calcutta désirait garder une attitude expectante. C'est pourquoi, après avoir fait vainement appel à l'alliance, lorsqu'il se fut persuadé qu'une sentence arbitrale britannique relative à la frontière du Seistan entre l'Afghanistan et la Perse avait favorisé cette dernière (1873), il se tourna vers la Russie. Plus conscients que les libéraux des nécessités de la politique impé-

(18) J. Hackin, *Afghanistan*, l. c., p. 606-607.

riale, les conservateurs qui prirent le pouvoir à Londres en 1874, tentèrent sans succès de le replacer sous le contrôle britannique. Il déclina l'offre d'un traité d'alliance (1877), reçut un agent russe (1878) et refusa ensuite de laisser franchir le Khyber à la mission du général Sir Nevil Chamberlain.

C'était plus que l'honneur anglais n'en pouvait supporter. Trois armées reçurent l'ordre de pénétrer en Afghanistan l'une, sous les ordres de Sir Sam Browne, franchit la frontière du Khyber le 21 novembre 1878 et, sans plus rencontrer de résistance sérieuse après le combat d'Ali Masjid, occupa Djellalabad; la seconde, ayant à sa tête le général Fréderik Roberts, atteignit par la vallée de Kurram, le Paiwar Kotal; la troisième que comandait le général Sir Donald Stewart, reprenant la route de Bolan déjà suivie lors de la campagne précédente, entra dans Kandahar le 8 janvier 1879.

Sher Ali s'est enfui de Caboul. Il meurt le 21 février 1879 près de Balkh, abandonné par les Russes, ayant confié la régence en quittant Caboul à son fils Yaghoub qui signe avec les Anglais le traité de Gandamak (26 mai 1879), véritable traité de protectorat, puisque Yaghoub s'en remet à l'Angleterre du soin de le représenter auprès des puissances étrangères. Elle lui verse d'autre part un subside destiné à lui faciliter l'entretien de son armée. Parmi les clauses territoriales, il faut citer celle qui fait passer sous le contrôle britannique la passe de Khyber.

Quelques semaines plus tard, le 24 juillet, l'envoyé britannique dont le traité prévoyait la présence à Caboul, le major Sir Louis Cavagnari, mi-anglais, mi-italien, y faisait son entrée. Le 3 septembre, comme Burnes jadis, il périssait ainsi que toute la mission victime d'une insurrection. Dès le 7 octobre, le général Roberts occupait la capitale, déposait Yaghoub, châtait les coupables. C'est seulement le 20 juillet de l'année suivante que l'Afghanistan devait avoir un nouvel émir. Le choix de l'Angleterre qui n'alla pas sans difficultés, se porta sur un neveu de Sher Ali, Abdul Rahman, qui après avoir pris les armes contre son oncle avait été pendant dix ans en exil l'hôte des russes à Samarkand.

Le traité de Gandamak fut à peu de chose près, remis en

vigueur. Laissé maître de sa politique intérieure, Abdul Rahman s'en remettait à l'Angleterre, qui le garantissait contre toute agression extérieure, du soin de représenter l'Afghanistan auprès des puissances étrangères. Londres renonçait à la présence d'un représentant britannique à Caboul comme Cavagnari, se contentant d'un agent musulman.

A ces événements ne se borne pas l'histoire de ces temps troublés. Tandis qu'ils se déroulaient à Caboul, les tribus s'étaient insurgées. La brigade du général Burrows avait été défaite à Maiwand (27 juillet 1880), Kandahar investie. Elle devait être libérée par la célèbre victoire du 1er septembre 1880 qui rétablit la situation et consacra la réputation de Sir Fréderik Roberts.

Des difficultés surgiront encore entre Londres et Caboul, mais pendant quarante ans, elles n'iront jamais jusqu'à l'hostilité ouverte. La Grande Bretagne cherchera à faire de l'Afghanistan le boulevard de l'Inde dont le Vice-Roi versera en 1883 à Abdul Rhaman un subside de cent vingt mille roupies porté à cent quatre vingt mille en 1896 pour lui permettre d'assurer la défense du pays.

En même temps qu'elle coopère avec lui, l'Angleterre d'ailleurs se prémunit contre ses infidélités possibles ou les incertitudes de l'avenir. Par l'occupation de Quetta et du Belouchistan (1883), elle devient maîtresse des passes de Bolan et de Khogiak, plus accessibles que la Khyber, et bientôt elle le sera aussi de celle du Kurram. Sous l'administration de Lord Lansdowne (1888-1894), New Chaman est occupé et devient la tête de ligne du chemin de fer de Quetta qui mène à Kandahar; des fortifications sont élevées, des relations nouées avec les tribus frontières. De son côté, l'occupation de Merv (1883) marque un nouveau progrès de la descente russe.

Abdul Rahman, conscient de la nécessité de frontières mieux délimitées, se prête à des accommodements. L'accord anglo-russe de 1873 qui avait, en ligne générale, adopté le cours de l'Amou-Daria est précisé (1883) et de 1893 à 1895, la commission anglo-russe du Pamir fixe les bornes septentrionales de l'Afghanistan jusqu'au territoire chinois. Celles de l'Inde le sont par la commission Durand (1893), aux travaux de laquelle on n'a

depuis cessé de se référer. L'Afghanistan achève de compléter sa physionomie actuelle en 1896 par l'annexion du Kafiristan.

Ce n'était pas tout que d'opérer le rassemblement de la terre afghane, il fallait aussi assurer l'ordre et la paix des tribus. C'est la grande œuvre d'Abdul Rahman qu'on a parfois comparé à Pierre le Grand, organisateur de la nation et qui le premier installa un gouvernement régulier sur les ruines de la féodalité jusque là maîtresse du pays. Il l'anéantit sans hésitation, n'épargnant même pas sa propre tribu, ne reculant devant aucune répression sanglante. Les insurrections des Ghilzais (1886), du Turkestan et du Badakhchan, des Hazaras (1891-92) auraient coûté, croit-on aux insurgés un demi-million d'hommes.

Ce grand souverain qui, appuyé sur les chefs des tribus et le clergé qu'il avait su ne pas s'aliéner tout en confisquant les biens des Waqf (Wakoufs), gouverna d'une main ferme et réorganisa l'armée par la conscription, s'occupant aussi du statut des femmes (1883) et abolissant l'esclavage (1893). Comme Baber, il a laissé des Mémoires et il est aussi l'auteur d'un traité sur les devoirs des Musulmans. Kipling l'a chanté dans « The Ballad of the Kings' Mercy » et « The Ballad of the Kings' Jest ».

Par une exception singulièrement rare dans l'histoire de l'Afghanistan, il acheva sa vie sur le trône et son fils aîné Habib Ullah lui succéda sans opposition (1901). Pendant les dix-huit années de son règne la fidélité de ce dernier à l'Angleterre ne devait pas se démentir.

Aussi bien la signature d'une convention anglo-russe (1907) était-elle de nature à faciliter sa situation. Par ce document; véritable protocole de désintéressement réciproque, la Russie reconnaissait que l'Afghanistan se trouvait placé en dehors de sa zône d'influence et s'engageait à ne pas avoir de relations avec lui, hormis par l'entremise de la Grande-Bretagne. Celle-ci de son côté, promettait de respecter l'indépendance de l'émir et de ne pas s'immiscer dans ses affaires intérieures. Que cet accord dont la mise en vigueur était subordonnée à son consentement, n'ait pas été ratifiée par lui, peu importe, si l'esprit qui l'avait inspiré subsista.

Lorsqu'eclata la guerre en Europe au mois d'août 1914, le gouvernement britannique invita l'émir à garder la neutralité. Il s'y engagea sous réserve du respect de l'indépendance afghane. Ni les intrigues des Allemands, ni celles des Turcs, plus dangereuses dans ce pays musulman, — il s'agissait d'une diversion contre les Indes qui fait penser à la mission Gardane sous Napoléon, — ne l'amenèrent à modifier son attitude (19). Au jugement des Anglais, son loyalisme, à tous égards fut irréprochable.

En refusant de profiter de l'occasion pour attaquer les Indes et pour seconder la Turquie asiatique et musulmane, il s'était aliéné beaucoup d'esprits. Ses tendances modernistes inconsidérées qui prenaient leur source dans les idées nouvelles régnant à Stamboul firent le reste. En 1918, il avait échappé à un attentat. Le 20 février 1919, au cours d'une partie de chasse près de Lagman, il fut assassiné sous sa tente. L'heure de l'indépendance de l'Afghanistan allait bientôt sonner.

## VIII.

Habib Ullah mort, « l'héritier présomptif, prince Inayatoullah Khan, fut écarté du trône par un coup de force du troisième fils de l'émir défunt, Amanoullah Khan, alors gouverneur militaire de Caboul » (20). Il l'accomplit dans des conditions qui évoquent le souvenir des révolutions de palais si caractéristiques de l'histoire musulmane.

Son père, nous l'avons vu, avait gouverné en accord avec les Anglais; Amanoullah comme l'a écrit joliment le capitaine L. V. S. Blacker, voulut « aiguiser ses dents en mordillant l'empire des Indes » (21). Il ne pouvait d'ailleurs pas faire autrement. Habib Ullah avait succombé pour n'avoir pas voulu la guerre. Il lui fallait l'entreprendre s'il entendait conserver le trône. Aussi bien les circonstances étaient favorables. L'Inde avait démobilisé, le Pundjab était en révolte.

(19) Voir: *L'aventure de quelques allemands en Afghanistan et en Perse pendant la guerre*, par Louis Jalabert, Etudes, 20 mars 1937 et s.

(20) J. Hackin, *Afghanistan*, Revue de Paris, 1er juin 1934, p. 611.

(21) Amanoullah, comme d'ailleurs Nadir Chah qui devait le remplacer sur le trône, descend de Poyendeh Khan, Mohammedzai, père de Dost Mohammed Khan. *Mes patrouilles secrètes en Haute Asie*, traduction par R. Hendry-Charcot, préface de Jean Charcot, membre de l'Institut. 1 vol. in-8°, Payot, Paris, 1933, p. 172.

Sachant qu'il ne faisait que répondre aux désirs secrets de la nation, Amanoullah proclama l'indépendance de l'Afghanistan. Les représentants britanniques hésitèrent à reconnaître la décision prise par le nouvel émir, qui leur avait été immédiatement notifiée. Un incident d'ailleurs allait précipiter les événements. Les Afghans occupèrent Bagh, près de Torkham en territoire britannique, le 3 mai 1919. Les Anglais ripostèrent et prirent Dakka (13 mai). La troisième guerre anglo-afghane commençait. Elle devait durer vingt jours et se dérouler sur un front de huit cents kilomètres, du Belouchistan à la Khyber Pass.

Les Anglais débouchèrent de celle-ci, occupèrent Dakka, au bord du Caboul, à l'entrée de la route de la capitale; les Afghans, sous le commandement de Mohammed Nadir Chah, ministre de la Guerre, généralissime lors du meurtre d'Habib Ullah, prirent Spinwan (25 mai), parurent devant Thal, place située sur la rivière Kurram, affluent de l'Indus, entre Kohat et Parachinar, « menaçant les communications britanniques avec Bannu », risquant de provoquer une insurrection générale des Waziris.

Mais au fond, personne ne souhaitait pousser les choses à l'extrême. L'Angleterre, épuisée par la Grande Guerre, ses coffres vides, ne désirait pas marcher sur Caboul. C'eût été une opération coûteuse, à l'issue incertaine. Ses victoires européennes suffisaient à assurer son prestige auprès de la Russie et de ses sujets des Indes. De son côté, le jeune émir ne se trouvait pas en mesure de poursuivre les avantages qu'il avait obtenus : la prise de Dakka était d'ailleurs pour lui un sérieux avertissement. Dans ces conditions, les deux parties pouvaient s'accommoder d'une paix de compromis, s'entendre sur un « gentleman's agrement ».

Amanoullah prétendait négocier directement avec le Foreign Office et non plus avec Delhi, cesser de voir ses relations avec les puissances étrangères soumises au contrôle de la Grande Bretagne, disposer du droit de Légation active et passive. Il ambitionnait enfin de substituer au titre d'émir, celui de Chah ou de roi, bien que le premier titre (*leader-führer-duce*) fût celui qu'avait précisément choisi Dost Mohammed comme s'accommodant mieux que celui de Chah avec la conception démocratique

de l'Afghanistan » (22). Le traité de Rawalpindi du 8 août 1919, confirmé par celui du 22 novembre 1921, sanctionna tous ces avantages.

La reconaissance formelle de l'indépendance afghane ne faisait cependant pas l'objet d'un article du traité de Rawalpindi. Elle figura seulement dans une lettre du ministre des Affaires Etrangères du gouvernement indien au délégué afghan. La face était sauvée. Le gouvernement anglais ne devait reconnaître ouvertement le nouvel état de choses que lorsqu'usant de sa liberté nouvelle, Amanoullah eut entrepris de conclure des accords avec les puissances étrangères. Le traité de 1921 le sanctionna d'ailleurs. Celui de Rawalpindi stipulait aussi le retour à l'ancienne frontière, l'abandon du subside que le gouvernement de l'Inde versait auparavant à l'émir.

C'était un très gros succès pour l'Afghanistan ; ce n'était pas une défaite pour l'Angleterre, satisfaite du maintien d'un état tampon entre l'Inde et les Soviets.

Malheureusement pour Amanoullah qui, en juin 1926 s'était fait proclamée roi, il avait hérité de son père le goût du progrès mal compris. Réformateur imprudent, il devait bientôt perdre le bénéfice de son œuvre nationale. Pourtant, au retour d'un voyage qu'il avait fait en Europe, Moustapha Kemal, bon juge, reconnaissant les signes avant-coureurs d'une révolution, l'avait averti. « Ne frappe pas la tête contre les rochers, lui avait-il dit ». Amanoullah ne sut pas comprendre l'avis. Séduit par ce qu'il avait vu en Europe et par l'exemple de la Turquie, il perdit toute retenue dans son zèle à moderniser son état. Les mesures qu'il prit en faveur de l'émancipation des femmes achevèrent d'exaspérer les mollahs et contribuèrent à provoquer l'insurrection des tribus.

Le 20 octobre 1928 des manifestations violentes se produisirent à Caboul. Un mois et demi plus tard la révolte éclata sur le refus de la tribu des Shinwaris de payer l'impôt. Elle allait triompher le 14 décembre quand un aventurier venu du Khodaman, le Batcha-i-Saqqao (le fils du porteur d'eau) occupa les

(22) Sir Georges Macmunn, *Afghanistan from Darius to Amanoullah*, par le lieutenant général Sir George Macmunn, Londres, G. Bell et Sons Ltd., p. 282.

faubourgs de la capitale. Vainement Amanoullah comme presque tous les souverains dont le trône s'effondre voulut parer au danger par de tardives concessions. Ne pouvant plus se maintenir, le 14 janvier 1929, il abdiqua en faveur de son demi-frère Iniyat Ullah qui se retira lui-même devant l'usurpateur. Celui-ci s'empara du trésor et « par la grâce de quelques mollahs devint l'émir Habib Ullah, serviteur de la Religion et de l'Envoyé de Dieu (17 janvier 1929) » (23). Et ce fut une sarabande infernale qui dura dix mois.

Le Baccha-i-Saqqao avait déclaré : « Roi de hasard, je ne finirai jamais comme un vrai roi, en fuyant la menace mais sur place avec un bon fusil ». Il ne croyait pas si bien dire. Les partisans de l'ordre ne s'étaient pas résignés au triomphe de l'anarchie. Ils trouvèrent un interprète dans Nadir Chah. L'ancien généralissime d'Amanoullah, désapprouvant les initiatives de son souverain, avait demandé à être relevé des fonctions de ministre à Paris qu'il occupait en dernier lieu. Sortant de sa retraite à la nouvelle des événements, il gagna l'Afghanistan et assuma le commandement des tribus fidèles. L'un de ses frères Sardar Chah Vali Khan devait avoir l'honneur de reconquérir la capitale (8 octobre 1929). Le 16 novembre Nadir Chah était proclamé roi par acclamation. L'usurpateur fut exécuté le premier novembre.

La proclamation de Nadir Chah ne consacrait pas l'avènement d'une nouvelle dynastie. Elle ne marquait que la substitution d'une autre branche des Mohammedzai à celle qui venait de tomber du pouvoir. C'était en quelque sorte ce qui s'était passé en France, en 1830, lorsque Louis-Philippe succèda à Charles X.

Nadir Chah ne devait rester que peu d'années sur le trône. Ce prince intelligent, humain et naturellement modéré, fut en effet assassiné le 8 novembre 1933, quatre ans à peine après qu'il eut ramené l'ordre en Afghanistan. Son meurtrier prétendait venger un rebelle exécuté un an plus tôt jour pour jour à raison de sa participation à la révolte des Darri Khel. La transmission de la couronne s'effectua sans difficulté en

(23) J. Hackin, l. c., p.

faveur du fils unique du roi, Mohammed Zaher Chah, le roi actuel.

IX.

L'histoire de l'Afghanistan des origines à nos jours est surtout celle de ses rapports avec ses voisins, des réactions qu'exercent sur lui les événements dont leur territoire est le théâtre ou réciproquement.

Tremplin des conquérants de l'Inde, d'Alexandre à Ahmed Chah, il est aussi le bastion qui la protège. Presque tous les grands bouleversements de l'Asie ont influé sur ses destinées. Il est naturel que le rôle qu'il lui fut alors donné de remplir ne demeure pas oublié.

Plusieurs motifs expliquent au contraire que la vie intérieure de l'Afghanistan nous reste généralement ignorée. Habité par des populations primitives nous ignorerions complètement son passé lointain, sans les recherches de quelques précurseurs, sans les travaux surtout de la Délégation archéologique française. Nul document ne subsiste, en effet, qui permette de retracer les convulsions millénaires du pays. Aussi bien, ne présentèrent-elles jamais sans doute plus d'intérêt que n'en offrent les querelles intestines qui, parfois encore, mettent aux prises les tribus.

De toutes les conquêtes d'où sortirent par intervalles des civilisations locales et matérielles assez intéresantes, seul l'Islam a laissé une trace durable. Ses institutions et sa culture n'ont pas cessé de constituer la plus solide armature de la nation afghane. Sans doute l'idéal, la discipline, la morale, l'organisation qu'ils lui ont fourni se trouvent actuellement dépassés par l'évolution moderne, mais ils lui ont permis de traverser indemne des siècles d'anarchie et de durer jusqu'à nos jours. Sunnites, les Afghans se trouvaient comme isolés des milieux chiites qui les entourent et qui eurent à souffrir de convulsions religieuses graves nées de l'idée madhiste. Il ne les ont pas connues.

La religion a été et reste pour eux le ciment de l'unité entre les tribus. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, l'Afgha-

nistan n'est pas en effet, un pays habité par des gens de même race et de même langue. Nous l'avons comparé à la Suisse au double point de vue de la structure physique et de la fonction politique ; il ressemble également et peut-être plus encore à l'ancienne Autriche-Hongrie par la diversité de ses populations et de ses idiomes.

Sans prétendre pénétrer le moins du monde dans les détails puisqu'il ne s'agit ici que d'une vue générale, il suffit de savoir que le pays compte une demi-douzaine de groupes ethniques principaux : les Pathans qui sont proprement les Afghans, les Tadjiks, les Nazaras, les Turkmènes, les Uzbeks et les Kafirs. Les Pathans, de race blanche, à peine basanés, occupent la partie méridionale du pays et sont à cheval sur la frontière; les Tadjiks qui physiquement leur ressemblent et viennent de Perse, se rencontrent dans la région de Caboul, au sud d'Hérat et dans le Badakchan ; les Hazaras, de type mongol, seraient les descendants des Tartars de Gengiz Khan. Les Turkmènes, d'origine turque comme leur nom l'indique, habitent le Turkestan occidental ; les Uzbeks, le Turkestan Oriental ; les Kafirs, chez lesquels subsistent des traces de paganisme et qui ne sont pas encore tous ralliés à l'Islam, vivent dans les montagnes comprises entre l'Indou-Kouch et le Kachemir.

Certaines de ces tribus débordent les frontières. C'est ainsi que les Pathans occupent entre la montagne et le fleuve jusqu'à Karachi, une partie du territoire située sur la rive droite de l'Indus, à bien des égards frontière ethnique de l'Afghanistan; que les Tadjiks, les Uzbeks et les Turkmènes, qui habitent entre l'Indou-Kouch et l'Amou-Daria, l'ancienne Ractriane, sont frères de race de ceux qui, au delà du grand fleuve, forment les trois républiques soviétiques de mêmes noms et que les gens d'Hérat et du Seistan se confondent presque avec les Iraniens. Encore faut-il ajouter : ces populations ne constituent pas toujours des masses homogènes harmonieusement juxtaposées, certaines d'entre elles formant plusieurs groupes isolés ou même inextricablement mélangés comme dans la capitale où existent aussi des Kizilbash d'origine turque. Près du Turkestan chinois, dans la partie orientale du Wakhan, on rencontre quelques kirghizes nomades.

La question des langues n'est pas plus simple :

« Du sud à l'est du pays, les Afghans parlent un dialecte iranien, le pushtu, qui..... est aussi la langue du territoire du Nord-ouest de l'Inde ; il se párle depuis Satzewar, au sud de Hérat, jusqu'au delà de Peshawar, et comporte en outre quelques ilots dans le nord de l'Afghanistan. La tâche apparaît difficile qui consiste à dissocier des éléments aussi étroitement unis par la communauté de langue et le sentiment de la solidarité tribale et religieuse » (24).

Hormis ces régions, l'ensemble du pays parle persan, réserve faite de l'ancienne Bactriane où ont subsisté le turc et l'uzbek et des dialectes hindous du Kafiristan.

Groupé autour d'un des plus formidables massifs montagneux de l'Asie, l'Afghanistan apparaît donc comme un pays dont l'Islam a été depuis mille ans le plus solide ferment d'unité. Composé de races diverses s'exprimant en plusieurs langues, sa concentration progressive est moins le fait de l'action du pouvoir central, toujours discuté, que la résultat de la double pression qui s'exerce au nord et au sud de ses frontières.

Ses tribus méridionales les chevauchent, atteignant l'Inde à travers le territoire Indépendant. D'où une solidarité nécessaire entre Caboul et Delhi. Que les Mohmands, les Afridis ou les Waziris s'agitent, les troubles auxquels leur rebellion donne naissance se répercutent, en effet, dans le pays voisin. Sous des formes parfois d'apparence aggressive, la politique de la Grande-Bretagne doit donc rester nécessairement défensive. Celle de la Russie est actuellement une politique d'expectative. Ici point de conflits de limites, point de tribus en ébullition. Mais derrière l'Amou-Daria, là où jadis s'étendaient des régions incultes ou désertiques, autour de cultures florissantes, la population s'accroît, les moyens de communications se développent et se perfectionnent et des garnisons s'installent. Entre les anciennes rivales immobiles, l'Afghanistan mûrit son destin.

René DOLLOT.

(24) J. Hackin, *Afghanistan*, Revue de Paris, l. c., p. 621.

# Lettres inédites de Dalberg à Talleyrand

On connaît l'entourage de Talleyrand. Que de négociations, de tripotages et de complots ont mûri, au cours d'un demi-siècle, dans ce vaste laboratoire ! On y trouve des hommes d'argent, experts dans l'art de découvrir en tous pays les mines les plus riches et les procédés d'extraction les plus commodes, des espions et des contre-espions, tapis auprès des portes ou croisant le chemin des lettres, familiers avec tous les degrés de la trahison. Ce sont, en général, des déclassés ou des jouisseurs, tels un Sainte-Foix, un Montrond, ou bien encore des fonctionnaires en quête d'avancement et de gratifications, tel un La Besnadière; tout un monde hardi, cynique, qui ne craint pas de se salir les mains en pétrissant la pâte.

Mais, les cuisines communiquent avec les salons et, si l'on n'y prend garde, les odeurs y pénètrent. Dans ces lieux dorés, où les femmes exposent leurs charmes et leur esprit en travaillant pour la bonne cause, les attitudes sont plus nobles, les masques plus enjoués; la galanterie sert de prétexte ou d'assaisonnement à la politique; mais les mobiles restent les mêmes : le pouvoir et l'argent. C'est le rendez-vous de beaucoup d'étrangers, tous de la même classe, qui défend ses privilèges et sa fortune en péril et aspire à la paix que tout le monde désire, car tout-le-monde, comme le dit judicieusement Talleyrand, a plus d'esprit que M. de Voltaire ou que Bonaparte.

Parmi les habitués de la société Talleyrand, bientôt parmi ses intimes, dès le Consulat, et peut-être avant, il faut distinguer le baron Emmerich de Dalberg, grand seigneur allemand, plus tard duc français. Sa curieuse figure était jusqu'ici fort effacée. Il en est ainsi des ouvriers de la politique, car l'histoire en général, n'inscrit guère que le nom des architectes. Sauf en 1814, où son rôle est patent, Dalberg est passé presque inaperçu

des historiens. Ni Thiers, ni Sorel, tous deux si bien informés, ni Frédéric Masson, si prompt au scupçon, si vigoureux dans l'accusation, n'ont prêté grande attention à ce petit homme malingre, au regard fuyant, à l'esprit fin et de forte culture, passionné cependant jusqu'au fanatisme, aristocrate et révolutionnaire à la fois, français d'occasion, international de mœurs, bien qu'allemand au fond de l'âme.

Dans une récente étude (1), j'ai essayé de mettre en lumière la part qu'il a prise, en passant successivement au service de l'Autriche, de la Bavière, de Bade, de la Russie et enfin de la France, à la grande conspiration de l'Europe et des royalistes français contre Napoléon. J'ai tracé ailleurs les grandes lignes de sa biographie (2). Mais les documents connus, qui le concernent, sont fort rares; les autres sont encore cachés ou dispersés. Son rôle, toujours secret, a laissé peu de traces et il n'est pas probable qu'on en connaisse jamais toute l'étendue, ni toute l'importance.

On trouvera ici huit lettres encore inédites de Dalberg à Talleyrand, qui sont datées du 26 avril au 11 juin 1807. Elles présentent un caractère intime et confidentiel, qui découvre bien sa nature et sa manière. A cette époque, Dalberg était, depuis 1803, ministre de Bade à Paris. En cette qualité, il avait, avec le corps diplomatique, suivi Talleyrand, Ministre des Relations extérieures, à Varsovie, tandis que Napoléon, vainqueur de la Prusse à Iéna, s'efforçait, dans de durs combats, de battre les armées d'Alexandre. Voulant à tout prix contenir l'Autriche, dont l'attaque de flanc eût été pour lui très redoutable, l'Empereur avait chargé Talleyrand de proposer à Vienne une alliance, que celui-ci, depuis 1805, n'avait jamais cessé de conseiller. En réalité Napoléon, après la victoire qu'il escomptait, était décidé à l'alliance russe. Après Friedland (14 juin), il devait rapidement la conclure à Tilsitt.

Talleyrand s'était donc mis en rapports avec le plénipotentiaire autrichien, le général de Vincent, ainsi qu'avec le général de Neipperg, le futur mari de Marie-Louise, qui commandait le cordon de neutralité autrichien en Galicie. Entre ces person-

(1) *Napoléon et Talleyrand*, Plon, 1935.
(2) *Revue de Paris*, du 15 août 1936.

nages et Talleyrand, Dalberg, qui avait été au service autrichien, était l'intermédiaire indiqué. Comme Talleyrand, il pensait, par l'alliance autrichienne, contraindre Napoléon à la paix. Grâce à lui, d'excellents rapports s'établirent entre Talleyrand, Vincent, Neipperg et le ministre autrichien Stadion. Ces rapports aboutirent à un projet de médiation autrichienne.

Le 26 avril, Dalberg quittait Varsovie, sur l'ordre du gouvernement badois, pour se rendre devant Dantzig, assiégé par les troupes françaises, près du Prince héréditaire de Bade, qui se trouvait au quartier du général Rapp. Ce Prince avait demandé à servir dans l'armée française, surtout pour s'éloigner de sa femme, Stéphanie de Beauharnais, fille adoptive de Napoléon. Il venait d'être gravement malade. Napoléon, qui avait recommandé à Rapp de le ménager, cherchait à réconcilier les deux époux et comptait sur Dalberg pour déterminer le Prince à rentrer à Carlsruhe.

C'est après avoir quitté Varsovie que Dalberg, à peine arrivé à Thorn, écrit, le 26 avril, à Talleyrand. Quand il revint, deux semaines après, Talleyrand, mandé par l'Empereur, était parti pour le château de Finkenstein, où se trouvait aussi la comtesse Walewska. La correspondance continua donc et se poursuivit ainsi jusqu'au 11 juin.

On verra, par les lettres de Dalberg, auxquelles on a joint une lettre également inédite du général de Vincent à Talleyrand, combien l'intimité des deux correspondants était étroite. Dalberg emploie avec le Prince de Bénévent les expressions de l'amour filial. Il lui ouvre son cœur, lui confie ses espoirs et ses déceptions amoureuses, continue à le renseigner secrètement sur la politique russe et autrichienne et n'oublie pas la chronique galante. Il ébauche même un projet de mariage, en vue d'unir leurs deux familles.

Après cette époque, l'intimité de Dalberg et de Talleyrand, ou plutôt leur complicité, ne fit que s'affirmer davantage en vue d'obliger l'Empereur à une paix que celui-ci n'était plus le maître d'imposer. En 1814, ils travaillèrent ensemble au retour de Louis XVIII. Talleyrand nomma Dalberg membre du gouvernement provisoire, l'emmena à Vienne, en fit un pair de France et un ambassadeur à Turin. Après 1830, il correspon-

dait encore de Londres avec lui. Quand Dalberg mourut, en 1833, Talleyrand écrivit à Gagern ; « Pauvre Dalberg ! combien je l'aimais et combien je l'ai regretté ! » Ces sentiments réciproques se retrouvent dans les lettres qu'on va lire..



*Thorn, le* 26 *avril à* 4 *heures.*

Vous avez, avec cette bonté qui vous est particulière, permis que je vous parle de moi et du succès de mon voyage. Trente heures m'ont mené à 60 lieues de vous, mon Prince, quoique tous les mouvements de mon cœur et de ma pensée m'en rapprochassent.

Nul accident jusqu'ici. Les routes que j'avais parcourues me paraissaient meilleures que celles que je voyais devant moi. Mais l'excellent Batowsky (1), qui ne veut pas qu'on vise en jouant au billard, ne voudra pas que je m'occupe d'illusions. Je dîne chez Rapp qui, avec un bras cassé vous serre la main plus amicalement que d'autres qui l'ont intact et je repars vers 7 heures pour être demain à la même heure aux portes de Dantzig où le prince Charles a son bivouac. Je fais des vœux pour avoir plus de succès à ébranler un prince qu'à émouvoir le cœur d'une jolie femme.

Avez-vous été voir cette charmante femme aux yeux mourants, qui ferait avoir des yeux morts aussi souvent qu'elle le jugerait digne de sa gloire ? Je vous presse, mon prince, d'y aller; elle anime tout autour d'elle avec ses langueurs, sa nonchalance, ses irrésolutions et sa candeur.

Soyez assez bon, je vous prie, d'offrir mes hommages à Mme de Tyszkiewicz (2) et de lui dire que j'ai lu et relu *Le bon ménage* et le rôle d'Arlequin; qu'il m'est impossible de me montrer en chaise de poste, parcourant une ligne d'armée, allant aux portes d'une ville assiégée, à la hauteur *d'un bon ménage*, qui veut du repos, des soins doux et tendres; que je ne pourrais

(1) Comte polonais, intimement lié, depuis de longues années, avec la duchesse de Courlande, dont la plus jeune fille devait épouser le neveu de Talleyrand, Edmond de Périgord, et devenir plus tard la duchesse de Dino.

(2) Sœur de Poniatowski, très ancienne amie de Talleyrand.

d'ailleurs pas jouer avec Mme Adam... parce que je ne veux pas prêter aux gens qui se diront que je suis l'arlequinet d'une jolie femme, qui ne voudra pas être mon arlequinette et que je la prierais de disposer de ce joli rôle en faveur de quelqu'un plus sensible et plus naïf. De cette manière la représentation ne manquera pas et le pique-nique en sera plus brillant.

J'aurai l'honneur de vous écrire après-demain. J'éprouve un bonheur bien doux d'oser vous répéter combien je vous aime, combien je vous affectionne et combien je vous respecte. J'espère que les neveux par excellence (1) soignent bien la promenade de l'oncle et je rappelle à cet égard ce que Louis m'a promis.

Agréez de nouveau mes hommages et l'expression de mon éternel dévouement.



*Au camp près de Dantzig, le* 29 *avril* 1807.

Le général Rapp, mon Prince, vous aura fait parvenir ma lettre. Je suis heureux de pouvoir vous répéter combien vous et vos bontés pour moi me sont chers, combien mon cœur et toutes mes affections vous appartiennent ! En quittant Thorn, mon courrier et les postillons m'égarèrent la nuit par une autre route. J'ai fait 20 lieues de trop et je ne suis arrivé ici que hier vers les 5 heures.

J'ai trouvé le Prince établi militairement, c'est-à-dire le plus mal possible, à côté du maréchal (2). On est placé sur une hauteur; les camps, les batteries en feu, la ville dans le fond, la mer à droite, des collines à gauche. C'est un coup d'œil ravissant. Le maréchal a donné au Prince le commandement de la 2e division du corps du siège et le Prince l'a accepté. S'il ne fait pas tout à fait bien d'y être, il ne fait cependant pas tout à fait mal d'y rester. Il a été utile à ses troupes. Il est à la tête de deux régiments français et de la manière dont il s'y prend, il n'y a pas grand danger qu'il soit trouvé un beau matin sur le champ de bataille. Il est impossible que, dans ce moment,

(1) Edmond et Louis de Périgord, tous deux officiers.
(2) Lefebvre, bientôt duc de Dandzig.

il marche dans notre sens. Je lui ai proposé une lettre à l'Empereur dans laquelle il parle de l'objet de mon voyage, du désir que témoignent sa famille et son pays qu'il retourne, des vœux et de l'ambition qu'il forme de son retour après l'expédition de Dantzig, etc... et, si je parviens à lui faire écrire cette lettre, je la porterai à l'Empereur Les circonstances ont toujours agi plus sur les résultats des événements que les hommes et je pense que cela ne peut pas changer dans cette situation-ci. Mon retour pourrait être retardé par conséquent de quelques jours, mais je ne perdrai pas un moment. Il y a quelque chose qui me fait désirer Varsovie et vous, mon Prince, y êtes pour les 99/100e. Le reste de la fraction est d'une faible application, ou le calcul a une autre base !

J'ai passé toute la nuit avec la troupe dans le camp; on s'est battu toute la nuit dans les batteries; 3 à 400 hommes ont péri. J'ai vu le plus beau spectacle possible, si de s'égorger, de brûler une ville est un genre du beau idéal. Il frappe au moins l'imagination et les sens. Il me semble que le siège peut durer 10 à 12 jours encore et de ma fenêtre et du camp je vois tout ce qui se passe et mille dangers qui ne sont pas pour ceux qui sont placés où je suis.

J'ai vu le général Savary à une lieue d'ici. Je lui ai parlé de votre intérêt; il m'a paru y être très sensible. Il revient de loin, mais je pense qu'il est là et qu'il ne quittera plus (1). Boyer, m'assure-t-on, a fait merveille, si un médecin peut en faire.

Le général Rapp m'a promené en calèche à Thorn pour m'y faire voir ce qu'il appelle ses retranchements auxquels, je n'entends rien et la maison du fameux *Copernic*, qui assurément en savait plus que nous deux. C'est un mauvais galetas et il est bien vrai que les plus belles choses se sont souvent dites, et faites, et écrites dans les plus mauvais lieux.

Je vous demande de parler un peu de moi partout où votre bonté extrême et votre amitié vous rappelleront que j'existe et il m'est bien démontré que partout où j'existe, je penserai et parlerai de vous en vous aimant le plus que je le pourrai.

---

(1) C'est à cette époque que Savary, malgré son dévouement à l'Empereur, commença à subir l'influence de Talleyrand.

Agréez, je vous prie, tous mes hommages de respect et de dévouement.

1er P. S. J'ai trouvé ici un de mes courriers avec du *Kirschenwasser* que j'enlève aux pillards. A côté des cruches se trouvait la lettre ci-jointe pour M. de Gagern (1). Oserai-je vous priez de la lui remettre. Il est assez *mauvais sujet* pour qu'elle soit, en jugeant le cachet, de sa très chère épouse.

2° P. S. Je vous prie de donner l'incluse à l'homme qui ne vise pas au billard (2).



*Varsovie,* 10 *mai* 1807.

Je me retrouve depuis deux jours dans la ville, mon Prince, où vous avez été tout pour moi et pour nous tous, et vous n'y êtes plus. Il est impossible que je vous exprime ce qui s'est passé en moi en rentrant dans les appartements que vous occupiez. On s'attache trop à vous, je vous le jure, et partout où vous aurez été vous y laisserez des traces profondes. Votre rang, votre position, votre influence font beaucoup pour beaucoup de monde. Je n'y vois que le bon emploi que vous en faites, mais j'aime en vous et votre bonté, et votre esprit, et votre grâce infinie. Je vous aime, Monsieur de Talleyrand, comme mon père et je vous respecte autant et vous admire plus.

J'ai passé ces deux jours à parler de vous. La famille de Saint-Joseph, M. de Vincent, M. Aldini (3), Batowski, votre maison, nous ne tarissons pas et je n'aurais jamais cru que M. de Vincent eût un si grand fonds de sensibilité que celui que j'ai découvert en lui et qu'il ne m'a laissé entrevoir qu'en cette pénible circonstance où vous nous manquez en chaque lieu et à chaque heure de la journée.

Saint-André m'a fait part de votre lettre qui nous dit que vous êtes bien et Madame de Tyskiewicz a été extrêmement sensible à votre souvenir. Elle m'a dit d'une voix fort émue :

(1) Ministre du Prince de Nassau à Paris.
(2) Batowsky.
(3) Comte Aldini, secrétaire d'Etat du royaume d'Italie, en mission à Varsovie.

« Je serais très malheureuse si je pouvais craindre que M. de Talleyrand puisse oublier nous et l'affection que nous lui portons ». Je lui ai observé que vous aviez tout autour de vous des amis de trente ans. Nous avons dîné hier à l'hôtel de Wilna, M. Aldini, M. de Vincent, Batowski et moi et nous avons bu à votre santé. Ce souvenir du fond de nos cœurs et le *Kirschenwasser* que le fidèle Auxerrois vous aura envoyé ne peuvent qu'être très *confortables*. J'ai donné six bouteilles à l'Auxerrois, qui vous arriveront au fur et à mesure de vos besoins.

Ma lettre que je vous adressai de Dandzig, est revenue ici. Comme je veux que vous sachiez combien de fois j'aime à vous répéter que mon attachement et ma reconnaissance pour vous sont grands, je la remets dans le paquet après en avoir ôté la lettre à Batowski. M. de Vincent a reçu un courrier qui motive l'envoi de celui qu'il vous adresse. J'ai lu les dépêches; elles sont toutes dans un très bon sens. J'y ai seulement remarqué qu'il y a beaucoup de *si* et de *mais* sur les facilités qui doivent venir des autres cours (1).

Depuis l'arrivée de l'empereur de Russie, on a signé une nouvelle convention entre la Russie et la Prusse, dont le but et le sens portent un plus intime rapprochement. On croyait à Vienne qu'en résultat des combinaisons dont elle faisait la base, le roi de Prusse devait écrire une lettre à l'empereur Napoléon.

Les dépêches de Vienne parlent encore de l'effet des gazettes françaises à Londres et que les ennemis de la paix et d'un rapprochement définitif s'en servaient puissamment tant à Londres qu'à Pétersbourg.

M. de Meerfeld (2), en date du 3 avril, écrit à M. de Vincent que M. de Lutzow (3) y avait été extrêmement mal reçu et, d'après ce qu'il voyait, le cabinet de Pétersbourg ne portait aucune confiance dans le désir de la paix qu'on annonçait de la part de la France. Le dernier message me paraît à cet égard une belle et heureuse conception.

J'ai l'honneur de vous adresser d'autres objets qui nous concernent : 1° une lettre de la Princesse Stéphanie à l'empereur, dont j'ignore le contenu. — 2° celle du Prince de Bade

(1) Pour le projet de médiation autrichienne.
(2) Ambassadeur d'Autriche à Londres.
(3) Ministre de Prusse à Londres.

à l'empereur que vous connaissez comme résultat de ma course à Dandzig. J'y joins deux notes concernant les intérêts de la maison de Bade. L'Empereur y verra ce qu'elle désire, sollicite et attend de sa bienveillance et de son pouvoir. Si l'affaire de la Suisse pouvait être admise dans ses combinaisons, en me chargeant de traiter cet objet avec M. Vial en Suisse même, mes relations dans ce pays, où j'ai passé toute ma jeunesse, serviraient peut-être utilement à la cour de Bade. Vous disposerez et ferez sur cela ce que les circonstances permettent et je ne veux pas plus. 3° Une lettre de la princesse Stéphanie à vous, mon prince...

Je n'ai encore rien déterminé sur mon séjour et mon départ d'ici. J'attendrai que nous sachions tous où aller. J'aime Varsovie plus que Berlin et je pense que je ne gêne personne. Je réclame, mon prince, de votre bonté de me faire dire ce que j'aurais à faire. M. de Vincent attend également vos dispositions. Nous irons après-demain dîner en Galicie chez M. de Neipperg. Si j'apprends quelque chose, j'aurai l'honneur de vous le mander. Il y a du mouvement de notre côté, mais Neipperg mande que les Russes paraissent se retirer. Le bonheur que j'éprouve et l'illusion que je me fais d'être à votre toilette me rendent très bavard. Il n'y a du reste rien que j'aime tant que de vous dire que je vous aime *à la Flahaut*, sans avoir le même droit (1).

Si le bon neveu Louis est avec vous, mon Prince, dites lui que Mme Alexandre... était hier au bal chez Mme Bronikowska, habillée et coiffée comme la fameuse Sybille du Dominiquin, que par conséquent elle était très belle. Je pense que, dans ce genre, Finkenstein n'offre pas infiniment de ressources.

Je vous offre et je vous renouvelle les hommages de mon attachement et de mon dévouement pour vous, mon prince.

P. S. — J'ose vous prier que mes paquets ci-joints s'expédient dans vos bureaux.



Dans sa lettre du 26 avril, Dalberg fait allusion à une belle polonaise, dont il était amoureux : « Avez-vous été voir cette

(1) C'est-à-dire comme un fils.

charmante femme aux yeux mourants... » Il fera de nouveau allusion dans les lettres suivantes à cet amour auquel il dut renoncer. La jeune comtesse Potocka, nièce de la comtesse Tyskievicz, qui se trouvait alors à Varsovie, courtisée elle-même par Flahaut, en parle dans ses *Souvenirs :*

« Pendant son séjour en Pologne, écrit-elle, Dalberg éprouva une forte passion pour une personne qui ne pouvait l'apprécier ou le comprendre, la nature lui ayant refusé les dons propres à séduire une personne bornée. Il se montra, en cette occasion, exalté comme un Allemand et délicat comme un Français. J'écoutais patiemment ses confidences car il y mettait tout le charme de son esprit. C'était un singulier personnage, moitié illuminé, moitié philosophe du XVIII^e siècle; il était en relations avec tous les gens les plus éclairés et les plus compromis de l'Europe. Imprudent à l'excès, il disait tout ce qui lui passait par la tête, ne ménageant personne, pas même Napoléon qu'il traitait de *tyran* et d'*usurpateur*. Sa véritable mission était de surveiller les intérêts de l'Allemagne qu'il négligeait passablement depuis que l'amour absorbait toutes ses facultés » (1).

Interrompant maintenant la série des lettres de Dalberg à Talleyrand, nous donnerons à sa date, une lettre également inédite du plénipotentiaire autrichien, le baron de Vincent, à Talleyrand. Elle montre quelle séduction exerçait le ministre français sur cet entourage d'étrangers au milieu desquels il vivait et dont il s'était fait une clientèle.

Le baron de Vincent, né en Lorraine, général au service de l'empire, négocia avec Pichegru, fut un des signataires du traité de Campo-Formio, devint gouverneur des Pays-Bas en 1814, puis ambassadeur à Paris sous la Restauration.

*Varsovie, le Mercredi* 13 *mai* 1807.

Je ne vous ai point perdu de vue pendant votre voyage, mon Prince, je vous ai suivi jusqu'à Finkenstein. Je suis porté vers vous par un attrait auquel je serais heureux de pouvoir céder. Votre départ et votre absence m'affligent vivement. Rien ne peut pour moi, mon Prince, remplacer le charme de votre société, la confiance et les bontés auxquelles vous m'avez accou-

---

(1) Comtesse Potocka, *Mémoires*, p. 142.

tumé ! Je me trouve bien seul ici et livré à toute la mélancolie, qui fait le fond de mon caractère.

Cependant, le retour de M. le baron de Dalberg, avec qui nous nous sommes entretenus de vous, a été pour moi une circonstance de bonheur.

Quoique vous soyiez loin de Cracovie mon Prince, votre souvenir fournit le sujet constant de nos entretiens et vous vivez toujours parmi nous par tous les bons sentiments qui, pour sa sûreté devraient toujours établir les rapports et former les liens de la société !

Je suis pénétré du souvenir que vous voulez bien me témoigner par votre lettre du 11. Vous savez, mon Prince, que j'attache un prix tout particulier à votre opinion. Mais les choses obligeantes que vous voulez bien me dire portent sur une cause qui doit vous être uniquement attribuée. C'est le moins que devait produire l'avantage de vivre avec vous et les différents rapports qui nous rapprochaient.

Tout le monde ici vous écrit. Chacun vous aime. On se réunit pour vous regretter. A un concours si général, je joindrai l'expression de mes sentiments particuliers et l'assurance de l'attachement le plus sincère comme le plus inaltérable.

Vincent.

P. S. Nous allons demain faire une course à Okumine (?) chez le comte de Neipperg avec le baron de Dalberg. Nous serons de retour le soir. — Je n'ai pas reçu la lettre du comte de Metternich, dont vous avez, mon Prince, la bonté de me parler.



Reprenons la suite des lettres de Dalberg à Talleyrand :

*Varsovie, le* 17 *mai* 1807.

J'ai reçu, mon Prince, vos deux bonnes lettres datées du 12 Qu'il m'a été doux de vous lire; que vous êtes bon et sensible, affectueux et indulgent. Je ne puis avoir à vos yeux que le mérite de vous aimer comme vous méritez de l'être, d'être reconnaissant pour tant de bonté et de confiance, d'y répondre

avec un abandon sans réserve, de désirer pouvoir vous prouver que je sais être *dévoué jusqu'à la mort*. Il me sera doux de croire que vous me jugez ainsi.

Louis et Charles (1) sont heureux d'être avec vous, dans votre chambre. Je ne passe pas votre rue, devant votre hôtel, je n'entre pas dans votre appartement sans émotion et lorsque tout le monde vous désire, il y a longtemps que je l'ai fait.

Comme Louis est avec vous, mon Prince, je lui rends deux commissions que Madame Alexandre... m'a données pour lui... Je conseille qu'il se donne la peine de lui écrire. Elle a un certain faible pour lui; elle aime à répondre parce qu'elle écrit bien; souvenir et motif de réponse lui vaudront succès !

M. de Vincent a été on ne peut plus sensible à vos bons souvenirs. Le mouvement circulaire de ses jambes ne le rend pas plus insensible que tout autre. Il continue à agir dans le sens que vous lui connaissez. La réponse lui a paru bonne et confiante, je la lui ai démontrée ainsi... Il l'a senti et l'a présenté ainsi dans l'expédition qu'il en a faite à sa cour en date de hier...

Il y avait des Russes en Galicie à la fête militaire; j'y avais mené Lagrange. Voici à peu près ce que j'ai tiré de leurs conversations. Que dans le quartier général de leur armée on ne se flattait pas de pouvoir faire la paix, qu'ils avaient adopté une guerre défensive, qu'ils se croyaient en mesure de défendre leurs frontières et de se donner le temps nécessaire à organiser tous les moyens de résistance; M. de Benningsen (2) a écrit à M. de Neipperg, probablement pour que cela soit dit et redit, que toutes les communications qui viendraient et qui feraient espérer de finir la guerre seraient bien accueillies, mais qu'il fallait ne pas s'en laisser imposer, etc... On croit qu'ils se préparent à secourir, s'il est possible, Dandzig; ils me parurent cependant n'y pas être extrêmement portés, observant que Dandgiz assurait bien la ligne de la Vistule, mais n'augmenterait en rien les approvisionnements de l'armée française, et qu'en cas que l'armée française voudrait avancer, il faudrait qu'elle y laissât 10 à 12.000 hommes. Ils parlaient d'un embarque-

(1) Louis de Périgord et Charles de Flahaut.
(2) Commandant de l'armée russe.

ment qu'ils préparaient pour Stralsund au nombre de 10.000 hommes.

M. de Neipperg m'a dit qu'ils parlaient des Prussiens avec le plus grand mépris et que l'histoire de Constantinople (1) leur donnait beaucoup d'humeur contre l'Angleterre. Il me dit encore que le désir de la paix se prononçait fortement dans l'armée.

Toutes mes lettres de l'Allemagne parlent guerre et tout le monde y croit. J'ai reçu ce matin un courrier qui m'a porté entre autres une lettre de Floret (2), que je crois devoir vous faire lire. Elle porte le résultat de beaucoup de choses dites et entendues. Brûlez-la après l'avoir lue. Je vous adresse les deux lettres du grand-duc de Bade pour l'Empereur. Si vous pensez qu'il vaut mieux que je les remette moi-même, je ferai une course à Finkenstein et votre bonté mon Prince me le dira... Le besoin de changer cet état de crise devient tous les moments plus grand.

Batowski, qui vous porte, mon Prince, cette lettre est vivement regretté par nous tous ! Votre lettre au gouvernement polonais a fait une grande sensation. On l'a trouvée pleine d'obligeance et d'égards. Je remarque tous les jours que la confiance et l'affection se perdent plus pour les Français et il n'y a que l'embarras de la situation et cette exaltation, qui n'a pas son exemple, qui conservent les hommes et les choses de ce pays entre vos mains. Si la Pologne pouvait exister sans trop de secousses au dépens de la Turquie et de quelques arrangements en Allemagne et en Italie ne pensez-vous pas, mon Prince, que la paix en serait plus avantageuse pour la France? (3) Tel est le vaudeville que Batowsky avec sa mesure et sa discrétion vous chantera quelquefois.

La caisse avec les tableaux est partie, expéditionnée par M. Fechner, confiée au voiturier Flakwitz de Breslau, adressée aux sieurs Frége à Leipzig, ne coûtant que 30 à 32 francs d'ici

---

(1) L'attaque de la flotte anglaise, repoussée par Sébastiani.

(2) Conseiller de l'ambassade d'Autriche à Paris.

(3) « Dalberg faisait des vœux sincères pour le rétablissement de la Pologne, tout en désirant ardemment l'émancipation de l'Allemagne, — deux choses aussi difficiles à concilier que tous ses autres sentiments. » Comtesse Potocka, *Mémoires*, p. 143.

à Leipzig le quintal. Je pense que cette affaire est une de celles dont on ne parlera plus que lorsque la caisse s'ouvrira à Paris.

Vous êtes, mon Prince, constamment l'objet de nos conversations, de nos affections et de nos désirs. Madame de Tyskievicz vous aime et plus que d'amitié, et elle m'a parlé hier encore de vous d'une manière touchante. Elle m'a dit qu'elle comptait l'époque de votre séjour à Varsovie comme une des plus heureuses de sa vie. Vous pouvez croire qu'elle parle à des gens convertis. Il y a un fonds de grande sensibilité en elle.

On m'a prié, mon Prince, de vous recommander M. de Bronig, qui est le chambellan de l'empereur. Sa femme qui l'aime plus qu'on aime ordinairement un mari, m'assure que c'est un homme qui vaut plus que tout autre !

Le Marrois (1) est revenu de son expédition cueillir les lauriers que lui offrira cette ville. Des renseignements assez exacts assurent que c'est une affaire d'avant-poste. Les Russes n'ont aucun intention de faire quelque chose sur ce point. Ils n'en ont ni les moyens, ni la volonté.

J'accepte avec reconnaissance le bon conseil de rester encore ici. Mes affaires n'avancent pas beaucoup, mais mon illusion n'a pas de bornes; elle augmente chaque jour... Il y a de l'étoile (*sic*) en réunissant séjour de Varsovie, 34 ans, de la raison, une femme de l'Ukraine et mon désir. Je n'ai jamais aimé plus que je n'aime cette femme ! Je ne pense point avec cela que ni séduction, ni amour, ni mariage même me la donneront! Elle est incompréhensible.

Je vous renouvelle, mon Prince, mes tendres hommages, mon respect, le sentiment de mon éternelle affection et de mon inaltérable dévouement.

P. S. J'ose, mon Prince, déposer les incluses dans vos bureaux d'expédition.

***

*Varsovie, le* 19 *mai* 1807.

Il est un besoin pour mon cœur, mon Prince, de vous renouveler souvent l'hommage de mon dévouement et de toute mon affection.

---

(1) Général, aide-de-camp de l'empereur.

Nous avons reçu hier les nouvelles que les hostilités ne manqueraient pas de recommencer. Le *Publiciste* du 3 mai, les avis arrivés de tout côté nous annoncent la guerre. On parle d'une communication, qui a eu lieu entre les deux quartiers généraux, relative à l'armistice, qui n'a pas eu de résultats. M. de Vincent en est vivement affecté.

L'occupation de l'Egypte sera vivement ressentie là où vous êtes. Tout homme de bien souffre de cet état de choses.

M. de Bennigsen a dit à quelqu'un : « Je sens très bien qu'il faut éviter la bataille avec ces gens-là, mais le temps les minera. Cent lieues de notre pays ne forment que le cordon qu'ils n'enlèveront point . » Le général Le Marrois doit sur ce sujet fournir des notions plus exactes encore qu'il a reçues !

J'habite en attendant l'appartement de l'ami Batowsky et j'attendrai de connaître ce que vous, mon Prince, disposerez pour vous. Votre retour ici ferait un très bon effet, et, si l'on doit user de la Pologne, les petits sacrifices valent plus que les grands. Vous y êtes d'ailleurs tant désiré.

M. Lesseps (1), en bon père de famille, soupire et pense que cela le rendra plus léger pour aller à Dresde. Il m'a prié de le rappeler à vos bontés et de vous demander s'il ne faut qu'un père connaisse ses enfants. Ne croyez-vous point que mon voyage aux Alpes Rhétiennes puisse avoir lieu ?

Je vais demain à l'*Arcadie,* chez Mme de Radziwill. Il y a dans cette création, au milieu de la Pologne, autant d'art que dans la fiction du vieux Testament de placer un gros et immense bateau sur une montagne.

Recevez, mon Prince, le tendre hommage de mon respect et de mon amour pour vous.

P. S. — Permettez que l'incluse revienne avec mon bon souvenir à M. La Besnardière (2).



*Varsovie, le* 24 *de mai* 1807.

A mon retour de la campagne de Mme de Radziwill, j'ai trouvé,

(1) Jean-Baptiste de Lesseps (1766-1834), consul de France à Pétersbourg de 1792 à 1812, comme l'avait été son père Mathieu.

(2) Chef de la Division du Nord au ministère des Relations extérieures, qui accompagnait Talleyrand.

mon Prince, votre lettre en date du 20. Que de bonté, de grâce et d'intérêt elle réunit pour moi ! J'en suis touché et je vous en offre toute ma reconnaissance. La leçon que vous m'y donnez n'était pas tout à fait inutile. La timidité, l'irrésolution et le manque total de mouvement dans cette femme me sauvent. J'aurais tout fait pour elle parce que je souffrais trop de la voir malheureuse comme elle l'est, mais son étoile le veut ainsi. Ni son ancien amant, ni moi ne la tirerons des mains d'un homme qui, toujours autour d'elle, en est craint et lui impose ! Je serai longtemps avant d'oublier ce qu'elle aurait pu être pour moi; l'impression qu'elle me laisse ne s'effacera jamais. J'emploie tout mon caractère et toute ma raison pour faire cesser en moi l'agitation qu'elle m'a fait éprouver et dont depuis tant d'années je ne me croyais plus susceptible. Je n'oublierai jamais que, dans cette circonstance, vous, mon Prince, m'avez parlé en père et en ami !

J'ai fait part à M. de Vincent de l'article de la Gazette et de votre bon souvenir. Il s'affecte tous les jours plus et je vois que sa correspondance avec son ami M. de Bellegarde (1) le fait pencher vers l'idée que l'Autriche n'a plus que la guerre qui peut lui rendre son ancienne considération et la mettre à l'abri des intentions qui pourraient se développer, l'armée russe étant battue. Il paraît que les puissances sont plus fortement coalisées que jamais et qu'à Vienne on balance sur le parti à prendre si la médiation ne produit pas son effet. Un article de la *Gazette de Varsovie*, en date du 18, qui porte que le sort de Braunau se liait irrévocablement à celui de Cattaro, l'a rempli d'amertume. Sur l'article de la feuille que vous m'avez communiquée, il m'a dit textuellement :

« L'Angleterre dans toutes les circonstances a recherché
« notre médiation; elle a intérêt à négocier pour parler mieux
« à l'opinion. Nous sommes sûrs que le 1er mai les expéditions
« se préparaient qui devaient porter sur le continent des dis-
« positions très pacifiques. Mais on veut *négocier* et ne pas se
« laisser dicter la paix. Je vois de tout côté que les efforts
« de M. de Talleyrand restent sans effet, qu'on ne cherche qu'à

(1) D'une famille savoyarde, général en Autriche et, depuis 1805, feld maréchal et gouverneur de la Galicie.

« nous paralyser et à éviter par mille prétextes l'effet de notre « médiation. J'ai toujours agi dans le sens de la paix, mais on « me reproche que je n'ai pas su juger le terrain. Cet article ne « vient pas de l'Angleterre. J'ai demandé à M. Stadion de me « laisser retourner à Vienne pour lui rendre compte de toute « ma conduite. Le rôle que je joue ne peut pas convenir plus « longtemps. Ma cour veut sincèrement que cet état d'hostilité « et de guerre générale finisse. Nous ne voulons rien et nous « ne demandons rien que ce qui nous est dû. Les puissances « veulent sincèrement la paix; l'effet est incalculable qui résul« tera d'un plus grand retard à vouloir se rapprocher ».

Depuis quelques jours et pendant mon absence, il a su différentes insinuations que répandent les Polonais : que l'empereur allait se porter à une mesure plus décisive à leur égard et contre les intérêts de la dynastie prussienne. On parle du prince Jérôme comme roi, du mariage avec la princesse de Saxe. Il m'assure que son cabinet ne souffrira pas des changements de cette importance. Je le prêche autant qu'il est en moi, le priant de ne rien préjuger et d'attendre le résultat des réponses des puissances que son cabinet même ignorait encore.

On lui a mandé aujourd'hui que sa cour nommerait M. de Stadion à Munich et lui comme plénipotentiaire au congrès. M. Clarcke et M. de La Forest conviendraient à ce que lui disent les tettres particulières.

Je vous mande tous ces détails, mon Prince, n'y ajoutant aucune réflexion. Vous saurez mieux que moi si la cour de Vienne persistera dans son système de neutralité et si elle ne s'arme que pour éviter la guerre ou pour la faire.

J'étais chez Mme de Radziwill avec une société très aimable et très spirituelle, Mme Alexandre..., Mad. Sobolewska, Mme Louis Radziwill; un funeste accident a manqué troubler la fête qu'on nous a donnée.

Passant à treize personnes un lac, à six pas du bord le radeau mal construit et trop haut se culbuta emporté par le poids des personnes qui glissèrent toutes d'un côté. Nous fûmes 2 à 3 minutes sous l'eau ! Mme Sobolewska était presque sans connaissance; Mme Alexandre.. prit des convulsions; le prince Jablonopsky perdit la parole pour quelques heures. Tout Var-

sovie parle de cette aventure et les Polonais en parleront jusqu'à la grande bataille qu'ils annoncent comme le Messie.

Ce voyage au reste m'a fait connaître la petite coquetterie de Mme Sobolewska. Lorsqu'on voyage et se noie ensemble et qu'on se parle des heures entières dans une voiture, on trouve des éléments de confiance. Elle mena très finement la conversation sur vous, mon Prince. Elle désirait connaître le motif du changement qui s'était fait en vous à son égard. « Il m'a presque marqué du mépris; à peine me saluait-il », me disait-elle ! J'observai que le changement ne m'avait pas paru de cette force, mais qu'elle devait y voir votre discrétion, que vous aviez voulu éviter que le public continuât à nommer son nom avec le vôtre. Elle fut embarrassée, rougit un peu et Mme Alexandre... commenta la conversation en disant : « Ysabelle n'a pas été fâchée de la distinction que M. de Talleyrand lui a marquée ». — Cette Ysabelle en effet a bien de la grâce et vous n'avez pas été tout à fait bon pour elle (1).

J'espère que M. Aldini nous reviendra et que vous mon Prince, préfererez Varsovie à toute autre ville si on marche en avant.

Les Polonais parlent de l'homme aux mollets (2) et du traducteur d'Horace à Thorn (3) comme de gens prononcés en leur faveur.

Le militaire qui vous a demandé d'avoir un congé pour raisons de santé, qui est mal élevé et pourrait l'être bien, m'a dit ; « Messieurs les maréchaux, qui voudraient devenir princes souverains, oublient ce qu'ils doivent à leur patrie » (4). J'ai écouté et je me suis tu ! ! !

Agréez l'expression de mon dévouement et de ma tendresse.

P. S. — Vous a-t-il été possible, mon Prince, d'obtenir quelque chose pour la veuve du bon papa Efessel ? Je vous la recommande.

---

(1) La comtesse Potocka parle de la douceur et de l'extrême réserve de Mme Sobolewska. « Elle était charmante lorsqu'elle *osait* être aimable. »

(2) Maret.

(3) Daru.

(4) Allusion aux prétentions de Murat au trône de Pologne, auxquelles Talleyrand s'opposait.



*Varsovie, le* 28 *mai* 1807.

J'ai l'honneur de vous joindre ici une petite note sur l'affaire du mariage. Si elle réussissait elle me tournerait la tête de plaisir. Elle me charme trop pour que mon étoile la dispose. Nous verrons ! Mlle Batowsky au reste est une mine du Pérou (1). La négligeriez-vous ? Le bonheur de la vie se compose de jouissances; les jouissances s'obtiennent par l'argent. On ne saurait assez en prendre si on peut l'avoir sans reproche. Dans un temps de fusion comme le nôtre, chacun doit prendre ce que les circonstances metttent à sa disposition. Batowski aurait-il eu des réponses qui enlevassent l'espoir de réussir ? J'en serais fâché. Le courrier du prince Joseph (2) part. Je n'ai que le temps de vous répéter, mon Prince, qu'il n'y a rien que j'aime plus et avec plus de raison que vous.

P. S. — Le duc de Fleury (3) veut entrer au service de la république de Pologne. N'est-ce pas une idée baroque ?

M. de Vincent est fort occupé de Mme Chikowska. Il se promène souvent en tiers avec elle et M. de Fleury. Cela fait rire nos hommes et amuse nos dames de Varsovie.

*Varsovie, le* 11 *juin* 1807 (4).

J'ouvre de nouveau ma lettre, mon Prince, pour vous joindre la lettre que M. de Benningsen a écrite à M. de Tolstoy, commandant sur le point de Pulstuck, et que M. de Vincent m'a donnée, me disant qu'il ne l'enverrait pas même à Vienne, croyant qu'il n'y avait pas un mot de vrai. Il m'a engagé de la

(1) Dalberg désigne ainsi la plus jeune fille de la duchesse de Courlande, qui devait épouser Edmond de Périgord. Une longue note, jointe à cette lettre, indique qu'un projet de mariage était également envisagé entre Louis de Périgord et une princesse de La Leyen, nièce de Dalberg, et que la dot de la jeune fille pourrait être prise, avec l'autorisation de Napoléon, soit sur les terres séquestrées par la France, soit sur les biens du Prince primat. Louis de Périgord mourut à Berlin en 1808.

(2) Joseph Poniatowski, le futur maréchal de France.

(3) Le premier mari d'Aimée de Coigny.

(4) Cette lettre était jointe à une autre qui est perdue, mais qui est visée dans la lettre de Talleyrand à Napoléon du même jour (Bertrand, p. 466). *Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon.*

manière la plus instante de vous engager à croire que sa cour persistait dans les principes une fois adoptés et qu'elle désirait vivement s'entendre avec la France pour finir l'état d'hostilité dans lequel gémissait l'Europe. Il y a encore dans la dépêche de M. de Stadion la phrase : *Quelle que soit la difficulté que la Prusse paraît vouloir opposer à l'œuvre de la paix, croyant diminuer ainsi ses sacrifices, si nous parvenons à nous entendre avec la Russie et la France sur un état de choses raisonnable, nous n'avons aucun doute que le roi Frédéric-Guillaume y acquiescera.*

Agréez, mon Prince, l'hommage de mon tendre et respectueux dévouement.

P. S. — Il ne faudrait pas faire de l'incluse ci-jointe un usage qui puisse faire supposer la source d'où vous la tenez. M. de Tolstoy l'a adressée à M. de Neipperg.

Trois jours après cette dernière lettre, au moment où le projet de médiation autrichienne, auquel l'Angleterre avait adhéré, allait aboutir, se livrait la bataille de Friedland, aussitôt suivie de négociations de paix avec la Russie.

Talleyrand, qui se trouvait à Dandzig, fut mandé à Tilsitt, où il dut signer la paix dictée par Napoléon, en même temps que l'alliance russe, contraire à ses idées, renonçant ainsi à la médiation autrichienne, son plan favori. Ses efforts et ceux de Dalberg avaient donc été vains.

Talleyrand, résolu à quitter le Ministère, écrivit alors à Dalberg une lettre que celui-ci communiqua aussitôt à Vincent : « Trouve-t-on enfin que les malheurs de l'Europe ont assez duré ?... Je ne sais où s'est réfugié le sens commun. Ajoutez qu'il n'y a que nous qui ayions franchement et complètement accepté la médiation de l'Autriche qui sera plus portée à se plaindre de nous que de ceux qui l'ont refusée. »

Talleyrand et Dalberg ne se revirent plus qu'à Paris, où ils redevinrent plus que jamais amis et complices.

EMILE DARD.

---

# Le Cardinal de Forbin-Janson à Rome

## L'affaire des Bulles

(1691-1693)

(*Suite*) (1).

### IV.

Il ne restait plus maintenant à obtenir de bulles que pour les évêques qui avaient assisté à l'assemblée de 1682; onze d'entre eux étaient alors du second ordre, ils n'avaient donc pas eu voix délibérative; on pouvait soutenir que la cour de Rome n'avait aucun sujet de les écarter. Ce serait pour les cinq derniers que l'on aurait le plus de difficultés à surmonter.

Une note optimiste avait été donnée, quelques mois plus tôt, par M. de Rébenac, diplomate français, chargé de diverses missions en Italie, qui avait séjourné quelque temps à Rome. « Votre Majesté, écrivait-il au Roi (2), a moins d'envie qu'on n'en a à Rome de finir cette affaire. On y regarde comme un véritable malheur la résolution que V. M. pourrait prendre de ne point insister sur les bulles des évêques qui ont été à l'assemblée de 1682, et il est d'une extrême importance à la cour de Rome d'obtenir de V. M. et de ces évêques une lettre dont on puisse inférer par quelque sens ambigü une espèce de désaveu de ce qui s'est passé. » — Le cardinal se montrait moins optimiste, — ou plus expérimenté. « Il y a apparence qu'il faudra s'armer de patience », disait-il, « je crains toujours de grandes difficultés, et ne puis pas croire, après le temps qu'il a fallu employer et les embarras qu'il a fallu vaincre pour obte-

(1) Voir la *Revue d'Histoire Diplomatique* de janvier-mars 1937, p. 14.
(2) Rébenac au Roi, 5 février 1692.

nir les bulles de 1688, que nous puissions obtenir celles qui restent sans beaucoup de temps et de peine, d'autant plus que tous nos ennemis se sont réunis pour empêcher la conclusion de cette affaire, et par la haine qu'ils ont contre la France, et dans le dessein de donner un embarras au Pape, qui l'occupe et empêche le cours des réformations qu'il fait, lesquelles leur causent beaucoup de chagrin. » Cependant, ajoutait-il, « la bonne volonté du Pape, soutenue par les bonnes intentions de son auditeur X..., nous persuade qu'avec de la patience et notre attention continuelle, nous pourrons mettre quelque fin à cette affaire. »

Les cardinaux ministres, d'abord « réunis contre cette affaire », paraissaient s'adoucir : Albani se disait bien disposé; Spada déclarait « que de son côté il ne formerait aucune difficulté »; Panciatici, le plus difficultueux des trois, « m'assura qu'il avait confirmé le Pape dans la résolution de séparer l'affaire de la régale de celle des bulles, que S. S. lui avait paru disposée à un prompt accommodement, qu'il ne tiendrait pas à lui que nous n'eussions sujet d'être contents. Enfin, il me parla un langage nouveau... », mais à l'avance « il ne faut se flatter de rien ».

Et en effet, le projet de lettre des évêques, que Spada transmit sur ces entrefaites, était purement et simplement inacceptable. Une fois de plus, Forbin se rendit auprès du Pape et lui en fit ses doléances. « J'entrai après cela dans le détail ». On se plaignait d'abord que les évêques eussent fait un « décret ». — Non; la preuve en est qu'ils avaient intitulé leur acte *Declaratio;* le terme *sancienda*, qu'elle contient, ne prouve rien, car il a plusieurs sens, entre autres : choisir une opinion; les théologiens l'emploient couramment ainsi dans les écoles. Au surplus, les évêques « sont prêts à déclarer qu'ils n'ont jamais prétendu faire un décret ».

Second reproche : « ils ont délibéré sur des matières sur lesquelles ils ne pouvaient pas prononcer ». — Non. « Ils n'ont fait en cela que ce qu'il a toujours été permis de faire aux ordres religieux dans leurs assemblées; ils y font des décrets touchant une doctrine, ordonnent à leurs théologiens de l'enseigner et enjoignent des peines contre ceux qui en enseignent une autre,

et l'Eglise ne se plaint pas de ces décrets, parce qu'elle n'a rien décidé sur les matières qui en sont le sujet. Les évêques de France n'en ont pas fait davantage. La doctrine sur laquelle ils ont déclaré leurs sentiments a toujours été celle de l'Eglise gallicane; leurs prédécesseurs l'ont soutenue avec beaucoup d'honneur dans le dernier Concile général; tous les livres et tous les docteurs enseignent que ces matières n'appartiennent pas à la foi; les évêques mêmes de l'assemblée, dans la lettre qu'ils écrivent à ceux qui n'avaient pas assisté à l'assemblée, disent que ces contestations ne regardent nullement les dogmes de la foi, et par conséquent il est évident qu'ils ont regardé cette matière comme une doctrine sur laquelle il leur était permis de dire et d'exposer leurs sentiments, et il est évident qu'ils ont été obligés de se servir de ce droit, tant pour prévenir les suites fâcheuses des mauvaises intentions qu'on avait dans cette cour sous le pontificat d'Innocent XI que pour faciliter en même temps la conversion des huguenots ».

Quant au troisième sujet de plainte, l'édit du Roi, ordonnant de n'enseigner que cette doctrine, il tombe de lui-même, puisque S. M. veut bien promettre d'en suspendre l'exécution.

En résumé, « nous ne pouvions accepter aucun des termes qui pouvaient signifier la moindre rétractation » et quant à « la soumission qui était à la fin, c'était une pure chimère dont l'église de France ne pourrait pas souffrir la simple proposition ».

« Le Pape, ajoutait Toussaint, avait des idées si confuses sur cette matière qu'il ne me répondit rien qui donnât la moindre atteinte à mes raisons... Je connus bien qu'il n'agissait pas, mais qu'on le faisait agir, et qu'il n'était que l'instrument de la malignité de nos ennemis. »

Une autre congrégation ne fit « qu'embarrasser l'affaire par des propositions pleines d'artifices »; le Pape, quand on lui en rendit compte, « s'emporta fortement » et dit ensuite : « C'est assez de les avoir consultés, je veux finir. »

Mais ses hésitations se prolongeaient. Le 25 janvier 1693, « je trouvai, écrit Forbin, son esprit plus embarrassé qu'il ne m'avait paru depuis longtemps, ce qui venait de ce qu'on avait dit à son nonce à Paris, en termes généraux, que V. M. ne pou-

vait rien ajouter aux ordres qu'elle nous avait donnés, mais qu'elle était persuadée que S. S. aurait lieu d'en être satisfaite, d'où ses ministres ont pris occasion de lui dire qu'il fallait donc que V. M. nous eût envoyé quelque chose de nouveau et de plus avantageux... Le nonce écrivait qu'il croyait qu'on nous avait donné pouvoir d'accorder le mot *infectum* ou du moins *non deliberatum* sans aucune modification, de sorte que le Pape, flatté par ces espérances, m'a proposé les deux choses et m'a dit qu'il fallait que nous accordassions du moins l'une ou l'autre. » — Refus de l'évêque. — La France, gémit Innocent XII, ne veut faire aucune concession; hier encore vous avez rejeté une expression du cardinal Albani. — Albani, réplique Forbin, avait paru depuis quelque temps porté à l'accommodement, il avait trouvé des expédients possibles; hier, au contraire, il avait proposé l'expression : *pro nullis habeantur.* « Jamais proposition ne m'avait causé tant de surprise... Elle contenait une rétractation encore plus odieuse que les autres... J'ajoutai que j'étais également surpris qu'il eût approuvé cette proposition, qui ruinerait entièrement notre doctrine, après m'avoir dit si souvent qu'il n'exigerait rien de nous qui lui donnât la moindre atteinte, que cela me faisait bien comprendre que ses ministres continuaient à lui déguiser les choses, et que, sous prétexte de concourir à l'accommodement qu'ils voyaient qu'il désirait, ils proposaient, comme ils avaient toujours fait jusques ici, des conditions qui le rendaient absolument impossible. »

Quelques jours après, Nerli, « toujours dans les mêmes bonnes dispositions » et Albani « plus adouci » firent « des ouvertures assez raisonnables ». « Nous leur demandâmes s'ils les avaient concertées avec le Pape et s'ils pouvaient traiter sur ce pied-là. Ils nous répondirent que le Pape leur avait seulement dit de chercher tous les moyens possibles de convenir avec nous, ce qui nous obligea de les prier d'arrêter et de fixer avant toutes choses les propositions qu'ils nous devaient faire, leur représentant qu'il était à propos de savoir précisément les intentions du Pape, afin d'agir sur un fond solide et ne pas perdre le temps comme l'on avait fait ci-devant dans de semblables conférences. »

Sur ces entrefaites, Innocent XII tomba malade, ce qui

interrompit toute négociation. Quand il revit Forbin, le 28 février, ce fut pour lui remettre « deux projets également éloignés de nos maximes », que le cardinal repoussa aussitôt. Nous ne voulons pas, ajouta-t-il, « être plus longtemps ballottés », nous n'avons « souffert tant de tergiversations et de délais » que pour nous mettre à l'abri de tout reproche et témoigner notre profond respect. Maintenant, « il fallait conclure et savoir à quoi nous nous en devions tenir ». Le Pape « me parut pour lors agité de quelque trouble, et me dit que son confesseur lui avait parlé le matin de ce qui s'était passé entre nous dans le Conclave et après. Comme je jugeai qu'il n'était pas à propos d'entrer pour lors dans ce discours, je lui dis qu'il n'était pas encore temps de parler de cela, que si nous étions assez malheureux pour que les préventions de nos ennemis prévalussent sur sa justice, ce que je ne pouvais pas croire, nous serions obligés de le faire souvenir de toutes ces choses. Ce discours le fit rentrer dans lui-même et il me dit qu'il voulait accommoder cette affaire, qu'il fallait se servir du cardinal Nerli et du Père Segneri, jésuite, en qui il prenait confiance, afin d'examiner les difficultés qui se trouveraient dans les projets et chercher des expédients qui pussent contenter tout le monde. »

De nouveau, Janson fit valoir ses arguments. « Le Pape, après m'avoir donné une grande attention, me dit qu'il voyait bien que, si on laissait les choses dans l'état où elles sont, il ne pouvait rien arriver de plus fâcheux au Saint-Siège, parce que, si on ne s'accommodait pas, l'édit de V. M. serait observé rigoureusement dans le royaume, et qu'il y aurait des évêques qui exerceraient leurs fonctions indépendamment de son autorité. Je lui dis que, puisqu'il connaissait ces inconvénients, il devait être d'autant plus pressé d'y apporter un prompt remède... et que je le suppliais encore de prendre sa résolution ».

Dès le lendemain, on conféra, au noviciat des Jésuites, avec Nerli et Segneri, et ceux-ci consentirent à proposer au Pape la formule : *si quid videri vel censeri posset*, qui était « une des conditions essentielles » du projet agréé par le Roi. Mais les semaines s'écoulaient sans amener de conclusion. Au contraire, Forbin, le 26 avril, trouvait le Pontife « encore plus roide ». Il lui parla alors, mais « avec beaucoup de respect et de modéra-

tion, de tous les engagements qu'il avait pris avec nous pendant et après le Conclave », il le supplia « d'y avoir les égards que la justice et la bonne foi » demandaient; il lui rappela « le respect et la complaisance » qu'on lui avait témoignés en consentant à des modifications au projet dont on était convenu avec lui et « sur lequel il avait promis des bulles ». « Notre condescendance avait enfin donné lieu de mettre des choses auxquelles il nous était impossible de donner les mains. Mais comme je vis qu'il demeurait encore ferme, et qu'il voulait se défendre en rejetant tous ses engagements sur le cardinal Altieri, je lui exposai tout ce qui s'était passé dans le Conclave sur cette affaire, que le cardinal Altieri n'avait pris d'engagement que par son ordre, que la lettre de créance qu'il en avait écrite à V. M. en était une preuve également claire et incontestable, et que d'ailleurs, je le priais de se souvenir qu'il m'avait juré lui-même, en mettant la main sur sa poitrine, qu'il donnerait des bulles sur le projet que nous lui avions communiqué et qu'il l'approuvait; enfin, après l'avoir conjuré de faire ses réflexions sur une matière si importante et de prendre du temps avant de nous dire sa dernière résolution, j'en tirai seulement ces paroles qu'il y songerait, et qu'il verrait, de sorte que nous avons résolu de demeurer huit ou dix jours sans lui parler de rien, en attendant l'effet que cette audience pourra produire dans son esprit, et s'il ne prend pas un parti raisonnable, de ne lui en pas parler davantage. »

Ce n'aurait été là que l'exécution tardive des ordres du Roi; dès l'automne, Louis XIV avait envisagé la suspension des négociations et le 22 janvier, excédé, découragé, il avait écrit au cardinal que le mieux était « de ne plus parler de cette affaire... et d'attendre patiemment qu'il plaise à Dieu d'inspirer au Pape la volonté de la terminer en la manière qu'il a lui-même ci-devant approuvée ». « Il vaut encore mieux, lui disait-il un peu plus tard, que cette affaire demeure en l'état qu'elle est que de souffrir qu'il y ait la moindre apparence de rétractation... La cour de Rome, en allongeant comme elle a fait la négociation, a plutôt augmenté ses prétentions qu'elle ne les a diminuées,.. on ne peut lire les différents projets qui ont été proposés par degrés sans convenir que le dernier est toujours plus désavantageux

pour la doctrine de France que chacun des précédents... Si l'on vous fait encore quelque nouvelle difficulté, vous devez enfin prendre le parti que je vous ai prescrit depuis longtemps et garder un profond silence sur cette matière jusques à ce que le Pape veuille accepter sincèrement ce que vous lui aurez offert. »

Forbin n'avait pas voulu suivre immédiatement ces directives : « Lorsque nous aurons une fois abandonné la négociation », disait-il, nos ennemis « auront assez de crédit pour empêcher que le Pape ne fasse aucune démarche pour la renouer »; mieux valait donc la continuer, d'autant, ajoutait-il, « que nous sommes proches d'une fin, telle qu'elle puisse être ». Il cherchait au surplus à maintenir ses positions : « Nous persistons à demander qu'on mette dans le projet de la lettre des évêques *si quid censeri potuit,* c'est-à-dire une conditionnelle claire et bien exprimée,.. afin que nos expressions forment naturellement ce sens... que nous consentons que ce qui peut paraître décrété contre l'autorité pontificale ou au préjudice du Saint-Siège soit comme non décrété, parce qu'on n'a pas pensé à faire aucun décret contre l'autorité pontificale ou au préjudice du Saint-Siège, et, pour la délibération, qu'on consent que ce qui a pu être jugé délibéré au préjudice des Eglises soit pour non délibéré, parce qu'on n'a pas eu la pensée de rien délibérer qui fût préjudiciable aux Eglises... Ainsi... nous laissons seulement la question indécise, savoir si nous avons apporté du préjudice aux Eglises, de laquelle nous prétendons que le Pape ne peut pas être le juge... »

Le temps s'écoulant, les pronostics malveillants se précisaient : « Le cardinal d'Estrées, écrivait Le Camus du fond de son diocèse (1), ne pouvait que gâter les affaires, et je ne crois pas que le cardinal de Janson les accommode. Il n'a pas assez d'ouverture pour cela, et il n'est pas d'humeur à rien prendre sur lui. D'ailleurs, il a une grande aversion pour Rome et pour ses cardinaux, et en fait concevoir au Roi une très désagréable idée. »

Presque le même jour, Innocent XII déclarait à Toussaint « que cette affaire était trop avancée pour ne la pas terminer.

(1) 21 juin 1693. — T.362, f° 215.

qu'il me demandait encore pour tout délai cette semaine. » — Il en fallut deux, mais enfin, le 12 juillet, le cardinal Spada faisait remettre à nos cardinaux le projet attendu depuis si longtemps. « Votre Majesté, écrivait Forbin en le transmettant au Roi, y verra que l'affaire a été conduite d'une manière que nous avons fait entrer cette Cour dans des vues assez conformes à celles qué V. M. nous a marquées »; il y avait cependant « quelques difficultés », sur lesquelles M. de Beauvais avait remis aussitôt un mémoire au cardinal Spada. — Le Roi y demanda quelques modifications; il ne voulait pas, notamment, qu'il fût parlé de la constitution d'Alexandre VIII; mais, très désireux d'en finir, il acceptait le projet dans son ensenble. « Sur toutes choses, ajoutait-il, n'attendez plus de nouveaux ordres de moi, vous ayant suffisamment éclairci de mes intentions pour vous donner lieu de conclure de vous-même, ou de rompre entièrement cette négociation. »

Aussi, grande fut sa surprise de recevoir, sans commentaires et par exprès, un nouveau projet, apporté à Janson, le 18 août, par le cardinal Altieri !

Le commentaire, d'ailleurs, suivit de près : le cardinal y comparait longuement ce dernier projet au modèle envoyé quatre mois plus tôt que Sa Majesté. « Je crois, disait-il, qu'Elle jugera par la comparaison de l'un et de l'autre que, non seulement nous avons suivi ses intentions et ses ordres, mais même que celui auquel nous avons réduit cette Cour semble plus avantageux à l'église de France » : rien de décrété; rien de délibéré qui fût nuisible aux Eglises, — puisque la cession de la Régale au Roi leur a procuré en échange « des avantages solides et considérables. » Aucune mention de la constitution d'Alexandre VIII. En somme, il ressortira de cette lettre que les évêques qui la signeront « sont de grands évêques, pieux, sages et savants, qui n'ont agi qu'avec une mûre délibération, et dont toutes les démarches ont été fort conformes à leurs intentions et à la fin qu'ils s'étaient proposée. Enfin on doit conclure que non seulement les évêques, par ce projet, ne donnent aucune atteinte à la doctrine de l'Eglise de France, qu'on peut même dire avec fondement qu'ils en confirment l'autorité par une nouvelle preuve. » — Quant à l'édit, les termes employés,

« faisant en même temps mention des conjonctures passées qui ont obligé V. M. de le faire », indiquaient qu'il subsistait toujours, et que « quand semblables conjonctures arriveront, V. M. pourra encore en ordonner l'exécution. »

Ainsi l'affaire était faite ! « Je n'ai jamais pu, écrivait Forbin, me persuader que le Pape nous manquât absolument de parole, et sachant combien il était sensible à la gloire, nous avons toujours cru qu'il fallait lui donner lieu de faire des réflexions sur les suites que pourraient avoir ses obligations, s'il y manquait, à quoi il s'exposerait en nous laissant entre les mains des papiers aussi importants que ceux qui contenaient ses engagements, ce que ménageant ainsi peu à peu, et sans rien précipiter, les avantages que nous avions, les longueurs et les délais, qui paraissaient n'être que des amusements à ceux qui ne voyaient pas le fond de cette affaire, deviendraient des moyens propres pour nous conduire à notre fin. Nous avons aussi tiré beaucoup d'avantage d'avoir fait entrer M. le cardinal Altieri dans ces mêmes engagements, parce que la crainte qu'il a eue des suites qu'ils pourraient avoir a réchauffé sa froideur naturelle, en lui faisant regarder cette affaire comme la sienne, aussi bien que celle du Pape. Il a fait tous ses efforts et a employé tout son crédit pour la conduire à la conclusion. C'est lui qui a attaché à nos intérêts le cardinal Spada, qui est sa créature la plus dévouée... »

M. de Beauvais consacrait un article spécial à son compagnon de lutte : « V. M. a vu par mes dépêches la part que M. le cardinal d'Estrées a eue dans cette affaire si longue et si épineuse, mais je crois être encore obligé de rendre ce témoignage à V. M., après les secours considérables que j'en ai reçus dans tout le cours de la négociation, que c'est à ses lumières et à son zèle qu'on en doit principalement le succès. » — D'Estrées, de son côté, écrivait à Croissy : « L'amitié qui dure depuis plus de trente ans entre M. le cardinal de Janson et moi ne s'est pas démentie dans notre commun travail, et comme j'ai beaucoup de sujet de me louer de ses honnêtetés, je n'en ai pas moins de louer le zèle et l'habileté avec lesquels il a toujours agi, à qui l'on ne peut rien ajouter. »

Mais que de difficultés avant le succès ! « Il y a eu tant

d'artifices et tant de difficultés à surmonter et à vaincre de tant de côtés, écrivait Janson au Roi, que je suis persuadé que, quand V. M. en sera bien informée, elle sera satisfaite de mon application et de mon zèle. Je puis l'assurer que, depuis plus de trois ans, je n'ai pas perdu cette affaire de vue, et qu'elle a été mon unique et perpétuelle application... » et à Croissy : « Je puis vous assurer que nous n'en sommes pas venus là sans des peines et des chagrins infinis, et l'on a eu à essuyer tous les artifices et tous les effets d'une malignité ingénieuse et toujours appliquée à rompre nos mesures. Je n'ai pas cru devoir remplir mes dépêches d'une infinité de ces choses, mais quand j'aurai l'honneur de vous en entretenir, vous connaîtrez que j'ai eu besoin de modération et de patience. » — Innocent XII lui-même, qui avait témoigné « une joie infinie de voir cette affaire comme terminée », écrivait au Roi : « Nous avons passé sur de très grandes difficultés... les cardinaux d'Estrées et de Janson... ont apporté, à terminer une affaire si difficile, des soins infatigables et beaucoup d'habileté. »

De Versailles, maintenant, les félicitations arrivaient en foule; Pomponne d'abord : « Enfin, Monseigneur, votre habileté, votre adresse et votre patience sont venues à bout de la longue, difficile et importante affaire qui vous était commise. C'est avec une joie bien sensible que je félicite V. E. de la conclusion d'un si important ouvrage. Elle est telle qu'elle ne laisse rien davantage à y désirer, et Rome et la France vous en sont également redevables. » — Le Peletier s'extasiait sur la « beauté » des dépêches du cardinal : « Ce seront assurément des pièces très estimées et très recherchées par la postérité... Il paraît aussi que l'agrément est réciproque, tant de la part de S. S. que de S. M. V. E. doit en avoir une grande satisfaction après toutes les peines et les inquiétudes que cette affaire lui a coûtées. » — « Je ne vous saurais assez exprimer, disait Croissy, à quel point le Roi est satisfait de la conclusion du grand ouvrage auquel vous travaillez depuis si longtemps. Il n'y a pas une clause, dans la lettre des évêques, ni un seul mot, qui puisse blesser la doctrine de France, et tout y est si bien éclairci et si sagement pesé qu'on peut dire avec vérité que la satisfaction du Pape et celle de S. M. s'y rencontrent éga-

lement. » — Enfin Louis XIV lui-même écrivait à Forbin : « Je vois bien, par toutes les difficultés que vous avez rencontrées dans cette négociation, depuis que vous en êtes chargé, qu'il ne fallait pas moins de zèle pour mon service, d'adresse, de patience et d'habileté pour surmonter tant d'obstacles. Vous ne devez pas douter aussi que je ne considère beaucoup cet important service, et que l'application que le cardinal d'Estrées a donnée à faire réussir cette affaire à mon entière satisfaction ne m'ait aussi fort contenté. »

La lettre du Roi, conforme au projet accepté par le Pape, arriva au début d'octobre, avec celles de huit des évêques, qui s'étaient trouvés à Paris et dont le nonce avait fait les informations de vie et mœurs et reçu la profession de foi. Quand M. de Beauvais annonça cette nouvelle au Pape, en y ajoutant quelques phrases bien senties sur le « respect filial », l'amour et le zèle du Roi pour sa personne, Innocent XII ne répondit « que par des exclamations et des transports de joie. Il me dit qu'il regardait cette réunion si attendue comme le plus grand bien de l'Eglise et la plus grande gloire de son pontificat ».

Ces lettres seraient naturellement remises entre les mains du Pape avant la préconisation, mais, toujours défiant, et « pour éviter toute surprise et prévenir l'embarras et les difficultés qu'on pourrait faire naître ensuite », Forbin était décidé à conserver par devers lui « les papiers contenant les engagements du Pape » et « ceux du cardinal Altieri jusques à ce que toutes les bulles soient expédiées et que cette affaire ait reçu sa dernière consommation. »

Au moment des préconisations, le Pape prononcerait certainement un discours; il avait parlé d'en concerter les termes avec nos cardinaux; mais M. de Beauvais inclinait à lui « représenter » simplement à l'avance, « avec tout le respect qui lui est dû », qu'on serait obligé de répondre à ce qu'il pourrait dire de contraire à la doctrine gallicane. On éviterait ainsi de nouveaux pourparlers et l'on ne serait engagé à rien.

Le Consistoire eut lieu le 5 octobre. Le Pape ne fit pas donner lecture des lettres du Roi et des évêques, de manière à éviter toute appréciation fâcheuse. Il prit lui-même la parole, « d'une voix assez basse et peu nette », et déclara qu'il avait

trouvé les églises vacantes, ses prédécesseurs ayant rejeté les sujets nommés par le Roi parce qu'ils s'étaient trouvés à l'assemblée de 1682 « désapprouvée par le Saint Siège »; depuis, ils lui avaient donné satisfaction par la lettre qu'ils lui avaient écrite; Innocent XII croyait donc devoir les remettre dans ses bonnes grâces et leur donner des bulles. Il fit ensuite l'éloge du Roi et parla de la régale « avec tout le ménagement possible... C'est, ajoutait Forbin, tout ce que M. le cardinal d'Estrées et moi avons pu entendre, que nous avons jugé ne devoir pas nous obliger à y répondre. » Les préconisations se firent ensuite sans qu'aucun des cardinaux, — tous étaient là, excepté Gœtz, qui avait « feint d'être malade » — ne prît la parole.

Le 26 octobre, le Pape proposa lui-même l'archevêché de Lyon. « La principale raison que j'ai eue de demander cette grâce, écrit le cardinal, c'est qu'il paraîtra au public et à la postérité par cette conduite du Pape que, bien loin qu'il ait quelque chagrin contre les évêques qui ont assisté à l'assemblée et qui ont soutenu avec tant de fermeté la doctrine de France, il a voulu distinguer celui-ci, qui a été de cette assemblée, [par] une marque d'estime particulière en le proposant lui-même, ce qu'il ne fait que pour ses nonces et dans des cas extraordinaires. »

A propos de Pamiers, le Pape souleva quelques objections: il y avait des intrus dans les bénéfices, l'état du chapître avait été changé, le diocèse avait des droits particuliers pour la régale. — Toussaint les réfuta de son mieux; la nomination d'un évêque fera cesser la régale, le chapître est resté régulier, un évêque sage et éclairé s'efforcera de remédier à tous les désordres. — Innocent XII se laissa convaincre, et même il accorda la remise de la moitié de la taxe des bulles : « J'ai cru, dit M. de Beauvais, qu'il était important dans cette conjoncture de procurer quelque distinction à M. l'évêque de Pamiers ». — « Il paraît à tout le monde, par la concession de tant de grâces et par tant de fréquents consistoires, que le Pape ne perd aucune occasion de montrer la passion qu'il a de faire toutes les choses qui peuvent plaire à V. M., et la distinction qu'il fait de la nation. » Espagnols et Autrichiens en étaient consternés.

Sauf eux, tout le monde était content : le Pape avait témoi-

gné sa joie « que les cardinaux, qui s'étaient tant opposés à la conclusion de cet accommodement, en avaient vu l'exécution avec agrément... Il avait une joie infinie de voir une bonne intelligence rétablie entre V. M. et le Saint Siège... »; Spada avait montré « beaucoup de zèle » pour nos intérêts; quant à Panciatici et Albani, « ils paraissent contents que l'affaire soit finie et que je ne leur fasse paraître aucun chagrin des oppositions qu'ils y ont faites. » L'auditeur du Pape était « pénétré de reconnaissance de l'honneur que lui a fait V. M. de penser à lui et de compter pour quelque chose la passion qu'il a pour son service. » Altieri, à qui Janson, après la préconisation des derniers évêchés, avait rendu les lettres écrites pendant et après le conclave, qu'il avait gardées jusque-là, « sans pourtant laisser voir aucune affectation », avait manifesté « beaucoup de joie et de consolation de les ravoir, — et les avait aussitôt brûlées en présence du confesseur du Pape. « Ces pièces ont été d'une grande utilité, et il est certain qu'étant jointes à la bonne volonté du Pape, elles ont plus contribué que toute autre chose à la conclusion de notre affaire. »

Forbin, lui aussi, était content, il écrit au Roi : « Enfin, Sire, voilà cette grande affaire conclue. J'en ai une joie extrême, qui est principalement fondée sur la satisfaction que V. M. a eu la bonté de me témoigner de sa conclusion. Je m'estime trop heureux d'y avoir contribué de tous mes soins et de toute mon application. La reconnaissance que je dois avoir des grâces infinies dont V. M. m'a comblé est ma passion dominante, et la plus grande consolation de ma vie sera toujours celle de lui en donner des marques. »

Mais il pense à l'avenir : « Comme les partisans de cette Cour tâchent toujours de tirer avantage de toutes choses et de leur donner un sens favorable à leurs prétentions, principalement sur les matières que j'ai discutées avec eux dans cette longue négociation, j'ai cru qu'il était de l'intérêt de l'église de France de laisser quelques mémoires sur tout ce qui s'y est passé, depuis le temps que V. M. m'a fait l'honneur de me donner la direction de cette affaire jusques à sa conclusion. C'est pourquoi je travaille à un écrit (1) que j'aurai l'honneur

(1) Cet écrit est aux Aff. Etr., Rome, *Mémoires et Documents*, t. 34. Nous y avons fait plus haut divers emprunts.

d'envoyer à V. M. par l'autre courrier, lequel fera voir qu'il n'y a point d'artifices, de pièges, de fausses raisons, que les ministres du Pape n'aient employés pour tirer de nous quelque rétractation, du moins apparente, de notre doctrine, et que les précautions et les bonnes raisons que nous avons employées ont rendu leurs prétentions inutiles; que, dans toutes les conférences qu'on a eues sur cette affaire, j'ai établi pour principe qu'il ne fallait pas penser de toucher à cette doctrine; que, dans la plupart des audiences que j'ai eues d'Alexandre VIII et d'Innocent XII, je leur ai fait la même déclaration, que j'ai appuyée par des raisons si fortes, qu'ils ont été obligés de me déclarer eux-mêmes, que ce n'était pas leur intention de faire aucun tort à cette doctrine, que c'est sur ce fondement qu'on est venu pas à pas au projet que V. M. a bien voulu accepter à la prière du Pape, qui lui a écrit un bref sur cela. D'où il y a deux choses à conclure, la première, que ce projet ne peut donner aucune atteinte à notre doctrine, même selon l'intention de la Cour romaine, et la seconde, que le Pape n'ayant pas eu dessein d'y toucher et l'ayant par conséquent laissée dans le même état où l'a laissée le concile de Trente, c'est une épreuve pour notre tradition qui donnera lieu à soutenir avec beaucoup de fondement qu'elle a toujours été défendue devant les Papes sans qu'ils y aient donné la moindre atteinte ».

On voit bien ici les idées qui avaient inspiré le Roi (et dirigé son représentant) dans cette affaire ardue : il désirait très vivement la réconciliation, mais ne voulait rien sacrifier des doctrines traditionnelles de son royaume. « En réalité, dit M. Jean Hanoteau (1), Louis XIV ne crut jamais avoir abandonné par ces actes de 1693, la cause des maximes gallicanes... Lui-même répétait en 1713, dans une dépêche au cardinal de la Trémoïlle, à propos d'un incident créé par la nomination d'un abbé qui avait soutenu les principes discutés : « Le Pape Innocent XII ne me demanda pas de les abandonner... il savait que cette demande serait inutile ». Mais trouver une formule donnant satisfaction aux deux parties n'était pas chose facile; ce fut le mérite de Forbin de la leur faire accepter.

(1) *Recueil des Instructions... Rome*, t. II, introduction par M. Jean Hanoteau, p. XVIII et XIX.

## V.

# Affaires diverses

## (1691-1697)

L'affaire des bulles nous a entraînés très loin et nous a fait négliger les autres questions dont l'évêque de Beauvais avait à s'occuper. Il y en avait cependant beaucoup, de toutes sortes et d'importance fort inégale : politique générale, grâces à obtenir du Pape, incidents, plus ou moins importants, de la vie romaine à régler, parfois aussi simples affaires personnelles...

Dès le début d'août 1691, Louis XIV avait envoyé au cardinal un long mémoire, dont il devrait s'efforcer d'insinuer les idées au cardinal espagnol Salazar : il ferait ressortir le dommage que la religion catholique et l'Espagne recevaient de l'alliance de ce pays avec le prince d'Orange et l'Autriche; il ferait prévoir « la guerre sans fin » qui éclaterait entre la France et l'Espagne si le roi Charles II accueillait un fils de l'Empereur comme héritier présomptif, au détriment du Dauphin, seul héritier légitime : « Le devoir de sa conscience et le bonheur de ses peuples » ne permettaient pas au Roi Catholique d'en choisir un autre, mais le Dauphin pourrait transmettre ses droits à l'un de ses fils cadets et « on pourrait convenir des moyens et des conditions sur lesquelles on ferait passer M. le duc d'Anjou ou M. le duc de Berry en Espagne, pour y être élevés selon les maximes de cette monarchie. »

Forbin ne montra pas d'enthousiasme pour ce projet. Certes, disait-il, « rien n'est plus digne de l'attention de V. M. » que la succession d'Espagne. Mais Salazar vit « dans une étroite union » avec le cardinal Gœtz; pour éviter une indiscrétion, mieux vaut attendre que celui-ci ait quitté Rome. Même alors, il ne lui parlerait pas « d'envoyer un de nos princes en Espagne »; ou réserverait ce dernier article à son passage en Languedoc, « où M. le cardinal de Bonzi, qui l'a connu en Espagne, lui pourrait faire cette ouverture, auquel cas il n'y aurait pas à craindre qu'elle fût divulguée. » — D'ailleurs, Salazar n'a plus aucune influence en Espagne, et le cardinal suggérait « de se servir du P. Cloche », général des Dominicains, qui devait

se rendre en Espagne pour y faire la visite des couvents de son ordre, et qui, ayant tous les inquisiteurs sous sa juridiction et étant ami particulier du confesseur du Roi, pouvait exercer une grande influence.

Louis XIV est alors aux prises avec toute l'Europe (1), et serait bien aise de supprimer l'un des fronts en neutralisant l'Italie; les Français occupent alors la citadelle de Casal, que le duc de Mantoue leur a remise, mais il craint maintenant des représailles de la part des Espagnols et des Autrichiens et, pour les empêcher si possible, voudrait bien faire occuper le château de Mantoue par les troupes pontificales. Louis XIV y consent; il consentirait même à remettre au Pape Casal et une autre place, Carmagnole, que nous occupons également, pourvu qu'en échange l'Empereur et l'Espagne retirent leurs troupes du Piémont. Il s'agit « de faire en sorte que l'on désire ce que S. M. veut bien donner ». Mais Janson juge dangereux toute ouverture de ce genre : « Il faut compter, dit-il, qu'il n'y a ici aucun secret et que nos ennemis en étant aussitôt avertis prendraient sur cela leurs mesures. »

A défaut, le Roi voudrait fomenter une ligue des princes italiens, en vue du maintien de leur neutralité, et l'on engagerait le Pape à se joindre à eux « pour le rétablissement de la paix ». Mais d'avance, M. de Beauvais avait montré le peu de chances que ce projet avait de réussir : la république de Venise « ne verra qu'avec peine l'agrandissement de l'Empereur dans son voisinage, étant presqu'environnée de ses états », mais elle manque de troupes et d'argent et elle est en guerre avec les Turcs; le grand-duc de Toscane, « prince timide, et qui croit l'orage plus éloigné de lui », attendra l'action du Pape; Gênes n'osera se déclarer, « à cause des grands biens que les Génois ont dans les états d'Espagne », et « la pensée qu'ont les Autrichiens et le prince d'Orange de faire une grande diversion par le Piémont et l'arrivée du duc de Bavière en Italie fortifiera (*sic*) le duc de Savoie dans le dessein de n'entrer dans aucune proposition d'accommodement. » — Janson aborde cependant le sujet avec le Pape, mais Innocent XII ne se sent « ni en état ni en âge » d'entrer dans une telle entreprise; il désire vivement la

(1) Guerre de la ligue d'Augsbourg.

paix générale et, à défaut, la paix de l'Italie; il se plaint de l'insolence des Autrichiens, de leurs projets de conquête; il sent la haine qu'ils se sont attirée... Mais l'Espagne est dominée par la cour de Vienne, et celle-ci par le prince d'Orange, ce qui exclut toute idée de paix générale; l'Empereur voudra sans doute maintenir ses troupes en Italie tant que vivra le roi d'Espagne, afin de « pouvoir s'emparer pour lors du Milanais et du royaume de Naples ». Quant à la ligue des princes italiens, Mantoue, Modène, Parme et Gênes lui ont fait demander sa protection, mais il faudrait encore que Venise fît la paix avec les Turcs ou que le duc de Savoie s'accommodât avec Louis XIV. Cependant, il écrirait « fortement » à l'Empereur, peut-être même enverrait-il des nonces extraordinaires à Vienne et à Madrid, — mais à cela se bornerait son action.

A l'automne 1692, Toussaint presse de nouveau le Pape : « La conjoncture était à présent très favorable pour y réussir, puisque Mons[r] le duc de Savoie était nécessité de repasser les monts avec confusion... et qu'il connaissait l'impossibilité de recouvrer Suze ou de prendre Pignerol ». — Rien à faire, répond le Pape; « ce prince était trop livré aux Autrichiens et au prince d'Orange pour pouvoir prendre un parti raisonnable ». — L'érection du Hanovre en électorat, avec union de l'évêché d'Osnabruck, donne au cardinal l'occasion de revenir à la charge : le *Mercure Historique* de Hollande rapporte que le Pape a consenti à cet établissement; des lettres particulières le disent aussi; c'est le moment d'agir, de protester... Mais aux doléances et aux excitations de Janson, Innocent XII répond seulement qu'il a donné l'ordre à son nonce à Vienne « de se plaindre à l'Empereur de ce que le prince d'Orange et les Etats-Généraux prétendaient disposer ainsi des biens ecclésiastiques d'Allemagne, à quoi il ne consentirait jamais »; il reconnaît que ses plaintes n'ont pas eu « beaucoup d'effet », mais « il n'y a pas lieu de croire qu'il prenne de résolution vigoureuse ».

Il fait pis encore : il permet au roi d'Espagne de lever un million de piastres sur le clergé d'Amérique, sous prétexte de réparer les dommages que les flibustiers ont causés à la Havane « et donner moyen d'armer contre ces pirates, dont les courses ruinent ces contrées. » Janson se plaint vivement à Spada et

demande à voir le Pape, — « mais il y a lieu de croire qu'il est si honteux d'avoir fait cette démarche... et d'avoir manqué à la parole qu'il m'a donnée de ne pas accorder ces décimes, qu'il a différé jusques ici de me donner audience. » — Quand il la donne enfin, le cardinal renouvelle ses plaintes : « Après avoir témoigné si souvent, et par de si belles paroles, l'intérêt que l'Eglise devait prendre au malheur du roi d'Angleterre, détrôné pour la religion, on ne pourrait pas comprendre qu'il obligeât l'Eglise même à donner de l'argent qu'on savait bien ne devoir être employé que pour empêcher son rétablissement ». — Innocent XII parut « fort confus », il invoqua l'exemple d'Alexandre VII et de Clément X, — mais alors l'Europe était en paix, et il ne s'agissait pas « de donner du secours à des ennemis déclarés d'un roi chassé de ses états pour la religion », et puis il y avait la promesse de n'accorder jamais rien de semblable. « Il ne me fut pas difficile de m'apercevoir que ces raisons augmentaient la confusion et l'embarras du Pape, et il lui échappa de me dire qu'on ne lui avait pas fait faire toutes ces réflexions. Je crus qu'il ne fallait pas laisser perdre cette occasion de lui représenter que S. S. avait pu reconnaître il y a longtemps que les Autrichiens avaient, parmi les personnes qui ont l'honneur d'être auprès de lui, des amis qui étaient du moins aussi attachés à leurs intérêts qu'à sa gloire et à son service, que je ne doutais pas que le cardinal Albani, secrétaire des brefs, qui paraît dans toutes les occasions si porté à leur faire plaisir, n'eût beaucoup de part à ce bref, et qu'il n'avait eu garde de lui faire envisager les justes sujets que V. M. aurait de se plaindre d'une partialité si visible et si contraire aux véritables intérêts de l'Eglise; j'ajoutai que cela me donnait lieu de rappeler dans son souvenir la tiédeur avec laquelle ses nonces avaient agi en Allemagne dans l'opposition qu'ils devaient faire avec tant de justice au neuvième Electorat, que si S. S. avait soutenu cette affaire avec la vigueur qu'on s'était promise de son zèle, les Allemands ayant été dans l'impuissance de soutenir la guerre, la paix serait apparemment faite; que cette même froideur, qui avait paru dans les affaires d'Italie, avait abattu le cœur des Princes, et que c'était la principale raison qu'ils alléguaient pour se justifier de n'avoir pas pris les résolutions convenables à l'ex-

trémité où ils étaient réduits par les entreprises des Impériaux... Le Pape répondit à toutes ces justes plaintes par de fort mauvaises excuses... » — Rendons-lui justice, et admirons sa patience à subir pareille mercuriale !

Sur tous ces points de politique générale, Janson n'obtient donc pas de résultats positifs, mais le Pape lui accorde volontiers des grâces de détail. L'une des premières fut *le gratis* des bulles de l'abbaye d'Ervau pour le futur cardinal Dubois, à propos de quoi il avait reçu du jeune duc de Chartres, — le futur Régent, — la jolie lettre suivante (1).

« Monsieur mon cousin, l'envie que j'ai de donner des marques de ma reconnaissance à M. l'abbé Dubois, mon précepteur, dont vous connaissez le mérite, m'a fait penser à demander le gratis des bulles de l'abbaye d'Ervau, que le Roi vient de lui donner. J'ai écrit à Sa Sainteté et à Mons[r] le cardinal Ottobon, et j'ai prié Mons[r] l'ambassadeur de joindre à mes lettres ses offices. Ceux à qui j'ai fait part du plaisir que j'aurais d'obtenir cette grâce n'ont pas manqué de me dire que j'étais d'un rang à n'en pas craindre le succès. J'aurais hésité pourtant à faire cette démarche si je ne comptais sur votre amitié et si je n'avais une confiance particulière en vos offices. Je vous avoue que j'aurais quelque peine que la première grâce que je demande au Saint-Siège me fût refusée, mais je me repose avec raison sur vos soins, et ce serait la seule qu'il vous aurait été impossible de ménager. Vous ne pouvez faire plaisir à personne qui ait plus d'estime pour vous que moi, et qui eût plus de plaisir de vous en donner des marques. Je suis.

Monsieur mon cousin,

Votre très affectionné cousin,

Philippe d'Orléans.

à Versailles, le 7 janvier 1691.

Vos amis voulaient vous en écrire, mais je me flatte de n'avoir pas besoin de leur secours. »

Quelques jours après, Forbin obtient du Pape une grâce toute personnelle : il avait été, dès sa jeunesse, reçu « de minorité » dans l'ordre de St Jean de Jérusalem; il n'y avait

(1) Olographe. — Dans nos archives.

cependant pas fait profession, n'avait pas résidé à Malte, ni fait ses « caravanes » sur les galères de la Religion. Usant d'un privilège appartenant aux cardinaux, il obtint du Pape un bref adressé au Grand-Maître, le réintégrant dans les droits qu'il aurait pu y acquérir, et lui permettant de recevoir toute commanderie des langues de Provence, de France et d'Auvergne. Il demanda ensuite que le Roi voulût bien écrire « un peu fortement » au Grand-Maître, pour lui exprimer le désir de lui voir exécuter ce bref « sans y apporter obstacle ni modification ».

Malheureusement, lui répondit aussitôt Croissy, cette demande était « directement contraire aux statuts des ordres de Sa Majesté, dont vous êtes commandeur ». Sur l'ordre du Roi, le ministre allait rechercher des précédents. Toussaint, de son côté, ne restait pas inactif et adressait bientôt à Croissy « un mémoire contenant quelques raisons, qui peuvent faciliter mon retour dans l'ordre de Malte, à quoi l'honneur que j'ai d'être Commandeur des Ordres de Sa Majesté semble ne porter aucun obstacle ». Le Roi se laissa convaincre, et vingt ans plus tard, Forbin mourut commandeur d'Avignon et Grand Commandeur de l'ordre.

C'est aussi du consentement du Roi que le cardinal modifia vers ce moment sa signature : « Vous avez su, Monsieur, écrit-il à Croissy le 5 février 1692, la passion que mon frère a eue que je prisse le nom de Janson, et comme je suis bien aise de lui donner cette satisfaction et que le Roi a eu la bonté d'y entrer, j'ose prendre la liberté de vous supplier d'en remercier S. M. et à l'avenir je signerai le nom de Janson avant celui de Forbin. »

Avec raison, Madame de Sévigné s'élève contre cette fantaisie du marquis de Janson. Elle écrit à sa fille : « Je n'ai jamais compris la folie de M. de Janson. A qui en a-t-il d'aimer mieux une terre que le nom propre de sa maison, qui sera éternellement à ses descendants ? Cela me paraît si louche, et si provincial, et si fort d'un homme transporté, qui ne sait comment soutenir cet honneur, et qui voudrait le mettre encore, s'il se pouvait sur son nom de baptême, que j'en suis en colère, et je ne veux plus en parler. » (1).

(1) 11 juin et 2 juillet 1690. — Lettres inédites, pub. par Ch. Capmas, Paris, Hachette, 1876.

Le même jour, « le cardinal de Janson-Forbin » envoie au Roi les bulles de Saint-Cyr, dont l'expédition a donné lieu à de multiples incidents. Il s'agissait d'unir la mense abbatiale de Saint-Denis à la maison fondée par Mme de Maintenon; la supplique envoyée à Rome à cet effet contenait plusieurs phrases qui auraient donné matière à contestations. Toussaint a pris sur lui de les supprimer purement et simplement dans ce document. Quelques mois plus tard, il envoie directement à Mme de Maintenon un bref permettant à l'évêque de Chartres de recevoir les vœux solennels des religieuses de Saint-Cyr sans qu'elles fussent obligées à un nouveau noviciat.

Jacques II, le roi détrôné d'Angleterre, fait préparer une déclaration promettant éventuellement à ses sujets la liberté de conscience; Bossuet y a au moins collaboré. On envoie ce texte à Toussaint, en le priant de le faire approuver par le Pape, — mais le Pape consultera d'abord ses ministres, puis des congrégations, et cela ébruitera l'affaire. Au cours d'une audience, Forbin, sans parler de l'écrit de M. de Meaux, en expose les raisons à Innocent XII, qui en reconnaît la justesse : « Par ce moyen, il est suffisamment préparé à approuver la conduite du roi d'Angleterre et à n'avoir aucun égard aux scrupules des catholiques anglais », et l'on évite toute discussion doctrinale. « Je crois, conclut le cardinal, qu'il serait à propos que le roi d'Angleterre s'en tînt là » (1).

« Il y a trois jours, écrit-il presqu'à la même époque, que deux sbires entrèrent sous la porte du palais où je loge, et comme ils virent qu'ils étaient aperçus, ils s'enfuirent. [Je fis] d'abord réflexion que l'ambassadeur de l'Empereur, pour me mêler dans son affaire (2), pourrait avoir trouvé par des voies secrètes le moyen de les y envoyer. C'est pourquoi, ne voulant rien faire dans cette conjoncture, que l'état de nos affaires rendait délicate, sans une mûre délibération, Monsr le cardinal d'Estrées et moi jugeâmes à propos qu'il en fît donner avis comme

(1) 16 juin 1693.

(2) Un valet du secrétaire de l'ambassadeur de l'Empereur avait été arrêté par les sbires comme portant un fusil, contrairement aux règlements; il n'avait pas été emprisonné; cependant l'ambassadeur, se jugeant offensé avait fait attaquer un poste de sbires par son écuyer, ses heiduques et quelques hommes à gages; plusieurs sbires avaient été blessés. Le Pape était fort irrité de cette affaire.

de lui-même au gouverneur de Rome, afin qu'il fît châtier l'insolence que ces gens avaient eue d'entrer dans le palais d'un cardinal, et d'un cardinal national, qui a l'honneur d'être chargé des affaires de V. M., avant que je fusse obligé de les faire châtier moi-même et d'en donner avis à V. M. Le Gouverneur fit arrêter sur le champ les deux sbires et les fit mettre au cachot. Il envoya en même temps remercier M. le cardinal d'Estrées de l'avis qu'il lui avait donné, et le fit prier de me dire que, encore que ce ne fût qu'une bévue et une méprise de ces misérables, qui voulaient prendre un homme banni, lequel était retiré dans le palais du marquis Nari, qui est voisin du mien, il ne manquerait pas de les faire châtier avec la dernière sévérité... Je ne rendrai pas l'accommodement de cette affaire trop difficile, mais tout ce qui regarde la dignité du caractère dont V. M. m'a honoré et le respect qu'on doit à ses armes, je le soutiendrai et le poursuivrai avec toute sorte d'exactitude et de vigueur... J'ai lieu de croire qu'on m'accordera les réparations convenables. »

Le châtiment fut sévère, en effet. La « congrégation criminelle » condamna l'un des sbires « qui fait ce métier depuis trois ans et qui par conséquent devait connaître mon palais, à avoir trois fois l'estrapade en public »; l'autre sbire, qui ne l'était que depuis quatre jours, serait « attaché à la corde et présent au supplice »; ensuite, tous deux seraient bannis. « Cette Cour, dans la conjoncture présente, a bien voulu donner une satisfaction plus considérable qu'en toute autre, pour faire connaître au public qu'elle en aurait aussi accordé une proportionnée à l'ambassadeur de l'Empereur, si, au lieu d'user de voie de fait et de violence, il eût attendu sa réparation du Pape et de ses ministres, comme j'ai fait. »

Autre affaire analogue : un homme se pend dans le voisinage du palais du cardinal. « Dès que j'en fus averti, j'envoyai en informer M. Spinola, gouverneur de Rome, lui faisant connaître en même temps qu'encore que je n'aie nulle prétention de franchise ni de quartier, cependant il me serait désagréable de voir des sbires si proches de ma maison, qu'ainsi je le priais de trouver quelque tempérament pour faire les formalités de justice sans y en envoyer. Cette précaution eut son effet, et il ne

vint sur le lieu qu'un simple notaire avec un chirurgien, ce qui me donne sujet de me louer des égards que ce prélat a eus en cette occasion pour la maison du ministre de V. M. »

Racontons encore un incident bien caractéristique de la vie romaine à cette époque.

« Il y a quelques jours, écrit Forbin, qu'un de mes carrosses, conduisant de mes gens vers les huit heures du soir, rencontra le carrosse où était la princesse de Palestrine qu'il voulut devancer, et en effet il traversa entre les flambeaux et ce carrosse, sans le toucher. Quoique la nuit et la pluie dussent excuser cet empressement, deux laquais de cette dame coururent après le carrosse et, sans savoir qu'il fût à moi, ne pouvant distinguer la livrée à cause de la nuit, ils donnèrent à deux reprises quelques coups de plat d'épée au cocher, qui n'en fut point blessé.

« Dès que Madame de Palestrine fut arrivée à la Comédie et qu'elle sut ce qui s'était passé, elle pria M. le Cardinal Ottobon, son proche parent, de m'en faire faire aussitôt des excuses, de me témoigner le chagrin qu'elle en avait et de m'assurer que j'en aurais réparation, et ce cardinal me le fit dire le soir même. »

Toussaint fit dire à Ottobon, sans autres explications, « que cette affaire n'était pas de nature à être négociée, mais qu'un fait comme celui-là devait être réparé promptement. »

Ici, complications : la maison de Palestrine étant sous la dépendance de l'Espagne, l'ambassadeur chercha à retarder les satisfactions attendues; les ministres, le gouvernement de Rome, n'osaient intervenir, « craignant, par une faiblesse qui ne se peut comprendre, de se commettre de nouveau avec la maison d'Autriche ». — D'un autre côté, le cardinal Charles Barberini, oncle du prince, faisait faire à Forbin « toutes les soumissions possibles », et le Pape faisait dire à Ottobon de lui procurer une « entière satisfaction ».

« Après quelques tentatives pour pénétrer ce que je pouvais désirer, ce cardinal, voyant que je ne m'ouvrais sur rien, m'envoya dire hier qu'on ne prétendait aucune négociation avec moi, mais qu'on se soumettait aveuglément à ce que je désirerais, qu'ainsi il me priait d'agréer qu'il pût venir incessamment me trouver de la part de Madame de Palestrine pour m'assurer de la vive douleur que lui avait causée l'insolence de ses laquais;

qu'elle, ni personne de sa maison, n'y avaient eu part, qu'elle m'en demandait pardon pour eux, et qu'elle était prête, et toute sa famille, de m'en donner toute sorte de satisfactions, et enfin qu'il m'amènerait ces deux laquais pour leur faire porter les châtiments que je voudrais. »

Ottobon arriva donc un matin « en habit de cérémonie, avec tout son cortège », débita le petit discours ci-dessus en y ajoutant encore « beaucoup d'autres expressions de respect et de soumission ». — « Je lui répondis, dit Forbin, d'une manière qui lui a fait connaître que je me relâchais considérablement à sa prière des prétentions que j'aurais pu avoir raisonnablement d'une plus grande réparation ».

A tout événement, « j'avais armé cinquante personnes chez moi, outre mes domestiques, pour appuyer ce que j'aurais trouvé à propos d'entreprendre, mais il n'a pas été besoin d'en venir à aucune extrémité »; on m'a assuré que, pour cette affaire non préméditée, « il était beaucoup plus à propos et plus avantageux pour moi de recevoir ma réparation de la part d'une dame par un cardinal, son plus proche parent, neveu du Pape et vice-chancelier, que si M. de Palestrine la faisait lui-même. »

Sa Sainteté marqua aussi sa satisfaction de cet heureux dénouement. « Je ne manquai pas, pour me faire quelque mérite auprès d'elle, de lui témoigner que rien ne m'avait plus porté à user de la modération que j'ai eue dans cette affaire, que le désir de prévenir tous les embarras que nos ennemis lui auraient pu faire sur ce sujet, ce qui m'a attiré beaucoup d'honnêtetés de sa part. »

Le cardinal a réussi, au moins dans une certaine mesure, à apprivoiser la société romaine, et l'assistance est plus nombreuse, les jours de Ste Lucie et de St Louis, aux cérémonies de la nation : « Il y a bien des années qu'on n'y a vu un si grand nombre de prélats et de cavaliers romains », dit-il en 1693; en bon courtisan, il en reporte la gloire à son maître : « La prospérité des armes de V. M. et la grande considération que le Pape témoigne pour elle sont les causes de ce changement. » Le mouvement s'accentue les années suivantes : « Il y eut hier, jour de St Luce, la chapelle ordinaire à St Jean de Latran en mémoire d'Henri IV, où l'on fit des prières publiques

pour V. M. J'y fus accompagné par un plus grand nombre de Prélats et de Cavaliers romains que les années précédentes, et je leur donnai ensuite à dîner. » — « Tout le Sacré-Collège, à la réserve des cardinaux de Gœtz et del Judice, qui ne furent point invités, a assisté à la chapelle qui se tint le jour de St Louis dans notre église nationale; j'y fus accompagné d'un nombreux cortège de prélats et de noblesse romaine qui me firent aussi l'honneur de venir dîner avec moi après la cérémonie. » Et à la Ste Luce suivante : « Tous ceux qui aiment ici le service de V. M. voient avec plaisir que le nombre de ceux qui témoignent de l'inclination pour la France augmente chaque année. Il vint à mon cortège trente prélats et quantité de cavaliers romains de naissance distinguée, auxquels je donnai ensuite à dîner suivant la coutume. »

Ces résultats politico-mondains ne sont pas sans valeur, c'est dans le même esprit que Toussaint juge nécessaire pour les ambassadeurs de France d'avoir toujours, dans les différents théâtres, des loges « convenables à leur dignité ». « C'est pour cela, qu'encore que je n'y aille jamais, j'ai toujours voulu payer celles que j'ai trouvées leur avoir été destinées dans les trois théâtres de cette ville. » — Le Roi, qui sent l'importance de ces « bagatelles », se déclare « fort satisfait » de l'attention qu'y porte le cardinal.

Une question qui fut brûlante à certains moments est celle des courriers. Toussaint s'en est occupé d'abord dans son intérêt particulier : « Comme je me trouve présentement chargé ici de l'exécution des ordres du Roi, et que particulièrement dans cette conjoncture, je reçois tous les jours quantité de lettres, j'ai cru que je pouvais espérer de jouir, comme ont fait tous Messieurs les ambassadeurs, de la franchise d'une livre de lettres, tant en allant qu'en revenant ». Il prie Croissy d'appuyer la demande qu'il adresse à Le Peletier à ce sujet.

Mais bientôt il doit se plaindre de la manière dont le service est fait, de la lenteur et de l'irrégularité des courriers : près de huit jours de retard, parfois ! « Il vous est aisé de juger du préjudice que cela peut porter au service du Roi ». Tout le monde se plaint, même les ministres du Pape, « qui attend toujours avec impatience des nouvelles de France par son nonce ». Nos

ennemis en profitent pour répandre de fausses nouvelles, « d'autant plus utilement pour leurs vues et intérêts particuliers, que nous ne les pouvons contredire que huit jours après ». Le pis est que les courriers, qui pouvaient par tolérance apporter quelques paquets en franchise, en ont peu à peu augmenté la quantité : les derniers ont apporté « plus de cinq grosses malles », on en annonce un avec sept ! « Le commissaire de la Chambre vint ici samedi dernier m'en faire des plaintes de la part du Pape ». Si les courriers des autres pays en faisaient autant, cela « ruinerait entièrement » la douane pontificale. — Le cardinal s'efforce d'excuser nos postes : si quelques ordinaires ont apporté plus de malles, c'est que les précédents n'avaient pu en apporter aucune, à cause de l'insécurité des routes en Savoie et en Piémont, et il promit d'en rendre compte au Roi.

Mais l'ordre fut donné de ne plus fournir que deux chevaux aux ordinaires, et le courrier de France fut ainsi arrêté ! Le cardinal Spada consentit cependant, à la demande de Forbin, à donner l'ordre de fournir au courrier, pour cette fois, le nombre de chevaux qui lui seraient nécessaires, mais l'on prétendait à Rome « que la malle qu'on charge en croupe sur le cheval du postillon, et celle que le courrier porte sur le sien, sont plus que suffisantes pour les lettres et pour une quantité raisonnable de marchandises ». — Forbin « se plaignit doucement » aux ministres du Pape qu'on n'eût pas attendu la réponse de Versailles, mais, disait-il, « dans la conjoncture présente, on doit éviter autant que possible tout ce qui peut produire quelqu'amertume et chagriner le Pape »; d'ailleurs, les fermiers ne doivent pas alléguer les pertes et les embarras dûs à la guerre, « y ayant ici des gens qui se sont offerts de prendre leur bail, de donner les lettres à meilleur marché, de supprimer tous les abus et d'arriver ici dans tout le temps (*sic*) un jour plus tôt que ne font les courriers quand ils viennent [le] plus diligemment ».

L'affaire n'alla pas plus loin pour le moment, mais trois ans plus tard, elle rebondit brusquement : le Pape, « toujours fort entesté sur l'affaire des postes », fit proposer par Spada que les courriers n'apportassent que deux valises, dont l'une contiendraient les lettres et « ne se visiterait point », et l'on porterait l'autre à la douane.

Les courriers n'apporteront que « deux valises de croupe », répondit le cardinal, mais il n'était pas « praticable de porter à la douane aucune de ces valises, parce que les lettres étaient dans toutes les deux, que ce serait s'exposer à des avanies continuelles de la part des douaniers, que cette sorte de servitude ne convenait nullement à la dignité » du Roi. Au surplus, « je ne pouvais m'empêcher de lui dire qu'il paraissait extraordinaire qu'on parlât avec tant d'exagération contre le courrier de France, qui ne vient qu'une fois en huit jours, lorsque les Espagnols en font entrer trois chaque semaine de Naples, de Milan et d'Espagne, qui portent chacun plus de marchandises que les nôtres...

« Il est certain, poursuit-il dans sa lettre au Roi, que les directeurs des douanes du Pape dont l'avidité et les friponneries diminuent plus cette ferme qui ne font les postes, échauffent trop S. S. là-dessus, pouvant assurer V. M. que j'ai toujours eu toute l'attention et la sévérité possibles pour empêcher mes gens de faire aucun tort aux Douanes, qu'il n'y a point de cardinal qui prenne moins de franchises que moi, laissant même celles qui me sont dûes, et que je n'ai cessé de faire connaître aux gens de la poste, qui certainement ont abusé de leurs droits, qu'ils causeraient de l'embarras par le trop grand nombre de marchandises, ce qui est arrivé. »

Le Pape voulut alors agir par voie d'autorité : ordre fut donné aux maîtres des postes d'envoyer à l'avenir toutes les valises à la douane. « Cette démarche violente donne à tous les ministres étrangers de l'inquiétude et du mouvement.. Comme toutes les autres postes arrivent cette semaine avant celle de France,.. j'ai pris le parti de faire ordonner au courrier qui doit venir de s'arrêter à quelques lieues d'ici jusques à ce que je lui aie fait savoir s'il doit entrer à Rome et de quelle manière. Je verrai par ce moyen comment on en usera à l'égard des autres... » C'était le meilleur parti, car devant l'opposition générale le Pape céda : « Tous les courriers sont arrivés cette semaine à leur ordinaire ».

(*à suivre*) **FORBIN.**

---

# L'intervention de la Grèce dans la Grande Guerre

(suite) (1)

LES JOURNÉES DE DÉCEMBRE ET LEURS SUITES

Cette crise devait être annoncée, dans la seconde quinzaine de novembre, par d'assez fâcheux signes avant-coureurs. Chargé de veiller à l'exécution des promesses royales relatives à la livraison de matériel de guerre, l'amiral Dartige engageait à ce sujet avec le Président du Conseil une correspondance qui aboutissait aux résultats les plus décevants. Il lui adressait ses réclamations le 16 novembre, les voyait repousser le 21 au nom du principe de la neutralité grecque, et revenait le lendemain à la charge sans avoir plus de succès. En même temps le souverain se représentait au ministre de France, au cours d'une audience (19 novembre) comme débordé par le mouvement d'indignation populaire qui avait accueilli la nouvelle de cessions de fusils et de canons aux Alliés, et comme hors d'état de tenir ses engagements à cet égard si l'on ne lui offrait pas les « compensations nécessaires ».

C'était laisser pressentir, sinon annoncer, la tragédie qui se préparait. Ayant vu repousser ses premières exigences, l'amiral Dartige avait cru faire œuvre de conciliation en les limitant pour l'instant à la livraison de dix batteries de campagne. N'ayant abouti qu'à recevoir encore une fois une réponse négative, confirmée par écrit (30), il se vit adresser de Paris l'ordre de passer des prières aux moyens de pression pour se faire écouter et de

(1) Voir le fascicule de janvier-mars 1937 de la Revue d'Histoire Diplomatique, page 57.

recourir d'abord à une démonstration militaire, c'est-à-dire à un déploiement de troupes assez imposant pour faire céder le gouvernement en impressionnant le peuple. Ce fut l'origine des deux journées sanglantes de décembre, dont le récit sortirait des limites de l'histoire diplomatique proprement dite, et dont il suffira de rappeler en quelques mots les phases principales. Dans la matinée, débarquement d'environ 3.000 marins alliés qui marchent sur Athènes pour y occuper certains points stratégiques; aussitôt après leur mise en place, échauffourées qui dégénèrent bientôt en fusillade générale dirigée contre leurs colonnes ou leurs positions; vers midi, tentative de médiation du Roi, qui propose pour arrêter les hostilités un compromis consistant à limiter à six le nombre des batteries à céder; puis trêve de quelques heures et reprise spontanée de la fusillade vers 5 heures; vers 7 heures, renouvellement et conclusion sur la base indiquée des pourparlers engagés au milieu de la journée, cessation du feu et retraite des détachements alliés sur le Pirée; et enfin, dans la journée du lendemain 2, déchaînement des violences et des persécutions individuelles exercées contre les partisans réels ou supposés de M. Venizelos : telle se présente, réduite à la sécheresse d'un procès-verbal, la suite d'événements dont l'ensemble est resté dans les imaginations populaires sous le nom de « journées de décembre ». Les questions de responsabilité qu'en soulève le récit ont donné lieu à des discussions assez passionnées pour mériter d'être résumées en quelques mots (1).

Faut-il voir dans les sanglants incidents de ces journées le résultat d'une machination ourdie par le Roi et ses conseillers pour intimider les Alliés par une manifestation de force et pour servir indirectement la cause des Puissances centrales ? Cette hypothèse simpliste répondit aux premières impressions éprouvées dans les capitales de l'Entente, mais semble difficile à accor-

(1) L'un des récits les plus complets et les plus documentés qui nous aient été laissés de cette journée donne lieu à une assez curieuse observation. M. Frangulis (à la page 489 du 1er volume de son ouvrage sur *La Grèce et la crise mondiale*) y intercale un extrait d'un télégramme envoyé le 3 décembre à son gouvernement par M. Guillemin et que les cryptographes grecs ont déchiffré ainsi : « Situation grave et dangereuse; il serait bon de *terroriser* pour éviter représailles sur nationaux... » Or le texte exact porte le mot *temporiser* dont le sens est tout différent et même contraire. Il serait curieux de vérifier jusqu'à quel point cette erreur de décryptement peut paraître volontaire.

der avec les déclarations du Roi lui-même. Le 27 novembre, il confessait à l'amiral Dartiges qu'il n'était plus maître de la situation et qu'il se sentait impuissant à imposer la livraison du matériel promis. La veille même du jour fatal, il envoyait encore à l'amiral le maréchal de la cour pour lui renouveler les mêmes avertissements. Faut-il, d'autre part, comme il a tenté de le faire vis-à-vis des ministres alliés, excuser son manquement à ses promesses par son impuissance à obtenir la ratification de son Président du conseil, nécessaire sous un régime constitutionnel ? L'explication serait plaisante de la part d'un souverain qui se vantait d'imposer en toutes circonstances sa volonté à ses collaborateurs officiels. Ce qui est le plus vraisemblable, c'est, comme il l'avait déclaré à l'amiral Dartige, qu'il se sentait dépassé par un courant d'opinion propagé par les associations d'anciens combattants, et qui représentait une cession de matériel de guerre comme une calamité nationale. Ce qui engage gravement sa responsabilité, c'est qu'il n'a pas cherché à réagir contre cet état d'esprit et qu'il n'est pas prouvé qu'il ne l'ait pas favorisé par dessous main. La seule circonstance atténuante que l'on puisse invoquer en sa faveur, c'est, comme le fait remarquer à plusieurs reprises l'amiral Dartige (1), que dans les communications ou sommations reçues des gouvernements alliés il n'avait pas trouvé trace des deux concessions réclamées par lui comme la contre-partie et la condition des siennes : la levée des sanctions prises contre son gouvernement et l'assurance qu'il n'aurait aucun empiètement à redouter de la part de celui de M. Venizelos.

A peine connue dans les capitales alliées, la nouvelle des événements d'Athènes produisit une surprise et une émotion d'autant plus vives que l'on se trouvait encore à Paris sous l'impression des espérances rapportées par M. Benazet. La journée du 1er décembre apparaissait à distance comme ouverte par un guet-apens tendu par les Grecs et terminée par une capitulation déguisée devant leurs exigences. L'amiral Dartige paya de son rappel la part de responsabilité qu'il pouvait avoir encourue sur ce dernier point; et le jour même où il abandonnait son commandement, les ministres alliés quittaient Athènes pour

(1) Dartige du Fournet, *Souvenirs de guerre*, pp. 187, 190, 202, 206.

venir à Salamine, sous la protection de l'escadre, apporter par leur absence une première sanction aux violences dont leurs nationaux avaient été les victimes. D'autres étaient nécessaires pour répondre au mouvement d'indignation provoqué à Paris par les nouvelles d'Athènes. La question de livraison de matériel de guerre étant maintenant bien dépassée par le cours des événements, M. Briand envisageait une mesure radicale qui était la déposition du roi Constantin et la reconnaissance du gouvernement Venizelos. Il croyait pouvoir la prendre sans recourir à l'extrémité de la campagne militaire proposée par le général Sarrail. Cette résolution parut encore prématurée à la timidité de sir Ed. Grey, malgré les préférences de plus en plus prononcées de l'opinion anglaise pour l'homme d'Etat crétois. Le ministre français crut également devoir s'opposer à l'adoption à l'égard des Grecs de mesures militaires qui n'auraient pas un caractère purement défensif. Après les échanges de vues auxquels l'on procéda sur ce point entre Paris et Londres, il finit par donner son assentiment à un blocus commercial de la Grèce qui fut décidé le 8 décembre. Encore recommandait-il de ne pas en faire la notification à Athènes, de crainte que cette première mesure de contrainte n'y fût considérée comme un acte de guerre.

Aux yeux de M. Briand qui en avait pris l'initiative, elle devait s'accompagner d'un programme de réparations et de garanties à présenter au cabinet grec; l'établissement en fit l'objet d'une suite de pourparlers que jalonnèrent trois notes principales, celles des 14 et 31 décembre 1916, et du 8 janvier 1917.

La première, rédigée à la hâte sur la demande du *War-Office* de Londres, était surtout une note de précautions militaires, destinées à assurer la sécurité définitive de l'armée de Salonique par le retrait des troupes grecques stationnées encore au nord de l'isthme de Corinthe. Lorsqu'elle fut présentée au gouvernement grec, c'était avec la remarque que si elle n'était pas acceptée immédiatement et intégralement, les ministres alliés quitteraient aussitôt la Grèce avec tout leur personnel. Cette menace de rupture des relations diplomatiques produisit aussitôt l'effet désiré.

La rédaction de la seconde note, dont la remise suivit celle de la première d'une quinzaine de jours, avait été rendue assez laborieuse et même assez orageuse, au témoignage du comte Bosdari (1), par la nécessité de fondre en un texte unique deux projets assez différents. Elle était relative aux réparations et aux garanties exigées par les Alliés à la suite des journées de décembre : comme réparations pour le passé, le châtiment des coupables et l'indemnisation des victimes; comme garanties pour l'avenir, la dissolution des ligues militaires et le rétablissement des contrôles. A ces exigences le gouvernement grec répondit d'abord par une demande d'explications adressée à la Conférence de Rome, où étaient réunis alors les représentants de l'Entente. Obéissant toujours à l'obsession de la même crainte, il subordonnait l'acceptation des conditions qui lui étaient posées à l'assurance de recevoir quelques sûretés contre l'extension du mouvement vénizéliste. Il fallut pour clôre le débat une troisième note (8 janvier), rédigée à la Conférence, qui avait la forme extérieure d'un ultimatum puisqu'elle exigeait une réponse dans les 48 heures, mais qui était au fond assez modérée puisqu'elle faisait suivre le rappel des engagements à tenir par le gouvernement grec de certaines assurances propres à dissiper les principales de ses appréhensions : il se voyait confirmer une fois de plus le droit de rester fidèle à la neutralité et recevait la garantie désirée que les Alliés ne chercheraient pas à favoriser la propagande vénizéliste sur le territoire de l'ancienne Grèce.

Cet échange de notes terminait ce que l'on pourrait appeler la période aigüe de la crise ouverte par les journées de décembre. Elle aurait dû être liquidée rapidement et s'était prolongée ou plutôt traînée pendant trois semaines, grâce aux différences d'attitude qu'elle avait révélées entre les quatre puissances intéressées à la résoudre. Leurs désaccords portaient surtout sur la question du vénizelisme. La Russie et l'Italie étaient subreptícement ou violemment hostiles à son chef. L'Angleterre voulait au contraire reconnaître son gouvernement, tandis que la France reculait encore devant cette extrémité. De là dans leur action

(1) Bosdari, op. cit., p. 183. L'auteur donne d'ailleurs un résumé assez clair, sinon entièrement impartial, de cette suite de négociations.

commune des flottements peu propres à relever leur prestige et allant parfois jusqu'à donner l'impression de l'impuissance. Il y avait plus qu'un paradoxe dans cette boutade qui échappait à M. Balfour à la conférence de Londres : « La situation en Grèce est un défi à la logique. Tout y est absurde et nous n'avons aucune réponse à faire aux objections que l'on nous adresse. Ou plutôt nous n'en avons qu'une : notre politique en Grèce est illogique, mais aucune autre n'est pratique. »

La sévérité de ce jugement devait trouver une confirmation dans le spectacle que continua à présenter la vie politique à Athènes pendant les deux premiers mois de 1917. Du côté du gouvernement grec, l'on s'évertuait, comme il fallait s'y attendre, à ajourner ou à tourner les conditions de l'ultimatum imposé par les Puissances, et l'on montrait peu d'empressement, soit à réprimer les excès de la presse, soit à faire cesser les persécutions contre les vénizélistes. Et entre les Alliés eux-mêmes, c'étaient des tiraillements trop fréquents : un jour à propos du contrôle militaire du désarmement, confié d'abord à un général français envoyé de Salonique, puis à une commission mixte où les autres puissances avaient revendiqué le droit d'être représentées; une autre fois au sujet de la cessation du blocus, réclamée avec insistance par la Grèce, proposée ensuite par l'Angleterre (3 février) et que l'opposition de la France fit rejeter comme prématurée. A ces causes de dissidence s'ajoutait l'influence exercée sur le prince Demidoff par ses relations personnelles avec la famille royale et l'attitude particulariste du ministre d'Italie qui n'avait pas jugé à propos de suivre ses collègues à Salamine et qui profitait de son séjour à Athènes pour y prolonger avec les autorités grecques un véritable « flirt » assez déplacé dans les circonstances d'alors.

De cette situation se dégageait une impression d'impuissance assez nette pour inspirer aux Alliés, au bout de six semaines, le désir d'y apporter un remède à tout prix. Le premier imaginé fut celui du gouvernement provisoire russe, sous la forme d'une conférence qui se tiendrait à Rome, et où les Alliés fixeraient de concert une ligne de conduite commune dans leur politique grecque. Le choix de cette capitale fit écarter le projet à Paris et à Londres et ne parut même pas sourire à M. Sonnino. M. Briand

proposa alors, comme condition préalable d'une entente nécessaire, le remplacement simultané des quatre ministres alliés à Athènes; l'accord entre eux n'avait jamais été complet, et ils paraissaient trop « brûlés », trop mêlés aux querelles locales, pour pouvoir devenir les instruments d'une politique nouvelle (16 février). Cette suggestion échoua devant les oppositions sourde de M. Sonnino et déclarée de M. Balfour, car elle parut à ce dernier offrir les apparences d'une fâcheuse capitulation devant le roi Constantin. L'utilité qu'elle pouvait présenter était à ce moment même mise en lumière par un nouveau différent surgi entre Paris et Londres au sujet de l'opportunité de faire revenir les ministres de l'Entente de Salamine à Athènes (22 mars).

Au milieu de ces difficultés sans cesse renaissantes, l'idée commençait à se faire jour parmi les puissances alliées que leur unité d'action dans la politique grecque ne serait obtenue que si elles y étaient représentées par un mandataire unique. Cette conception rencontrait une faveur particulière à Paris, où dès le début de février l'on prononçait le nom de M. Jonnart comme celui de l'homme le mieux qualifié pour la faire passer dans la pratique. Au mois de mars des événements d'ordre divers allaient en favoriser le succès : c'était en France la retraite de M. Briand, soupçonné d'une incorrigible indulgence à l'égard de la Grèce, et son remplacement par M. Ribot, décidé à résoudre à tout prix le problème que soulevait l'attitude du gouvernement d'Athènes. C'était à Pétersbourg la chute du trône et par suite la disparition du principal appui que le roi Constantin pouvait trouver dans le monde des têtes couronnées. C'était enfin à Athènes des manquements continuels aux engagements contractés et le réveil d'un esprit d'hostilité que vint révéler un incident significatif. Il arriva — fait qui semblait jusqu'alors sans précédent — qu'une note sur le blocus présentée au Quai d'Orsay par le chargé d'affaires de Grèce lui fut purement et simplement retournée comme rédigée sur un ton inconvenant (12 avril). Ce geste devait inaugurer dans la politique des Alliés vis-à-vis de la Grèce une évolution qui s'accomplit en trois étapes.

Le principe en fut d'abord posé à la Conférence de Saint-Jean-de-Maurienne (19 avril), dont la Russie était d'ailleurs

absente. L'on y souleva la question de la déposition du roi Constantin, qui fut toutefois provisoirement réservée. M. Sonnino déclara s'en désintéresser à la condition qu'elle ne servît pas de prétexte à une propagande républicaine dont il redoutait la contagion pour son pays. L'on tomba en même temps à peu près d'accord pour décider l'occupation de la Thessalie, que le général Sarrail estimait nécessaire pour assurer la sécurité de ses derrières et dont les récoltes pouvaient servir à l'entretien de son armée.

Une quinzaine de jours après, à la conférence franco-anglaise de Paris (3-5 mai), où furent traitées toutes les questions relatives à l'action des Alliés en Orient, l'on décidait, pour en assurer la coordination en Grèce, d'en remettre la direction à « un homme considérable français », qui agirait comme mandataire unique des Puissances protectrices (France, Angleterre et Russie). M. Jonnart, dont le nom avait été déjà prononcé auparavant, fut désigné pour occuper ce poste.

Le principe de sa mission se trouvant ainsi consacré par son choix, il lui restait à en voir préciser le caractère et les limites. Ce fut — en même temps qu'un nouvel examen de l'éternelle question de Salonique — l'objet de la conférence franco-anglaise de Londres (28-29 mai) où il se rendit en même temps que M. Ribot. Tous deux y trouvèrent le gouvernement anglais décidé à reconstituer au profit des Alliés l'unité politique de la Grèce, mais sans avoir abandonné l'illusion d'y parvenir par une réconciliation de la dernière heure entre le roi et M. Venizelos. Et si le premier opposait à ce projet, comme tout concourait à le faire croire, un refus qui rendrait son départ nécessaire, l'on comptait à Londres n'employer que le moyen de blocus pour le faire céder, en réservant l'emploi de la force militaire pour le cas où il aurait donné lui-même le signal de la résistance à main armée. C'était en somme, selon l'expression de M. Ribot, une « abdication à l'amiable » qu'il s'agissait de lui demander. Si incomplet à première vue que lui parût ce programme d'action, le Président du Conseil crut devoir y donner une adhésion de forme, en se réservant sans doute intérieurement d'y apporter plus tard les modifications dont le cours des événements ne tarderait pas à montrer la nécessité. Les instructions remises à M. Jon-

nart au retour de Londres (30 mai) lui recommandaient de commencer sa mission en veillant à l'occupation de la Thessalie et à la prise de possession de ses récoltes; de la poursuivre ensuite en s'attachant à obtenir l'abdication du Roi, mais sans recourir à d'autres moyens de contrainte qu'à un débarquement de troupes alliées dans l'isthme de Corinthe pour l'empêcher d'être soutenu par son armée concentrée dans le Péloponèse.

Avant même que ce plan d'offensive diplomatique n'eût été arrêté à Londres, un nouveau changement ministériel à Athènes avait fait succéder au cabinet bien ébranlé de M. Lambros celui de M. Zaïmis, rappelé au pouvoir parce que le Roi comptait sur son caractère conciliant pour désarmer les défiances des Alliés comme sur son invariable optimisme pour ramener la confiance autour de lui (4 mai). La fatalité qui semblait poursuivre le nouveau Président du Conseil allait lui réserver la pénible tâche de conduire les funérailles, sinon de la monarchie, au moins du règne de son maître.

Un mois après son arrivée au pouvoir en effet, M. Jonnart arrivait à Athènes (5 juin), avec le ferme propos d'employer tous les ménagements, mais de ne reculer devant aucun obstable pour mener à bien la mission dont il s'était chargé. Il trouva en arrivant une dépêche le priant d'aller jusqu'à Salonique, afin d'y établir de concert avec le général Sarrail un plan général d'action. Pendant les deux jours qu'il passa dans la capitale grecque, il se préoccupa surtout de reconnaître le terrain pour ses opérations futures, dont il se garda de révéler l'objet final, afin de leur assurer le plus longtemps possible le bénéfice de la surprise. Ce fut dans cet esprit et avec cette préoccupation qu'il entra notamment en rapports avec M. Zaïmis, dont le concours lui serait un jour précieux pour ménager la transition d'un régime à un autre. Il s'attacha surtout à le gagner à l'idée que l'intérêt de la Grèce commandait d'en faire cesser le partage entre deux gouvernements.

A Salonique où il se rendit ensuite, il examina avec le général Sarrail, outre la question de la Thessalie, l'éventualité d'un débarquement au Pirée en même temps que dans l'isthme de Corinthe, pour le cas où le Roi se montrerait rebelle aux instances qui lui seraient adressées. Il saisit en même temps l'oc-

casion pour entrer en relations avec M. Venizelos, dont le retour au pouvoir avait été prévu à Londres et apparaissait comme la suite logique de l'éloignement du roi Constantin.

Quand il revint à Athènes pour y mener à bien l'entreprise dont il était chargé, il y trouva, comme dans une action dramatique bien réglée, le dénouement compromis au dernier moment par des péripéties en partie inattendues. Soit que la question grecque fût spécialement destinée à devenir une pomme de discorde entre les membres de l'Entente, soit qu'en toutes choses leur diversité de vues fût un insurmontable obstacle à leur communauté d'action, l'annonce des mesures projetées par la France et l'Angleterre à Athènes parut avoir pour premier effet de soulever de vives réclamations de la part des deux puissances qui n'avaient été que pressenties sur leur opportunité. — L'émotion fut surtout vive à Rome où M. Sonnino, à la première nouvelle des résolutions prises à Londres, se plaignit amèrement d'en avoir été tenu à l'écart. Il fallut lui rappeler les assurances données par lui à Saint-Jean-de-Maurienne pour faire tomber une indignation à laquelle n'était sans doute pas étrangère la crainte d'être mis en présence de faits accomplis en Grèce avant d'avoir conduit à leur terme les négociations poursuivies alors avec les Alliés sur le partage futur de l'Asie-Mineure. Il n'avait pu d'autre part dépouiller entièrement ni les préventions de beaucoup de ses compatriotes contre M. Venizelos, ni leurs inquiétudes au sujet de l'atteinte que l'abdication forcée d'un souverain pouvait porter au principe monarchique.

Plus surprenante apparaissait la réaction du gouvernement provisoire russe, que cette dernière considération devait laisser indifférent depuis la chute du tsarisme. Mais le nouveau ministre des affaires étrangères, M. Tereschentko, ne pouvait se soustraire à la crainte, partagée alors par l'Etat-major serbe, que la nécessité pour les Alliés de réprimer une insurrection possible en Grèce ne les forçât à affaiblir leur front de Macédoine et les empêchât de seconder ainsi une offensive russe en préparation dans le Sud. Il fit donc déposer à Paris (6 juin) une protestation formelle contre une initiative qu'il qualifiait d' « intempestive et dangereuse », et à l'égard de laquelle il devait, malgré toutes les explications données, conserver une attitude, sinon d'opposition ouverte, au moins de bouderie persistante.

Mais c'était surtout du côté où elle aurait dû trouver des facilités que l'action du gouvernement français rencontrait des objections et des obstacles. Dès le 8 et le 9 juin, au moment où commençaient à s'ébruiter les desseins prêtés à M. Jonnart, le chargé d'affaires d'Angleterre apportait au Quai d'Orsay deux notes successives dans lesquelles son gouvernement rappelait sur un ton assez aigre, que la dernière réunion de Londres n'avait prévu l'emploi de la force qu'en Thessalie seulement, le blocus devant suffire à Athènes au moins au début. Il protestait donc à l'avance contre le projet prêté au gouvernement français de débarquer immédiatement des troupes à l'isthme de Corinthe et surtout au Pirée, où leur présence n'avait pas été envisagée. Il se demandait même si, pour éviter au dernier moment des complications inutiles, le mieux ne serait pas d'exiger du roi Constantin, non son abdication définitive, mais son éloignement même temporaire. En transmettant ces représentations tardives à M. Jonnart, M. Ribot ne put que lui recommander d'en tenir compte dans la mesure du possible et de suspendre notamment, pour les satisfaire, un débarquement projeté de troupes françaises au Pirée. Mais il lui renouvelait en même temps le témoignage d'une confiance qu'il lui avait exprimée en ces termes (7 juin) : « Nous nous en rapportons à vous pour prendre toutes les décisions que commanderont les circonstances. »

En présence de ces complications, M. Jonnart estima que le meilleur moyen de ne pas les laisser s'aggraver était de brusquer les choses, même en dépassant ses instructions, pour opposer aux hésitations anglaises comme aux objections italiennes ou russes la vertu du fait accompli. Une autre raison de ne pas attendre davantage, c'est qu'à la suite d'indiscrétions difficiles à éviter complètement en pareil cas, le roi Constantin avait fini par avoir quelque soupçon des projets conçus à son égard, et qu'il y avait dès lors intérêt à ne pas lui laisser le temps de les déjouer.

Aussi à partir de ce moment les événements vont-ils se succéder à une vive allure. Le premier soin de M. Jonnart, aussitôt revenu de Salonique à Salamine, est de se remettre en rapports avec M. Zaïmis, qui sera son intermédiaire naturel et obligé auprès du souverain. Dans une première entrevue du 10 juin au

soir, il se borne à lui présenter des exigences portant sur des points secondaires, sans lui dévoiler encore l'objet essentiel de sa mission. Mais il change de langage dans son entrevue du lendemain, et après avoir adressé un pressant appel à son interlocuteur pour contribuer à rétablir l'unité politique de la Grèce, le charge de présenter incontinent au Roi, au nom des Puissances protectrices, une demande d'abdication qui prend la rigueur d'un ultimatum, puisqu'elle comporte une réponse dans les 48 heures. Le souverain pourra désigner un successeur parmi les membres de sa famille, à condition que ce ne soit pas son fils aîné le diadoque, dont l'attitude a éveillé les suspicions de l'Entente.

Remise à son destinataire le 12 à onze heures du matin, sous la forme de deux notes écrites, cette communication fait à 2 heures l'objet d'une réunion du Conseil de la Couronne, qui est longue et dramatique. Quand elle est terminée, M. Zaïmis apporte à son tour à M. Jonnart une lettre l'avisant que, par déférence au désir qui lui est exprimé, le Roi a décidé de « quitter le pays », en désignant pour occuper le trône en son absence son second fils Alexandre. Il s'embarquera à peu près dans le délai voulu, le 14 juin, pour l'Italie et son départ aura pour effet de couper court au commencement d'agitations et aux menaces de troubles qu'avait fait naître la nouvelle de sa déposition.

Sans doute les réclamations alliées ne recevaient-elles par son éloignement qu'une satisfaction partielle, puisqu'on lui avait demandé son abdication et qu'il s'était borné à annoncer son départ, en déléguant ses pouvoirs à son second fils. Ce dernier devait d'ailleurs inaugurer les siens par une proclamation à son peuple (14) qui produisit la plus fâcheuse impression à Salonique et dans les capitales de l'Entente, puisque sans faire aucune allusion aux Puissances protectrices, il y annonçait simplement, et sur un ton d'assurance assez déplaisant, son intention de « suivre les traces de son père ». Mais dans l'ensemble la démarche tentée à Athènes avait atteint son but, et le résultat en apparaissait assez satisfaisant pour ne pas prêter aux critiques de détail. Aussitôt après l'avoir obtenu, M. Jonnart crut devoir le consolider à la fois par une mesure de sûreté et par une

mesure gracieuse. D'une part, il fit exécuter le débarquement (12-14), jusqu'alors retardé par égard pour l'Angleterre, des troupes amenées par mer en vue de l'isthme de Corinthe ou du Pirée. Et d'autre part, il fit procéder (17) à la levée du blocus, bien souvent réclamée en vain jusqu'alors et bien faite pour ramener, avec l'abondance sur les marchés, le calme dans les esprits.

S'il n'avait pas réalisé toute l'étendue de son programme primitif, il n'en avait pas moins montré pour en obtenir l'essentiel un esprit de décision bien rare dans les affaires diplomatiques et dont il reçut presque aussitôt la récompense dans l'accueil qu'en trouva la nouvelle dans les capitales de l'Entente. De Paris, M. Ribot adressait à M. Jonnart ses plus chaleureuses félicitations (12 juin) : « Vous avez compris en lisant mes télégrammes, lui écrivait-il, que je vous aurais couvert quoiqu'il arrivât... Vous vous êtes décidé, après avoir vu la situation, à prendre sur vous de modifier vos instructions. Le succès vous donne raison et le gouvernement britannique vous doit des remerciements qu'il ne manquera pas, je l'espère, de joindre aux nôtres. »

Sans aller jusque-là, le cabinet anglais était assez sensible à l'éloquence du fait accompli, dès qu'il eût reçu des événements un démenti à ses sombres prédictions sur la possibilité d'un soulèvement populaire à Athènes; et son impression se trouva résumée par cette brève conclusion de lord Robert Cecil (remplaçant de sir Ed. Grey au *Foreign Office*), lorsqu'il reçut de M. Cambon communication des premières dépêches de Grèce : « Tout est bien qui finit bien. » A Rome, l'on put noter une évolution du même genre dans l'esprit de M. Sonnino; ses premières réflexions sur l'expulsion du roi Constantin donnaient à penser qu'il en avait pris son parti et que son ambition se bornait maintenant à obtenir que le retour de M. Venizelos au pouvoir n'eût lieu qu'avec les transitions nécessaires.

C'était, chose curieuse, du côté de la Russie que devaient venir les dernières résistances et les principales objections. Un peu froissé sans doute de n'avoir été mis qu'après coup au courant des changements opérés à Athènes au nom de toutes les Puissances protectrices, M. Tereschentko semblait réfractaire à

l'idée de les reconnaître et invoquait les motifs les plus divers pour s'y dérober. Après avoir d'abord représenté à Paris et à Londres le danger que pourrait présenter pour la cause de l'Entente une révolte du peuple grec, il envoya dans ces deux capitales une protestation contre l'abdication arrachée à Constantin, comme « se trouvant en opposition avec le principe de la libre disposition des peuples par eux-mêmes ». Et dans une seconde note postérieure de quelques jours (19) il contestait au Haut-Commissaire en Grèce le droit de se donner comme le mandataire de toutes les Puissances protectrices. Il fallut pour tenir compte de ces susceptibilités recommander à M. Jonnart de ne plus porter ce titre et donner à Pétersbourg l'assurance qu'une assemblée nationale serait convoquée prochainement en Grèce pour y ratifier le changement de souverain.

L'éloignement du roi Constantin avait placé la Grèce sur une voie où il lui était difficile de s'arrêter à mi-chemin. Au point où en étaient les choses, il ne pouvait plus guère y avoir de moyen terme entre la cause de la neutralité que personnifiait le Roi et celle de l'intervention que représentait M. Venizelos. Quoique le départ de l'un dût presque nécessairement amener le retour de l'autre au pouvoir, ce changement de personne répondait à un renversement de politique trop complet pour pouvoir être opéré d'emblée, et d'un seul coup. Au cours de son passage à Salonique, M. Jonnart s'était entretenu de la question avec M. Venizelos, et, d'après son propre témoignage, tous deux s'étaient accordés à demander à M. Zaïmis de garder le pouvoir pendant une période de transition, nécessaire pour modifier l'entourage du roi, éloigner d'Athènes les personnages les plus notoirement hostiles à l'Entente, procéder aux épurations les plus urgentes dans l'administration et habituer ainsi les esprits à la réconciliation des deux Grèces poursuivie par l'Entente.

M. Zaïmis accepta ce programme par patriotisme, non d'ailleurs sans quelques retours inspirés par son ancien dévouement au roi Constantin, et s'appliqua à le remplir en présidant une commission où deux délégués d'Athènes et deux de Salonique travaillèrent de concert à la fusion des deux gouvernements. Il ne fit également nulle difficulté de mettre sa signature au-dessous d'une liste établie par le Haut-Commissaire de

personnages à expulser ou à interner pour s'être compromis par leur zèle germanophile ou anti-vénizéliste. Bien que son séjour au pouvoir ne dût être que provisoire, il devait être interrompu avant que son œuvre ne fût entièrement achevée. C'était, ainsi qu'on a eu déjà l'occasion de le constater, comme une fatalité de la question grecque de faire naître des désaccords de vues toujours renouvelés entre Londres et Paris. Dans le cas présent, M. Lloyd George était d'avis de la résoudre en commençant par rappeler aux affaires M. Venizelos, auquel il ne manqua point de le faire savoir. Ce dernier céda-t-il à ses sollicitations ? ou à son impatience personnelle d'abréger le délai dont il avait lui-même reconnu la nécessité ? Toujours est-il que, le 20 juin, il annonçait à M. Jonnart sa visite, sans d'ailleurs en préciser le motif et que le surlendemain il débarquait au Pirée.

Comme il avait par cette initiative simplement devancé les intentions du Haut-Commissaire, il ne pouvait être question de lui faire reprendre le bateau pour Salonique pour l'en rappeler à nouveau. A partir de ce moment, les événements se déroulent sur un rythme accéléré, et tels que la suite en était prévue. Dès le 24, M. Jonnart demande une audience au Roi et n'a pas de peine à le convaincre de la nécessité de confier la Présidence du Conseil à l'homme d'état crétois. M. Zaïmis se prête à l'opération en annonçant une démission qu'il peut motiver par sa répugnance à rappeler, comme on le lui demandait, la chambre vénizéliste dissoute deux années auparavant. (13 juin 1915). Le 26 le nouveau ministère est formé et le lendemain son chef fait son entrée dans la capitale, occupée d'ailleurs depuis la veille par des troupes alliées, pour aller prêter le serment d'usage entre les mains du Roi.

Son retour au pouvoir impliquait naturellement la participation de son pays dans la guerre européenne, puisqu'il l'avait quitté deux années auparavant pour n'avoir pu obtenir de son souverain l'intervention en faveur de la Serbie. Il avait, ainsi qu'on l'a vu plus haut, envoyé déjà de Salonique aux Puissances centrales des déclarations de guerre qu'il ne pouvait être question de renouveler. Mais il lui restait la ressource de les confirmer par le rappel des représentants diplomatiques que la Grèce royale avait conservés à Vienne, Berlin, Sofia et Constantinople. Son

premier soin fut d'y pourvoir dès son entrée en charge (28), avant même d'en avoir avisé le Roi, qui en montra quelque humeur. La mesure prise fut exécutée sans incident, sauf à Berlin où elle provoqua un accès de colère de M. Zimmermann, le Secrétaire d'Etat des Affaires étrangères. « L'Allemagne supportera très bien la nouvelle situation, déclara-t-il au chargé d'affaires hellénique, mais la question est de savoir comment la Grèce pourra la supporter : nous comptons en effet administrer une sévère correction à M. Vénizelos pour cette pénible histoire ».

Ainsi se trouva décidée, comme conclusion d'une série de pourparlers prolongés, avec des intermittences, pendant près de trois années, la dernière des interventions qui eurent pour objet, sinon toujours pour résultat, de modifier l'équilibre des forces en présence. Elle se produisit, malheureusement pour les Alliés, à une heure et dans des circonstances où elle perdait une partie des avantages qu'elle pouvait présenter à leurs yeux. Ils étaient en droit d'en attendre une influence de premier ordre sur la marche des événements, au moins en Orient, s'ils l'avaient obtenue lors de l'expédition aux Dardanelles, ou même de leur installation à Salonique. Il n'en était plus de même au printemps de 1917, et elle devait passer presque inaperçue au lendemain de l'intervention américaine. Mais si elle fut ainsi condamnée à rester insignifiante par ses conséquences, elle n'en est que plus instructive par ses péripéties, car l'histoire d'aucune autre ne montre avec plus de clarté quelles divergences de vues et quelles fautes de tactique paralysèrent trop souvent l'action des Alliés dans la péninsule balkanique. Il leur arriva successivement de solliciter, puis de décliner le concours de la Grèce, puis d'intervenir eux-mêmes dans ses affaires intérieures en déposant son souverain, après avoir favorisé la constitution d'un gouvernement séparatiste. Si l'on jette un coup d'œil d'ensemble sur le développement de leur politique, il semble que l'on puisse en expliquer les déboires et les lenteurs par deux raisons principales : pendant la première année de la guerre par l'illusion de décider la Grèce aux risques de l'intervention en ne lui donnant que des espérances vagues et conditionnelles au lieu d'engagements fermes et précis; puis pendant

les deux années suivantes, par l'impossibilité de s'accorder entre eux au sujet de l'importance que pouvait présenter pour leur cause l'expédition de Salonique et l'opportunité de la poursuivre. Nulle part dans la conduite de leur politique commune les vices inhérents à toute coalition n'ont apparu et l'on pourrait dire éclaté avec plus d'évidence que dans les affaires de Grèce.

ALBERT PINGAUD.

---

# Une figure de Diplomate : Le Baron de Barante

Amable-Guillaume-Prosper Brugière, baron de Barante, pair de France, membre de l'Académie française, ambassadeur en Sardaigne et en Russie, grand croix de la Légion d'honneur naquit à Riom le 10 juin 1782 d'une famille de robe qui avait illustré depuis près de deux siècles la Sénéchaussée d'Auvergne, ainsi que le barreau, le présidial et le Parlement de Riom. Apparentée à Blaise Pascal, elle s'était montrée ardemment janséniste, mais dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, elle s'était laissée séduire par l'esprit « philosophique » et par les doctrines de Jean-Jacques Rousseau. Claude-Ignace, le père de Prosper, devait embrasser avec ardeur la cause de la Révolution, devenir membre de la Société populaire de sa ville natale, et, après un court emprisonnement durant la Terreur, remplir sous le Consulat et l'Empire les fonctions de préfet de l'Aude et du Léman.

Placé en 1890, dès l'âge de huit ans, au collège militaire d'Effiat dirigé par les Oratoriens, le jeune Prosper fut, en 1792, lors de la dispersion des ordres religieux, ramené au château de Barante où il devait poursuivre ses études sous la direction de ses parents et partager avec eux les émotions suscitées par l'emprisonnement de son père en 1794, emprisonnement dont les démarches de la femme de ce dernier, Mlle Tassin de Villepion auprès de divers membres de la Convention devaient le tirer assez rapidement. Ce n'est qu'après les troubles du 13 Vendémiaire de l'an IV (5 octobre 1795) que Claude-Ignace conduisit son fils à Paris pour le mettre à la pension Lemoinne.

A cette époque l'esprit de la jeunesse était, comme maintenant, tourné vers l'étude des sciences exactes. Sous la direction de M. Poinsot, le jeune Prosper se livra à l'étude des mathéma-

tiques et fut admis à l'école Polytechnique nouvellement fondée, le 78e de la promotion de 1798. Attaché à sa sortie de l'Ecole au Ministère de l'Intérieur qu'occupait en 1801 M. Chaptal, il fut placé dans la division dirigée par M. Benoist dont la femme, née de la Ville-le-Roulx, élève de David, était une artiste déjà en renom. Il y attendait une nomination fort désirée d'auditeur au Conseil d'Etat.

Il fréquentait les salons que son père lui avait ouverts, et écrivait déjà quelques études, quelques articles au *Publiciste* et divers autres journaux et revues.

C'est en juillet 1804, comme en témoigne un passeport à lui délivré le 27 Messidor de l'an XII que Prosper se rendait en congé d'un mois à Genève auprès de son père, préfet du Léman. Il y débarquait déjà préparé aux entretiens auxquels il allait prendre part à Coppet, aussi devint-il rapidement un des familiers de Mme de Staël, comme le camarade et l'ami de Benjamin Constant et de tout le cénacle qu'animait la fille de M. Necker. S'il fut aussitôt aux pieds de Mme de Staël, celle-ci ne put s'empêcher de goûter aussi rapidement l'esprit, les reparties, les jugements de ce tout jeune homme en qui elle voyait un disciple des plus fervents, tout ému d'admiration pour celle qui lui témoignait une bienveillance de jour en jour plus affectueuse. Quand à la fin de son congé il repartit pour Paris, Mme de Staël lui demanda d'entrer en correspondance avec elle. Quelques lettres de cette dernière tant à Claude-Ignace qu'à Prosper et les nombreux billets de celui-ci montrent combien furent violents les sentiments que Mme de Staël porta à son jeune admirateur de 1804 à 1811. Prosper revenait d'un second séjour à Coppet en 1805 dans toute l'exaltation du début d'une passion qu'il partageait.

Il était nommé le 12 mars 1806, auditeur au Conseil d'Etat, mais l'intérêt de ces nouvelles fonctions ne l'empêcha pas de s'échapper de Paris à plusieurs reprises pour aller voir Mme de Staël aux environs d'Auxerre, limite de la zône où elle était autorisée à résider.

M. de Barante, qui avait publié dès 1805 les *lettres de Mademoiselle Aïssé*, engagea, à cette époque, avec le critique Geoffroy, à propos d'une tragédie de *Henri IV* une controverse qui fit

bruit et déplut à l'Empereur. Pour soustraire le nouvel auditeur aux suites de cette polémique, il lui fit donner l'ordre de porter des dépêches en Espagne. Après la bataille d'Iéna, Napoléon avait délégué à un certain nombre d'auditeurs le soin d'organiser l'administration des provinces récemment conquises en Prusse et en Pologne; M. de Barante fut du nombre. Daru, intendant général de la maison de l'Empereur, de la grande armée et des pays conquis, le lui notifiait ainsi :

Berlin le 8 9bre 1806.

L'intention de Sa Majesté, Monsieur, est que vous vous rendiez sans délai au quartier général de Monsieur le Maréchal Lannes, pour prendre, en arrivant à Dandzik la fonction d'Intendant. J'écris à M. le Maréchal Lannes pour lui faire part de votre nomination.

Je vous envoie ampliation du Décret que Sa Majesté a rendu le 3 novembre qui n'a pas été rendu précisément applicable aux provinces au-delà de l'Oder, mais qui détermine les fonctions de MM. les Intendants.

J'ai l'honneur de vous saluer (signé) Daru.

De Dantzig, Prosper était bientôt envoyé en mission à Varsovie :

Posel le 9 décembre 1806.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que l'intention de Sa Majesté est que vous vous rendiez à Varsovie où vous recueillerez les renseignements les plus précis et les plus étendus que vous pourrez vous procurer sur les ressources en tous genres que le pays peut offrir pour la subsistance de l'armée de même que sur celles qu'on pourrait tirer des pays voisins.

Je vous prie aussi de recueillir sur les finances du pays tous les renseignements qui peuvent éclairer l'administration.

J'ai l'honneur de vous saluer.

(signé) Daru.

Son séjour à Varsovie fut de courte durée, c'est à Breslau que devait le retenir plusieurs mois l'importance de ses fonctions : la rentrée des impôts était difficile et le jeune auditeur,

ému par la situation des populations, s'appliqua à modérer les exigences fiscales de l'administration impériale. Il eut la joie de retrouver aux environs de Thorn, son frère, Anselme, officier dans un régiment de dragons, blessé la veille de la bataille d'Eylau, abandonné sans secours et qui n'avait survécu que par miracle. En rassurant leur père le loyal intendant ne put retenir l'expression de ses alarmes patriotiques : « Le spectacle que j'avais sous les yeux, écrivait-il alors, me faisait une impression si sombre, j'étais si révolté de ce règne brutal de la force, si frappé de la haine que nous accumulions sur le nom français, qu'il me paraissait évident, en voyant de près les ressorts de la victoire, que l'orgueil du vainqueur et sa confiance dans la fortune le précipiteraient tôt ou tard dans quelque entreprise dont le succès serait impossible ». C'était là singulièrement se rapprocher du point de vue de Talleyrand que les récents travaux d'Emile Dard, du comte de St-Aulaire et de M. Duff Cooper ont si bien mis en lumière.

La tiédeur prophétique de M. de Barante pour le régime impérial n'avait, sans doute, pas échappé à Napoléon, car, par un décret du 8 juillet 1807, Prosper était nommé à la sous-préfecture de Bressuire, pays perdu. Il ne s'y installait que le 26 décembre suivant, après avoir passé quelques mois à Genève auprès de son père, à Coppet, auprès de Mme de Staël, et à Paris auprès de Mme Récamier, à laquelle l'unissait une douce tendresse et dont la première était fort jalouse.

Son séjour à Bressuire lui fut profitable en ce qu'il le mit en relation d'amitié et de confiance avec la famille de La Rochejaquelein, lui permit de recueillir des notes sur la guerre de Vendée dont il devait tirer les *Mémoires de Mme de La Rochejaquelein* qu'il ne publia d'ailleurs qu'en 1815. Il consacra, en même temps, ses loisirs à terminer l'ébauche déjà très avancée de son travail sur *La Littérature du dix-huitième siècle* qui devait paraître en 1808.

Le 12 février 1809, il était nommé préfet de la Vendée. Cette promotion était un hommage rendu à l'attitude habile et conciliante qu'il avait prise dès le début de ses fonctions dans l'ouest de la France où la situation restait difficile, en raison des rancunes tenaces qui couvaient encore entre *blancs* et *bleus*. Un

congé de deux mois lui permit de séjourner quelque temps à Genève auprès de son père. Il y fit connaissance de l'ancien ministre de Louis XVI, le comte de Saint-Priest, sur lequel il devait publier, en 1845, une notice intéressante et étendue qui servit *d'introduction aux Lettres et instructions de Louis XVIII* (1). Une autre absence, clandestine cette fois, provoquée par le désir de rencontrer Mme de Staël, suscita des observations très vives à la fois de son père et du Ministère de l'Intérieur.

Ce fut en 1810 que M. de Barante las d'être écartelé entre ses deux amies, « l'une qui rugit, l'autre qui soupire », comme il le notait dans son journal, eut l'occasion de rencontrer à Sannois chez la comtesse d'Houdetot, la célèbre amie de J.-J. Rousseau (2), une petite fille de cette dernière, Césarine d'Houdetot. Il s'éprit vivement de la beauté et du charme de cette jeune créole de seize ans qui était née à l'Isle-de-France, le 17 septembre 1794 et qui dès son retour en France avait été élevée et adoptée par sa tante, Mme de La Briche, belle-mère du Comte Molé. Il demanda sa main et le mariage eut lieu à Paris le 28 novembre 1811 (1).

Quelques mois auparavant, sous la pression de Claude-Ignace, Mme de Staël et Prosper avaient, l'un et l'autre en termes déchirants, rompu leurs relations : Prosper intitulait sa lettre *Adieux d'Oswald à Corinne*, car il se reconnaissait sous les traits du roman que son amie venait de faire paraître et cette dernière était loin de le démentir.

Pour s'être assagies, les relations d'amitié n'en devaient pas moins se maintenir. Mme de Staël se montra très bienveillante pour le jeune ménage Barante et devait s'employer avec succès, en 1813 à obtenir, par les relations qu'elle avait en Angleterre, le renvoi en France du Cte d'Houdetot, père de Césarine, qui y était prisonnier depuis quatre ans.

---

(1) Un fils de cet homme d'Etat devait confier, en 1845, à M. de Barante les mémoires de son père. Elles furent publiées en 1929 par l'arrière petit-fils de Prosper sous le titre : *Comte de Saint-Priest : Mémoires*, in-16, 2 vol., Paris, Calmann-Lévy.

(2) On peut lire à ce sujet : Buffenoir (Hippolyte), *La comtesse d'Houdetot, sa famille, ses amis.*

(3) Sa biographie complète a été publiée sous le titre de : La vie d'une grande chrétienne dans le monde, la baronne de Barante, née Césarine d'Houdetot, 1794-1877, Paris 1936, édit. Spès, 1 vol. in-16.

Les nouveaux époux partirent au mois de janvier 1812 pour Napoléon, aujourd'hui La Roche-sur-Yon, ville créée de toutes pièces et peuplée surtout de fonctionnaires. La vie y était facile, mais les orages politiques altérèrent bientôt la sérénité de la situation. Les désastres de l'expédition de Russie avaient jeté partout le désarroi, la situation des préfets devenait de plus en plus difficile en raison des appels d'une fréquence croissante aux dernières ressources en hommes de la France épuisée.

C'est dans de telles circonstances et par un décret du 12 mars 1813 que M. de Barante fut appelé à la préfecture de la Loire-Inférieure. Il s'installa à Nantes le 7 avril suivant et, à la chute de l'Empereur, y fut maintenu dans ses fonctions par le gouvernement de Louis XVIII. Mais au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il se refusa à servir de nouveau l'Empire, malgré la demande que lui en avait exprimé le nouveau Ministre de l'Intérieur. Il lui écrivait le 24 mars 1815 la lettre suivante :

Monseigneur,

J'ai reçu la lettre que S. E. M. le duc de Bassano a bien voulu m'écrire le 21 de ce mois.

Le Roi Louis XVIII ne m'ayant point dégagé du serment que je lui avais prêté, il me paraît impossible de continuer les fonctions que j'exerçais. Je n'obtiendrais probablement ni la confiance du Gouvernement, ni la considération du public, ainsi ma position n'aurait ni dignité, ni convenance. Voyant l'ordre public assuré dans cette ville, je crois pouvoir me retirer dans mes foyers. Je délègue pour exercer par intérim les fonctions de préfet, M. Dufeu, conseiller de préfecture, homme fort estimé, qui déjà plusieurs fois a été chargé avec succès de cette mission.

J'ai l'honneur d'être avec respect de Votre Excellence, Monseigneur, le très humble et très obéissant serviteur.

Le préfet de la Loire-Inférieure (signé) Barante.

M. de Barante se retira d'abord en Auvergne, puis au Château du Marais chez M^me^ de La Briche, aux environs de Paris. Au retour de la monarchie légitime le gage éclatant de dévouement que venait de lui donner M. de Barante ne le signalait pas moins qu'un mérite incontestable à l'attention du gouvernement. Le

14 juillet 1815, six jours après la rentrée de Louis XVIII à Paris, le baron Pasquier, ministre de l'intérieur le fit nommer secrétaire général de ce ministère avec le titre de conseiller l'Etat, et du 26 septembre au 18 octobre l'intérim de ce département lui fut exclusivement confié par ordonnance royale, en attendant l'arrivée du titulaire, le comte de Vaublanc.

Elu à la Chambre, à la fois par les départements du Puy-de-Dôme et de la Loire-Inférieure, M. de Barante était, par ordonnance du 18 octobre 1815, contresignée par le comte Corvetto, Ministre des Finances, nommé Directeur général des Contributions indirectes. C'est en cette qualité qu'il devait proposer et organiser le monopole du tabac. Ce poste dans lequel il concilia, pendant quatre ans, l'esprit d'équité et de modération qui lui était propre avec une intelligente fermeté dans la poursuite des abus le mettait en rapports immédiats et constants avec les membres du Gouvernement sans l'obliger à abdiquer sa position politique. Les relations qu'il entretenait avec M. Decazes prirent bientôt le caractère d'une étroite intimité. Il devint l'un des plus zélés auxiliaires de sa politique et lorsque le Ministre songea à dissoudre la Chambre de 1815, dite *Chambre introuvable*, c'est à M. de Barante en même temps qu'à M. Guizot qu'il en fit la confidence.

L'Ordonnance du 5 septembre 1816 prescrivait de nouvelles élections où M. de Barante en raison de son âge cessait d'être éligible. Toutefois il n'en parut pas moins plusieurs fois à la tribune comme commissaire du Gouvernement. Son principal début fut remarqué. Il répondait dans la discussion du budget de 1817 à M. de Villèle, l'orateur le plus écouté de la droite, qui, dans un discours où il avait embrassé l'ensemble de l'administration publique s'était livré à une critique très accentuée des abus du régime moderne. L'organe du Ministère, dans la séance du lendemain, réfuta ses reproches et opposa à ce tableau pessimiste une esquisse piquante des désordres et dilapidations de l'ancien régime.

Un des résultats de l'ordonnance du 5 septembre avait été de produire une certaine confusion dans les rangs de la Chambre. Quelques députés, royalistes au fond, mais partisans de cette liquidation des Ultras, tels que MM. de Serre, Royer-Collard et

Camille Jordan, blâmaient le Ministère de n'en pas poursuivre les conséquences avec assez de vigueur. Ils recrutèrent dans le duc de Broglie, le baron de Barante, et Guizot trois adhérents précieux et constituèrent un groupe auquel on donna la qualification de *doctrinaires*. Ces hommes politiques devaient, aussi bien pendant la Restauration que pendant la Monarchie de Juillet, se signaler par la droiture, l'indépendance et la libéralité de leurs opinions, mais devaient, en même temps, porter jusqu'à l'excès l'esprit parlementaire et manquer de ménagements envers le pouvoir qu'ils aspiraient à diriger et dont ils furent souvent d'incommodes auxiliaires.

M. de Barante défendit chaleureusement, en 1818, au nom du ministère, contre les attaques de la droite, le projet de loi sur le recrutement dont il avait été un des principaux rédacteurs. Il consomma ainsi de plus en plus sa séparation avec un parti à qui cette loi était particulièrement antipathique. Le ministère ne tarda pas à récompenser son dévouement. Il fut compris dans la promotion des soixante pairs que l'Ordonnance royale du 5 mars 1819 admit à siéger avant toute constitution de majorat, en suspendant seulement le bénéfice de l'hérédité jusqu'après l'accomplissement de cette condition.

Quoiqu'il fût déjà baron du chef de son père auquel Napoléon avait conféré ce titre en 1810, de nouvelles Lettres-patentes lui furent octroyées par Louis XVIII le 15 novembre 1819 l'élevant à la dignité de *baron-pair :*

La première pensée du Gouvernement avait été de créer M. de Barante *duc* mais ce titre obligeait le bénéficiaire à constituer un majorat représentant un revenu de 100.000 francs qu'il était loin de posséder, alors que le titre de *Baron-Pair* ne comportait qu'un majorat de 12.000 francs. Il tarda longtemps même à constituer celui-ci et c'est Charles X seulement qui, par Lettres-patentes du 25 juin 1828, assura l'hérédité de sa Baron-pairie en constituant lui-même le majorat requis sous forme d'une pension assignée sur les fonds de l'ancienne dotation du Sénat.

La promotion de soixante pairs que nous dirions *de gauche* faite par l'Ordonnance du 5 mars 1809 était destinée à neutraliser toute entreprise de la Chambre haute contre la loi

électorale qui avait rendu impossible la renaissance d'une *Chambre introuvable.* Elle constituait un nouveau gage offert par Louis XVIII à la politique du 5 septembre.

Mais bientôt l'assassinat du duc de Berry, en témoignant du progrès de plus en plus alarmant des idées révolutionnaires, devait amener une violente réaction qui se traduisait par la chute de M. Decazes. Le nouveau Cabinet, présidé par le duc de Richelieu modifia encore une fois la loi électorale et se rapprocha ouvertement des hommes et des doctrines de droite. Une des premières conséquences de cette évolution fut la destitution des fonctionnaires appartenant au parti doctrinaire qui s'était montré particulièrement hostile à leur égard. Le Garde des sceaux, M. de Serre, lié d'affection personnelle avec MM. de Barante et Royer-Collard ne se résigna pas sans peine à cette séparation, M. de Barante perdit le 16 juillet 1820, avec sa direction générale des Contributions indirectes, son brevet de Conseiller d'Etat. On lui offrit, à titre de dédommagement la légation de France à Copenhague, mais il ne voulut pas se séparer de ses amis et refusa. M. Guizot, frappé plus radicalement encore, se trouva réduit pour vivre à son modeste traitement de professeur de faculté.

Cette disgrâce permit à M. de Barante de consacrer tout son temps à la vie littéraire. Il avait d'ailleurs besoin de sa plume pour vivre, car sa fortune mobilière n'était que de 300.000 francs, et il avait une famille nombreuse. Il publia successivement de 1821 à 1830 son livre *Des Communes et de l'aristocratie,* sa traduction des *Œuvres dramatiques de Schiller,* son *Histoire des Ducs de Bourgogne* avec un nombre considérable d'opuscules sur divers sujets et de notices sur divers personnages. Il devint aussi l'un des principaux rédacteurs de la *Biographie universelle.* Mais son œuvre capitale qui devait lui donner la plus grande notoriété est *l'Histoire des Ducs de Bourgogne de la maison de Valois :* elle embrasse un peu plus du siècle révolu entre les deux dates de 1364 à 1477. L'épigraphe de cet ouvrage publié en treize volumes de 1824 à 1826 est la maxime de Quintilien : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum :* c'était toute une révolution dans la manière de concevoir l'histoire et M. de Barante innovait la méthode scientifique fondée

sur la recherche des textes originaux et aujourd'hui devenue classique.

L'Académie français ouvrit ses portes au brillant écrivain; il prononça le 20 novembre 1828 l'éloge public de M. de Sèze, son prédécesseur, l'ancien défenseur de Louis XVI devant le tribunal révolutionnaire; « Dès qu'une volonté, disait-il, à propos du 21 janvier, peut prévaloir contre la justice, il y a despotisme; absence de justice, c'est absence de liberté »; et plus loin il ajoutait « Un roi est le symbole sacré de tout l'ordre social. Le jour où l'on a pu y attenter, c'est qu'une sorte de délire a comme dissous la société, et aucune vie n'a plus la sauvegarde de la justice et de l'humanité ».

Il ne prévoyait pas alors que deux ans plus tard Charles X allait à son tour perdre son trône. Ni les bienfaits d'une admirable organisation financière, d'une honnêteté et d'une économie irréprochables dans la gestion des ressources de l'Etat, ni le sentiment d'une prospérité presque sans exemple jusqu'alors, d'une excellente situation au dehors et du maintien de l'ordre intérieur ne purent prévaloir contre les passions politiques et certaines atteintes à la liberté de penser, de parler et d'écrire. La fraction doctrinaire s'était signalée par l'ardeur de son hostilité envers le ministère Villèle. M. de Barante avait combattu à la Chambre des Pairs le projet de loi sur le sacrilège et la proposition relative à l'indemnité des émigrés, il s'était, d'autre part, attaqué aux Jésuites lors d'un débat sur une pétition introduite par son ami, M. de Montlosier.

Son opposition si fortement accentuée contre les derniers actes et les derniers serviteurs de la Restauration devaient le désigner au lendemain de la Révolution de Juillet aux faveurs du nouveau pouvoir. On songea à l'envoyer comme ambassadeur à Londres, mais ce poste échut à Talleyrand et M. de Barante fut nommé, par ordonnance du 28 novembre 1830, ambassadeur du Roi Louis-Philippe auprès du roi de Sardaigne. Ce poste était assez difficile à remplir en raison de l'attachement du roi Charles Félix et de son successeur, Charles Albert, aux *carlistes*, comme l'on appelait à cette époque les partisans de Charles X. M. de Barante fut obligé de protester contre l'appui donné par le gouvernement sarde à l'équipée de la

duchesse de Berri. Il eut aussi à combattre les dispositions ombrageuses manifestées à Turin au moment de l'expédition d'Ancône entreprise sous le ministère Casimir-Périer pour neutraliser le droit d'occupation et de protection que l'Autriche prétendait exercer vis-à-vis des Etats pontificaux. Sa réputation littéraire était fort appréciée par la société locale et l'Académie royale des Sciences de Turin l'admettait en 1833 parmi ses membres.

Son activité diplomatique ne l'empêchait pas de se rendre de temps en temps à Paris pour assister aux séances de la Chambre des Pairs. C'est ainsi qu'à la suite de l'attentat de Fieschi, il fut appelé à rapporter le projet de loi qui modifiait la police de la presse. S'il s'appliqua à justifier la loi d'exception proposée par le gouvernement en traçant des excès de la presse un tableau fidèle, il sut néanmoins pallier, par des conseils de modération adressés au Ministère, la rigueur des mesures qu'il s'était chargé de justifier.

M. de Barante était, peu après, le 14 novembre 1836, nommé ambassadeur auprès du tzar Nicolas I. On sait quel mauvais accueil l'empereur de Russie avait fait à la monarchie de juillet et combien les rapports étaient tendus entre la Cour des Tuileries et celle de St Pétersbourg. Reçu avec distinction et courtoisie, bien traité par l'empereur, recherché par l'aristocratie russe notre ambassadeur, tout au moins, jouit d'une situation personnelle des plus flatteuses. Il fut aussitôt élu comme membre de l'Académie des Sciences de St Pétersbourg. Le tzar, d'autre part, devait à plusieurs reprises le combler de cadeaux. C'est ainsi qu'il lui fit remettre successivement une réplique des masques mortuaires de Pierre le Grand et de Charles XII, une réduction du monument élevé par Catherine II à Pierre le Grand, deux grands vases de la manufacture impériale de porcelaine et un bloc de malachite des carrières de l'Oural, objets qui sont encore conservés au château de Barante.

L'ambassadeur vint en 1838 passer quelques mois à Paris. Il devait y être l'un des cinq témoins de la rétractation et de la mort de Talleyrand. Un de ses petits-fils, le baron de Nervo, en a recueilli le récit de sa bouche, récit qui présente le retour tardif à la religion de Talleyrand comme sincère et amené par

une série d'entretiens très confiants avec M. de Barante. Ce dernier devait prononcer à la Chambre des Pairs l'éloge funèbre de son ami.

M. de Barante rentra à son poste en passant par la Grèce et la Turquie. A Athènes la Société d'Archéologie le reçut parmi ses membres. Le roi Othon, d'autre part, lui conférait, le 14/26 juillet 1838, la grand' croix de l'ordre du Sauveur de Grèce. A Constantinople il fut reçu en audience particulière par le Sultan et fêté par Reschid Pacha. Il rejoignit ensuite Odessa et consacra deux mois à une excursion en Crimée. Il séjourna près de trois ans encore en Russie. C'était l'époque où le conflit turco-égyptien menaçait de mettre le feu à l'Europe et notre ambassadeur ne fut pas l'un des derniers à mettre en garde le gouvernement de M. Thiers contre ce fameux pacte à quatre dont la France devait être exclue et qui mettait fin aux ambitions de Méhémet-Ali. M. de Barante repartit pour la France au mois de septembre 1841.

Les relations entre les deux pays s'étant envenimées, M. de Barante ne devait pas retourner à Pétersbourg, tout en restant jusqu'en 1848 titulaire de l'ambassade Il fut, en cette qualité, chargé en 1845 de négocier et de signer avec l'envoyé de Russie à Paris un traité de commerce. C'est à cette occasion que le tzar lui conféra, le 12 octobre 1846, la grand' croix de Saint Alexandre Newski. Le roi Louis-Philippe élevait, de son côté, M. de Barante, le 12 avril de la même année, à la dignité de grand' croix de la Légion d'Honneur.

Comblé d'honneurs, en relations de confiance et d'amitié très étroites avec la famille royale, ce n'est pas sans une amère douleur que M. de Barante assista au divorce entre le pays réel et un pays légal par trop restreint, et vit s'écrouler un régime auquel il était attaché par la reconnaissance et les sentiments politiques. Il était aussitôt révoqué de ses fonctions d'ambassadeur par arrêté du 7 mars 1848 pris par M. de Lamartine, le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement provisoire, tandis qu'en même temps sa demeure était menacée d'une perquisition, le bruit ayant couru que les « Trésors du Roi Louis Philippe y étaient cachés ». Désormais sa vie diplomatique et sa vie parlementaire étaient finies. Après le coup d'Etat du

2 décembre, l'empereur Napoléon III devait bien lui faire offrir par M. de Persigny une place de sénateur, mais M. de Barante la déclina en des termes tels que le Ministère de l'Intérieur crut devoir le faire surveiller comme suspect. Pendant quelques mois un agent de la Sûreté fut installé dans un village voisin de la terre de Barante.

Retiré à la campagne, M. de Barante consacra son activité à la population locale et à ses travaux littéraires. Un Français de Russie, M. Mancel-Chabot, avait légué à l'ancien Ambassadeur une somme importante à charge par lui de la consacrer à une œuvre sociale de son choix. M. de Barante constitua alors la *Société de Secours mutuels des Ouvriers et Artisans de Thiers* qui était l'une des premières œuvre sociales de ce genre créée en France et qui, aujourd'hui encore, occupe une situation importante (1).

Enfin, M. de Barante reprenait ses travaux historiques. Il publiait en 1853 *L'Histoire de la Convention,* en 1855 une *Histoire du Directoire,* en 1859 la *Vie de Mathieu Molé* extraite d'une Histoire des Parlements laissée inachevée, et en 1861 la *Vie politique de M. Royer-Collard.* Il présidait, d'autre part, quand il venait à Paris, les séances de la *Société de l'Histoire de France* dont il avait été, avec M. Guizot, le fondateur en 1834. Il continuait à correspondre avec toutes les notabilités de la politique, des lettres et de la société avec lesquelles il était en rapports suivis depuis une cinquantaine d'années, correspondance qu'un des ses petits fils, Claude-Antoine de Barante devait publier en 1892 sous le titre de *Souvenirs du Baron de Barante.* Il s'éteignit au château de Barante le 21 novembre 1866.

« Bien qu'il eût des convictions très arrêtées sur presque tous les points, dit de lui le prince Albert, depuis duc de Broglie, dans le discours qu'il prononçait à ses funérailles, rien chez M. de Barante ne ressemblait aux allures d'intolérance hautaine que prend volontiers l'esprit de secte et de parti. Nul esprit n'était plus large, plus libre, plus exempt de préjugés, plus accessible à la contradiction. »

PROSPER DE BARANTE.

(1) La ville de Thiers a donné récemment le nom de Barante à l'une de ses rues et élevé un monument à la « mutualité » sur le socle duquel figurent à la fois M. de Barante et M. Marcel Chabot.

# Les Etats-Unis et l'Europe

L'Amérique et l'Europe sont loin l'une de l'autre; elles se connaissent mal, et, chose plus grave encore, elles savent mal ce que chacune d'elles pense de sa voisine d'au delà des mers. Mais, à vrai dire, l'une comme l'autre a ses excuses : l'attitude des divers gouvernements européens a été souvent, en politique étrangère, assez difficile à préciser et à interpréter. Les directives du gouvernement américain n'ont pas été, non plus, moins vagues ni moins variables. Novateur dans tous les domaines, M. Roosevelt ne s'est pas encore fixé une ligne de conduite définitive dans ses rapports avec le Vieux Continent. Certes, ses préférences, ses tendances personnelles, nous pouvons facilement les prévoir; mais il nous reste à savoir dans quelle mesure il peut les mettre en pratique, étant donné la violente opposition qui se manifeste dans certains milieux, dont nous aurons à examiner l'action au cours de cet exposé.

Et, cependant, il importe, aujourd'hui plus que jamais, d'éclairer l'opinion publique de l'Europe sur la politique extérieure des Etats-Unis. C'est que, à l'époque trouble que nous traversons, période ou tout n'est qu'autarchie, course aux armements et bruits de catastrophe imminente, l'action des Etats-Unis peut se révéler décisive; leur abstention, leur désintéressement des affaires européennes, peut précipiter le cours des événements sur une pente fatale; par contre, leur coopération effective s'avérerait essentiellement bienfaisante, et, par une détente économique, financière et politique, créerait des bases solides à cette paix, qui est universellement désirée, mais qui paraît bien fragile, parfois semblable au poétique et célèbre vase brisé.

Certes, que les Etats-Unis puissent exercer une influence sur

les destinées de l'Europe, nous ne saurions en douter; nous en avons déjà fait l'expérience, puisque c'est eux qui ont déterminé, depuis la signature de l'armistice, les grandes voies sur lesquelles s'est engagée notre civilisation. Cette orientation n'a pas toujours été très heureuse; la gestation d'un monde nouveau est souvent chose pénible et cruelle, et elle l'a été tout particulièrement en ce qui concerne l'Europe. Mais il faut bien reconnaître, comme l'a observé si justement M. Wladimir d'Ormesson, que les Etats-Unis ne sauraient se considérer comme entièrement innocents de la crise, si dangereuse, que traverse le Vieux Continent. Les Etats-Unis, en aidant l'Europe — en particulier, l'Allemagne, — à « s' « américaniser », à se « supermachiniser », ont rendu des millions de bras inutiles, au moment même ou ils se fermaient, eux-mêmes, à l'immigration. Ils ont donc largement contribué à plonger l'Europe dans une crise inextricable, crise qui peut la conduire à une catastrophe. Et, dans ces conditions, il se trouve plus d'un Européen pour penser que les États-Unis, en dehors de leur propre intérêt, sont moralement tenus à rendre moins dangereux un état de choses dans lequel, directement ou indirectement, ils ont une part indéniable de responsabilité.

Une autre responsabilité, celle-là plus directe : les Etats-Unis, tout en octroyant des crédits gigantesques, aux pays étrangers, depuis la fin de la guerre, ont mal compris le rôle qui leur incombait en tant que créancier. Ils ont maintenu, en effet, des tarifs douaniers très élevés, ce qui a interdit tout règlement en marchandises des dettes européennes.

Voyons maintenant s'il existe, dans la grande nation américaine, la volonté généreuse et sincère de travailler en commun avec l'Europe à résoudre ces tragiques problèmes et à écarter la menace qu'ils font peser sur l'avenir de toute l'humanité.



Les dernières élections, qui ont donné, comme on le sait, au Président Roosevelt, une majorité massive, ont fait naître, à ce sujet, en Europe, beaucoup d'espoirs; le public européen s'est imaginé que M. Roosevelt pourrait, dorénavant, donner libre

cours à ses projets de collaboration active des Etats-Unis avec les puissances européennes. On a immédiatement supposé qu'il allait convoquer, sans tarder, cette grande conférence de la paix qu'il n'a cessé de préconiser depuis son avènement à la présidence; on a cru, en Europe, qu'il obtiendrait, sans difficulté, du Congrès de Washington, les pouvoirs discrétionnaires absolus relatifs à l'application de l'embargo aux belligérants; quand à l'adhésion des Etats-Unis à la Cour Permanente de Justice Internationale, elle ne faisait plus aucun doute dans l'esprit de ces chasseurs de mirages, à en juger par les commentaires de la presse européenne de l'époque.

Les événements survenus depuis n'ont aucunement donné raison à ces prédictions optimistes. Sans doute, la presse Hearst, ainsi que les partis isolationnistes à outrance, ont-ils subi une cuisante défaite, renforçant ainsi l'autorité personnelle du Président; mais, par contre, de la conférence de la paix, il n'est plus questions; les pouvoirs discrétionnaires absolus, sollicités par le Président pour l'application de l'embargo en cas de guerre, ne lui ont pas été accordés; et même, ce qui représentait, aux yeux des partisans de la sécurité collective, une sorte de « réalisation minima » — l'adhésion des Etats-Unis à la Cour Permanente de La Haye — a été repoussée par le Congrès Américain. Tout cela s'est produit en dépit de ce fait, qui n'est un secret pour personne, que nombre d'Américains avaient voté pour Roosevelt précisément en raison de sa politique extérieure et des perspectives de collaboration éventuelle avec le Vieux Continent qu'elle laissait supposer; n'oublions pas qu'en Octobre dernier, on venait d'enregistrer l'accord monétaire tripartite, conclu avec la France et la Grande-Bretagne, et que le programme douanier du Secrétaire d'Etat Cordell Hull était en voie de discussion. Il comportait une réduction substantielle du tarif douanier et semblait des plus favorables au développement des échanges économiques.

Aujourd'hui nous nous apercevons de plus en plus que la victoire de M. Roosevelt a été une victoire personnelle du Président, celle d'une personnalité, plutôt que celle d'un programme et, bien moins encore, le triomphe d'un idéal de politique étrangère. N'oublions pas que pendant la campagne élec-

torale, le parti démocrate, c'est-à-dire le parti même du Président Roosevelt, s'est soigneusement abstenu d'inclure dans son programme les questions de coopération internationale, qu'il considérait comme propres à faire naître des dissensions au sein même du parti. Il demeure donc certain que M. Roosevelt, malgré son indiscutable succès personnel, sera obligé, dans l'avenir, de tenir compte, dans ses actes, de la méfiance de l'opinion publique, renforcée par les hésitations du Sénat de Washington, devant toute tentative de rapprochement avec l'Europe.

S'il faut admettre qu'il existe un principe à la base de la politique traditionnelle des Etats-Unis, c'est le suivant : « *no entanglement* », « pas d'empêtrement », en langage familier. Autrement dit, nul engagement, à longue ou à brève échéance, ne doit pouvoir contraindre le peuple américain à des actes de solidarité forcée avec qui que ce soit. L'indépendance avant tout : il sera toujours loisible au gouvernement de prendre telle ou telle décision au moment ou il le voudra, lui-même, et non lorsqu'il y sera contraint en vertu d'un engagement écrit. Politique impraticable en Europe, mais possible aux Etats-Unis, étant donné les avantages tout particuliers que leur assure leur position géographique.

Cette attitude de farouche indépendance et d'isolationnisme remonte à la création même des Etats-Unis. Elle s'est concrétisée, pour la première fois, dans le fameux discours que George Washington, leur fondateur et premier président, prononça au moment de quitter sa charge, et où il déclara, en substance : « Nous ne *leur* demandons rien; qu'*ils* ne cherchent pas, non plus, à nous enchaîner à *leur* sort ». Et ce « leur » un peu dédaigneux, — n'en déplaise aux Européens ! — c'est eux-mêmes, en vérité.

Non pas que les Etats-Unis se soient toujours refusés à entrer en conflit armé en cas de besoin, ou à intervenir vigoureusement aux côtés de l'une ou de l'autre des puissances européennes : de multiples exemples à travers le 19e siècle sont là pour nous démontrer le contraire. Nous trouvons, d'abord, dès 1812, un conflit armé avec l'Angleterre; puis l'expédition de la flotte américaine jusque dans la Méditerranée, contre les pirates de Tripoli; en 1847, la guerre du Mexique; et, en 1898, celle qu'ils ont

soutenue contre l'Espagne, pour appuyer contre elle Cuba et les Philippines, révoltés. Mais, dans tous les cas que nous venons de citer, les Etats-Unis ne faisaient pas acte d'intervention proprement dite dans les affaires européennes; tantôt seul leur intérêt personnel les poussait à l'intervention, tantôt ils agissaient comme simples associés de telle ou telle puissance européenne. Remarquons bien ce terme d'*associé*, par opposition à celui d'*allié*, car c'est ce même terme d'associé que les Américains ont employé pour préciser le caractère de leur intervention en 1917; ils n'ont jamais voulu admettre d'avoir été véritablement les *alliés* des Etats de l'Entente; c'est d'ailleurs ce qui leur a permis, à la cessation des hostilités, d'obtenir, à Versailles, une sorte de présidence morale, charge que l'Amérique se croyait obligée d'assumer de par son titre d'associé et de pays planant au-dessus des querelles européennes — mais qu'elle n'accepta pas comme une obligation absolue et définitive. Nous savons, en effet, qu'avec l'élection de M. Harding, candidat républicain, à la présidence, les Etats-Unis abandonnèrent la situation prédominante qu'ils possédaient dans la direction des affaires européennes de par les suites de la guerre, et qu'échappant au pacte de la S. D. N., ils se retrouvèrent, avec joie et soulagement, en tête-à-tête avec eux-mêmes.

C'est que, dès la fin des hostilités, une idée gagnait de plus en plus de terrain aux Etats-Unis, atteignant son maximum de popularité, comme nous le verrons plus tard, en 1935. « C'est, se répétaient les uns aux autres les citoyens américains, — c'est grâce aux intrigues les plus suspectes et aux manœuvres, plus ou moins inavouables, des marchands de canons et des louches profiteurs de guerre, que nous nous sommes trouvés amenés à participer aux hostilités. » Cette conception, assimilable à la conception marxiste, et pour le moins légèrement naïve, gagna les esprits à tel point qu'un groupe de sénateurs, sous la présidence de M. Nye, célèbre depuis, fut chargé d'entamer une enquête à ce sujet. Bien entendu, la montagne accoucha d'une souris. Le sénateur Nye parvint bien à mettre en lumière quelques fort vilaines intrigues commerciales en liaison avec la vente des munitions aux petites puissances; mais sa thèse principale, à savoir que les Etats-Unis furent poussés dans la guerre

mondiale par les banquiers et les marchands de canons, ne peut plus être acceptée que par ceux qui n'ont pas suivi la marche de l'enquête. On n'a pas présenté une ombre de preuve du fait que les banquiers auraient exercé, ou tenté d'exercer, une influence quelconque sur la décision du Président Wilson de rompre avec l'Allemagne, ni sur sa décision de demander au Congrès une déclaration de guerre, ni qu'une semblable influence ait été exercée sur le Congrès, lorsque celui-ci déclara la guerre. Ce fiasco a entraîné, pour tout esprit de bonne foi, la fin d'une illusion dangereuse : celle qui consiste à croire que les grands conflits, d'où sortent les grandes guerres, sont engendrés par la seule cupidité de quelques individus.

L'enquête du sénateur Nye eut, au moins, l'avantage de mettre en lumière, par les controverses qu'elle suscita, les diverses tendances, sur ce point, de l'opinion américaine. Ainsi, MM. Newton Baker et Lamont, collaborateurs du Président Wilson, élevèrent énergiquement leurs voix, pour rappeler à leurs concitoyens que l'entrée en guerre des Etats-Unis, en 1917, fut déterminée non par des intrigues de banquiers ou de grands industriels, mais par l'indignation que provoqua la guerre sous-marine, pratiquée, sans restriction, par l'Allemagne.

Cette controverse est loin d'être apaisée à l'heure actuelle. Il y a quelque temps, M. Raymond Buell, président de la *Foreign Policy Association*, optait pour une position intermédiaire. Selon lui, il était devenu excessivement difficile à la diplomatie américaine, sinon impossible, de conserver une ligne de conduite vraiment neutre, une fois que le gouvernement eut laissé naître et se développer le commerce des fournitures de guerre. Mais, bien évidemment, ajoute M. Buell, Woodrow Wilson ne pouvait, en aucune manière, demander au pays de déclarer la guerre au Reich pour protéger les bénéfices acquis par la fourniture aux Alliés de munitions et autres marchandises — le pays ne l'aurait pas suivi. Il fallait donc s'ingénier à découvrir une raison morale — et ces raisons, si on les cherche bien, on finit toujours par les trouver; d'ailleurs, pendant la guerre, les Allemands avaient fait tout ce qui dépendait d'eux pour fournir à l'opinion anglo-saxonne — idéaliste, et avec un sens de la justice très développé — des prétextes pour justifier une intervention hos-

tile : en particulier, la violation de la neutralité belge, d'abord, puis la catastrophe du « Lusitania », sans parler de la conviction croissante que la victoire du militarisme germanique mettrait en péril les principes démocratiques, si chers aux Américains, — tout ceci permit à Woodrow Wilson de franchir le Rubicon de l'interventionnisme, et d'apporter à la cause des Alliés un facteur de victoire décisif, les 14 points de Wilson ayant assuré, à eux seuls, l'union morale des Alliés et provoqué la désagrégation des Empires Centraux.

Mme Dorothy Thomson (épouse de Sinclair Lewis, et, elle-même, journaliste influent), a souligné, avec vigueur, les causes idéalistes qui ont déterminé l'entrée en guerre des Etats-Unis.

« Ce ne sont pas les banquiers internationaux, ni la propagande franco-anglaise qui nous ont entraînés dans la guerre, écrit-elle, mais des facteurs psychologiques de la première importance, dont la loi ne tient aucun compte. L'énorme population anglo-saxonne des Etats-Unis fut, dès l'origine du conflit, favorable aux Alliés, parce que les Américains sont apparentés à l'Angleterre par le sang et à la France par la culture. Shakespeare, Dickens et la Grande Charte sont plus responsables de notre entrée en guerre que la finance internationale. » Mrs Thomson exprime, d'ailleurs, sa conviction, que si les circonstances de 1917 venaient à se renouveler, les mêmes facteurs émotionnels, les mêmes préférences politiques, joueraient dans la même direction.



En dehors de l'amertume de s'être, soi-disant, laissés entraîner dans la guerre pour la satisfaction d'intérêts privés, les citoyens des Etats-Unis avaient, à l'égard de leurs anciens associés, un autre sujet de rancune. Pour le comprendre, il faut se rappeler que les Américains accordaient plus d'importance aux 14 points de Wilson qu'on n'a voulu, d'ordinaire, le croire en Europe. C'est précisément parce qu'ils tenaient profondément à cette nouvelle charte du droit international, et parce qu'ils ont cru que le traité de Versailles était en contradiction avec elle, que le Sénat répudia les traités de paix et que les

Etats-Unis restèrent en dehors de la Société des Nations, dont leur Président avait été, pourtant, l'instigateur. Les personnalités politiques les plus influentes et les plus respectées prirent alors la tête d'un mouvement en faveur d'un isolement absolu, qui s'étendit d'un bout à l'autre du pays. Bientôt, cependant, les citoyens des Etats-Unis comprirent que cet isolement 100 p. 100 n'était plus possible depuis que leur grande République est devenue politiquement et économiquement, une puissance mondiale. Les masses américaines ne se composent plus uniquement, comme autrefois, de pionniers et de défricheurs de continents vierges, ayant suffisamment à faire chez eux pour se désintéresser de la vie des autres; il s'y trouve en nombre des exportateurs, qui dépendent forcément du nombre et de la solvabilité de leurs clients étrangers; des capitalistes, inquiets sur le sort de leurs capitaux, engagés dans le monde entier; des commerçants et des financiers, soucieux de sauvegarder les marchés d'outre-mer, dangereusement menacés. L'isolement demeure sans doute un idéal, mais il a fallu s'éveiller peu à peu, aux réalités de la situation.

Ce fut là l'origine, du renouveau d'intérêt qui se manifesta, très vite, aux Etats-Unis, pour une collaboration avec les principales puissances européennes. Que faire, tout d'abord, pour atténuer une possibilité de conflit dans le Pacifique, où la paix était mise en péril par la croissance foudroyante des forces japonaises ? On convoqua la conférence de Washington, et, tout en subissant l'influence du sénateur Borah et de ses semblables — isolationnistes à tout crin — on en vint à l'idée de collaborer au maintien de la paix mondiale, sans pour cela, cependant, se lier encore à aucune puissance particulière. A partir de ce moment, l'opinion publique commença à se préoccuper de la marche de la politique générale en Europe, favorisée en cela par les organes les plus éclairés de la presse, qui poursuivaient leur lourde tâche d'éducation publique et qui renseignaient les masses sur leurs véritables intérêts. C'est ainsi que, sous les présidences de Harding, de Coolidge et de Hoover, les Etats-Unis ébauchèrent leurs premieres mesures efficaces de collaboration internationale : telles, la Conférence Economique de 1927, la signature du pacte Briand-Kellogg (pacte de Paris) en

1928; diverses interventions du Président Hoover (pas toujours heureuses, il est vrai), dans maintes questions économiques européennes, etc. etc. Puis, en 1932, ce fut la Conférence du Désarmement, et l'on put croire que, sous l'impulsion de M. Roosevelt, en collaboration avec MM. Stimson, Norman Davis et Cordell Hull, les Etats-Unis en viendraient définitivement à une coopération internationale de plus en plus étroite et efficace.

Ces élan nouveau fut brusquement arrêté en Décembre 1932 par une grave erreur, que l'on reconnaît, aujourd'hui, avoir été en partie responsable de la modification des relations entre l'Europe et les Etats-Unis : je veux parler du non-paiement des dettes de guerre européenne envers l'Amérique. Cette carence eut pour résultat de rejéter les Etats-Unis vers cet isolationnisme dont les principes trouvèrent leur manifestation explicite dans l'adoption de la loi Johson, loi d'après laquelle tous les Etats débiteurs ayant manqué à leurs engagements (et cela comprend tous les Etats belligérants ou successeurs des Etats belligérants de la Grande Guerre, à l'exception de la Finlande) se virent privés de toute possibilité d'emprunt dans l'avenir. C'est ainsi qu'en mars dernier, les citoyens des Etats-Unis n'ont pu encore, officiellement du moins, participer à la souscription de l emprunt français à garantie de change.

Mais comprenons bien qu'il ne s'agit plus ici de l'isolationnisme traditionnel, basé soit sur la crainte de perdre son indépendance, soit sur une indifférence totale pour les querelles d'autrui. La nouvelle neutralité est une neutralité radicalement pacifiste. Il s'agit, pour les Etats-Unis, de fuir à la fois les conflits et les belligérants, et de s'enfermer dans un splendide isolement, fut-ce au détriment de certains citoyens qui auraient voulu,ou pu, tirer bénéfice de l'état de guerre; s'il existe de tels Américains, qu'ils le fassent donc à leur propre risque et péril: ils n'obtiendront pas, dans leurs entreprises, la coopération, ni la garantie, du gouvernement américain.



Cette mentalité pacifiste était renforcée, chez les Américains, par la conviction qu'ils n'avaient nul besoin du système de sécurité collective, et qu'une guerre éventuelle en Europe ne les

atteindrait que dans une faible mesure. Quel intérêt auraient-ils eu à garantir la paix européenne, alors qu'ils ne pouvaient en retirer nul bénéfice, n'ayant jamais eu besoin de l'aide d'aucun pays européen ? D'ailleurs, le *New Deal* et la politique intérieure de M. Roosevelt passionnaient à l'époque, le public américain bien davantage que les questions extérieures.

En fait cependant, les Etats-Unis se virent amenés, par les nécessités mêmes de la politique internationale, à collaborer avec la Société des Nations, et, partant, avec les puissances européennes. Ce fut, tout d'abord, le cas en 1931, à l'époque de l'agression japonaise contre la Chine. Adoptant alors une attitude nettement hostile à l'infiltration nippone sur le Continent asiatique, il allèrent jusqu'à s'adresser au Quai d'Orsay et au Foreign Office, afin d'obtenir le concours de la France et de la Grande Bretagne (à tout le moins, celui de cette dernière) pour la rédaction et la remise d'une note qu'eux-mêmes envoyèrent au gouvernement de Tokio en janvier 1932. Les concours escomptés leur firent défaut; le Foreign Office répondit par un refus net et définitif, alléguant que les assurances du Nippon quant à la non-violation du principe de la porte ouverte en Chine lui paraissaient tout-à-fait suffisantes. M. Stimson, ancien Secrétaire d'Etat, dans un ouvrage qu'il a publié sur cette question, émet l'avis que cette défaillance de l'Angleterre, encouragea, plus que tout autre motif, le Japon, dans sa résistance opiniâtre des décisions de la Société des Nations. Il faut avouer que, de leur côté, les Etats-Unis ont commis des erreurs dans l'affaire de Mandchourie; lorsque la Société des Nations leur demanda de participer à l'envoi sur place d'une commission d'enquête, ils tergiversèrent, comme devaient le faire, d'autres Etats, durant le conflit italo-éthiopien. Les grandes puissances manquèrent alors l'occasion de s'entendre avec eux. La question de Mandchourie eût pu fournir un terrain d'entente admirable pour une collaboration que les Etats-Unis n'auraient pu répudier plus tard, ce qui aurait sans doute évité au monde une bonne part des difficultés actuelles.

Cependant, l'élite du pays ne renonçait pas à rapprocher l'Europe du Nouveau Monde. Ses efforts en ce sens trouvèrent leur expression en 1933 dans la déclaration faite à Genève par

M. Norman Davis, délégué à la Conférence du Désarmement : « Nous sommes prêts, disait-il en substance, à contribuer à l'organisation de la paix..., nous acceptons de consulter les autres Etats en cas de menace à la paix, dans l'intention d'éviter un conflit... Au cas où les Etats membres de la Société des Nations... décideraient qu'un Etat s'est rendu coupable de rupture de la paix... et s'ils prenaient des mesures contre le violateur, alors, si nous sommes d'accord avec le jugement rendu, nous nous abstiendrons de toute action qui tendrait à compromettre le succès de l'effort collectif ainsi tenté par ces Etats pour rétablir la paix. »

C'était une voie ouverte à des conversations entre l'Europe et l'Amérique. Mais cet appel n'eut que peu de succès, et l'affaire éthiopienne, venant après la conquête de fait du Mandchoukouo par le Japon, apparut à l'opinion américaine comme une démonstration de l'impuissance de la Société des Nations, qu'elle considérait comme le seul organe capable de réaliser un rapprochement entre les Etats-Unis et l'Europe. C'est en vain que, pendant la guerre italo-éthiopienne, M. Roosevelt fit des efforts désespérés pour tenter, une fois de plus, de collaborer avec l'assemblée de Genève. Il alla jusqu'à transgresser les pouvoirs que lui octroyait le *Neutrality Act* du 31 août 1935, en préconisant l'arrêt des exportations de pétrole. M. Cordell Hull, Secrétaire d'Etat, déclarait notamment, le 15 novembre 1935 : « L'envoi aux belligérants de pétrole, de cuivre, de wagons, de tracteurs, de ferraille et d'acier est directement contraire à la politique du gouvernement américain ». Le département du Commerce s'adressa directement à toutes les compagnies maritimes débitrices de l'Etat (il y avait, à l'époque, jusqu'à 350 emprunts non remboursés), leur enjoignant de ne pas effectuer le transport des articles inclus dans la déclaration de M. Hull. Il sembla un moment que M. Roosevelt, soutenu par un certain courant d'opinion, pourrait obtenir du Congrès le vote même de l'embargo sur le pétrole. Mais devant les hésitations de la Grande Bretagne et de la France à faire adopter ce même embargo par l'aréopage génevois, une violente réaction se produisit à nouveau, entraînant les Etats-Unis loin des affaires européennes. Le projet Laval-Hoare (projet qui, on s'en souvient, amena la démission

retentissante de l'un de ses deux auteurs), provoqua, aux Etats-Unis, une réaction encore plus forte qu'outre-Manche, il dégoûta pour longtemps les Américains de toute idée de coopérer avec l'Europe. Pour eux, tous les pays d'Europe se valaient, autrement dit ne valaient rien; nul d'entre eux n'était capable d'appliquer un principe dont il se faisait l'apôtre; la Société des Nations s'avérait inutile, et, décidément, les Etats-Unis n'avaient que faire dans cette galère.

La vague d'isolationnisme qui déferla sur l'Amérique à la suite de la faillite du système de sécurité collective dans le conflit italo-éthiopien, prit alors des formes démagogiques. On alla jusqu'à condamner les prêts internationaux et le commerce avec l'étranger. Les partisans du libre-échange, poussèrent leurs prétentions au point de préconiser l'autarchie, sous la forme d'une augmentation du pouvoir d'achat à l'intérieur; certains paragraphes du *New Deal,* instauré par M. Roosevelt, semblent s'être inspirés de ce principe. Ne tenant plus aucun compte des intérêts internationaux des Etats-Unis, les Américains paraissaient vouloir faire monter le niveau de leurs prix bien au-dessus du niveau mondial.



C'est en obéissant à cette impulsion que le gouvernement des Etats-Unis, peut-être contrairement à ses propres désirs, soumit au Congrès un acte de neutralité, qui entra en vigueur le 24 août 1935. Il consacra le triomphe des démagogues les plus aveugles, farouchement attachés à la théorie de l'isolement, tels que Borah, Nye, et Johnson, l'auteur de la loi en question. Non seulement l'Amérique ne veut avoir aucun rapport avec les belligérants, mais, encore, si l'un des membres de la Société des Nations se porte au secours de la victime, il reçoit aussitôt, à son tour, la qualification de belligérant, et la procédure de l'embargo s'étend à lui automatiquement. Autrement dit, selon le *Neutrality Act, tout* matériel de guerre est soumis à un embargo, sans qu'on ait à se préoccuper de savoir si ce matériel est destiné à un Etat agresseur, ou, au contraire, à la victime de l'agression. A l'occasion du vote de cette loi le Congrès de Washington refusa à M. Roosevelt le pouvoir discrétionnaire

de désigner l'Etat agresseur; selon l'opinion de certains membres du Congrès, ce pouvoir aurait pu, éventuellement permettre au Président des Etats-Unis de conclure des alliances européennes, et entraîner par là les Etats-Unis dans la conflagration qui, dans l'esprit des Américains, demeure inévitable. Pour les partisans farouches de l'isolement, la neutralité américaine doit être absolue et aveugle; tout combattant sera mis hors la loi, qu'il combatte pour attaquer et conquérir, ou, au contraire, pour se défendre. Car, se défendre ou attaquer, c'est toujours faire la guerre; et l'Amérique condamne toute guerre, quelle qu'elle soit. Quelqu'immoral qu'il nous paraisse, cet encouragement à l'agresseur éventuel, a pour lui, il faut bien l'avouer, l'opinion admise, malheureusement, par la majorité des américains, ils considèrent en effet, que les guerres, telle que celle de 1914, sont dues à la politique impérialiste poursuivie par *tous* les Etats européens; et qu'à ce point de vue, la France et la Grande Bretagne ne sont pas moins coupables que les Etats ouvertement militaristes ou dictatoriaux.

Quelles sont, en politique internationale, les conséquences de cette attitude ? Ici, l'on ne peut passer sous silence l'opinion de l'éminent spécialiste des questions américaines qu'est Pierre de Lanux. Dans un ouvrage publié sous les auspices du Centre d'Etudes de Politique Etrangère, celui-ci vient d'analyser à fond la question de la neutralité américaine.

Il exprime l'avis que non seulement la neutralité des Etats-Unis ne saurait nuire à la collaboration internationale ou à la sécurité collective, mais que, bien au contraire, elle ne fait que les favoriser. En voici, d'après lui, les raisons :

« Si telle nation restée à l'écart d'un conflit mondial, permettait à ses ressortissants de profiter de la situation ainsi créée, en vue de tirer d'énormes bénéfices des commandes à des prix exceptionnels que ne manquerait pas de faire un Etat boycotté par tous les autres,, ce serait la faillite du système collectif; et si les autres Etats résistaient, le conflit s'étendrait dangereusement, comme il serait arrivé, par exemple, en 1917, si un gouvernement américain avait insisté pour commercer librement avec l'Allemagne bloquée par les Alliés, au lieu de se joindre à ceux-ci, comme le fit Wilson... Avec la nouvelle attitude améri-

caine, il ne s'agit pas exactement d'une neutralité bienveillante pour la Société des Nations, comme d'aucuns cherchaient à l'obtenir. Mais c'est la disparition automatique du théâtre de la guerre de tout intérêt américain légitime. C'est, par conséquent, le désaveu infligé d'avance à tout effort pour rompre le blocus, décrété par la Société des Nations. »

Autrement dit, les Etats-Unis, par leur nouvelle conception de l'isolement, s'engagent à ne plus intervenir de quelque façon que ce soit, ni par les armes, ni par des mesures économiques, dans un conflit européen éventuel. En tant qu'ils acceptent, ainsi, toutes les mesures prises par les belligérants dans la zone des conflits, il est certainement exact qu'ils se soumettent, par là même, à toutes les mesures de boycottage et de blocus qui viendraient à être décrétées contre l'Etat agresseur. Il est bien évident qu'une telle attitude ne peut que favoriser l'application du principe de la sécurité collective, comme le fait remarquer si justement M. de Lanux. Mais cette coopération négative est-elle suffisante ? Ne serait-il pas préférable, pour les Etats-Unis, de collaborer plus activement au maintien de la paix européenne ? Graves questions, dont la réponse ne s'élabore que très lentement dans l'esprit des masses américaines, mais qui, un jour prochain, pourront, peut-être, réserver des surprises.



Voici, en effet, qu'une évolution se manifeste, évolution qui risque de décevoir, de plus en plus, les isolationnistes. Le réarmement des Etats-Unis se poursuit activement. Leur programme naval, autant que le nouveau programme militaire, et les dépenses considérables qu'ils entraînent, en sont un des résultats les plus tangibles; ils auront pour conséquence de jeter, un jour, toute la puissance des Etats-Unis sur la balance des forces, du côté de la paix internationale. Selon les renseignements de source américaine, les Etats-Unis sont sur le point d'achever la construction de deux nouveaux cuirassés; le nombre de croiseurs est augmenté de 13 unités, portant ainsi à 50 le chiffre total de ce genre de bâtiments. Plus de 300 hydravions sont en voie de construction, élevant ainsi les Etats-Unis au premier rang des puissances pour l'aviation maritime. L'armée de terre,

comme le personnel maritime, subissent, en ce moment, une augmentation de 10 à 12 p. 100, et des mesures sont prévues pour que les forces armées des Etats-Unis puissent atteindre, en cas de guerre, le chiffre impressionnant, pour le continent américain, de 3.000.000 d'hommes.

Notons qu'au sujet du Pacifique — quoique ceci soit, aujourd'hui, en dehors de nos préoccupations, qui doivent se borner aux relations des Etats-Unis avec l'Europe — un courant se précise dans l'opinion américaine, et semble indiquer un renouveau d'intérêt pour les problèmes de l'Extrême-Orient. Il y a quelques années, une loi a été votée pour instaurer un gouvernement autonome aux Philippines; à l'heure actuelle, de nombreuses voix s'élèvent en faveur du maintien de la protection des Etats-Unis sur ces îles, et ce courant d'opinion a pris corp dans un certain nombre de mesures militaires. Les Etats-Unis manifestent délibérément l'intention de ne pas laisser les mains libres au Japon en Extrême-Orient. On se souvient, à cet effet, qu'ils ont refusé de reconnaître la suprématie du Japon en Asie par l'admission d'une parité navale avec lui.

Etudions maintenant l'attitude des Etats-Unis au point de vue de la collaboration économique. Il est à peu près certain que malgré le désir de M. Roosevelt de revenir aux principes du *National Recovery Act* en politique intérieure (et même au cas ou il gagnerait la bataille qu'il livre actuellement contre les Neuf Sages de la Cour Suprême), il ne prendra plus aucune mesure capable de porter atteinte au développement du commerce international, commerce dont l'importance est définitivement admise, aujourd'hui, même par les partisans les plus farouches d'un retour au *New Deal* de 1933.

Dans le domaine financier, c'est encore le Président Roosevelt qui, en fixant le prix de l'once d'or à 35 dollars, prépara le terrain pour une stabilisation des changes, et fit ainsi le premier pas vers l'accord tripartite de septembre dernier, qui rendit possible, et cela dans des circonstances aussi favorables que la situation le permettait, la dévaluation du franc, exécutée par le gouvernement de M. Blum.

Si nous passons au problème des tarifs douaniers, nous voyons que le gouvernement américain se propose de contri-

buer à l'amélioration de la crise économique par l'établissement d'accords de réciprocité, suivant la formule préconisée par M. Cordell Hull, formule qui, d'ailleurs, porte son nom. Elle prévoit une réduction des tarifs, par des accords bilatéraux, et quis'étendraient aux autres pays au moyen de la clause de la nation la plus favorisée. En 1933, le Congrès Américain autorisa le Secrétaire d'Etat à appliquer, en cas de nécessité, une réduction des tarifs douaniers allant jusqu'à 50 p. 100. Cette tendance s'est manifestée dans les quelque quinze accords que les Etats-Unis signèrent depuis, tant avec les pays d'Amérique du Sud qu'avec les Etats européens; le plus important de ces accords, et d'ailleurs le premier dans son genre, st celui qui fut signé l'an dernier entre les Etats-Unis et la France. C'est peut-être surtout grâce à cet accord — dans lequel la France, en renonçant à sa liberté dans la modification des droits et des contingentements, a fait preuve d'une bonne volonté évidente — que la cause française a gagné les sympathies qu'elle compte actuellement aux Etats-Unis, et qui vont croissant chaque jour. Signalons, à ce propos, que les milieux intéressés américains, devant la hausse rapide des prix intérieurs français, souhaitent que ce mouvement soit enrayé par l'ouverture des barrières douanières de la France aux produits meilleur marché étrangers, car le commerce des Etats-Unis serait un des premiers à en bénéficier.

Il existe deux terrains sur lesquels, en matière d'affaires étrangères, le Président Roosevelt peut apporter toute la coopération de son pays, avec la conviction de recueillir l'entière approbation du peuple des Etats-Unis : ce sont l'abaissement des barrières commerciales et la limitation des armements. Tout en réarmant eux-mêmes, les Américains persistent à considérer que le réarmement conduit les pays à l'autarchie et que l'autarchie les conduit à la guerre. Dans le discours qu'il prononça à l'*American Club* à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Washington, M. Bullitt, ambassadeur des Etats-Unis, à Paris, se fit le porte-parole de l'entourage du Président Roosevelt, pour flétrir la course aux armements et les entraves apportées aux échanges économiques normaux. « Nous espérons rester hors de la guerre, dit M. Bullitt, mais nous savons bien qu'il est tou-

jours possible qu'une nation soit assez folle pour nous y entraîner. » Puis, passant à l'autarchie économique, il s'exprima de la façon suivante : « Nous croyons qu'à moins que le commerce mondial ne soit libéré des entraves qui actuellement le paralysent, les difficultés économiques peuvent conduire les peuples au désespoir. Nous savons qu'alors qu'il y avait en Europe, en 1914, 19 systèmes douaniers et 15 systèmes monétaires, il y a, aujourd'hui, 29 systèmes douaniers et 27 systèmes monétaires. Nous savons que la tendance, jusqu'à ces temps derniers, a été d'élever, et non d'abaisser les barrières douanières, et que de grandes nations se sont plongées davantage dans des régimes économiques fermés, qui, croyons-nous, ne peuvent que mener à des conflits armés. Croyant que la paix qui ne repose pas sur la reprise du commerce international sera nécessairement instable, nous faisons tout ce qui nous est possible pour faire revivre ce commerce. Et il est clair, à présent, pour tout le monde que les Etats-Unis sont prêts à jouer tout leur rôle dans cette résurrection. »

On voit que les Etats-Unis, préoccupés sérieusement par les perturbations de la situation internationale, se préparent à apporter leur concours actif pour ranimer les échanges et, si possible, limiter les armements. Se trouvera-t-on bientôt, dans ces conditions, en présence d'un projet concret entre l'Amérique, l'Angleterre et la France, en vue de proposer à l'Allemagne de bénéficier d'une nouvelle coopération économique, à la condition de renoncer à son autarchie, et de collaborer avec les autres pays à une réduction des armements ? On ne saurait encore le prévoir; il est, d'ailleurs, peu probable qu'ayant établi avec difficulté l'axe Rome-Berlin, le III[e] Reich prête une oreille extrêmement attentive à une semblable proposition. En tout cas, le fait même qu'il en soit question, prouve que les Etats-Unis ont cessé de se « recroqueviller » entièrement sur eux-mêmes.



Mais il y a plus : le principe même de la politique de neutralité est de plus en plus attaqué aux Etats-Unis. La neutralité absolue, impliquant une sorte d'auto-blocus imposé au com-

merce américain, est partout dénoncée comme devant entraîner: d'abord, une crise économique en Amérique, crise délibérément créée par la voie de la législation sur la neutralité; puis, une invitation aux belligérants à molester et à insulter les Etats-Unis, étant donné qu'ils n'auraient plus rien à craindre, ni à espérer, de ces derniers; ensuite, une invite à la formation immédiate d'alliances militaires et commerciales, par lesquelles les nations chercheraient à s'assurer les fournitures devant être frappées par l'embargo; enfin, les Etats-Unis seraient eux-mêmes exposés, au cas d'une guerre les concernant, à être privés des matières nécessaires à leur défense.

A ce sujet, un journaliste très averti, le Pertinax des Etats-Unis, Walter Lippmann, qui représente les milieux groupés autour de la *Foreign Policy Association,* du *Council on Foreign Relations* et d'autres organisations favorisant les tendances à la coopération internationale, n'a pas hésité à montrer les dangers résultant, pour les Etats-Unis eux-mêmes, de la fureur d'isolement qui anime certains milieux américains.

« A la base de toutes les lois sur la neutralité qui ont été proposées, nous dit-il, on sent cette supposition optimiste que jamais les Etats-Unis n'auront à se battre pour leur propre compte. Tout le monde semble persuadé que le seul risque de guerre pour les Etats-Unis, c'est de se laisser entraîner à participer à un conflit déjà déclaré, et, plus particulièrement, à un conflit général européen.

« On ne paraît pas avoir envisagé l'éventualité où les Etats-Unis seraient engagés dans un conflit personnel, où ils seraient belligérants, tandis que les autres nations seraient neutres, et, si l'on y songe, on semble admettre à priori, ou bien qu'ils pourraient soutenir une grande guerre sans importer de grandes quantités de matériel, ou bien que les pays auxquels nous nous proposons de refuser les marchandises dont ils auraient besoin, seraient prêts à nous fournir tout ce qui nous serait nécessaire, si c'était notre tour de faire la guerre. »

Ce problème du ravitaillement des Etats-Unis en cas d'une guerre éventuelle qu'ils auraient à soutenir, préoccupe de nombreux Américains, et un livre de M. Brooks Emery, intitulé : « La stratégie des matières premières », nous apprend que la

position des Etats-Unis est à peu près la suivante : à l'égard des « sept matières les plus essentielles » (alimentation, fer, machines, produits chimiques, charbon, minerais de fer, pétrole), les Etats-Unis peuvent se suffire; mais si l'on étend la liste aux « dix-neuf matières les plus essentielles », il y en a douze dont il leur faut importer près de la moitié de leur consommation totale. Les principales sont le caoutchouc, le manganèse, le nickel, le chrome, le tungstène, l'antimoine et l'étain, La plupart de ces produits doivent être achetés à des pays anglais; pratiquement tous viennent de pays faisant partie de la Société des Nations. Et encore faudrait-il tenir compte de ce que toute grande guerre européenne se ferait sur mer, alors que la marine américaine n'atteint pas même le cinquième du tonnage mondial.

Ces considérations peuvent n'être pas concluantes; mais elles devraient suffire, selon M. Lippmann, à faire hésiter les Etats-Unis avant de notifier au monde que personne ne peut plus compter sur eux pour la fourniture du matériel de guerre. Car, une fois cette décision connue, les autres grandes Puissances susceptibles d'être entraînées dans un conflit, se trouveront dans l'obligation de réorganiser leurs relations commerciales pour s'assurer les marchandises que les Etats-Unis se proposent de leur refuser. Personne ne peut prévoir clairement quelles seront les conséquences d'une pareille mesure dans l'ordre de nouvelles alliances militaires : il est presque certain qu'elle provoquera un regroupement des puissances pour la paix comme pour la guerre. Dès à présent, on peut affirmer qu'elle serait susceptible de précipiter plus que jamais la France dans les bras des Soviets; d'autre part, elle donnerait, nous l'avons dit, raison à la politique d'autarchie de MM. Hitler et Mussolini, et deviendrait par là même paradoxale, puisqu'on sait que par ailleurs les Etats-Unis considèrent que c'est la politique d'autarchie qui pousse le monde civilisé vers une impasse.



Ce qui encourage par dessus tout certains Américains de plus en plus nombreux dans leur nouvelle tendance à abandon-

ner le principe de l'isolement, c'est la conviction que, si une guerre venait à éclater, en Europe comme dans n'importe quel coin du monde où leurs intérêts sont en jeu, les Etats-Unis seraient obligés, bon gré mal gré, de s'y engager à leur tour en fin de compte, à moins qu'ils ne se résignent, dès maintenant, à abandonner le principe de la liberté des mers et du droit des neutres, ainsi que du commerce avec l'étranger. Malgré les discours enflammés du Sénateur Borah et de ses émules, il est a peu près certain que ces derniers ne seront pas suivis dans la voie de l'abandon de ces doctrines qui, jusqu'ici, ont formé la base de la politique mondiale des Etats-Unis. Comme l'ont écrit MM. Armstrong et Dulles dans une étude intitulée « *Can we be neutral* » ? le seul moyen pour les Etats-Unis d'éviter l'engrenage des guerres étrangères, c'est qu'il n'y ait pas de guerre du tout.

Mais il existe encore une autre raison qui incite les Américains de 1937 à croire qu'ils ne sauraient, d'aucune manière, parvenir à rester à l'écart d'une nouvelle guerre mondiale; et c'est une raison d'ordre idéologique. Les Etats-Unis, malgré les déceptions que leur a causé la vieille formule — faire la guerre *to make the world safe for democracy*, pour préparer une voie au triomphe de la démocratie dans le monde, (on sait que c'est sous ce cri que les Etats-Unis entrèrent en guerre en 1917), malgré le « *never again* » — le « on ne nous y prendra plus » — proclamé maintes fois depuis, les Etats-Unis, quand même, continuent, malgré eux peut-être, à avoir foi en la doctrine de la liberté politique. Or, si l'on en juge par les conjonctures actuelles, le monde tend, de plus en plus, à se diviser en blocs idéologiques; d'une part, nous retrouvons, côte à côte, les Etats fidèles à la liberté et près d'eux, dans une intimité quelque peu dangereuse des puissances telles que l'U. R. S. S. et l'Espagne gouvernementale; d'autre part, nous voyons le groupe adverse, animé, lui, par une seule et même doctrine : la doctrine étatiste et totalitaire. Il est certain que les Américains, s'ils ne professent pas beaucoup de sympathie en ce qui concerne le régime communiste, en ont encore moins à l'égard des Etats à tendance fasciste. Pour comprendre la raison de la préférence, quelque peu surprenante, qu'ils accordent au mar-

xisme à l'encontre du nazisme, il faut tenir compte de ce que sont, à leur origine, à leurs bases, les Etats-Unis. Ils sont nés, eux-mêmes, il y a quelque cent-cinquante ans, d'une expérience volontaire de liberté. Les fondateurs de la république ont voulu créer une patrie pour l'homme du commun, dans lequel le plus humble aurait des chances de réussite. Et même si maintenant, en jetant un regard en arrière, ils se demandent si cette expérience a eu un plein succès, il est impossible de douter de la sincérité de leurs fondateurs.



Cette revue rapide des principes et des tendances essentielles qui guident la politique étrangère des Etats-Unis ne serait pas complète si nous ne mentionnions par les effets imprévus, et parfois surprenants, d'un sentiment, en lui-même très noble, qui existe à haute dose chez les citoyens du Nouveau Monde : nous voulons parler du « *fair play* », conception qui se voit souvent poussée à l'excès aux Etats-Unis. Pour n'en donner qu'un exemple, il existe une conviction très ancrée dans l'esprit de l'Américain, c'est que le régime soviétique, tel qu'il existe en Russie, n'est qu'une revanche, et bien justifiée d'après eux, des humbles sur les puissants, dont la soi-disant tyrannie les a opprimés durant des siècles. Ici le « fair play » vient se doubler d'un autre sentiment, très enraciné chez l'Américain — c'est sa sympathie pour le « underdog », c'est-à-dire pour « celui des deux chiens qui dans une lutte aurait le dessous » pour le plus faible. Or, pour l'Américain moyen, qui a vécu, tout au moins jusqu'à ces derniers temps, loin des luttes sociales qui agitent l'Europe depuis plus d'un siècle, le plus faible c'est toujours le prolétaire, même s'il lui arrive de devenir dictateur et de faire preuve de bien moins de tolérance que ceux qu'il a remplacés. Les excès, les atrocités des révolutions, comme celle de l'U. R. S. S. ou celle d'Espagne, l'Americain les commente avec un certain attendrissement; les auteurs de ces atrocités sont, pour lui, de grands enfants, à qui l'on vient de donner la liberté, et dont ils abusent peut-être, mais il faut que jeunesse se passe; des enfants délinquants, soit; mais s'ils sont délinquants, à qui la faute, etc., etc. Attitude,

on le voit, prêtant à discussion, mais dont on doit tenir compte si l'on veut comprendre à fond certaines particularités de la diplomatie américaine.

S'il est un autre trait foncièrement américain, c'est le désir, la soif de la justice. Ce sentiment amène l'Américain moyen à vouloir maintenir, en toute affaire, ce qu'il appelle « *a non-prejudiced attitude* » — ce qui revient à une sorte de perpétuelle et obstinée neutralité. Ses actes ne doivent trahir en rien ses préférences personnelles; ses sympathies ne déteindront donc en rien, non seulement sur ses actes, mais sur les opinions qu'il exprimera, et même sur ses pensées; bien au contraire — et je souligne cet « au contraire », car ce qui se produit d'habitude dans de pareils cas, c'est que l'individu, dans son désir de rester neutre à tout prix, finit par ne plus s'apercevoir que sa prétendue neutralité l'entraîne bien au-delà du juste milieu, et jusque dans le camp opposé. Sous l'impulsion de cet état d'esprit, nous assistons fréquemment à ce phénomène curieux, qui fait qu'un Américain à tendances anti-marxistes nous reviendra d'un voyage en U. R. S. S. faisant l'éloge du bolchevisme, uniquement pour ne pas faire croire à ses interlocuteurs qu'il s'est laissé aveugler par ses convictions politiques au point de ne pas pouvoir rendre justice aux réalisations de ses adversaires. J'ai vu, par ailleurs, d'autres Américains, dont l'esprit de libéralisme ne faisait aucun doute, rentrer d'Allemagne ou d'Italie enthousiasmés par le régime totalitaire, au point qu'on pouvait se demander s'il n'y avait pas lieu de croire, chez eux, à un miracle de conversion subite, à un nouveau chemin de Damas.

Il faut toujours se méfier de la profondeur et de la sincérité de ces pseudo-conversions; mais, néanmoins, lorsqu'un pareil état d'esprit, fût-il superficiel, ne fût-il que provisoire, se manifeste à la fois chez des millions et des millions d'individus, il se traduit, sur le plan politique, par l'adoption d'une attitude pleine d'indulgence à l'égard de ses propres ennemis, tout au moins de ceux qui sont reconnus comme tels. Or, nous savons qu'il est des Etats en Europe qui, eux, ne comprennent que la force; pour ceux-là, toute faiblesse est un encouragement tacite à l'agression. Considérons, par exemple, le IIIe

Reich : il ne compte point, à l'heure actuelle, de nombreuses sympathies dans l'opinion américaine; c'est précisément pourquoi — et ceci n'est nullement un paradoxe lorsqu'il s'agit des Etats-Unis — il lui sera pardonné bien davantage qu'à des pays amis, comme la France, qui, elle, jouit incontestablement aujourd'hui aux Etats-Unis d'une popularité qui s'est accrue dans des proportions tout à fait inattendues. Aux heures décisives, ces réflexes ne sont plus nécessairement pareils; cependant, il ne faut pas se dissimuler qu'en temps de paix, et si l'on se place uniquement sur le terrain pratique, on obtiendra souvent plus des dirigeants des Etats-Unis si l'on a l'opinion américaine contre soi.



Abordons enfin la question qui préoccupe tous les Européens : existe-t-il, à brève échéance, une perspective sérieuse de voir les Etats-Unis participer dans une guerre mondiale éventuelle, aux côtés de la France et de la Grande Bretagne ? A cela, on ne peut faire qu'une seule réponse; tout dépendra des circonstances dans lesquelles cette guerre pourrait éclater. A en croire les dernières déclarations et les discours des hommes d'Etat américains, et si nous nous en rapportons aux conversations personnelles que nous avons eues des autorités américaines en matière de politique étrangère ainsi qu'aux récents commentaires de la presse des Etats-Unis, nous serions conduits à faire les pronostics suivants. L'opinion publique, aux Etats-Unis, pourrait se trouver assez divisée si une guerre venait à éclater par l'effet d'un désir des anciens Alliés de maintenir, à tout prix, le statu quo, comme suite, par conséquent, d'une politique à base d'impérialisme économique et d'alliance militaires, comme avant 1914. Si une guerre d'idéologie venait éclater autour d'une question telle que l'affaire espagnole, guerre où se trouveraient, d'une part, les Etats fascistes d'autre part, les Etats soumis à l'influence de la III[e] Internationale, il nous semble qu'il serait bien difficile d'entraîner les Etats-Unis dans la lutte; ils suivraient, toutefois, dans ce cas, la Grande Bretagne et dirigeraient leur politique d'après celle du Foreign Office. Mais là où l'appui des Etats-Unis serait immé-

diat, ou presque, c'est au cas où les événements d'Europe viendraient à leur donner l'impression que les Etats totalitaires ne font que chercher un prétexte pour anéantir les Etats démocratiques et pour établir leur hégémonie sur le Vieux Continent. Les Américains considèrent, en effet, qu'en cas de victoire de la sorte, les Etats autarchiques et dictatoriaux ne tarderaient pas à tourner leurs yeux, avec l'aide du Japon, vers le Nouveau Monde. Si, par conséquent, la France et la Grande Bretagne désirent s'assurer, en cas de guerre, l'appui des Etats-Unis, il serait nécessaire que ces deux pays fassent preuve d'une bonne volonté sans restriction, pour réaliser, avec l'aide de l'Amérique, une reprise économique mondiale, et établir avec elle une entente financière et économique des plus étroites; il leur faudrait même, peut-être, tenter, ou donner aux Etats-Unis le sentiment d'avoir tenté, un effort ultime pour limiter les armements; autrement dit, faire un dernier essai sincère de rétablissement de l'autorité de la Société des Nations et d'un retour au système de la sécurité collective.

Il est nécessaire, cependant, de corriger, à ce propos, une erreur, très répandue en particulier dans certains milieux français, et qui consiste à croire que les Etats-Unis sauraient gré aux Etats européens, notamment à la France, si ces derniers venaient à leur verser, à partir du 15 juin prochain, ne fut-ce qu'un paiement symbolique à titre des dettes de guerre. Ceci est une conception éminemment discutable. N'oublions pas que M. Roosevelt a fait porter une grande partie de sa campagne contre les Républicains précisément sur la question du moratoire Hoover et de ses effets désastreux, et qu'il a gagné cette bataille avec le succès que l'on sait. Il n'est donc pas du tout certain qu'il soit disposé, à l'heure actuelle, à réveiller de vieilles dicussions sur ce sujet. Remettre cette question sur le tapis, aujourd'hui, serait de la part de la France et de la Grande Bretagne une grave erreur psychologique, qui ne ferait que fournir des arguments à certains organes de la presse Hearst et donner aux Américains l'impression que l'on insiste pour leur verser une petite somme, avec l'arrière-pensée de pouvoir, ensuite, leur redemander des millions. Le problème des dettes ne pourra, selon nous, être réglé que dans le cadre d'un vaste

accord économique, et sur une base internationale, mais non pas comme suite à des pourparlers bilatéraux entre tel ou tel Etat et le gouvernement de Washington.

L'avenir des relations entre les Etats-Unis et l'Europe ne semble donc pas encore définitivement éclairci. Mais la re-élection de M. Roosevelt, et la présence au pouvoir de M. Cordell Hull, sont une garantie que les gouvernants actuels des Etats-Unis, feront, de leur côté, tout ce qu'ils pourront humainement accomplir, pour amener un rapprochement général sur le terrain économique et politique, par la coopération de toutes les nations, en vue de servir la grande cause de la paix et de la prospérité, dans la communauté ordonnée et organisée des peuples de l'univers (1).

Alexandre GAUTHIER.

(1) Au moment où nous mettons sous presse, nous recevons le texte définitif de la nouvelle loi de neutralité, qui, après avoir été votée par le Congrès, vient d'être signée par M. Roosevelt. Ce texte confirme pleinement ce que nous avons dit ci-dessus, en ce sens qu'aucune discrimination n'est faite, dans l'application de la loi, entre l'agresseur et la victime. D'autre part, un compromis assez ingénieux a été élaboré entre les partisans de l'embargo total et absolu, rejeté lors du vote de la loi de 1935 qui ne s'appliquait qu'au matériel de guerre, mais que réclamaient les partisans de l'isolement politique complet, et ceux des pouvoirs discrétionnaires accordés au Président. En effet, d'après la nouvelle loi, le matériel de guerre est automatiquement frappé d'embargo, et ce sont seulement certaines restrictions sur le transport des matières premières qui sont laissées à la discrétion du Président. Il semble bien que ces restrictions (qui obligent les belligérants à faire transporter, par leurs propres bateaux, les matières premières achetées aux Etats-Unis) confirment encore la thèse de M. Pierre de Lanux, car il va de soi que ce transport ne pourrait être effectué que par les puissances qui auraient conservé la maîtrise de la mer, ce qui, de toute façon, ne saurait être que favorable à la cause de la France et de la Grande-Bretagne.

# COMPTES RENDUS

**L'homme et la mer (Man and the Sea, Stages in maritime and human Progress),** par le Professeur J. HOLLAND ROSE. Cambridge (1936), in-8°, VI-228 pages ill.

Cet ouvrage, dû à la plume de l'éminent spécialiste et initiateur en matière d'Histoire Maritime, ouvre une voie nouvelle dans ce domaine. Il n'est point une histoire abrégée de la Navigation, pas même une série d'épisodes de cette histoire, quoique par sa forme il se rapproche fort de ceci. L'auteur a entrepris d'évoquer le facteur humain dans la navigation et celle-ci n'apparaît plus comme une force en soi, comme une divinité isolée de l'humanité. L'homme reprend sa place dans l'évolution de la vie des mers, cette évolution qui part de l'action d'individus isolés pour aboutir, après des stades divers, à l'intervention de la mer dans la vie des peuples.

Naturellement le professeur Rose a dû choisir, au travers de plus de trente siècles, des tranches de vie maritime qu'il a jugées les plus typiques ou les plus intéressantes ; il l'a fait avec sa maëstria coutumière.

Le rôle de la mer dans la vie hellénique apparaît avec le chef-d'œuvre de l'Odyssée et le personnage quasi-symbolique d'Ulysse. La part des Phéniciens dans la navigation antique ne saurait évidemment être passée sous silence et le problème du périple de l'Afrique offre un excellent thème pour montrer combien la plupart des peuples de l'antiquité étaient terriens. Un chapitre qui amplifie cette thèse est celui des rapports des Hébreux avec la mer, rapports que nous connaissons par les Ecritures Saintes et les auteurs juifs. Un autre chapitre a trait aux constructions navales de l'Antiquité au Moyen-Age et, sous une forme ramassée à souhait, nous suivons les progrès de la science nautique, progrès si remarquables qui ont permis de dompter en partie la mer.

Puis six chapitres décrivent sous des aspects divers les grandes découvertes maritimes qui aboutirent à la maitrise de l'Atlantique, de l'Océan Indien et enfin du Pacifique. Pour ce dernier océan, mon excellent maître éprouve quelque faiblesse car il ne consacre pas moins de trois chapitres à célébrer les étapes de la connaissance de l'Océanie, de Magellan à Cook. Combien curieux sont les aperçus peu connus qu'il donne sur la mentalité des marins de 1550 à 1659 qui cherchaient obstinément la Grande Terre Astrale sans parvenir à rencontrer l'Australie!

Les guerres du Premier Empire soulignent le duel de la domination terrestre et de la domination navale et un dernier chapitre mon-

tre en un parallèle saisissant les conséquences de l'introduction de la vapeur à bord des navires et de la disparition de la traite.

Ne serait-il pas plaisant de reprocher à l'auteur de trop bien onnaître son sujet, de trop l'aimer aussi ? En certains passages, notamment dans les chapitres des découvertes, il manifeste quelque complaisance à nous retracer maints épisodes de ces épopées. C'est dire que ce livre vaut aussi comme mine de documentation, ce qu'atteste un minutieux et copieux index.

On ne peut que féliciter le professeur Rose d'avoir introduit la psychologie dans l'Histoire Navale et Maritime. Cette branche de l'histoire est ainsi ramenée à un niveau plus humain, plus vivant. Bel exemple qui méritera d'être suivi mais, pour ce faire, ne faudrait-il pas une connaissance aussi profonde de ce domaine que celle de ce maître réputé ?

R. O. S.

---

**Histoire des Roumains, de l'époque romaine à l'achèvement de l'unité,** par R. W. SETON-WATSON. Un vol. in-8°, aux Presses Universitaires de France, 1937.

Le nom de M. Seton Watson, professeur à l'Université de Londres avait déjà était prononcé au cours de la Grande Guerre comme celui d'un spécialiste des pays balkaniques ; il y avait rempli des missions officieuses et en avait rapporté de précieuses indications sur les moyens d'apaiser leurs différents pour leur faire embrasser la cause des Alliés. Il a consacré un monumental ouvrage, à l'histoire du plus important d'entre eux, la Roumanie, dont l'étude a été l'objet de toute sa carrière scientifique. Quoique la **Revue d'Histoire Diplomatique**, dans son fascicule de Janvier-Mars 1935 ait publié un compte-rendu de son livre lors de la publication en anglais nous croyons devoir signaler à nos lecteurs qu'une excellente traduction française vient d'être éditée par les Presses Universitaires.

M. Seton Watson embrasse l'histoire du peuple roumain dans toute son étendue, depuis les origines les plus lointaines jusqu'à l'achèvement de l'unité nationale en 1920. Lui-même a pris soin d'indiquer dans sa préface quel genre d'intérêt elle lui paraît présenter et en quel sens il s'est efforcé de la renouveler : « Dans ce livre, écrit-il, je consacre une mention spéciale à la place prise par les Roumains dans l'interminable question d'Orient, d'abord au temps de la lutte entre les Turcs, l'Empire et la Pologne, plus tard lors de la rivalité de la Russie et de l'Autriche pour l'héritage de l'homme malade. Par dessus tout, je me suis attaché au problème transylvain, que je considère comme la clef des plus vastes problèmes de l'unité roumaine... Tel lecteur trouvera cette histoire obscure et sans gloire ; mais ses vicissitudes cachent une force qu'il faut bien reconnaître ; et l'histoire de l'Europe ne montre pas de plus frappant exemple de ce que peut sous une domination étrangère et contre une politique d'assimilation forcée un sentiment national qui triomphe peu à peu de l'adversité ».

Au témoignage de l'auteur, c'est donc l'étude du rôle joué par la Transylvanie dans la formation de l'unité nationale qui représente

la partie la plus neuve et la plus originale de ses recherches. Mais au point de vue diplomatique, son livre se recommande encore par un autre mérite qui est de présenter un tableau complet de toutes les négociations internationales dont la Roumanie a été le sujet ou le théâtre au cours des soixante dernières années. Il y a lieu de signaler particulièrement dans cet ordre d'idées les trois derniers chapitres (XV-XVII) consacrés à l'histoire de l'intervention pendant la Grande Guerre. Celle-ci n'avait fait jusqu'ici l'objet que d'études de détail ou d'ouvrages de circonstance. M. Seton Watson nous en laisse un récit succint, mais complet et définitif, et qui est appelé à rendre aux chercheurs les plus utiles services.

Albert Pingaud.

---

**Mémoires de Barbaroux,** avec une introduction et une biographie par Alfred Chabaud. Un vol. in-8°, Librairie Armand Colin, 103, boulevard Saint-Michel.

La collection des classiques de la Révolution Française vient de s'enrichir d'un nouveau volume qui contient les mémoires de Barbaroux. Il est du plus grand intérêt que des savants consciencieux comme M. Alfred Chabaud, réunissent et sauvent tous les documents susceptibles d'aider à l'intelligence d'un passé presque récent dont nous sommes trop souvent les héritiers indifférents, sans nous douter qu'il nous commande et que de lui viennent la plupart de nos maux politiques. Le manuscrit original de ces mémoires avec celui des mémoires de Mme Roland à la Bibliothèque Nationale et deux fragments autographes des mémoires de Buzot, est tout ce qui reste des souvenirs du groupe de la Gironde.

Se sachant guetté par la mort, traqué pendant des mois comme une bête fauve, Barbaroux a voulu prendre position devant la postérité. Jeune, vigoureux, enthousiaste, il s'efforce d'expliquer sa vie publique, de la montrer généreuse et désintéressée ; par contre il est impitoyable pour ses adversaires et notamment pour Robespierre, Marat et Danton. Certains chapitres ont été écrits dans la fuite, dans la persécution en Bretagne, en Bordelais, dans des asiles précaires où l'auteur recueillait les bruits qui couraient sur les événements. Quel enthousiasme animait au début ce révolutionnaire mystique et convaincu ! « Nous voulons, écrit-il, que cette insurrection pour la liberté fût mystérieuse comme elle, sainte comme les droits qu'elle devait assurer et digne de servir d'exemple à tous les peuples qui en ont besoin pour briser leurs fers ».

Bien vite il s'était effrayé de certains courants, des injustices, des massacres et sa nature fougueuse mais droite s'était éloignée des grands terroristes, s'efforçant désormais de les combattre. Le lecteur est mis au courant par une très consciencieuse biographie de la personnalité de Barbazoux depuis son enfance jusqu'au début de la Révolution. Le texte des mémoires est précédé et suivi de notices dans lesquelles M. Alfred Chabaud nous donne l'historique des faits et relate ce que fut l'activité de Barbaroux, puis nous fait connaître l'effroyable persécution qu'il a subie. Les troisième et quatrième par-

ties des mémoires où ces moments dramatiques étaient contés, n'ont malheureusement pas été retrouvées. La très précieuse, très savante documentation de l'historien y supplée jusqu'à une certaine mesure et reconstitue les stations de ce douloureux calvaire, où les « Girondins » connurent pendant des mois de fuite, d'angoisses, de souffrances tout ce qu'un être humain peut endurer. La fatalité qui les poursuivait demeura inexorable.

Le 17 juin 1794 Saint-Emilion fut envahi par une troupe qui cherchait Pétion, Buzot, Barbazoux. Ceux-ci, profondément épuisés, pensaient à se donner la mort pour ne pas tomber aux mains de leurs ennemis, mais ils ajournèrent cette décision afin de ne pas compromettre ceux chez qui ils avaient trouvé refuge. Dans la nuit du 17 au 18 juin les trois fugitifs sortirent de Saint-Emilion et, ne connaissant pas le pays, errèrent dans les vignes, et ayant entendu le tambour des volontaires qui se rendaient à Libourne ils se crurent perdus. Barbaroux embrassa ses deux compagnons et, appuyant le canon de son pistolet derrière son oreille droite, tira. La balle emporta l'oreille et brisa les os. On se précipita autour du blessé qui aussitôt identifié fut transporté sans connaissance à Bordeaux. Le 25 juin, à moitié mort, il était conduit à l'échafaud dressé en permanence. Les corps de ses deux amis étaient retrouvés dans les champs décomposés et déchiquetés par les animaux.

Barbaroux avait écrit au début de sa carrière de révolutionnaire : « Jamais un peuple qui tend à la liberté n'y marche avec méthode et peut-être ne peut-on la conquérir que dans les convulsions ». Tel avait été également l'avis d'un autre révolutionnaire célèbre, Barnave, que, le 24 novembre 1793 à Paris, une foule hurlante avait conduit à la mort. Celui-ci avait 32 ans ; Barbaroux fut exécuté à 27 ans.

La postérité jugera que les illusions et certaines générosités dévoyées de ces deux jeunes hommes furent bien cruellement expiées. Plus heureux certains de leurs compagnons, conventionnels récigides, mais convertis et pleins de repentances, devinrent hauts fonctionnaires ou chambellans de l'Empereur.

H. DE MONTARDY.

---

**Sources de l'histoire d'Italie aux Archives de Paris, de 1789 à 1815. (Fonti per la Storia d'Italia dal 1789 al 1815 nell'Archivio nazionale di Parigi)**, par PIERONI (BALDO). Un vol. in-8°, Rome, 1936.

L'objet de cet important répertoire en est indiqué par le titre et l'auteur a eu soin de le préciser avec clarté dans son introduction. L'Italie ayant été, en tout ou en partie, directement ou indirectement soumise à la France de 1789 à 1815, il s'ensuit que beaucoup de sources de son histoire pendant cette période se trouvent à Paris, où elles ne semblent pas encore avoir été suffisamment utilisées par ses historiens. Elles empruntent une valeur particulière à ce fait qu'elles représentent pour la plus grande partie des témoignages de fonctionnaires étrangers, offrant certaines garanties d'impartialité et de compétence. Elles paraissent particulièrement précieuses pour l'étude de

certaines questions que l'auteur énumère dans sa préface. Ce sont celles qui se rapportent à la constitution de la société italienne à la veille de la Révolution, aux premières réactions des gouvernements comme des populations en présence de ses progrès, aux concours que la domination étrangère une fois installée trouva dans les anciennes classes sociales ou dans les rangs du parti jacobin, à ses conséquences sur la vie économique, à l'influence qu'elle exerça sur le développement de la conscience nationale comme origine du Risorgimento, enfin et surtout aux intéressantes personnalités auxquelles elle fournit l'occasion de se mettre en lumière.

Les documents français relatifs à ces questions n'étaient pas jusqu'ici d'une consultation très facile, parce qu'ils se trouvent répartis, sans raison logique apparente, entre plusieurs dépôts (dont les principaux sont les Archives nationales et celles du ministère des Affaires étrangères), et dispersés dans chacun d'eux au milieu d'une masse énorme de fonds parmi lesquels il est parfois difficile de les retrouver.

C'est pour faciliter et provoquer des recherches de ce genre que M. Peroni, déjà connu par d'intéressants travaux sur l'influence de la Révolution française en Italie, a dressé un répertoire méthodique, suivi en appendice d'extraits qui peuvent faire apprécier l'intérêt des pièces ainsi signalées aux historiens. Edité avec une perfection typographique qui fait honneur aux publications de la nouvelle Académie italienne, sous les auspices de laquelle il a été publié, son ouvrage représente un instrument de travail qui peut servir de modèle et qui est appelé à rendre les plus utiles services.

Albert PINGAUD.

---

**Mes Souvenirs,** par le général MESSIMY. Un vol. in-8, Plon, 1937.

Le 1er septembre 1935 succombait à une congestion cérébrale le général et sénateur Messimy, dont le nom est resté associé au souvenir des premiers mois de la Grande Guerre. Il avait laissé dans ses papiers un livre de Mémoires à publier après sa mort et qui représente une justification de son rôle personnel comme une précieuse contribution à l'histoire des trente dernières années. C'est cet ouvrage que ses héritiers viennent de faire paraître à la librairie Plon. Il s'étend de l'entrée de l'auteur dans la vie publique, lors de son élection comme député de Paris en 1902, jusqu'au 26 août 1914, date à laquelle il donna sa démission de ministre de la Guerre pour aller rendre sur le front de brillants services résumés dans l'introduction du volume.

La partie la plus intéressante de ses Mémoires, celle qui se rapporte à son rôle pendant la Grande Guerre, présente un caractère de défense personnelle et presque de polémique qu'il ne cherche pas à dissimuler. Et comme sa retraite en 1914 a eu un peu le caractère d'une disgrâce et qu'on a eu tendance à faire de lui le bouc émissaire des premiers désastres, sa préoccupation dominante est de se disculper des attaques dont il a été l'objet et de reporter les responsabilités dont

on l'accable sur ceux auxquels elle doit revenir : et en premier lieu au général Joffre à propos duquel il tient à rappeler qu'il lui avait laissé une autorité complète dans la zone des armées comme une liberté absolue pour la conduite des opérations. Il aurait eu pour sa part à parer aux conséquences des erreurs du généralissime, soit par le choix d'un second qui n'était autre que le général Galliéni, soit par l'initiative qu'il prit de faire venir pour couvrir Paris trois corps d'armée dont la présence ne fut pas sans contribuer puissamment au gain de bataille de la Marne. Plus loin il tient à éclaircir une question qui lui semble avoir donné lieu à des commentaires tendancieux quand il raconte comment il a pris sur lui de faire revenir du Maroc, pour les employer sur le front français, tous les effectifs qui n'y étaient pas indispensables, et dont le général Lyautey semblait éprouver une certaine répugnance à se défaire.

Il ne peut naturellement mener à bien ces efforts de justification personnelle qu'à la condition de faire de nombreuses personnalités. Il ne s'en défend d'ailleurs nullement et revendique au contraire le droit, dont il use largement, de distribuer le blâme comme l'éloge à tous ceux qu'il a vus à l'œuvre. L'un des plus maltraités dans ses jugements est M. Millerand, auquel il ne perd pas une occasion d'appliquer un jugement ou une épithète défavorable, mais dont le principal tort, à y regarder de près, semble se réduire à celui d'avoir été son successeur et peut-être l'un des artisans de sa chute au ministère de la Guerre.

Si, comme il est naturel, ces Mémoires d'un ancien ministre de la Guerre intéressent surtout l'histoire militaire, il en est pourtant une partie qui touche à une importante question d'histoire diplomatique. C'est celle qui se rapporte au premier passage de l'auteur au ministère de la Guerre (juin 1911-janvier 1912), à l'affaire d'Agadir, au rôle qu'y a joué M. Caillaux et enfin au traité du 4 novembre 1911, qui en a été la conclusion. Au moment où il a été conclu, ce traité avait fait communément l'effet d'une humiliation nationale, imposée par la nécessité. Non seulement M. Messimy proteste contre cette interprétation mais il représente cet événement comme un sujet d'orgueil, parce qu'il a sanctionné l'incorporation définitive du Maroc à la France, et il prend en pitié les « pauvres gens » qui n'ont pas su y voir « une grande victoire française ». L'on peut se demander si sur ce point il ne s'est pas laissé entraîner par l'admiration qu'il déclare professer pour son Président du Conseil d'alors qui était M. Caillaux. La question était précisément de savoir si le consentement de l'Allemagne était la condition nécessaire de l'occupation du Maroc.

Albert PINGAUD.

---

**Rostoptchine,** par M. DE LA FUYE. Un vol. in-12 de 355 pages. Paris, 1937. Librairie Plon.

Le nom de Rostoptchine est connu en France pour deux raisons bien différentes. Le général qui l'a porté a brûlé Moscou et forcé ainsi à la retraite celui que toutes les armées de l'Europe n'avaient pu vaincre. Plus tard sa fille, devenue française, la comtesse de Ségur, écrivit

de petits livres qu'ont lus chez nous tous les enfants, et peut-être son charmant talent a-t-il fait plus encore que l'exploit glorieux de son père pour rendre célèbre le nom russe qu'elle a toujours joint à son nom français.

Malgré cette renommée, Rostoptchine était chez nous un inconnu. M. de la Fuye nous le révèle dans un récit plein de vivacité et d'agrément, dont le charme vient d'être reconnu par le jury qui lui a décerné le prix Fémina récemment fondé par Mlle Vacaresco. Nos lecteurs ont pu l'apprécier en lisant le chapitre publié dans notre fascicule I de 1936. Personnage singulièrement original, son héros frappe par les contrastes de sa nature, profondément russe ; il associe, avec l'inconséquence qui caractérise les slaves à l'énergie sauvage d'un barbare une culture très raffinée, due à son éducation française, au milieu tout imprégné de la brillante civilisation d'alors que fut la haute société russe à la fin du 18e siècle.

Ami personnel, homme de confiance de l'empereur Paul Ier, Rostoptchine fut associé à tous les actes du règne de ce fou sanguinaire dont ses sages conseils ne purent que rarement empêcher ou atténuer les erreurs. Après l'assassinat de son maître, il refusa les hauts emplois offerts par le nouveau tsar parce qu'il soupçonnait Alexandre Ier de complicité dans le meurtre de son père. Il se retira alors dans son immense domaine de Voronova, où il vécut en somptueux seigneur féodal, jouissant de ses grandes richesses et s'occupant d'initier ses enfants à tous les raffinements de la civilisation occidentale. Il fallut pour l'arracher à cette vie les malheurs de la Russie envahie par Napoléon. Rentré au service du tsar comme gouverneur de Moscou, Rostoptchine se retrouve en un moment le vieux russe, d'une énergie farouche, d'un courage admirable, peut-être aussi d'une cruauté sans pitié, et par le sacrifice héroïque de la capitale il sauve son pays.

Après la victoire il apparaît comme brisé par l'effort de ces terribles moments, sa santé est ébranlée. Les médecins l'envoient se soigner en Occident. Il avait détesté la révolution apportée en Russie par les Français, mais vivant en France il se reprend à aimer notre civilisation. « Les Français, écrit-il, valent mieux de près que de loin ». Cet homme qui fut si rude, se montre alors tendre et sensible, excellent père, désespéré par la mort d'une fille très aimée, cruellement atteint dans ses sentiments intimes par la conversion à la religion catholique de sa femme et d'une de ses filles car elle lui semble une sorte de trahison envers la Russie. Il rentre enfin dans son pays pour y finir tristement sa vie dans un grand isolement moral, saisi de scrupules, de remords peut-être. Il écrit une brochure pour se défendre d'avoir donné l'ordre de brûler Moscou. Cependant d'après les documents qu'a recueillis M. de La Fuye, c'est bien lui qui fut responsable de cette terrible décision et on doit lui en laisser l'honneur.

H. DE MANNEVILLE.

---

**Paul Cambon, ambassadeur de France,** *par un diplomate.* Un vol. in-8° de 325 pages. Paris, 1937. Librairie Plon.

L'auteur de ce livre n'a pas voulu raconter les événements dans lesquels, au cours de sa longue carrière et sur des théâtres très divers, Paul Cambon a joué un rôle. Un volume n'y eût pas suffi. Il a

voulu faire connaître l'homme et il y a réussi. De même que les illustrations du volume nous rendent avec une rare perfection la personnalité physique du grand ambassadeur, sa physionomie si fine, ses attitudes et jusqu'à son sourire, ceux qui ont eu l'honneur de le connaître le retrouvent vivant dans ces pages qui lui sont consacrées. Ambassadeur, il le fut certes à la perfection, et le succès avec lequel il a représenté la France l'a placé au premier rang des diplomates qui ont honoré notre pays. Cependant ses qualités n'étaient pas seulement celles d'un diplomate ; il avait toutes celles qui font les hommes d'Etat. Une parfaite loyauté, un don singulier d'inspirer la confiance, une rare autorité personnelle, une étonnante netteté de vues, un jugement très sûr et une volonté très ferme le désignaient pour gouverner. Un moment il faillit devenir sénateur inamovible et s'engager dans la carrière de la politique. La diplomatie eût été privée de ses services. Ils ont été si grands qu'on ne saurait regretter la voie où l'a conduit sa destinée.

Il débuta cependant par l'administration. L'amitié de Jules Ferry lui valut d'être nommé secrétaire général de la préfecture de Nice, préfet de l'Aube, puis du Doubs. Le gouvernement du 16 mai le mit en disponibilité, mais le cabinet Dufaure le replaça dans l'importante préfecture de Lille. Puis, cherchant un homme pour la difficile organisation de la Tunisie, M. de Freycinet eut l'heureuse idée de le choisir. Paul Cambon ne voulut quitter le département du Nord, auquel il s'était attaché, qu'à condition d'y être remplacé par son frère Jules, auquel l'unissait une étroite amitié, et qui devait faire plus tard, lui aussi, dans la diplomatie une brillante carrière parallèle à la sienne. La nomination de Cambon à Tunis orienta sa vie. La création du protectorat, qui fut son œuvre, fit connaître son mérite. Tandis que dans la lutte qu'il lui fallut livrer contre le général Boulanger il montrait la constance de sa volonté, il révélait la finesse de son esprit et les ressources de son intelligence par l'installation d'un régime nouveau qui établissait l'autorité de la France en ménageant dans toute la mesure du possible le gouvernement tunisien, les droits et les usages des indigènes.

Quittant, non sans regret l'œuvre accomplie en Afrique, Paul Cambon fut appelé à représenter la France à Madrid, puis à Constantinople. Dans la carrière diplomatique qui s'ouvrait ainsi pour lui, il se montra tout de suite un maître. Non seulement il sut affirmer, au grand bénéfice de l'influence française, la position de l'ambassadeur de France dans ce milieu particulièrement difficile qu'était la société espagnole, mais il réussit à conquérir la confiance de la jeune régente Marie Christine. Il resta cinq ans à Madrid, où, plus tard, comme à Lille, son frère devait venir occuper sa place. Envoyé à l'ambassade de Constantinople, Paul Cambon fut bientôt conquis par le charme de l'Orient. La beauté du pays l'enchantait ; le rôle spécial de l'ambassadeur de France dans le Levant, ce qu'il y avait de proconsulaire dans l'autorité qu'il exerçait sur les colonies françaises et sur les missions, répondait à ses goûts. Il avait près de lui, pour l'aider dans sa tâche de représentant de la France, le charme et l'affection d'une femme tendrement aimée. Il jouissait enfin auprès de l'étrange souverain qu'était le sultan Abd ul Hamid d'une faveur qu'il put utiliser à maintes reprises au bénéfice des intérêts français. Malgré les dou-

loureuses émotions que lui causèrent alors les massacres d'Arménie, les sept années qu'il passa sur les bords du Bosphore restèrent pour lui le temps heureux de sa vie et le point lumineux de sa carrière.

Ce fut au contraire sous une impression de tristesse qu'il arriva à Londres où l'envoya, au moment de la crise de Fachoda, la confiance de M. Delcassé. Il venait d'avoir la douleur de perdre Mme Cambon. Il arrivait seul, sous le ciel sombre de l'Angleterre, dans un pays inconnu et pour le moment presqu'hostile, car il trouvait les rapports entre la France et l'Angleterre péniblement tendus malgré les efforts de son prédécesseur, M. de Courcel, pour dénouer la situation critique qu'avait créée l'arrivée sur le Nil de la mission Marchand. Cependant dans ce poste, où tout semblait fait pour le décourager, il allait travailler vingt-deux ans avec un merveilleux succès pour le grand bien du pays et accomplir une œuvre qui restera l'honneur de son nom. On ne saurait résumer en quelques lignes le récit fidèle donné par son biographe de l'admirable travail diplomatique par lequel Paul Cambon, saisissant dès l'abord ce qu'il y avait à faire pour rapprocher la France de l'Angleterre, sut avec autant de patience que de persévérance obstinée, gagner malgré les obstacles la confiance du gouvernement et de l'opinion anglaise, préparer et accomplir la solution des questions qui divisaient les deux pays, faire des causes de discorde les éléments de l'accord et aboutir enfin à ces traités du 8 avril 1904, base de l'Entente Cordiale qui a dominé depuis lors l'histoire diplomatique de l'Europe et du monde, en attendant qu'elle se manifestât par les victoires de la guerre. Algésiras, Agadir, la crise de juillet-août 1914, autant d'étapes glorieuses de l'œuvre accomplie à Londres par Paul Cambon et de cette union des deux grands peuples d'Occident qu'il avait su mettre d'accord pour la défense de leur cause commune.

Pourquoi le gouvernement français et les gouvernements alliés se refusèrent-ils à utiliser, après la victoire, les talents du grand ambassadeur qui l'avait si bien préparée ? On ne peut constater sans un douloureux regret qu'il manque un chapitre à la vie de Paul Cambon, celui que l'on eût pu écrire s'il lui avait été donné de prendre part à l'organisation de la paix. Non qu'il fût officiellement mis à l'écart des affaires, mais son influence sur le gouvernement français était à peu près nulle. « Avec Clemenceau, disait-il, j'ai toujours le sentiment que mes paroles et les siennes ne sont que de la conversation ». A Londres aussi le vieil ambassadeur se trouvait depuis la guerre au milieu d'un personnel nouveau avec lequel il n'était plus en communauté d'idées. Il gardait cependant la confiance du Roi et du public et ce ne fut pas sans émotion qu'en 1920, sentant sa santé s'affaiblir, il quitta au milieu des regrets universels, cette capitale anglaise où il avait joué un si grand rôle.

Paul Cambon avait 78 ans quand il prit sa retraite. Il ne survécut que trois ans, vivant à Paris presqu'en solitaire, mais jouissant de ces affections de famille qui pour lui, chez qui le cœur égalait l'intelligence, avaient toujours été infiniment précieuses et qu'il trouvait auprès de son fils, de sa belle-fille et de ses petits-enfants. Il continua jusqu'à sa fin à suivre avec passion et souvent avec tristesse la marche des affaires du pays, tenu au courant par son frère, qui restait dans une sorte d'activité sans avoir beaucoup plus d'influence que

lui-même sur la marche du gouvernement. Le 28 mai 1924 s'éteignait doucement au milieu des siens l'homme éminent dont le beau livre que nous venons d'analyser retrace la vie ; l'histoire la jugera comme celle d'un des meilleurs serviteurs du pays.

H. DE MANNEVILLE.

---

**La Crise de l'Etat Moderne. Réflexions pour conduire à une conclusion,** par Charles BENOIST. Paris 1936, Librairie Plon.

**La Note de la Semaine 1936,** par André TARDIEU. Chez Flammarion.

Le livre de Charles Benoist est la conclusion de la crise de l'Etat Moderne, œuvre de philosophie politique qui a occupé quarante-cinq ans de sa vie. Les derniers feuillets ont été trouvés sur sa table de travail et terminés probablement la veille même de sa mort. La piété filiale les a fait publier au soir de la journée où le bon ouvrier avait pu finir la tâche qu'il s'était lui-même assignée. Deux révolutions, nous est-il dit, sont à l'origine des difficultés actuelles : l'une, la politique, par l'application du suffrage universel à la mécanique de l'Etat ; l'autre, l'économique, par l'application de la vapeur à la mécanique de la production et la prédominance de la grande industrie concentrée dont elle a été la cause. D'où la formation et la domination de la classe ouvrière. La crise que subit l'état moderne n'est pas seulement politique. Elle est économique et sociale. L'auteur caractérise les formes nouvelles de l'Etat : l'état fasciste, l'état Hitlérien, soviétique, le régime corporatif de l'Espagne. Partout le syndicalisme prend position non point dans les cadres anciens de l'Etat, mais à côté de lui, contre lui et la classe ouvrière tend à s'emparer de l'Etat pour son compte exclusif et à son profit, opposant sa souveraineté à la souveraineté nationale. D'où des organisations juridiques en dehors de l'organisation juridique de l'Etat, opposant un droit propre au droit de l'Etat. Autre conséquence nouvelle que l'auteur montre en son plein : la classe moyenne écrasée et broyée « cette classe qui était la seule politique ou la seule capable de l'être, la seule à tout le moins susceptible de produire un personnel acceptable ». Le régime Corporatif Italien a toutes les préférences de l'auteur, il le commente une fois de plus, ajoutant à tous ses commentaires passés une nouvelle et très précise mise au point.

M. Tardieu, avec d'autres armes et une autre violence, poursuit le même combat mais ne s'arrête pas aux solennels exposés de philosophie politique. Pour lui il ne s'agit pas seulement de la crise de l'Etat moderne, mais bien de la « révolution à refaire ». En attendant son volume sur la profession parlementaire qui nous est annoncé, l'auteur réunit ici quelques uns des commentaires que, chaque semaine, il livre au public dans un grand hebdomadaire. Toutes ses critiques directes, vigoureuses, pleines de feu sont groupées sous les rubriques suivantes : la vie Française, les partis et les hommes, la crise sociale, notre argent, la France et l'Europe, enfin la frontière.

Dans ce grand tour d'horizon, la doctrine de l'ancien président du conseil se formule précise, exigeante, dominatrice. C'est un homme d'Etat qui parle, plein d'inquiétude, sur les destinées de son pays. Il demande une révolution qui, transformant en réalité ce qui n'est qu'apparences, créera des droits individuels et leurs garanties, organisera la souveraineté, l'ordre administratif, l'harmonie sociale, et l'idéal commun. « La nation tout entière, écrit-il, doit-être déclarée responsable ». Quelle ironie, ajoute-t-il, que des lois qui, votées par les Chambres, n'expriment que « la volonté des 2 millions des syndiqués de Jouhaux ou plus exactement la volonté de quelques douzaines de meneurs qui manœuvrent ces 2 millions ».

L'actuelle Russie ne compte pas d'adversaire plus affirmé que M. Tardieu ; il nous démontre comment les principes de la Révolution Française ont été toujours combattus par le Marxisme. Lénine disait : démocratie ? Mensonge bourgeois. Le Marxisme enseigne que la Révolution de 1789 a volé le peuple et contre elle il a inventé la dictature du prolétariat. Le Marxisme est lié au syndicalisme auquel le gouvernement de Front populaire obéit et que la Révolution avait supprimé quand les syndicats s'appelaient : **corporation.**

Le Marxisme est passionnément attaché à l'impôt personnel et progressif que la Révolution avait aboli quand il s'appelait la **taille**. Le Marxisme est le père des Soviets qui sont la négation des droits de l'homme.

En ce qui concerne la situation financière l'auteur apporte les déclarations suivantes sur son œuvre et sur ce qu'elle est devenue : « La dette que j'avais laissée en juin 1932 à 280 milliards passe à 370 milliards. Elle est d'environ 400 milliards de l'aveu du Sénat au début de 1937. Le déficit budgétaire au lieu d'être de 10 p. 100 comme celui qu'on nous imputait en 1932 monte à 40 p. 100 et les conséquences de la semaine de 40 heures n'ont pas joué ». Et il ajoute plus loin qu'une dévaluation de 33 p. 100 est réalisée « à l'esbrouffe » par ceux-là même qui depuis 1926 dénonçaient cette opération comme une escroquerie et comme un vol.

De toutes ces études et considérations émanant de deux hommes politiques considérables, ayant exercé les plus hautes fonctions et possédant une immense cuture générale, cette conclusion parait surgir indiscutable après la lecture si attachante de leurs volumes : bien grave est la crise que nous traversons, bien absolu le désarroi qui règne dans les esprits, bien redoutable le déchaînement des appétits. Le premier bien d'un pays c'est son ordre. Si les institutions libres peuvent le lui assurer normalement, elles sont préférables à tout. Si elles ne le peuvent pas il est préférable à tout de rendre l'ordre au pays.

Henry de Montardy.

---

**Souvenirs d'un journaliste,** par Lucien Corpechot. Trois volumes. Paris, 1937, Librairie Plon.

Dans le pavillon que l'Exposition de 1937 réserve à la littérature les trois volumes de **Souvenirs d'un journaliste** devront figurer en place d'honneur. D'abord parce que la création littéraire obéit à des

lois déterminées et comporte une technique qui fait que la littérature doit célébrer les techniques du travail Français, ensuite et surtout parce qu'il s'agit du premier livre important de souvenirs que l'époque 1900-1930 ait inspiré.

« Je ne prétends pas ici à la critique littéraire, écrit trop modestement M. Corpechot, je rapporte des souvenirs et mon rêve est de ranimer des voix qui se sont tues. » L'attrait, l'enseignement, le charme de ces volumes proviennent en partie des écrivains, des hommes, des femmes de savoir et de représentants politiques qui sont célébrés dans ces pages mais aussi pour la meilleure part de la personnalité du narrateur. Sans passion il demeure avec toute la finesse de son jugement et un grand souci d'être loyal, d'être juste, d'être véridique. Tout cela lui gagne d'emblée la sympathie du lecteur.

Ces mémoires qui s'étendent sur près d'un demi-siècle ont l'attrait de notes prises au jour le jour et réajustées ensuite. Elles suivent chronologiquement la vie des personnalités qui ainsi nous apparaissent dans ce qu'elles ont d'ondoyant, de vivant, de complexe. Ces récits simples, parfois nonchalants font affluer autour de certains êtres, de certains événements, une masse de petits faits, de petits souvenirs qui évoluent en arabesque, en croquis, tout cela situé dans des atmosphères de salon, d'académies, de séances parlementaires que l'on parcourt et que l'on survole. Si ces personnages nous paraissent aujourd'hui étranges et leur art quelque peu périmé, comme on comprend qu'ils aient séduit et comme ces souvenirs courtois, ironiques, toujours compréhensifs nous permettent de pénétrer l'énigme de ces temps à la fois si proches et si lointains! M. Corpechot brosse d'abord le tableau du monde Orléaniste finissant au **Moniteur Universel** où il nous représente certaines grandes familles continuant leurs traditions de briller au service de l'Etat malgré l'avènement d'une politique qui les heurte, les brime, les humilie. Beaucoup d'aristocrates, de jeunes chefs militaires sont partis pour les grandes expéditions coloniales, l'auteur a fait là-bas un grand voyage d'informations. Il nous rapporte les faits héroïques que nos compatriotes ont accompli au Sahara, sur le Niger, en Sénégambie. Du **Moniteur Universel**, M. Corpechot passe au **Soleil** et deux années après, ce journal disparaissant, il entre au **Gaulois** dont il nous dépeint la rédaction avec ses courants divers, les petites comédies qui s'y jouent, mais surtout le portrait terrible avec sa modération voulue d'Arthur Meyer.

Pendant les dix dernières années qui précèdent la guerre nous pouvons suivre une revue des idées dans le groupement très actif d'écrivains dont Edouard Dujardin est le chef avec René Quinton, Rémy de Gourmont. Mais là où se trouvent les pages maîtresses du livre c'est quand l'auteur nous trace les portraits de Barrès et de Bourget, montrant comment ces deux hommes si dissemblables ont su à la fois refléter les tendances les plus hautes de leur temps et les diriger ou les créer. Il les a beaucoup connus, aimés, a pénétré dans leur intimité, a été le confident de leurs pensées. il traduit avec émotion les différents accents, les diverses résonnances que prirent à travers la vie et à travers le monde ces esprits incomparables. Avec son facies « de gentilhomme de Tolède ». Barrès est représenté sous le double aspect de poète et de législateur. Quant à Bourget il se dégage avec un égal relief. Féru de sciences positives, subissant forte-

ment l'influence de Taine, il proclame ensuite que la science n'a pas tenu toutes ses promesses de consolation ni de vérité. De plus en plus inquiet, angoissé, le romancier et le sociologue convertis reviennent à la foi traditionnelle chrétienne et monarchique s'efforçant éperdument d'y ramener les contemporains égarés. Le naturalisme avait consacré le triomphe du matérialisme, Barrès et Bourget symbolisent le retour à l'esprit.

En évoquant ces deux grands auteurs avec le charme et la maîtrise qui convient on constate que M. Corpechot reste d'abord sensible à certaines élégances des esprits, à certaine grandeur humaine mais aussi à toutes les curiosités d'une époque et aux singularités précieuse des âmes. Avec Gyp, la comtesse de Noailles, Robert de Montesquiou, dandy letíré, nous voilà entraînés dans une catégorie sociale très brillante d'intellectuels racés. Nous pénétrons leurs conversations, leurs vues familières, leurs étrangetés dans le lyrisme, dans la musique des ballets Russes qui alors faisaient fureur.

Enfin en parcourant l'atelier de Jacques-Emile Blanche, entouré de quantité d'autres artistes, les lecteurs comprendront mieux l'âme d'une époque et la grande place tenue par la peinture dans ses diverses écoles et ses commentateurs.

Si l'on considère les démocraties et même les empires il faut constater cette vérité que le monde est conduit beaucoup moins par les partis politiques ou par les idéologues que par les individus. A côté des dictatures en titre l'extrême compléxité de la démagogie contemporaine a ménagé de petits royaumes à une infinité de personnages secrètement puissants et qui exercent une influence décisive. Remercions M. Corpechot d'avoir, avec un merveilleux talent, retracé les très grands portraits, très complets, d'hommes de premier plan sur lesquels nous avons jusqu'ici peu de témoignages écrits et surtout de témoignages de cette importance. Non seulement il nous a charmé par une reconstitution anecdotique mondaine, brillante d'une société infiniment attrayante et diverse mais il projette des visions d'une très curieuse histoire qui instruit, console et fortifie.

Henry DE MONTARDY.

*Le Gérant* : E. CARCENAC

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)

# Bonneval et Saint-Saphorin
## d'après une correspondance inédite

La légende du pacha Bonneval, aventurier, libertin, débauché « sans honneur ni conscience » (Saint-Simon) et mécréant cynique, a cédé lentement le pas à l'histoire vraie, de jour en jour mieux connue, de ce génie emporté, chatouilleux à l'extrême que fut le comte Claude-Alexandre de Bonneval. L'heure approche où l'on pourra écrire la biographie de ce personnage attachant et divers dont la vie est un miroir de l'histoire européenne de la première moitié du XVIII[e] siècle.

Les *Mémoires* apocryphes, parus en 1738 et plusieurs fois réimprimés, ont été la cause de ce long malentendu. Déjà Jean-Baptiste Rousseau, ancien ami de leur prétendu auteur, déclarait après les avoir lus : « Il n'y a dans cet indigne roman ni vérité ni vraisemblance. » (1) Bien mieux, Bonneval lui-même, ayant lu, lui aussi, les deux volumes, écrivait le 7 octobre 1740 à César de Saussure : « J'ai reçu les deux divers Mémoires de ma vie que vous m'avez envoyés. Je n'ai contribué ni à l'un ni à l'autre; ils sont pleins de mensonges. Le dernier, qui m'a démarié d'avec Mademoiselle de Biron, pour me faire épouser une certaine Salviati, étoit à portée d'être mieux informé, puisque c'est le sieur de Mironne, qui a demeuré à Constantinople, et qui est de résidence à Liège actuellement. Vous pouvez hardiment assurer que ces deux auteurs sont très mal informés de mes aventures passées et présentes, et que je n'ay nullement contribué à ces deux ouvrages qui sont absolument romanesques » (2). Le prince de Ligne mit les historiens sur la bonne voie (3), en esquissant

(1) J.-B. Rousseau à Boutet de Montheri, 29 août 1738, *Correspondance de J.-B. Rousseau,* édit. P. Bonnefon, Paris, 1910, t. I, p. 223.

(2) Thaly Kalman, *Lettres de Turquie et Notices de C. de Saussure, gentilhomme de la cour du prince François Rakocki II,* Budapest, 1909, p. 377-78.

(3) *Mémoire sur le comte de Bonneval* dans les *Mémoires et mélanges historiques et littéraires,* Paris, 1829, t. V (1ère édit. Paris, 1817).

dê'après le récit de son père et certains documents originaux la première image nette de ce déraciné « qui n'a pu être tranquille nulle part ». La sépia du prince charmant permit à Sainte-Beuve de tracer avec son burin vif un portrait plus fouillé du personnage, bien qu'il en ait trop accentué le côté romanesque, survivance tenace de la légende du reître sans scrupule (4).

Des travaux plus récents ont révélé un Bonneval, sinon entièrement excusable et sympathique, du moins plus proche de nous; ils ont permis de mieux connaître son caractère et de comprendre le mobile de ses actes. Les historiens se sont attachés à dépeindre les qualités de cœur et d'intelligence, de courage et de souplesse qui firent de lui un militaire accompli, un diplomate à ses heures et un organisateur génial. Albert Vandal qui lui a consacré l'étude la plus complète jusqu'à ce jour, a mis en lumière l'étonnante activité qu'il déploya en Orient, au cours de la dernière partie de sa vie (5). Dans la présente étude, nous publierons quelques documents inédits relatifs à sa période autrichienne, encore peu connue, bien que, depuis sa réhabilitation par le Régent, Bonneval eût pris une certaine part à la vie publique. Il n'est pas dénué d'intérêt, croyons-nous, de connaître ses vues politiques, toujours perspicaces et fertiles, ni de voir comment il fut mêlé secrètement aux négociations diplomatiques. Nous avons utilisé sa correspondance avec un personnage qui, pour avoir eu des principes et un tempérament bien différent du sien, n'en resta pas moins son fidèle ami et son défenseur auprès de la cour impériale. Il s'agit du général François-Louis de Pesme, seigneur de Saint-Saphorin, noble vaudois sujet de Leurs Excellences de Berne. Celui-ci a joué, pendant le premier quart du XVIIIe siècle, un rôle de premier plan dans la politique européenne comme diplomate au service de l'Autriche, de la Prusse, des Etats-Généraux et de la Grande-Bretagne dont il fut, depuis 1716, le ministre plénipotentiaire à Vienne. Les relations du catholique libertin et du protestant austère qu'un même idéal politique rapprochait, éclairent d'un jour, non pas nouveau mais plus intime, la figure du Limousin remuant dont les incartades,

(4) *Causeries du Lundi*, Paris, 1853, t. V.

(5) A. Vandal, *Le Pacha Bonneval*, Paris, 1885 (Nr. 1 de la collection du Cercle Saint-Simon); du même, *Une ambassade française en Orient sous Louis XV : la mission du marquis de Villeneuve*, 1728-1741, *Paris*, 1887.

de prime abord, risqueraient de rebuter ceux qui ne connaissent pas toutes les fibres sensibles qui rendaient son humeur inconstante.

Une certaine inclination au jeu, l'amour des combinaisons habiles, aussi bien sur l'échiquier que sur la scène diplomatique devait nourrir, chez ces deux hommes, une sympathie réciproque. Il en naquit une de ces amitiés fondées sur l'indulgence autant que sur l'estime, amitié que toutes les fautes du monde ne purent altérer.

⁂

En 1705, lors de la campagne du Piémont, le chevalier de Bonneval, qui avait alors trente ans, se distinguait à la tête d'un régiment d'infanterie en investissant la ville de Biel et la région avoisinante. L'occupation de ce poste l'avait obligé à un certain nombre de dépenses dont l'intendance tardait à le rembourser. Le ministre de la guerre Chamillart refusa de ratifier ses comptes et lui écrivit le 27 octobre 1705 : « J'ai reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire au sujet des dépenses que vous prétendez avoir faites sur votre compte dans le temps que vous commandiez dans le Biellois. Vous y avez vécu avec tant de désordre aux dépens du Roi et de la province que je suis surpris que vous en demandiez le dédommagement et il eût été à désirer que vous n'eussiez pas donné lieu à Sa Majesté de s'informer de votre conduite... Je ne vois pas qu'il convienne dans la suite de confier les intérêts de S. M. à un homme qui a aussi peu de règle que vous. » Le 9 décembre, le ministre ajoutait : « Je renvoie votre lettre à M. le duc de Vendôme pour examiner vos raisons. Quoique vous appréhendiez fort les gens de plume, j'ai lieu cependant de croire qu'il renverra devant M. d'Esgrigny (l'intendant), la discussion des affaires dont vous vous êtes mêlé, parce que c'est à lui à connaître des levées de deniers et de leur emploi... » Les reproches de Chamillart touchèrent au vif Bonneval, mais, contrairement à ce que, s'en rapportant au prince de Ligne, tous les historiens ont écrit à ce sujet, il ne lui répondit pas insolemment, se déclarant très « abattu » par les lettres du Ministre et terminant ainsi : « Enfin, Monseigneur, je vous demande la justice qui m'est due et que

vous ayez la bonté de guérir vous-même la plaie que votre lettre m'a faite au cœur, en vous en rapportant à M. de Vendôme, de qui seul je crois dépendre, et lui renvoyant ce que j'ai l'honneur de vous écrire, pour que vous voyez si je suis assez hardi pour vouloir vous tromper et m'en châtier si je l'ai fait » (5 bis).

Chamillart ne répondit pas et Bonneval sollicita, en pleine campagne, un congé pour voyager en Italie. Il se rendit à Venise afin d'obtenir l'intercession de l'abbé de Pomponne, alors ambassadeur de France. Mais cet abbé « ne songeait qu'à se pomponner » et, au lieu de venir en aide au transfuge, ne fit qu'augmenter la rancune du ministre de la guerre. L'exemple du marquis de Langalerie, autre esprit inquiet qui avait quitté le service de France pour celui de l'Empereur où il était devenu général-major, détermina Bonneval à faire de même (6). Ayant épuisé toutes ses ressources et n'espérant plus rentrer en grâce, il se résolut à prendre les armes contre sa patrie. Le prince Eugène de Savoie qui estimait ses talents militaires, lui procura le grade de colonel de cuirassiers. En cette qualité, il prit une part brillante aux campagnes du prince en Italie, en Savoie et dans le Dauphiné. Puis il suivit son chef dans les Flandres et combattit à ses côtés jusqu'à la défaite de Denain. Ensuite nous le voyons suivre en indiscret plutôt qu'en diplomate, les négociations d'Utrecht, de Rastadt et de Bade. C'est en Hollande qu'il avait lié connaissance avec le général de Saint-Saphorin, alors représentant officieux des Cantons réformés, dont la politique anti-française atteignait alors son point culminant. Revenu de Hollande au début de l'année 1714, celui-ci avait été choisi en juin par le Conseil de Berne, à la grande fureur de l'ambassadeur de France, pour défendre, pendant le congrès de Bade, les intérêts des cantons protestants. Du Luc enrageait de voir son cousin Bonneval se lier avec celui qu'il nommait ouvertement son pire adversaire. Sa tentative de les séparer demeura vaine.

---

(5 bis) Nous ne donnons ici que des extraits de la correspondance authentique échangée entre Chamillart et Bonneval; elle doit se substituer à celle que le récit, un peu fantaisiste, du prince de Ligne a popularisée. Ces extraits nous ont été obligeamment communiqués par M. Henri Courteault, directeur honoraire des archives de France, qui a retrouvé aux archives du Ministère de la Guerre, le texte de cette correspondance et qui en tirera parti dans l'ouvrage qu'il prépare sur le pacha Bonneval.

(6) A. de Boislisle, *Les aventures du Marquis de Langalerie* (1661-1717), *Revue Historique*, 1898, p. 34-39.

En engageant son remuant ami à rentrer en grâce auprès des Français, Saint-Saphorin songeait peut-être aux services que Bonneval pourrait lui rendre une fois réconcilié avec le Roi. Aussi croyons-nous que le remords n'était pas le seul motif qui rendît le renégat pénitent. Quoi qu'il en fût, il dut en coûter beaucoup à son inflexible fierté d'avouer que la fameuse lettre, cause de son malheur « ne pouvait trouver d'excuse que dans l'indulgence que les hommes se doivent les uns aux autres pour les fautes qu'ils font dans un premier mouvement ». Il remit au prince Eugène un long rapport (6 bis) destiné aux représentants du Roi et exposant les circonstances qui l'avaient poussé à servir l'Empereur. Eugène recommanda chaleureusement à Villars son ami trop impulsif et la mère de Bonneval, après le congrès, fit également des démarches auprès de Torcy. Mais le Roi n'avait pas l'intention de donner suite à cette requête (7).

Bonneval quitta la Suisse pour retourner à Vienne. Aussitôt arrivé à la cour, il intervint en faveur de la politique de son ami, laquelle consistait à rapprocher les Cantons protestants de l'Empereur. « Le prince Eugène et le comte de Sinzendorf ont fort approuvé vos propositions » lui écrivit-il dans sa première lettre. « Le prince m'a dit de vous écrire que vous luy feriés plaisir de luy envoyer les réflexions que vous avez faites sur les contestations des prêtres en Suisse. (Il s'agit des conséquences politiques de la guerre du Tockenbourg et du projet de restitution aux cantons catholiques et au prince-abbé de Saint-Gall de ce qui leur avait été enlevé par le traité d'Aarau, projet que Saint-Saphorin combattait ardemment et qui fut d'ailleurs abandonné.) Il (le prince Eugène) est pleinement convaincu de votre zèle pour l'Auguste Maison et il est persuadé que vous ne proposerez rien dont elle ne puisse tirer avantage... Lorsque Monsieur le comte de Sinzendorf eut lu votre lettre, il dit, en présence de M. l'abbé de Lutzeraine : *C'est notre usage quand nous avons commencé une sottise, de la soutenir.* (Saint-Saphorin avait vivement reproché à la cour impériale d'avoir pris parti pour l'abbé de St-Gall et renforcé ainsi en Suisse le parti catholique sur

---

(6 bis) Publié dans de Courcy, *La coalition de 1701 contre la France*, t. II, Annexe n° 58.

(7) Lettre de Torcy à Mme de Bonneval : de Courcy, *op. cit.*, App. n° 59.

lequel la France s'appuyait pour assurer son influence dans le Corps helvétique.) Ainsi, Monsieur, vous voyez qu'on est disposé à porter du remède au mal, cela cependant entre nous » (8). Trois semaines plus tard, Bonneval conseille à son ami de se rendre lui-même à Vienne. « Vous feriés plus en huit jours icy qu'en six mois par lettres; nos ministres ont souvent besoin de quelque génie qui les remue et leur fasse toucher du doigt leur intérêt... (9) Ces Messieurs veulent être poussés et si on ne le fait pas, tout traine à une longueur sans fin... Consultez avec vos Messieurs (du gouvernement de Berne), il y va du commun intérêt que nous demeurions bien unis... » (10) Bonneval apprend qu'il y a en Suisse des « mal-intentionnés » (dont Du Luc) qui essaient de discréditer Saint-Saphorin auprès de Leurs Excellences. C'est possible, mais ce dont il est sûr, lui Bonneval, c'est qu' « il n'y a pas un homme de bon sens en Suisse qui puisse ajouter foy à tant de balivernes... ».

Saint-Saphorin ayant annoncé sa prochaine arrivée, Bonneval jubile : « Je me réjouis d'avoir bientôt l'honneur de vous embrasser icy, alors nous causerons à notre aise devant ma cheminée, et ma petite soupe, je vous l'offre de bon cœur, vous n'avez que faire de vous munir d'antidote, mais plutôt de patience à mon petit ordinaire, où les amis sont obligés de faire pénitence. Au reste il n'y a rien icy de nouveau. Je vous feray lire quelques nouvelles pièces de Mrs de Leibniz et Hartsoecker (11) qui sont très savantes et curieuses. Le premier est pour l'éternité du monde, l'autre pour la fatalité nécessaire ou un destin inévitable pour toutes les choses de l'univers également,

(8) Bonneval à Saint-Saphorin, 10 octobre 1714, *archives de Mestral-Saint-Saphorin*. Sur les sentiments que Du Luc nourissait à l'égard du diplomate vaudois et sur l'usage que, selon l'ambassadeur de France, Saint-Saphorin aurait fait à Berne de la lettre de Bonneval, cf. A. Hyrvoix de Landosle, *Le comte de Bonneval, documents inédits sur sa réhabilitation, son mariage et sa chute*, *Revue des Questions historiques*, Nouv. Ser., t. XXIX, 1903, p. 147-183, lettre de Du Luc à Bonneval, du 9 mars 1715. Bonneval s'empressa d'ailleurs de rapporter à Saint-Saphorin les propos de l'ambassadeur, lettre de Vienne du 9 août 1715, *Arch. de Mestral*.

(9) Bonneval à Saint-Saphorin, 31 octobre 1714, *Arch. de Mestral*.

(10) *Id.*, 12 janvier 1715, *Arch. de Mestral*.

(11) Nicolas Hartsoecker, conseiller et médecin de l'électeur-palatin à Dusseldorf. Philosophe auteur de plusieurs ouvrages qui parurent dans les revues de Hollande. Cf. sa correspondance avec Leibniz dans Gethardt, *Die philosophischen Schriften L's*, III, p. 483 sq. Il existe également une correspondance, en partie inédite, de Bonneval et de Leibniz.

que les bonnes et les mauvaises œuvres des hommes ne peuvent détourner. En voilà assez pour vous advertir de prendre garde... Je vous embrasse et vous prépare à votre arrivée icy un échec et mat à l'angle » (12). Nous aurions aimé connaître, par les lettres de Saint-Saphorin, les opinions intimes de ce dernier dans une conversation où les questions littéraires paraissent avoir été abordées aussi souvent que les problèmes politiques. Par quelques rares allusions nous savons seulement que Saint-Saphorin tenait son ami en grande estime. Au trésorier des baillages romands, Christophe de Steiger, par exemple, il écrivait que « de tous les officiers de l'Empereur, M. de Bonneval est celui qui a le génie le plus naturel et le plus beau, outre une grande littérature » (13). Aussi le diplomate vaudois recommandait-il souvent au colonel des parents ou de jeunes patriciens bernois qui désiraient s'engager dans son régiment. Le comte leur réservait le plus aimable accueil.

De Vienne, Bonneval continuait à tenir son ami au courant des événements. Le comte de Seilern, co-chancelier de la Cour avec le comte de Sinzendorf, étant mort au début de 1715, la politique de rapprochement entre l'Autriche et les cantons protestants parut entrer dans une nouvelle phase. En effet, le défunt avait été, pour des motifs confessionnels, un constant ennemi de Saint-Saphorin, « le seul qui pût traverser vos négociations icy », déclarait Bonneval. Le comte Philippe-Louis de Sinzendorf, esprit cultivé et ouvert, fort attaché au diplomate suisse qui avait soutenu sa politique à la Haye, dirigea désormais seul les affaires de la chancellerie. Rien ne pouvait être plus favorable aux desseins de Saint-Saphorin. « Le comte m'a dit, lui écrivit Bonneval en lui annonçant cet événement, que vous aviez icy quelques ennemis, mais que vous le laissiez faire et tout irait bien... Il trouve que pour conserver l'Italie, il n'y a pas d'autre expédient que de s'unir étroitement d'alliance avec le Canton de Berne et ses amis... » (14). Prétextant des affaires personnelles, mais avec l'assentiment secret de J.-F. Willading, avoyer de la République de Berne, Saint-Saphorin se rendit à

(12) Bonneval à Saint-Saphorin, 3 novembre 1714, *arch. de Mestral*. ..

(13) Saint-Saphorin à Chr. de Steiger, 28 avril 1716, Berne, *Bibliothèque de la ville*, Mss. Hist. Helv., XVII 260 a.

(14) Bonneval à Saint-Saphorin, 18 janvier 1715, *arch. de Mestral*.

Vienne à la fin de mai 1715. Il venait d'être victime d'une cabale menée par ses ennemis de Suisse à l'instigation de l'ambassadeur de France. Quelques mois auparavant, Georges Ier l'avait nommé envoyé de Grande-Bretagne auprès des cantons réformés. Après des discussions orageuses où le parti de Du Luc eut le dessus, le gouvernement bernois avait refusé de reconnaître les lettres de créance de son vassal, sous prétexte qu'un sujet bernois ne pouvait représenter une puissance étrangère dans son propre pays. Le roi d'Angleterre, pour dédommager Saint-Saphorin, le nomma ministre plénipotentiaire à la cour impériale.

Cependant, les Turcs, ayant rompu la paix de Carlovitz en attaquant la Morée, s'étaient vu infliger la sanglante défaite de Petervardein par l'armée autrichienne sous la conduite du prince Eugène. Bonneval y fut blessé d'un coup de lance au bas ventre, blessure qui lui causa de cruelles souffrances et dont il ne guérit que par miracle. Il porta dès lors une plaque de métal qui lui soutenait les entrailles. La cour de Vienne le fêta et lui témoigna les marques les plus vives de son admiration. Par un curieux hasard, le comte Du Luc avait été nommé ambassadeur de France auprès de l'Empereur; il retrouva de la sorte à Vienne son plus redoutable adversaire, celui qu'il appelait dédaigneusement « le célèbre amiral d'eau douce » (15).

Par le canal de son cousin Du Luc, Bonneval fit sonder l'abbé Dubois, ministre et favori du Duc d'Orléans, sur les possibilités de rentrer en France, tout en faisant habilement valoir qu'un refus serait contraire aux intérêts du Régent (16). Les lettres de rémission lui furent accordées et Bonneval revint en France en février 1717, pour la première fois depuis seize ans qu'il en était sorti.

La cérémonie d'abolition fut loin d'être humiliante, puisque le président du parlement eut pour l'invalide des égards dont celui-ci se montra touché. Bonneval n'eut pas à s'asseoir, comme le prétend Dangeau, « sur la sellette comme un criminel » (17), mais reçut un coussin de velours, à cause de sa grande blessure (18). Dans une lettre du 10 février 1717, il raconte sa récep-

(15) Saint-Saphorin avait en effet commandé, en 1697, contre les Turcs, la flotte impériale sur le Danube.

(16) Cf. H. de Landosle, *art. cit.*, p. 163.

(17) *Journal*, t. XVII, Paris, 1859, p. 13 (18 janvier 1717).

(18) Bonneval à Saint-Saphorin, 17 février 1717, *arch. de Mestral*.

tion à la cour de France, son amitié avec le Régent et son mariage forcé. Cette lettre que nous citons pour corriger certaines erreurs du récit tendancieux de Saint-Simon, est encore plus intéressante par le jour qu'elle jette sur l'activité politique de Bonneval. Depuis qu'il était devenu ministre d'Angleterre, Saint-Saphorin suivait avec intérêt les progrès du rapprochement franco-impérial, orientation politique nouvelle à laquelle l'Angleterre allait se joindre avec la Hollande pour tenir tête à l'Espagne devenue trop puissante. Durant son voyage à Paris, Bonneval sut habilement sonder les esprits et préparer le terrain à cette alliance dont le diplomate vaudois devait être, l'année suivante, l'un des principaux négociateurs. Les nouvelles qu'il reçut de son ami, en février 1717, ne firent que fortifier son système et le nuancer.

« ...La résolution que j'avois prise à Vienne de me faire faire l'opération à ma blessure ne m'a pas été conseillée icy, par ce qu'il y a trop de danger, à ce que tous les chirurgiens m'ont dit; à l'égard du bandage, on m'en a trouvé un qui m'est assez commode et fort bon, en sorte que cela ne m'empêchera pas, j'espère, de monter à cheval; je l'éprouveray avant de partir... J'ay esté reçeu icy et festoyé de toute la nation, du parlement etc. comme si j'avois esté le fils du Roy, au cérémonial près, dont vous et moi ne sommes pas touchés... Le prince m'a reçeu non comme un Régent, mais comme un ami, au reste il est guidé ou par des aveugles ou par des fripons, il a totalement perdu son crédit et l'estime envers la nation; je luy aurois bien dit des vérités lorsqu'il a recherché de me parler, si la cour (j'entends la nôtre) m'eût chargé de quelque chose, mais paresseux comme je le suis, qu'ay-je affaire de m'intriguer?... Comme j'ay fréquenté toute la cour, je say les sentiments où elle est pour luy; il n'a pas un seul ami... Il sera bien heureux, si le petit Roy meurt, s'il peut éviter la Bastille 24 heures après; car les Espagnols travaillent icy sous-main par les prêtres avec beaucoup de succès... L'alliance avec Sa Majesté Impériale et Catholique rétabliroit les affaires en peu de temps; le détail ne se peut mander de peur qu'on ouvre mes lettres. Au surplus, c'est un prince tel qu'il convient à l'Europe, il est de ces personnes d'esprit et de corps qui haïssent le travail et l'application, il aime ses plaisirs sur toutes choses, et la paix ne sera pas troublée par son ambition... Comme on parle icy très librement, j'ay lâché mes moyens

aux gens les plus capables de cet Etat par manière de conversation et tout est convenu unanimement que j'ay raison et qu'il pourroit s'asseurer par là la couronne incontestablement. Je partiray vers le 20 de ce mois de mars. J'ay trouvé icy de grands biens, mais on veut me marier avant mon départ pour me les assurer, ce que j'ay refusé jusqu'à présent quoiqu'on m'ait trouvé trois filles qui veulent bien de moi (19). La première est Montmorency et n'a pas assez de bien et peu d'espoir d'en avoir dans la suite. La seconde est de l'ancienne maison de Netancour descendus des vieux souverains du duché de Bar, elle a 200.000 livres contant et autant à espérer, peut-être plus. J'ay refusé la troisième qui aura onze cent mille livres estant de cette race de maltôtiers que j'abhorre, dont 600.000 contant et la mère me remet quatre cent mille livres de terres et bons effets et m'en assure autant clair et net après sa mort. Voilà, Seigneur, l'estat de mes affaires. Si je me mariois par hasard, je ne partirois qu'au mois d'avril et laisserois la femelle à Paris grosse sans doute car vous me connoissés. Adieu, Seigneur, aimés moi comme je vous aime; vous ferés l'usage de cette lettre que vous jugerés à propos, mais ne la montrés qu'à peu de personnes » (20).

Cette lettre brillante et inconsidérée où le cynisme voisine avec le bon sens, révèle un esprit subtil et inquiet. Une dépravation dans le goût libertin que les leçons de la vie ne devaient pas réussir à lui faire passer n'exclut nullement des sentiments de profonde amitié.

Le Régent, qui se sentait secrètement attiré par cet homme dont l'esprit égalait le sien en audace, invita plusieurs fois Bonneval à ses fêtes au Palais-Royal. Dans les portraits qu'il a tracés du duc d'Orléans, Bonneval le juge avec une sévérité surprenante de la part d'un être que l'on croyait frivole en politique autant qu'en amour. « Les impositions continuelles luy ont tota-

(19) Saint-Simon, délibérément hostile à Bonneval (*Mémoires*, édit. Boislisle, t. XIII, p. 336), s'était opposé, au Conseil de Régence, à l'abolition de la sentence (*Mémoires*, édit. Sainte-Beuve, t. XIV, p. 118-119). Les aveux non déguisés de cette lettre contredisent certaines affirmations de Saint-Simon. Nous apprenons ainsi que le mariage fut imposé à Bonneval par sa famille; il n'avait nullement été, comme l'insinue le mémorialiste, le but du voyage de Bonneval pas plus que celui-ci n'avait conclu un marché avec M. de Biron en épousant sa fille « pour rien », moyennant sa grâce que son beau-père lui aurait obtenue du Régent. Ce sont là de pures inventions.

(20) Bonneval à Saint-Saphorin, 17 février 1717, *arch. de Mestral.*

lement aliéné le peuple de Paris et encore plus dans les provinces. La noblesse et le militaire le haïssent à mort, à cause des suppressions de pensions réformées et autres dégoûts qu'on leur donne dans un temps où il les devroit ménager; tous les gouvernements frontières, tant l'Espagne que l'Italie, Flandre et Allemagne, sont entre les mains de très fidèles Angevins; ce sera bien heureux si le petit Roy meurt... ». Il n'est pas ambitieux « on le voit par le peu de crédit qu'il s'est réservé dans les affaires du royaume où il ne joue pas même le 6e rôle quoy qu'il en soit le régent. Il est bon, de facile accès, traitant avec tout le monde comme un simple particulier; il a beaucoup d'esprit, il plaisante le premier sur les désordres de son administration et sur le choix qu'il a fait de ses ministres. L'autre jour le duc de Brancas luy disant que le Conseil de finance estoit mal réglé et très mal composé, le régent luy répondit : *La Régence est tout de même et je ne vois aucun président, à commencer par moy, où il n'y ait bien des choses à redire* et là dessus il fit son portrait et celuy de tous les membres de ses conseils avec un pinceau très fidèle mais ridicule, donnant à chacun son paquet. Cependant au milieu de tout cela, je vous dis qu'il est perdu sans ressources, et il n'y a qu'une manière de le tirer d'affaire simple et aisée, et dont tout le monde est convenu avec moy. » (21)

Bonneval finit par céder aux instances de sa mère et épousa Judith-Charlotte, fille de Gontaut, plus tard duc de Biron, premier écuyer du régent, futur pair et maréchal de France. Quelques jours plus tard, le comte qui « estimait sa femme et n'avait pas eu le temps de l'aimer » repartit brusquement pour la Hongrie, abandonnant celle qu'il ne dut plus revoir et qui allait lui rester fidèle jusqu'à sa mort. Le prince de Ligne a publié les touchantes lettres qu'elle écrivit à son mari, continuant même au delà du jour où il se fit Turc, à lui pardonner et à l'aimer.

En arrivant à Vienne, Bonneval reçut le grade de général-major et partit avec le prince Eugène pour assiéger Belgrade. La paix de Passarovitz fut signée au début de 1718.

Ce fut alors qu'Alberoni, fils de jardinier d'un faubourg de Plaisance, devenu clerc, prêtre, chanoine, curé de campagne, conseiller du duc de Vendôme, agent de la cour de Parme auprès

(21) Lettre citée n. 20.

de celle de Madrid, puis premier ministre, grand d'Espagne et cardinal, se mit en tête d'imposer sa volonté à l'Europe entière. Il avait formé le dessein de remettre Jacques Stuart sur le trône d'Angleterre, d'ôter la régence au duc d'Orléans et de rendre l'Italie indépendante. En automne 1717, une armée espagnole de débarquement s'était emparée de la Sardaigne et de la Sicile. Saint-Saphorin s'employa dès lors ouvertement à rapprocher l'Empereur des cours de Paris et de Londres (22). En avril 1718, les négociations de la Quadruple Alliance étaient assez avancées pour que Georges I[er] pût envoyer une flotte dans la Méditerranée. L'Empereur destina deux armées à reprendre la Sardaigne et la Sicile et, le 1[er] mai, Bonneval fut chargé de reconquérir la première avec 6.500 hommes. Le général Mercy, qui commandait l'armée de Sicile, ayant trouvé plus de résistance qu'il n'avait prévu, fit donner l'ordre à Bonneval, encore à Milan, de se porter à son aide, après s'être embarqué à Gênes avec son régiment. Comme Bonneval prétendait manquer du nécessaire pour accomplir cette entreprise (23), il entra en un vif conflit avec le gouverneur de Milan, le comte de Colloredo, auquel on l'avait assigné. A plusieurs reprises, il pressa ce personnage ambigu. Le conseil de guerre impérial renvoyait Bonneval au gouverneur qui lui répondait avec hauteur ou faisait la sourde oreille. De plus, le général Mercy, dont il attendait les ordres et qu'il prenait à témoin de ses difficultés, ne répondait pas. Toutes ces protestations ne servant à rien, Bonneval se tourna vers la France et, par l'entremise de son beau-père, obtint du Régent des subsides, de l'artillerie, des munitions et quatre ingénieurs français. Bonneval s'empressa d'en informer Saint-Saphorin et le pria de faire voir aux ministres de Vienne « les bonnes intentions du Régent de plaire à la cour impériale sans se faire tirer l'oreille... Pour ce qui est des affaires de mon débarquement, c'est une honte » (24). La cour de Vienne, qui n'avait pas les moyens d'équiper deux corps expéditionnaires à la fois, avait en effet

---

(22) Cf. O. Weber, *Die Quadrupel-Allianz vom Jahr* 1718. *Ein Beitrag zur Geschichte der Diplomatie im* 18. *Jahrh.*, Wien, 1887.

(23) *Feldzüge des Prinzen Eugen von Savoyen*, Ser. II, Bd. IX, p. 186. Bonneval avait reçu 67 mille francs pour subvenir aux frais du transport. Il n'est pas fait allusion dans cet ouvrage, aux difficultés rencontrées par Bonneval dans ces préparatifs.

(24) Bonneval à Saint-Saphorin, 26 août 1719, *arch. de Mestral.*

donné l'ordre au gouverneur de Milan de suspendre encore le départ de celui de Sardaigne (25). En attendant Bonneval s'indignait, car il n'avait encore reçu que la moitié du matériel nécessaire. « Entre vous et moy, c'est la faute du Conseil de guerre si tout est encore à faire... Du train que cela va, si je suis prêt à partir dans un mois ce sera un miracle... Ne parlez de ceci qu'au prince (Eugène) et au comte (de Sinzendorf), mais avertissez-les bien qu'une autre fois, quand ils donneront des commissions de guerre à des généraux auprès de leurs gouvernements politiques, qu'ils se gardent bien de les assigner pour leurs personnes; si l'on m'eût envoyé icy comme ministre du Conseil de guerre, j'aurois esté prêt il y a plus de deux mois, mais estant assigné, peut-on parler haut sans risquer les arrêts et passer mesmes pour un étourdi pour tout le monde, ce qui ne convient pas à une personne de mon humeur et de mon caractère. » Ce qu'il redoutait se produisit. Le Conseil de guerre lui ordonna d'obéir au gouverneur (26). C'en était trop et il donna libre cours à sa rage dans une lettre à Saint-Saphorin : « Cet animal (Colloredo) voudrait jeter sur moi le retard de l'embarquement comme s'il avoit suffi de m'envoyer à Gesnes sans m'avoir rien communiqué pour faire embarquer 7.000 hommes. Vous verrez par la lettre que j'écris au prince Eugène (27) et par celle que Monsieur d'Avenant (envoyé de Grande-Bretagne) écrit au gouverneur de Milan, si c'est sa faute ou la mienne. Je me suis bien douté que ces Messieurs voudroient dans la suite se disculper à mes dépends, mais j'ay esté plus fin qu'eux et je n'ay jamais fait un pas que conjointement avec l'amiral Byng, M. l'envoyé d'Angleterre et le Sr Marconi qui est l'agent de Sa Majesté Impériale et Catholique, de sorte qu'ils ne pourront mordre sur moy sans avoir affaire aux trois autres qui rendent bonne justice à votre Cour (celle d'Angleterre) et Marconi à la nôtre (celle de Vienne)... Il faut sçavoir que 1.000 fripons ont regardé mon entreprise comme une occasion de gagner beaucoup d'argent. Ils ont éloigné le gouverneur de la confiance qu'il me devoit et ont voulu se rendre les maîtres de l'affaire; on ne m'a jamais appelé pour

(25) *Feldzüge*, Ser. II, Bd. IX, p. 184.
(26) 23 esptembre 1719, Vienne, *Archives du ministère de la Guerre*.
(27) 20 août 1719, Vienne, *Archives de la guerre*, copie aux *arch. de Mestral*.

les dispositions, je leur paroissois trop peu attentif à mon économie. Présentement le gouverneur voudroit me faire entrer là dedans, mais je n'ay garde de prendre un hameçon si corrompu. Il n'a pas fait tout cela par malice, mais comme une bête sans expérience et il est mené par le nez... » (28).

L'embarquement se fit enfin, le 28 septembre; à Gênes, sur six bateaux de guerre de la flotte de Byng et Bonneval écrivit le jour même à Saint-Saphorin, du bord de la « Méduse », pour le remercier d'avoir défendu ses intérêts à la cour de Vienne. Le corps expéditionnaire débarquait le 10 octobre sur la côte sicilienne et dix jours plus tard la citadelle de Messine tombait après une défense acharnée des Espagnols. Bonneval en annonce aussitôt la nouvelle : « Messine est tombée enfin, mais le dernier adieu de Spinola (le marquis d'Espinola, commandant du fort de Messine) nous a coûté plus de 1.000 hommes, ayant été vertement repoussés de l'attaque de la contregarde. Ce siège a fini très à propos, car sans cela il finissait nos troupes... » (29). Le général Mercy voulut réunir les troupes nouvellement arrivées au corps qui se trouvait déjà en Sicile. Bonneval refusa d'exécuter des ordres qui ne lui venaient pas directement de la cour de Vienne et il se retira, en attendant la décision de l'Empereur, à Reggio. « Je suis à Reggio où je vis comme dans la plus laide ville d'Italie et où il y a la moins bonne compagnie ». La mauvaise humeur de Bonneval rendait cette retraite encore plus maussade. Il prétendait que si Mercy avait écouté ses conseils et continué l'offensive, le corps expéditionnaire eût été moins embarrassé pour la suite des opérations. Quelque chemin parmi les trois seuls praticables que l'on choisît pour se rendre à Palerme, les troupes seraient fatalement arrêtées « vu les oppositions que l'on trouvera sûrement de la part de l'ennemi, des païsens, des chemins, de la saison et de peu de bêtes de voiture qu'il y a dans l'armée pour le transport des provisions et des munitions de guerre... Les moindres pluies qui tombent dans tous ces chemins les rendent du tout inaccessibles et les chevaux s'y enfoncent jusqu'aux sangles; les montagnes et toute la terre de Sicile étant de la terre glaise que les habitants appellent *creta*, qui se creuse et s'enfonce à l'infini à proportion que plus

(28) Bonneval à Saint-Saphorin, (septembre) 1719, *arch. de Mestral.*
(29) Bonneval à Saint-Saphorin, 24 octobre 1719, *arch. de Mestral.*

on y chemine, outre qu'on y glisse comme sur la glace... » Les ennemis qui occupaient le centre de l'île feraient échouer toute tentative des Impériaux. Bonneval proposait de transporter les troupes par voie de mer et de les débarquer à proximité de Palerme pour assiéger la capitale. L'on trouva que la saison était trop avancée pour entreprendre une telle expédition. « Si le général Mercy m'avoit laissé débarquer à Palerme, nous en serions déjà les maîtres... Mais on veut aller plus vite et contre les règles. Ainsi tout va en fumée et tout l'or se change dans nos mains en feuilles de chesne... Je vous avertis au reste que la prise de Messine rend à mon grand regret le général Mercy plus spadassin que jamais, et que, malgré les petits dégoûts qu'il a reçeus des Espagnols, il espère toujours de prendre sa revanche et de les achever dans quatre mois; mais moi je vous dis que suivant les mesures que l'on prend, nous ne conquerrons la Sicile que par la plume. J'en suis au désespoir car cela affligera le prince ».

Pendant que l'on délibérait ainsi, Bonneval se mit à songer à ses affaires personnelles et conçut l'idée que le poste de gouverneur de Messine, après la paix, ne lui déplairait point. Il en fit part à Saint-Saphorin : « C'est un des plus beaux postes du monde, une ville bien peuplée et de bonnes gens quand on les traite honnestement, et comme il me reste encore quelques connaissances de la marine, Dieu sait comme je m'occuperois là pendant la paix; d'ailleurs ces climats chauds sont excellents pour les personnes qui ont la goutte. M. de Mercy y veut mettre le général Wallis. Mais je le crois trop vif pour les Italiens, et comme il y commande par intérim, le peuple et luy s'y sont déjà pris sincèrement d'une singulière aversion l'un pour l'autre, ce qui fait que je ne crois pas qu'il soit trop de l'intérêt du Maître de luy donner ce poste qui demande et flegme et bonté et fermeté en mesme temps. Je vous prie de ne rien négliger pour m'avoir ce poste. Il est bon pendant la paix d'avoir un lieu de retraite où l'on soit occupé utilement et honorablement; cela vous fait connoitre du Maître ». Il joignit à cette lettre un projet destiné au prince Eugène qui ne lui confia d'ailleurs pas le gouvernement de Messine.

Sur ces entrefaites, l'Empereur avait fait savoir à Mercy qu'il ne devait pas diviser l'armée de Bonneval; il ajoutait qu'il

ne fallait lui donner un commandement en chef qu'à bon escient (30). Bonneval se soumit entièrement à la volonté impériale et la petite guerre continua dans la région avoisinante bien que le comte chatouilleux ne prit part à aucun de ces combats (31). Il passa le temps selon son habitude à combiner des projets, à observer les gens et à médire. L'arrivée à Messine du duc de Montéléon, le nouveau vice-roi impérial de la Sicile, lui suggéra les réflexions suivantes « Ce seigneur paroit très bien informé non seulement de l'estat présent de la Sicile, mais encore des moyens les plus seurs et les plus courts pour parvenir à la conqueste entière du Royaume et quoy que ce ne soit pas son métier que la guerre, je crois que s'il estoit à la teste des armées, il feroit peut-estre beaucoup mieux que beaucoup de gens qui s'estiment grands maîtres dans le métier... Je suis icy sur les hauteurs d'où j'observe les escarmouches de l'orgueil espagnol et du lorrain; le premier combat avec esprit et sang-froid, l'autre (Mercy) avec une indifférence apparente, ne peut se contraindre et laisse voir à tout le monde combien il est touché d'avoir un supérieur qu'il ne peut maîtriser, et au travers de ses ricanements et de ses discours modérés on voit qu'il souffre infiniment du gesne (*sic*) et qu'elle ne durera pas longtemps. Mais je me ris de tout cela et vois avec plaisir la mortification de mon ami Mercy de qui l'on change toutes les dispositions qu'il a faites à Messine à sa barbe par des écrits condamnant en quelque façon sa conduite et encore plus celle du petit général Wallis qui a déjà donné plusieurs coups de poing à des gentilshommes messinois qui l'importunoient par des grâces, sa manière estant de prendre les gens par l'épaule et de les pousser vivement jusqu'au degré ». Ces insinuations et ces démarches restèrent vaines. Le prince Eugène, craignant de confier un poste important à Bonneval qui aurait cherché avant tout à y satisfaire ses aises, nomma le général Wallis gouverneur de Messine.

Le 1er décembre, Bonneval se trouvait encore à Reggio dans un état d'irritation grandissante. Apprenant que le gouverneur de Milan avait tenu sur lui des propos désobligeants, il écrivit à Saint-Saphorin : « Ne croyez pas qu'il soit sans malice, quoy-

(30) *Feldzüge, loc. cit.*, p. 187.
(31) *Id.*, les p. 197-219 donnent le récit de ces combats.

que sot; il est de plus très emporté et rosse souvent sa femme, et l'on dit qu'il s'en est bien trouvé (ce que je dis là soit au moins sans déplaire à Madame de Saint-Saphorin!)... J'ay envoyé à S.A.S. (le prince Eugène) toutes les preuves des négligences de ce seigneur et des friponneries de ses agents. Le plus coupable de tous, entre vous et moy, de tous les désordres qui sont arrivés, est un vieil ivrogne allemand et voleur comme pie qu'il a comme secrétaire des guerres, nommé Mentzel, et qui, quoyque marié et chargé de famille, mange tous ses gages et tout ce qu'il peut voler avec des p...... Le fripon vouloit manipuler tout ce qui regardoit mon embarquement et y avoit fourré des gens à ses ordres; et ils vouloient me donner des viandes et du biscuit pourri et le faire payer pour bon à l'Empereur. On m'écrit de Milan que ce gueux là est dans une terrible colère contre moy car, ayant refusé tous les rogatons qui était les restes des magasins qu'il avoit eus pour rien, j'ay détruit au moins 10.000 florins qu'il en auroit pris pour sa part. Cette beste est le Capitaine général de Milan, son secrétaire italien un nommé Maderne, en est le gouverneur général et Colloredo n'est qu'un sot, le tout entre nous » (32). Le lendemain il détaille « le fruit des nouvelles dispositions » de Mercy et prie son ami de faire ordonner par le prince Eugène aux officiers et soldats impériaux d'être plus honnêtes avec les habitants que par le passé, au risque de voir ceux-ci, devenus libres d'élire un maître, choisir le duc d'Anjou à la place de l'Empereur.

A force de voir négligés tous ces conseils que lui dictait sa connaissance de la situation, Bonneval fut pris de découragement et une souveraine indifférence s'empara de son âme. Pourquoi prendre au sérieux des fantoches et s'acharner à servir des gens qui ne le payeraient jamais en retour de la même monnaie? L'esprit buté des fonctionnaires l'avait dégoûté à tout jamais du service de France. Celui de l'Empereur commençait à lui inspirer le même sentiment. La nouvelle de la maladie de sa femme, atteinte de petite vérole, le fâcha bien davantage que l'approbation donnée par le prince Eugène à la conduite de Mercy. Depuis le début de la campagne, il souffrait de la goutte et l'idée de prolonger encore ce lugubre séjour le tourmentait;

(32) Bonneval à Saint-Saphorin, 1er décembre 1719, *arch. de Mestral.*

il attendait avec impatience que le prince voulût bientôt le tirer de cette galère. N'étant pas de ces natures qui supportent longtemps la tristesse, Bonneval avoua, pour finir, que « son chagrin n'allait qu'à pousser ma personne vers le coin du feu de votre cabinet et à disputer un morceau de tourte à M. Rousseau (J.-B. Rousseau) que j'embrasse de tout mon cœur » (33). Une noble pensée politique l'anime cependant au lieu de la rancune que la déception aurait dû normalement inspirer à son cœur, et il recommande à Saint-Saphorin de justifier la cour de Vienne et la manœuvre de Mercy dans le rapport qu'il écrira pour Milord Stair, ambassadeur d'Angleterre à Paris, « car les fautes des particuliers ne font rien dans les affaires, mais les manquements des cours sont de plus de conséquence » (34).

Le dénouement de cette campagne peu glorieuse fut amené par la chute d'Albéroni, son exil et l'adhésion de Philippe d'Anjou à la Quadruple Alliance, le 17 février 1720. L'armée espagnole dut évacuer la Sicile et la Sardaigne. « La paix est enfin faite, écrivit Bonneval, nous la devons en partie à vos soins et vous sauvés par là je ne sais combien de veuves et d'orphelins qui vous iront faire mille salamalecs, s'ils apprennent un jour les obligations qu'ils vous ont » (35). En ordonnant à Bonneval de retourner à Milan avec son corps, tandis que Mercy prendrait possession de la Sardaigne, le Conseil de guerre impérial infligeait au général une déception bientôt compensée par la nouvelle que sa femme et lui venaient de gagner 500.000 livres avec les actions de la compagnie du Mississipi, « ce qui, joint à un vieux bien très considérable par sa qualité mais agonisant, me fera un fond capable de me rire des désagréables qui gouvernent notre conseil de guerre. Comme je n'ay plus rien à faire, Mercy étant chargé de la Sardaigne, j'ay demandé à S.A.S. la permission d'aller en droiture à Paris cohabiter avec ma cousine, vulgo ma femme, et régler mes affaires qui prennent un aussi bon train là-bas que médiocre à Vienne » (36). Nous ignorons pour quelles raisons, un mois plus tard, Bonneval avait déjà oublié son projet de retourner en France, car il

(33) Bonneval à Saint-Saphorin, 6 décembre 1719, *arch. de Mestral.*
(34) Même lettre.
(35) Bonneval à Saint-Saphorin, 1er avril 1720, *arch. de Mestral.*
(36) Même lettre.

adressait à son ami les lignes suivantes : « Il n'y a rien que je ne désire avec plus de passion que de jaser avec vous de tout ce qui s'est passé par cy et par là, dans le monde européen depuis mon départ de Vienne; nous sommes icy comme en Amérique, et hors quelques nouvelles de ma famille je n'ay aucune notion des païs étrangers, mais en revanche je pourrois vous en dire assez de celuy-cy mais en toute confidence, si nous étions ensemble » (37). Il attend que le prince Eugène lui procure un poste convenable, si possible en Sicile, dont le climat lui convient, à condition qu'il « puisse honnestement éviter d'aller en France et que ce qu'on m'accordera me puisse servir de prétexte suffisant pour faire venir ma femme dans les Etats de Sa Majesté Impériale... N'estant employé aux Païs-bas que comme colonel, je n'y puis pas rester, ni comme tel ni comme volontaire; à Vienne il y fait trop cher pour des personnes de notre condition si l'on veut y vivre avec décorum; en quel endroit donc vivrions-nous? Je ne manque pas d'expédiens, mais il me paroit que je ne puis éloigner ma femme de nos affaires et de ses parents que sous ombre de quelque chose de passable et quoyque ma présence semble très nécessaire en France par rapport aux chicanes de mon frère, cependant je suis homme à n'y jamais mettre les pieds si l'on veut avoir un peu d'égard à ma bonne volonté et à mes petits services, mon caractère n'étant pas assez vite pour courir deux lièvres à la fois, il ne dépend donc que du prince de me placer actuellement en attendant une nouvelle guerre, soit en Sicile soit aux Païs-bas, soit en Hongrie... Je serai content de tout hormis d'aller en France, où je vous dirai en toute confidence que l'on paroit trop me souhaiter, et c'est ce qui fait que j'éviteray d'y aller si je puis » (38).

C'est autour du désir de vivre en Sicile que se cristallisent ses pensées. Des idées politiques, tout un programme d'activité viennent se greffer sur ce projet dont il souhaite ardemment la réalisation. Seul le prince Eugène peut lui obtenir le poste de gouverneur de Messine qui lui semble convenir en tous points à son tempérament. Pour agir sur le puissant ministre, nul ne lui paraît mieux placé que Saint-Saphorin dont le crédit est

(37) Bonneval à Saint-Saphorin, Messine, 6 mai 1720, *arch. de Mestral*.
(38) Même lettre.

très grand à la cour de Vienne. Aussi va-t-il montrer à son ami quels services il serait, dans ce poste, en mesure de rendre au roi d'Angleterre. « Cela ne vous doit pas être indifférent pour les affaires de S. M. votre maître, que je sois icy. Sur cent vaisseaux qui fréquentent ce port et qui vont et viennent par le phare, il y en a les trois quarts d'Anglois. Ils ont toujours désiré qu'il y eût icy un gouverneur qui aidât à rendre cette ville un peu plus florissante, car se trouvant justement au centre de la Méditerranée et comme un cabaret sur le chemin le plus fréquenté, ils ont fait leur possible pour établir icy des magasins solides de tout ce qu'ils portent au Levant, et vice-versa, de tout ce qu'ils en rapportent. Cela feroit un grand tort à Marseille si les Anglois avoient icy des magasins, car ce port est le plus propre du monde pour doubler le commerce d'Angleterre et augmenter le débit des draps. Mr Amesson, consul anglois, m'a souvent entretenu de l'adventage qu'il y auroit pour la nation si en venant charger icy des huiles, des soyes, des fruits secs et mille autres choses que produit la Sicile, ses marchands y trouvoient en mesme temps les marchandises du Levant, que ceux du Levant ne passassent pas Messine et y trouvassent les angloises. Si cela estoit, les marchands anglois du Levant feroient trois ou quatre voyages par an avec de petits bâtiments qui coûtent peu. Il m'a lu plusieurs mémoires que ses antécesseurs ont envoyé à Madrid et présenté au vice-roy là dessus sans pouvoir convenir de la façon d'établir ces magasins, les gouverneurs de Messine s'y estant toujours opposés sous prétexte de religion, mais en effet par ce que les Anglois faisant le principal trafic icy et ne dépendant pas de leur juridiction, mais seulement de celle de leur consul, ils aimoient mieux ces petits trafics qui se font occultement par des nationaux ou par des Maltois, par des Grecs, Gênois et Vénitiens qu'ils plument à leur gré, que par des Anglois de qui ils ne peuvent tirer aucun profit, aimant mieux laisser ce port icy languissant et dépeuplé que de le peupler de gens indépendants d'eux. Cependant l'Empereur ne peut rien faire de mieux que ce que veulent les Anglois. Si je reste icy, je disposeray le vice-roy et mettray la chose dans une telle consistance qu'on ne pourra plus s'en dédire. Sa Majesté Impériale n'a d'autre revenu icy que les comestibles; plus cette ville se peuplera, plus il en tirera d'Anglois payant pour son manger ainsi que l'habitant

qui est pauvre et qui fait par conséquent peu de consommation. De plus l'échelle franche estant bien establie, il viendra icy le double de peuple pour le service du port, ce qui mangera et payera » (39).

Saint-Saphorin, à qui ce projet devait être loin de déplaire, ne réussit cependant pas à obtenir du prince Eugène que son ami fût nommé gouverneur de Messine, ni même commandât les troupes de la Sicile. La raison est sans doute la suivante. L'empereur Charles VI poursuivait un plan destiné à relever et développer le commerce dans ses Etats; la création de la compagnie d'Ostende, de la Société orientale de Vienne, le relèvement des ports de Fiume et de Trieste menacèrent directement l'hégémonie maritime de l'Angleterre. L'Empereur allait être désormais en mesure d'approvisionner de denrées coloniales les Pays-Bas, et toute l'Allemagne occidentale. Saint-Saphorin avait été chargé, dès le mois de février 1719, de protester auprès de la cour impériale contre cette atteinte portée au commerce de l'Angleterre avec les Indes (40). Aussi lui était-il difficile, après avoir protesté contre la politique impériale, de demander que l'Empereur établît son protégé comme agent économique au cœur de la Méditerranée.

Nommé général d'infanterie en guise de compensation, Bonneval céda son titre de colonel à son adjoint, le comte de la Tour, tout en restant propriétaire du régiment qui conservait son nom. S'il avait pu demeurer tranquille — mais c'était folie que de le demander à Bonneval — il eût sans doute atteint au faîte des honneurs militaires. Pour le consoler de ne l'avoir pas non plus nommé gouverneur d'Essek, le prince Eugène le fit entrer au Conseil de guerre et continua de lui témoigner une affection qui, pour être toujours indulgente, n'en commençait pas moins à se lasser de cette fronde perpétuelle. Quelle que fût l'origine de la brouille entre ces deux hommes, elle n'eut certainement pas pour mobile un désir de vengeance, comme le croit Arneth, l'historien du prince Eugène (41). Bonneval pouvait se sentir mortifié de

(39) Bonneval à Saint-Saphorin, 13 mai 1720, *arch. de Mestral.*

(40) Cf. M. Huisman, *La Belgique commerciale sous l'Empereur Charles VI et la compagnie d'Ostende*, Bruxelles, 1902 et Leval, *Recherches historiques sur le commerce des Belges aux Indes*, p. 36, 121-122, 331-332.

(41) A. von Arneth, *Prinz Eugen von Savoyen*, t. III, p. 150.

n'avoir pas reçu la récompense qu'il avait espérée, mais il était beaucoup trop indifférent pour éprouver une vulgaire rancune. « Il avait trop bon goût pour être crapuleux », dit le prince de Ligne qui a parlé de cette querelle en termes mesurés et équitables. Le sentiment exprimé par le pseudo-Bonneval dans les *Mémoires* apocryphes n'est probablement pas loin de la vérité : « Par une certaine délicatesse qu'on ne comprendra peut-être pas, la gloire du prince Eugène m'étoit plus chère que sa personne ou son amitié » (42). C'est par un effet de cette sensibilité qu'il eut l'imprudence de faire au prince Eugène des reproches sur l'influence que la comtesse Bathiany exerçait sur lui. Celle-ci l'ayant appris, ce fut le commencement de la disgrâce du comte. L'histoire des couplets chantés par Bonneval en joyeuse compagnie dans des cabarets viennois, racontée par le prince de Ligne, est peut-être vraie ainsi que la chanson elle-même dont J.-B. Rousseau, autre impertinent, avait sans doute composé quelques rimes. Cette mauvaise plaisanterie n'ajouta rien à la gravité du cas de Bonneval, car ses incartades l'avaient définitivement déconsidéré aux yeux des ministres impériaux.

Ne trouvant plus d'agrément à la vie de Vienne, il sollicita de pouvoir aller dans les Flandres où il reçut un commandement militaire subalterne et fut placé sous les ordres du marquis de Prié, gouverneur-général des Pays-Bas (43). Le prince Eugène avait averti Bonneval à son départ qu'il ne devait pas espérer d'y recevoir un poste important, car son principe était de ne jamais placer un Français à la direction des affaires d'un pays qui touchait au royaume.

Arrivé à Bruxelles en 1721, Bonneval fut reçu honnêtement par le marquis de Prié. Ils semblèrent, au début de leurs relations, s'entendre fort bien. Le comte faisait sa cour au marquis pour obtenir, avec son aide, un accommodement dans les Pays-Bas. Ayant essuyé un refus plein de colère du prince Eugène auquel il avait transmis le désir de Bonneval. Prié ne put qu'achever la déception de l'exilé volontaire. Le duc d'Orléans essaya de le faire revenir en France, ce qui eût peut-être été

(42) *Mémoires du Comte de Bonneval*, La Haye, 1738, t. I, p. 102.

(43) A. Reumont, *Il marchese di Prié nel Belgio* (Archivio storico italiano, 4a Ser., t. XVII, 1886 et Gachard, *Documents concernant les troubles de Belgique sous le règne de Charles VI*, Bruxelles, 1838-39, t. I.

préférable pour lui. Mais Bonneval appartenait à cette sorte de gens qui se croient déshonorés lorsqu'ils cèdent et qui préfèrent s'obstiner dans le malheur. Il continua de mener la vie la plus brillante qui fût, donnant des bals et des concerts dont le succès mettait dans l'ombre les réceptions du marquis. Telle était la nature de Bonneval que, sans songer à mal, son attitude devenait provocante par besoin de paraître unique et son esprit, qui se jouait de tout, finissait par lui jouer à lui-même le plus vilain des tours. « Il se perd lui-même, et cela sans la moindre raison ni le moindre sujet, de gaieté de cœur... » écrivait la marquise de Prié à Saint-Saphorin (44). Il est possible qu'elle ou sa fille aient parlé irrévérencieusement de la reine d'Espagne qui descendait de la maison d'Orléans à laquelle Bonneval se flattait d'être allié. Instinctivement attiré par tout ce qui pouvait devenir un motif de brouille, il joua son rôle d'offensé et demanda réparation de l'insulte. La bonne volonté des uns et des autres eût fourni mille moyens d'arranger les choses, Bonneval choisit celui qui devait tout gâter et fit distribuer dans Bruxelles un *factum* où il noicissait les Prié et les invitait à se rétracter. L'affaire prit des proportions inattendues. Dans une minute d'échauffement, Bonneval écrivit au prince Eugène avec la plume qui avait jadis causé sa perte en France. On sait comment Bonneval fut arrêté dans le palais du vieux prince de Ligne où il logeait et conduit sous escorte à la citadelle d'Anvers, comment il se rendit ensuite à Vienne pour y être enfermé une année entière, dans la prison impériale du Spielberg. Le prince de Ligne a blâmé une sévérité aussi excessive qui oubliait les services rendus par cet homme et condamnait l'Empereur à s'en priver à tout jamais. Personne ne voulut plus ni l'excuser ni le comprendre, et son meilleur ami, Saint-Saphorin, fut impuissant à le secourir. Bonneval avait peut-être compté sur l'indignation de ses compatriotes et espéré rentrer ainsi en grâce. Mais le seul qui eût pu faire quelque chose en sa faveur, le duc d'Orléans, n'était plus de ce monde. Quelques semaines avant de mourir, il avait écrit à Bonneval pour le mettre en garde contre le caractère faux des Italiens et pour lui conseiller de rentrer en France. Mais à présent,

(44) La marquise de Prié à Saint-Saphorin, 9 janvier 1725, *arch. de Mestral.*

il était trop tard. Sa famille même commençait à douter de son innocence. La comtesse, sa femme, dans l'incertitude où elle était et dans la crainte de voir son mari provoquer une nouvelle catastrophe, écrivit ce billet à Saint-Saphorin : « J'espère, Monsieur, que vous ne désaprouverez point l'empressement d'une femme à désirer estre informée du sort qu'aura à la cour de Vienne la conduite de son mari. Je ne doute point de la justice de Sa Majesté Impériale, mais j'en attends les effets avec une impatience qui me paroit si juste qu'elle me donne la confiance de m'adresser à vous, Monsieur, pour que vous vouliés bien m'en faire informer. Instruite de vos bontés pour M. le comte de Bonneval j'hasarde de vous en demander cette nouvelle preuve; peu de jours avant qu'il ait plu à M. de Prié de le faire conduire à la citadelle d'Anvers, il escrivit à M. le duc de Biron mon père pour l'informer de sa conduite eu esgard à des discours qui avoient été tenus contre la reine d'Espagne. J'ignore, Monsieur, ce qui a déterminé M. de Prié à faire de sa vivacité à défendre des calomnies une affaire d'estat, mais je me flatte que l'Empereur, qui rend les personnes chargées de son autorité respectables, ne souffrira pas qu'on en abuse. Il seroit cruel pour M. de Bonneval que j'eusse à desduire ces motifs de confiance. Je ne dois parler, Monsieur, que de son attachement soumis et fidèle pour Sa Majesté Impériale et de sa respectueuse reconnoissance pour ses bienfaits. Si d'ailleurs un ami tel que vous veut bien soutenir sa cause, il sera très heureux de recevoir de nouveaux témoignages de vostre amitié. M. Schaub (45) m'a souvent entretenue du prix dont elle est. Je regrette de ne pas partager cet advantage avec M. de Bonneval comme je partage sa reconnoissance et tous les sentimens avec les quels je vous honore, estant plus que personne du monde, Monsieur, vostre très humble et très obéissante servante,

Biron Comtesse de Boneval (46).

Bonneval put enfin sortir de sa prison afin de justifier sa conduite. Il préféra se soustraire à un jugement qui l'eût con-

(45) Lucas Schaub, Bâlois, alors envoyé d'Angleterre à la cour de France. Il épousa en 1740 la jeune veuve du fils unique du général de Saint-Saphorin.

(46) Lettre citée n. 44.

damné et quitta brusquement Vienne pour chercher un refuge à Venise. Il y rencontra un autre aventurier tombé en disgrâce, Jean Law de Lauriston. Ils paraissent avoir entretenu de bons rapports et conçu l'un pour l'autre une certaine estime. Pendant deux ans, Bonneval se divertit dans la meilleure société de la République, n'éprouvant nulle honte de son état, ne paraissant même pas assagi par la vie, dépensant en grand seigneur le peu d'argent qui lui restait. Puis vint le moment où il fallut trouver un expédient. Il se souvint alors de Saint-Saphorin et prit la plume pour lui demander conseil : devait-il se rendre chez les Suisses ou chez les Anglais? Il lui conta comment il travaillait à « des plans de machines pour ouvrir des ports de mer dans peu de temps et à peu de frais ». Un nommé Binting et les Anglais de Venise ainsi que « Law qui a tout vu » l'avaient assuré que ces plans seraient fort utiles à la Grande-Bretagne; l'amiral Norris méditait justement de créer un port près de Douvres; il serait sans doute bien aise de pouvoir se servir de ces moyens simples et peu coûteux. Le duc de Richelieu et le cardinal de Polignac s'y étaient intéressés et lui avaient demandé de plus amples détails sur son invention. « Depuis que j'étois en Allemagne, j'avois comme oublié que j'avois fort bien appris les mathématiques dans ma jeunesse » et il raconte comment au cours d'un dîner quelqu'un ayant déclaré impossible d'ouvrir les ports de Venise, il répondit que la faute en était aux Vénitiens; que d'ailleurs, en Europe, on ne savait pas plier les eaux à ces travaux, ce qui était cause qu'on faisait si mal tous les ports. Il fallait changer de méthode et étudier de plus près la nature des eaux et « l'on verroit alors qu'elles contribuent d'elles-mêmes à faire de très beaux ports moyennant qu'on les aide un peu à se purger des sables qui oppriment les côtes et les embouchures des rivières, ce qui est très facile ». Comme on le raillait, il entreprit de prouver qu'il avait raison en écrivant là dessus un petit traité qu'il envoya à Saint-Saphorin en le priant de garder le secret à Vienne. « Si vous croyez que cela vaille la peine d'écrire au Roy d'Angleterre ou à ses ministres, faites moy la grâce de leur insinuer que je serois fâché de passer pour le machiniste universel et que s'ils font examiner la chose, je désirerois qu'ils supprimassent mon nom. » Il se déclarait prêt à se rendre à Londres pour donner les éclaircissements

nécessaires. S'il avait eu de l'argent, il s'y fût déjà rendu, tant les Anglais de Venise le pressaient de faire ce voyage.

Nous ignorons ce que Saint-Saphorin lui répondit. Toujours est-il que les projets de Venise n'eurent pas de suite et que Bonneval en fut réduit, en 1729, à se réfugier sur terre ottomane. Lorsqu'il conçut le dessein de se rendre à Constantinople, sans doute ne songeait-il pas encore à se faire musulman. La crainte d'être enlevé par les émissaires de l'Empereur le poussa seulement vers des contrées plus éloignées. Il passa par Raguse et atteignit Serajevo, à la frontière de l'empire ottoman. Un officier impérial qui s'y trouvait l'ayant reconnu, alerta la cour de Vienne. Celle-ci en parut plus effrayée que surprise. En vain essaya-t-elle de le faire emprisonner et d'obtenir par l'envoyé impérial à Constantinople que le fuyard fût rendu à son souverain. Bonneval avait l'intention de se mettre sous la protection du marquis de Villeneuve, ambassadeur de la France auprès de la Porte. Mais celui-ci ne répondit pas à sa lettre, ayant reçu l'ordre de ne pas entrer en relations avec l'ancien transfuge et de ne tenter aucune démarche en sa faveur. Bonneval séjourna 18 mois à Serajevo, à demi prisonnier des Turcs (47). Pour regagner sa liberté et forcer la protection des Ottomans, il ne lui restait d'autre issue que d'embrasser leur culte. Afin d'être sûr de se voir accueillir par la Porte, il écrivit au grand vizir et lui envoya des projets d'organisation militaire et des conseils tactiques pour combattre l'Empereur. Albert Vandal a raconté comment les services de Bonneval furent agréés par la Porte et comment il devint un des personnages les plus influents de Constantinople, sorte de ministre consultant, éducateur politique et instructeur en chef de l'armée turque qu'il commanda contre l'Autriche lors de la guerre de succession de Pologne. A. Vandal a également mis en lumière ce côté tout moderne du personnage et qu'il appelle « le côté d'affaires » de Bonneval (48). Une divination de la puissance future de l'industrie le poussa, en Orient, à s'occuper de toutes sortes de projets de colonisation, de constructions navales et de travaux d'ingénieur. Dans un mémoire adressé à la Porte, il proposa même au Sultan de percer un

(47) A. Vandal, *Une ambassade française en Orient*.., cit. n. 5, p. 140-142.
(48) *Le pacha Bonneval*, p. 79-80.

grand canal de la Mer Rouge à la Méditerranée pour faire passer le commerce de l'Extrême-Orient par l'Egypte.

Bonneval ne correspondit plus directement avec Saint-Saphorin qui ne paraît pas avoir oublié cet ami trop instable mais fidèle malgré tout. Il lui fit envoyer par quelque correspondant, sans doute par leur ami commun Stanhope (Lord Harrington), ambassadeur d'Angleterre auprès de la Porte, l'assurance de sa durable amitié. A quoi Bonneval lui fit répondre : « Rien ne pouvoit me faire un plaisir plus sensible que la bonté qu'a Monsieur le général de Saint-Saphorin de me conserver l'honneur de son souvenir et de son amitié. Je l'aimerai et l'honorerai toujours quand je serais dans le Japon, et même par delà. Je vous supplie de le lui faire savoir en l'assurant de mes obéissances; et vous m'obligeriez infiniment de le faire par la première occasion, en ajoutant que je jouis dans ce païs cy d'une bonne santé et d'une tranquilité parfaite, à quoy les moyens d'avoir tout ce qui me fait plaisir contribuent beaucoup : qu'au surplus mes amis ne doivent point ignorer que je suis Turc de la main de l'ambassadeur de France. C'est à lui que je dois de porter le turban » (49).

A Constantinople, Bonneval entra en relations avec plusieurs Suisses tels que le Vaudois Louis Monnier, secrétaire à l'ambassade d'Angleterre et César de Saussure, secrétaire du prince François II Rakocky. Avec l'horloger et négociant genevois Jean Chevrier, établi en Turquie depuis 1719, il conçut le projet d'un traité d'amitié et de commerce entre la Porte et les Cantons évangéliques dont le but était de faire établir près de Constantinople 200 familles bernoises et zuricoises qui introduiraient leurs métiers et professions en Turquie. Chevrier vint en Suisse en 1738 et remit un mémoire (50), sans doute inspiré et en partie rédigé par Bonneval, au gouvernement de Berne; Chevrier n'y cache pas l'intérêt que l'ancien général de l'Empereur portait à ce projet. « Mgr Mehmet Bacha, comte de Bonneval, Ministre des plus accrédités, est un de ceux qui souhaitte que cette harmonie puisse s'accomplir entre les Louables Cantons de Zurich et de Berne et la Sublime Porte. » L'excessive prudence des Suisses jointe à certaines raisons politiques et religieuses les empêchèrent

(49) Billet non daté, *archives de Mestral.*

(50) Publié par J. Sterki, *Türkisches, Blätter für bernische Geschichte, Kunst und Altertumskunde.* Berne, 1911, p. 8-34.

de s'engager dans une aventure aussi lointaine malgré tous les avantages que leur offraient les Turcs. La réponse des cantons le dit en termes ironiques : « La mer n'est pas leur élément, et le lion et l'ours préfèrent à toute autre chose le plancher des vaches » (51).

C'est par l'intermédiaire de César de Saussure que Bonneval apprit la mort de son ami, survenue en février 1738. « J'ai été fort affligé de la mort du général de Saint-Saphorin, écrivit le pacha au reçu de cette nouvelle. C'étoit un homme d'esprit, d'un grand mérite, que j'aimois et que j'estimois beaucoup » (52).

Bonneval lui-même mourut le 23 mars 1747 dans sa demeure de Péra au moment même où il allait réussir à s'évader pour retourner en France, ce qui était devenu, à l'entrée de sa vieillesse, le vœur le plus cher et le plus secret de son cœur.

S. STELLING-MICHAUD.

---

(51) *Id.*, p. 6.

(52) Bonneval à C. de Saussure, 7 octobre 1740, Thely Kalman, *op. cit.*, n. 2, p. 378.

# Lettres inédites de Jules Ferry à W. H. Waddington

M. Jules Ferry, devenu pour la seconde fois Président du Conseil, le 21 février 1883, a conservé le pouvoir jusqu'au 30 mars 1885. La correspondance que je me propose de faire connaître ici et qui s'étend du 13 novembre 1883 au 8 mars 1885, est presque entièrement consacrée aux affaires d'Egypte et de Chine qui dominaient à cette époque la politique extérieure de la France. Pour la clarté du sujet, j'ai dû — et les lecteurs de la Revue m'en excuseront — citer, quelquefois *in extenso*, des lettres ou des télégrammes de Lord Granville, ministre des Affaires Etrangères d'Angleterre, de M. Waddington, Ambassadeur de France à Londres, du baron de Courcel, ambassadeur de France à Berlin, de M. Barrère, agent diplomatique de France au Caire et de M. Billot, directeur des Affaires Politiques au Quai d'Orsay.

Ainsi qu'on va le voir, la solution de ces deux graves problèmes dépendait, dans une large mesure, de l'attitude de l'Angleterre et de la politique que la France adopterait à son égard.

En Chine, où nous étions les principaux intéressés, depuis que nous avions commencé la conquête du Tonkin, nous pouvions, un jour ou l'autre, avoir besoin des bons offices de l'Angleterre pour peser éventuellement sur le gouvernement de Pékin, tandis qu'en Egypte, bien que nous eussions, en 1882, abandonné à son profit notre part de contrôle, l'Angleterre pouvait de son côté avoir besoin de nous.

Par ailleurs, il ne faut pas oublier que, même à cette époque, la France n'était pas encore assez libre de ses mouvements en Europe pour ne pas tenir compte des avis qui, le cas échéant, lui viendraient de Berlin. Or, les bonnes paroles dont ne cessait

de nous combler le chancelier allemand pouvaient, du jour au lendemain, suivant les besoins de sa politique ou les caprices de son humeur, faire brusquement place aux récriminations et même aux menaces.

Rien de tout cela n'avait échappé à la perspicacité de M. Ferry, qui se rendait parfaitement compte de la situation délicate dans laquelle son gouvernement était placé. Mais il n'était pas homme à reculer devant les responsabilités, et, dès sa première lettre, il faisait nettement connaître sa manière de voir.

« Mon cher ambassadeur, écrivait-il le 13 novembre 1883 (1) à M. Waddington, vous avez tenu un bon, ferme et habile langage (il s'agissait en l'espèce d'un des nombreux incidents soulevés contre nous en Tunisie par l'Angleterre à l'instigation de l'Italie). L'effet produit me paraît dès à présent considérable. Les nervosités britanniques spéculaient sur notre prétendue faiblesse et sur nos apparentes hésitations. Le ton change déjà, en présence de résolutions définitives. J'ai trouvé la réponse de M. Gladstone conforme à ce qu'on pouvait attendre de ce noble esprit. L'opinion en est demeurée, au fond, assez froide, et la phrase assez obscure et dans tous les cas fort inutile sur notre politique intérieure et l'avenir de la république, n'a point charmé les républicains. Il y aurait une vraie détente si l'on consentait enfin à régler la question des capitulations. L'Italie se montre en définitive de meilleure grâce que l'Angleterre. Le roi a répété, il y a deux jours, à Decrais (2) qu'il regardait la question de Tunis comme réglée. Pressez donc Lord Granville. Si ce n'est pour maintenir une question ouverte avec la France, on se demande, en vérité, quel honneur ou quel profit la Grande-Bretagne peut retirer de la protection bénévole qu'elle accorde à tous les Maltais ivres que nos soldats mènent au poste ! Voici une nouvelle affaire de cet ordre, cette fois un véritable guet-apens, un caporal a reçu cinq coups de poignard à la tête. Dans sa dépêche, qui vous sera transmise en même temps que cette lettre, Cambon (3) fait remarquer avec beaucoup de raison que

(1) Toutes ces lettres proviennent des archives personnelles de M. F. Waddington.

(2) Ambassadeur de France à Rome.

(3) Résident général de France à Tunis.

les Italiens ne font plus parler d'eux depuis longtemps, tandis que les Maltais semblent obéir à un mot d'ordre. On ne peut pas s'empêcher de rapprocher ces aggressions répétées et systématiques des paroles prononcées par le consul anglais contre nos soldats à Monastir. Il n'est pas possible que le cabinet Gladstone joue un si vilain jeu. Nous sommes toujours sans nouvelles du Tonkin. Sauf la prise de commandement *général* et *exclusif* par l'amiral Courbet, et l'arrivée des renforts, il ne s'est encore rien passé, au moins à la date du 3 novembre (il nous faut dix jours pour communiquer). Je ne sais si vous rencontrerez le célèbre marquis (le marquis Tseng, ministre de Chine à Paris, Londres et Pétersbourg). Nous n'avons pas de plus grand ennemi. Il est le véritable auteur de tout cet imbroglio qui tourne au tragique. Des lettres confidentielles de source sûre, qui m'ont été communiquées, confirment tous les dires de Tricou (4). Li-Hong-Tchang (vice-roi du Tonkin) et le prince Kong (ministre des Affaires Etrangères) et tout ce qui les entoure, c'est-à-dire tout ce qui a quelque bon sens en Chine, accusent le marquis d'avoir tourné toutes les têtes à Pékin, et se retirent découragés. Il y a pis que Tseng, c'est Mac Cartney (5). Le Chinois est un pantin dont cet Anglais tient toutes les ficelles. Vous savez peut-être tout cela aussi bien que moi.

« Je vous envoie toutes mes amitiés.

« J. Ferry. »

C'est encore la question chinoise ou plutôt sa répercussion sur l'esprit parlementaire et l'opinion publique en France qui a dicté la lettre du 28 novembre. « Mon cher ami », écrivait M. Ferry, « vous devez être tenu au courant, aussi exactement que possible, des oscillations de l'esprit public et parlementaire. Mais il faudrait quelque appareil enregistreur à la fois très mobile, pour marquer les variations, et très solide pour résister aux soubresauts. Nous sommes désormais le plus nerveux de tous les peuples, le plus dépourvu de sang-froid. On veut des nouvelles, il en faut à tout prix, et l'on ne considère ni la distance, ni la nécessité d'une préparation militaire et de ce que

(4) Ministre de France à Tokio et envoyé extrordinaire en Chine.
(5) Secrétaire interprète à la légation de Chine à Londres.

l'amiral Courbet, à 6 ou 7 jours du télégraphe, n'envoie pas tous les matins un bulletin de victoire, on en conclut toutes sortes de choses sinistres et ridicules. En fait, nous n'avons rien reçu de l'amiral depuis samedi dernier. A cette date, il concentrait ses forces pour attaquer Bac-Ninh. Ces forces, les dernières, sont arrivées, il y a peu de jours, par la « Corrèze ». Il faut d'ailleurs les préparer, les disposer, il faut surtout reconnaître un territoire bien mal ou bien peu connu. Un point important ressort des nouvelles de source anglaise et américaine . On se demandait si les cours d'eau qui font à Bac-Ninh une sorte de ceinture étaient encore navigables pour nos grandes canonnières. Nous savons maintenant que le « Lynx », qui porte une formidable artillerie (des canons de 14 c. m.) remontait le fleuve qui passe derrière et à proximité de Bac-Ninh. Si l'état des eaux permet ainsi aux grandes canonnières de s'approcher de Bac-Ninh, nous toucherions à un succès certain. C'est ce que redoutent les partis. On cherche à rouvrir le débat *avant* un succès militaire et *avant* le rapport de la commission des crédits. Je vais être interpellé sur le memorandum chinois que vous connaissez et que l'extrême-gauche affecte de présenter au public comme une déclaration de guerre. Cette pièce est une revendication de la suzeraineté chinoise; elle affirme la présence de troupes régulières chinoises au Tonkin, et dit que si la France persiste, un conflit peut éclater et que nous en serons responsables. J'ai répliqué dans les termes les plus modérés et les plus conciliants, mais je ne puis admettre ni armistice, ni temps d'arrêt dans la marche de nos colonnes, convaincu comme l'Europe entière que la Chine ne cédera que devant un fait de guerre décisif. Je continue à voir le marquis Tseng et à correspondre avec lui. Il m'offre nettement de traiter sur la base de l'*uti possidentes*, ainsi compris : une ligne séparant Hanoï et Sontay et le Fleuve Rouge pour démarcation. Très visiblement, il irait jusqu'à nous céder le Delta, s'il gardait Sontay et Bac-Ninh. Comme ce sont les clefs de la maison, et que Hanoï n'est pas à nous, si nous n'avons pas ces deux portes du Nord et de l'Est, il faut laisser la décision à l'Amiral. J'ai dit ce matin à la Commission, en confidence, que nous serions tout prêts à accepter une médiation après la prise de Bac-Ninh. J'ai ajouté que nous avons de

fortes raisons de croire qu'alors un tiers s'interposerait (médiation n'est pas le mot exact, c'est de bons offices qu'il faut parler). Je pensais en disant cela à la démarche de Lord Granville, et à votre opinion particulière et si précise sur ce point. Je vous serais obligé de me dire comment vous voyez les choses à cet égard, soit par lettre, soit par télégramme si vous l'aimez mieux.

« Votre bien affectionné.

« J. Ferry. »

Dans la lettre suivante, en date du 4 décembre 1883, M. Ferry s'élève de nouveau avec violence contre les vexations anglaises en Tunisie. « Vous recevrez demain », écrit-il, « la visite de M. d'Estournelles (6), le second de Cambon en Tunisie. Je vous l'envoie, porteur des renseignements les plus complets et les plus authentiques sur les réclamations que la cupidité britannique nous jette dans les jambes. J'ai pensé que rien ne vaudrait ce dossier vivant. Il vous dira toutes les ignominies qui se masquent derrière le protectorat britannique. C'est encore l'éternel Broadley (7), qui trait la vache à lait pour la dernière fois, et c'est l'avide et malfaisant Reade (8) qui mène l'affaire moyennant une grosse commission. Vraiment nos agents tant décriés sont infiniment plus honnêtes et notre diplomatie ne se salit pas les mains avec cette étrange désinvolture. D'Estournelles vous donnera non seulement les informations, mais la couleur des choses. Il vous dira aussi que, voulant faire la part du feu, Cambon a extrait des mémoires exorbitants de la famille Ben-Ayad un milion 1/2 de réclamations discutables, et qu'un arbitrage pourrait régler. Enfin, vous pourrez employer d'Estournelnelles qui est fin et connaît son monde, à jeter quelques os à ronger à l'avocat Broadley, comme il l'a déjà fait pour l'Enfida. L'essentiel est de faire vite pour fermer, même au prix de quelques sacrifices, cette porte des réclamations anglaises par laquelle, si nous n'y prenons garde, tous les affamés de l'univers cherchent à passer. De la Chine, du Tonkin, rien de nouveau. Cependant nous ne pouvons manquer d'avoir après-demain des nou-

(6) Le baron d'Estaurnelles de Constant, plus tard conseiller d'ambassade à Londres.

(7) Avocat d'affaires véreux.

(8) Consul général d'Angleterre à Tunis.

velles de l'amiral par le courrier régulier de Hanoï. Le jeu de Tseng se marque de plus en plus, il cherche à se faire rappeler et le Tsong-Li Yamen est fort hésitant. C'est en effet le damné marquis qui a poussé le gouvernement chinois aux propositions inacceptables que vous savez. Votre, etc. »

Entre temps, l'opinion publique française se préoccupait de plus en plus des événements de Chine et en particulier de la progression des opérations que l'amiral Courbet dirigeait au Tonkin. La Chambre elle-même devenait de plus en plus nerveuse et M. Ferry se rendait parfaitement compte que l'annonce d'un succès, fût-il même simplement diplomatique, aurait sur la fidélité de sa majorité la plus heureuse influence. Le cabinet de Londres qui, en raison des intérêts considérables qu'y possédaient les commerçants anglais, ne pouvait se désintéresser de ce qui se passait en Chine, craignait, non sans raison, de voir notre expédition du Tonkin dégénérer tôt ou tard en un conflit armé avec le gouvernement chinois. En conséquence, il avait offert au cabinet de Paris ses bons offices pour faire accepter au gouvernement de Pékin les conditions minima auxquelles la France consentirait à suspendre la marche en avant de ses troupes. Il était visible d'ailleurs que, dans son for intérieur, Lord Granville, qui avait de fréquents entretiens avec le marquis Tseng par l'intermédiaire de l'aventurier interprète Mac Cartney, cherchait à ménager la Chine, tout en se donnant l'air de vouloir rendre service à la France. Ce sentiment perce dans sa correspondance privée avec M. Waddington, ainsi qu'en fait foi cette lettre du 7 décembre 1883 : « Mon cher Waddington », écrit-il, « je viens de recevoir un message du ministre de Chine m'informant de la nouvelle concession que son gouvernement est disposé à faire dans le but d'amener une solution pacifique. Bien que ces propositions n'arrivent pas encore aux conditions exigées par la France, je vous fais part de l'ouverture de la Chine parce que *le progrès est si considérable que je ne suis pas sans quelque espoir qu'elles pourraient réussir.* »

Ces soi-disant concessions, qui en somme n'en étaient pas, ne pouvaient en aucune façon prétendre constituer les éléments d'un rapprochement : « J'ai rappelé à Lord Granville », écrivait à ce propos M. Waddington dans un télégramme du 11 décem-

bre 1883 (9), « que l'abandon du Tonkin (c'est ce qui ressortait en somme des propositions chinoises, malgré l'apparence de concessions par ailleurs) serait une de ces reculades qu'une nation comme la France n'accepterait jamais. Il lui échappa alors de s'écrier : « *Mais la possession du Tonkin, c'est l'accès dans l'intérieur de la Chine* ». C'est la première fois que Lord Granville se laisse aller à dévoiler si clairement la profonde répugnance que les hommes d'Etat anglais éprouvent à nous voir nous établir à une des portes de la Chine..., de tout cela, il n'y a à retenir qu'un point, mais un point très important, c'est que le gouvernement anglais considère les propositions chinoises comme fournissant une base d'accommodement, *et qu'il n'est disposé au fond à appuyer sérieusement qu'un arrangement qui nous exclurait du Tonkin.* »

Cette digression était nécessaire pour comprendre le sens et la portée des deux lettres de M. Ferry du 9 et du 12 décembre 1883 « Mon cher ami », lisons-nous dans la première, « j'ai le plus grand intérêt à connaître demain avant deux heures les *propositions chinoises*. Elles détermineront mon langage et me commanderont plus ou moins d'abandon ou de réserve. J'aimerais beaucoup que la réserve me fût commandée, car il y a toujours des inconvénients à faire de la diplomatie à la tribune. Je crois que la modération extrême du programme que j'ai exposé le 31 octobre a rendu la Chine plus osée. C'est seulement depuis lors qu'elle nous menace, sans rompre pourtant, mais de façon à nous pousser à une rupture. La dernière communication de Tseng, qui pousse certainement (j'en ai mille preuves), le paisible Tsong Li Yamen aux aventures, est du 5 : c'est une invitation à arrêter la marche de nos colonnes. Nous ne pourrions y consentir que sur un point, celui qu'en ce moment nous n'attaquons pas. A l'heure qu'il est l'Amiral Courbet doit attaquer Sontay (à vous je livre, parce que vous devez tout savoir, le secret des opérations). Il faut tenir la chose pour difficile. Du côté de Bac Ninh, en l'espèce, il n'y a rien à faire. Mais sur un succès à Sontay — et l'amiral l'espère — nous pourrions entrer en négociations. Bac Ninh est loin du fleuve, incommode à gar-

(9) Documents Diplomatiques Français, Série I, tome V, page 160, note n° 1.

der; si nous l'avions, nous le raserions. On pourrait donc convenir qu'il ne sera à personne.

« Ma grande peur, mon cher ami, c'est la Chambre. Si on ne lui apporte pas un succès quelconque, elle recommencera comme pour l'Egypte. Je me contenterais donc d'un demi succès militaire et d'un demi succès diplomatique. Ces deux moitiés feraient une unité passable par le temps qui court.

« Lord Granville vous a écrit confidentiellement et amicalement; je pense qu'il peut, de la même manière, vous instruire de ces propositions *dont je n'ai nulle connaissance.* C'est une communication officieuse, distincte de l'offre de bons offices. S'il y a quelque chose d'acceptable là-dedans, nous pourrons arrêter notre marche sur Bac Ninh, mais pour Sontay il est évidemment trop tard, et d'ailleurs, si nous pouvons nous passer de Bac Ninh, il nous faut Sontay à tout prix. J'attends impatiemment de vos nouvelles. »

Dans la seconde lettre, M. Ferry, fort des éclaircissements qu'il vient de recevoir de M. Waddington, donne libre cours à ses sentiments et à sa ferme intention d'aller jusqu'au bout en Chine, à moins que l'Angleterre ne se décide à faire à Pékin le geste auquel sa situation privilégiée de grande puissance commerciale et son autorité particulière sur le Tsong Li Yamen donnerait un poids considérable.

« Je n'ai pas besoin de faire ressortir à vos yeux si clairvoyants », écrit-il, l'importance du vote du 10 décembre (10), et je suis persuadé que vous en avez déjà tiré parti auprès de Lord Granville. Cette fois, c'est une majorité imposante par le nombre et qui a dit ce qu'elle veut. C'est une majorité compacte, que nul encore n'avait groupée, bien guérie des défaillances de juillet 1882, qu'on peut espérer désormais garder unie jusqu'aux prochaines élections, et qui, dans l'affaire de Chine, est trop engagée pour reculer. Nous irons jusqu'au bout, il faut que le gouvernement anglais parte de là, et, s'il n'a aucun intérêt à laisser les choses s'aggraver, s'il a des intérêts immenses, évi-

(10) La Chambre avait voté à une majorité considérable le crédit demandé pour les affaires du Tonkin et avait ensuite adopté par 308 voix contre 201 l'ordre du jour suivant : « La Chambre convaincue que le gouvernement déploiera toute l'énergie nécessaire pour défendre au Tonkin les droits et l'honneur de la France, passe à l'ordre du jour. »

dents dans la conservation de la paix, *il est temps pour lui d'agir à Pékin, où il peut tout ce qu'il veut.* Le gouvernement chinois est dans le plus grand désarroi; le Grand Conseil a délibéré sur les chances d'une guerre maritime et il a été solennellement reconnu que la Chine était hors d'état de se défendre sur mer. Le Tsong Li Yamen se refuse à rappeler le marquis, malgré les instances de ce personnage, *instrument et victime de Mac Cartney.* Un bon conseil donné sur un certain ton, viendrait juste à point. *Mais il ne faudrait pas, pour le donner bon, considérer comme sérieuses et acceptables pour la France des propositions qui la chassent du Delta.* Nous ne pouvons abandonner ni Haïphong, ni la baie d'Along, ni laisser Sontay, c'est-à-dire la sécurité de Hanoï et la clef du Fleuve Rouge aux mains des Pavillons Noirs, aujourd'hui payés par la Chine après l'avoir été par l'Annam. Quant à Bac Ninh, je vous ai dit ma secrète pensée. Lourde à garder, parce qu'elle est loin du fleuve, cette bicoque pourrait être rasée. Je crois vraiment atteindre, dépasser peut-être, les limites extrêmes de la modération. C'est par égard pour l'Angleterre que nous nous abstenons d'une démonstration maritime, qui pourrait tout régler en quelques jours. Nous ne voulons pas, même momentanément, alarmer et troubler son commerce. Mais que le cabinet de Londres ne se figure pas qu'il dépendrait de nous de rester indéfiniment sur la défensive. Si nous ne pouvons compter sur lui, nous ne compterons plus que sur nous-mêmes. Vous savez, mon cher ami, et vous redirez avec conviction au gouvernement britannique que les affaires de France sont conduites en ce moment, et avec des chances inconnues jusqu'à ce jour de durée, *par un des hommes qui souhaitent le plus vivement l'entente avec l'Angleterre.* Je n'ai pas hésité un instant dans l'affaire Shaw (11). Si Madagascar est devenu un sujet d'ombrage, je n'en suis pas responsable et je ne désire que trouver une sortie. L'Angleterre est-elle donc à l'abri des difficultés, et l'Egypte ne lui donne-t-elle aucun souci ? Barrère m'écrit que le Mahdi peut arriver jusqu'au Caire quand il voudra, sans trouver aucune force debout. Est-ce le moment

(11) Missionnaire anglais à Madagascar, accusé de tentative d'empoisonnement sur nos soldats. Malgré des « indices accablants » les poursuites avaient abouti à un non-lieu et Shaw avait été aussitôt remis en liberté.

de laisser les affaires se gâter sérieusement dans les mers de Chine ? Si on veut la paix, et si l'on consent à nous aider, c'est l'instant psychologique. Je le répète, un bon conseil sur un certain ton, ferait merveille à Pékin. Li-Hong-Chang et l'Impératrice sont pour la paix. Mais, comme disait Li à M. Tricou, le Tsong Li Yamen *est dans la lune.* Sir Harry Parkes (12) a ce qu'il faut pour le ramener sur la terre. »

C'est dans la prochaine lettre, en date du 17 décembre 1883, que M. Ferry laisse percer son désir de saisir la première occasion de renouer avec l'Angleterre la conversation sur l'Egypte et de tâcher de rattraper, si possible, une partie du terrain si lamentablement perdu par les défaillances de juillet 1882.

« Mon cher ambassadeur », écrit-il, « samedi dernier (15 décembre) Lord Lyons (13) est venu vers le soir, tout courant, me communiquer un télégramme de Lord Granville relatif aux modifications, actuellement en préparation au Caire, des décrets de Khédive qui ont organisé la commission sanitaire *intérieure*, celle qui siège au Caire (l'autre Commission, vous savez ces choses mieux que moi, celle où siègent les délégués des treize puissances, siège à Alexandrie). Lord Granville nous fait savoir qu'il considère cette Commission du Caire comme une institution purement égyptienne, que le gouvernement du Khédive a le droit de régler à sa guise. J'ai répondu que je n'avais pas pu me former d'opinion sur la question, mais que je tiendrais naturellement grand compte du sentiment exprimé par le gouvernement britannique.

« En réalité, l'Angleterre s'en prend à la Commission sanitaire intérieure pour arriver ensuite à la Commission Quarantenaire. M. Barrère l'a bien compris, et il préparait une action en sens contraire, dont l'Angleterre a eu vent apparemment. Il n'a, du reste, encore rien dit à Chérif Pacha (14) et je lui ai fait savoir que je suis peu disposé à engager une lutte sur le terrain de la commission sanitaire intérieure. Il y a cependant entre la commission des quarantaines et l'organisation du service sanitaire en Egypte les rapports les plus directs et les plus étroits.

(12) Ministre d'Angleterre à Pékin.
(13) Ambassadeur d'Angleterre à Paris.
(14) Président du Conseil égyptien.

« Je désire que vous preniez occasion d'un incident pour causer confidentiellement avec Lord Granville. Nous n'avons pas dessein de créer au gouvernement anglais des difficultés, nous ne contestons pas les droits du Khédive, mais nous devons tenir au service des quarantaines. Le gouvernement britannique veut-il modifier ce dernier service, dont le caractère international est évident ? *Pourquoi n'essayerions-nous pas à ce sujet une entente à deux ?* Vous savez que l'Italie a proposé une conférence à Rome. L'Angleterre ne peut voir cela d'un bon œil, elle n'a pas adhéré et n'adhèrera pas, je crois. Il vaudrait bien mieux pour elle chercher dans une entente avec nous à modifier ce qu'il peut y avoir de trop strict dans certaines réglementations, que d'aller devant une conférence européenne. Nos médecins de la commission d'Alexandrie croient possible de faire à l'Angleterre des concessions sérieuses, sans rien compromettre. Ne sommes-nous pas les plus directement intéressés ? Ne vaudrait-il pas mieux traiter avec nous que d'entrer dans une voie de tiraillements internationaux ?

« *Je vois là peut-être un fil pour renouer en Egypte quelque chose à deux. Voyez ce qu'on en peut tirer. La chose est délicate, car nous avons accepté l'invitation de M. Mancini* (15), *il y a quelques mois, mais cela ne nous gênerait pas beaucoup, si l'Angleterre ouvrait l'oreille.* »

P. S. — Dépêche de Courbet du 10 : « Nous attaquons Sontay demain (gardez cela pour vous).

Le ton des lettres se raffermit au fur et à mesure du développement de nos succès militaires.

« Mon cher ami », écrit le ministre le 21 décembre 1883, « une dépêche particulière de Hong Kong, émanée du fils de l'amiral Jonquières, qui est sous les ordres de Courbet, arrive à l'instant, portant ces simples mots : « Sontay pris ». J'attends la confirmation officielle dans la soirée. Le marquis Tseng a complètement changé d'allures. Il m'a félicité de mes succès parlementaires, protestant avec l'énergie la plus *convaincue* contre l'intention qu'on lui a prêtée de désirer et d'attendre la chute du cabinet. Il est convaincu également que le cabinet, étant le plus fort qu'on ait vu depuis longtemps, et tenant à l'amitié de la

(15) Ministre des Affaires étrangères d'Italie.

Chine, sera pour elle *le plus favorable.* Ces nouvelles chinoiseries n'ont rien de surprenant. Elles présagent quelque demande de bons offices à court terme.

« Ce que vous m'avez rapporté de la dernière conversation avec Lord Granville m'a donné fort à réfléchir. J'en tire deux conclusions : que nous n'avons en aucun cas à demander les bons offices de l'Angleterre et qu'à des avances anglaises provoquées par la Chine, nous devons opposer la plus grande froideur, si elles sont aussi empreintes de l'esprit chinois qu'on peut le craindre. Nous sommes trop forts parlementairement, trop forts désormais militairement (15.000 hommes et 4.000 marins) pour ne pas prendre toutes nos garanties. Bac Ninh paraît aux généraux que nous envoyons là-bas une clef stratégique de première importance. Nous ne pouvons, en aucun cas, laisser aux Chinois cette tête de pont. Je pense que Lord Granville, lui aussi, va nous prendre un peu plus au sérieux. Il saura du reste avant peu par Sir Harry Parkes à quel point s'est montée l'insolence chinoise : le Tsong Li Yamen ne prétend-il pas se faire payer une indemnité par l'Angleterre pour les chinois noyés à Canton ? Cette nouvelle paradoxale me revient de Pékin. Vous pouvez discrètement vous assurer de son authenticité. La leçon serait piquante et venue bien à point. »

C'est encore de Chine qu'il est question dans la lettre du 26 décembre 1883. « Mon cher ambassadeur », écrit M. Ferry, « le marquis Tseng est parti pour Folkestone absolument désemparé. Vous avez lu le tableau qu'a tracé de ce diplomate aux abois cet impitoyable indiscret qui a nom Blowitz (16). Tel l'a trouvé Gicquel que je lui avais dépêché, afin d'attirer particulièrement son attention sur deux points : 1° *e finita la comedia,* 2° prendre garde aux suites, car nous voulons bien accepter la fiction des Pavillons noirs, mais, comme il y avait, paraît-il, des réguliers dans Sontay, le fait d'avoir transformé des troupes d'observation en belligérants peut devenir dès à présent le principe d'une demande d'indemnité considérable. Ce point de vue, que je vais faire développer par nos journaux, est celui qui peut le plus toucher les Chinois. Tseng a dit qu'il était désormais impuissant, débordé et d'ailleurs sans instructions. Voici d'ai-

(16) Correspondant du « Times » à Paris.

leurs le sens du dernier télégramme qu'il a expédié au Tsong Li Yamen : « Les Français sont vainqueurs. On ne les empêchera pas de prendre Bac Ninh. N'ayant pas d'instructions je n'ai pas osé *rompre la légation*, je vais simplement à Londres comme d'habitude. Il y a quelques chances sur cent d'obtenir la médiation anglaise : voulez-vous la demander officiellement. »

« Vous aurez donc avant peu une demande de bons offices de la part de l'Angleterre. La condition préalable à toute conversation directe ou par intermédiaire entre la Chine et nous, ce sera le retrait des troupes chinoises de Bac Ninh, *si elles l'occupent*. Sur ce point, veuillez noter : 1° que le Tsong Li Yamen nous a fait savoir uniquement que les troupes impériales sont *dans les parages de* Bac Ninh, et que Tseng a pris sur lui de forcer la nuance; 2° qu'au mois d'août le Tsong Li Yamen faisait savoir à Tseng que les troupes chinoises étaient, non dans la ville, mais derrière le fleuve rouge (Song Koï), prêtes à se retirer si les français approchaient, disait le télégramme; 3° que l'amiral Courbet, dans un rapport du 7 novembre, constatait que 9.000 hommes (Pavillons Noirs, Annamites et Chinois) défendaient Sontay, qu'on ignorait comment Bac Ninh était défendu et armé, qu'on savait seulement que 10.000 chinois réguliers occupaient les villages qui sont en arrière de Bac Ninh, le long du Truong Giam (voir la carte de la marine) et jusqu'au canal des Rapides. Il sera donc d'autant plus aisé aux chinois d'évacuer Bac Ninh qu'ils ne l'occupent pas et n'ont jamais songé à le défendre.

« Enfin, si l'Angleterre veut prendre vis-à-vis de la Chine le rôle de sage conseiller — fort différent, j'en conviens, de l'attitude décevante et provocante qu'elle a eue jusqu'à ce jour, — mais le seul que nous puissions admettre désormais — elle saura dire à la Chine qu'un conflit armé et effectif de nos troupes avec les siennes, l'expose à voir mettre à sa charge les frais de la guerre. Et d'ailleurs, si elle s'obstine, pourquoi pas ? Sans toucher aux droits des neutres, sans bombarder Canton, quoi de plus simple, avec nos escadres, que de saisir un gage et de le garder jusqu'à parfait paiement ? Quant au fond, nous nous en tiendrions toujours au Delta avec une zone neutre. Mais la *neutralité vraie*, non le partage, car une occupation chinoise *contiguë* serait un perpétuel danger, étant donné la communauté des ori-

gines, des passions et des rancunes, celle des mandarins d'Annam et celle des mandarins Chinois. Il nous faut, pour éviter une occupation coûteuse et une annexion fatale, un large matelas du côté de la Chine. Enfin, il importe de protester, à cause de l'Angleterre, contre tout dessein de nous attribuer un monopole sur le Fleuve Rouge. Le « Times » a lancé cette accusation imaginaire, vous saisirez toute occasion de protester contre cette nouvelle manœuvre.

« Il est possible, d'ailleurs, que le Tsong Li Yamen, qui n'a ni courage ni bon sens et que personne ne conduit, ne fasse rien du tout, qu'il ne veuille pas plus négocier que combattre, et ce serait tout à fait chinois.

Entre temps, M. Waddington avait heureusement terminé avec Lord Granville les négociations relatives aux tribunaux consulaires en Tunisie, ce qui lui valut les plus vives félicitations du ministre.

« ... Je vous écris par M. Toutain (17). Vous avez déjà reçu mon adhésion par le télégraphe. Je suis bien heureux de cette solution, qui vous est due pour la meilleure part, mon cher ami, et qui fera du bruit dans le monde. »

« Félicitations, remerciements, amitiés vives. »

« J. Ferry »

A partir du mois de janvier 1884 ce sont les affaires d'Egypte qui occupent la première place dans les préoccupations et par suite dans la correspondance de M. Ferry. Depuis que la défaillance du gouvernement français en juillet 1882 l'avait laissée seule maitresse de rétablir l'ordre en Egypte, l'Angleterre voyait chaque jour de nouveaux obstacles se dresser devant elle, et en ce début de 1884, elle se trouvait aux prises avec un prophète fanatique, le Madhi, qui venait de s'emparer du Soudan après avoir infligé une grave défaite aux troupes égyptiennes. L'heure était critique. Qu'allait faire l'Angleterre ? Pour répondre à cette question, je ne saurais mieux faire que de citer quelques extraits d'une dépêche du 7 janvier 1884 (18) de M. Barrère, dont la remarquable clairvoyance jointe à une connaissance approfon-

(17) Secrétaire à l'ambassade de France à Londres.
(18) Documents Diplomatiques Français, série I, tome V, page 199.

die des hommes et des choses de l'Egypte donnait à ses commentaires une valeur particulière.

« ... Le gouvernement britannique insiste de la manière la plus impérieuse auprès du Khédive, et par l'entremise d'un agent naturellement hautain et brutal (19), pour que Son Altesse renonce, sans esprit de retour, à tout le Soudan... Or, depuis le souverain jusqu'au dernier de ses conseillers égyptiens, il n'en est pas un qui ne considère l'abandon imposé par Sir Evelyn Baring comme une déshonneur et pour l'Egypte et pour la dynastie de Mehemet Ali... il est hors de doute que le gouvernement britannique entend faire quelque chose ici, avant la réunion du Parlement de Westminster pour atténuer l'impétuosité de l'attaque que ses adversaires préparent contre lui à propos des affaires d'Egypte..., il sent la nécessité de se présenter avec un programme nouveau destiné à masquer les fautes du passé. Ce programme est pour moi parfaitement clair...; il s'agit en un mot d'un protectorat déguisé qu'on s'occupe d'établir sur des bases inébranlables. On ne lui donnera peut-être pas ce nom, mais vienne un gouvernement plus décidé que le cabinet de M. Gladstone, et il ne s'agira plus que d'un changement d'étiquette...; en tout cas, je ne puis laisser ignorer à votre Excellence qu'à partir d'aujourd'hui la situation en Egypte change de face et prend, pour les intérêts primordiaux que nous avons à défendre, une tournure inquiétante. L'Angleterre, par sa résolution d'assumer ostensiblement la direction exclusive des affaires, viole les engagements qu'elle a contractés vis-à-vis de l'Europe quand elle entreprit l'expédition d'Egypte; elle s'engage dans une voie qui aboutira fatalement au protectorat... »

C'est évidemment sous le coup de la légitime émotion que ne pouvait manquer de lui causer ce vigoureux et dramatique exposé, que M. Ferry écrivait à M. Waddington le 8 janvier 1884: « Mon cher ami, je n'imagine rien de plus grave que ce qui se passe en Egypte. Les événements se précipitent avec une rapidité qui déconcerte toutes les prévisions, qui prépare à l'orgueil britannique la plus cruelle humiliation, mais qui nous prend au dépourvu et nous condamne à un rôle passif que nous n'avons

(19) Sir Evelyn Baring, plus tard Lord Cromer, dont le nom est resté attaché à la politique anglaise en Egypte.

ni les moyens ni le temps de transformer. Quel rôle que celui de l'Angleterre ! Avoir eu intact l'héritage de Mehemet Ali et d'Ibrahim et le livrer au Mahdi, au Turc et au diable, étaler aux yeux du monde son impuissance et, ce qui est plus grave, reconstituer aux yeux de l'Afrique musulmane le prestige du drapeau musulman, soit en laissant le Mahdi se répandre comme un torrent soit en rouvrant l'Afrique orientale au Khalifat triomphant. Quelle revanche douce à savourer, si l'une ou l'autre des alternatives, la victoire du Mahdi ou la victoire du Turc, pouvaient nous laisser indifférents ! Mais si de ces deux maux l'un est moindre, la solution la moins mauvaise est encore un péril, et dans tous les cas un recul, une source d'incalculables embarras dans le présent et dans l'avenir. Il est déplorable que l'empire Ottoman, qui croule en Occident, reprenne pied dans l'Afrique Orientale. Et cependant le premier besoin, la nécessité la plus pressante, à notre point de vue de puissance musulmane, c'est d'arrêter cette légende formidable, qui va tout à l'heure frapper aux portes de l'Egypte, et qui peut gagner le monde arabe comme une traînée de poudre. Nous en sommes donc réduits à regarder l'intervention turque comme un bienfait. L'Angleterre, qui l'a rendue nécessaire et qui dit carrément qu'elle la désire, y mettrait-elle des conditions impossibles ? Est-il vrai qu'elle stipule que la Turquie fera la guerre à ses frais et risques ? La Turquie peut-elle guerroyer sans argent ? Cela s'est déjà vu sans doute, mais transporter un corps d'armée important à Souakim n'est point une petite affaire, c'est chose plus coûteuse évidemment que de réunir une armée dans les Balkans. De sorte qu'on peut se demander si l'Angleterre songe sérieusement au Turc. Et alors à quoi songe-t-elle ? Croit-elle que l'Egypte puisse se défendre dans les défilés de la première cataracte ? N'est-ce pas une loi de nature qui a poussé dans tous les temps, depuis tant de siècles, les maîtres du Delta vers le haut Nil ? N'est-ce pas à Khartoum et à Berber que le Caire s'est toujours défendu ? Je serais étonné que vous ne vissiez pas les choses avec la même angoisse. Je serais dans tous les cas heureux d'être un peu rassuré, si vous aperceviez en tout ceci quoi que ce soit de rassurant. Enfin, la question ne devient-elle pas assez européenne et assez française pourque la conversation puisse se rouvrir entre l'Angleterre et

nous ? Le ministère Chérif Pacha est démissionnaire. Personne ne veut lui succéder aux conditions mises par l'Angleterre. Tewfik déclare hautement qu'i ne veut ni céder à l'Angleterre ni abdiquer. L'Angleterre le dépossèdera-t-elle à la barbe de l'Europe, de la France, de la Turquie ? Nos intérêts financiers, politiques sont touchés ou peuvent l'être directement ou par contre coup. N'y a-t-il pas là au moins *de quoi causer ?* »

M. Waddington répondit aussitôt que si les graves événements dont l'Egypte était le théâtre, pouvaient justifier l'espoir d'une reprise éventuelle d'une conversation à deux avec l'Angleterre, l'heure d'amorcer de semblables pourparlers n'avait pas encore sonné. « Pour que nous intervenions utilement », écrivait-il dans une lettre confidentielle du 10 janvier 1884, « il faut que les Anglais *soient demandeurs*, et il n'est pas probable qu'ils le soient, pour le moment du moins, du fait du Mahdi. Reste la loi de liquidation; c'est par là, il me semble, que la conversation pourra s'ouvrir, et d'après ce que M. Childers (20) m'a dit, le gouvernement anglais s'en est évidemment déjà préoccupé... je ferai tout mon possible pour faire causer Lord Granville et M. Gladstone la semaine prochaine, mais je voudrais, quand à présent, rester vis-à-vis d'eux dans le rôle de spectateur bienveillant et les voir venir. »

Dans une lettre, en date du 7 mars 1884, M. Ferry, après avoir entretenu M. Waddington des procédés inouis de l'Angleterre concernant notre établissement d'Obock et certains de nos droits au Congo, revient sur la question d'Egypte : « ... Il est un autre point », écrit-il « le plus grave de tous, sur lequel j'appelle vos réflexions. Vous m'avez maintes fois écrit : l'heure viendra où l'Angleterre sera demanderesse, et où nous pourrons lui faire nos conditions. Cette heure, ajoutez-vous, les difficultés financières la hâteront. Elle est venue, mon cher ami.

« M. Barrère m'annonce par télégramme le départ de M. Vincent (21) pour Londres (aujourd'hui 7 mars) porteur d'un projet de réduction de l'amortissement de la Dette Unifiée à 1/4 %, en vue de l'émission d'un emprunt en titres de l'Unifiée de 8 mil-

(20) Chencelier de l'Echiquier et ami personnel de M. Waddington.

(21) Plus tard, sir Edgard Vincent et enfin Lord d'Abernon. C'est sous ce dernier nom qu'il fut ambassadeur d'Angleterre à Berlin après la guerre, — c'était un gallo-phobe notoire.

lions de livres sterling. Cela n'est possible que par un accord international. C'est donc le moment de préciser nos vues et la question est trop *vôtre* pour que je ne vous demande pas quelle est la ligne de conduite que vous croyez la meilleure. *Pour moi, plus je vois se dérouler cette lamentable histoire, plus je déplore la faute immense dont les variations et les défaillances de Freycinet nous ont fait porter la peine.* Mais je me demande s'il faut courber la tête jusqu'à la fin ou attendre, des embarras accumulés de l'Angleterre, un retour bien peu vraisemblable de l'ancien accord ? Ne vaudrait-il pas mieux prendre résolûment et le plus tôt possible la tutelle des intérêts internationaux que l'Egypte représente et que son indépendance peut seule garantir ? La persistance avec laquelle M. Gladstone répète que l'Angleterre ne veut à aucun prix s'installer à poste fixe en Egypte, me frappe singulièrement. On me dit d'autre part que M. Chamberlain (22) estime que la cause principale qui retient l'Angleterre en Egypte, c'est la crainte de nous y voir prendre sa place. Si cela était, il nous serait bien facile de désintéresser l'orgueil britannique. Nos intérêts sont assez dominants en Egypte pour que nous nous accommodions du régime de l'internationalisme au point de vue du protectorat, comme nous nous en accommodons déjà du point de vue de la justice. »

Il y avait donc maintenant une occasion naturelle de reprendre avec le gouvernement anglais la conversation sur l'Egypte dans des conditions relativement favorables, puisque l'Angleterre allait avoir à nous demander un service et un sacrifice. Deux alternatives se présentaient en l'occurence au gouvernement français : ou refuser son consentement à la modification projetée de la loi de liquidation, ou l'accorder sous conditions. En répondant à M. Ferry, M. Waddington examine successivement les deux alternatives.

« Si nous refusons », écrit-il, le 12 mars 1884 (23), « il ne faut pas perdre de vue que notre refus serait un puissant argument dans la bouche de ceux qui, en Angleterre et ailleurs poussent le cabinet de Londres à assumer purement et simplement le protectorat de l'Egypte... ce n'est d'ailleurs pas seule-

(22) Président du Board of Strade (ministre du Commerce).
(23) Archives personnelles de M. F. Waddington.

ment l'opinion publique de l'Angletere qui pousse au protectorat, il y a une autre force qui agit partout dans le même sens, c'est celle des intérêts financiers sur toutes les places d'Europe. Tous ceux qui ont prêté de l'argent à l'Egypte et qui se disposent à lui en prêter encore, sont en faveur du protectorat britannique, qui garantit le mieux leurs intérêts, depuis que le condominium a disparu... « L'Europe, me disait l'autre jour le comte Karolyi (24) ne voudra pas créer de difficultés à l'Angleterer en Egypte »; d'où je conclus que l'Autriche et l'Allemagne n'opposeront pas leur veto, et se borneront tout au plus à poser des conditions. Les représentants des petites puissances tiennent le même langage. Ainsi, si nous refusons notre concours, nous serons probablement isolés... Dans la seconde alternative, celle du consentement sous conditions, il me semble qu'il faudrait demander au gouvernement anglais des engagements formels et explicites au sujet de l'attitude qu'il compte prendre en Egypte...; le point difficile et délicat consiste dans les garanties à demander et je crois qu'en dehors des garanties internationales spéciales pour les finances, la justice, les tarifs des douanes et peut-être d'autres points à déterminer, nous ne pouvons que demander des engagements généraux à l'Angleterre sur la politique qu'elle compte suivre en Egypte. Tout cela sera difficile à obtenir, mais cet ensemble constitue certainement le maximum pour lequel nous pouvons espérer obtenir l'appui des autres puissances européennes... En résumé, je ne puis que vous proposer une politique assez modeste, parce que c'est la seule qui puisse nous assurer quelque appui en Europe..., *il est dur, très dur, je le sens au moins autant que vous, d'être obligé de subir les conséquences des variations et des défaillances de M. de Freycinet. Malheureusement les fautes commises dans le domaine de la politique extérieure ont cela de particulièrement grave qu'il faut de longues années pour les réparer. Tout ce que nous pouvons espérer de faire en Egypte à l'heure actuelle est d'empêcher l'établissement définitif du protectorat anglais...* »

Le 13 avril 1884, Lord Granville informait M. Waddington,

(24) Ambassadeur d'Autriche à Londres.

par un billet confidentiel (25), de l'intention du gouvernement britannique de mettre sous les yeux des Puissances un rapport sur la situation financière en Egypte, et de proposer la réunion d'une conférence des Puissances pour examiner s'il y avait lieu, et dans quelle mesure, de modifier la loi de liquidation. Le 19 avril, Lord Granville en avisait officiellement les Grandes Puissances, et le 29 avril 1884 (26), M. Ferry télégraphiait à M. d'Aubigny, chargé d'affaires à Londres, « que le caractère même de cette proposition indique que les modifications sur lesquelles les Puissances auront à délibérer impliquent l'examen de certaines questions connexes à la loi de liquidation et dont il est impossible de ne pas tenir compte. Le gouvernement français espère dès lors que les Ministres de la Reine ne se refuseront pas à en faire préalablement l'objet d'un échange de vues, qui est indispensable pour déterminer le mandat de la conférence. »

Ainsi donc, conformément au désir de M. Ferry, on allait tenter de profiter des circonstances pour renouer « quelque-chose » à deux, et c'était naturellement à M. Waddington qu'incombait la tâche ingrate de conduire ces délicates négociations. Dès son retour à Londres, il entama avec Lord Granville ces longs et pénibles pourparlers, qui ont été diversement appréciés à Londres et à Paris. La plupart des critiques français ne se sont pas rendu compte qu'il s'agissait en l'espèce de reconquérir une partie du terrain si lamentablement perdu par M. de Freycinet en 1882, et cela dans des conditions d'autant plus délicates que l'Allemagne allait prendre part aux négociations d'une façon de plus en plus active.

Dans une lettre particulière à M. Waddington, du 18 mai 1884 (27), M. Billot, directeur des Affaires Politiques au Quai d'Orsay, ne se faisait aucune illusion sur le rôle particulièrement difficile dévolu à notre diplomatie : « ...Je vous envoie sous ce pli copie d'une lettre particulière de votre collègue de Berlin. Comme vous le verrez, il pense que les Anglais ont cherché ou cherchent à s'entendre avec les Allemands afin d'échapper aux concessions que nous leur demandons. Je crois plutôt que M. de

(25) Archives personnelles de M. F. Waddington.
(26) Documents Diplomatiques Français, série I, tome V, page 274.
(27) Archives personnelles de M. F. Waddington.

Bismarck craint que nous ne nous entendions trop bien avec les Anglais, et qu'il joue effrontément double jeu pour prévenir cette entente... »

Quelle que fût l'arrière-pensée du chancelier, il est certain qu'un accord entre l'Angleterre et la France s'avérait plus difficile à réaliser que d'aucuns ne semblaient le croire. Le gouvernement français ne demandait qu'à faciliter la tâche de l'Angleterre en Egypte, à condition toutefois que les intérêts considérables qu'y possédaient ses nationaux ne fussent pas compromis. Or la prétention du cabinet de Londres de réduire non seulement l'amortissement — ce à quoi le cabinet de Paris se serait facilement résigné — mais encore l'intérêt de la Dette Unifiée, constituait une perte sérieuse pour les porteurs français, qui en détenaient plus de la moitié. Il y avait là un point capital sur lequel le gouvernement ne pouvait céder, sous peine de soulever une réprobation générale, à moins de pouvoir fournir la preuve irréfutable qu'une pareille mesure était amplement justifiée par l'état réel des finances égyptiennes. Or, nous verrons plus loin que les évaluations des experts anglais et français n'étaient guère concordantes à ce sujet. Voici en tout cas comment M. Ferry appréciait la situation : « Mon cher ambassadeur, écrivait-il le 25 mai 1884 à M. Waddington, nous avons apporté dans nos pourparlers avec l'Angleterre un esprit modéré et conciliant qui nous donnerait bonne figure devant le monde en cas de rupture. Mais nous ne sommes pas plus que le cabinet anglais irresponsables devant l'opinion, et si nous sacrifions sans les plus graves, sans les plus éclatantes raisons l'intérêt des créanciers, nous perdrons le fruit de notre bonne volonté. En dernier lieu, le cabinet anglais qui avait d'abord fait difficulté de nous faire connaître ses propositions financières, transforme cette communication en condition *sine qua non*. Cela est fort singulier, de la part d'un gouvernement qui a convoqué l'Europe pour examiner en commun s'il y a lieu de modifier la loi de liquidation et dans quelle mesure et qui eût réuni les grandes Puissances sans autre programme, sans les réserves par nous faites... Lord Granville vous dit que l'appui donné par la France aux projets financiers de l'Angleterre serait considéré par l'opinion et par le Parlement comme une compensation aux concessions qui nous sont faites et que l'orgueil britannique n'acceptera qu'en grognant fort.

Mais comment le cabinet anglais entend-il la procédure ? Est-ce qu'il compte soumettre au préalable toute la négociation au Parlement? Est-ce qu'il a le projet de déclarer *urbi et orbi* que si nous avons repris pied dans le contrôle des affaires égyptiennes, c'est avec promesse d'accepter par avance une réduction de l'intérêt de la Dette égyptienne? Il ne me semble pas que les choses puissent se passer ainsi. Dans tous les cas, il nous est impossible de faire, sur ce point, en tête à tête avec l'Angleterre, le travail de la Conférence. Dans les pourparlers sur les questions connexes, nous sommes en quelque sorte les porte paroles et les garants de l'intérêt commun, mais quelle figure ferions-nous dans le concert si nous avions d'avance, sans en conférer avec nos cointéressés, sacrifié les créanciers plus qu'il ne convient? Enfin, dans quelles conditions nous demande-t-on un engagement aussi grave? On ne nous soumet même pas le budget normal de 1885, qu'a préparé M. Childers pour la conférence! Quant à moi, j'ai cherché à me rendre compte de la vérité financière, j'ai lu, chiffré, écouté. Je vous avoue que je suis absolument perplexe, entre les vues optimistes de M. de Blignières et de M. de Liron d'Airolles, d'où je serais porté à croire que l'Angleterre veut égorger les créanciers, et les rapports désespérants de Barrère, confirmés par diverses personnes fort au courant des finances égyptiennes, lesquels aboutiraient à me faire considérer la solution proposée par M. Childers comme un acte de modération et d'optimisme peut-être imprudent. Si l'on en croit ces pessimistes, ce n'est pas seulement l'anarchie administrative et gouvernementale qui menace les revenus de l'Egypte, mais des causes économiques profondes, l'appauvrissement inévitable résultant de la concurrence des blés de l'Inde et l'avilissement de la production sucrière... etc. Pour toutes ces raisons, je ne puis admettre que l'Angleterre nous mette le couteau sur la gorge. Adhérer dès à présent et à la suite d'un examen aussi superficiel aux propositions financières que vous m'avez transmises, c'est impossible. On peut passer condamnation sur les clauses d'amortissement, faire rentrer les excédents du budget de la Dette dans le budget administratif; il faudra peut-être se résigner à une réduction d'intérêt, mais je demande qu'on le démontre, qu'on en fasse la preuve devant la Conférence. N'est-ce pas l'intérêt de l'Angleterre comme le nôtre que cette démonstration soit faite? Si elle

est faite, comme je le crains, ce n'est pas nous qui mettrons l'intérêt des créanciers au dessus de la possibilité de vivre pour une Egypte contrôlée et indépendante. Identité de préoccupations, communauté de tendances, promesse d'aider, non de contrarier, je souscris volontiers à tout cela, et le cabinet Anglais nous trouvera sur ce terrain des alliés loyaux et fidèles. Mais dire, dès à présent, sans en être sûrs, sans pouvoir en prouver la nécessité, que nous consentirons à une réduction d'intérêts, c'est plus qu'on ne doit demander à des gens de notre sorte. Je pense qu'en vous expliquant dans ce sens avec Lord Granville, vous ferez disparaître un obstacle inattendu, le dernier. Surtout qu'on hâte le dénouement. Ces lenteurs commencent à passer la mesure. M. Gladstone ne peut cacher au monde qu'il traite avec nous et sa prétention de maintenir devant le Parlement l'*invitation restreinte*, est une finesse percée à jour. Je n'ai pas besoin d'ajouter que pour tout l'univers je suis bouche close et que personne ici ne sait rien, en dehors de Billot et de moi, et ne peut même rien soupçonner. »

Entre temps les négociations se poursuivaient à Londres entre M. Waddington et Lord Granville et le jeu des deux interlocuteurs devenait de plus en plus serré à mesure que les points les plus importants venaient en discussion. M. Ferry ne se faisait aucune illusion sur la situation délicate dans laquelle nous nous trouvions vis à vis de l'Angleterre. Aussi, loin de chercher à récupérer une position irrémédiablement perdue, se bornait-il à profiter des circonstances pour tenter de reprendre pied, sous une forme ou une autre, dans le contrôle des affaires égyptiennes. Après de longs et laborieux pourparlers, au cours desquels M. Waddington avait, sur de nombreux points, obtenu satisfaction, il restait encore deux questions sur lesquelles un accord semblait assez problématique. Il s'agissait en effet de la date d'évacuation des troupes anglaises d'Egypte et de la présidence de la Caisse de la Dette. En ce qui concerne la première, dès lors que les deux gouvernements n'étaient plus séparés que par une question de six mois, M. Ferry crut pouvoir donner satisfaction aux Anglais. Nous allons voir combien il lui répugnait de céder sur la deuxième, malgré tout l'intérêt qu'il y avait pour nous, non

(28) Baron de Courcel.

seulement à ne pas provoquer avec l'Angleterre une rupture qui, cette fois, serait définitive et nous fermerait à tout jamais l'accès dans les conseils de l'Egypte, mais aussi à ne pas aborder la conférence qui allait se réunir sans un accord préalable avec nos anciens associés du condominium.

« Je suis toujours d'avis », écrivait-il le 31 mai 1884, « de sacrifier dans une négociation les petites choses aux grandes et la forme au fond. Je trouve en conséquence que nous avons bien fait de céder sur la présence d'un contrôleur au sein du ministère égyptien, de céder sur le droit d'investigation pendant la durée de l'occupation, de nous faire tout petits et d'abdiquer toute prétention à une situation privilégiée quelconque. J'accepte également sans hésiter le terme de trois ans et demi. Mais pourquoi compliquer toute cette affaire d'une question de présidence?

» 1° On nous l'offrait il y a deux ans; 2° Nous ne la réclamons pas nous-mêmes; 3° Nous n'avons pas le droit d'y renoncer pour les autres. 4° Un contrôle international à quatre, sous la présidence permanente d'un des quatre, c'est quelque chose de contradictoire. Les tribunaux internationaux d'Egypte *nomment eux-mêmes* leur président. 5° La Caisse de la Dette est organisée par décret du Khédive, avec présidence élue, renouvelée tous les trois mois, et le président n'a pas *voix prépondérante*. Pourquoi toucher à cela? Pourquoi en parler? Aucun journal n'en a soufflé mot. Nul n'y songe. La présidence du comité n'est pas une institution, c'est un règlement intérieur. Un comité de quatre peut se passer de président. Un président sans voix prépondérante n'est pas une institution dont il y ait lieu de s'occuper dans une négociation de si grande importance. Il me semble que cette solution est logique, qu'elle n'a rien de blessant ni d'inquiétant pour personne. Nous sommes tombés d'accord de prendre pour base des nouveaux arrangements un comité qui existe et fonctionne sans aucun frottement depuis plusieurs années. Nous élargissons ses attributions, nous ne touchons pas à l'organisme lui-même. J'abandonne donc l'idée de présidence alternative. Le Comité élira son président ou n'aura pas de président du tout. Je suis même prêt à *m'engager confidentiellement à donner au commissaire anglais la voix de la France.*

» Je sais bien que le cabinet anglais voit là dedans une satisfaction d'amour propre, un élément de prestige pour les badauds.

Mais s'il a son Parlement, nous avons le nôtre. La reconnaissance d'une situation de supériorité dans un comité d'égaux au profit de l'Angleterre, éveillera en France les plus dangereux sentiments. Je suis convaincu qu'on ne verra que cela dans l'arrangement, et qu'on nous jettera notre faiblesse au visage. Et comme ce serait grave de ranimer sous cette forme blessante, aiguë, les rivalités que nous voulons éteindre! Si la question était posée, passe encore, mais le public l'ignore, et *à vrai dire elle n'existe pas*, il n'y a pas lieu d'en parler dans l'arrangement.

» Vraiment, si le cabinet anglais insiste, je lui soupçonnerais le secret désir de rompre. Mais quel mauvais, étroit, défavorable terrain de rupture aux yeux du monde! Faites donc, cher ami, de nouveaux et vigoureux efforts, et *voyez M. Gladstone.* »

Dès réception de cette lettre qui complétait un télégramme officiel du même jour (29), M. Waddington fit connaître à Lord Granville les idées que M. Ferry l'avait chargé de lui soumettre; il terminait sa communication par ces mots (30) : « ...M. Ferry fait très justement observer que du moment que cette question de la présidence n'a pas été soulevée publiquement, personne ne saurait s'étonner de ce que nous la passions sous silence, et il est convaincu que vous apprécierez cette méthode à la fois conciliante et pratique pour sortir d'une difficulté sérieuse et, autant, que je puis voir, impossible à surmonter autrement. J'espère sincèrement, mon cher Granville, que vous adhérerez à la proposition de M. Ferry et que vous apporterez ainsi dans le même esprit amical dans lequel nous les avons entamées une solution satisfaisante à ces délicates et importantes négociations. »

La réponse de Lord Granville est particulièrement significative, car, non seulement elle reflète le caractère fuyant et peu sincère de son auteur, mais elle laisse en outre percer mieux que ne pourrait le faire n'importe quel document, les visées réelles du gouvernement britannique : « Mon cher Waddington », écrit-il le 2 juin 1884 (3), « je vous remercie de votre lettre d'hier, que j'ai reçue cependant avec beaucoup de regret. Les assurances qui avaient été données au début par M. Ferry avaient gran-

(29) Documents Diplomatiques Français, série I, tome V, page 808.

(30) Lettre particulière du 1er juin 1884. Archives personnelles de M. F. Waddington.

(31) Archives personnelles de M. F. Waddington.

dement facilité un échange de vues, et le ton courtois de ses communications ultérieures avait donné au gouvernement de Sa Majesté le vif désir de satisfaire, dans la mesure du possible, les vœux du gouvernement français. M. Ferry semble considérer la suggestion de 1888 (pour la date d'évacuation) et la revendication de la présidence de la Caisse comme deux propositions séparées, *tandis que la première est liée à l'acceptation de la seconde.... en tout cas je ne crois pas que le cabinet consente à abandonner sa revendication de la présidence; mais s'il le faisait, il exigerait certainement l'application du même principe à sa suggestion de la date de* 1888... »

Pour la clarté du sujet et l'intelligence des lettres qui vont suivre, il importe de citer ici quelques extraits d'une lettre particulière du 3 juin 1884 (32) de M. Waddington à M. Ferry, relative à cette irritante question de la présidence de la caisse :

« 1° Malgré la lettre (citée plus haut) de Lord Granville, *il est possible, mais peu probable,* que le cabinet anglais cède sur la question de la présidence. Dans ce cas, nous avons un petit succès diplomatique et une excellente situation vis à vis de l'Europe. Mais le cabinet anglais sera probablement battu, ou bien s'inclinera devant le vote du Parlement et la conférence n'aura pas lieu, ou bien il se retirera et le nouveau cabinet marchera dans la voie du protectorat.

» 2° Si nous cédons sur la question de la présidence, notre situation vis à vis de l'Europe et *surtout vis à vis de notre propre parlement* sera moins bonne. Mais le cabinet anglais a alors quelque chance de triompher devant le Parlement, et l'Angleterre sera liée pour la date de l'évacuation, bien qu'il puisse se passer bien des événements en trois ans et demi.

» 3° Nous pouvons céder sur la question de la présidence et le cabinet anglais être battu. Même résultat qu'au n° 1.

» 4° Nous pouvons tenir bon, et le cabinet anglais refuser de céder, les négociations seront rompues. Notre situation vis à vis de l'Europe et de notre parlement serait bonne pour le moment. La conférence n'aurait pas lieu maintenant, mais nous verrions probablement au bout de quelque temps « l'honnête courtier » (32), intervenir, reprendre la question et en devenir

(32) Archives personnelles de M. F. Waddington.
(33) Prince de Bismarck.

l'arbitre; trop heureux, si l'Europe ne venait pas le prier d'intervenir, comme elle l'a fait pour les affaires de Grèce. »

M. Ferry répondait aussitôt, le 4 juin 1884 : « Mon cher ambassadeur, je ne veux pas laisser partir M. de Pourtalès (34) sans profiter de cette occasion sûre. Je n'ai pas grand chose à ajouter à mes précédentes directives (télégramme du 3 juin, Documents diplomatiques Français, série I, tome V, page 301) sinon que j'ai lu ce matin votre correspondance avec Lord Granville et la lettre particulière dont vous l'avez accompagné. *Vos sentiments et les miens sont à l'unisson.* Après un nouvel et vigoureux effort, que je voudrais vous voir diriger sur M. Gladstone en personne, vous pouvez, si vous le jugez absolument nécessaire, céder sur la question de la présidence, mais une présidence sans voix prépondérante. Nous n'avons pas le droit d'accorder deux voix à l'Angleterre, et sûrement l'Europe le trouverait fort malséant. A votre sagesse de décider s'il vaut mieux s'expliquer nettement sur ce point ou le tenir pour acquis (puisque la présidence actuelle de la Dette n'emporte aucune voix prépondérante) si Lord Granville n'en dit rien : une fois la conversation engagée avec les autres cabinets, je mets l'Angleterre au défi de réclamer un tel privilège. En y réfléchissant, je trouve cette insistance sur une chose de si peu d'importance un peu puérile, à moins qu'elle ne soit une porte de sortie. C'est le délai, non la commission, c'est le contrôle et non la présidence qui blessent l'orgueil britannique. La présidence ne sauvera pas le cabinet, s'il n'a pas la volonté ou la force d'imposer les accords faits avec l'Europe aux déchaînés de tous les bords. S'il m'était permis de dire à M. Gladstone tout ce que je pense, je lui démontrerais qu'une rupture avec nous sur un détail, c'est-à-dire une reculade avant, pas plus qu'une retraite, une fois l'accord fait, devant les manifestations parlementaires, ne le sauveront, si l'on veut sa perte, et que ceux qui lui conseillent de battre en retraite, comme dans l'affaire de Suez, compromettent son honneur, sans assurer son existence. Je lui dirais ensuite, à l'oreille, que le secret de tout ce tapage m'est clairement apparu, lundi soir, dans une courte audience du Prince de Galles. Le Prince, qui revient de

(34) Le comte Jacques de Pourtalès, secrétaire de l'ambassade de France à Londres.

Berlin et passait à Paris incognito, a marqué à un ami commun le désir de me voir. Tout en évitant, selon son habitude, de parler des questions brûlantes, il m'en a dit assez pour me laisser convaincu qu'il est *opposé à tout arrangement avec la France, qu'il estime que l'Angleterre doit rester en Egypte jusqu'à ce qu'elle y ait remis l'ordre en toutes choses, qu'il faut pour cela plus de deux ans, plus de trois ans, plus de dix ans*... Je savais d'ailleurs, par un autre interlocuteur de S. A. R., qu'il regardait M. Gladstone comme renversé, et ne s'en plaignait pas. Retour de Berlin, vous le voyez, et vous avez pressenti le double jeu. Le jeu double apparaît non moins clairement dans les conseils *désintéressés* soufflés à la Porte, qu'on détourne, comme vous l'avez vu par la dépêche de Noailles (35), d'envoyer des troupes au Soudan. L'intrigue est en partie double et triple. Je ne croyais pas que le Prince de Galles et la Cour y fussent à ce point engagés. »

A mesure que les négociations approchaient de leur terme, on sentait très nettement que le cabinet anglais semblait vouloir sinon retirer les quelques concessions qu'il avait faites à la France, du moins les entourer de telles réserves qu'on était en droit de se demander, s'il avait jamais songé sérieusement à conclure un accord, et s'il ne cherchait pas à gagner du temps pour n'en faire finalement qu'à sa tête. Ainsi dans une lettre particulière du 6 juin 1884 (36) à M. Waddington, Lord Granville le priait d'informer M. Ferry « que *l'accord était conclu, sous réserve du libellé des notes à échanger, et au sujet desquelles il ne prévoyait aucune difficulté* ». Ce qu'il ne disait pas, c'est que c'est là précisément que gisaient les dernières difficultés.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, l'esprit loyal et franc de M. Ferry n'était pas de nature à s'accommoder des réserves et des finesses de son collègue anglais.

« Mon cher ambasasdeur », écrivait-il le 11 juin à M. Waddington, « je ne puis croire qu'au point où les choses en sont venues, l'accord puisse se rompre. Aussi suis-je d'avis de tenir tête aux finesses par trop normandes de Lord Granville. Si la rondeur britannique disparait de la terre, elle ne se retrouvera pas dans l'âme du noble Lord. Il me semble que M. Gladstone

(35) Le marquis de Noailles, ambassadeur de France à Constantinople.
(35) Archives personnelles de M. F. Waddington.

est pétri d'une autre matière et que vous pourriez en le voyant vous-même, mettre fin à ce jeu d'esprit. Je préfère à toutes les rédactions de la clause fondamentale (le délai d'occupation) la rédaction première, celle que M. Childers et Lord Granville lui-même avaient acceptée, mais s'il faut entrer dans la politique du microscope, il convient au moins de substituer la formule « à moins que » à celle que le noble comte nous glisse doucement. Celle-ci a un faux air d'équivoque, elle implique une consultation européenne pour dire que l'Angleterre peut s'en aller, ce qui n'est pas la même chose qu'une consultation de l'Europe pour prier l'Angleterre de ne pas partir. Vraiment je ne puis croire que le salut du cabinet réside dans ces apparences et dans ces déguisements. Malgré les clameurs de l'orgueil et de l'intérêt ligués, en dépit du chauvinisme et de la finance, la situation de M. Gladstone me paraît d'une défense aisée, s'il y apporte la résolution ordinaire de sa parole. Outre qu'il n'est point facile au parti libéral de se séparer de son chef sans quitter le pouvoir, on peut se demander si le parti conservateur désire sincèrement recueillir à cette heure le lourd héritage de la question d'Egypte. Rejeter notre accord avec le cabinet, c'est déclarer qu'on refuse de s'entendre avec l'Europe et qu'on reste en Egypte sans elle et contre elle. C'est bien gros, même pour Lord Salisbury. Et si l'accord avec l'Europe est au bout de tout, qui peut se flatter de le faire plus modéré, plus sage, plus respectueux des susceptibilités anglaises? Dans tous les cas, je considère que nous sommes au bout de nos concessions et je ne puis admettre les rédactions à double sens qui pourraient ôter à la clause principale, la seule vraiment utile, la seule qui vaille tout le mal que nous nous donnons, le caractère d'un délai d'occupation loyalement offert, loyalement accepté. »

Finalement, le 17 juin, les deux gouvernements avaient échangé les notes constatant leur entente définitive.

Le 23 juin, M. Gladstone, ainsi qu'il s'y était engagé, avait fait, devant le Parlement, un exposé très complet et dans des termes très courtois pour la France des pourparlers qui avaient abouti à l'accord précité, mais — et c'est là qu'on retrouvait une fois de plus les perpétuelles réserves du gouvernement anglais — il terminait son discours en annonçant qu'il poserait la question de cabinet sur l'ensemble de la négociation « *si la conférence aboutissait à un résultat financier acceptable pour l'Angleterre* ».

Le 25 juin, M. Ferry faisait un exposé devant la Chambre des Députés. C'était en somme le penchant de celui de M. Gladstone avec celle seule différence que le débat du Parlement français s'était terminé par un ordre du jour de confiance tandis qu'à la Chambre des Communes M. Gladstone, ainsi que nous l'avons vu, acceptait de ne poser la question de cabinet qu'après le vote de la Conférence.

Voici d'ailleurs dans quels termes M. Ferry en rendait compte à M. Waddington : « Mon cher ami », écrivait-il le 26 juin, « la Chambre a voté hier à l'unanimité, moins une soixantaine de voix de la droite qui se sont abstenues, *l'ordre du jour pur et simple* accepté par le gouvernement, et dégagé, comme vous le verrez dans le compte rendu détaillé de la séance, des commentaires aigres-doux par lesquels M. Francis Charmes s'était étudié à en dénaturer la portée. J'ai de plus déclaré, comme l'avait fait M. Gladstone, que l'ensemble des engagements et les résultats de la conférence ne deviendraient définitifs qu'après avoir reçu l'approbation du Parlement français. Il y a pour nous plusieurs enseignements à tirer de cette discussion. Ce n'est pas seulement une preuve de plus que les financiers font de la presse à peu près ce qu'ils veulent, que M. de Rothshild a les poches pleines de dette unifiée et tremble pour la dette des domaines, que Leroy-Beaulieu est un grand homme d'affaires et que la faiblesse de Léon Say comme la bile de Gabriel Charmes ne savent rien refuser à ces hauts et puissants seigneurs. Ceci est le côté vulgaire et plat de l'affaire. Mais il y a un certain état d'opinion générale et anonyme provenant des polémiques de journaux, pour partie, et pour la plus grande part, *de ce vieux et impérissable levain d'anglophobie qui est au fond de l'esprit public. Cet état d'opinion doit être considéré de très près.* Aux cris poussés par l'opposition anglaise, cette opinion avait crû à une véritable défaite diplomatique, à une revanche de Tel-el-Kébir. Première déception. Et puis on a lu vos dépêches, on y a compris les rédactions de Lord Granville, et tout ce que le noble Lord a accumulé dans ses papiers, pour passer armé devant les Communes, d'ambiguïté calculée, de réserves inutiles, de phrases à double sens, de mauvaise diplomatie, en un mot, est apparu à tous les yeux. Enfin la présidence anglaise a paru bien difficile à avaler. Le sentiment général est que nous avons trop tenu compte des difficultés parlementaires du cabinet Glads-

tone. *Je ne le crois pas quant à moi, et je m'en rapporte à vous qui teniez la queue de la poële.* Mais voici ce que nous devons retenir. Au lieu d'une opinion indifférente, distraite, non convaincue de la profondeur du désastre où le refus de concours, en juillet 1882, a plongé la France en Egypte, nous sommes en présence d'un public attentif, facile à l'illusion, exigeant. Puisqu'il faudra revenir devant les chambres, ce n'est plus M. Gladstone seul qui aura le droit de faire valoir ses difficultés parlementaires. Vous trouverez dans celles que nous avons inopinément rencontrées, dans celles qui nous attendent, des motifs de résistance qui nous faisaient défaut. A ce point de vue l'équilibre est rétabli, et les réserves faites au nom du parlement français sont pour nous une force autant qu'un avertissement.

Dès à présent, voici deux écueils qui se montrent énormes, à fleur d'eau : 1° — La réduction de l'intérêt de la dette égyptienne ne sera acceptée qu'à la suite des démonstrations les plus éclatantes, les plus irréfutables; 2° — Jamais la voix prépondérante de l'Angleterre ne sera admise. Il importe peu que nous nous y prêtions, l'amour propre national ne s'y soumettra pas. Il faut, dès à présent, songer à tourner la difficulté, en introduisant dans la commission de la Dette une cinquième puissance. La Russie compte le demander devant la conférence. J'espère que la Turquie le demandera aussi. On pourrait choisir, ou les prendre toutes deux, et ajouter même l'Allemagne : tout vaut mieux qu'un contrôle à quatre dans lequel l'Angleterre aurait deux voix. Vous appuierez donc toute extension de la base internationale du nouveau contrôle. Nous n'avons promis en aucune façon de nous opposer à l'entrée de l'une ou de deux Puissances européennes dans la commission de la Dette, et l'on y mettrait les sept grandes puissances que je n'y verrais, pour nous, tout bien pesé, que des avantages. Mais se flatter de faire accepter par nos chambres la voix prépondérante anglaise, c'est aller droit se casser la tête au mur.

Croyez, mon cher ami, à ma confiante et persévérante amitié »

« J. FERRY. »

(*à suivre*) F. WADDINGTON.

# Rouget de Lisle Diplomate

Après avoir traversé la Terreur sans y laisser sa vie ni même son ambition, Rouget de Lisle attacha pour un temps sa fortune à celle des généraux que les événements mettaient au premier plan. Depuis Quiberon, où il accompagna Tallien en mission à l'état-major de Hoche, il est devenu l'ami du pacificateur de la Vendée. Puis Vendémiaire l'a vu aux côtés de Bonaparte écrasant les sections royalistes sur les marches de Saint-Roch, comme prairial l'avait vu au pied de la tribune de la Convention quand le président Boissy d'Anglas s'était découvert devant la tête du député Féraud que l'émeute déchaînée par les Jacobins lui présentait au bout d'une pique.

Et comme si les scènes les plus dramatiques de l'histoire ne pouvaient éviter le détail bouffon ou puéril, cet acte de courage valut à Rouget... « deux violons, avec leurs archets et étuis » don de l'Assemblée, qu'il fut autorisé à choisir au dépôt national, rue Bergère où étaient centralisés les objets confisqués comme biens d'émigrés.

Sous le Directoire, véritable héros du juste milieu, le chantre de la Liberté apporte à défendre des opinions modérées une énergie qu'on ne reverra plus dans ce parti. Il assommera presque un rédacteur de journal parce que celui-ci a commis l'erreur d'accoler son nom à ceux de quelques jacobins. Depuis 1792, on peut dire qu'il n'a rien appris ni rien oublié. Il reste toujours celui qui, au 10 août, a refusé de reconnaître la déchéance de la royauté tant qu'elle n'a pas été décrétée en bonne et due forme par les représentants de la nation auxquels, à travers tous les orages, il demeure fidèle.

Vraiment, après 1793, après les exécutions auxquelles les partis de la Convention se sont livrés les uns à l'égard des autres, cette fermeté constitutionnelle paraîtrait naïve si elle

n'était le fait d'un homme qui compte sa vie pour peu de chose et n'hésite pas à la risquer dès qu'il a une idée ou une personne à défendre.

A côté de cette louable générosité, apparaît chez lui une dose assez forte d'inconscience. En 1795, il avait sollicité l'honneur d'accompagner jusqu'en Autriche la prisonnière du Temple, Madame Royale, dont l'échange venait d'être négocié contre les représentants livrés par Dumouriez lors de sa défection. Pas un instant, il ne s'était arrêté à l'idée que l'auteur d'un chant qui avait, en quelque sorte, orchestré la guillotine, n'était pas spécialement indiqué pour cette mission. Il pose de bonne foi au chevalier-poète, car il a composé un hymne à Roland, un autre sur Thermidor; il se figure que ces œuvres de circonstance lui vaudront quelque considération de la part des victimes de Robespierre. Sa demande fut accueillie assez fraîchement et Tallien, malgré son amitié pour lui, ne le soutint pas. La future duchesse d'Angoulême fut escortée par un officier de gendarmerie, personnage obscur, mais aussi beaucoup moins encombrant que le capitaine Claude-Joseph Rouget de Lisle.

De ce fait, il passe pour royaliste aux yeux du Directoire. Il est en hostilité ouverte avec Carnot qu'il accuse de l'avoir fait mettre en prison sous la Terreur et qui oppose, croit-il, un véritable barrage à sa fortune. C'est à cause de lui qu'il quitte l'armée en l'an IV, malgré sa nomination au grade de chef de bataillon.

Pour satisfaire son ambition et remplacer la solde dont sa démission l'a privé, il s'est mis à faire du journalisme. Il a fondé une feuille intitulée *La Galerie* qui s'imprime rue Neuve de Berri n° 5, et qui, pendant son éphémère destinée, prétendit porter un jugement impartial et définitif sur tous les personnages vivants ou morts qui jouèrent un rôle dans la révolution, en même temps qu'elle devait tenir ses lecteurs au courant de l'actualité française et même européenne.

Tâche bien lourde ! Aussi s'est-il vu critiqué amèrement par sa famille et surtout par son frère Claude-Pierre, de dix ans plus jeune, et qui, beaucoup mieux que son aîné, quoiqu'avec moins de bruit, semble en passe de faire son chemin.

***

Venu en Hollande avec les troupes françaises, Pierre Rouget passe au service de la République Batave (1), « sans trop savoir pourquoi ni comment » a-t-il écrit en manière de boutade, mais d'une façon régulière, muni de l'assentiment de ses chefs avec lesquels il demeure en contact.

Sa nouvelle patrie l'a envoyé en mission en Allemagne dans les derniers mois de 1796. Il a reçu ainsi à Cologne plusieurs lettres de son frère adressées à « Monsieur le Commissaire du Gouvernement Hollandais » titre contre lequel il proteste énergiquement. « Je ne suis, lui répond-t-il, ni commissaire, ni agent diplomatique; je suis tout simplement un aide-de-camp batave chargé d'une mission particulière qui ne me donne aucun caractère. »

Ce n'en pas moins une mission de confiance. Il doit renseigner La Haye sur tout ce qui se passe et, pour se faire tolérer en Allemagne, il a dû déployer beaucoup de prudence et d'adresse. Aussi reprochera-t-il vivement à son frère d'avoir publié dans son journal des détails confidentiels sur les mouvements de troupes exécutés tant par le général Beurnonville du côté français que par l'Archiduc Charles du côté ennemi, sur l'état des armées du Directoire, leur solde mal payée et leur équipement insuffisant pour une campagne d'hiver. Il n'a d'ailleurs épargné au journaliste ni les avertissements, ni les critiques; il l'a blâmé sans ménagement de choisir une profession dans laquelle « il n'y a pas deux hommes dignes d'estime »; il s'est moqué de ses ambitions généreuses et utopiques. « Chien de fou, lui dit-il le 4 vendémiaire 1796, tu est bien heureux que je n'aie pas eu le temps de t'écrire, car je t'aurais encore assommé d'une bien longue prêcherie sur les sacrés écarts de ta tête qui ne veut jamais voir les hommes tels qu'ils sont et qui font que tu t'ériges inutilement en réformateur du genre humain, sans autre perspective que de devenir la victime des scélérats et des sots que tes sévères avis ne corrigeront sûrement pas. » En novembre, il le supposait même bien plus occupé de ses plaisirs que de son tra-

(1) Comme capitaine d'état-major : 8 juillet 1795; Georges Six (Dictionnaire biographique des généraux et amiraux français de la Révolution et de l'Empire, 1792-1814). Tome II.

vail, car il déclarait « n'avoir pas vu percer dans le public un seul numéro de *La Galerie* ».

Les déboires de l'auteur de la Marseillaise en matière de journalisme n'étaient que trop réels. Aussi, dès la fin de 1797, après de multiples incidents et des querelles politiques dont l'une faillit l'amener sur le terrain contre Michaud le jeune, frère du directeur de *La Quotidienne,* Claude-Joseph sera-t-il disposé à chercher une autre voie.

Depuis thermidor peut-être, et certainement depuis vendémiaire, il fréquente le salon de Joséphine. Y eut-il, entre la belle Créole et lui plus que de la simple courtoisie, un ébauche de roman, ou même quelque chose de plus ? Avant son mariage, ou bien pendant la campagne d'Egypte ? Aucun document ne permet de l'établir, mais aucun non plus n'autorise à le nier. La vie sentimentale de Rouget de Lisle, extrêmement chargée à cette époque, laisse le champ libre à toutes les hypothèses.

Quel que soit le motif qui l'amène dans le salon en demi-rotonde de la rue Chantereine où se rencontrent les débris du passé, les maîtres du présent et les espoirs, ou les craintes, de l'avenir, il y est assez représentatif. S'il n'y figurait pas, il manquerait à une collection qui comprend quelques braves gens et quelques illuminés au milieu de beaucoup d'arrivistes, de jobards et de traîtres. Sauf en cette dernière catégorie on peut le classer à volonté et même à la fois, dans toutes les autres. En somme, il a pris pied dans un clan d'opinion libérale, mais de manières assez aristocratiques, dont Madame de Staël sera l'âme à Paris après en avoir ébauché les bases à Coppet...

Mais quand Bonaparte débarque d'Egypte, le vent est au coup de balai. Et Rouget de Lisle, qui vient prendre ce vent dans la rue rebaptisée *de la Victoire* en l'honneur du vainqueur d'Arcole et des Pyramides, songe, un demi-siècle tout juste avant le mot célèbre de Morny, à se mettre du côté du manche. Plutôt qu'un rôle secondaire dans un coup de force à l'issue incertaine, il brigue une fonction qui flatterait à la fois son amour-propre et son culte de la justice, tout en restaurant ses finances que l'amour et le journalisme ont gravement compromises. C'est par Joséphine et grâce au rôle tenu depuis trois ans en Hollande par le capitaine Rouget, qu'il va obtenir un poste diplomatique.

Vraie gageuer. Quand on évoque les qualités traditionnelles du candidat à « la carrière », telles que Monsieur Boutmy, le fondateur de l'Ecole des Sciences Politiques, les décrivait autrefois dans le programme de ses cours : « de la fortune, le goût et l'habitude du monde, de la discrétion et le don de se plier sans trop d'ennui à un certain formalisme, « il faut avouer que Rouget de Lisle incarne la plus parfaite opposition qu'on puisse rêver à ce portrait.

***

Pour comprendre le rôle qui va lui être confié et qui n'est pas sans quelqu'analogie avec celui de son frère, il est nécessaire de résumer brièvement la situation de la Hollande en l'an 1799.

L'échec de la première coalition avait coûté cher à ce pays. Constitué en république batave, sa paix avec la France, signée le 16 mai 1795, lui imposait une lourde indemnité, la cession de vastes territoires et la perte de ses droits, sur la navigation du Rhin, de la Meuse et de l'Escaut. L'Angleterre avait saisi tous les navires de commerce hollandais qui se trouvaient dans ses ports; elle s'était emparée des colonies du Cap, de Trinquemale et des Moluques, sous prétexte de les conserver au Stathouder. Sa flotte bloquait les ports du Texel, menaçant la population de famine. C'est dans ces conditions que la Batavie devait entretenir une armée française destinée à la couvrir du côté de la Prusse, armée autour de laquelle gravitait une foule de généraux, de fournisseurs et de mercantis, soutenus plus ou moins ouvertement à Paris par le ministre de la guerre Dubois-Crancé.

Des discordes intestines mettaient le comble aux maux qui accablaient cette nation. Les lettres inédites du capitaine Rouget en donnent un tableau des plus vivants. Dès octobre 1797, il s'est plaint que le gouvernement français, dans lequel les Jacobins dominent depuis fructidor, soutienne ceux qu'il appelle les « exagérés » et que notre représentant Noël était parvenu à contenir. Mais Noël, modéré, ne vas pas tarder à être remplacé par Delacroix (1), fougueux jacobin, sur lequel le capitaine Rouget, qui ne le conanît pas, conserve des illusions. Aussi prie-t-il son frère d'intervenir pour lui conseiller de ne pas juger la Hollande

(1) Père du peintre Eugène Delacroix.

sur les rapports tendancieux des « exagérés » et de leurs amis. « Lacroix (*sic*), lui écrit-il, peut opérer ici le plus grand bien; il y trouvera des républicains sages et zélés, bien disposés à le seconder; mais la moindre erreur, une exagération déplacée peut aliéner à tout jamais cette nation marchande et craintive; un seul événement révolutionnaire la bouleverse de fond en comble. »

Et, un mois plus tard, le 28 novembre : « Nous sommes toujours grandement inquiets sur le parti que le gouvernement français prendra à l'égard des discussions intérieures de ce pays. Nous sommes en tout un peuple bien difficile à manier, mais le moyen le plus sûr pour nous perdre tout-à-fait, ce sont les mesures exagérées et je les crains toujours d'après l'esprit qui semble régner actuellement en France.... Puisse, comme tu le dis, ce règne n'être que d'un moment ! »

Le capitaine, qui parle en vrai Batave, n'a pas eu de peine à faire partager ce point de vue à son frère. Tous deux détestent le jacobinisme, sans trop se demander d'ailleurs si ce n'est pas le fruit inévitable de tout grand bouleversement politique et social. Mais, bien entendu, le Directoire fructidorisé ne les écoute point et Delacroix, à peine arrivé à la Haye, donne le signal d'une révolution en s'écriant, au milieu d'un banquet officiel : « Pourquoi n'y a-t-il pas un Batave qui ose poignarder le règlement sur l'autel de la patrie » ? Le règlement, c'est-à-dire l'ancienne constitution et sans doute aussi ceux qui la défendent.. Sur quoi quarante-trois députés, appuyés par les troupes françaises *épurèrent* l'assemblée, selon le terme consacré, et formèrent une Convention. En janvier 1798, la Hollande était dotée d'une constitution calquée sur celle de l'an III avec Directoire Exécutif et Corps Législatif. C'était, pour quelque temps, le triomphe de la démagogie.

Le capitaine Rouget est l'aide-de-camp du général hollandais Daëndels, l'un des représentants les plus en vue du parti modéré. Comptant sur les relations que l'auteur de la Marseillaise pouvait entretenir avec certains membres du gouvernement français, il mit son chef en rapport avec lui. Il espérait ainsi lui procurer l'appui des Bonaparte, de Joséphine surtout, qui pouvait influer sur Barras.

Daëndels vint donc à Paris et, accompagné de Claude-Joseph, rendit visite aux Directeurs. Malgré les tendances jacobines qui dominaient alors au Luxembourg, les deux avocats de la Hollande obtinrent que le gouvernement français aiderait à renverser un pouvoir insurrectionnel qui ne correspondait pas à l'opinion de la majorité du pays, mais sans favoriser les Orangistes ou partisans du Stathouder qui représentaient la réaction, ni les fédéralistes qui réclamaient le retour aux anciennes divisions provinciales. C'était, pour Daëndels et pour Rouget de Lisle, un premier succès diplomatique. Le général Joubert, nommé en février 1798 au commandement de l'armée de Hollande, reçut des ordres en conséquence. Aussi, Daëndels, avant de quitter la France, voulut-il laisser à Paris un agent pour maintenir la liaison avec le Directoire. Il accrédita officieusement Rouget de Lisle auprès de Talleyrand qui occupait à ce moment le ministère des relations extérieures.

Mission exceptionnelle et mission de confiance puisqu'il devait seconder l'ambassadeur officiel de la Batavie, M. Schimmelpennick. Rouget de Lisle va s'en acquitter, sinon avec habileté, du moins avec dévouement, en tout cas,avec un désintéressement absolu. Loin de songer à remplir ses poches, comme tant de généraux républicains, c'est au contraire au rôle de redresseur de torts, de protecteur des opprimés que va se vouer le « Tyrtée français ». Enthousiasme, illusions comme à Strasbourg en 1792, comme dans les bureaux de *La Galerie* en 1796. Toutefois, ce ne sont plus les complices de Bouillé qui vont encourir sa colère, mais bien des agents du Directoire, oiseaux rapaces qui se sont abattus sur la Hollande et la dépècent à l'envi.

Pour étudier par lui-même la situation, il se rendit à Alkmaër où se trouvait le quartier général de Brune, successeur de Joubert. Les Anglo-Russes venaient de débarquer. Il y avait ainsi dans cette région 30.000 ennemis, 7.000 Français et 10.000 Hollandais, ces derniers sous les ordres de Daendels. Ces gens n'avaient pas beaucoup de sympathie pour nous, ce qui se comprend aisément, mais ils observaient loyalement le traité d'alliance imposé à leur patrie.

Or, au quartier-général de Brune, on était bien loin de rendre justice aux Bataves qu'on accusait de trahison, qu'on pil-

lait et qui, pourtant, nous restaient fidèles. La mission pacificatrice de Joubert, qui, d'ailleurs avait quitté la Hollande en juillet 1798, n'empêchait pas l'esprit jacobin de régner parmi les officiers; il était sans cesse question, en termes dignes du *Père Duchesne*, de f... à la raison ces b... de Hollandais dont le grand tort était de vouloir défendre leur argent contre les voleurs.

Rouget de Lisle fit la tournée du pays, recueillit les plaintes et, son dossier constitué, revint à Paris ulcéré de ce qu'il avait appris, sa sensibilité extrême le mettant toujours en ébullition quand il ne rencontrait pas partout la vertu et le désintéressement. Dès lors il appuya de tous ses efforts les négociations de M. Schimmelpennick avec le gouvernement français.

Ces négociations avaient pour objet principal l'affaire du *Köningholm*, bateau hollandais naviguant sous pavillon neutre, qui avait été capturé le 16 prairial an VII par un corsaire français le *Scipion* et conduit à Bordeaux. La cargaison était estimée 5 millions. Rouget de Lisle et Schimmelpennick tentèrent en vain d'en obtenir la restitution.

Mais les jours du Directoire étaient comptés. Le 18 Brumaire ayant mis le pouvoir aux mains de Bonaparte, Rouget de Lisle ne perdit point de temps. Dès le 24, il écrivit au Premier Consul pour lui proposer le général Dejean comme ministre de la République Française en Hollande à la place de Charles Delacroix qu'il était question de remplacer; « Dejean, dont le nom seul, dit-il, exciterait la confiance la plus entière dans un pays où, jusqu'à présent, on a tout fait pour l'étouffer. » Il prend soin de noter qu'il ne connaît pas Dejean, même de vue, et « qu'il n'exista jamais entre eux d'autres rapports qu'un même uniforme et une estime qu'il ose croire *uniforme.* »

« Peut-être serez-vous surpris, ajoute-t-il, que je prenne un intérêt si vif aux affaires bataves, n'ayant aucune mission pour cela. Pour peu que vous jugiez à propos de les connaître, le citoyen Talleyrand vous instruira de mes motifs et j'espère que vous leur rendrez justice. » Preuve du caractère officieux et exceptionnel de ses fonctions.

Vains efforts. Ce ne sera pas Dejean qui sera choisi, mais Desforgues chargé de traiter avec la Hollande pour un emprunt de six millions.

Une note jointe à la lettre expose l'affaire du *Köningholm* retenu dans le port de Bordeaux alors que tous les autres bateaux capturés par nos corsaires ont été rendus.

Le Directoire ayant refusé d'intervenir, le procès avait été porté devant le tribunal de commerce de Blaye. Les Bataves l'ayant perdu, ont fait appel au tribunal civil de Bordeaux. Le ministre de la justice Cambacérès, après examen, a donné ordre de surseoir au jugement. Malgré cet ordre, le président du tribunal « homme suspect sous tous les rapports, (selon les termes mêmes du ministre), a fait appeler la cause « avec une précipitation scandaleuse » et a procédé de suite au jugement. La prise a été déclarée bonne et adjugée aux armateurs du *Scipion*. Ceux-ci se sont empressés de la mettre en vente sans attendre aucun recours. Le ministre Reinhard s'occupe de revenir sur cette affaire, mais comme les lenteurs de la procédure causeront la perte des denrées qui composent la cargaison, Rouget de Lisle insiste pour qu'un « coup d'autorité » soit frappé immédiatement, par lequel le gouvernement français ferait surseoir à la liquidation et mettrait sous séquestre le reste du fret ainsi que le prix de ce qui est déjà vendu.

Une première audience accordée par Bonaparte à Rouget à la suite de sa lettre ne donna aucun résultat, car l'auteur de la Marseillaise n'est devant le Consul qu'un petit garçon timide. C'est même à cette timidité que nous devons de connaître le détail de l'affaire, car, lorsqu'il a perdu sa maîtrise, lorsqu'il ne peut plus articuler un mot, il demande la permission de se retirer pour rédiger un rapport. Alors, rentré chez lui, il déverse sur le papier tout ce qu'il a dans le cœur et qu'il n'a pas su exprimer de vive voix. Il y en a des pages et des pages et les aveux qu'elles contiennent mettent bien en lumière ce caractère impulsif, présomptueux, mais intègre, généreux et doué parfois d'un sens politique aussi exact que maladroit dans son expression.

6 nivôse an VIII

Citoyen Consul,

« On dit que vous cherchez la vérité; je cherche, moi, l'occasion de vous la dire sur des points que j'ose croire importants,

mais cette occasion je la cherche en vain et je prends le parti de vous écrire... »

Et le voilà qui part en guerre contre les exploiteurs de la Hollande.

« Sauvez-la cette malheureuse Batavie qui vous tend les bras, où votre nom est dans tous les cœurs comme sur toutes les lèvres, qui mérite votre bienveillance à tant de titres et dont vous pouvez tirer un grand parti. Sauvez-la d'une intrigue infernale qui eut pour premier objet de la rejeter entre les griffes de l'anarchie, sous les auspices et d'après les documents de cet infâme D... C... (1), intrigue que suit maintenant par esprit de vengeance, sa cupidité, furieuse de n'avoir pu que se repaître et non s'assouvir, et que fomentent des scélérats implacables que l'échafaud réclame et qu'il aura tôt ou tard, en dépit de leurs dignes protecteurs... »

Il résume les demandes des Bataves : justice, indépendance, leur port de Flessingue et un traité de commerce, ne fût-il que provisoire. Il rappelle l'œuvre bienfaisante de Joubert, tué à Novi le 15 août précédent, et l'oppose à celle de Dubois-Crancé, homme sans scrupule qui veut traiter la Hollande en pays conquis. Opposition classique en territoires occupés. Nous l'avons vue au Maroc quand Lyautey se débattait contre les bureaux de la métropole pour assurer au protectorat une vie honorable et prospère. D'avoir travaillé à ce que la France exerçât d'une façon délicate le rôle de tuteur des peuples soumis est assurément un titre de gloire, et non des moindres, pour l'auteur de la Marseillaise.

Peut-être, s'adressant à un esprit aussi lumineux et aussi réaliste que celui de Bonaparte, eût-il obtenu gain de cause s'il s'en était tenu là. Mais, après la Hollande, le voilà qui se mêle de parler de la France et d'administrer à l'homme de Brumaire une critique impitoyable de l'équipe consulaire. « On voit, avec une douloureuse surprise, parmi vos conseils d'état, quatre, cinq et même six noms qui repoussent invinciblement la confiance et auxquels sont attachés le mépris et l'animadversion (sic). Le Sénat, « individuellement passable », ne vaut rien dans son ensemble. A peine un tiers du Tribunat mérite-t-il d'être avoué par la nation; le second tiers est « d'une insignifiance dégoûtante » et le troisième « odieux à l'excès ». « Quant au Corps

(1) Dubois-Crancé, général, ministre de la Guerre à la fin du Directoire.

Législatif, ne vous le dissimulez pas, Consul, l'opinion publique se regarde comme entièrement déçue ! ! ! » Et trois points d'exclamation témoignent de l'estime que professe le censeur pour le « Grand Corps des Muets » (1).

Car Rouget de Lisle se pose ici en interprète de la France.

« On se plaint de ce qu'on a, comme de coutume, méconnu le principe que les places ne sont pas faites pour les hommes, mais que les hommes doivent être faits pour les places. On se demande avec effroi comment le nouvel ordre de choses pourra s'élever sur les mêmes bases pourries qui n'ont pu soutenir l'ancien... On lève les yeux sur le chapiteau et l'on a un moment d'espoir, on le baisse vers le piédestal et l'on désespère... On cite avec dérision tous ces noms de gens arrivés aux places sous les livrées de la commensalité, sous les ailes du népotisme, sous la faveur de telle ou telle intrigante. On se répète avec indignation tous ces autres noms avilis, tarés, excécrés, qui auraient dû pour jamais disparaître des listes politiques...

« Ce n'est que du fumier retourné, disait-on à la Halle, et la Halle a souvent raison.. »

Qualifier de *fumier retourné* l'œuvre de l'an VIII, celle dont Bonaparte vainqueur avait dicté nerveusement les têtes de chapitres aussitôt après son triomphe, comme maladresse il n'y a pas mieux. Il est vrai que le principal grief de Rouget contre le Premier Consul est d'avoir consenti « à partager la gloire de réparer, de fonder la République », de n'avoir pas su s'élever « un cran plus haut ». Ses attaques visent donc les collaborateurs du maître plutôt que le maître lui-même qu'il aurait voulu voir demeurer, tout seul, « le Lycurgue et le Camille des Français ». N'importe, l'effet est et ne peut être que déplorable, d'autant plus déplorable que la conclusion vient jeter le soupçon sur les motifs qui ont inspiré la critique.

« Il ne me reste plus qu'un mot à vous dire et il m'est personnel.

« L'oubli que vous avez fait ou laissé faire de moi, la froideur de votre accueil, il y a quelques jours, tout m'annonce qu'on m'a desservi auprès de vous.

(1) Ainsi nommé parce que ses membres devaient voter par oui et non, sans discussion.

« Si c'était sous les rapports qui intéressent l'honnête homme et le bon citoyen, la calomnie en aurait fait tous les frais.

« Sous tout autre rapport peu m'importe. Vraie ou fausse cette conjecture me forcera désormais à me tenir à l'écart. S'il arrivait que la République et vous eussiez besoin d'un brave homme de plus, comptez sur moi.

Salut et respect ».

Cette offre de service non déguisée, cet appel à la faveur après une attaque violente, mais d'ailleurs assez imprécise, à y regarder de près, de l'œuvre de Brumaire, était bonne pour ôter toute valeur à l'objet de la lettre. Ambition déçue, jalousie, voilà les intérêts de la Hollande sérieusement compromis. Plus tard, retiré dans son pays natal, Rouget méritera de la part de ses concitoyens le surnom d'avocat des mauvaises causes. N'est-ce pas plutôt l'avocat qui est mauvais ?

On juge comment Bonaparte dut accueillir les remontrances de cet infatigable sermonneur. Et pourtant, sous le langage de tribune, déplacé dans une lettre confidentielle, après une page d'allusions maladroites aux intrigues qui se nouent de toutes parts autour de nouveau maître de la France, on ne peut nier qu'au sujet de la Hollande, le sens politique en même temps que la justice ne soient de son côté.



C'est donc sous de dangereux auspices que l'avocat des Bataves obtint une nouvelle audience. Bonaparte est prévenu contre lui, mais le trésor est obéré, il faut conclure au plus tôt cet emprunt de six millions pour lequel Desforgues a reçu des ordres. Seulement, le Consul est décidé à brusquer les choses.

Rouget de Lisle est introduit. Aussitôt éclate une de ces colères qui, de Campo-Formio à Fontainebleau, jalonnent l'histoire de Napoléon, colères d'autant plus terribles à subir qu'elles sont plus calculées, et qui ont annihilé tous ses adversaires à l'exception de Pie VII et, à la fin de l'Empire, de Metternich.

« Ne me parlez pas de ces gens-là : ce sont des marchands qui spéculent sur leurs alliances comme sur tout autre marché, des stathoudériens, des anglomanes qui nous eussent tourné le dos si Brune ne les eût mis à la raison. Ils veulent marchander

avec moi, mais ils ne savent pas à qui ils ont affaire. Je leur enverrai Sémonville, puisqu'ils ne veulent pas écouter Desforgues, mais à Sémonville j'adjoindrai Augereau. »

Et comme Rouget de Lisle essayait de placer un mot :

« J'ai les pièces en main pour les convaincre de trahison. Ah ! le Directoire (1) négocie avec la Prusse ! Il voudrait nous préparer une nouvelle invasion ! Mais je les surveille. Puisque vous êtes lié avec M. Schimmelpennick, apprenez-lui que toute la correspondance de ses compatriotes avec les ministres de Frédéric-Guillaume est entre les mains de Talleyrand ».

Ces paroles foudroyèrent Claude-Joseph. Il demanda la permission d'écrire de nouveau et se retira.

Mais sur ces entrefaites, Sémonville ayant remplacé Desforgues à La Haye, le traité de six millions fut signé. D'autre part le lieutenant-colonel Rouget (2) arrivait à Paris et communiquait à son frère des renseignements plus précis sur les négociations dont la lenteur avait irrité Bonaparte.

C'est sur ces documents que Claude-Joseph rédigea une nouvelle lettre le 18 nivôse an VIII.

Voici les points essentiels de ce volumineux plaidoyer.

« Le gouvernement français s'est irrité du retard qu'a subi l'emprunt des six millions. Mais qui en est coupable, sinon le précédent ambassadeur que soutenait la condescendance de Talleyrand ?...

« Les Bataves sont des marchands, disait le Consul. Eh ! sans doute, mais est-ce à la France à s'en plaindre ? Où seraient les ressources qu'ils peuvent encore offrir s'ils ne les eussent défendues avec toute la parcimonie, toute la ténacité mercantiles ? Où seraient-elles ces ressources si, par de triples serrures, ils n'eussent abrité leurs caisses contre les incursions de ces nuées de vampires qui, depuis cinq ans, fondent sur eux comme des vautours sur leur proie ? (La comparaison qui semble classer les vampires et les vautours dans la même famille manque d'exactitude scientifique, mais le poète Rouget de Lisle n'y regarde pas de si près). Ils n'ont plus qu'une poignée de grains

(1) Le Directoire batave. Pouvoir exécutif calqué sur celui de la Constitution de l'An III.
(2) Promu le 16 juillet 1798.

pour ensemencer leurs champs dévastés, ils ne veulent pas la jeter au vent ou l'abandonner aux corbeaux.. Est-ce à vous de vous en plaindre, à vous qui pouvez avoir une si belle part de la récolte ? »

Ici Claude-Joseph s'efforce d'expliquer l'animosité du pays en distinguant entre la nation française, que les Hollandais ont appris à juger par le courage de son armée, et les « vampires » avec leurs réquisitions arbitraires et oppressives : On taxe ce peuple d'anglomanie. On lui suppose un attachement enraciné à l'égard du stathouder. On l'accuse de correspondre avec la Prusse. Calomnies contre lesquelles le Consul ne peut trop se tenir sur ses gardes...

« Non, les Bataves ne sont ni des Anglais, ni des stathoudériens; ils sont ce qu'ils doivent être, essentiellement Bataves, aussi passionnés que leurs pères pour cette indépendance qui est tout pour eux, sans laquelle ils ne reconnaissent point de bonheur et avec laquelle il n'est point de calamités qu'ils n'aspirent (sic) et ne puissent réparer.. » Si vous voulez les conquérir, faites un geste; rendez-leur le bateau confisqué, payez la cargaison déjà vendue au lieu de la laisser gaspiller ou devenir la proie des vers et des voleurs.

Mais il y a plus ; la meilleure mesure à prendre pour calmer les esprits eût été le rappel des principaux agents français et leur remplacement bien dirigé. Rouget ne craint point cette fois de citer des noms.

« Vous avez à redresser les griefs d'un peuple jaloux à l'excès de ses propriétés, et vous lui envoyez Augereau, que, depuis si longtemps la voix publique désigne pour n'en respecter aucune ! Vous avez à tranquilliser ce même peuple sur la crainte toute récente d'une nouvelle révolution et vous lui envoyez Augereau, le plus infatigable des révolutionnaires connus ! Vous êtes intéressés à relever le crédit des Bataves et vous leur envoyez Augereau dont la seule présence fera baisser leurs effets publics ! »

Et puis Brune « homme d'un égoïsme monstrueux, d'une cupidité insatiable et de la plus épouvantable duplicité ». Ce général s'est rendu l'ennemi mortel du peuple hollandais que son devoir était de protéger. Il a trahi la République en pactisant avec les scélérats qui pressuraient le pays, « en achetant de sa lâche com-

plaisance le droit de révolutionner la Hollande et de l'utiliser à sa manière ». Le 18 brumaire a bouleversé cet homme, c'est donc qu'il se sentait coupable. Ne parlait-il pas « *d'en appeler à son sabre* du salut de la France et de la stupide tyrannie sous laquelle nous gémissons ». Ceux qui ont combattu ses projets peuvent en témoigner. Il marche de pair avec « le héros de septembre » (c'est-à-dire Augereau qui a soutenu le coup d'état jacobin de fructidor). Sa duplicité est inimaginable. Si Rouget de Lisle ne cite « aucune des mille et mille preuves qu'il en a recueillies, c'est, dit-il, parce que pour un œil aussi perçant que celui de Bonaparte, indiquer, c'est démasquer ». C'est peut-être surtout parce que l'auteur de la Marseillaise évolue plus volontiers parmi les épithètes que parmi les documents authentiques, soit dit sans vouloir le moins du monde innocenter Brune, Augereau et leurs complices.

Enfin, un geste à la Darius. Depuis deux ans le chargé de mission travaille pour la Hollande; depuis deux ans il contribue puissamment à la préserver des horreurs qui ont dévasté la Suisse et l'Italie. Dès le début de cette lutte, la Hollande qui, sans doute, s'imaginait avoir affaire à l'un de ces « vampires » qui la sucent, lui a offert un « sort ». Noblement il a refusé. « Jusqu'à ce jour, écrit-il, je ne lui dois rien ». Son projet n'est cependant pas de « se soustraire à jamais aux effets d'une reconnaissance méritée. « Il insinue même que « la restitution du Köningholm est l'époque fixée à des espérances dont il se glorifie (il veut dire sans doute à la réalisation des espérances). Mais il ajoute que « si sa renonciation absolue à ses espérances pouvait être le gage de sa véracité et de la pureté de ses motifs, il serait prêt à la signer. »

Intarissable verbiage que le Consul, homme précis et pressé, ne peut souffrir. Claude-Joseph s'en rend bien compte : « Tout Bonaparte que vous soyez, écrit-il en terminant, je ne répondrais pas que le volume de cette lettre ne vous fît reculer d'effroi. » C'est en vain qu'il tente d'expliquer sa timidité et son mutisme par l'ascendant que le vainqueur d'Italie et d'Egypte exerce sur ses auditeurs. Quand le Maître parle, on se tait, on n'a pas la moindre envie de l'interrompre. Pour sa part, l'agent des Bataves est si troublé que « la moindre nuance d'opinion entre

eux le jette dans un désordre qui le rend incapable de lier deux idées... Si vous n'étiez qu'un homme puissant, ajoute-t-il, cela ne serait pas ainsi : depuis mon enfance je ne me rappelle pas d'en avoir abordé un seul avec la plus légère émotion. Mais il est deux êtres privilégiés devant lesquels je n'ai jamais su conserver ni confiance, ni sang-froid, et ces deux êtres sont : une jolie femme et un grand homme. »

Flatterie vaine et vouée à l'échec. En attaquant des fonctionnaires dont Bonaparte avait besoin, Rouget de Lisle se fermait tout accès au système créé par le Premier Consul; il se réduisait au rôle d'agent secret dont on utilise les renseignements, mais dont on ne suit pas les conseils et qu'on peut toujours désavouer.



Sur l'ordre de Bonaparte, le Conseil d'Etat avait mis à l'étude un projet de loi établissant un tribunal des prises. En attendant, le *Köningholm* fut sequestré. Les corsaires qui l'avaient capturé voulurent prendre les devants et proposèrent une transaction à M. Schimmelpennick tandis qu'ils agissaient d'un autre côté sur le deuxième consul, Cambacérès, dont la surveillance s'exerçait sur le ministère de la justice.

Le 7 pluviose, Rouget de Lisle essaie de parer le coup. Lettre d'affaires, cette fois, qui a pour but de dévoiler à Bonaparte les dessous de l'intrigue dont le principal instrument est « l'honorable Boyer-Fonfrède » (1), un de ces concussionnaires qu'il poursuit de sa haine. Cet individu a été dire à Cambacérès que les Bataves n'avaient aucun intérêt à poursuivre la restitution d'un bateau assuré à Londres puisque, pour cette raison, tout le poids de la confiscation retombera sur l'Angleterre. Au contraire, ils devraient presser cette confiscation dont l'acte dûment légalisé leur procurerait le paiement par les assureurs anglais.

« Est-il convenable, s'exclame Rouget de Lisle, que Cambacérès ait pu être la dupe d'une bourde (sic) aussi grossière et s'en faire l'interprète auprès de l'ambassadeur hollandais ! Et pourtant c'est ce qu'il a fait hier... » S'il faut attendre trois mois

(1) Ne pas confondre avec l'ami des Girondins qui fut guillotiné sous la Terreur.

l'inauguration du tribunal des prises, les vers auront achevé de dévorer la cargaison; il n'est qu'un moyen de finir cette affaire avec décence et dignité, c'est de rendre le plus tôt possible le navire à ses légitimes propriétaires.

Quant aux clabaudages, aux criailleries que pourra exciter la restitution, il faut les négliger.

« Ayez le courage d'être juste, citoyen consul, il est quelquefois le plus difficile, mais, dans votre position, il est aussi le plus nécessaire, et celui dont l'absence est la plus funeste, la plus contagieuse et la plus avilissante.

« Tant qu'elle ne sera pas consommée, je croirai remplir un devoir en combattant de toutes mes forces l'iniquité qui menace la République Batave de la spoliation totale ou partielle d'une propriété aussi précieuse.

« Si vous pouviez vous en étonner, ma réponse est toute prête.

« Lorsqu'un Boyer-Fonfrède ne craint pas d'abuser de ses liaisons avec Cambacérès pour tromper la religion de ce dernier et en faire l'organe du mensonge et de la cupidité, pourquoi Rouget de Lisle craindrait-il de présenter à Bonaparte cette vérité qu'il fait profession d'aimer, de rechercher et d'accueillir ? Salut et respect. »

En dépit d'un mot trivial cette lettre est la plus modérée, la plus diplomatique dans sa forme de toutes celles qui ont trait au *Köningholm*. Cependant, elle n'eut pas meilleur effet. Et l'on devine le geste impérieux et rageur avec lequel le chef de l'Etat, occupé à la reconstruction de la France et à la lutte contre l'Europe, doit balayer ces feuilles où le candide Rouget, quand il parle du bateau confisqué, vient supplier Bonaparte de l'écouter « comme un ami, comme un des hommes qui désirent le plus passionnément la gloire et le bonheur de son administration... ou comme un avocat, comme un avocat même salarié, mais de l'écouter » ce dont le Conseil n'a sans doute ni le temps ni le désir.

Une semaine plus tard il revient à la charge pour révéler un des exploits du général Brune. La lettre est longue, entortillée et obscure du fait qu'il refuse de nommer le témoin, un citoyen X..., de qui il tient ses renseignements. Il s'agit d'un pot-de-vin de

500.000 florins réclamé par Brune pour prix de la liberté que les troupes françaises ont apportée à la Hollande. Effrayé de la somme, le gouvernement batave offrit 200.000 francs. Brune refusa « avec le dernier mépris, traitant les offrants de marchands, de gredins... Ils avaient besoin d'une bonne leçon révolutionnaire et l'on se prépara presque publiquement à la leur donner. »

Malheureusement le 18 brumaire arriva. Bientôt les aides-de-camp « placés sur la frontière pour tenir l'oreille au guet, reviennent à la queue l'un de l'autre annonçant que c'en était fait de la République, que le *brumairisme* prenait une consistance capable au besoin d'émousser même le grand sabre du général Brune... » Sur quoi, loin de réclamer avec fracas les 500.000 florins, on envoya prendre en cachette à la Trésorerie Batave les 200.000 francs offerts, en recommandant le silence aux initiés et l'on partit, n'ayant pu suivre qu'à demi le conseil que Dubois-Crancé avait donné à Brune dans une lettre où il lui écrivait textuellement : « Utilise la Hollande à ta manière et f... toi des réclamations de son gouvernement, comme nous nous f...rons ici de celles de son ambassadeur... » car le style sans-culotte illustre on ne peut mieux la diplomatie jacobine.

Quant au *Köningholm*, Boyer-Fonfrède a proposé l'arbitrage de Cambacérès. « Il n'est qu'un arbitre que je puisse accepter, a répondu Schimmelpennick, le Premier Consul lui-même ». Sur quoi l'homme des corsaires a battu en retraite. Cela dit, Rouget de Lisle souhaite encore une demi-heure d'entretien pour exposer à Bonaparte le ressort de cette « machine » et lui communiquer des renseignements qu'il n'obtient ni de Sémonville, ni de Talleyrand, ni même de l'ambassadeur. « Je n'en demande pas la faveur, écrit-il, mais je l'accepterais avec reconnaissance. »

Toujours pas de réponse. C'est aussi en vain qu'il intervient auprès du ministère de la justice, qu'il fait antichambre chez lui pendant deux heures par le seul résultat de se voir remis au lendemain et, finalement, éconduit.

Un dernier appel, le 18 pluviose, pour signaler que la cargaison du bateau est pillée clandestinement, qu'il n'y a plus un instant à perdre, paraît n'avoir pas eu plus de succès que les précédents et, comme les documents font complètement défaut

sur la suite de l'affaire, on ne saura probablement jamais si les Bataves ont fini par être indemnisés.

***

Bonaparte avait classé Rouget de Lisle, non certes comme diplomate, mais comme musicien. Alors qu'il l'envoyait promener, ou à peu près, avec son navire confisqué, il lui avait commandé un hymne de guerre, un hymne qui ne fût pas la Marseillaise dont le caractère révolutionnaire commençait à devenir gênant pour celui qui prétendait réconcilier tous les Français, même les émigrés.

Claude-Joseph s'exécuta. Comme il avait écrit son *Hymne sur Thermidor* en quelques heures avant sa sortie de prison, il composa, dans les jours qui suivirent Brumaire, un *Chant des Combats* qui fut exécuté au théâtre de la République et des Arts, le 13 nivose an VIII et passa totalement inaperçu. Le *Journal de Paris* a noté le froid silence avec lequel fut accueillie cette composition; le rédacteur en accuse d'ailleurs l'absence de programme et de livret, faute de quoi les spectateurs n'ont pu comprendre le chant et la pantomime qui l'accompagnait.

Le surlendemain, 15 nivose, l'auteur s'en plaignit vivement à Bourrienne dans une lettre destinée à être communiquée à Bonaparte.

« Veuillez observer au Consul que, pour peu qu'il désire de (sic) populariser son chant, cette manière précipitée et sans façon de le présenter au public est faite pour le tuer à jamais. Tout ce qui paraît sur ce théâtre est ou sublime ou grotesque; et ce dernier cas est celui de tout ce qui n'est pas mis avec soin et discernement. »

Sans doute. Mais assurément aussi, la flamme de 92 ne s'était pas rallumée chez l'auteur du *Chant de Guerre pour l'Armée du Rhin.*

Là-dessus, qu'a-t-il imaginé ? De demander pour quelques mois la « dictature » de l'Opéra, qui périclite; moyennant quoi il promet au Consul « de lui sauver cette magnifique manufacture, cet immense foyer de l'industrie française et d'en faire un spectacle vraiment naturel, le plus splendide et le moins onéreux qui ait jamais existé en France... »

Nous n'aurions pas rappelé cette singulière candidature si elle n'avait un rapport inattendu avec l'affaire du *Köningholm*. Pour relever l'Opéra il faut des moyens extraordinaires. Claude-Joseph lés cherche depuis longtemps « *malgré la légèreté de sa tête* (c'est lui qui souligne) avec mûres réflexions ». Les voici.

« Du courage... De quelque genre qu'il soit, ce n'est pas sous les auspices de Bonaparte qu'on peut en manquer.

« De l'argent, j'ai dans la main cette somme de 500.000 livres qu'un mot du Consul peut acquérir à ce noble usage moyennant un acte de justice, d'un avantage immense d'ailleurs pour la République.

Bien qu'il ne s'explique pas davantage, nous croyons qu'il veut parler d'une honnête commission sur la valeur de la cargaison que les armateurs du *Köningholm* seront bien heureux de verser à la France si on leur restitue leur bateau.

« Veuillez, conclue-t-il, soumettre ces offres au Premier Consul; il est le maître de les refuser. Mais prédisez-lui qu'il ne sera pas six mois à s'en repentir. »

Rouget de Lisle ne fut pas nommé *dictateur* de l'Opéra. Comment s'en étonner ? Sans parler de la chute de son *Chant des Combats*, la flatterie ponctuée de menace que contenait cette lettre dut faire hausser les épaules à Bonaparte, si toutefois Bourrienne la lui a communiquée. D'ailleurs, avec ses dénonciations perpétuelles, Rouget s'était enferré. Ses notes sur la Hollande, sans doute conservées dans les ministères, pouvaient être communiquées aux généraux qui s'y trouvaient visés. Claude-Joseph le savait, mais il comptait sur la toute-puissance de Bonaparte. Sa mission terminée en Batavie, il prit le parti de lui écrire, cette fois sans critiques, pour rappeler ses titres. Acte d'humilité intéressée, qui avait pour but de poser un jalon, si on peut dire, tout en s'en remettant à la bienveillance du maître.

14 brumaire an IX.

« Citoyen Consul,

Après avoir perdu le peu que j'avais, je viens, par une chance impossible, de perdre le peu que j'espérais. Dans cette position,

je crois qu'il est permis de réclamer pour la première fois les titres que j'ai pu acquérir à la bienveillance nationale.

Ce que j'ai fait est peu de chose sans doute en comparaison de ce que j'aurais voulu faire.

Mon nom se trouve attaché à la Révolution d'une manière honorable. Je suis sorti de cette révolution avec les mains et le cœur purs et je défie la malveillance même de me reprocher autre chose que la fermeté de mes principes, l'énergie de mon dévouement et les services que j'ai rendus.

Tels sont les titres *sous* lesquels je me présente au souvenir du gouvernement que vous présidez.

Avant de hasarder aucune demande, oserais-je, citoyen consul, invoquer un témoignage de vos dispositions à mon égard? Ce témoignage, il m'est nécessaire, soit pour m'enhardir dans la voie des sollicitations qui, si elles ne devaient pas être favorablement accueillies, seraient également importunes pour vous et pénibles pour moi.

Salut et respect. »

Mais voici que la suspension d'armes conclue par Moreau avec les Autrichiens touche à sa fin. L'ambassadeur, comte de Cobentzel, vient de quitter Paris sans avoir traité. La guerre semble de nouveau inévitable et Bonaparte, menaçant, fait annoncer qu'il se dispose à prendre le commandement de l'armée qui va opérer en Italie.

C'est alors que Rouget de Lisle lui adresse un dernier appel, un appel désespéré, le 29 brumaire, quinze jours après son ballon d'essai, et sans doute parce que, d'après certains indices, il a pu se croire près de rentrer en grâce. Elle se termine ainsi :

« J'ai trop vivement senti les marques de bienveillance que j'ai dernièrement reçues de vous pour ne pas revenir à la charge sur un objet que les conjectures rendent encore plus intéressant pour moi.

« Général, pourquoi ne m'emmèneriez-vous pas avec vous ? Je ne crains pas plus les balles qu'un autre; les occasions ne vous manqueront pas de tirer de moi quelque parti. Emmenez-moi comme officier du génie, comme officier d'état-major, comme simple grenadier, — pourquoi pas comme votre barde ? Mais enfin emmenez-moi. »

Lettre particulièrement révélatrice. Pourquoi lui et pas moi? Cette pensée qui traversa l'esprit de bien des gens autour de Bonaparte, hanta comme une obsession le cerveau de Rouget de Lisle, non peut-être sous cette forme de jalousie mesquine, mais plutôt parce que, porteur d'un évangile, d'une mystique comme nous dirions aujourd'hui, il se croyait, mieux que tout autre, désigné pour la maintenir et la propager. Si on ne l'emploie pas, c'est moins à lui qu'on fait tort qu'à la France, et cette conviction explique l'attitude agressive et anxieuse de toute sa correspondance avec le Premier Consul, en même temps qu'elle nous fait comprendre pourquoi Bonaparte, l'ennemi de toute idéologie, l'écartera toujours impitoyablement des leviers de commande.



A cette date pourtant, brumaire an IX, ce qui s'annonçait, ce n'était pas la guerre, mais comme l'a écrit Bainville, « l'illusion d'Amiens », unique trève avant la grande conflagration dans laquelle l'Empire finira par sombrer. L'auteur de tant d'hymnes guerriers ne tirera plus l'épée. Il recevra pourtant une compensation sous la forme d'une mission pacifique et temporaire comme la paix elle-même; mission officielle cette fois, mais toute d'apparat et qui ne lui offrira point de prétexte à faire, si on peut dire, du mauvais esprit.

Petite histoire en marge de la grande. On connaît le règne de Charles IV d'Espagne dont la personnalité falote fut entièrement dominée par celle du favori de la reine, Godoï, dit le Prince de la Paix. Bonaparte jugeait utile d'entretenir de bonnes relations avec cette cour et avait envoyé à Godoï de magnifiques armes sorties de la manufacture de Versailles. Charles IV en fut jaloux, ce qui se comprend... Il fallut lui adresser un cadeau semblable auquel Joséphine joignit des parures destinées à la reine. Le roi, qui professait d'ailleurs une vive admiration pour le Premier Consul, répondit par l'envoi de dix-huit chevaux arabes, cependant que Berthier venait à Madrid conclure un traité d'alliance, après un voyage triomphal au cours duquel on avait chanté la Marseillaise !...

Les Bonaparte ne voulurent pas laisser au roi le dernier mot de la courtoisie et se mirent de nouveau en frais. Ce fut ce troi-

sième envoi de présents, armes et bijoux, que Rouget de Lisle fut chargé d'accompagner. Joséphine tint à lui annoncer elle-même sa nomination comme le prouve cette lettre du 7 frimaire an IX.

« Citoyen Consul,

Madame Bonaparte m'a pénétré de reconnaissance en m'apprenant avec quelle bonté vous avez accueilli l'idée de me charger des présens que vous destinez au roi d'Espagne. Une pareille mission est tout à la fois si flatteuse et si honorable que je n'oserais y prétendre, s'il ne m'était permis de le faire sous des auspices aussi puissans que ceux de Madame Bonaparte.

Une seule destination me paraîtrait préférable encore, celle pour laquelle je vous témoignais une vocation si sincère dans ma dernière lettre. Mais je sens qu'il est des faveurs insignes qui ne peuvent être le partage que d'un petit nombre d'élus, et auxquelles le simple dévouement ne donne pas de droits.

Salut et respect. »

Malgré la rancœur qui perce sous le remerciement, Rouget de Lisle n'était pas fâché de pouvoir exhiber sa jeune gloire devant une des plus vieilles cours de l'Europe. Occasion unique d'apparaître comme l'incarnation de la France nouvelle et de rétablir par là, dans une certaine mesure, entre Bonaparte et lui, un équilibre que la destinée s'était plue à rompre dès le début de leur carrière. Il usa d'ailleurs noblement des avantages matériels de sa situation pour secourir sa mère qui vivait fort gênée dans sa petite maison de Montaigu, près de Lons-le-Saulnier.

Mais après le Capitole, la roche Tarpéienne. Pour banale qu'elle soit, l'évocation s'impose quand il s'agit d'un homme qui a poussé au paroxysme le culte de l'antiquité et dont toutes les phrases sont timbrées à la romaine. A la fin de l'année 1801 éclata un scandale au sujet d'un marché de fournitures militaires dans lequel Rouget de Lisle s'était entremis, scandale qui vint révéler à la fois la complaisance et la maladresse du pauvre « barde ». Joséphine compromise, lui-même convaincu d'avoir accepté une commission pour prix de ses services, voilà qui suffirait à le perdre à jamais, car si Napoléon est une haine

implacable dans sa vie, ce fut assurément celle des munitionnaires qui *battaient monnaie avec l'estomac de ses soldats.*

Quelle dut être sa fureur quand, au cours d'une audience accordée à Rouget de Lisle, il entendit celui-ci, sous prétexte de lui expliquer l'affaire, lui révéler la responsabilité de Joséphine dans un marché onéreux ! Bonaparte accabla de reproches l'homme qui avait servi d'intermédiaire entre sa femme et le trafiquant. Rouget de Lisle en fut écrasé. Les épithètes injurieuses que lui avait adressées le Consul n'étaient-elles pas cependant l'effet d'un calcul plus que d'une colère réelle, comme lors de leur entrevue au sujet du *Köningholm ?* On peut se le demander. Le prétexte était commode en effet pour se débarrasser d'une espèce de Brutus auquel il ne pouvait pas refuser une clairvoyance assez gênante.

***

Quoiqu'il en soit, le chantre de la Marseillaise se trouva définitivement rejeté dans les ténèbres extérieures. De gré ou de force, il fut rangé désormais dans l'opposition, parmi les mauvaises têtes, les Benjamin Constant, les Daunou, les Siéyès, les habitués du salon de Madame de Staël, où il avait d'ailleurs toujours fréquenté, les membres du Tribunat, et ces académiciens utopistes fustigés par Napoléon de ce mot sanglant : « Ils sont là quarante qui ont de l'esprit comme quatre. »

Est-ce alors que le poète disgrâcié donna libre cours à sa bile dans des pamphlets qui circulèrent bientôt à Paris sous son nom ? Une fable imitée du russe et intitulée *Les Oies,* tournait en ridicule les prétentions de la noblesse et par là même faisait grief au Consul de reprendre à son service des hommes de l'ancien régime.

Un passant, (c'est Bonaparte) rencontre un troupeau d'oies. Ces volatiles évoquent devant lui leurs ancêtres :

« Nous descendons tout droit de ces saintes volailles
Qu'on vit du Capitole affranchir les murailles

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

...Mais vous, Messieurs, mais vous ? — Nos ancêtres — Fort bien,
Mais vous, quels sont vos droits? Qu'avez-vous fait? - Nous? Rien.

Si je voulais mâter les insolentes joies
De tant d'oisons sans plume aux airs pleins de hauteur
Quel texte à commenter !... Chut, indiscret censeur.
Le temps présent est l'arche du Seigneur.
Ne faisons pas crier les oies. »

Le soldat qui avait orchestré la victoire, qui avait affronté les balles dans la guerre étrangère et dans la guerre civile, évoquait sans doute avec amertume la particule qu'il avait dù adjoindre à son nom pour être admis à l'Ecole militaire. Voir rentrer en faveur d'authentiques gentilshommes ne lui souriait guère. Pour bien des gens, la révolution fut affaire d'amour-propre plus que d'intérêt.

Dans une autre fable de même origine, il est question d'un lion qui, dégoûté des sottises de son Conseil d'Etat, en a remplacé tout le personnel. Il y a des éléphants « gens instruits et sensés » et puis des ânes que le chef de l'état veut civiliser par le contact de leurs collègues...

« Beau calcul que l'effet se plut à démentir,
Les ânes on ne vit éléphants devenir
Mais bien les éléphants des ânes.
Or, c'est ce qui toujours arrive en pareil cas.
Nature ainsi le veut, impérieuse;
La sottise est contagieuse,
Mais l'esprit ne se donne pas. »

Cette dernière critique dirigée contre les institutions du Consulat porte d'ailleurs beaucoup plus contre la démocratie, en général. De sorte que Rouget de Lisle semble donner un conseil d'absolutisme au futur empereur des Français lequel, justement, ne tardera pas à réduire la représentation nationale au rôle le plus restreint. La passion de la critique aboutit souvent au paradoxe.

D'autres libelles circulaient, anonymes et bien plus mordants. Ainsi une ode dont on faisait endosser la paternité à l'auteur de la Marseillaise, si bien que celui-ci crut devoir envoyer au ministre de l'intérieur et à Bonaparte lui-même une protestation en règle basée sur l'horreur qu'il professe pour toute attaque anonyme. Décidément, le régime de l'an VIII ne lui convient pas.

Suspect, découragé, aigri, il forme le projet de passer en Angleterre.

Rouget de Lisle prêt à émigrer ! A émigrer après la lettre, quand les vrais émigrés, ceux de 89 et de 92 rentrent en masse et sont accueillis à bras ouverts par le fondateur de l'union nationale ! Eh ! oui. Ce perpétuel désaccord avec les hommes et avec les événements demeure le trait caractéristique de sa vie. Pour avoir la paix, pour prévenir la calomnie, il donne solennellement sa parole au consul que, pendant son séjour en Angleterre, il ne prendra aucune part aux discussions des journalistes et des pamphlétaires, soit nationaux, soit étrangers, sur ce qui concerne « le gouvernement et les circonstances générales et particulières de la France », et que toute imputation contraire sera dictée par la calomnie. « Il m'importerait, ajoute-t-il, d'obtenir un témoignage de votre assentiment à ma déportation volontaire. Je n'ai plus à le prétendre de votre bienveillance, je le réclame de votre générosité. »

Ce projet annoncé le 20 nivose an XI fut-il mis à exécution ? Il est vraisemblable que non. Aucun document ne subsiste qui fasse la moindre allusion à un voyage de Claude-Joseph de l'autre côté de la Manche. Il est probable que Bonaparte ne lui a pas accordé son assentiment. Peut-être même a-t-il interdit à ses bureaux de lui délivrer un passeport.

Point de preuve plus éclatante de cette rupture entre Bonaparte et lui que sa dernière lettre adressée au Premier Consul le 19 pluviose an XII (8 février 1803). Quatre grandes pages de reproches, de sermons, de critiques. Tout ce que Bonaparte a fondé, Rouget le démolit... sur le papier. Il en nie la valeur et la solidité. Il en est encore à traiter la religion restaurée de « superstition renaissante engendrant l'immobilité, l'égoïsme et la cupidité ». Il assure que l'armée est découragée, que le crédit national est tari, le commerce désolé, sans autre perspective que de nouveaux désastres, que son entier anéantissement !...

Parmi ce flot de récriminations, deux cependant témoignent de vues justes et vraiment politiques : la menace des puissances étrangères, particulièrement de l'Angleterre, « la fermentation sourde et universelle » dont la France est visiblement l'objet en Europe et, d'autre part, le danger qu'il y a pour elle à voir son

sort lié à celui d'un seul homme, si grand fût-il, qui peut être victime d'un attentat ou d'un accident, idée inspirée sans doute de celui dont Bonaparte venait d'être victime au camp de Boulogne où il avait failli se noyer au cours d'une manœuvre navale. En somme, la situation de l'Europe vue par un républicain, mais qui se trouve pourtant rendre un hommage involontaire au principe de l'hérédité.

S'il s'agit pour le Premier Consul de rétablir cette monarchie héréditaire à son profit, de fonder une nouvelle race royale, c'est aussitôt le disciple de Rousseau qui parle avec emphase de César, d'Auguste, de Tibère, d'Héliogabale et de Caligula, des « philtres empoisonnés de l'adulation », des « oreilles incessamment caressées par la flatterie », de « l'œil de la postérité », du « dépôt sacré des droits, des espérances et de la liberté », des « caprices sanglants, des fureurs insensées, compagnes inséparables du despotisme et de la chute des états ! »

« Bonaparte, s'écrie-t-il, ce n'est point là ce que nous attendions de toi (le tutoiement de 93), lorsque nous te laissâmes consommer ce dix-huit brumaire qui, selon tes promesses solennelles, devait être l'aurore de la paix et de la liberté ! ... Bonaparte, vous vous perdez ! Quel que soit votre plan, il vous égare: quels que soient vos projets, ils vous traînent à une catastrophe d'autant plus humiliante qu'elle sera plus fameuse, d'autant plus terrible qu'elle sera méritée... »

Rapprochement singulier. Quatre ans plus tard, Metternich prophétisera de même à l'oreille de Nesselrode, alors secrétaire à l'ambassade de Russie à Paris : « Napoléon est puissant, mais cette puissance est précaire... Préparons-nous pour le grand jour qui verra le jugement de cette étonnante aventure. »

Mais avant la catastrophe prédite par le poète de 92, avant le jugement de l'étonnante aventure annoncé par le Méphistophélès de l'Europe, il y aura Austerlitz, Iéna, Wagram, Tilsitt, Erfurt et le « parterre de rois ».

« L'Univers d'un seul homme plein. »

Napoléon ne reste la Révolution incarnée qu'à l'étranger, pour la coalition et pour les émigrés. Pour l'immense majorité des Français il est un souverain, un vrai, un souverain à la Henri IV, mais dont l'énorme personnalité absorbe la vie de la

nation. Cela Rouget de Lisle le sait, le voit et ne peut le souffrir. Ceux qui, plus habiles, s'accommodent du nouvel état de choses en attendant mieux, ou pire, et qui, comme Talleyrand, profitent du mieux en prenant en même temps leurs sûretés contre le pire, il les fait d'autant plus qu'il a essayé comme eux de lier sa fortune à celle du maître de la France, mais sans vouloir lui sacrifier ses convictions libérales, et qu'il s'est vu rejeté. Si bien que lorsque viendra la « catastrophe » tous ses espoirs se tourneront vers la monarchie des Bourbons dont il attendra, pour la troisième fois de sa vie, la fondation de la liberté.

C'est d'elle aussi qu'il espère la réparation de son injuste disgrâce. En 1820, au seuil de la vieillesse, il croira cette heure venue lors qu'il sera question de donner un épilogue à sa carrière diplomatique en l'attachant à l'ambassadeur nommé au Brésil par Louis XVIII. Mais au dernier moment, l'ambassadeur se muera en un simple chargé d'affaires dépourvu des moyens de s'adjoindre un attaché.

Cet espoir déçu jouera un rôle très grave dans la vie de Claude-Joseph. C'est en effet à partir de cette époque qu'il donnera des signes progressifs de neurasthénie, au point d'accueillir et de remâcher, des années durant, un projet de suicide que sa détresse financière faillit à plusieurs reprises lui faire réaliser. Et jusqu'à 1830 il ne cessera point de s'étonner qu'on lui ait fait grief de cette nuit de sa jeunesse où, par quelques coups d'archet sur un violon et comme en se jouant, il a déchaîné le tonnerre.

MAURICE DE LA FUYE.

---

# Le Cardinal de Forbin-Janson à Rome (1691-1697)

(*suite et fin*) (1).

## VI.

La première partie de la mission de Forbin-Janson à Rome avait tourné tout entière autour de la question des bulles; la seconde n'offre pas cette unité : une foule d'affaires s'y présentent, successivement ou simultanément. Dans toutes et dans chacune, il s'inspire pour sa conduite de deux idées directrices: au point de vue religieux, maintenir les traditions de l'église gallicane; au point de vue politique, lutter contre l'influence autrichienne.

Après l'affaire des Bulles, c'était celle de la Régale que le Roi désirait surtout accommoder; la chose lui semblait facile, l' « acquiescement », la « satisfaction » générale que toutes les églises de France avaient témoignés de son règlement, devaient à ses yeux ôter tout sujet de plaintes à la cour de Rome. « Je m'assure que cette affaire étant conduite avec toute la prudence et l'habileté que vous avez fait paraître dans toutes celles dont vous avez été chargé, elle aura aussi tout le bon succès que je m'en dois promettre. »

A Rome, on ne voyait pas les choses ainsi. « Il est certain, avait déjà dit Forbin, qu'il serait avantageux de terminer aussi cette affaire », mais il faut craindre « une négociation qui ne sera ni moins épineuse, ni de moindre durée que l'a été celle des bulles. Ainsi, si V. M. persiste dans ce dessein, il y a lieu de

(1) Voir les fascicules de janvier-mars et avril-juin de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, pages 14 et 184.

croire qu'il suffirait qu'elle témoignât, après l'entière expédition des bulles, qu'elle n'est pas éloignée de terminer celle de la Régale, et que pour cela elle prendrait les tempéraments raisonnables que S. S. lui proposerait, et sur les propositions que cette Cour ferait, on verrait bientôt s'il conviendrait au service et aux intérêts de V. M. d'entrer à présent dans cette négociation et s'il ne serait pas mieux d'attendre que la paix fût faite, d'autant plus qu'il me paraît que, quand l'affaire des bulles sera consommée, le Pape se mettra peu en peine de celle de la Régale. »

Le cardinal voyait juste : Innocent XII, en témoignant à son confesseur sa « grande satisfaction » que l'affaire des bulles fût enfin terminée, lui déclarait « qu'il aurait de la peine à s'engager dans de nouveaux embarras », il craindrait de tomber dans « un abîme de difficultés », et de se brouiller enfin avec le Roi, et tout cela pour une affaire dont personne ne parlait plus.

Louis XIV n'en revenait pas : « Je suis surpris, disait-il, que la Cour où vous êtes, qui témoignait avoir si fort à cœur de terminer l'affaire de la Régale en même temps que celle des Bulles, marque à présent si peu d'empressement à la vouloir accommoder. » — C'est, lui expliquait Forbin, que les cardinaux qui ont fait le plus d'efforts pour mêler la négociation de la Régale à celle des Bulles, ne l'ont fait que « pour embarrasser l'une par l'autre. » Ils ne se soucient pas réellement de la terminer et chercheront sans doute plutôt à la « traverser ». Il énumérait quelques-unes des difficultés à prévoir et concluait : « c'est une affaire d'une si grande délicatesse qu'il n'y faut entrer qu'avec beaucoup de circonspection. On peut prévoir que les esprits nous seront si peu favorables, qu'il est nécessaire de préparer toutes les voies avant que d'en commencer la négociation. »

Malgré l'insistance du Roi, il l'aurait donc ajournée encore, quand, au début de mars, le Pape lui dit « qu'il serait bien aise d'entrer... en quelque discussion sur cette affaire ». Surpris et heureux de cette initiative, Janson lui présenta les choses sous le jour le plus favorable : « Il ne serait pas si difficile... de trouver des expédients », ceux des cardinaux qui avaient naguère

tant réclamé la conclusion simultanée des deux affaires, ne pourraient s'opposer maintenant à celle-ci sans se contredire « et faire connaître à tout le monde que ce zèle prétendu... n'était que l'effet d'une partialité visible. » Il n'y avait pas à craindre que l'Empereur ou le roi d'Espagne « se missent en possession d'un droit semblable » : il s'agissait, en effet, « d'un droit de la couronne de France », et « il était question d'accommoder un différend, non pas d'accorder des grâces ».

Innocent XII paraissant « assez satisfait » de ces explications, Forbin proposa « que S. S. choisît quelques personnes habiles, sans partialité, et capables d'un secret, avec lesquelles, je chercherais, dit-il, les moyens les plus propres pour faire réussir cette négociation »; le Pape, après les avoir approuvés, « n'aurait pas de peine à y porter les cardinaux raisonnables et exempts de partialité... et à convaincre les autres qu'ils ne pourraient pas s'y opposer avec raison... Cette sage conduite le mettrait au-dessus de tous leurs murmures et de toutes les plaintes des Autrichiens ». — Le Pape approuva, mais quant aux négociateurs, « je crois, disait le cardinal, qu'il lui sera difficile d'en trouver qui soient à l'épreuve du crédit de nos ennemis et du dévouement qu'on a pour eux dans cette Cour... » Je suivrai l'affaire « avec beaucoup de circonspection, une application entière, et sans précipitation, mais, quoique la voie proposée soit apparemment la meilleure qu'on pouvait trouver pour la finir, si la chose est possible, je suis persuadé que tout cela ne se fera pas sans essuyer de grandes longueurs et sans trouver beaucoup de difficultés à vaincre ».

En effet, quelques semaines plus tard, Innocent XII, après avoir déclaré qu'il « voulait entrer lui-même dans la discussion » pour la faire plus vite aboutir, retombait dans ses hésitations ordinaires : « Il y penserait, ...il ferait sur cela les réflexions nécessaires... Il fallait se donner un peu de patience et le laisser faire... Il fallait agir sans précipitation... J'y pense, déclara-t-il un jour, plus que vous ne croyez, et nous la terminerons ensemble. Mais nous sommes accablé de tant d'affaires dans cette conjoncture qu'il faut se donner un peu de patience, surtout s'agissant de conclure une affaire contre laquelle tant de gens ne manqueront pas de se soulever pour la traverser et en empêcher le succès ».

Outre l'opposition du parti autrichien, « la malignité et le faux zèle » des prêtres de Pamiers réfugiés à Rome risquaient en effet de faire naître « de grands embarras et de fâcheuses difficultés ». Depuis longtemps, le Roi et le Cardinal auraient voulu les éloigner de Rome, mais comment faire sans employer la force, ce à quoi tous deux répugnaient également ? Forbin se décida à aborder le sujet avec les ministres, et ce fut avec succès : Panciatici était très favorable à l'expulsion de la « cabale » ; Albani, « après le portrait fidèle que je lui en ai fait », s'était aussi converti à cette idée ; Spada était prêt à transmettre aux intéressés l'ordre formel de quitter Rome. Le Pape lui-même avait vu Dorat, leur chef, et « lui avait dit que l'intention de V. M. était qu'ils sortissent de Rome, et la sienne qu'ils obéissent à cet ordre ». — Mais Dorat avat répondu « qu'il serait bien étrange qu'ayant eu recours au Saint-Siège pour empêcher l'établissement de la Régale et maintenir la liberté de l'église de Pamiers, il fût chassé de Rome avec indignité, et que, si Sa Sainteté voulait, ils étaient prêts de souffrir le martyre ». Il eut bien soin d'avertir ses protecteurs, et plusieurs cardinaux vinrent parler au Pape en sa faveur. Celui-ci s'en troublait et n'osait, lui non plus, « user de violence envers ces gens-là ; ils soulèveraient contre lui tous les faux-zélants de cette Cour ». — « Il est à propos de laisser dormir cette affaire, concluait Forbin, d'autant plus qu'elle n'a aucun éclat dans Rome ». Maintenant, le Pape et ses ministres sont « désabusés de la bonne opinion qu'ils avaient de leur fausse piété, et tous demeurent également convaincus que ce sont des esprits fort dangereux et fort emportés ».

Si le Cardinal essaie de faire expulser Dorat, Maille et consorts, ceux-ci ne sont pas en reste avec lui ; ils savent, ou soupçonnent, que leurs lettres sont interceptées et lues au passage ; ils les font donc « pleines de faussetés » pour donner de « fausses impressions » au Roi. « On parle toujours, écrit Maille, de la demande de M. le Cardinal de Janson contre les trois ecclésiastiques français. Personne ne comprend la politique de cette Eminence dans cette affaire... Sa Sainteté, ses ministres et toute cette Cour en est (*sic*) fort choquée. Dans la dernière audience, ce Cardinal ne manqua pas de presser et de demander la même

chose d'une manière violente et peu mesurée. Sa Sainteté entra en colère, se leva et lui dit d'un ton ferme qu'il ne le pouvait et ne devait le faire, et qu'il ne le ferait jamais... Le Pape ne peut plus souffrir les manières de ce ministre... La conduite de ce cardinal [est] devenue insupportable à tout le monde ».

Il est amusant de rapprocher de cette diatribe l'éloge que l'avocat Le Vaillant fait du cardinal. Venu à Rome pour les affaires du cardinal de Bouillon, il y prolonge son séjour pour travailler à celle de la Régale. « Il est inconcevable, écrit-il, combien Mgr le cardinal de Janson s'est acquis ici d'autorité par ses manières douces, insinuantes et honnêtes qui, accompagnées de son bon génie, doivent faire espérer le succès de toutes les affaires... Il n'y a point ici de cardinal qui gouverne mieux son esprit [l'esprit du Pape] que Mgr le Cardinal de Janson... »

Par un revirement inattendu, le Pape, dans une audience du 5 décembre 1694, déclara consentir à entrer en négociations, mais « il fallait le faire avec beaucoup de circonspection et le moins d'éclat qu'il serait possible ». Pour ne pas attirer l'attention, Toussaint vit donc les deux ministres séparément, Panciatici le samedi 11, Albani, le lendemain. Tous deux furent sans doute assez surpris au premier abord des paroles de leur interlocuteur.

« Sans prévenir aucune difficulté, je leur ai exposé l'état et la situation de l'affaire. Je reconnus bientôt qu'ils avaient des idées très contraires à celles qu'on doit avoir du droit de régale.

« Je leur fis connaître que si V. M., par une déférence respectueuse pour le Saint-Siège, voulait bien lui donner connaissance de l'exercice d'un droit de sa couronne, ce n'était pas pour l'exposer à la critique ou à la censure de la Cour de Rome... Ce droit est reconnu de tout temps dans son royaume comme un droit de sa couronne, dont ses prédécesseurs, même le roi Saint-Louis, ont joui au vu et su des Souverains Pontifes ».

Droit de la couronne, il est par suite « universel ». Plusieurs Eglises, « sur le fondement de certains privilèges mal entendus », s'en prétendaient exemptes : c'est une question de fait, qui ne peut être jugée qu'en France et par les juges du Roi, « parce que c'est une loi fondamentale de l'Etat que V. M., ne reconnaissant point de supérieur en terre pour les droits de sa

couronne, ne plaide pour ce qui les concerne que devant ses propres juges ». Ainsi fut fait, en 1608, pour l'évêché de Belley.

Quant aux quatre provinces dont on parle actuellement, « la contestation, évoquée au Conseil du Roi, examinée et discutée pendant soixante-cinq ou soixante-six ans », a fini par être jugée en faveur du Roi, et ce jugement contradictoire a passé dans sa déclaration de 1673.

« Comme ces Messieurs ont toujours fait un grand argument sur l'erreur dans laquelle ils étaient que V. M. avait fait un traité avec son clergé pour étendre la Régale, j'ai détruit cette erreur et cette prévention en leur faisant connaître que V. M. ne faisait point de traité avec ses sujets pour l'exercice de ses droits, mais que par un effet de sa bonté et de sa modération, elle donnait un accès libre et favorable à tous ceux qui veulent lui faire des remontrances ; qu'il était vrai qu'après le jugement contradictoire porté par la déclaration de V. M., le clergé de France lui avait remontré que, dans l'exercice de son droit de régale, il y pouvait avoir quelques articles qui pouvaient faire préjudice au droit des chapitres et des particuliers;

« Que V. M. avait bien voulu réfléchir sur tout ce qui lui avait été représenté, et qu'après l'avoir examiné, elle avait fait une déclaration en 1682, qui a réglé à l'avenir l'exercice de la Régale dans tout le royaume d'une manière si modérée et si avantageuse pour le clergé de France qu'il en avait rendu de très humbles actions de grâces à V. M., et qu'il avait acquiescé par un consentement unanime au jugement contradictoire rendu en 1673;

« Que personne ne s'était plaint depuis ce temps-là, et je fis remarquer que ce qui avait été fait au nom de feu Mgr l'Evêque de Pamiers avait précédé la dernière déclaration de 1682 ».

Forbin exposa ensuite ces avantages : le droit de régale donnait au Roi « la collation des bénéfices qui vaquent, et qui seraient à la collation de l'Evêque, si le siège épiscopal était rempli ». Par sa déclaration de 1682, Louis XIV avait renoncé à disposer des Doyennés, Archidiaconés, Pénitenceries, Théologales et autres prébendes ayant juridiction spirituelle et charge d'âmes, accordant ainsi à toutes les Eglises du royaume « au-delà même de ce que celles qui se prétendaient exemptes de la Régale avaient demandé comme la plus grande grâce qu'elles

pouvaient espérer » et les déchargeant « d'un grand nombre de procès qui avaient toujours été jugés à leur désavantage ». — Quant à « la jouissance des fruits temporels » le siège étant vacant, le Roi en faisait toujours la remise au nouvel évêque ; il en appliquait maintenant un tiers à la subsistance des nouveaux convertis. — « Quelque juste et satisfaisante », que fût la « possession » du Roi, il désirait, par déférence et par respect filial, que le Pape la lui confirmât par un indult ou un concordat, qui guérirait les scrupules des personnes peu instruites (1), mais cet acte ne devrait contenir aucune expression qui pût donner atteinte au droit de régate du Roi, et devrait être « également convenable » à l'autorité du Pape et au maintien des droits de la couronne.

« J'ai expliqué tout le détail d'une manière qui a fait plaisir à ces cardinaux, qui m'ont avoué de bonne foi que jamais ils n'avaient entendu cette affaire telle qu'elle était et que je la leur représentais, et qu'ils ne doutaient pas que le Pape Innocent XI n'en eût été satisfait, s'il l'avait voulu entendre de cette façon ». Mieux instruits maintenant, les deux ministres semblaient « prendre des idées plus justes et plus raisonnables ».

Mais le Pape se bornait à dire qu'il y avait encore bien des discussions en vue; au fond, il avait de la « répugnance » à traiter cette affaire. « Il voyait bien, disait-il à Janson, que Votre Majesté faisait un grand pas de souffrir qu'il entrât dans cette affaire,... il en connaissait l'importance pour le Saint-Siège, mais... il était arrêté par la difficulté de trouver des moyens d'en sortir et par la conjoncture des temps. » Sur son conseil, M. de Beauvais alla voir le cardinal Casanata; celui-ci voulait entrer « dans le fond de l'affaire », il faisait des difficultés sur le droit de collation, il ne pourrait approuver que le Pape l'autorisât par un indult, mais il n'était pas d'avis de troubler le Roi dans sa possession.

« J'ai du moins cette satisfaction, ajoutait le cardinal, que nous avons pleinement instruit les ministres du Pape et le cardinal Casanata combien il est avantageux au Saint-Siège de finir cette affaire de la manière que Votre Majesté l'a proposé, et qu'il est impossible qu'on puisse jamais parvenir à porter

(1) Le Roi serait-il du nombre? Je ne m'explique que par ses scrupules l'importance qu'il attache à la conclusion de cette affaire.

Votre Majesté d'entrer dans aucune discussion touchant le fond de son droit, ni à rien relâcher de la possession où Elle et ses prédécesseurs sont depuis tant de siècles pour la collation des prébendes, et ils paraissent être tous dans ce sentiment qu'on ne doit pas troubler Votre Majesté dans le fond de la Régale, dont elle est en possession dans les églises de son royaume ». Le Pape lui-même aurait souhait de terminer l'affaire, « il assurait Votre Majesté qu'elle n'aurait là-dessus aucun chagrin sous son pontificat,... il croyait que ses successeurs seraient dans les mêmes sentiments que lui, » mais il pensait qu' « il fallait attendre que l'Europe fût pacifiée pour la terminer ». — « Je suis persuadé, concluait Forbin, qu'il sera mieux, sans la réveiller davantage, de la laisser tomber, en attendant des conjonctures plus favorables... La laissant vieillir et assoupir par le silence et un (*sic*) espèce d'oubli, peut-être dans un conclave et au commencement d'un pontificat elle serait plus aisée à accommoder... » Il devait quitter Rome sans avoir obtenu davantage.

Au cours de ces pourparlers, il avait eu une désagréable surprise en apprenant un beau jour de juin 1695 qu'une congrégation avait été tenue secrètement au sujet des affaires de Pamiers. Quel était son objet exact ? Il l'ignorait. A tout hasard, il demanda audience au Pape, se plaignit de n'avoir pas été prévenu, rappela la « malignité » reconnue de la « cabale » des réfugiés de ce diocèse, et il se hâta d'écrire à la Cour pour avoir des informations et des ordres.

Les unes et les autres lui parvinrent lentement, vagues, brefs, donnés comme à regret : le Roi avait consenti que le nouvel évêque de Pamiers demandât « comme de lui-même » au Pape la faculté d'absoudre de tous les « cas réservés à S.S. », il s'agissait « de faire cesser tous les scrupules de conscience que ceux qui pourraient douter du pouvoir de l'évêque auraient soit sur la validité de leurs mariages et autres sacrements, ou sur les censures et excommunications fulminées contre eux ». Tout s'était traité entre le nonce et l'évêque; le Roi ne voulait pas paraître; le cardinal devait officiellement tout ignorer... cependant il en parlerait à S. S. : « Vous n'omettrez rien pour lui faire prendre la résolution d'envoyer le pouvoir pur et sim-

ple. Mais si elle y voulait ajouter quelque chose qui puisse donner atteinte à mes droits et au Concordat ou (aux) libertés de l'Eglise gallicane, vous le refuserez et me rendrez compte de ce que vous aurez fait ».

Plusieurs mois s'écoulèrent. On sut que Dorat, l'un des prêtres de Pamiers, avait eu la « hardiesse » d'aller parler de cette question au Pape, et celui-ci la « faible complaisance » de l'écouter. Dans l'ensemble, cependant, la « cabale » n'y avait pas été trop hostile. Tel qu'il fut enfin expédié, le bref aurait pu donner lieu à « plusieurs difficultés », mais en somme, « ce bref, qui n'est qu'une lettre du Pape à M. de Pamiers, n'est point un acte public et authentique... il peut le supprimer s'il veut, protester contre les clauses qui ne lui conviennent pas et ne s'en servir que secrètement... Votre Majesté n'y ayant aucune part, ses Parlements seront toujours en état de faire ce qui conviendra à son service »; enfin et surtout « le droit de régate n'est touché ni directement ni indirectement ».

## VII

A la suite de la révocation de l'édit de Nantes, le Roi avait demandé la création de plusieurs évêchés, pour assurer l'instruction des nouveaux convertis. On s'occupa d'abord de l'érection d'Alès; Forbin obtint que l'enquête réglementaire fut confiée au cardinal de Bonsi, archevêque de Narbonne, métropolitain, comme le Roi le désirait, et non pas au nonce, comme il en avait été question, mais on souleva ensuite une foule d'incidents, auxquels le cardinal résolut de parer pour le présent et pour l'avenir : « Comme j'ai remarqué, dit-il, par les difficultés qu'on nous a faites dans la Congrégation Consistoriale touchant l'érection de l'évêché d'Alès, que les affaires de France y ont beaucoup à souffrir, et qu'au contraire celles qui regardent la maison d'Autriche s'y terminent avec de grandes facilités, parce que le cardinal de Goetz, qui est de cette congrégation, les appuie d'une manière (telle) que personne n'ose s'y opposer, j'ai demandé au Pape d'entrer dans cette congrégation, ce qu'il m'a accordé avec beaucoup de bonté ». Toussaint put s'applaudir d'avoir eu cette idée : « J'arrive présentement de la Congrégation consistoriale, écrit-il au Roi le 23 mars 1694, où l'affaire

de l'érection de l'évêché d'Alais a été enfin consommée, et je puis assurer Votre Majesté que ma présence n'y a pas été inutile ».

« L'érection de l'évêché d'Alès étant entièrement consommée », Toussaint parla de celle de Blois, et, pour écarter le Nonce, proposa au Pape de donner commission à l'archevêque de Paris de faire les informations et les procédures nécessaires. « S.S., pleine d'équité et de justice, m'a dit qu'elle ne voulait se prévaloir d'aucune chose, n'exiger rien de nouveau », mais son entourage, et Spada lui-même, semblaient tenir au Nonce, dont le Roi ne voulait à aucun prix : « Vous devez plutôt vous désister de la poursuite de cette érection que de consentir à une nouveauté si contraire aux usages et coutumes de mon royaume ». Forbin insista en conséquence : « M. le Nonce ne pouvait avoir ni juridiction ni tribunal en France », l'archevêque de Paris, métropolitain, était donc tout désigné. — On parla alors de faire la procédure à Rome; Toussaint s'y opposa : c'était contraire au Concordat; il pressa le Pape « avec tant d'instances et avec des raisons si fortes de donner la commission de cette érection à M. l'archevêque de Paris qu'il y consentit ». C'est « d'une très grande conséquence... parce qu'après cet exemple et celui d'Alès, le droit des métropolitains sera si bien rétabli que cette Cour ne pourra plus prétendre de donner ces commissions au Nonce ».

Le 19 juillet 1696, la Congrégation consistoriale, « après beaucoup de contestations », admit le procès-verbal de l'archevêque et déclara qu'il y avait lieu de faire l'érection. Mais le Roi avait-il le droit de nommer aux évêchés nouvellement érigés ? — Certainement, répondit le cardinal, lorsqu'ils sont compris dans les anciens; la preuve en est qu'on n'a pas élevé cette difficulté pour Alès. — On ajourna la décision en offrant un indult que le Roi refusa. La question revint donc à la séance du 7 septembre. Toussaint dut y soutenir le droit de nomination « avec quelque chaleur... Ma présence à cette congrégation, où je présidais comme le plus ancien cardinal, fut très nécessaire pour vaincre cette difficulté, quoique mal fondée ». L'affaire traîna encore plus de huit mois; dans le consistoire du 3 juin, Janson put enfin faire la préconisation et, le 1er juillet, la proposition du premier évêque de Blois.

Cambrai n'était pas un nouvel évêché, mais la question de la nomination de l'archevêque s'y posait aussi parce que la ville venait d'être réunie à la France par le traité de Nimègue. Roi d'Espagne, Empereur, Empire et chapître avaient cédé leur droit de nomination, réel ou non, à Louis XIV, mais « soit que ce fût justice ou grâce », le Roi voulait tenir le sien du Pape, qui d'ailleurs prétendait aussi nommer l'archevèque *pleno jure.* Janson demandait donc un indult donnant explicitement à son maître le droit de nomination.

« La Congrégation, écrit-il, que le Pape avait établi pour examiner l'affaire de Cambrai, se tint le 16 de ce mois (juillet 1694). Quoique les trois cardinaux du Palais, l'Auditeur de S. S. et le Sous-Dataire, qui étaient de cette congrégation m'eussent témoigné qu'ils n'y trouvaient aucune difficulté, et qu'ils croyaient que le Pape devait accorder à Votre Majesté la grâce qu'elle souhaitait, néanmoins il est arrivé, par la malignité si ordinaire à cette Cour et le peu de vérité qu'il y a dans leurs paroles, que le seul cardinal Spada et l'Auditeur ont été pour nous ». Les trois autres conclurent à l'ajournement. Comme Forbin s'en plaignait, le Pape l'assura qu'il accorderait l'indult un peu plus tard, « ajoutant ces propres paroles : « nous espérons être bientôt en état de témoigner par des preuves effectives la reconnaissance que nous avons de la protection que le Roi donne à l'Eglise pour le bien de toute la religion catholique ». Il a conclu en me disant qu'il n'était plus nécessaire de parler à ses ministres de cette affaire et que Votre Majesté aurait assurément tout sujet de contentement... Inutile d'en parler davantage, répéta-t-il encore un peu plus tard. C'est chose faite, et je vous l'enverrai (le bref) lorsque vous y penserez le moins ».

Sur ces entrefaites, l'archevêque de Cambrai tomba malade, puis mourut. Cela rendait la décision pressante. Le cardinal exposa de nouveau ses raisons : Innocent XII devait accorder l'indult demandé; ses prédécesseurs en avaient toujours donné pour les pays conquis ou réunis à la couronne. Jamais les rois de France n'avaient admis que le Pape pourvût de plein droit aux évêchés du royaume; Louis XIV ne l'admettrait pas davantage. — « Du temps du roi d'Espagne », le roi nommait, le chapitre élisait le candidat nommé par le roi; le Pape (qui,

depuis le temps de Paul IV, refusait de reconnaître le droit d'élection du chapitre) cassait l'élection, mais pourvoyait toujours ce même candidat, en prescrivant qu'il jurerait ne prétendre jouir de l'archevêché qu'en vertu de la provision pontificale. Ensuite « ce même pourvu jurait au conseil de Bruxelles qu'il ne prétendait jouir qu'en conséquence de la nomination du roi d'Espagne », et « lorsqu'il venait à Cambrai pour prendre possession, le chapître l'obligeait de jurer qu'il ne voulait jouir que sur le fondement de son élection, qu'il prétendait de maintenir ». Louis XIV ne voulait pas de tous ces parjures.

Après quelques tergiversations, le Pape chargea Albani de rédiger l'indult demandé, et le 4 janvier 1695, il l'accordait *proprio motu,* sans réserve de sa part, sans mention de la Régale; à la vérité, il ne le donnait que pour la vie du Roi, mais il avait promis d'en donner à brève échéance un autre, qui vaudrait pour ses successeurs. « Je puis assurer Votre Majesté, écrivait Forbin, que le cardinal Albani a agi en cette occasion avec tout le zèle et l'habileté possibles pour déterminer le Pape, et il me paraît que les autres ministres l'ont secondé... Je me flatte que Votre Majesté sera satisfaite, d'autant plus qu'elle a connu par les discours du Nonce l'éloignement qu'avait cette Cour d'accorder cette grâce de la manière que je la demandais, et qu'elle a pu juger par là quelles peines il a fallu essuyer pour l'obtenir ».

De l'autre côté, tout le parti autrichien criait à la « partialité »; le cardinal de Gœtz se répandait en plaintes; l'ambassadeur d'Espagne y ajoutait des menaces; l'Empereur lui-même faisait faire de « grands reproches » au Pape, « fort mortifié » de cette levée de boucliers dans une affaire où on lui avait assuré qu'il n'aurait « aucun embarras ».

Ce fut l'abbé de Fénelon qui devint archevêque de Cambrai... Il ne devait pas s'écouler bien longtemps avant que le nouvel archevêque ne tombât dans la disgrâce du Roi qui l'avait nommé !

Certains évêchés étrangers donnent aussi de l'occupation à Forbin : l'évêque de Liège vient de mourir, « pendant que les hérétiques sont maîtres de la ville et du pays ». Une élection « libre et canonique » sera-t-elle possible ? Le Pape a pris « une résolution pleine de faiblesse » : il demandera des passeports pour les chanoines absents, en particulier pour les cardinaux de

Furstenberg et de Bouillon, (ce dernier candidat), et il prescrira a ses Nonces de tâcher d'obtenir pour l'élection « une liberté entière », mais il refuse même d'ordonner à celui de Cologne de se rendre sur les lieux et de s'assurer *de visu* que l'élection se fera dans les formes. — Le cardinal n'ose pas agir tout-à-fait à découvert, pensant « qu'il était à propos de ne rien faire paraître qui pût donner à juger que ce fût une affaire de nation »; il engage Bouillon à faire demander par les chanoines de son parti la prorogation du délai de l'élection, que le Nonce à Cologne a reçu le pouvoir d'accorder, et, si on ne l'obtient pas, « de faire faire les protestations et les oppositions nécessaires, et dans les formes, avant qu'on procède à l'élection, car ce sera le titre le plus spécieux et le plus fort qu'on pourra avoir ici pour empêcher la confirmation ».

Le passeport est refusé à Bouillon, l'élection se fait; la majorité des chanoines vote pour le prince Clément de Bavière, la minorité pour le Grand-Maître de l'ordre Teutonique, qui meurt quelques jours plus tard. Le prince Clément demande à Rome la confirmation de son élection, Bouillon envoie sa protestation « très canonique et dans toutes les formes », sur laquelle Toussaint fait « travailler les plus habiles avocats » de Rome, en attendant l'arrivée de l'avocat français Le Vaillant, envoyé tout exprès par Bouillon. Innocent XII, à qui Janson représente les procédés « anti-canoniques, violents et simoniaques » dont on a usé pour cette élection, déclare que toute l'Eglise en a été scandalisée; il espère édifier tout le monde « et les hérétiques mêmes » en rendant justice « avec tant d'exactitude que personne n'aurait sujet légitime de s'en plaindre », et il nomme une congrégation pour examiner l'affaire.

Forbin voit alors Spada; il lui représente « l'intérêt essentiel » qu'aurait le Saint-Siège à « ne point presser la décision », les « grands avantages » qu'il en pourrait tirer « pour l'avancement de la paix ». Il s'étend sur les vices qui rendent l'élection absolument nulle, et sur l'indignité du prétendant : le prince Clément est « étroitement uni avec le prince d'Orange », chef de tous les protestants d'Europe; il est « actuellement à l'armée avec lui »; il a « juré de demeurer dans les mêmes engagements... à l'égard des Hollandais »; il fait « profession d'avoir des mœurs

et des inclinations fort opposées à celles que demande l'état ecclésiastique ». Le Pape ne doit donc ni confirmer son élection, ni le nommer *proprio motu;* une nouvelle élection, si on se décidait à y procéder, ne pourrait être que « fort avantageuse » en jetant cette affaire « dans de nouveaux embarras ».

Mais le cardinal avait peu d'espoir : si le Pape déclarait toujours qu'il « ne ferait rien contre sa conscience » et qu'il « apporterait à cette affaire toutes les précautions qu'elle mérite », il ne dissimulait pas « qu'il croyait qu'il serait enfin obligé, par des raisons de conscience, de ne pas laisser plus longtemps cette église dépourvue de pasteur ». Tous les ministres de la maison d'Autriche et même le Grand-Duc agissaient en faveur du prince Clément; la cour de Rome tout entière « ne souhaite rien tant que de favoriser la maison de Bavière »; les cardinaux de la congrégation en feraient sans doute autant, et cependant « il aurait été difficile au Pape de choisir de meilleurs sujets et dont on eût du espérer des sentiments plus équitables... »

L'élection fut confirmée, en effet : le Pape, avait-on opiné, ne veut pas, après cassation, nommer *motu proprio* le prince Clément; une élection canonique par le chapitre est impossible, tant que la guerre durera, puisque les coalisés d'Augsbourg refusent les passeports nécessaires; sans pasteur, l'église de Liège irait à une ruine certaine. Il ne reste donc d'autre parti à prendre que celui de la confirmation. Toute la congrégation se rangea à cet avis, à l'exception du seul Albani, qui soutint « avec force » les raisons de Bouillon. « Rien n'était plus capable de donner à connaître les sentiments d'aversion et de partialité de cette Cour contre la France, que d'avoir fait une injustice aussi criante dans une affaire si publique, qui avait attiré les yeux de toute l'Europe ».

Bouillon ressentit vivement son échec, et il apprécia durement la conduite du Pape et de la Congrégation, — mais je veux, ajoute-t-il, « parler uniquement et bien sincèrement à Votre Eminence de ce qui me fait un très grand plaisir, qui est l'obligation infinie que je lui ai de toutes les peines qu'Elle s'est données depuis près de neuf mois pour me faire plaisir, et cela avec tout le savoir-faire, toute l'application et toute l'activité dont un cœur aussi généreux que le sien peut être capable...

Que Votre Eminence compte en toutes occasions sur ma vive reconnaissance de tous les offices efficaces qu'elle m'a rendus depuis neuf mois dans tout le cours de cette affaire, et de toutes les marques essentielles et éclatantes qu'elle m'a données de sa précieuse amitié ».

Nous avons dit la mort du Grand-Maître de l'Ordre Teutonique; elle rendait vacants tous ses bénéfices, et surtout la coadjutorerie de Mayence, dont l'archevêque était le directeur du Collège électoral et de la Diète de l'Empire; il fallait donc lui choisir un remplaçant, le plus indépendant possible des volontés de l'Empereur. Il fallait aussi écarter l'évêque de Breslau, candidat des Electeurs Palatins, qui avaient depuis longtemps fait « de grandes usurpations » sur les biens de cette église. Forbin exposa tout cela au Pape, en appuyant auprès de lui la candidature de l'évêque de Bamberg, prélat « fort attaché à la liberté de l'Allemagne », et que postulaient d'ailleurs l'Archevêque-Electeur et le chapitre. Celui-ci l'emporta et il obtint en outre le *gratis* des bulles — trente mille écus — et le droit de conserver le siège de Bamberg. Janson, qui « ne lui avait pas laissé ignorer » ses propres démarches et « l'obligation » qu'il avait au Roi, reçut de lui une lettre de remerciements. « J'ai cru, dit le cardinal, devoir donner une attention particulière à cette affaire, la croyant de la dernière importance pour le service de Votre Majesté en tous temps ».

Les ordres religieux, les abbayes, n'échappent pas à la sollicitude du cardinal : une bulle a institué un conseil de définiteurs de différentes nations auprès des Procureurs-généraux des ordres religieux à Rome. Il demande au Pape — et obtient — une déclaration portant qu'elle ne concerne pas les Chartreux ni les autres ordres dont les Généraux sont toujours français : « Cette précaution m'a paru importante pour maintenir l'autorité des Généraux... laquelle aurait reçu une grande atteinte, si leurs Procureurs-généraux avaient été assujettis à des assistants ou définiteurs italiens, espagnols ou allemands ».

Les religieux de la Trinité élisent leur général en France, à Cerfroid. Voici que les Trinitaires espagnols refusent de recon-

naître le P. de la Forge, élu suivant la coutume. Toussaint négocie la réconciliation des deux fractions de l'ordre; les moines espagnols et portugais finissent par se laisser convaincre, il ne manque plus qu'un bref confirmatif du Pape. Une congrégation avait été établie pour juger cette affaire; Forbin réussit à l'écarter « parce qu'elle l'aurait traînée en des longueurs dont on n'aurait de longtemps vu la fin », l'affaire « ne sera examinée que par les cardinaux du Palais ». Il recommande de ne pas laisser le général français venir à Rome : on ne le reconnaîtrait pas comme tel, et l'on porterait de nouveau l'affaire devant la Congrégation, qui a laissé faire le schisme et ne manquerait pas de le soutenir. Mais le Roi mal informé l'a laissé partir, et même encouragé ! Dès son arrivée à Rome, le cardinal le mande et l'invite à déguerpir au plus vite, ce qu'il fait sans trop d'hésitations. Mais la Congrégation reprend ses délibérations; le cardinal proteste, pour mettre à couvert les droits du général et des religieux français; il le fait dans les termes les plus lénifiants, de manière à ne causer à personne ni « aigreur » ni « chagrin ». Du reste, aucune décision n'a été prise, mais on parle, vu le partage, de faire choisir le nouveau général par le Pape, ou bien d'obtenir la démission des deux généraux et de procéder à une nouvelle élection à Cerfroid, ou bien de diviser l'ordre : il y aurait un général français et un général espagnol. Cela peut être « d'une très grande conséquence » pour les autres ordres qui ont un général français. Une décision favorable paraissant peu probable, Toussaint fait traîner l'affaire en longueur jusqu'à son départ de Rome.

L'abbaye de Fécamp devient vacante; Le Roi voudrait un bref lui permettant d'en consacrer les revenus pendant trois ans à « donner aux nouveaux convertis quelque moyen de subsister ». Forbin parle à Innocent XII de ce projet du Roi : « Le Pape a approuvé cette pensée, et ayant beaucoup loué la piété de Votre Majesté, il m'a dit qu'il ne pouvait pas mieux faire que de se conformer à de si saintes intentions. Sur cette réponse, j'ai cru que je ne devais point parler de bref particulier pour cela parce que, comme l'on tire ici un avantage de tout, ils pourraient prétendre en faire une loi pour l'avenir, et l'on prévient cet embarras par l'expédient que je viens de prendre ». Malheu-

reusement, le Nonce a, de son côté, écrit à Rome le projet du Roi et dit le concours du Pape nécessaire. Innocent XII en parla au cardinal : « Je répondis à S.S. que je reconnaissais en beaucoup de choses que le Nonce était peu informé de nos maximes; que, dans les nécessités des pauvres, les ecclésiastiques étaient principalement obligés de les secourir, et que Votre Majesté étant pendant les vacances des bénéfices le protecteur des églises et nommant des économes pour la conservation de ces biens, il était évident qu'Elle était en droit d'ordonner que ces biens fussent employés dans le besoin en aumônes au soulagement des pauvres. Le Pape m'a paru satisfait de l'éclaircissement que je lui ai donné sur ce sujet ».

En tout cas, Janson s'opposait à l'expédition par bulle de la permission demandée; il voulait un bref, de préférence en forme de lettre, qui lui serait communiqué à l'avance, « pour examiner s'il n'y a rien qui blesse les droits du Roi et du royaume ». Et Louis XIV ayant donné son accord — à défaut de bref, « vous ne devez plus rien demander sur ce sujet », — il tint l'affaire pour terminée. « Le Pape ne donnerait pas un bref tel que nous devons le demander, écrit-il, et il serait d'une dangereuse conséquence de le recevoir d'une autre manière ». Le mieux est de s'en tenir au consentement verbal obtenu et de ne pas « réveiller cette matière ».

## VIII

En 1695, deux édits du Roi provoquent à Rome une certaine agitation. Le premier établissait la capitation, impôt dont personne, en principe, n'était exempt. Une congrégation d'Etat s'était réunie dans le plus grand secret pour délibérer sur « ce qu'ils veulent persuader être contraire à leurs prétendues immunités de l'Eglise ». Quand il l'apprit, Janson se plaignit vivement au Pape de n'avoir pas été prévenu : « Je n'aurais pas eu de peine à leur faire voir que Votre Majesté n'avait rien fait en cela qu'elle ne soit en droit de faire, et, que, dans tout ce qui regarde la conduite de son royaume à l'égard du temporel et de la personne de ses sujets, elle ne devait en rendre compte à personne; que d'ailleurs Votre Majesté avait suspendu toutes sortes de taxes à l'égard des ecclésiastiques, s'en remettant à

l'Assemblée du Clergé... » Le Pape se retrancha sur le mauvais exemple ainsi donné, il désirait que l'immunité ecclésiastique ne parût souffrir aucune atteinte, et parla d'envoyer un bref à ce sujet. « Je lui répondis que j'étais obligé de lui représenter que s'il avait à écrire un bref, ce ne devait être qu'un bref de remerciement, et que Votre Majesté ne pourrait voir qu'avec peine qu'il voulût entrer dans une affaire qui ne le regarde point ».

Quelque temps après, « J'ai appris ici, écrit le cardinal, que le Nonce s'est avisé d'écrire au Palais que le clergé de France murmurait de ce qu'il est surchargé, mais j'ai fait assurer le Pape que le clergé, bien loin d'être dans de tels sentiments, avait au contraire fait remercier Votre Majesté des égards qu'Elle veut bien avoir pour les personnes et les biens des ecclésiastiques, dans un temps où ils étaient tous persuadés qu'ils ne pouvaient assez secourir Votre Majesté pour soutenir une guerre, dans laquelle il s'agissait plus des intérêts de la religion que de ceux de sa Couronne, et d'où dépend la conservation de leurs biens ». Et puis, Toussaint le rappelait fort à propos, l'Empereur, lui aussi, avait imposé les ecclésiastiques des pays héréditaires; « on faisait sur eux des exécutions fort violentes ».

Ce rappel opportun dut calmer le parti autrichien, — qui recommença à faire « du bruit » à propos d'un second édit qui concernait la juridiction ecclésiastique. Toussaint protesta « qu'il n'y avait rien dans cet édit... qui ne fût conforme aux décisions du concile de Trente, qu'il serait regardé par la postérité comme un monument signalé de la piété de Votre Majesté... que tout le clergé de France... (en) était pénétré de joie et de reconnaissance... Mais ils prétendent que, s'agissant de matières ecclésiastiques. Votre Majesté n'est point en droit de rien ordonner sur cela aux évêques. Je leur ai répondu, comme je le devais, que Votre Majesté était le protecteur des Canons, qu'elle était en droit et en possession d'en ordonner ou d'en suspendre l'exécution dans son royaume, qu'elle ne prescrivait rien, dans cet édit, qui n'eût été réglé par les Conciles, qu'elle avait suivi le style et la manière de s'expliquer dont les Rois ses prédécesseurs s'étaient servis sur ces matières, et enfin que rien ne pouvait s'exécuter

en France qui ne fût autorisé par un édit de Votre Majesté, sans quoi le Parlement ni les peuples n'y auraient aucun égard... »

Le cardinal croyait avoir ainsi « empêché l'effet » des « clameurs » excitées par les Autrichiens. C'était, hélas ! une illusion, et quelques semaines plus tard, il s'apercevait que l'on agissait auprès d'Innocent XII, mais, ajoutait-il, le Pape m'a paru moins informé du fond de cette affaire que troublé et embarrassé de tout ce que nos ennemis lui en disent continuellement »; il ne veut avoir « aucun embarras avec Votre Majesté »; si quelque chose faisait « de la peine à cette Cour, il le ferait savoir à Votre Majesté avec amour et confiance », et, « sans vouloir entrer en aucune discussion avec elle, il remettrait à sa piété d'en faire ce qu'elle jugerait à propos ».

Une congrégation continuait cependant à s'occuper de cette affaire, mais Janson avait depuis peu réussi à ramener aux idées françaises un certain Tourreil, qui était du parti de Pamiers, que l'on croyait à Rome d'origine flamande, et en qui plusieurs personnages haut placés avaient beaucoup de créance. Quand la congrégation se réunit, « les cardinaux Casanata, Spada et Albani (que j'avais fait instruire secrètement) dirent qu'à la vérité cet édit, à première vue, paraissait conçu dans des termes peu usités par les Princes séculiers... mais que par la lecture des anciens édits de France,... ils avaient trouvé qu'on y avait traité les mêmes affaires ecclésiastiques et avec les mêmes termes, selon le style ordinaire du royaume, et particulièrement l'article concernant les Réguliers, qui est encore beaucoup plus fort dans l'ordonnance d'Orléans... »

De nouveau, le cardinal croyait la cause gagnée, mais il tomba malade, et l'on profita de son indisposition pour faire envoyer au Roi par le Pape un bref fort désagréable. Dès qu'il fut rétabli, il vint s'en plaindre à Innocent XII et lui rappela tout ce qu'il avait déjà dit à ce sujet. Le Pape, embarrassé, lui répondit que le bref n'était que « pure cérémonie » pour faire taire les plaintes; il suffisait « que Votre Majesté réponde à son Nonce qu'elle n'a rien fait que ce qu'Elle était en droit de faire .. il en sera satisfait ». Et Toussaint ironisait : « Il sera aisé de suivre en cela le conseil de S.S. » Au surplus, le Pape était fâché que Votre Majesté n'eût pas sujet d'être satisfaite de sa conduite;

à l'avenir, il aurait « toute la circonspection » désirable; « c'était une affaire finie ». — Bien plus, il chargea Albani d'exprimer à Janson son regret d'une démarche qui avait pu déplaire au Roi, son espoir que le Nonce eût quitté Paris avant d'avoir reçu le bref malencontreux. « Il est bon quelquefois, disait Forbin, de parler au Pape avec force, pour l'empêcher de se laisser surprendre par tant d'esprits malins qui l'approchent ». Et il recommandait de n'apporter « aucun tempérament » à l'édit, « parce que cette Cour, étant accoutumée d'abuser de la condescendance qu'on a pour elle, ne manquerait peut-être pas de demander encore des changements plus considérables ». Louis XIV, contrairement à ces bons conseils, ayant fait une nouvelle déclaration, interprétative de la première, Toussaint décidait de n'en pas parler au Pape le premier, « de crainte qu'il ne croie que cette interprétation est une suite de son bref ».

Cette fois, c'était bien fini; on fit bien, l'année suivante, quelques plaintes contre des ordonnances épiscopales contraires, disait-on, aux privilèges des Réguliers; d'accord avec les généraux des Dominicains et des Franciscains, Forbin obtint du Pape qu'il ne fît faire aucune démarche à ce sujet, et qu'on attendît son retour en France pour prendre « sans éclat » les « tempéraments » qui pourraient convenir.

On attendait depuis longtemps à Rome la promotion cardinalice du Pape. Le Roi aurait bien voulu y faire comprendre son candidat, l'archevêque de Paris, d'abord, et, après qu'il fut mort, l'évêque d'Orléans. Mais Innocent XII déclarait la chose impossible : « son premier devoir était maintenant de travailler à la paix », et, pour y réussir, « il était obligé, comme Père commun, d'éviter toute apparence de partialité ». — Parmi les autres candidats, quels seraient les élus ? Le Pape, disait Toussaint, « tâchera de surprendre tout le monde, s'il le peut, et pour le temps, et pour le choix de ses sujets »; ses intentions sont bonnes, mais la prélature a été remplie par Innocent XI « de sujets qui marquaient le plus grand éloignement pour nos intérêts ». Quand la promotion se fit enfin, le cardinal reconnut que, « dans la situation présente des affaires de cette Cour, il était difficile qu'il [le Pape] pût faire une promotion qui nous fût plus favorable. » Le choix du marquis d'Arquien, français, présenté par

Jean Sobieski, son gendre, compensait celui de l'abbé de Saint Gall, Sfondrati, qui passait pour être hostile à la France. Au cardinal, qui témoignait son « chagrin » de cette nomination, le Pape affirmait qu'il aurait « autant d'égards et de ménagements » pour le Roi « qu'aucun autre du Sacré-Collège ». Sfondrati, en effet, quand il vint, selon l'usage, rendre visite à Janson, lui affirma son respect et sa « vénération » pour Louis XIV et son inclination « à travailler au maintien d'une parfaite intelligence » entre la France et Rome. Des conversations d' « affaires » s'ensuivirent, où il montra « beaucoup de douceur et de désir d'être informé de la vérité, et de contribuer, s'il le peut, à terminer ce différend » [la Régale]. Sa mort inattendue vint arrêter ces pourparlers.

« Ce qui est honteux, et qui fait tort à sa mémoire, c'est d'avoir donné sa bague de cardinal à Casoni, qui était son ami intime ». L'évêque de Beauvais ne pardonnait pas à ce dernier d'avoir, du temps d'Innocent XI, agi contre nous « avec tant de malignité et d'emportement », de n'avoir, depuis, « rien oublié pour traverser ... l'accommodement de l'affaire des bulles »; il l'avait empêché de rien obtenir depuis l'avènement d'Innocent XII, il avait fait récemment rejeter par le Roi une demande de rentrée en grâce, transmise par le cardinal Le Camus, il faisait, à ce moment même, écarter sa candidature à une nonciature.

Il était d'ailleurs satisfait de la plupart des nominations faites par le Pape : il avait obtenu celle de Maître du Sacré-Palais pour le P. Bernardin, confesseur du Pape lors du Conclave « où il travailla avec nous à son exaltation... Il est avantageux qu'il y ait dans ce poste un sujet habile, sage et affectionné au service de V. M. » — Palavicini, le nouveau gouverneur de Rome, est venu remercier « des soins que j'ai pris pour faciliter auprès de S. S. sa nomination à cette importante charge. » — Gualtieri, par sa protection, devient Vice-légat d'Avignon : « C'est un prélat fort sage et entièrement dévoué au service de V. M. Il n'y a rien qu'on n'ait fait pour le traverser, mais j'ai surmonté tous les obstacles. »

Quant au Nonce en France, Forbin fait maintenir l'usage de présenter au Roi une liste de sujets : un Pape « mal inten-

tionné » pourrait sans cela faire une nomination que la France n'agréerait pas, d'où « quelques mésintelligence » possible. Cette fois, Innocent XII propose entre autres le vice-légat d'Avignon, Delfini; c'était le préféré de Louis XIV; le cardinal s'empresse donc de l'accepter, en ajoutant qu « il n'y avait personne sur la liste » que le Roi n'eût agréé. « Afin de ne laisser à ces prélats aucun sujet de croire que V. M. leur eût préféré M. Delfini, je convins avec le Pape qu'il m'enverrait, comme il fit après cette audience, le secrétaire du chiffre, qui me témoigna que, puisque je n'avais marqué aucun éloignement des sujets qui étaient sur la liste, S. S. nommait M. Delfini à la nonciature de France ». Cette mesure eut son plein effet : tous les autres prélats de la liste « m'ont témoigné beaucoup de reconnaissance de ce que V. M. les avait agréés pour cet emploi. » — En même temps, Toussaint faisait « insinuer » au nouveau Nonce qu'il devait avoir « grande obligation » au Roi, que le principal motif de sa « fortune » était « que S. S. l'a cru le plus propre à donner satisfaction à V. M. », et qu'il « devait être extrêmement sur ses gardes au sujet de quelques esprits inquiets qui, depuis les brouilleries d'Innocent XI, ont tâché de donner aux Nonces de faux avis, pour semer la mésintelligence ».

Enfin le nouveau Nonce à Cologne, qu'il a contribué à faire désigner pour ce poste, est venu par deux fois conférer avec lui pour « régler sa conduite » de manière à satisfaire le Roi, et il aura une « correspondance particulière » avec Delfini.

Au reste, Forbin sait par lui-même reconnaître les services rendus ...et à rendre : c'est ainsi qu'il offre un bassin et une aiguière de vermeil, valant 600 livres, à l'abbé Passionei, secrétaire du Consistoire et de la Congrégation consistoriale, qui « en a bien usé dans les dernières affaires... Tout le détail des affaires du Consistoire passe par ses mains, et le rapport qu'il en fait est de grand poids auprès des cardinaux. » D'ailleurs, il « ménage avec soin » tous les ministres : « Je puis même dire qu'ils ont pour moi quelque bonté particulière. »

Au début du mois de juillet 1696, la nouvelle se répandit du traité de paix conclu entre la Savoie et la France; le duc de Savoie s'engageait même à joindre ses troupes à celles de

Louis XIV si les Allemands refusaient d'évacuer l'Italie. A Rome, sauf le parti autrichien, tout le monde exultait : « Le Pape témoigne toute la joie possible, écrit Janson. Dans l'audience qu'il me donna deux jours après, je le trouvai pénétré de l'obligation que le Saint-Siège et tous les Etats d'Italie ont à V. M., dont la puissance, la protection et la modération leur rend le repos et la liberté qu'ils avaient perdue (*sic*). » Le cardinal confia en même temps au Souverain Pontife que des négociations se poursuivaient secrètement en vue de la paix générale et lui fit connaître « d'un côté le mépris que fait l'Empereur de sa médiation, et de l'autre le véritable désir qu'a V. M. de procurer la gloire de son pontificat et de lui donner la part qu'il doit avoir à la paix d'Italie. »

Les négociations se prolongeant, le Pape s'inquiéta du sort des duchés de Castro et de Ronciglione, alors au Saint-Siège, et dont le duc de Parme demandait la restitution. Toussaint suggéra de laisser les choses en l'état établi par les traités des Pyrénées et de Pise : on maintenait ainsi les droits du duc de Parme, on ôtait « toute inquiétude » à Innocent XII, et l'on conservait un moyen de pression éventuel sur un Pape « malintentionné ». L'intervention du Roi auprès du duc de Parme arrangea les choses dans le sens désiré. « J'ai fait, disait aussi le cardinal, insinuer sous main à S. S. qu'après la conclusion de la paix générale, si l'Empereur lui faisait instance de quelque secours pour la Hongrie, elle pourrait se servir de cette occasion pour exiger de l'Empereur qu'il déclarât que les duchés de Parme et de Plaisance ne relèvent point de l'Empire, mais qu'ils sont fiefs du Saint-Siège en vertu du traité fait avec Charles-Quint. Le Pape a paru extrêmement approuver cette vue. »

## IX.

Depuis longtemps déjà, Forbin aurait voulu rentrer en France, mais, lui écrivait Pomponne, « les affaires de Rome ont succédé si heureusement entre les mains de V. E. que je ne sais dans quelles autres S. M. croirait les pouvoir remettre. » Ce fut Toussaint lui-même qui désigna son successeur en annonçant que, selon les apparences, la dignité de Doyen du Sacré-Collège

serait bientôt vacante; si le cardinal de Bouillon était présent à Rome, son ancienneté lui permettrait de la recueillir; il la désirait passionnément, et le Roi pouvait être bien aise qu'elle fut occupée par un de ses sujets. La décision fut donc vite prise.

Le cardinal de Bouillon, écrit le Roi, « ne balance pas à entreprendre ce voyage pour me donner des marques de son zèle. Celui que vous avez toujours fait paraître pour mon service, votre capacité dans les affaires et la manière dont vous avez exécuté mes ordres à mon entière satisfaction me portaient à vous retenir à Rome, nonobstant le désir que je sais que vous avez de vous rendre auprès de moi. Mais enfin il n'est pas juste, par la seule raison des services utiles que vous me rendez, de vous empêcher de venir donner ordre au gouvernement de votre diocèse et à vos affaires domestiques... Je suis informé, écrivait-il encore quelques semaines plus tard, de toutes les dépenses que vous avez faites à Rome, dans la vue qu'il était du bien de mon service de soutenir avec dignité la place que vous y occupez. Et comme vous avez fait toutes les fonctions des cardinaux à qui l'on donne le titre de protecteur, j'ai cru qu'il était juste de vous donner à peu près ce qui serait revenu au Cardinal-protecteur qui aurait proposé les évêchés de France que j'ai remplis depuis que vous êtes à Rome. Ainsi je vous permets de prendre pour vous la somme de 50 m. livres sur le fonds des Propines, et vous devez être persuadé que je trouve avec plaisir cette occasion de vous donner des marques de la satisfaction que j'ai des services importants que vous m'avez rendus (1). »

Toussaint ne pouvait que se confondre en remerciements : « Je suis trop heureux, Sire, que mon zèle et les services que j'ai tâché de rendre à V. M. lui aient été agréables, et la grâce qu'elle me fait en me le témoignant me comble d'honneur et de confusion... Quoique ce secours me soit très important dans la situation de mes affaires, ce qui m'est plus avantageux, c'est de connaître par là que V. M. est contente de mes services. Je souhaiterais de tout mon cœur qu'ils fussent plus proportionnés à mon zèle et à mon devoir, et à tant de grandes et essentielles obligations dont V. M. m'a comblé. » Il n'oublie pas de remer-

(1) 21 janvier et 14 mars 1697. — Aff. Etr., Rome, t. 381, f^os 18-19 et 146-7.

cier aussi Torcy : « Combien je vous suis obligé des termes pleins de bonté dont le Roi s'est servi dans sa dépêche, pour me marquer la satisfaction qu'il a de mes services. Ce sont des effets de l'amitié de feu M. votre père et de la vôtre ».

Dès la réception de la première lettre du Roi, le cardinal avait annoncé son rappel au Pape : « Je demeurai confus, dit-il, des expressions de tendresse et d'affection avec lesquelles S. S. me parla sur mon départ ». Il en profita pour renouveler ses instances pour la promotion de l'évêque d'Orléans. Innocent XII attendait, espérant encore que l'Empereur modifierait son choix et que le roi d'Espagne fixerait enfin le sien. Sa Sainteté « était si peu satisfaite de ces princes, que sans l'empressement que V. M. témoigne pour la promotion de M. l'évêque d'Orléans, elle n'en ferait point pour les Couronnes »; Innocent XII cependant « espérait donner cette consolation à V. M. avant mon départ, et à moi celle de ne pas laisser imparfaite une affaire dont je lui ai parlé si souvent et avec tant d'ardeur », — « Il faut, précisa-t-il un peu plus tard, que vous attendiez ici jusques au 12 juillet, que j'entrerai dans la septième année de mon pontificat. »

Cette attente cadrait avec les ordres du Roi, qui avait prescrit à Janson de rester quelque temps à Rome avec le cardinal de Bouillon : « Je crains, lui écrivait ce dernier, que V. Eminence, dans le désir qu'elle a de s'en revenir ici promptement, ne soit un peu fâchée contre moi et ne trouve que je reconnais mal ses bontés, quand elle saura que le bien du service du Roi et la joie d'être quelque temps avec elle et d'être instruit de l'état des affaires par elle-même m'a fait supplier le Roi, ce qu'il m'a accordé, que je fusse au moins un mois à Rome sous votre direction ». Or, Bouillon n'arriva à Rome que le 3 juin au soir, et ce fut d'abord pour y être malade, ce qui ne permit pas à l'évêque de Beauvais de commencer aussitôt « à l'informer de la situation présente de cette Cour et des affaires de V. M. ».

En revanche, cela lui donna une nouvelle occasion de répondre aux attaques du parti autrichien. Un jour, à la congrégation *de Propaganda Fide*, le cardinal Tanara fit un tableau pathétique de l'état de ruine où la guerre avait mis les évêchés de Spire et de Worms, alors occupés par les Français; il fallait,

concluait-il, faire à ce sujet des remontrances au Roi et l'exhorter à y faire les réparations nécessaires. « Je répondis que, comme l'Empereur était cause de tous les désordres et de la guerre même par la ligue qu'il avait faite avec le prince d'Orange et les hérétiques, c'était aussi à lui qu'il fallait s'adresser pour y remédier, et que, pour ce qui regarde la religion, il n'y avait que des remerciements à faire à V. M. qui l'avait rétablie, mais qu'il serait très à propos d'exhorter l'Empereur qui est plein d'égards pour les hérétiques avec lesquels il est uni, d'avoir autant de zèle et d'attention que V. M. pour les intérêts de l'Eglise. » Cette verte réplique eut un plein succès.

Quelques jours après, Innocent XII entra dans la septième année de son pontificat. Suivant sa promesse, il fit intimer le 22 juillet un consistoire pour la promotion des Couronnes. « Le Pape, avant de déclarer ces nouveaux cardinaux, m'a confirmé que contre l'opinion de tout le monde, il faisait cette promotion uniquement pour donner cette marque publique de la considération infinie qu'il a pour V. M. Il m'a dit toutes les difficultés que les cardinaux lui avaient suscitées par les partisans de l'Empereur et du roi d'Espagne, mais qu'il avait voulu tenir sa parole et faire cette promotion avant mon départ, pour me marquer la satisfaction particulière qu'il avait de toute la conduite que j'ai tenue pendant le temps que j'ai eu l'honneur d'être ici auprès de lui, chargé des affaires de V. M. »

Maintenant, il ne restait plus à Forbin qu'à partir; le 26 juillet, il prit congé du Pape et des cardinaux-ministres; le 27, il montait en chaise pour regagner la France. Le passage suivant d'une lettre qu'il avait écrite au Roi peut servir de conclusion à ce long récit : « J'aurai d'autant plus de joie de retourner, Sire, auprès de V. M., après une absence de plus de sept ans, et de vaquer aux occupations de mon diocèse que, grâces à Dieu, toutes les affaires de cette Cour ont été terminées heureusement et que la parfaite intelligence que V. M. a toujours souhaité de voir entre le Saint-Siège et sa couronne est aussi solidement établie qu'on le puisse désirer. »

FORBIN.

# Les Ministres et Sous-Secrétaires d'État des Affaires Étrangères [1]

L'éclat des fonctions de ministre, les honneurs qui s'attachent à ce titre, les compétitions même dont il est l'objet, tout semble prémunir contre l'oubli les personnages qui ont été investis de cette charge. Rien ne paraît *a priori* plus facile que de dresser une liste exacte de ceux qui se sont succédés comme chefs du département des Affaires étrangères depuis le 1er janvier 1589, date à laquelle un seul des quatre Secrétaires d'Etat a été exclusivement chargé des relations extérieures de la France. En réalité, de très nombreux problèmes se posent dès que l'on examine de près la succession des titulaires de cet office.

Une première question est à résoudre. Quel est le critérium à adopter pour déterminer quel personnage à une date donnée, exerçait les fonctions de ministre? Et aussitôt, on aperçoit qu'il y a deux réponses, suivant le point de vue auquel on se place. Si l'on considère l'aspect juridique, c'est l'acte du pouvoir portant nomination qui détermine la personne légalement investie de la fonction et du droit de prendre des décisions. Si l'on estime que l'enchaînement historique des faits est la considération primordiale, on sera amené à rechercher quel est le personnage qui détenait effectivement le pouvoir réel. Or, il arrive parfois que le ministre, au point de vue juridique et au point de vue historique, n'est pas un seul et même individu.

(1) On trouvera dans le présent fascicule de la *Revue d'Histoire Diplomatique* un compte rendu de l'Etat Numérique des fonds de la Correspondance politique qui vient d'être publié par les soins du Ministère des Affaires Etrangères. En tête de ce répertoire est imprimée une liste des Ministres des Affaires Etrangères jusqu'en 1871. L'étude de M. Artonne, que nous donnons ici, fournit à cette liste un complément particulièrement opportun.

Il faut distinguer pour la nomination des ministres entre l'Ancien Régime et la période moderne.

Sous l'ancienne monarchie, le Ministre n'était investi de ses pouvoirs qu'après avoir prêté serment. Il en est encore ainsi, de nos jours, en Angleterre où le Ministre reçoit des mains du roi les sceaux de son ministère après la cérémonie symbolique du baisemain.

Peut-on compter parmi les titulaires du Ministère des Affaires étrangères un ministre, nommé par le Roi, mais qui s'est démis de sa charge avant d'avoir prêté serment? Le cas se pose pour le duc de la Vauguyon, nommé le 11 juillet 1789 en remplacement de Montmorin, mais que les événements du 14 juillet surprirent avant qu'il eût accompli sa prestation de serment. Menacé par les révolutionnaires, la Vauguyon échappa, par la fuite, à leur fureur. Il gagna le Havre sous un déguisement et le faux nom de Chevalier, négociant. Arrêté par la Garde Nationale de cette ville au moment où il s'embarquait à bord d'un navire anglais à destination d'Ostende, un décret de l'Assemblée nationale le remit le 6 août en liberté. Dès le 17 juillet Louis XVI avait rappelé Montmorin à la direction du Département.

Juridiquement, le duc de la Vauguyon ne remplit pas entièrement les conditions nécessaires pour être inscrit sur la liste des ministres, mais sa nomination et celle de ses collègues ont provoqué des événements historiques dont les conséquences ont été trop considérables pour qu'une place ne lui soit pas faite parmi les successeurs de Richelieu.

Au XVII$^{e}$ siècle, la charge de Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères fut en plusieurs cas accordée en survivance à un membre de la famille du Ministre en exercice. Cette disposition qui, de nos jours, paraît si étrange, consistait à nommer en sus du titulaire d'un poste un autre personnage qui était en quelque sorte le coadjuteur de ce dernier. A la mort du fonctionnaire dont il avait la survivance, il devenait, *ipso facto*, le seul titulaire.

Pierre Brûlart, sieur de Puysieux, gendre de Villeroy, Secrétaire d'Etat en titre, fut adjoint à son beau-père, avec survivance, le 4 mars 1606; exilé le 9 août 1616, il fut réintégré dans sa charge le 30 avril 1617 après la disgrâce de Richelieu et

demeura en fonctions jusqu'au 3 février 1624, où il fut de nouveau destitué.

Henri Louis de Loménie, comte de Brienne, obtint le 20 août 1651, la survivance de son père Henri-Auguste et exerça ses fonctions conjointement avec lui depuis mai 1658 jusqu'à la retraite de celui-ci, mais se retira en même temps (19 avril 1663). Il eut l'occasion d'agir en qualité de ministre dans des circonstances mémorables. Son père n'ayant pas fait le voyage de Saint-Jean de Luz, il officia au mariage de Louis XIV.

Louis-Hugues de Lionne, marquis de Berny, obtint aussi la survivance de son père, Hugues de Lionne (5 janvier 1668), mais n'exerça la charge qu'un mois à peine après la mort de ce dernier (1er septembre 1671), le Roi ayant nommé Pomponne à sa place et invité Louvois à remplir l'intérim (27 septembre).

A côté de ces cas de survivance, l'ancien régime a connu deux cas de Secrétaires d'Etat nommés « par commission », doublant un Secrétaire d'Etat en titre (Villeroy) qui, se trouvant en disgrâce, restait pourvu de sa charge sans l'exercer : ceux de Claude Mangot (9 août — 25 octobre 1616) et de Richelieu (30 novembre 1616 — 24 avril 1617), la Commission de ce dernier portant qu'il exercerait avec Villeroy « conjointement ou séparément ».

Pour la période moderne, il n'est plus de ministres en survivance et le serment n'est pas exigé. C'est la nomination par le pouvoir exécutif qui crée le ministre et cette création est constatée par l'insertion du décret dans le *Journal Officiel* et le Bulletin des Lois.

La nomination ne nécessite pas l'acceptation formelle du nouveau ministre. Celui-ci est juridiquement le seul titulaire tant que sa démission n'est pas connue. Plusieurs ministres ont fait savoir qu'ils n'acceptaient pas leur nomination avant d'avoir pris possession de leurs fonctions. Ce sont Mangourit, nommé commissaire aux Relations extérieures le 13 brumaire an III (3 novembre 1794) et qui a refusé par lettre du 15 brumaire, le duc de Laval-Montmorency, nommé par ordonnance du 24 avril 1829, remplacé le 14 mai 1829 par Portalis, déjà intérimaire; Maximilien Gérard de Rayneval, nommé le 31 octobre 1849, et remplacé le 17 novembre par le général vicomte de la Hitte.

Deux ministres se trouvaient en poste à l'étranger quand la

nouvelle de leur nomination leur parvint. Ils acceptèrent aussitôt et se mirent en devoir de regagner la France, mais quand ils arrivèrent le ministère dont ils faisaient partie était déjà renversé. Telle fût la triste aventure de Pierre-Paul de Méredieu, baron de Naillac, ministre à Deux-Ponts, lequel, en arrivant à Paris apprit que le second ministère Dumouriez, où le portefeuille des Affaires étrangères lui avait été réservé, n'avait duré que trois jours du 14 au 17 juin 1792. Il eut comme pendant, Charles, comte Bresson, ministre à Berlin, qui fit partie du ministère Bassano, dit des trois jours (bien qu'il ait duré du 10 au 18 novembre 1834). Bresson arriva à Paris pour savoir qu'il n'était plus ministre. Tous deux, cependant, ont également été ministres, bien que l'absence ne leur ait pas permis d'en exercer les fonctions.

Le 29 juillet 1830, Charles X se sépara de Polignac, non sans regret, et il nomma un nouveau ministère. Le duc de Mortemart en était le chef et avait en outre le portefeuille des Affaires étrangères. La Révolution ne lui permit pas de prendre possession de son ministère. et sa nomination ne fut pas publiée. Son cas se rapproche de celui du duc de la Vauguyon.

Enfin, certains ministres, régulièrement nommés, n'ont pu exercer leurs fonctions par suite de maladie et, ne se rétablissant pas assez vite, s'en sont démis avant d'avoir pris le pouvoir.

Tel est le cas de La Ferronays, ministre du 11 janvier 1829 au 24 avril de la même année, suppléé par Portalis pendant cette période.

Le général Bedeau, ministre du 29 juin au 17 juillet 1848, fut également empêché par la maladie de diriger le ministère. Comme l'existence de ce ministre a été oubliée pendant longtemps, nous étudierons un peu plus en détail les circonstances dans lesquelles il a été appelé au ministère et s'en est ensuite retiré.

C'était au lendemain des terribles journées de juin. L'Assemblée nationale avait remis le Pouvoir exécutif entre les mains du général Cavaignac en le chargeant de constituer un nouveau ministère. La tâche ne fut pas aisée. Le général maintint d'abord Bastide aux Affaires étrangères, où celui-ci avait succédé à Lamartine depuis le 11 mai, après avoir été secrétaire général du ministère depuis le 24 février 1848. Dès le lendemain, 29

juin, Cavaignac se vit dans l'obligation de remanier sa combinaison par suite du refus de l'amiral Leblanc d'accepter le portefeuille de la marine qui lui avait été attribué. Faisant alors appel au général Bedeau, le Chef du Pouvoir exécutif nomma Bastide ministre de la marine et plaça son compagnon d'armes à la tête du département des Affaires étrangères. Au commencement de la séance de l'Assemblée nationale du 29 juin, Cavaignac monta à la tribune pour annoncer les nominations qu'il venait de faire. Le général Bedeau, dit M. de Circourt, accepta avec empressement son nouveau poste. Par un étrange oubli, sa nomination et celle de Bastide ne parurent point au Moniteur, mais le *Bulletin des Lois* les enregistra sous les numéros 568 et 569 du 50e Bulletin de l'année 1848. Nul doute ne peut donc subsister sur la régularité de la nomination des deux nouveaux ministres.

Bedeau, cependant, ne pouvait pas prendre immédiatement possession de ses fonctions. En effet, le général était malade. En participant à la répression de l'insurrection de juin, il avait été blessé pendant qu'il inspectait les troupes chargées sous ses ordres de repousser les insurgés de la rue Saint-Jacques. Le docteur Leroy d'Etiolles, qui était présent lorsque Bedeau fut blessé, et qui l'accompagna de la rue Saint-Jacques à l'Hôtel de Ville, donne les détails suivants : C'est par une décharge partie de la barricade construite au coin de la rue des Noyers (1) que le général a été atteint; il a pu marcher jusqu'au delà du Petit Pont de l'Hôtel-Dieu où un brancard fut rencontré sur lequel on le plaça. La balle a traversé les chairs de la cuisse gauche d'avant en arrière et un peu obliquement du haut en bas vers le tiers inférieur du côté interne. Ni le fémur, ni l'artère poplitée n'ont été atteints par la balle. La guérison paraît devoir être prompte, ajoute le docteur. Sur l'avis des hommes de l'art, on espérait que quelques jours de repos permettraient au général Bedeau de reprendre une vie active.

En attendant, Bastide restait chargé de l'expédition des affaires courantes. De son lit, le général se préparait

---

(1) Toute la partie septentrionale de la rue des Noyers a disparu lors de l'exécution du boulevard Saint-Germain. Quelques maisons de la partie méridionale existent encore aujourd'hui en contrebas du boulevard, à l'est de la rue Saint-Jacques.

au rôle qu'il avait assumé. Il désigna comme chef de son cabinet son aide-de-camp, le lieutenant-colonel Espivent de la Villeboisnet, qui avait fait avec lui les campagnes d'Afrique. Ce dernier répondait au nom du général aux agents des Affaires étrangères qui s'adressaient à leur nouveau ministre. Il répondit ainsi à M. de Circourt. Celui-ci, chargé de mission à Berlin par Lamartine, avait été rappelé par Bastide. Il offrit ses services au général Bedeau. Par l'intermédiaire de son chef de cabinet, le ministre lui répondit qu'il comptait « sur le concours de son zèle et de son expérience et que c'était surtout sur les hommes comme lui qu'il comptait pour relever le service public et défendre loyalement les intérêts de la France ». Nos représentants à l'étranger adressaient leur correspondance au nouveau ministre, et les ambassadeurs étrangers informaient leur gouvernement du changement qui s'était produit. Entre autres, M. Firmin Rogier, ministre de Belgique à Paris envoyait, le 3 juillet, à son chef, M. d'Hoffschmidt une lettre confidentielle dans laquelle il lui donnait son sentiment sur le général Bedeau, ainsi que sur M. Quinette, nommé ministre à Bruxelles en remplacement de M. Bellocq.

Bastide exerçait ses nouvelles fonctions de ministre de la marine. Il assistait, le 13 juillet, en cette qualité aux obsèques du général Duvivier, mort des suites des blessures reçues pendant les journées de juin. Il marquait son passage à la tête de ce département en déposant sur le bureau de l'Assemblée, le 15 juillet, un projet de décret tendant à rendre l'Ecole navale de Brest entièrement gratuite à partir du 1er octobre 1848. Il demandait en même temps l'ouverture d'un crédit de 35.000 francs pour la fourniture et l'entretien des trousseaux des élèves de l'Ecole navale en 1848. Enfin, il soumettait à la signature de Cavaignac un troisième décret reculant à dix-huit ans la limite d'âge pour les candidats à l'Ecole navale justifiant d'un temps d'embarquement de dix-huit mois. Bien qu'exerçant ainsi les fonctions de ministre de la marine, Bastide continuait, à titre de ministre par intérim, à s'occuper des affaires étrangères. Un décret ne lui avait pas confié l'intérim de ce ministère, mais, suivant l'usage, il assurait l'expédition des affaires courantes en attendant le moment où son successeur pourrait venir prendre effectivement sa place. Le 30 juillet, il présente au général Cavai-

gnac M. Firmin Rogier, ministre de Belgique. Il répond le 12 juillet, à la tribune de l'Assemblée nationale, au citoyen Drouyn de Lhuys. Il accepte le renvoi au ministre des Affaires étrangères d'une pétition de M. Benjamin Poncel, français résident au Rio de la Plata. A la séance du 15 juillet, sur le rapport du citoyen Sarraus, il admet le double renvoi au chef du Pouvoir Exécutif et au citoyen ministre des Affaires Etrangères de deux pétitions des Maronites du Mont Liban. Dans ces diverses circonstances il agit comme ministre *par interim.* Sa position à la tête de deux ministères amène quelque confusion au sujet de ses titres. Le *Moniteur* du 16 juillet 1848 annonce le dépôt d'un projet de décret par le citoyen Jules Bastide, ministre des Affaires étrangères et, tout aussitôt, imprime le projet de décret en question qui est contresigné : Jules Bastide, ministre de la marine et des colonies.

Le général Bedeau ne prenait toujours pas la direction de nos affaires extérieures. Trois semaines s'étaient presque écoulées depuis sa nomination, et il n'allait pas mieux. Sa blessure, qui, au début, semblait devoir être bénigne, s'était envenimée. La fièvre empira, le danger vint et les médecins déclarèrent que, de longtemps, le malade ne serait en état de se livrer à aucun genre de travail. Le général Bedeau adressa immédiatement sa démission au Chef du Pouvoir exécutif. Le général Cavaignac remania de nouveau son ministère. Bastide retrouva son portefeuille des Affaires étrangères « en remplacement, dit le décret officiel, du général Bedeau qui, par suite des blessures reçues pendant les journées de juin, ne peut exercer ses fonctions et dont la démission est acceptée ». Le capitaine de vaisseau Verninac remplaça Bastide à la Marine.

Bastide envoya une circulaire aux agents diplomatiques de la France pour leur annoncer qu'il reprenait la direction de son département. Il resta au boulevard des Capucines jusqu'au 19 décembre 1848. Son passage à la Marine resta marqué par les décrets concernant l'Ecole navale dont il avait pris l'initiative et l'annuaire de la Marine ne manque pas d'indiquer le ministère de Bastide du 29 juin au 17 juillet 1848. Par contre dans l'esprit des contemporains le souvenir du ministère nominal du général Bedeau s'effaça rapidement. Bastide, lui-même, dira en 1858 en défendant sa politique à l'égard de l'Italie : « Depuis le 14 février

jusqu'au 10 mai, j'ai eu l'honneur d'être secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, depuis le 11 mai jusqu'au 19 décembre ministre de la République au même département » et cela sans attirer la moindre protestation.

Il n'en reste pas moins que Bedeau a été le ministre légal des Affaires étrangères pendant vingt jours, que sa nomination et son remplacement ont eu lieu d'une façon régulière, que son nom se retrouve avec cette qualité à l'époque dans de nombreux documents officiels ou privés. On ne peut donc lui refuser le titre de ministre.

Il résulte de ce qui précède que plusieurs ministres ont eu une existence parfaitement légale sans avoir pu par leurs actes diriger la politique extérieure de notre pays.

Par contre, des ministres encore plus nombreux, sans avoir la consécration légale d'une nomination en règle, ont eu une influence considérable et parfois essentielle sur la direction des Affaires étrangères. Ce sont les ministres *intérimaires*. Sous ce vocable d'intérim se dissimulent des situations en vérité bien différentes, mais l'autorité de ces intérimaires, en général, n'a pas été contestée. Il faut toutefois signaler ici l'attitude de Chateaubriand à l'égard des ministres intérimaires. Le noble vicomte avait, on le sait, une conception toute personnelle des égards qui lui étaient dus. Or, il trouvait qu'il était au-dessous de sa dignité de recevoir des instructions d'un ministre intérimaire; étant ambassadeur à Rome, le ministre d'alors, La Ferronnays, malade, fut suppléé par un intérimaire, comme nous l'avons indiqué plus haut. Chateaubriand refusa d'écrire à ce suppléant. Il adressa directement au Roi sa correspondance politique. Peut-être certains intérimaires n'auraient-ils pas accepté cette façon de procéder. Plusieurs ont eu une très grande autorité.

Tout d'abord certains ministres ont eu l'intérim des Affaires étrangères alors qu'il n'y avait aucun titulaire entre la mort ou la démission d'un ministre et la nomination de son successeur. Le mot d'*intérim* désigne alors simplement l'intention de ne pas garder ce portefeuille pour une durée indéterminée, ou le fait que l'intérimaire continue à diriger un autre département ministériel. Dans un intérim pareil, le ministre n'agit au nom de personne, mais sous sa pleine et entière responsabilité. Les noms des grands ministres à toutes les époques s'y trouvent inscrits.

C'est Louvois, du 27 septembre 1671 au 15 janvier 1672, entre la démission forcée de Berny et la nomination de Pomponne. C'est Colbert, du 18 novembre 1679 au 22 janvier 1680, entre le départ de Pomponne et la nomination de Croissy. Ce sont encore Saint Florentin, du 24 décembre 1770 au 6 juin 1771; Bertin, du 2 juin au 21 juillet 1774; Villèle, du 6 juin au 4 août 1824, entre Chateaubriand et le baron de Damas.

Dans les autres cas d'intérim, l'intérimaire agit plutôt comme mandataire du titulaire. Il peut donc, le cas échéant, différer de prendre une décision particulièrement importante avant d'avoir consulté le collègue qu'il remplace. A moins de circonstances exceptionnelles, les conséquences historiques en sont moindres.

Il se peut qu'un ministre se trouve empêché par la maladie de continuer ses travaux. Dans ce cas la durée de l'intérim peut varier entre quelques jours et quelques mois. Ces intérims ont été naturellement nombreux et il n'y a lieu que d'en noter quelques-uns, tels que celui de La Ferronnays par Portalis, dont nous avons parlé plus haut, et celui du général Sébastiani par Casimir Périer, qui a duré du 25 décembre 1831 au 13 mars 1832 et parait n'avoir pas laissé de traces dans les différentes listes de ministres.

Nombreux aussi les intérims motivés par l'absence du ministre titulaire : ainsi, lorsque Talleyrand, suivant le Premier Consul et l'Empereur dans les voyages ou les campagnes, désigne Caillard (1801) ou d'Hauterive (1802, 1804, 1806) pour le remplacer; ou, pendant la période des Congrès de la Restauration, quand Talleyrand, envoyé comme plénipotentiaire à Vienne, se fait remplacer par Jaucourt (1814-1815), Richelieu par d'Hauterive pendant le congrès d'Aix-la-Chapelle (1818), et Mathieu de Montmorençy par Villèle pendant celui de Vérone du 25 août au 30 novembre 1822. A cette catégorie doit se rattacher l'intérim de M. Bienvenu-Martin dans les tragiques journées de juillet 1914, alors que Chef d'Etat, Président du Conseil et Ministre des Affaires étrangères étaient tous absents de France. Chacun de ces intérims a son importance historique. Les deux derniers que nous allons signaler n'ont guère pour les recommander que leur incontestable curiosité. En effet, deux ministres nommés, mais non acceptants, ont été suppléés néanmoins, en attendant que leur décision fût connue, par des ministres inté-

rimaires qui se sont donc trouvés pendant quelques jours dans la position bizarre de remplaçants de ministres inexistants. C'est en qualité d'intérimaire de Bresson que le général Bernard dirigea les Affaires étrangères du 10 au 18 novembre 1834; quelques années plus tard, le général d'Hautpoul remplaçait de la même façon Gérard de Rayneval, du 31 octobre au 16 novembre 1849.

Mentionnons pour mémoire que la Commune avait un ministre des affaires étrangères et que celui-ci était Pascal Grousset.

Pour terminer cette notice sur une note un peu moins sévère, signalons que la crise ministérielle de février 1836 fût très laborieuse à dénouer. Elle dura dix sept jours et donna lieu à toutes sortes de rumeurs fantaisistes. A la Chambre des Pairs, Sémonville, devançant l'avenir, prévoyait des ministres femmes et colportait une liste fantaisiste ne comprenant que des dames de la Cour. La Présidence du Conseil était dévolue à Madame Adélaïde, Madame de Boigne avait l'Intérieur, le portefeuille des Affaires étrangères était réservé à la duchesse de Dino, la nièce de Talleyrand. La Monarchie de Juillet aurait peut-être été bien inspirée en suivant le conseil du membre de la Chambre des Pairs.

Le rôle du Ministre des Affaires étrangères dépend beaucoup de sa personnalité. Il peut difficilement déléguer ses pouvoirs ou se faire remplacer. Aussi les sous-secrétaires d'Etat ont ils été peu nombreux aux Affaires étrangères. Il sera peut-être utile de signaler ceux qui ont été nommés pendant le XIXème siècle :

Le comte Otto et le baron Bignon du 24 mars 1815 au 22 juin 1815 sous le ministère Caulaincourt.

Gérard de Rayneval du 17 octobre 1821 au 13 décembre 1821 sous le ministère Pasquier.

Le vicomte de Marcellus le 9 septembre 1829 sous le ministère Polignac.

Jules Favre du 11 mai au 6 juin 1848 sous le ministère Bastide.

Le comte Horace de Choiseul du 28 septembre 1880 au 14 novembre 1881 sous le ministère Barthélémy-Saint-Hilaire.

Eugène Spuller du 14 novembre 1881 au 30 janvier 1882 sous le ministère Gambetta.

Sur ces sept sous-secrétaires d'état, quatre devinrent par la suite ministres des Affaires étrangères.

La présence de Jules Favre pendant quelques semaines au ministère a certainement été la cause, ou au moins une des causes, de sa désignation comme ministre en 1870. C'est probablement la conséquence historique la plus importante de l'existence des sous-secrétaires d'état signalés ci-dessus.

André ARTONNE.

# COMPTES RENDUS

**Alexandre I<sup>er</sup>,** par Maurice Paléologue, de l'Académie Française. Un volume in-8°. Paris, 1937. Librairie Plon.

Observer attentivement un vaste empire tandis qu'il est emporté dans une des plus grandes tourmentes de l'histoire ; suivre avec anxiété sa lutte acharnée sur toutes ses frontières ; écouter à l'intérieur la révolution gronder comme un volcan qui se réveille ; dans une telle conjecture, veiller aux décisions du gouvernement et arbitrer ses rapports avec la France en guerre ; assister enfin, après l'avoir prévu, à l'effondrement de ce colosse dans le chaos et à son entrée dans la nuit, tel fut le rôle dévolu de 1914 à 1917 à notre représentant en Russie. De cette rude expérience, M. Maurice Paléologue a recueilli le souvenir dans trois volumes (1), que tout le monde a lus, aussi curieux qu'émouvants, riches de faits, d'idées et d'impressions, qui resteront comme le témoignage capital d'une grande époque.

Mais comment connaître un pays sans interroger son passé, sans écouter la voix de ses morts, sans scruter les mystères qui présidèrent à sa naissance et au rythme secret de son développement ? C'est ainsi que notre ambassadeur qui, durant son séjour à Pétrograd, s'était informé aux meilleures sources, nous a donné des études pénétrantes sur la vie de l'impératrice Alexandra-Feodorowna, sur les rapports de Guillaume II et de Nicolas II avant la guerre, puis sur le roman tragique de l'empereur Alexandre II. Voici que, remontant plus avant, il publie l'histoire du plus énigmatique des souverains russes, Alexandre I<sup>er</sup>.

Merveilleux sujet pour un psychologue aussi averti, qui n'a cessé de méditer au cours d'une vie active, demandant à l'observation directe autant qu'aux livres ses moyens de connaissance, curieux infatigable, élargissant sans cesse son domaine, passionné, comme le fut Paul Bourget, pour la médecine et la psychiatrie et cherchant dans les maladies mentales la source des égarements du cœur et de ses extravagances. A de telles études l'histoire russe fournit abondante matière. N'est-il pas digne de remarquer qu'un autre écrivain. Mérimée, qui fut, comme M. Paléologue, romancier politique, historien, voyageur, se soit épris de la Russie au point d'apprendre sa langue, de traduire Pouschkine, Tourgueneff et Gogol et de poursuivre de patientes recherches sur **les faux Démétrius** ou les **Cosaques d'autrefois.** Dans l'âme russe comme dans l'âme espagnole, il recherchait les bizarreries du caractère et la violence des passions. M. Paléologue

(1) *La Russie des Tsars pendant la grande guerre*, 31e édition (Plon).

romancier s'apparente à Mérimée par sa phrase nerveuse, son récit dépouillé, sa dure analyse. Mais l'ambassadeur avait de plus puissantes raisons que le dilettante qu'était Mérimée pour s'intéresser à l'histoire de la Russie.

L' « énigmatique » figure d'Alexandre Ier n'a cessé d'occuper les historiens.

Waliszewski a jeté sur ce sujet de vives lumières encore qu'un peu diffuses. Les publications, bien que fragmentaires, extraites des archives de la famille impériale par le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch, ont fourni une solide base documentaire. M. Paléologue, pour lequel l'histoire russe est familière, a beaucoup pratiqué le grand-duc et reçu ses confidences. Il était en mesure de nous donner du règne d'Alexandre Ier, avec sa maîtrise habituelle, un récit vivant, concentré, dramatique, de fixer et d'anatomiser, autant qu'il est possible, cet insaisissable Protée.

Quand le petit-fils de Catherine la Grande succéda à son père Paul Ier, c'était un charmant jeune homme de vingt-trois ans, d'une souveraine élégance, simple, généreux, captivant tous les cœurs. C'était un « ange », mais un ange déchu, car il avait « dormi » dans la nuit du 23 mars 1801, tandis que ses amis et futurs collaborateurs, étranglaient son père, Paul Ier. Le remords et la peur d'être lui-même assassiné plus tard le hantèrent toute sa vie et s'emparèrent de son esprit comme une idée fixe. Il était naturellement impressionnable et timide. « Son pire défaut qui explique tout son règne », écrit M. Paléologue, « est l'instabilité mentale. Imaginatif et nerveux, il ne se conduit que par impulsion. Les sautes d'humeur, les brusques alternatives d'égoïsme et de générosité, d'enthousiasme et d'abattement, d'allégresse et de mélancolie, de courage et de peur, la franchise toujours mêlée de réticences et de subterfuges, l'attrait puéril des plus vains plaisirs intervenant au milieu des plus graves préoccupations, enfin des lacunes bizarres dans le sens moral et les complexités malsaines dans les désirs amoureux, toutes ces disparates révèlent en lui un principe morbide, une dangereuse hérédité. Il n'est pas impunément le fils de ce dégénéré soupçonneux, cruel et grotesque, de ce monstre « à tête de mort » qu'était Paul Ier ».

L'exécution du duc d'Enghien provoqua chez Alexandre une explosion d'horreur, qu'on a peine à croire sincère. Tandis que la cour d'Autriche se taisait, il protesta publiquement. Le **Moniteur français** riposta par une allusion cinglante au meurtre de Paul Ier. Alexandre sentit l'injure et ne la pardonna jamais. Devenu l'ennemi irréconciliable de Napoléon, il ose l'affronter en personne à Austerlitz. Ce fut la déroute et la fuite éperdue. M. Paléologue en fait un tableau émouvant. « Cependant la nuit est venue, glaciale. Séparé de son état-major et de ses voitures, accompagné seulement de Czartoryski et de trois cosaques, brisé de fatigue et de honte, brûlé de fièvre, torturé par les maux d'entrailles, pleurant dès qu'il s'arrête pour rendre haleine à ses chevaux ou satisfaire ses besoins, tombant parfois de sommeil dans quelque chaumière délabrée, il atteint le troisième jour Holisth, où il ne risque plus enfin d'être capturé par les avant-gardes françaises ».

Battu pour la seconde fois, dix-huit mois après à Friedland, Alexandre connaît enfin Napoléon à Tilsitt, sur le radeau du Niemen, où ces

deux « frères » devinrent des « amis ». Fameuse rencontre, et qui a fait couler beaucoup d'encre ! Est-ce Napoléon qui conquit Alexandre ? Est-ce Alexandre qui séduit Napoléon ? Albert Vandal penchait pour la conquête. L'historien russe Tatischeff inclinait pour la séduction. Albert Sorel, plus prudent, pensait que la conquête fut précaire et la séduction provisoire. M. Paléologue, s'appuyant sur les plus récents documents, estime qu'Alexandre, quand le grand homme lui offrit son amitié, se prêta quelque temps par un jeu auquel il excellait, à ce rêve étrange. Il écrivait à sa jolie sœur Catherine, sa confidente intime, « trop intime » : « Moi ! passer une journée avec Bonaparte, être des heures en tête à tête avec lui !... Je vous demande un peu si tout cela n'a pas l'air d'un rêve ». « C'est là, écrit M. Paléologue, un phénomène bien connu des psychiatres : l'autosuggestion imaginative, la tendance constitutionnelle à se créer des illusions captieuses où la vanité se déploie librement, où l'optique de la scène déforme et vaporise les contours des choses. Encore faut-il une incitation étrangère, une circonstance favorable pour déclencher ce mécanisme dans un cerveau. Chez Alexandre, profondément abattu par le désastre de Friedland, deux paroles de son vainqueur ont produit un sursaut violent et comme une secousse électrique : « La Vistule doit être désormais la frontière de nos empires... Quand nous marcherons d'accord, nous serons les maîtres du monde... » Son esprit s'est complu dès lors dans les horizons indéterminés, dans les perspectives lointaines, fluctueuses, fantasmagoriques. Et c'est ainsi qu'ayant abandonné toute l'Europe à Napoléon, il s'est tenu pour satisfait par quelques promesses vagues en Orient ».

Mais l'Orient comprenait Constantinople que Napoléon n'entendait pas donner à Alexandre, pas plus que la Pologne à l'Ouest, ni l'hégémonie de l'Allemagne. En partant pour Erfurt, Alexandre écrivait à sa mère : « Ayons l'air d'affermir l'alliance pour endormir l'allié. Gagnons du temps et préparons-nous. Quand l'heure viendra, nous assisterons à la chute de Napoléon avec sérénité ». Est-ce assez clair ? Après Baylen, Alexandre était déjà sorti de son rêve d'amitié avec Napoléon, comme après Friedland, son rêve d'amour avec la reine Louise s'était doucement évaporé. L'entrevue d'Erfurt renforça sa résistance, car il s'y assura la complicité de Talleyrand, que suivait docilement Caulaincourt. L'Autriche n'avait plus rien à craindre d'Alexandre et, à Paris, Metternich se révélait un allié précieux, Nesselrode un espion merveilleusement renseigné.

Si, dans la période qui va s'ouvrir de 1810 à 1814, Alexandre paraît avoir montré de la hardiesse dans ses décisions, de la suite dans ses desseins, c'est qu'il est porté par l'irrésistible poussée de sa famille (sa mère, sa sœur chérie, qui peut-être veut lui succéder), de ses courtisans, de ses généraux, par l'action énergique de l'Angleterre, par l'opinion publique en Russie et dans toute l'Europe. Il crut certainement qu'il paierait de sa vie une autre attitude. C'est ainsi qu'il devint grand homme malgré lui. Il accompagna les événements plutôt qu'il ne les dirigea. Ce qui lui appartient en propre, c'est ce machiavélisme raffiné qui le faisait traiter par Napoléon de « Grec du Bas-Empire ». M. Paléologue en éclaire les détours, soit dans l'affaire du mariage manqué, soit dans la domination qu'il exerce sur Caulaincourt, soit dans les illusions qu'il entretient dans l'esprit de Napoléon. Dans la

correspondance de Joseph de Maistre, dont il s'est très heureusement servi, M. Paléologue relève ce propos d'Alexandre : « Je me rappelle un des discours que l'Empereur Napoléon m'a tenus à Erfurt : A la guerre c'est l'obstination qui fait tout ; c'est par elle que j'ai vaincu. Je lui prouverai que je me souviens de ses leçons ».

La grande erreur de Napoléon en franchissant le Niemen fut de croire qu'il allait combattre Alexandre ; c'était la Russie tout entière qu'il devait vaincre : son peuple, son hiver. C'était le « moujik », a déclaré Tolstoï et Lénine a dit : « Tout le peuple avec tout son poids fut jeté dans la balance ». Ajoutons que derrière la Russie attendait l'Europe.

L'ivresse de la victoire produisit sur Alexandre un effet que l'adversité, ni le remords lui-même, n'avaient pu provoquer : elle le convertit. Elevé par son précepteur Laharpe dans l'incrédulité voltairienne, il écrit, le 6 février 1813, à son ami Kochélew : « Ma foi est sincère et ardente... Elle me fait goûter des jouissances que j'ignorais totalement... Je place toute ma gloire à faire avancer le règne de Jésus-Christ ». C'est qu'il se croit désormais l'instrument de Dieu, chargé d'abattre Napoléon et de restaurer l'ordre en Europe. Son obsession mystique n'est pas celle de son orgueil, M. Paléologue voit dans « ces évidences intérieures », dans « la certitude que Dieu le mène à des fins non douteuses », le principe de son obstination dans cette lutte finale. Cependant sa mobilité naturelle et l'indécision de son caractère eurent encore besoin de réconfort. C'est l'énergie de Stein qui le décida à passer le Niemen et l'insistance de Pozzo di Borgo qui le détermina à franchir le Rhin.

Il y avait aussi Metternich, dont la froide résolution, doublée de ruse, fut décisive en 1813. M. Paléologue cite une curieuse lettre d'Alexandre à sa sœur Catherine, alors à Franzensbad, datée du 1er août, dans laquelle il l'engage à ne pas ménager l'argent pour avoir Metternich « tout à fait à nous ». Celui-ci a reçu de l'argent de beaucoup de souverains, peut-être de l'Angleterre, comme Napoléon le lui a dit à Dresde. Mais les mœurs du XVIIIe siècle permettaient ces faveurs de la part d'un souverain étranger quand les Etats n'étaient pas en guerre et que le souverain national était consentant. Le 1er août, l'Autriche était depuis quelque temps déjà décidée à la guerre et en complet accord avec l'Angleterre.

M. Paléologue dénonce et flétrit justement la conduite de Caulaincourt à Pleiswitz : « Il est arrivé à la trahison parfaite ; l'élève de Talleyrand est digne de son maître. » Il faut cependant ajouter que la probité de Caulaincourt n'a jamais été suspectée, qu'il était la dupe de Talleyrand plutôt que son élève et qu'en trahissant l'Empereur, il croyait, comme Talleyrand d'ailleurs, sauver l'Empire.

Alexandre, devenu à Paris non l'**Agamemnon des rois**, mais plutôt le **Talma du Nord**, comme disait Napoléon, a savouré sa vengeance au milieu d'effusions mystiques. Le 30 mars, sur les Buttes-Chaumont, il s'est écrié : « Ainsi la divine Providence a permis que cela se fît par moi ! » Il s'est donné ensuite la jouissance, le 31 mars, de se faire applaudir par les Parisiens, monté sur une jument arabe que lui avait donnée Napoléon à Erfurt, et de défendre contre les Bourbons, que d'ailleurs il jalousait, le vainqueur d'Austerlitz et de Friedland. Mais tous ces raffinements de vanité tombaient à vide. L'Angleterre, maîtresse des mers et qui finançait la coalition, avait depuis longtemps

décidé la restauration des Bourbons et le retour aux anciennes limites ; ce fut sa volonté qui s'accomplit et Talleyrand le savait bien.

De retour en Russie, Alexandre parut triste et taciturne. C'est, écrit M. Paléologue, « le symptôme très connu de la dépression physique et morale qui, chez les grands émotifs, succède inévitablement à toute satisfaction intense de l'orgueil, à toute exaltation magnifiante de la personnalité ; la vie leur semble fastidieuse, décolorée aussitôt qu'elle redevient normale ».

Au Congrès de Vienne, Alexandre trouva en face de lui deux rudes adversaires : Talleyrand et Metternich. Castlereagh les soutient. Alexandre, mis en échec, se rejette vers les plaisirs. Le Congrès s'amuse. Mais, bientôt lassé, la « céleste Roxandre de Stourdza lui communique les lettres « sublimes » de Mme de Krüdener, qui voit en lui l' « Ange noir ». Il est repris par « le mysticisme obsédant » qui le dominera jusqu'à sa mort ».

Avec une rare sagacité, M. Paléologue étudie, pendant les dix dernières années de sa vie, cet homme singulier. L'autocrate tombe dans un incurable ennui. Il invente la Sainte Alliance, mais se plaît au spectacle de sa force militaire. Il fait encore parade de libéralisme, mais livre la Russie au général Araktcheiew qui la gouverne « par des moyens à faire frémir », la Pologne au grand-duc Constantin « qui a l'air d'une hyène en fureur ». Le mysticisme le possède entièrement, mais il fait expirer sous 6.000 coups de verge des soldats mutinés. Il s'abandonne entièrement au système réactionnaire de Metternich qui triomphe en déclarant : « La Bible a désormais remplacé pour lui les Droits de l'homme ». Bientôt il ne vivra plus que dans la hantise des idées noires. M. Paléologue donne ici le diagnostic précis de la psychiatrie moderne : « mélancolie anxieuse et dépressive, compliquée d'obsession mystique et funèbre ».

En causant à Vérone avec Chateaubriand, Alexandre « avait laissé tomber le mot bizarre, connu des mystiques seuls, la **syndérèse**, et qui signifie les monologues affreux d'une conscience dévastée par le remords ». Le souvenir de la nuit du 23 mars 1801 le hantait toujours.

La fin d'Alexandre Ier est encore plus énigmatique que sa vie. A-t-il disparu clandestinement de Taganrog pour finir ses jours ermite en Sibérie ou moine en Palestine ? M. Paléologue, après une scrupuleuse enquête, ne conclut pas. Mais, avec une grande précision, il démontre les invraisemblances, les contradictions et les impossibilités des documents officiels. « Ainsi, même au delà de sa vie terrestre où s'accumulèrent tant de contrastes, de paradoxes et de bizarreries, Alexandre Ier demeure énigmatique. Le grand poète Pouschkine a résumé d'un mot l'histoire de cette âme impénétrable : « Un sphinx non deviné jusque dans la tombe. »

Dans ce qui survit du passé, chacun choisit son bien. D'Alexandre Ier, M. Maurice Paléologue, avec une rigoureuse méthode historique et une information impeccable, a voulu présenter un portrait psychologique. Sa dernière œuvre, digne de ses devancières, séduira ceux qui, dans le drame étonnant de l'histoire, aiment surtout à retrouver derrière la scène les calculs de la politique et les réalités de la nature. Ce sont ceux dont le suffrage importe. Quand l'intelligence a beaucoup voyagé, elle se penche sur l'âme humaine comme sur le seul spectacle qui ne lasse pas.

Emile Dard.

**Etat numérique des fonds de la correspondance Politique de l'origine à 1871.** Un vol. petit in-4° de 510 pages publié par le Ministère des Affaires Etrangères. Paris, 1936. Imprimerie Nationale.

Le Ministère des Affaires Etrangères a commencé la publication d'un **Inventaire sommaire de la correspondance politique,** mais ce travail avance fort lentement puisque le premier volume (Allemagne à Autriche) a paru en 1903 et que le second (Bade à Espagne) n'a été donné au public qu'en 1919. Pour ne pas laisser trop longtemps les historiens sans un guide qui pût orienter et faciliter leurs recherches, on a décidé la préparation d'un répertoire moins complet, mais qui, grâce au dévouement du personnel des Archives du Département, a pu être terminé rapidement. Il est publié dans le volume qui vient d'être mis à la disposition de stravailleurs ; pour donner une idée de son importance il suffira de dire que, pour la période antérieure à 1871, il n'y a pas eu moins de 13.000 volumes de documents à cataloguer.

On n'en donne qu'un simple **Etat numérique,** comportant, pour chaque volume, avec les dates extrêmes des pièces, l'indication brève des agents ou correspondants qui y figurent ou de la matière qu'il renferme. Ce catalogue donne un tableau complet de la correspondance politique depuis l'origine des fonds jusqu'à la date extrême des communications au public fixée par l'arrêté ministériel du 24 mai 1927 au 10 mai 1871. L'impression ayant été commencée à une époque où ces communications s'arrêtaient en 1848, on a joint au premier inventaire, qui allait des origines à cette date, une seconde partie comprenant les documents de la **période 1848-1871.** Dans une troisième partie on a catalogué la **Correspondance politique des consuls,** qui, depuis 1830, a constitué pour chaque pays une série particulière, rangée à la suite du fonds politique auquel elle se rattache.

La description de chaque volume est restée nécessairement très sommaire. Pour les volumes de la correspondance régulière, constitués au Dépôt des Affaires Etrangères avec les minutes des dépêches du Souverain et du Ministre et les expéditions originales des dépêches reçues des agents, ces volumes qui jusqu'au 18e siècle furent revêtus d'une somptueuse reliure en maroquin rouge aux armes du ministre, on s'est contenté de mentionner le nom de l'agent et les dates extrêmes des pièces. Mais d'autres volumes, reliés au 17e siècle en veau brun aux armes royales, contiennent soit des pièces émises dans la correspondance et volontairement réservées, comme les pièces jointes qu'il était d'usage de ne pas relier avec les dépêches, soit des documents restitués après la mort de l'agent, soit encore d'autres pièces diverses. Pour ceux-là on s'est efforcé par quelques brèves mentions de faire connaître leur contenu.

On trouvera en tête du volume, dressée avec tout le soin possible, une liste chronologique des ministres des Affaires étrangères de France depuis la création des quatre charges de Secrétaire d'Etat à département en 1589 jusqu'à 1871.

La publication de cet **Etat numérique** doit rendre les plus grands services à tous ceux qu'intéresse l'histoire diplomatique de notre pays et nous ne saurions la recommander trop vivement à leur attention.

H. de Manneville.

**Répertoire des représentants diplomatiques de tous les pays depuis la paix de Wesphalie.** Tome premier (1648-1715). Un vol. in-8° de 756 pages, par Ludwig BITTNER et Lothar GROSS. Oldenburg et Berlin, 1936. Edition Gerhard Stalling.

Préparé depuis près de dix ans, sous l'inspiration du Comité International des Sciences Historiques, avec l'appui du Gouvernement autrichien, de la Société allemande de recherches et de la Fondation Rockefeller, par le Docteur Ludwig Bittner, directeur des Archives de Vienne, et le Docteur Lothar Gross, sous-directeur de ces mêmes Archives, avec la collaboration de quarante savants étrangers qui ont bien voulu faire les recherches nécessaires chacun en ce qui concerne son pays, cet ouvrage monumental sera désormais un instrument indispensable de travail pour tous les savants et tous les écrivains qui s'occupent d'histoire diplomatique. On y trouvera classés sous le nom du pays qu'ils ont représenté la liste de tous les ambassadeurs, ministres, chargés d'affaires ou diplomates portant d'autres titres qui ont représenté à l'étranger tous les Etats, fut-ce les moindres d'entre ceux-ci. Des indications fournies à l'aide d'abréviations, généralement tirées de la langue latine, mais dont une table donne l'explication en latin, en français, en allemand, en anglais, en italien et en espagnol, renseignent le chercheur sur la durée de chaque mission, sa nature, son commencement, sa fin, en y ajoutant les informations spéciales qui peuvent être nécessaires. Toutes précautions ont été prises pour assurer l'exactitude des renseignements donnés : les notes fournies par le correspondant travaillant dans le pays que l'ambassadeur ou le ministre a représenté ont été notamment contrôlées par celles qu'a données sur les représentants des pays étrangers le correspondant du pays dans lequel ils étaient accrédités.

Le volume qui vient d'être publié va de 1648, date de la paix de Westphalie jusqu'aux traités d'Utrecht et à l'année 1715. Un second volume, en préparation, le continuera jusqu'à 1763.

Il est à peine besoin d'attirer l'attention, tant ils sont évidents, sur les services que doit rendre la publication de ce répertoire. Les renseignements que l'on pourra désormais y puiser facilement se trouvaient jusqu'ici dispersés dans d'innombrables volumes et souvent même il eut été impossible de se les procurer ailleurs que dans les archives plus ou moins ouvertes et souvent difficilement accessibles. Tous les historiens seront reconnaissants à la Fondation Rockefeller et au Comité International des Sciences Historiques d'avoir rendu possible l'exécution de ce beau travail d'érudition. — H. M.

---

**La fortune de la France,** par Jacques BAINVILLE. T. I. de la collection bainvillienne. 360 p. Librairie Plon.

Une vieille maison française d'éditions a pris l'initiative de recueillir et de grouper par matières les articles que Jacques Bainville, au cours d'une carrière très brillante et trop brève, a donné aux revues et aux journaux politiques et financiers où il collaborait. Les admirateurs de l'illustre écrivain pourront donc relire avec une jouis-

sance intellectuelle renouvelée et un profit toujours très grand, ces brefs commentaires, ces études plus poussées où l'événement du jour prenait, sous une plume sagace, parfois prophétique, son sens véritable et sa valeur, où nos dirigeants recevaient les leçons qu'autorisaient une vaste érudition et la parfaite connaissance de nos réactions nationales au cours des âges, où se manifestaient enfin les solides et traditionnelles qualités de la race ainsi que les plus beaux dons de styliste : compréhension lumineuse de toutes choses, pondération et bon sens, limpidité cristalline et concession savoureuse.

Le premier volume de cette collection bainvillienne porte un titre significatif « La Fortune de la France ». C'est le Bainville économiste, technicien de la monnaie et des finances françaises que nous allons entendre tout d'abord.

La nature du génie de l'éminent publiciste, sa formation d'historien le prédisposaient au rôle d'expert et de conseiller financier qu'il a tenu dans la presse, pendant plusieurs années, avec tant d'autorité. Avide de clarté, dédaigneux des idées toutes faites, des théories usées, des affirmations imprudentes ou intéressées, habile à débrouiller et à définir, Jacques Bainville allait droit au vrai, au réel, au solide. Son sens critique, une immense lecture lui permettaient de dégager les lois qui, de tout temps, ont régi la vie économique des peuples et les exemples qu'il proposait, tirés du passé, les rapprochements historiques que lui suggérait le spectacle de nos misères et de nos erreurs, illustraient sa démonstration et entraînaient la conviction. Celui qu'on est convenu d'appeler le français moyen s'étonnait de trouver attrayante une science qu'il avait jugée, jusqu'alors, aride, presque rebutante ; il méditait sur les sages paroles de l'auteur, obéissait à ses suggestions et s'en trouvait bien. J'ai un vieil ami qui doit à la lecture assidue de Bainville d'avoir sauvé de la tourmente son modeste patrimoine. L'ouvrage qui nous occupe prolongera, étendra même cette influence bienfaisante.

Aussi bien la présente conjoncture donne-t-elle à ce livre l'intérêt de l'actualité. Une crise économique de longue durée, des réformes votées hâtivement et appliquées sans souplesse ont en effet détruit l'équilibre du budget de la France, vidé les caisses publiques. Le franc est en péril. De ce malaise monétaire dont nous souffrons derechef, Jacques Bainville établit naguère le diagnostic et indiqua le remède. Il ne fut pas écouté. Se résoudra-t-on, aujourd'hui, à suivre les conseils de ce bon médecin ?

Pierre Doyon.

---

**Voyage et couronnement de Charles Quint à Bologne,** par Gh. de Boom. Une brochure de 106 pages in-8°. Bruxelles, 1936. Edition Hayez, 112, rue de Louvain.

Mlle de Boom, dont nos lecteurs connaissent les belles études sur Marguerite d'Autriche, la tante de Charles Quint, a trouvé à la bibliothèque communale de Lille un manuscrit du 16e siècle, intitulé « Miscellanea d'Antoine Le Karon », provenant de l'abbaye de Cysoing, et qui contient, avec d'autres pièces, une relation du voyage de Charles Quint à Boulogne où il fut couronné empereur par le pape Clément

VII. L'auteur de ce récit est un seigneur de Lannoy qui, nous dit-il lui-même, fut envoyé par Marguerite d'Autriche de Flandre en Italie pour donner à la Gouvernante des Pays-Bas une description détaillée des somptueuses cérémonies du couronnement de son neveu. Bien que la Commission royale d'Histoire de Belgique eût déjà publié dans ses « Voyages des Souverains des Pays-Bas » un récit du voyage du grand empereur à Boulogne, Mlle de Boom a jugé avec raison utile de faire connaître celle du Seigneur de Lannoy, beaucoup plus complète et plus pittoresque.

L'auteur, qui se complait dans son sujet, et partage son enthousiasme entre le jeune Charles Quint et sa tante, nous donne, par son récit plein de couleur, une idée de ce que pouvait être la pompe des cérémonies de cette époque. Cette rencontre en 1529 du Pape et de l'Empereur, entourés des cardinaux, des ambassadeurs des puissances voisines et de toute une foule de princes et de grands seigneurs, a dû avoir un caractère de grandeur que l'auteur a su rendre. Quelques phrases suffisent à en donner l'idée : « Le Pape print l'espée impé-
« riale nue que le sacristain lui présenta, laquelle il mit en la main
« droite de l'Empereur disant : **Accipe gladium** etc. Puis le diacre
« cardinal la print de la main de l'Empereur pour icelle rengaigner,
« et, icelle rengaignée, le Pape et ledit cardinal la seindirent à l'entour
« de l'Empereur, lequel se leva et la fit flamboyer par trois fois, puis
« icelle rengaigna et se remit à genoulx, où le Pape lui donna le monde
« en la main dextre et le sceptre en la main senestre, disant quelques
« oraisons, semblablement la couronne en chef. Et en tel état ledit
« Empereur lui baisa le pieds ainsi, à trop grande révérence ». Cependant l'esprit critique ne manque pas au narrateur et nous voyons sa raillerie n'épargner même pas la personne du Saint Père. Lorsque le Pape et l'Empereur se rendent en procession aux Jacobins de Bologne, il nous décrit ainsi le départ : « Quand la procession fut en ordre, le
« Pape et l'Empereur saillirent de l'église par la grande porte, le
« Pape monta le premier à cheval sur un tur, sy commença à lui don-
« ner l'éperon et à faire gambader, regardant les dames aux fenê-
« tres... De quoi par Sa Sainteté dévotion en cet endroit fut occulai-
« rement profanée et la contenance grave de l'Empereur louée beau-
« coup ».

H. M.

---

**Berlin,** par Henry Bidou. Un vol. in-12 de 360 pages. Paris, 1937. Librairie Bernard Grasset.

Berlin vient de célébrer par une semaine entière de fêtes le 700e anniversaire de sa naissance. Pendant des siècles Berlin ne fut qu'une bourgade fort humble. Il ne commença à se développer qu'à partir de 1490, époque où il devint la résidence des margraves ; mais il ne prit réellement de l'importance que sous Frédéric Guillaume, le Grand Electeur en 1650. C'est alors à des Français que Berlin dut son essor. Le livre d'Henry Bidou vient bien à son heure et sera accueilli avec le plus grand succès non seulement parce qu'il est de très grande actualité, plein de science et d'intérêt mais encore parce qu'il constitue une sorte de guide où, tout en flânant dans les quartiers de la ville, le lecteur s'instruira de mille choses. Il apprendra d'abord qu'une ville est

un être vivant que dans le présent il faut voir le passé lui-même et que dans ce présent habitent plusieurs siècles. Berlin ne commença à faire figure de capitale et de bien modeste capitale que dans les premières années du 18e siècle. La vie y était sans agrément. Les Allemands eux-mêmes ne s'y plaisaient pas. Le régime austère que Frédéric II, vieil avare et morose, avait inspiré à la Prusse disparut avec lui. C'est Berlin en paix dans une Europe en guerre, c'est cette cour d'une jeune reine que Mme de Stael vit en 1804. La France grandissait sans cesse. Elle avait formé la Confédération du Rhin qui mettait une partie de l'Allemagne dans sa vassalité. Cela ne pouvait durer ; la Prusse mobilisa le 9 août 1806. Voici la période la plus dramatique de l'histoire de la Prusse, l'effondrement d'une brutalité inouïe, sept ans de la plus dure des servitudes, la guerre de la délivrance, le rang retrouvé entre les grandes nations. Cette tragédie se présente pour le voyageur sous les traits de celle qui en a été un peu la cause et certainement la martyre, une figure gracieuse et douloureuse qu'on reconnaît partout : la reine Louise. M. Henry Bidou insiste particulièrement sur des considérations d'art, il nous retrace l'histoire et la réalisation de ces monuments énormes « chargés de rhétorique », et nous présente le goût de la cour pour les palais avec sa débauche de cariatides, de colonnes, d'ogives. En devenant la capitale d'un grand Empire Berlin est demeuré pour les quatre cinquièmes une ville neuve. Des fortunes énormes s'y sont édifiées. Le nouveau riche abonde. « Comme une provinciale menée dans le monde et qui perd la tête, Berlin n'a pas résisté à sa nouvelle fortune ». La corruption a éclaté. Dans les 30 ans qui ont suivi la guerre de 1870, à une génération tranquillement glorieuse a succédé une génération inquiète, cosmopolite, où grandissent l'envie, la haine, la passion du lucre. Et Berlin a rêvé un moment de devenir la première capitale de l'univers. Rêve irréalisable, car les jours mauvais sont venus et en dépit de tous ses efforts pour devenir d'abord le centre politique, économique et intellectuel de l'Allemagne unifiée, Berlin demeure une ville neuve, trop neuve et faisant l'impression de parvenue, presque aussi triste et maussade qu'à l'époque de Madame de Stael.

Dans quelques chapitres rapides mais fort précis l'auteur en finissant nous parle de la Révolution après la chute de Guillaume II, de l'après-guerre, et de ce qu'est actuellement la vie à Berlin. A cette étude il ne consacre que quelques pages ou plutôt quelques alinéas. Il ne prophétise pour l'Allemagne de demain aucun « trait nouveau » et s'abstient de tout jugement pour l'avenir mais il conclut ainsi : « Les Allemands ont fait de leur visage ce qu'ils font de leurs tableaux. Ils ont si bien frotté que ce qui est enfin apparu ce sont les dessous et moins une race que la préparation de la race : une figure composite diverse et naturelle ».

Henry de Montardy.

---

**Le Grand Condé,** par Henri Malo. Un vol. in-8° de 512 pages avec gravures. Paris, 1937. Editions Albin Michel.

M. Malo est conservateur adjoint du domaine de Chantilly. Il a écrit son livre sous le charme de la belle résidence où Condé a laissé

tant de traces des années où il y a vécu, qu'il a embellie et aimée. Ce n'est pas le grand général qu'il s'est attaché à nous faire connaître, mais l'homme doué de tant de qualités de l'esprit et du cœur que Louis XIV a dit de lui après sa mort : « Je viens de perdre le plus grand homme de mon royaume ».

Pourtant la nouvelle biographie de « Monsieur le Prince, le héros », prouve une fois de plus que le destin n'accorde aux mortels ni la gloire, ni le bonheur parfait. Nous voyons le brillant chef de guerre qui couvrait des lauriers de Rocroi le berceau de Louis XIV, le vainqueur de Lens et de Seneffe, employer pendant de longues années ses talents militaires contre son pays et contre son Roi que cependant il aimait. Nous le voyons prodiguer ses talents dans les confuses et piteuses intrigues de la Fronde. Fait pour charmer toutes les femmes, il fait par politique un mariage malheureux et le grand chagrin de sa vie est, d'après M. Malo, le sentiment que de fatales hérédités le privent de l'espoir de trouver en ses descendants de dignes successeurs de son nom. Placé par sa naissance et son mérite au premier rang après le Roi nous le voyons réduit à briguer, presqu'humble, presque timide, la faveur des commis qui représentent la puissance royale, si bien qu'un de ses familiers ose lui dire un jour : « Qu'est-ce donc que Votre Altesse Royale sollicite avec tant d'ardeur? Peut-être la position de Premier Prince du Sang ? »

Mais les faiblesses et les tristesses de l'homme contribuent sans doute au charme que le Grand Condé répand autour de lui. Louis XIV lui-même, qui a eu tant de raisons de se plaindre de sa conduite, éprouve pour lui une affection que rien n'a détruite. Il est adoré de toutes les femmes. Appréciant tout ce qui est beau, excellent connaisseur en lettres, en poésie, en art, il attire autour de lui les peintres, les sculpteurs et les poètes, sans parler des architectes et des dessinateurs de jardins qui pour lui plaire accumulent à Chantilly les merveilles. Ses fêtes n'ont pas été égalées. Il reste la plus brillante figure, après son Roi, d'un siècle grand entre tous ceux de notre histoire. Il a gagné l'amitié de Bossuet qui lui a donné, pourrait-on dire, en prononçant son oraison funèbre, une immortalité de plus, et la lecture du livre de M. Malo prouve que le grand Condé a séduit aussi son biographe.

H. DE MANNEVILLE.

---

**Histoire diplomatique des Etats-Unis,** par Samuel FLAGG BEMIS. Un vol. in-8° de 882 pages en langue anglaise. New-York, 1936, Librairie Holt et C°.

Nos lecteurs ont pu trouver, dans le fascicule 2 de 1936 de la **Revue d'Histoire diplomatique**, le compte-rendu d'un important ouvrage de MM. Bemis et Griffin, qui donnait une bibliographie extrêmement complète de tous les livres et documents relatifs à l'histoire diplomatique des Etats-Unis d'Amérique. M. Samuel Flagg Bemis, professeur à l'Université de Yale, nous donne aujourd'hui le friut des études qu'il a consacrées lui-même à ces sources multiples dont il nous avait fourni l'énumération. Il a écrit une histoire des relations

des Etats-Unis avec les puissances étrangères depuis la proclamation de l'indépendance américaine jusqu'à l'époque la plus récente, puisqu'il fait mention dans son dernier chapitre de l'accord naval signé à Londres le 25 mars 1936 entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France.

Il est malheureusement impossible de rendre compte, dans l'espace réduit dont nous disposons, de l'histoire contée par M. Bemis avec une science très complète, mais aussi avec beaucoup de clarté et d'élégance dans l'exposition ; la période sur laquelle elle s'étend est courte, puisque la jeune nation que sont les Etats-Unis d'Amérique n'est guère vieille que d'un siècle et demi ; mais les questions traitées sont des plus diverses : les affaires commerciales et maritimes tiennent autant de place que les guerres et les négociations diplomatiques proprement dites.

L'auteur ne se contente pas de rapporter les faits. Il donne aussi ses appréciations sur la politique suivie par les hommes d'Etat qui ont conduit les destinées de son pays et celles-ci ajoutent à l'intérêt de son travail. « Les Etats-Unis, dit-il, n'ont pas commis de faute grave dans leur diplomatie et n'ont laissé échapper que de légères erreurs de 1775 à 1898 ». Il les approuve surtout d'avoir su rester en dehors des luttes des puissances européennes et remarque que de ces luttes ils ont toujours tiré profit. Affirmer l'indépendance de la nouvelle république, la faire reconnaître, étendre la souveraineté du gouvernement américain jusqu'au Pacifique et à l'Alaska, préserver dans toute la mesure possible la liberté des mers, mettre fin à la colonisation par les puissances européennes du continent américain, libérer de leur domination celles qu'elles y avaient fondées, faire enfin de l'Amérique entière un domaine réservé aux Américains et qu'ils puissent développer dans la paix, telles furent les tâches que se proposèrent Washington et ses successeurs et qu'ils poursuivirent, sans s'en laisser détourner, pendant plus d'un siècle.

Les grandes erreurs commencèrent, selon M. Bemis, quand la guerre contre l'Espagne offrit l'occasion aux Américains d'étendre leur domination sur des régions qui ne faisaient pas partie de leur domaine nécessaire : après Cuba et Porto-Rico, on se laissa amener à protéger l'état de Panama, le Nicaragua, d'autres pays voisins. Encore dans la mer des Antilles les Etats-Unis avaient-ils de réels intérêts à défendre. Mais la main mise sur les Philippines fut une faute grave et l'origine d'autres fautes. Car elle entraîna la politique américaine à s'engager dans les affaires compliquées et dangereuses de l'Extrême Orient, à vouloir défendre en Chine le principe de la porte ouverte qui n'avait pas de véritable avantage pour le commerce américain, et surtout à opposer l'action des Etats-Unis à celle du Japon. De là résulte qu'aujourd'hui le premier objectif de la diplomatie américaine doit, dit M. Bemis, être le Japon. « Il n'y a pas d'autre nation avec laquelle les « Etats-Unis aient à régler des questions pouvant conduire à une « guerre. Même avec le Japon aucune question ne pourrait entraîner « une guerre, si l'on n'avait qu'à tenir compte de l'action du gouver- « nement américain. Mais il n'y a pas besoin de se mettre à deux « pour provoquer une guerre, un seul suffit ».

Bien qu'en principe il désire voir son pays rester fidèle à la politique purement continentale qu'avait formulée le président Monroë,

l'auteur ne condamne pas la participation des Etats-Unis à la grande guerre de 1914. Il reconnait qu'elle était inspirée par un idéal élevé et qu'un moment il a semblé que les idées du président Wilson allaient triompher de la politique traditionnelle inspirée par Washington. Le monde entier paraissait d'accord sur des principes de nature à prévenir le retour de l'affreux conflit et la destruction de la civilisation occidentale qui en serait la conséquence. Il sembla un moment que le peuple américain allait entrer dans la Société des Nations et peut-être en assurer le succès. Beaucoup d'américains regrettèrent alors que Wilson n'eût pas donné son adhésion et signé le traité de Versailles. Mais ce qui s'est passé depuis lors en Europe a dissipé ces regrets : le recul de l'idéal économique et l'établissement de puissantes dictatures ont brisé les espoirs qu'avait inspirés la Société des Nations. M. Bemis voit le salut de son pays dans un retour aussi complet que possible à la politique traditionnelle des fondateurs des Etats-Unis, dans l'abandon des positions inutilement prises en Extrême Orient, dans la renonciation aussi complète que possible aux protectorats dont on s'était chargé sans nécessité. « C'est en s'appuyant sur la politique continentale que la diplomatie américaine a connu le succès. Elle trouve là un terrain solide sur lequel elle peut s'appuyer tout en restant vigilante et en attendant l'avènement d'un monde meilleur ».

H. M.

---

**Babeuf et la conjuration des Egaux,** par Gérard WALTER. Librairie Payot.

Babeuf est considéré de nos jours comme le premier des socialistes modernes, il a été le dernier des révolutionnaires français. Les fondateurs de la première internationale, les communards de 1871, les exégètes soviétiques du marxisme ont contribué au culte de Babeuf et du Babouvisme. A ce titre le livre de M. Walter est fort intéressant ayant la prétention, comme l'écrit l'auteur, « de confronter l'image forgée au cours de générations successives avec la réalité pure et simple ».

Avec le rêveur dont il conte l'histoire surgit l'histoire de toute une époque étrangement dramatique où s'achevait la désagrégation d'un régime social dont les constructeurs s'étaient révélés incapables d'édifier les bases et qui s'effondrait, en étalant les buts manqués et les aspirations de la Révolution. D'origine plus que modeste Babeuf est employé comme domestique, puis comme arpenteur, il devient époux modèle et fonctionnaire zélé, connaissant à fond les pratiques de sa charge. Cependant en même temps que les rêves académiques, les rêves égalitaires le hantent. Mais les grandes déceptions arrivent et il marche vers son destin de tristesse, de gêne, de bataille. En l'automne de 1794, après six ans de révolution, il a vu disparaître de la scène politique les grands révolutionnaires : il déclare que tout a été vain, que le despotisme, surtout avec « Maximilien le cruel » a triomphé et que le temps est arrivé enfin d'essayer de reconquérir les libertés supprimées.

Il convie une grande quantité de militants sincères qui, logiques et conséquents, se tiennent prêts à recommencer la grande bataille

de classe à laquelle on ne cesse depuis si longtemps de les convier. Le salut futur est en dehors de Robespierre et de ses théories. On l'a abattu pour avoir enchaîné la liberté publique et remplacé le régime constitutionnel par la dictature de la Terreur. Il faut refaire la destinée humaine. Les institutions sociales doivent tendre toutes à un but primordial, « il faut qu'elles ôtent à l'individu l'espoir de devenir jamais ni plus riche, ni plus puissant, ni plus distingué par ses lumières qu'aucun de ses égaux ». Pour arriver à celà il faut assurer « la suffisance, mais rien que la suffisance à chacun » et organiser dans ce but la distribution des subsistances, celles-ci étant réparties dans la plus scrupuleuse égalité.

Donc, il faut agir, conspirer pour obtenir cette fameuse égalité et inciter la commune de Paris à la révolte contre la Convention, ce qui aurait pour résultat le soulèvement général du pays.

La propagande fut très énergiquement menée auprès des révolutionnaires, des sympathisants, des militaires, s'étendant à toutes les classes sociales. L'animateur principal avec ses appels à la révolution sociale sut conquérir, au printemps de 1796, une éphémère mais très éclatante célébrité, malgré des erreurs de tactique sans nombre et un évident illogisme. La constitution de 1793, était-il déclaré, est la seule et authentique charte de la liberté et de l'égalité. Hors d'elle pas de salut. Mais on sait que cette constitution n'a jamais été appliquée. A peine née elle fut déclarée suspendue pour des raisons de salut public et le pays demeura soumis au régime de la Terreur dit « du gouvernement révolutionnaire jusqu'à la paix ».

Arrêté et se voyant perdu, Babeuf au lieu de combattre le Directoire contre lequel il s'était dressé se mit à composer en étalant ses faiblesses. Par une lettre écrite de sa main il offrait même de se mettre « au service des tyrans » et il leur proposait le concours de sa plume et tout ce qu'elle possédait d'influence.

On lira avec le plus grand intérêt la relation du défilé des témoins qui remplit 45 séances de la Haute Cour réunie à Vendôme, seule compétente pour juger un procès où se trouvait impliqué un membre du corps législatif. En réalité, on voulait éviter les risques et les surprises des audiences parisiennes, un coup de main des patriotes qui aurait pu aboutir à l'acquittement triomphal des accusés. La juridiction politique offrit le même spectacle que devait présenter bien des années plus tard des procès similaires : mêmes incidents, mêmes violences, mêmes partialités ,mêmes abus soi-disant juridiques. La tradition est demeurée immuable. Des 24 personnes compromises, deux seulement, dont Babeuf, furent condamnées à mort, reconnues coupables non pas d'avoir conspiré contre l'Etat mais de provocation « par des écrits imprimés soit distribués soit affichés » au rétablissement de la constitution de 1793. Certains furent condamnés à la déportation, la plupart furent acquittés. En entendant le verdict, Babeuf essaya de se donner la mort. Livré aux médecins, il fut « remis en état » de manière à pouvoir être conduit le lendemain à l'échafaud. En disant adieu à la vie « il s'enveloppait, suivant ses propres paroles, dans le sein d'un sommeil vertueux ».

Henry DE MONTARDY.

## Pauline Bonaparte, par Joachim Kuhn. Traduit de l'allemand par G. Daubier.

Nous devons être reconnaissants à M. Joachim Kühn, qui occupe d'importantes fonctions à l'Ambassade d'Allemagne à Paris, des recherches si consciencieuses et si impartiales qu'il poursuit dans le vaste champ de l'histoire napoléonienne. Il nous donnait, il y a deux ans, une remarquable biographie de la Princesse Mathilde. Voici maintenant une **Pauline Bonaparte** aussi attrayante que fortement documentée, et qui sera probablement définitive.

Si Pauline est une des figures les plus romanesques de son temps, son nouveau peintre n'a pas cédé, comme beaucoup de ses devanciers, à la tentation de la romancer encore. Dévoilant ses égarements, repoussant les calomnies, partout il a usé de la critique la plus prudente, utilisant tout ce qui avait été déjà publié et apportant un appréciable contingent d'inédit : lettres de Pauline et des siens, notes de Beauchamp, du baron Bignou, rapports des ministres de Prusse à Rome et à Florence.

Avec raison M. Joachim Kühn a voulu présenter Pauline près de Napoléon et comme un reflet de l'astre impérial. L'éclat de sa destinée lui fut emprunté, mais aussi ses tristesses et ses malheurs. Elle aima sincèrement son frère et fut peut-être la seule de la famille avec Madame Mère, dont le dévouement ne se démentit pas. Avec Mme Récamier, elle fut aussi la plus belle femme de son temps ; mais la comparaison s'arrête là. Dans ses aventures, si bien contées par M. Kühn, on retrouve chez cette femme en apparence languissante, quelque chose de l'ardeur impériale.

Emile Dard.

---

## L'occidio del Prina e gli ultimi giorni del Regno italico, par Ceria (Luigi). Un vol. in-12. Milan, Mondadori, 1937.

Dans cet ouvrage l'auteur semble avoir eu pour objet de renouveler, en l'élargissant, un sujet d'histoire qui avait été déjà assez souvent traité pour paraître à première vue épuisé. Le 20 avril 1814, alors qu'en France Napoléon avait déjà abdiqué et qu'en Italie le prince Eugène venait de conclure un armistice avec les Autrichiens, une émeute populaire à Milan coûtait la vie au ministre des Finances Prina, qui s'était rendu odieux par ses rigueurs fiscales au cours du régime impérial. Succomba-t-il, suivant la version la plus généralement répandue dans le moment, à la vengeance de contribuables mécontents ? ou faut-il chercher à son assassinat des dessous politiques, avec des complicités mystérieuses ? La question a souvent été discutée dans le moment même et semble à distance bien difficile à éclaircir complètement.

Si M. Ceria la reprend aujourd'hui, ce n'est pas seulement pour l'examiner à fond au moyen de nouveaux documents, c'est aussi pour trouver dans cette étude l'occasion de considérations intéressantes, soit sur sa portée, soit surtout sur certains points du régime français en Lombardie. L'on trouve ainsi dans son volume et l'on peut en recommander comme la partie la plus originale, et le récit d'événements

qui ne se rattachent que par un lien assez lâche à ceux de 1814 (La Consulte de Lyon, la retraite de Russie) et surtout toute une série de portraits fouillés et vivants (Prina, Melzi, le général Pino et beaucoup d'autres pour les Italiens, le Vice-Roi Eugène et son secrétaire Méjan pour les Français). L'ouvrage est orné d'intéressantes illustrations.

Albert PINGAUD.

---

**L'influence de la conférence de Berlin de 1885 sur le droit colonial international,** par Geoffroy DE COURCEL. Un vol. in-8 de 426 pages. Paris, 1936. Editions internationales.

Dans ce volume au titre trop modeste, l'auteur nous donne d'abord une histoire sommaire de la colonisation européenne dans la région qui est devenue le bassin conventionnel du Congo et une relation fort complète et intéressante des pourparlers entre le prince de Bismarck et le baron de Courcel, qui ont préparé la conférence africaine, la reconnaissance de l'Etat Indépendant du Congo et la conclusion de l'acte de Berlin du 26 février 1885 ; il a utilisé, pour compléter les documents publiés, certaines pièces inédites que, petit-fils de notre grand ambassadeur, il a trouvé dans ses archives de famille.

Mais ce n'est là pour ainsi dire que la préface de son travail. Il a étudié en effet de la façon la plus consciencieuse les conditions du régime international établi pour une partie de l'Afrique par les actes de Berlin en 1885 et de Bruxelles en 1890 ; il a suivi l'application de ces accords et examiné les transformations qu'ont dû subir, par l'effet du temps et des événements, les règles qu'ils avaient établies. Dans une seconde partie il nous donne occasion de nous rendre compte des effets qu'a produits sur le régime ainsi institué la guerre de 1914, des tentatives faites pour maintenir la neutralité de toute la zone internationalisée et de leur échec, puis des pourparlers qui ont abouti après la guerre à la révision de l'acte de Berlin en 1919. Enfin il poursuit jusqu'à l'époque contemporaine l'histoire de l'œuvre politique, économique, juridique et sociale inaugurée en 1885.

Quiconque s'intéresse à la colonisation européenne en Afrique trouvera dans ce volume, recueillies avec soin et commentées de façon très judicieuse, nombre d'informations qui pour beaucoup de lecteurs assurément auront le mérite de la nouveauté.

H. DE MANNEVILLE.

---

**Le guêpier de l'Europe Centrale** par Louis DE VIENNE. Un vol. in-12 de 188 pages, Paris, 1937. Editions Baudimière.

M. de Vienne a réuni dans ce petit volume des études publiées par lui dans la **Nouvelle Revue de Hongrie**. Il y décrit d'un style vif et clair les difficultés et les dangers que présente la situation des Etats qui ont pris dans l'Europe Centrale la place de l'Autriche-Hongrie. Les réflexions que lui a inspirées son séjour à Budapest sur ce sujet

si grave pour notre politique extérieure ne sont pas rassurantes. Les auteurs des traités qui ont mis fin à la grande guerre ont découpé l'ancien empire en s'efforçant d'appliquer aussi justement que possible le principe des nationalités, mais leur tâche était difficile et peut-être n'ont-ils pas réussi complètement à s'abstraire des passions qu'avait déchaînées la lutte.

Ils ont été durs pour les vaincus : les fiers Hongrois, habitués à dominer les peuples voisins, ne peuvent admettre de se sentir enfermés dans de trop étroites limites ; l'Autriche, réduite à une capitale démesurée pour le territoire qui lui est laissé, et à quelques provinces, a failli de désespoir se jeter dans les bras de l'Allemagne, il a fallu pour lui rendre courage l'énergie de Dollfus et pour lui permettre de vivre le secours des grandes puissances. Cependant le malheur n'a pas réussi à unir entre elles ces deux vaincues. Les états vainqueurs: Tchécoslovaquie, Yougoslavie et Roumanie ont eu la sagesse de s'unir dans la Petite Entente, mais que de causes de division subsistent entre ces puissances et avec leur voisine la Pologne, dont la victoire commune eût dû les rapprocher ! Et les vieilles hostilités qu'avaient provoquées la domination de Vienne et de Budapest sont encore loin de s'apaiser.

Pour maintenir l'ordre et établir quelqu'harmonie dans ce guêpier on eut dû pouvoir compter sur la Société des Nations, mais son autorité a été rapidement ébranlée par les événements et son action s'est montrée peu efficace. Cependant chaque jour fait apparaître davantage la nécessité, politique autant qu'économique, de rétablir quelqu'union entre les Etats successeurs de l'Autriche-Hongrie. Seule leur association peut les sauver des périls dont les menacent leurs puissants voisins. Pourquoi faut-il que le rétablissement de la monarchie des Habsbourg, qui constituait le lien le plus solide entre les diverses parties de l'Empire, soit rendu impossible par certaines oppositions nationales, politiques et religieuses, qui apparaissent irréductibles ? Et comment rétablir l'entente entre Vienne, Prague et Budapest, que l'on sent indispensable ? M. de Vienne n'entrevoit pas la solution de ce redoutable problème, mais c'est quelque chose que de le poser dans sa gravité et son extrême complexité. H. M.

---

**Au pays des Elisabeth,** par Henry BORDEAUX de l'Académie Française. Paris, Librairie Plon.

Ce volume qui porte un beau titre de roman évoque dans ses premières pages les légendes de Sainte Elisabeth, née en 1207, dont la vie fut célébrée par Montalembert et Emile Horn. Puis l'auteur qui se dit « très curieux de visages » nous conte tout ce qu'il a appris au cours d'un voyage en Autriche et en Hongrie. Les considérations du voyageur, de l'artiste s'entremêlent à celles de l'homme politique, du diplomate et nous écoutons un plaidoyer solide sur ces ex-puissances de l'Europe Centrale, sur leur nécessité pour le maintien de l'équilibre et sur les ravages de la révolution bolchevique même quand elle ne s'exerce que durant quelques courtes semaines.

Quelle anomalie et quel péril que cette Autriche réduite à six millions et demi d'habitants avec une capitale qui en compte plus de

deux millions ! Quant à la Hongrie elle a été bien durement frappée. Sa population dans ses limites naturelles a été réduite de 18 millions à 9 millions et son territoire amputé de 72 pour 100. Ces petits Etats à l'ombre de l'Allemagne sont fatalement menacés. Comment ne pas craindre les conséquences du dépècement de la Hongrie, de ce « peuple qui ne voulait pas la guerre et qui ainsi a été le plus durement frappé ». Il y a là, dit M. Bordeaux, un état de malaise durable.

Nous apprenons également ce que fut l'occupation révolutionnaire de Bela-Kun, de cet homme aux yeux gros et saillants, aux lèvres énormes, à l'aspect d'un lézard. Petit employé, juif débrouillard et rusé, sa dictature s'exerce du 21 mars au 1er août 1919 laissant partout « une horreur sacrée ». Entouré d'une poignée d'Israélites il fit régner une épouvantable terreur et une désorganisation générale qui laissa la Hongrie ruinée et désemparée. Les Roumains entrèrent dans Buda-Pesth et Bela Kun s'enfuit. Cependant les envahisseurs continuèrent les malheurs de la Hongrie. Ils avaient mis en fuite le bolchevisme mais ils se payèrent en nature, pillant consciencieusement ceux qu'ils avaient sauvé de la Révolution.

Au cours de tant de belles pages les derniers jours de règne de l'empereur Charles nous sont contés avec l'échec de ses projets de retour à Vienne. Enfin ressuscite pour nous dans ses voyages et dans ses rêves l'Impératrice Errante comme l'appelle d'Annunzio, l'Impératrice de la Solitude comme l'appelle Barrès. Elle avait horreur de la représentation, du spectacle, des cérémonies, du pouvoir et ne s'y soumettait qu'à son corps défendant. Elle ne cessera pas non plus de chercher à se consoler de l'amour d'êtres ou de choses dont elle ne rencontrera jamais la splendeur créée par son imagination avec la nature, avec les forêts, les eaux, le ciel.

Ainsi avons-nous pu faire, grâce à l'auteur, qui nous a conduit en compagnons attentifs et charmés, un beau et instructif voyage dans ces régions proches et trop vite parcourues.

Henry de Montardy.

---

**La guerre et les hommes,** par le général Debeney. Un vol. in-8° de 382 pages. Paris, 1937. Librairie Plon.

Est-il un homme qui puisse mieux que le général Debeney connaître l'armée française ? On sait le rôle qu'il a joué pendant la guerre. Chef d'état-major de l'armée de Lorraine en 1914; major général des armées aux côtés du général Dubail pendant la crise de 1917, il a commandé une division à la bataille de Verdun, un corps d'armée à la bataille de la Somme ; en mars 1918 c'est lui qui, placé à la tête d'une armée, a sauvé Amiens menacé par la foudroyante attaque allemande et préparé la victoire finale en rétablissant la liaison un moment compromise entre l'armée anglaise en retraite et l'armée française. Après la guerre il a dirigé l'Ecole de guerre, il a été pendant six ans Chef d'état-major général de l'armée, pendant quinze ans membre du Conseil supérieur de la guerre. De quel prix sont les réflexions d'un tel homme sur les choses, sur les hommes qu'il a vus, qu'il a maniés avec tant d'autorité et de succès !

La lecture de ses pensées d'après-guerre n'est pas seulement d'un passionnant intérêt ; elle surprend parfois, car elle ébranle des opi-

nions que l'on croyait bien fondées, mais surtout elle réconforte aux heures troubles que nous vivons en montrant quelle sympathie, quelle confiance a inspiré à son chef cet admirable instrument de guerre que fut entre ses mains l'armée française. On n'a pas de peine à croire avec le général Debeney que la guerre future sera une guerre de matériel autant qu'une lutte d'hommes et qu'un matériel énorme est indispensable. Mais on s'étonne d'apprendre par lui que les machines ne réduiront nullement le nombre des hommes nécessaires à l'armée. S'il faut deux ou trois hommes pour manier un tank ou un gros canon, il en faut quarante ou cinquante pour l'entretenir, le réparer, lui assurer toutes les munitions nécessaires. Il n'y a donc à espérer de l'accroissement du matériel aucune réduction du chiffres des effectifs. On ne constate pas non plus sans surprise que dans l'opinion d'un tel chef l'armée du service obligatoire est supérieure à l'armée de métier, non pas tant par la quantité que par la qualité. Il estime en effet que l'homme qui toute sa vie est soldat devient comme l'esclave d'une sorte de routine et perd ses qualités d'élan, de spontanéité, d'ingéniosité qui font, pour une large part, le mérite de nos troupiers. Dans le même ordre d'idées le général paraît disposé à préférer un corps d'officiers dans lequel figurent en grand nombre les réservistes à un corps uniquement formé de militaires de carrière. L'ingénieur, le commerçant, le chasseur, l'instituteur, le prêtre, l'avocat mêlés avec leurs collègues de carrière constituent un mélange où l'on trouve plus de ressources variées en même temps qu'un contact plus intime avec les soldats. Ce fut une faiblesse pour l'armée allemande que son corps d'officiers, recrutés dans une caste spéciale et séparés par un profond fossé des hommes qu'ils avaient à commander.

Nous ne pouvons qu'effleurer ici quelques-unes des idées qui abondent dans ce volume riche d'enseignements. Nous voudrions seulement inspirer le désir de le lire. Il en ressort avant tout la nécessité pour la France de s'organiser pour une guerre qui peut, qu'elle le veuille ou non, lui être imposée à tout moment, et qui exigera, peut-être soudainement, la mise en œuvre immédiate de toutes les forces vives du pays. Le premier besoin est la constitution d'un ministère de la défense nationale stable dans un gouvernement fort. « Cette nécessité est urgente, dit le général Debeney, en présence d'un adversaire entièrement maître de son action politique, et dont la volonté, soustraite à toute contrainte légale et à toute discussion, peut passer instantanément de la méditation silencieuse à la réalisation immédiate ».

H. DE MANNEVILLE.

---

**Amhara, chroniques de la patrouille astrale,** texte et dessins du capitaine Caccia DOMINIONI DI SILLAVENGO. Un vol. in-12 de 212 pages. Paris, 1937. Librairie Plon.

Il s'est trouvé, dans les troupes italiennes parties pour la conquête de l'Abyssinie, un officier plein d'esprit qui savait écrire notre langue mieux que la plupart des Français de naissance. Il a eu l'heureuse idée de noter ses impressions au cours d'un raid qui des côtes brûlantes de l'Erythrée, a conduit la « patrouille astrale », c'est ainsi qu'il

nomme le détachement dont il faisait partie, à travers déserts et montagnes jusque sur les rives fraîches et boisées du lac Tsana. Comme l'auteur avait le crayon aussi alerte que sa plume il a décoré son récit de charmants croquis où il a mis autant d'entrain et de joyeuse humour que dans son texte.

Descendant d'une vieille famille piémontaise dont les membres ont guerroyé depuis les croisades, fils d'un diplomate grand ami de la France, engagé lui-même pendant la grande guerre à dix-huit ans, puis devenu ingénieur et mobilisé en 1935 comme capitaine de réserve, le comte Caccia Dominioni nous apparaît en vérité comme l'un de nos officiers d'Afrique, Soudanais ou Sahariens. Même descendance latine qui se manifeste dans cette campagne d'Abyssinie où les Italiens comme les Français du Maroc, comme jadis leurs ancêtres romains, combattirent avec la pioche autant qu'avec le fusil. Car nous voyons la colonne italienne plus absorbée encore par le travail des routes à construire que par le combat contre l'ennemi presque toujours invisible quoique toujours présent. Même bonne humeur vaillante pour supporter la rude vie de la campagne au désert, la faim, la soif, la chaleur accablante, la maladie enfin qui menace le pauvre soldat lorsqu'il boit avidement l'eau croupie d'une mare au fond de laquelle sont tapis des crocodiles.

A chaque ligne de ce carnet de route éclate la belle et joyeuse ardeur de ces jeunes Italiens partis si allègrement à la conquête d'un empire africain. Pour eux comme pour nos coloniaux, l'Afrique enflamme les cœurs, trempe les caractères. On peut espérer aussi qu'elle récompensera tant de vaillants efforts, car, après avoir franchi en quatre semaines les déserts de sable ou de pierre à la chaleur accablante, après avoir gravi les rudes montagnes où il faut tracer à coups de pioches son chemin dans les rochers mais où on a la joie de marcher au grand air et de quitter les terribles tanks dans lesquels on étouffait, après tant d'épreuves voici que l'on trouve au bord du lac Tsana une sorte de paradis ; de vertes prairies où coulent des rivières d'eau limpide, des forêts si épaisses que sous leur feuillage touffu on ne voit plus le soleil. Quelle joie pour les Alpins ! Quelle récompense de tant d'efforts ! Quels espoirs pour la colonisation future !

Mais ce qui frappe surtout dans les notes du vaillant officier c'est qu'il est vraiment par le courage tranquille, par la bonne humeur dans l'épreuve, par la souriante allégresse avec laquelle il marche au danger et même à la mort, le frère de nos soldats d'Afrique. Et l'idée même qu'un jour l'armée dont il fait partie puisse combattre non pas avec la nôtre, mais contre elle, semble, quand on ferme son livre, la pensée monstrueuse d'une chose impossible.

H. DE MANNEVILLE.

*Le Gérant* : E. CARCENAC

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)

# Cinquantenaire de la Société d'Histoire Diplomatique

La Société d'Histoire Diplomatique a terminé, il y a peu de mois, sa cinquantième année d'existence. Pour fêter cet anniversaire, elle a convié ses membres à un dîner qui a eu lieu, avec beaucoup d'éclat, le 17 novembre dernier, à 8 heures 30 du soir, dans la grande salle à manger du Cercle de l'Union, 11, boulevard de la Madeleine.

A la table d'honneur, présidée par le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur, président de la Société d'Histoire Diplomatique, avaient pris place :

L. L. Exc. Mgr Valerio Valeri, nonce apostolique; Le Breton, ambassadeur d'Argentine; le comte de Kerchove de Denterghem, ambassadeur de Belgique; Sir Eric Phipps, ambassadeur de Grande Bretagne; MM. le duc de Broglie, de l'Académie française, président du Cercle de l'Union; le duc de La Force, de l'Académie française, président de la Société d'Histoire Générale; le duc de Gramont, de l'Académie des Sciences; S. Exc. M. Camille Barrère, de l'Institut, ambassadeur de France; le Jonkheer J. Loudon, ministre des Pays Bas; M. Nicolas Politis, ministre de Grèce, membre de l'Institut; le comte de Maleville, ministre de Monaco; Fakry Pacha, ministre d'Egypte; l'honorable Philippe Roy, ministre du Canada; M. Alois Vollgrüber, ministre d'Autriche; le Comte Khuen-Hedervary, ministre de Hongrie; M. Bojidar Pouritch, ministre de Yougoslavie; MM. le comte Alexandre de Laborde, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; Charles Dupuis, de l'Académie des sciences morales et politiques; Firmin-Roz, de l'Académie des sciences morales et politiques; MM. le comte de Manneville, ministre plénipotentiaire, directeur de la Revue d'Histoire diplomati-

que, Emile Dard, ministre plénipotentiaire, et Jean de Boislisle, secrétaires de la Société d'Histoire Diplomatique, et le baron de Barante, ministre plénipotentiaire, trésorier de la Société.

Les autres tables étaient présidées chacune par l'un des ambassadeurs de France : MM. Robert de Billy, le comte Charles de Chambrun, le comte Clauzel, le marquis d'Ormesson, André de Panafieu, le comte de Saint-Quentin, qui avaient autour d'eux les invités de la Société :

MM. le général Paul Azan, le comte Louis de Blois, sénateur, Jean Boissonnas, ministre plénipotentiaire, le général Casanave, Edouard Clavery, ministre plénipotentiaire, Robert de Courcel, Edouard Decazes, Delbecq, Frangulis, André Gavoty, Edouard Girod de l'Ain, le comte Louis René de Gramont, Guillaume Grandidier, le baron de Guilhermy, le général Henrys, René Lara, le comte Charles Lepic, le commandant Adrien Le Verger, le comte de Ludre, le marquis de Luppé, le duc de Montmorency, le comte Etienne de Nalèche, André Nicolas, le comte Jean de Pange, René Pinon, Jean Pozzi, ministre plénipotentiaire, le comte de La Redorte, Saint René Taillandier, ministre plénipotentiaire, le marquis de Saporta, le général Serrigny, le marquis de Vogué.

Le menu était simple, tel cependant que les convives purent apprécier les talents du chef réputé qui préside aux cuisines du Cercle de l'Union.

Au dessert le comte de Saint-Aulaire, prit la parole en ces termes :

Excellences,
Messieurs,

Au nom du Comité de la Société d'Histoire Diplomatique, je remercie de tout cœur ses membres et ses amis qui, en si grand nombre, ont voulu fêter avec nous son Cinquantenaire.

Nous en sommes touchés et charmés ; nous n'en sommes pas étonnés. C'est le contraire qui serait étonnant. Notre Société se consacrant à l'étude de l'Histoire et, circonstance aggravante, de l'Histoire Diplomatique, se plaît, par définition, à l'évocation et au culte du passé, en commençant par son propre passé. La tradition est ici chez elle plus que partout ailleurs. Plus familiers avec les temps révolus qu'avec notre temps, nous en sommes assez peu pour ne pas croire que le monde commence à nous, et que l'Histoire, loin d'être l'éducatrice du présent, égare, ou même corrompt les générations nouvelles, comme l'enseigne une doctrine qui se dit également nou-

velle, et qui n'est, sans doute, qu'une erreur trop vieille pour savoir exactement son âge. Mlle Bertin, modiste de Marie-Antoinette, a eu bien raison de dire : « Ce qui paraît nouveau, c'est ce qui est oublié ». Celui qui a dit : « la mode d'aujourd'hui c'est ce qui sera ridicule demain » n'a pas moins raison. Cet axiome s'applique aux doctrines comme aux chapeaux. Au risque d'être ridicules aujourd'hui, mais en comptant sur les revanches de demain, nous mettons notre coquetterie à être démodés. Nous croyons que l'Histoire étant l'épreuve de la politique, doit être la tutrice de l'avenir. Nous croyons que pour dépasser, si possible, ceux qui nous ont précédés, il est bon de les continuer. Nos grands morts sont pour nous, non des absents, mais les immortels conseillers des vivants. En les écoutant pieusement, nous avons conscience de donner un exemple qui n'a jamais été plus nécessaire. En attendant que cet exemple soit suivi, nous en sommes récompensés en puisant dans le culte des ancêtres et dans la fierté du passé, notre force et notre grandeur.

Je m'excuse d'un préambule bien sévère pour un propos de table, mais qui explique la ferveur qui nous réunit autour de ces tables.

Cette piété filiale, nous la devons surtout, en ce jour, à la mémoire de notre fondateur : le duc Albert de Broglie. En créant notre Société il lui a fait un grand honneur, un honneur qui a été pour elle un grand bonheur. Il avait alors — c'était en 1887 — parcouru dans la politique et dans les lettres une carrière si éblouissante qu'elle augmentait encore le lustre d'un des noms les plus glorieux de notre histoire. Il avait écrit déjà, depuis près de quarante ans, en 1848, son premier article dans la **Revue des Deux Mondes** ; il était membre de l'Académie Française, ancien Ambassadeur, ancien Ministre des Affaires Etrangères, ancien Président du Conseil à une époque où cette fonction était aussi une haute dignité. Enfin, il avait déjà publié presque toute son œuvre historique. Tant de gloire ayant présidé à notre naissance est un peu notre marraine.

Aussi, les bonnes fées qui ont veillé sur notre enfance, parmi lesquelles, au premier rang, la Société d'Histoire Générale qui, par ses libéralités, est également notre nourrice, ont pu, en contemplant cette gloire, nous promettre un beau destin, notre fondateur nous l'ayant assuré en se conformant au sublime conseil de Platon : « C'est audessus des berceaux qu'il faut suspendre les trophées ».

Notre ambition est de ne pas nous montrer indignes de notre origine. Elle sera comblée si notre Société figure parmi les trophées qui proclament, Monsieur le Duc, la gloire de votre lignée. Ou plutôt, les gloires, car nous y admirons, sur le front des générations, le multiple et reverdissant laurier des armes, des lettres, de la politique et de la diplomatie ; nous admirons surtout que le temps, loin de le flétrir, le féconde. J'en atteste le jeune et double laurier de la science qui nous émerveille aujourd'hui et ne cesse de croître, emblême d'une gloire si éclatante et si pure qu'elle ajoute un rayon nouveau à la gloire de votre famille, à notre gloire nationale, et à la gloire du genre humain.

La diversité de cette gloire n'en exclut pas l'unité. Si vos aïeux, les maréchaux et les ambassadeurs revenaient ce soir parmi nous, ils seraient d'abord un peu surpris d'apprendre que des ondes, dont je ne m'aventurerai pas à chercher le nom, ont propagé le leur plus

loin que n'avaient pu le faire leurs victoires militaires ou diplomatiques, au-delà de la stratosphère, jusque dans les astres, mais ils ne tarderaient pas à se reconnaître et à se sentir revivre dans les deux arrière-petits-fils qui sont à la fois, comme certains d'entre eux, des maréchaux et des ambassadeurs, des maréchaux de la science et des ambassadeurs accrédités par leurs découvertes dans tous les mondes habités.

Notre origine nous incline à une fierté collective et à une modestie personnelle. Nous sommes fiers d'être un peu de votre famille. C'est ce qui nous donne une grande confiance en nous-mêmes, cette hérédité spirituelle nous élevant au-dessus de nous-mêmes si elle opère quelques-uns des prodiges merveilleux que, depuis des siècles, l'hérédité naturelle ne cesse d'y accomplir. Mais la modestie de chacun de nous égale cette fierté corporative. Nous n'oublions pas que ce qu'il y a de meilleur en nous émane de cette parcelle — ou étincelle — d'hérédité, ainsi que des enseignements et exemples qui la vivifient, inspirent et soutiennent nos efforts, après avoir inspiré tous ceux qui en ont recueilli l'héritage : le baron de Courcel, le marquis Reverseaux, Jules Cambon, Alfred Dumaine dont nous vénérons aussi la mémoire.

A ce mémento des morts, je n'ajouterai pas le memento des vivants. Leurs titres sont connus par la liste imposante de nos publications et par la lecture de notre Revue. Celle-ci a, au moins, deux mérites : d'abord, le mérite de vivre en un temps difficile pour les revues, puis elle est surtout remarquable par la qualité de ses articles et de ses abonnés. Quand on la qualifie devant nous, de confidentielle, nous en tirons un juste orgueil. Nous supposons qu'on entend par là qu'elle mérite pleinement la confiance de ses lecteurs.

Elle la mérite, en effet, par une haute conscience et par une rare sagesse qui est aussi un legs de notre fondateur. Les leçons d'histoire qu'il nous donne sont aussi une leçon de sagesse. Pour tous ceux que la politique, maîtresse exigeante, inconstante, ingrate, a meurtris son exemple est une invitation à épouser l'Histoire consolatrice qui rend au centuple, en joies saines et toniques, les soins qu'on lui donne. Cependant, le châtiment de ceux qui ont trop aimé la Politique étant de l'aimer toujours, même, et peut-être surtout quand elle les a trahis, je me demande si, en écrivant l'histoire après l'avoir faite, le duc Albert de Broglie ne pensait pas quelquefois, comme je ne sais plus quel humoriste, qu'entre écrire l'histoire et la faire, il y a la même différence qu'entre humer le parfum du rôti et s'asseoir à table pour le manger. Je croirais plutôt que la politique de ses successeurs ayant parfois inquiété sa raison et son patriotisme, il a dû répéter ce mot de Mme du Deffand : « Ce qui me dégoûte de l'Histoire c'est de savoir que ce que nous voyons aujourd'hui sera un jour de l'histoire ». La seule chose certaine c'est que tous les chefs de gouvernement n'excellent pas dans leur art autant que le Chef des Cusines du Cercle de l'Union ; il y a pour nous dans l'Histoire, telle que l'écrivait l'auteur de tant de livres devenus classiques, des parfums plus exaltants, donc plus chargés d'avenir et plus vraiment nourrissants que l'Histoire, telle qu'on la fait trop souvent.

Je ne relèverai, pour finir, qu'une autre différence entre écrire l'histoire comme nous l'aimons, et la faire comme nous le voyons. Je

ne saurais la taire pour encourir le reproche de paraître oublier tout ce que nous devons au Cercle de l'Union.

Les éminents collègues qui m'entourent n'ayant, pas plus que moi, le tremblement sacré devant une diplomatie nouvelle qui n'est pas celle des diplomates, ne se scandaliseront pas si je rappelle qu'elle a été baptisée « La Madone des Sleepings » par allusion à son humeur vagabonde, à ce va-et-vient perpétuel entre les capitales et les plages à la mode. Madone, non qu'elle fasse des miracles, des Sleepings, non qu'elle dorme toujours, elle est trop agitée pour avoir un bon sommeil, mais parce qu'elle se déplace toujours, si bien que le bréviaire des Chancelleries n'est plus, comme de mon temps, l'almanach de Gotha, mais l'Indicateur des Chemins de fer. Nous, au contraire, nous sommes des sédentaires. Nous en bénissons la Providence et le Cercle de l'Union qui est pour nous sa forme visible ici-bas. Nous sommes si bien chez lui que nous n'en bougeons pas. La fixité de notre Siège s'accorde avec la fixité de nos principes. Nous ne déménageons pas dans les deux sens du mot. Cette différence matérielle engendre une différence morale. Alors que tant de déménagements valent au moins un incendie pour ce que la vieille diplomatie avait de plus précieux, le trésor de ses traditions qui résiste mal à tant de translations, alors que le lien qui rattache les artisans actuels de l'histoire au passé, n'est plus, s'il n'est pas rompu, qu'un fil ténu et plein de nœuds, au contraire le lien qui nous unit à nos pères et que symbolise la permanence de nos dieux lares dans ce sanctuaire, est d'autant plus fort qu'il est plus ancien et que nous le trouvons plus doux. Nous le consolidons surtout en l'aimant. C'est un de ces liens dont l'apôtre Saint-Paul a écrit qu'ils nous font libres : en nous affranchissant de tout souci subalterne, il nous permet de nous livrer sans entraves à nos chères études. Et il nous les rend encore plus chères. Nous ne trouvons pas seulement ici un toit ; grâce à la cordialité de l'accueil que nous y recevons, ainsi qu'aux charmes et aux vertus de l'élite que nous y rencontrons, grâce, enfin, aux nobles traditions qu'elle y cultive, nous trouvons, sous ce toit, un foyer, dans ce foyer une flamme qui avive notre bonne volonté et une lumière qui nous guide dans les sentiers, plus obscurs que fréquentés, qui conduisent au temple de la vérité historique.

Messieurs, c'est donc avec un sentiment de piété envers le passé, de gratitude pour le présent et de confiance dans nos destinées que je vous invite à vous joindre à moi pour porter la santé de M. le duc de Broglie, dont le nom, par le prestige que lui doit notre berceau et par les admirables modèles qu'il propose à nos travaux, planera toujours sur nous comme un grand souvenir et comme une grande espérancce.

A son tour, le duc de Broglie se leva pour répondre au toast du président par ces quelques mots :

Monsieur l'Ambassadeur,

Voulez-vous me permettre de vous remercier en notre nom à tous de votre charmant et spirituel discours. Il nous repose un peu des nouvelles que chaque matin les journaux nous apportent en grandis-

sant une inquiétude dont nous serions déjà troublés jusqu'au désespoir si l'habitude des calamités publiques ne nous avait peu à peu vaccinés contre les émotions vives et désagréables d'une époque infernale.

L'hommage que vous avez bien voulu rendre avec une si touchante éloquence à la mémoire de mon grand-père et les paroles trop aimables que vous avez prononcées vis-à-vis de sa famille et de sa descendance ont changé en confusion personnelle l'admiration que m'inspirait votre allocution. Je crois que le fondateur de notre société serait fier des talents de tous genres qu'elle réunit aujourd'hui dans la personne de ses membres comme aussi de l'éclat que votre parole vient donner à la réunion de ce soir ; je crois l'entendre vous en remercier et vous apporter aussi sa gratitude et ses vœux.

La Société d'Hitoire Diplomatique a donc maintenant cinquante ans ; mon confrère M. Georges Duhamel, vient d'écrire un nouveau livre où il parle du démon de midi, qu'il appelle d'une façon médicale le Délire des quinquas. Espérons que notre société, cette personne respectacle, n'en sera pas atteinte — pour les personnes morales cinquante ans c'est à peine l'adolescence — mais souhaitons lui tout de même de trouver à cette période de son âge, une verdeur nouvelle. Quand la terre a été bien remuée et bêchée l'herbe pousse plus forte. Qui pourrait soutenir que le sol diplomatique de l'Europe et du monde n'est pas retourné par la puissante charrue de la crise actuelle? C'est le moment de semer et vous êtes, Messieurs les historiens et Messieurs les diplomates, l'espoir des récoltes futures.

---

# Le Traité Secret Austro-Serbe du 28 Juin 1881 et du 9 Février 1889

## I

Le gouvernement serbe, formé par Milan Pirocanac, le 12 novembre 1880, a pris le pouvoir dans des circonstances très difficiles.

Le traité de Berlin avait placé la Principauté de Serbie dans une situation pénible. Il l'avait, en effet, notablement agrandie et rendue politiquement indépendante de la Turquie, mais il l'avait, du même coup, placée sous la dépendance économique de l'Autriche-Hongrie. La Serbie était contrainte de prendre à sa charge une partie de la dette d'Etat turque, de construire des voies ferrées et de conclure des traités de commerce avec les grandes puissances. Abandonnée par la Russie, d'abord à San Stefano, puis à Berlin, la Serbie avait été laissée, pour ainsi dire, à la merci de l'Autriche-Hongrie.

Le gouvernement précédent, présidé par Jovan Ristic, avait déjà abordé le règlement de ces obligations. A son avis le besoin le plus urgent pour la Serbie était un bon traité de commerce avec la monarchie austro-hongroise, dont les marchés absorbaient alors presque la totalité des exportations serbes. Mais le gouvernement de Vienne s'y refusa. Il engagea alors des pourparlers sur les chemins de fer, qui aboutirent, le 9 avril 1880, à la conclusion d'une convention. Le gouvernement de Vienne consentit à conclure un traité de commerce mais il réclama les droits de la nation la plus favorisée. Ristic refusa d'obtempérer à cette exigence. Alors la frontière autrichienne fut fermée aux exportations serbes. Cette mesure provoqua

en Serbie une crise économique très grave, puis la chute du gouvernement lui-même.

C'est en face de cette situation que se trouva le gouvernement de Pirocanac. La frontière de la monarchie dualiste était fermée, l'exportation complètement arrêtée, le commerce commençait à péricliter et le mécontentement grandissait dans le pays. D'après la convention du 9 avril, la construction de la voie ferrée devait être commencée au plus tôt et, pour cette entreprise, un emprunt de plusieurs dizaines de milions était nécessaire. Or les finances de l'Etat, après deux guerres successives, étaient mauvaises, les dettes non payées et le crédit à l'étranger presque nul.

Dans ces circonstances le gouvernement jugea qu'il fallait avant tout améliorer les rapports avec l'Autriche-Hongrie. Jovan Marinovic, alors ministre de Serbie à Paris, fut chargé, en regagnant son poste, de s'arrêter à Vienne et de faire les démarches nécessaires : sa mission fut couronnée de succès. La frontière austro-hongroise fut ouverte à l'exportation serbe et bientôt après commencèrent à Vienne les négociations pour la conclusion d'un traité de commerce.

En avril 1881 les pourparlers touchaient à leur fin. Il ne restait qu'à trancher la question de la taxe à l'importation des porcs de Serbie et celle de la navigation sur le Danube. En même temps, à Vienne, la commission appelée « Commission des quatre » réglait le rattachement des lignes Nìs-Pirot-Sofia-Constantinople et Nìs-Vranje-Salonique. Le règlement favorable de cette question, qui intéressait la Serbie au plus haut point, se heurtait à de grandes difficultés. Les garanties pour ce rattachement n'ayant pas été prévues par la convention du 9 avril 1880, il était nécessaire de les obtenir et d'assurer au réseau serbe une importance internationale.

Comme Cedomilj Mijatovic, ministre des Affaires Etrangères par intérim, se disposait à conduire sa femme souffrante en Italie, le gouvernement le chargea de s'arrêter « quelques jours » à Vienne et d'agir auprès des autorités compétentes en vue d'une suite favorable à donner aux pourparlers relatifs au traité de commerce et au rattachement des voies ferrées. Il n'était pas question de politique en cette circonstance. Le pré-

sident du Conseil recommanda à Mijatovic de ne pas souffler mot du projet de proclamation de la Serbie comme royaume, projet qui intéressait le prince Milan et dont on parlait dans le public; si à Vienne on y faisait allusion, il devait déclarer qu'à Belgrade, pour l'instant, on n'y songeait même pas. (1)

Mijatovic quitta Belgrade le 30 avril. A son arrivée à Vienne, la question du rattachement des voies ferrées se posait ainsi : pour la ligne Nìs-Pirot-Sofia-Constantinople, aucune difficulté n'existait; la Turquie et la Bulgarie y avaient déjà donné leur assentiment. Mais la première s'opposait obstinément à la construction d'une ligne Vranje-Salonique et les Bulgares se réjouissaient des difficultés qu'éprouvait le gouvernement serbe. Stoyiloff, ministre des Affaires étrangères de Bulgarie et délégué à Vienne, disait à Mijatovic que la Turquie n'avait pas pris d'engagement sur ce point et qu'elle refuserait le raccordement de cette dernière ligne. Cependant le baron Haymerle, ministre des Affaires étrangères d'Autriche-Hongrie, et Kallay, chef de section politique dans le même ministère, jugeaient, au contraire, que la Turquie serait obligée de donner son consentement pour une ligne qui passerait dans cette direction sinon par Skoplje, du moins par la région de Kacanik. Au cours d'une conversation le dernier proposa à Mijatovic la collaboration pour le règlement de ces questions. Sa proposition pouvait se résumer ainsi :

1.) L'Autriche-Hongie est disposée à prendre l'engagement formel de travailler activement à obtenir le raccord de la voie ferrée serbe à la voie de Salonique, sinon tout de suite, du moins lorsque la voie ferrée bulgare sera reliée à la voie turque à Belovo. En outre, elle est prête à prendre l'engagement, vis-à-vis de la Serbie, d'insister auprès de la Porte pour que les deux lignes serbes soient raccordées, ou pas une seule. 2.) Elle consent à ce que le délai prévu pour l'achèvement de la voie Nis-Vranje soit prorogé de juillet 1883 jusqu'au 20 octobre 1884. 3.) Elle garantit à la Serbie l'abandon complet de tous les droits que le baron Hirsch pourrait invoquer vis-à-vis de la principauté, de par le traité conclu avec la Porte. 4.) Elle promet d'employer toute

(1) Notes inédites de M. S. Pirocanac.

son influence sur M. Bontoux, directeur de l'Union générale, et sur le marché financier européen pour faire alléger les charges que la construction rapide de la ligne Nis-Pirot ferait peser sur la Serbie. 5.) La Serbie de son côté consent à terminer la ligne Nis-Pirot avant la fin de l'année 1885 et demandera à la Commission des quatre, comme à l'Autriche-Hongrie, que les raccordements des deux voies ferrées (turco-bulgare et turco-serbe) soient effectués à peu près en même temps et à la fin de l'année 1885 au plus tard.

En communiquant ce texte à Mijatovic, Kallay proposa qu'il fût signé par les ministres des Affaires étrangères des deux pays, sous forme d'une déclaration secrète. N'ayant pas pouvoir d'en décider lui-même, le ministre serbe envoya le projet à Belgrade.

Le gouvernement serbe fut d'avis que l'accord proposé pouvait être accepté en principe. Il demanda que le délai pour l'achèvement de la voie ferrée Nis-Pirot pût être fixé seulement dans le cas où la Bulgarie s'engagerait également à construire sa ligne Pirot-Belovo. Dans le cas contraire, il était d'avis de s'en tenir aux obligations formulées par le protocole final de la convention ferroviaire du 9 avril 1880. Il demandait en outre que l'Autriche-Hongrie s'engageât à réclamer un raccordement de la voie directe Vranje-Skoplje et non par Kacanik. Il était enfin d'avis que la clause faisant dépendre l'un de l'autre des raccordements avec Salonique et avec Constantinople devrait être supprimée, car mieux valait pour la Serbie en obtenir même un seul que de n'en avoir aucun. En communiquant son avis à Mijatovic, le gouvernement le chargea de rédiger en ce sens le texte de la déclaration et de l'envoyer pour approbation définitive à Belgrade.

Les pourparlers en vue de la conclusion de traité de commerce ayant alors pris fin, Mijatovic attendit à Vienne la signature du traité et rentra à Belgrade le 14 mai. Il apportait avec lui le projet de déclaration concernant les voies ferrées. Le gouvernement l'examina et demanda une seule modification, puis il autorisa Mijatovic à signer la déclaration.

Cependant Mijatovic avait apporté à Belgrade une autre proposition, de beaucoup plus importante. En présence du prince il

communiqua à Pirocanac, président du conseil, et à Milutin Garasanin, ministre de l'Intérieur, que le baron Haymerlé et Kallay lui avaient parlé de la nécessité d'un règlement des rapports politiques entre l'Autriche-Hongrie et la Serbie. L'Autriche-Hongrie, avaient-ils déclaré, doit combattre l'influence russe en Orient; pour cela il lui faut du côté de la Serbie une garantie de sécurité qui peut s'obtenir de deux manières, soit par un accord secret entre la Serbie et l'Autriche-Hongrie, qui affirmerait les relations amicales entre les deux Etats, soit par des mesures préventives prises contre la Serbie, mesures qui, dans certaines circonstances, pourraient aller jusqu'à l'occupation de Belgrade. Les diplomates austro-hongrois s'étaient prononcés pour la première manière et proposaient un accord sur la base suivante.

La Serbie devrait reconnaître l'état de fait, créé par le traité de Berlin en Bosnie-Herzégovine, promettre de ne pas faire de propagande dans ces régions contre la monarchie austro-hongroise et rester neutre dans le cas où l'Autriche-Hongrie aurait à soutenir une guerre en Galicie. De son côté l'Autriche-Hongrie déclarerait qu'elle n'entreprendrait rien pour s'agrandir au-delà des limites que le traité de Berlin lui avait fixées. De plus, elle permettrait à la Serbie de s'étendre vers le Sud et l'Est et garderait dans ce cas envers elle une neutralité bienveillante. Ils ajoutaient à la fin qu'une fois cet accord signé et à l'occasion de l'extension territoriale de la Serbie, l'Autriche-Hongrie pourrait reconnaître celle-ci comme Royaume.

Afin d'obtenir des explications plus précises, Mijatovic avait demandé à Kallay dans quelles limites l'Autriche-Hongrie accepterait l'agrandissement de la Serbie. Il lui avait mentionné Salonique et l'Albanie. Le diplomate autrichien lui avait répondu que son gouvernement ne pouvait autoriser la Serbie à prendre Salonique, bien qu'il ne songeât pas à s'en emparer lui-même. Si un jour cette pensée lui venait, ce serait pour l'occuper de la même manière que l'Angleterre occupe Gibraltar. Quant à l'Albanie, l'Autriche-Hongrie ne pouvait permettre à la Serbie de prendre Mitrovica. Kallay était d'avis que l'Albanie devrait être érigée en Etat indépendant, d'un million et demi d'habitants. L'Autriche-Hongrie, ajoutait-il, attache à cette question une telle

importance que si elle voyait l'Italie commencer à affermir son influence en Albanie, elle se déciderait à lui déclarer la guerre plutôt que de lui permettre une telle politique (2).

Les explications fournies par Mijatovic provoquèrent chez le président du Conseil serbe les réflexions suivantes :

« Deux voies se présentent à l'Autriche-Hongrie, écrivait-il, pour lui permettre de garantir ses intérêts politiques en Orient, depuis qu'elle est bannie de l'Allemagne. La première est d'établir sa domination sur l'Orient et d'empêcher le développement des peuples serbe et bulgare. Elle s'est déjà engagée dans cette voie au Congrès de Berlin, quand elle a demandé et obtenu l'autorisation d'occuper la Bosnie et l'Herzégovine. Le second moyen est de s'entendre avec la Serbie, sans prendre ombrage de son développement national, au sujet d'une solution de la Question d'Orient qui répondît à la fois à ses véritables intérêts et aux aspirations serbes. Une telle combinaison serait acceptée par toute l'Europe, sauf par la Russie, parce que dans ce cas, l'Orient serait laissé aux peuples orientaux, et c'est tout ce que réclament les intérêts de l'Europe. »

« Par la proposition faite à Mijatovic, l'Autriche-Hongrie n'a choisi aucune de ces deux voies, et bien que les hommes d'Etat austro-hongrois estiment sans doute qu'en dehors d'elles, il n'en existe pas une troisième, ils n'ont pas le courage de s'engager résolument dans l'une ou dans l'autre. »

« Dominés par la crainte de voir l'Etat serbe se développer et se fortifier, ils prendraient volontiers la première voie, qui, si elle pouvait mener au succès, serait en réalité la plus sûre pour les intérêts austro-hongrois, mais sur cette route ils prévoient d'insurmontables difficultés provenant des peuples de la Péninsule balkanique, de la Russie et des puissances occidentales. Seule l'Allemagne, — et qui sait dans quelle mesure ? — pourrait les aider à avancer sur ce chemin. Surmonter toutes ces difficultés est une tâche au-dessus des forces de l'empire des Habsbourg. Et s'ils s'engageaient résolument dans la seconde voie, peut-être verraient-ils se justifier leur crainte qu'un Etat serbe fort exerçât une influence destructive sur l'Empire, composé en majeure partie de Serbes et d'autres Slaves. »

(2) Notes de M. Pirocanac.

« Les hommes d'Etat de l'Autriche-Hongrie ont choisi un moyen terme : maintenir la Serbie dans la sphère d'influence politique austro-hongroise en lui offrant, pour sa complète indépendance nationale, des avantages peu importants qui ne pourraient la rendre dangereuse, et tout faire, cependant, pour affermir en Orient la position de l'Autriche-Hongrie, en attendant les événements ultérieurs pour fixer définitivement la direction de sa politique. »

« Entre la politique russe en Orient, clairement exprimée dans le traité de San Stefano, et cette politique austro-hongroise, la Serbie se trouve dans une situation évidemment très difficile. Ni dans la politique actuelle de la Russie, ni dans celle que pratique l'Autriche-Hongrie, notre Etat ne peut trouver la garantie de son libre développement national dans les frontières que lui ont marquées et sa situation géographique et l'extension de l'élément serbe. Mais de toute façon, il y a quelque différence entre les tendances russes et autrichiennes. Les Russes ont toujours travaillé à occuper en Orient une place prépondérante; c'est ce qu'ils demandent aujourd'hui encore. Toutes les affirmations contraires données par eux ne sont que poudre jetée aux yeux des peuples crédules des Balkans et de la diplomatie autrichienne, moins facile à tromper. L'Autriche-Hongrie est dans le doute et n'est pas encore certaine du résultat final où tendent ses desseins; c'est pourquoi il serait utile d'essayer d'en venir avec elle à un accord sérieux, mais il faudrait apporter quelques modifications à sa proposition. Au reste, en dernière extrémité, elle ne peut jamais être aussi dangereuse que la Russie pour le développement national serbe et bulgare, car elle n'a pas sur les peuples qui la composent cette puissance que peut déployer la Russie pour anéantir toute aspiration nationale qui ne conviendrait pas à ses propres intérêts. »

« La situation de l'Europe, maintenant et dans l'avenir, sera toujours favorable à la solution qui laissera l'Orient aux peuples orientaux. Elle est actuellement défavorable tant aux aspirations de la Russie qu'à celles de l'Autriche. Il se pourra que l'Allemagne encourage l'Autriche-Hongrie à travailler plus librement en vue de son expansion et de son affermissement vers l'Orient, mais toute action dans ce sens isolerait l'Allemagne et l'Autri-

che-Hongrie en Europe. La Russie recevrait l'aide de l'Occident pour barrer la route à de telles tentatives et alors les peuples balkaniques, la Serbie en particulier, tomberaient sous l'influence exclusive de la politique russe. A mon avis la situation en Europe deviendra difficilement telle qu'on puisse laisser l'influence soit russe, soit autrichienne régner en maîtresse absolue dans les Balkans. »

Pirocanac exposa ces pensées au prince Milan et à Garasanin, et ils furent d'avis qu'il était de l'intérêt de la Serbie de s'entendre avec l'Autriche-Hongrie, mais à condition toutefois que cette entente assurât le développement indépendant du peuple serbe. L'intérêt de l'Autriche, pensaient-ils, mais tout autant, sinon plus, celui de la Serbie, demandait que l'influence russe fût combattue dans les Balkans et il fallait persuader à l'Autriche-Hongrie qu'elle ne pouvait réaliser ses desseins qu'en aidant au développement de l'Etat serbe; celui-ci aurait alors intérêt à s'appuyer sur elle et à s'opposer à l'extension de l'influence russe. Pour ces raisons ils jugèrent que le projet de traité communiqué par Mijatovic devait être modifié de manière à englober la question des frontières de la Serbie, de la Bulgarie et de la Grèce à la fois. Quant aux Albanais, ils ne représentaient point, à leur avis, une nationalité et l'Albanie ne pouvait devenir un Etat indépendant, car elle ne servirait dans ce cas qu'à gêner l'équilibre des nationalités balkaniques. En outre, Salonique devrait, dans leur pensée, appartenir à la Serbie comme débouché sur la mer Egée. Telles étaient les conditions sous lesquelles la Serbie pouvait accepter, pour le moment, l'état de fait créé par le traité de Berlin.

L'on pressentait bien à Belgrade que le gouvernement austro-hongrois adopterait difficilement ces propositions, mais Pirocanac, comme il le dit lui-même, était convaincu que la question balkanique devrait être finalement résolue de cette manière, et quels que fussent les obstacles mis sur son chemin, il ne voulait pas abandonner son dessein de parler à Vienne « le langage de la raison », si radical qu'il pût paraître. Il l'estimait d'autant plus nécessaire qu'il croyait la Turquie « à l'agonie » et que le plus sûr était d'agir préventivement en vue de l'événement inévitable.

Comme le Prince devait partir prochainement pour Berlin et Pétersbourg, le gouvernement comptait que pendant son séjour à Vienne les conversations sur les propositions apportées par Mijatovic seraient poursuivies, et il se demandait ce qu'il devait faire. Le Prince promit alors de dire qu'en principe le projet n'était pas à rejeter, qu'il pouvait même servir de base à des pourparlers, mais qu'il fallait confier ce travail aux ministres compétents. Les propositions serbes ne furent donc pas précisées point par point.

C'est de cette manière que devait être discutée la question du traité, suivant l'affirmation de Pirocanac. Cependant le Prince ne tint compte ni de ces décisions, ni de la parole donnée. Il attendit seulement des membres du gouvernement une adhésion de principe aux pourparlers, pour les poursuivre de sa propre autorité.

Dès le 28 mai, il appela au palais le baron Herbert, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, et eut avec lui un long entretien. Il voulait — lui dit-il — partir prochainement pour Berlin et s'arrêter deux jours à Vienne. Son désir était de rendre visite à l'Empereur et de le remercier pour la haute bienveillance que Sa Majesté avait témoignée tant à lui-même qu'à la Serbie. Il ajouta qu'il désirait avoir une entrevue avec le baron Haymerlé, le convaincre de ses excellentes dispositions et entamer avec lui des pourparlers confidentiels qui pourraient aboutir à la conclusion d'un traité politique secret avec l'Empire. Il proposa enfin d'entamer les pourparlers en août, lors de son retour d'Ems, pendant les quelques semaines qu'il passerait volontiers à Vienne.

Le 3 juin après-midi, le Prince se mit en route.

## II.

Voyageant par bateau jusqu'à Bazias, et de là en chemin de fer par Budapest et Vienne, le Prince Milan arriva le 8 juin à Berlin. Dès le 13 juin, il était à Pétersbourg. Son séjour en Russie fut plus long et il ne revint à Vienne, en passant par Varsovie, que le 22 juin.

Tant à Berlin qu'à Pétersbourg, le Prince fut très bien reçu.

Des honneurs extraordinaires lui furent réservés en Russie : le tsar lui conféra l'ordre de St-André. Mais « on parla peu de politique, et le gouvernement du Prince ne fut ni loué ni blâmé » (3).

Dès son retour à Vienne, le Prince eut un entretien avec le baron Haymerlé, ministre des Affaires étrangères. Informé par le baron Herbert du dessein du Prince de conclure un traité politique secret, et ayant appris de Pétersbourg que le séjour du Prince là-bas avait renforcé en lui la conviction qu'il n'y avait rien à attendre de la Russie, et qu'il fallait se lier à la Monarchie, le gouvernement austro-hongrois résolut de ne pas ajourner les pourparlers jusqu'au mois d'août, comme le Prince en avait exprimé le désir, mais de « battre le fer pendant qu'il était chaud ». Dans ce but on avait déjà préparé à Vienne un projet de traité. Aussitôt après avoir entendu les impressions du voyage du Prince, le baron Haymerlé l'informa de ce projet et lui en communiqua verbalement, point par point, la teneur. Le souverain serbe l'accepta, semble-t-il, « sans remarques notables ». A cette occasion il fut décidé qu'il aurait un entretien avec Kallay et fixerait avec lui les détails et le texte du traité. Deux jours plus tard, le Prince quittait Vienne, et le 25 juin après-midi, il rentrait à Belgrade.

De Vienne revenait également le baron Herbert, qui apportait le texte du traité et le pouvoir de le signer au nom de son gouvernement. Le plus grand secret fut gardé. Seuls étaient dans la confidence, avec le Prince et Herbert, le colonel Katardji, à qui le Prince avait dit à Vienne qu'un accord secret était conclu, sans lui donner des précisions, et Mijatovic, qui avait lu le texte de cet accord et y avait donné son consentement. Pour que personne d'autre ne connût le traité, le baron Herbert avait envoyé en congé le commandant Pinter, attaché militaire austro-hongrois, à qui il était particulièrement malaisé de le cacher.

Prévoyant sans aucun doute que les principaux membres du gouvernement accepteraient difficilement le traité, le Prince donna à Mijatovic, le surlendemain de son arrivée, pleins-pouvoirs de le signer. C'est ainsi que, le 16/28 juin, les signatures

(3) Brouillon (sans date) d'une lettre du baron Haymerlé à l'empereur François-Joseph (Archives d'Etat à Vienne).

du baron Herbert, plénipotentiaire de l'empereur François-Joseph, et de Mijatovic, plénipotentiaire du Prince Milan, furent apposées.

Par ce traité la Serbie s'engageait à ne point tolérer des menées politiques, religieuses ou autres qui, prenant son territoire pour point de départ, seraient dirigées contre la monarchie austro-hongroise, y compris la Bosnie, l'Herzégovine et le sandjak de Novibazar.

L'Autriche-Hongrie assumait la même obligation à l'égard de la Serbie et de sa dynastie dont elle appuierait de toute son influence le maintien et le raffermissement (art. II).

L'Autriche-Hongrie reconnaîtrait le titre de roi au Prince de Serbie aussitôt que la proclamation en aurait été faite dans les formes légales, et userait de son influence pour en obtenir la reconnaissance de la part des autres puissances (art. III).

L'Autriche-Hongrie s'emploierait à seconder les intérêts de la Serbie auprès des autres cabinets européens.

A moins d'une entente préalable avec l'Autriche-Hongrie, la Serbie ne négocierait ni ne conclurait de traité politique avec un autre gouvernement; elle n'admettrait sur son territoire aucune force armée étrangère, soit régulière soit irréguliere, même à titre de volontaires (art. IV).

Au cas où l'Autriche-Hongrie serait menacée d'une guerre ou se trouverait en guerre avec une ou plusieurs autres puissances, la Serbie observerait vis-à-vis de la monarchie austro-hongroise, y compris la Bosnie, l'Herzégovine et le sandjak de Novibazar, une neutralité amicale et lui accorderait conformément à leur étroite amitié et à l'esprit de ce traité, toutes les facilités possibles.

L'Autriche-Hongrie assurerait la même obligation vis-à-vis de la Serbie dans le cas où celle-ci serait menacée d'une guerre ou se trouverait en guerre.

Pour le cas où une coopération militaire serait considérée nécessaire par les deux parties contractantes, les questions touchant cette coopération, notamment celles du commandement supérieur et du passage éventuel des troupes par les territoires respectifs, seraient réglés par une convention militaire (art. V).

Si, par suite d'un concours d'événements dont le développe-

ment n'était pas à prévoir actuellement, la Serbie était en mesure de faire des acquisitions territoriales dans la direction de ses frontières méridionales (à l'exception du sandjak de Novibazar), l'Autriche-Hongrie ne s'y opposerait pas et s'emploîerait auprès des autres puissances afin de les amener à prendre une attitude favorable à la Serbie. (art. VI).

Le traité était conclu pour la durée de dix ans et devait rester secret.

Le Prince en communiqua le texte à Pirocanac et à Garasanin, sans leur dire, bien entendu que le traité était déjà signé.

Il sentait toute l'irrégularité du procédé — conclusion d'un traité sans consulter le gouvernement responsable — et il prévoyait les observations de ses ministres. C'est pourquoi il essaya de se justifier par avance. Lors de son séjour à Vienne, dit-il, on avait parlé de la conclusion d'un traité, et quand le projet lui avait été soumis, il y avait écrit (4) de sa main qu'il l'adoptait; ceci sans doute n'était pas régulier, mais il ne pouvait retirer sa parole et il espérait que ses ministres ne voudraient pas le désavouer (5).

Mijatovic, qui se trouvait également avec eux, ne fit aucune objection sérieuse. Pirocanac et Garasanin déclarèrent au contraire qu'ils ne pouvaient l'accepter. Ils considéraient qu'en qualité de ministres responsables, il leur était impossible d'admettre qu'un traité de cette nature fût simplement porté à leur connaissance. Une telle politique entraînerait, pensaient-ils, de graves inconvénients et de fâcheuses conséquences à la fois pour le Prince, pour les ministres responsables, et pour les intérêts de l'Etat, quels que fussent les avantages ou les désavantages du travail accompli. De plus, ils trouvaient que le traité ne répondait pas, dans une mesure suffisante, aux intérêts du peuple, et qu'il mettait la Serbie sous la dépendance politique de l'Autriche-Hongrie. Enfin, ils dirent que ce traité, s'il était connu un jour, détruirait le prestige non seulement des membres du gouvernement, mais encore de tout le parti progressiste (6).

---

(4) A. F. Pribram, *Des traités politiques secrets de l'Autriche-Hongrie* (1879-1914). t. I, Paris, 1923, p. 25-28. V. aussi son étude intitulée « Milan IV (?) de Serbie et le traité secret de l'Autriche-Hongrie avec la Serbie 1881-1889 » dans *Historische Blätter*, Wien, 1921.

(5) Notes de M. S. Pirocanac.

(6) Le baron Herbert, 12 juillet A. E. V.

Pirocanac et Garasanin défendaient leur attitude à l'aide des arguments suivants : Tout l'avantage découlant pour la Serbie de ce traité était l'engagement pris par l'Autriche-Hongrie de reconnaître la Serbie comme royaume, la promesse de soutenir la dynastie des Obrenovic et, en certaines circonstances, de venir moralement en aide à la Serbie dans son expansion vers le Sud. Or, si la proclamation de la Serbie comme royaume devait être plus sûrement atteinte avec le consentement de l'Autriche-Hongrie, elle pouvait l'être sans aucun doute même sans ce consentement. La Serbie avait le droit de s'ériger en royaume et l'Autriche n'avait pas intérêt à s'opposer ouvertement à ces tendances serbes, car une telle opposition serait le plus éclatant démenti de sa politique actuelle envers la Serbie. La phrase concernant la dynastie était parfaitement inutile, sinon humiliante, car la dynastie n'avait nul besoin d'être soutenue de l'étranger. Quant au troisième avantage donné à la Serbie par le traité, il était sans importance réelle, sous la forme donnée. Si l'on supposait que le traité pût permettre une avance des frontières de l'Etat serbe vers le Sud, cette extension, d'après les explications de Kallay à Mijatovic, était consentie dans de si étroites limites que la Serbie n'avait aucune raison, pour obtenir une augmentation de territoire insignifiante, sans intérêt pour sa politique nationale, de renoncer à sa liberté d'action, comme l'exigeait l'article IV du traité, et de se trouver de ce fait, envers l'Autriche-Hongrie, dans la situation de Tunis vis-à-vis de la France (7).

Le Prince et Mijatovic tentèrent, chacun de son côté, de contester la valeur de ces arguments, mais sans succès. Pirocanac et Garasanin demeurèrent inébranlables dans leur conviction. Ne pouvant demander au Prince de se soustraire à l'engagement pris à Vienne, ils décidèrent de se retirer du gouvernement. Pirocanac adressa au Prince la lettre suivante :

Monseigneur,

Reconnaissant du fond du cœur pour la hauté et souveraine bienveillance dont Vous avez bien voulu m'honorer en m'appelant au gouvernement du pays, j'ose aujourd'hui, à cause de ma

(7) Notes de M. S. Pirocanac.

santé complètement ébranlée, prier humblement Votre Altesse de daigner me relever de mes fonctions ministérielles.

Je me suis toujours efforcé, par mon travail, mon entier dévouement à Votre Altesse, à la maison régnante et aux intérêts du pays, de justifier la confiance dont j'avais le bonheur d'être honoré, et que je considère comme le signe le plus précieux de mon action dans la vie publique, et mon éternel souci sera à l'avenir d'employer tous mes soins à mériter et à conserver la haute bienveillance de Votre Altesse.

Belgrade, le 19 juin 1881.

Celle de Garasanin était conçue dans le même sens.

L'intransigeance du Président et du membre le plus influent du Conseil des Ministres plaçait le Prince dans une situation des plus embarrassantes. Le traité était déjà signé et il n'était pas possible de le modifier. Cependant le Prince voulait à tout prix éviter en ce moment une crise ministérielle et maintenir au pouvoir le parti progressiste. C'est pourquoi il tenta par une lettre émouvante de décider le Président du Conseil à retirer sa démission. Voici le texte de cette lettre :

Mon cher Pirocanac,

A la suite de l'affaire que vous connaissez et que j'ai arrangée *moi-même à Vienne, sans accord préalable avec le Cabinet*, vous vous êtes ému au point de déclarer qu'il vous est difficile d'accepter la responsabilité d'engager pour une longue période le gouvernement et le pays.

Je suis profondément convaincu que les intérêts du pays sont pleinement sauvegardés par ce que j'ai accompli, et si des difficultés surgissaient plus tard, on pourrait comprendre qu'à ce moment vous demandiez votre liberté d'action.

Mais aujourd'hui, quand les dommages sont seulement problématiques et les profits assurés dans l'avenir prochain, vos appréhensions, permettez-moi de vous le dire, ne sont pas justifiées.

Votre principal motif : la crainte de compromettre le parti, tombe du fait que je déclare moi-même avoir accompli, en dehors de lui, l'acte qui donne lieu à ce malentendu passager; il tombe du fait que par ce moyen je veux vous donner aussi

la possibilité de poursuivre, à côté de la reconnaissance tacite de mon acte, votre administration si riche et féconde en bons résultats, et si plus tard le cours des événements amenait des difficultés, comme conséquences de mon œuvre, il vous restera toujours la possibilité de me déclarer que vous ne pouvez suivre la même voie que moi.

Ceci doit rester entre nous un secret qu'aucune tierce personne ne doit ni connaître ni pressentir.

Je crois trop en votre dévouement, votre patriotisme et votre amitié, pour ne pas considérer ces quelques mots comme devant suffire à effacer la dernière trace de malentendu, et aussi à vous détourner tout à fait des pensées de ce matin, que je ne puis aucunement adopter.

Je crois que vous ne m'avez pas bien compris au cours de notre conversation et c'est pour cela que j'ai tenu à vous exposer ma pensée par cette voie et à vous dire une fois encore que je ne veux pas entendre parler de la démission d'un Cabinet que j'estime, que je respecte et que j'aime, car je suis convaincu qu'il peut faire progresser le pays dans tous les domaines.

Votre

M. M. Obrenovic.

Cette lettre du Prince ne produisit pas l'effet désiré. Pirocanac et Garasanin trouvèrent qu'il ne seyait pas de s'abriter derrière le Prince pour éviter les responsabilités. Ils décidèrent donc de ne pas retirer leur démission. Le Prince, de son côté, persistait à ne pas l'accepter. De ce fait une crise gouvernementale existait, qui faisait déjà l'objet des conversations à Belgrade.

Enfin, en dernière ressource, Mijatovic promit à Pirocanac et à Garasanin de ne pas signer le traité sans leur consentement. En même temps le Prince leur annonça son intention d'aller faire une cure à l'étranger et leur demanda de rester à leur poste jusqu'à son retour. Pirocanac et Garasanin jugèrent qu'ils ne pouvaient repousser cette demande, « la question du traité demeurant non résolue » (8).

---

(8) Notes de M. S. Pirocanac.

Cependant, comme il importait de ratifier cet acte diplomatique au plus vite, le Prince donna les pouvoirs nécessaires à Mijatovic et celui-ci, le 4 juillet, signa la ratification (9).

Le même jour, dans l'après-midi, le Prince partit pour Ems, en compagnie de la princesse et du prince héritier.

Peu de temps après (le 11 juillet) le baron Herbert reçut de Vienne le traité ratifié. Mijatovic étant déjà parti pour Zemun, où il devait le lendemain prendre le bateau pour Vienne, Herbert passa le fleuve et les ratifications furent échangées dans cette ville, pour permettre à Mijatovic de porter au Prince l'original du traité (10).

Le ministre serbe partit le 12 juillet pour l'Angleterre, en passant par Vienne. Le même jour, le secrétaire de la légation d'Autriche-Hongrie à Belgrade, Horovitz, emportait à Vienne le second exemplaire du traité ratifié (11).

Les membres du gouvernement serbe, Mijatovic excepté, ignoraient tout.

Le baron Herbert resta encore à Belgrade et se préparait à aller faire une cure à Gmunden. Bien que le Prince éprouvât de la sympathie pour lui, il n'avait cependant rien voulu lui dire de ses difficultés avec ses ministres. Mais Mijatovic lui avait fait part des ennuis que le Prince et lui-même avaient eus en cette affaire. Se réservant de causer plus longuement de tout cela avec Kallay, il avait seulement dit à Herbert, à la veille de son départ, que ses deux collègues étaient encore très inquiets et n'avaient voulu s'engager vis-à-vis du Prince qu'à attendre son retour, et à voir si lui ou Mijatovic réussiraient, lors de leurs visites à Vienne, à obtenir des « informations rassurantes ».

Ignorant que le traité avait été signé et ratifié à l'insu de Pirocanac et de Garasanin, le baron Herbert ne put éviter de faire une gaffe. Au cours d'une conversation qu'il eut avant son départ avec Pirocanac, ministre des Affaires étrangères par interim, il lui dit qu'il avait remis à Mijatovic le traité ratifié

---

(9) Télégramme chiffré du baron Herbert à Kallay, en date du 4 juillet 1881. A. E. V.

(10) Notes de M. S. Pirocanac.

(11) Le baron Herbert à Kallay, le 12 juin (A. E. V.).

pour qu'il le portât au Prince. Le ministre lui ayant appris que ni Garasanin ni lui-même n'avaient été tenus au courant lors de la conclusion du traité de Vienne, qu'ils ignoraient aussi que ce traité, dont ils ne pouvaient approuver la teneur, fût déjà signé et ratifié, et qu'ils avaient offert leur démission, le ministre d'Autriche-Hongrie tomba des nues. « Peut-être, dit-il tout ému, ai-je commis une sottise en vous informant de cette signature (12) ».

Pirocanac et Garasanin apprirent donc, dès la mi-juillet, comment le Prince et leur collègue avaient agi envers eux. Leurs lettres de démission étant demeurée chez leur souverain, ils étaient convaincus qu'après tous ces incidents celui-ci accepterait, dès son retour, les démissions offertes.

## III

C'est seulement le 14 juillet que le gouvernement de Vienne connut en détail l'impression défavorable produite par le traité secret sur les membres les plus importants du gouvernement serbe. D'après ces nouvelles, l'attitude prise par Pirocanac et Garasanin était celle-ci. Ils approuvaient, en fait, le traité, car ils comprenaient que l'intérêt présent et futur de la Serbie réclamait une politique qui s'appuyât réellement sur l'Autriche-Hongrie, mais ils n'avaient pas voulu accepter la forme sous laquelle le traité avait été rédigé, étant donné qu'à leur avis celui-ci enlevait à la Serbie sa liberté de décision (art. IV) pour confier entièrement sa politique à l'Autriche Hongrie, sans mettre de bornes aux ambitions orientales de l'Empire. L'indécision des deux ministres tenait à des raisons d'ordre intérieur; ils étaient d'avis qu'au cas où l'existence d'un traité secret avec l'Autriche-Hongrie viendrait à être connue avant que cet accord n'eût apporté au pays un avantage réel, non seulement le cabinet d'alors, mais le parti progressiste en général ne pourrait plus assumer le gouvernement, parce qu'ils seraient accusés d'avoir voulu livrer le pays à l'Autriche-Hongrie. Les deux ministres demeuraient inquiets et ils avaient donné au Prince leur

(12) Notes de M. S. Pirocanac.

parole d'attendre son retour pour voir si lui ou Mijatovic auraient eu l'occasion d'entendre à Vienne des « explications plus rassurantes ». (13)

Lors de son séjour à Vienne, le Prince Milan, partant pour Ems, ne s'était entretenu du traité avec aucun ministre austro-hongrois. Mais Mijatovic, qui était resté deux jours dans la capitale eut une longue conversation avec Kallay, remplaçant le ministre des Affaires étrangères.

Il avait confirmé, pour l'essentiel, les informations reçues par Kallay de Belgrade sur l'attitude de Pirocanac et de Garasanin. Il afirma que tous deux avaient conseillé au Prince de lier étroitement sa politique à celle de l'Autriche-Hongrie. Ils approuvaient, sans aucun doute, la teneur du traité, mais faisaient des réserves sur sa rédaction, celle notamment des dispositions de l'article IV qui obligeaient la Serbie à ne conclure de traité avec aucun Etat sans le consentement de l'Autriche-Hongrie. Ils jugeaient que la Serbie perdrait ainsi la faculté de conclure des traités. Le pays serait privé de nouveau de son droit de libre décision et de son indépendance. Ils ne voulaient pas assumer la responsabilité d'un tel engagement, car ils craignaient que par là, non seulement eux-mêmes, mais encore leur parti, ne fussent tout à fait compromis, et c'est pourquoi ils avaient décidé de se retirer du gouvernement. Mijatovic déclara, pour sa part, qu'il ne partageait pas l'opinion de ses collègues sur le traité.

Le diplomate austro-hongrois répondit que son gouvernement avait une telle confiance dans les dispositions loyales et sincères du gouvernement serbe qu'il aurait considéré comme inutile la conclusion d'un accord s'il était certain que le parti qui avait formé ce gouvernement resterait au pouvoir pendant dix ans. Mais la Serbie est un Etat constitutionnel, où le souverain est souvent obligé d'aller contre sa conviction personnelle pour prendre les membres du gouvernement dans la majorité parlementaire. C'est pourquoi la conclusion d'un traité était devenue nécessaire. Quant aux objections de Pirocanac et de Garasanin, il les trouvait dénuées de fondement. Suivant l'inter-

(13) Le baron Herbert à Kallay, le 12 juillet 1881. (A. E. V.)

prétation du gouvernement austro-hongrois, par cet alinéa de l'art. IV, la Serbie s'engageait seulement à ne conclure aucun traité politique dirigé contre l'Autriche-Hongrie. Son but était d'empêcher qu'un gouvernement serbe défavorablement disposé envers la monarchie ne conclût avec un Etat tiers une alliance hostile à l'Empire. Cette disposition ne concernait nullement les traités de commerce, les conventions postales et autres. Quant à la démission que Pirocanac et Garasanin se proposaient de donner, Kallay trouvait que si elle avait lieu après la ratification du traité, ni eux-mêmes ni leur parti ne seraient complètement dégagés de toute responsabilité.

Mijatovic partageait l'avis de Kallay, mais il tenait néanmoins beaucoup à ce que Pirocanac et Garasanin restâssent à leur poste. Il demanda au diplomate austro-hongrois s'il était possible de confirmer cette interprétation autorisée de l'art. IV ne fût-ce que par un échange de lettres confidentielles entre les ministres des affaires étrangères des deux Etats. Kallay répondit qu'il n'était pas autorisé à se prononcer sur ce point, mais que personnellement, il ne regardait pas cette procédure comme impossible. (14) Kallay estima, en effet, qu'il ne fallait pas repousser cette demande de Mijatovic, Il était de l'intérêt de l'Autriche-Hongrie, pensait-il, que Garasanin surtout demeurât au pouvoir, parce qu'il avait toutes les qualités requises pour jouer un grand rôle en Serbie. Il se souvenait en outre que telle était l'interprétation officielle de l'art. IV, donnée lors de la rédaction, et qu'il avait été personnellement autorisé, lorsqu'il avait pour la premièer fois emporté le texte du traité pour le soumettre à l'approbation du Prince Milan, à ajouter, si c'était nécessaire, une phrase relative à l'intégrité et à l'indépendance de la Serbie. Aussi proposa-t-il au baron Haymerle la procédure suivante : 1) Mijatovic, à son retour de Vienne, adressera au ministre des Affaires étrangères austro-hongrois une lettre dans laquelle il émettra l'opinion que l'art. IV du traité secret ne peut concerner que les traités politiques conclus entre la Serbie et un Etat tiers quelconque, dirigés contre la monarchie austro-hongroise, et dans laquelle il supposera que

(14) Kallay au baron Haymerle, le 17 juillet 1881. (A. E. V.)

le gouvernement impérial et royal interprète cet article de la même manière. 2) Le ministre des affaires étrangères d'Autriche-Hongrie lui répondra à peu près dans ce sens : l'unique but du traité est d'affermir et de rendre durables les relations amicales de l'Autriche-Hongrie avec la Serbie. La monarchie a le plus grand intérêt à ce que le libre développement et le droit de libre disposition (ou « indépendance » ) de la Serbie soient sauvegardés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur; les dispositions de l'art. IV, dans la pensée du gouvernement impérial et royal, visent uniquement la conclusion de traités politiques, hostiles à l'Autriche-Hongrie, avec un Etat tiers. En présentant à son ministre cette proposition, Kallay exprima sa conviction qu'une telle explication aurait pour résultat de rassurer les ministres serbes et de conserver au gouvernement de Belgrade l'unité désirée.

Le baron Haymerle se trouvait à ce moment à Kreuznach. C'est seulement au début d'août qu'il fut en état de s'occuper de cette affaire fort peu agréable pour lui. Il ne partageait pas l'opinion de Kallay. Son avis pouvait se résumer ainsi : Si le gouvernement austro-hongrois consent à donner ces explications c'est parce qu'il a grand intérêt à empêcher la crise gouvernementale serbe qui suivrait la démission projetée de Pirocanac et Garasanin, mais il ne pouvait accepter de trop amoindrir son avantage le plus clair, qui se trouvait précisément dans l'art. IV. Il ne faut pas trop laisser à la Serbie le droit de juger quels traités elle peut conclure, car les intérêts de l'Autriche-Hongrie pourraient s'en trouver lésés. Tout traité comporte une limitation de liberté d'action. Il en est également pour l'Autriche-Hongrie puisqu'elle s'est engagée, sans conditions ainsi à mener une politique amicale vis-à-vis de la Serbie et qu'elle a donné en plus des assurances dont la Serbie ne peut lui fournir l'équivalent. Le traité défend la Serbie contre tous les dangers, et il est tout à fait naturel que l'Autriche-Hongrie demande une garantie en prévision d'un changement de gouvernement à Belgrade. Il faut accorder à Mijatovic la déclaration demandée, mais s'il n'en est pas satisfait, il ne faut lui laisser que peu d'espoir d'obtenir d'autres concessions. Dans tous les cas il ne faut accepter en aucune manière ce qui serait contraire à l'esprit du

traité, ni accorder à la Serbie le droit exclusif de conclure des accords politiques.

Le baron Haymerle communiqua ces réflexions au ministère des Affaires étrangères. Il recommanda, pour le cas où le Prince et Mijatovic arriveraient à Vienne avant son retour, d'engager les pourparlers avec eux. Il insista pour qu'il fût déclaré au Prince que le gouvernement austro-hongrois faisait tout pour lui aplanir le chemin, mais qu'on attendait de lui de calmer les appréhensions de Garasanin « puisque l'encre du traité n'était pas sèche encore ». (15)

Il advint cependant que les pourparlers avec le Prince furent menés par le ministre lui-même. Le Prince arriva à Ichl le 8 août. Quelques jours après il était rejoint par le baron Haymerle et ensuite par le baron Herbert, appelé de Gmunden. Les pourparlers sur l'interprétation de l'art. IV eurent lieu, semble-t-il, à l'occasion de la fête anniversaire de l'empereur (18 août).

Le détail de ces pourparlers n'est pas connu. On sait seulement que le baron Haymerle ne fut pas le moins du monde conciliant. Le Prince lui avait proposé que l'explication demandée fût rédigé de telle manière que le mot « politique » de l'art. IV se rapportât seulement aux traités contraires à l'esprit général de l'accord secret du 28 juin. Le baron Haymerle répondit que lui, « ministre des Affaires étrangères d'une grande puissance, ne pouvait subordonner l'appréciation de l'importance d'un traité aux vues de tel ou tel gouvernement serbe » ! (16). Ces pourparlers prirent fin le 20 août. Le lendemain fut remise au Prince copie de la lettre en français que Mijatovic devait envoyer au baron Haymerle.

Aussitôt après l'achèvement des pourparlers, le gouvernement austro-hongrois exprima le désir de décerner une haute décoration (la couronne de fer de première classe) à quelques-uns des ministres serbes, et le baron Herbert fit part de ce désir au Prince Milan. Celui-ci l'en remercia et ajouta que les décorations ne pouvaient êtrs décernées qu'au ministre des Affai-

---

(15) Lettre confidentielle privée du baron Haymerle au comte H... en date du 10 août 1881. (A. E. V.)

(16) Lettre confidentielle du Prince Milan au baron Haymerle, en date du 2 octobre 1881. (A. E. V.)

res étrangères et au Président du Conseil. Il estima toutefois qu'il était un peu tôt pour le faire, que mieux valait attendre le mois d'octobre, et il pria qu'on lui permît, lorqu'il aurait obtenu de Pirocanac son consentement au traité, de dire aux ministres qu'ils étaient décorés sur sa demande.

L'échange des lettres projeté entre les ministres des Affaires étrangères de Serbie et d'Autriche-Hongrie eut lieu au début du mois de septembre. Après avoir mentionné les doutes qui s'étaient élevés au sein du gouvernement serbe sur le sens et la portée de l'art. IV du traité, Mijatovic déclarait dans sa lettre qu'il croyait avoir interprété fidèlement la pensée de deux parties contractantes en déclarant à ses collègues « que la stipulation de cet article ne saurait s'appliquer qu'aux traités politiques ou d'alliance entre la Serbie et une autre puissance et non pas aux traités et conventions d'un ordre purement économique ou administratif tels que traités de commerce, conventions postales etc. »

La réponse du baron Haymerle en date du 2 septembre, déclarait que cette stipulation se référait à des traités politiques proprement dits entre la Serbie et une autre puissance et qu'elle ne pourrait être invoquée au sujet d'autres conventions d'ordre administratif, économique ou autre que la Serbie pourrait conclure avec un tiers Etat ». (17)

Deux jours après le retour du Prince à Vienne, Mijatovic partait pour Belgrade. Quoique la réponse du baron Haymerle fût jugée par eux insuffisante, le Prince et son ministre pensèrent néanmoins qu'elle pourrait donner satisfaction à Pirocanac et à Garasanin. Mais ce ne fut pas le cas. Le commandant Pinter, chargé d'affaires d'Autriche-Hongrie à Belgrade, ne tarda pas à annoncer que Pirocanac et Garasanin ne partageaient pas l'opinion de Mijatovic, ce que vint confirmer d'ailleurs un télégramme de Mijatovic au Prince. Ces nouvelles ne manquèrent pas d'inquiéter sérieusement et le Prince et le Gouvernement austro-hongrois. Il était difficile au Prince d'apprécier nettement la situation de loin. Convaincu que Pirocanac et Garasanin agissaient ainsi pour se débarasser de Mijatovic, il lui

(17) Mijatovic au baron Haymerle le 1 septembre 1881.

était pénible pourtant de sacrifier celui-ci, bien qu'il se rendît compte que les deux ministres étaient des hommes plus considérables et il pressentait qu'après leur départ il lui serait bien difficile de les remplacer. C'est alors que l'idée lui vint de nommer Mijatovic ministre de Serbie à Vienne.

Au cours d'une conversation le Prince fit part de ses pensées au baron Haymerle. Il lui déclara qu'il conviendrait peut-être, si Pirocanac et Garasanin redoutaient tant l'art. IV du traité, de leur dire d'attendre qu'un événement vînt provoquer l'application de cet article pour donner leur démission. — « Votre Altesse, répliqua le baron Haymerle, peut en tout cas le dire à eux, mais non à moi, car notre opinion est que le maintien de cet article doit être assuré sans conditions ». — Devant cette attitude le Prince protesta solennellement de ses invariables desseins envers l'Autriche-Hongrie. — » C'est par conviction que je me suis engagé dans cette voie, dit-il, je n'en veux point suivre d'autre. La Serbie doit choisir entre l'Autriche et la Russie. La politique russe ne nous a rien apporté de bon, mais seulement des humiliations. Surtout depuis la création de la Bulgarie, nous sommes pour la Russie un Etat de valeur et d'importance nulles. Nous avons rendu de grands services à la Russie pendant la guerre turque; nous avons couvert les opérations de son aile gauche et pendant le siège de Plevna nous avons contenu 60.000 Turcs. Mais à San Stefano les Russes sont restés sourds à nos désirs et à nos demandes. Ils ne voulaient même pas nous donner Nis. Ignatieff et Nelidov nous l'avaient refusé sans égards, et il a fallu l'intervention du grand-duc Nicolas auprès du tzar Alexandre pour que nous obtenions cette ville. Depuis lors la Russie agit envers nous comme envers des mineurs et des inférieurs; je ne veux pas être un préfet russe. L'Autriche nous a aidés au Congrès et a obtenu des Russes que satisfaction fût donnée à sos demandes. Je connais et votre bonne volonté et votre pouvoir, car non seulement vous avez su gagner l'Allemagne, puisque la Russie même s'est naguère rapprochée de vous, mais encore l'Italie. Je suis absolument convaincu d'agir pour le plus grand bien de mon pays en me rengeant aux côtés de l'Autriche-Hongrie. Je vous déclare donc que j'ai en toute tranquillité apposé ma signature au bas de ce traité, et si je ne

pouvais l'exécuter j'abdiquerais plutôt que d'approuver une décision contraire à la parole donnée. »

« Oui, poursuivit le Prince, je m'en irais plus volontiers aujourd'hui que demain si je pouvais agir à mon gré, car ce maudit pays ne me donne qu'amertume. Je suis habitué à la culture occidentale, et ne trouve chez moi que des hommes défiants, mesquins sur lesquels je ne puis compter. Si je n'avais pas un fils, qui pourrait me demander un jour pourquoi j'ai abandonné son héritage, je laisserais le pays à lui-même, puisque mes raisonnements ne peuvent écarter le conflit ni l'ajourner, si je disais aux ministres que nous parlerions de ceci plus tard. Je vous prie de m'envoyer en tout cas le baron Herbert, afin que j'aie quelqu'un avec qui causer franchement de cette affaire. »

Le baron Haymerle promit au Prince de satisfaire son désir et le pria de parler très énergiquemnt aux ministres mécontents « aux frondeurs ». — « Ils doivent comprendre, dit le ministre, que l'art. IV, qui ne touche pas à l'indépendance de la Serbie, est l'unique contrepartie négative des promesses tout à fait positives de l'Autriche-Hongrie. Nous leur avons promis la reconnaissance du Royaume, l'aide diplomatique, nous avons consenti à un agrandissement territorial en cas de complications sans exiger en échange aucun service réel. Etant patriotes, ils doivent comprendre que si nous remarquions que l'esprit de fidélité au traité se perd en Serbie, nous serions obligés, nous aussi, de modifier notre politique. Alors, le rêve du Royaume, et le libre développement vers le sud-est pourraient s'évanouir, et la Serbie demeurer isolée, en rivalité avec la Bulgarie. »

Le ministre mentionna au Prince le revirement de l'opinion publique de la monarchie que provoquerait un heureux changement de scène à Belgrade; il n'avait aucune odjection à faire à un changement de personnes, pourvu que la « couleur » du gouvernement restât la même, et il approuva le Prince de chercher à gagner du temps.

Le Prince répéta, une fois encore, qu'il était venu à Vienne pour demander un traité et qu'il désirait établir les relations sur une base durable. « Je vous affirme, dit-il en terminant, que ja-

mais, quel que soit le ministère au pouvoir, je ne donnerai mon consentement à un acte contraire à notre traité. »

La veille de son départ des informations arrivèrent de Belgrade suivant lesquelles Pirocanac et Garacanin ne désiraient pas tant démissionner que voir Mijatovic écarté du Gouvernement.

Au moment des adieux le baron Haymerle insista encore pour que le Prince ne prolongeât pas davantage son séjour hors de Belgrade, séjour qui produisait en Serbie une très mauvaise impression. « Je sais, répondit le Prince, que vous n'aimez pas me voir si longtemps absent de ma capitale, mais vous ne savez pas ce qu'est Belgrade. » (18)

## IV

Cependant, les rapports entre les membres du gouvernement serbe étaient très tendus.

A son retour à Belgrade, le 8 septembre, Mijatovic trouva un très mauvais accueil, surtout de la part du président du conseil. Mécontents de ce qu'il avait signé et ratifié le traité, sans autorisation préalable du gouvernement, après avoir promis de ne pas le faire, et aussi parce qu'il avait tant tardé à revenir à Belgrade, Pirocanac et Garachanin l'accablèrent de reproches. Ses explications au sujet de la lettre relative à l'interprétation de l'art. IV, du traité secret ne produisirent pas sur eux l'impression désirée. Ils répondirent que la situation de la Serbie n'était pas assez définie, que les motifs invoqués dans l'introduction : consolidation de la paix en Orient, ne répondaient pas à l'esprit du traité, puisque ce dernier prévoyait des modifications territoriales que l'on ne pourrait jamais obtenir par des moyens pacifiques; la rédaction de plusieurs points était trop imprécise et enfin ils se demandaient si, alors que partout régnait la paix, il était nécessaire de conclure un semblable traité, engageant formellement le gouvernement serbe dans une politique qui pourrait le compromettre s'il était publié.

De son côté Mijatovic fit ressortir entre autres arguments,

(18) Notes sur une conversation avec le Prince serbe, le 13 septembre 1881. (A. E. V.)

l'inestimable valeur pour la petite Serbie, de la garantie que lui donnait une grande puissance voisine, de défendre, dans les conditions mentionnées, la politique serbe. Les deux collègues reconnurent l'importance de cette promesse, mais ils persistaient néanmoins dans leur opinion qu'ils ne pourraient accepter la responsabilité de ce traité dans sa rédaction actuelle. Ils conseillèrent à Mijatovic de former un nouveau ministère, dans le cas où ils démissionneraient (19).

Au sein du gouvernement une crise sérieuse existait donc, mais l'opinion publique n'en savait rien encore.

Le Prince arriva à Belgrade le 14 septembre. Informé de la situation, il décida d'attendre le retour du baron Herbert pour tenter sérieusement d'aplanir le différend survenu entre Mijatovic et ses collègues Pirocanac et Garachanin (20).

Le baron Herbert rentra de Vienne le 22 septembre. Dès le lendemain il eut un long entretien avec Mijatovic qui lui fit part en confidence de l'accueil que lui avaient réservé ses collègues. Ils l'avaient surtout blâmé d'avoir signé le traité sans autorisation du Gouvernement. Il certifia que pendant son absence Pirocanac et Garachanin s'étaient encore davantage rapprochés un de l'autre. Il se déclara impuissant à constituer un nouveau ministère et affirma que, pour le maintien de la direction donnée à la politique extérieure, il était nécessaire que les deux ministres restâssent à leur poste; il donna aussi à entendre qu'il était disposé à aider le Prince et à faciliter sa tentative de les conserver au pouvoir.

Le 24 septembre, à midi, le Prince reçut le baron Herbert, à qui il exprima de nouveau sa conviction que le traité était favorable aux intérêts présents et futurs de la Serbie. La Principauté, du fait de sa position, de l'insignifiance de ses forces et de la situation politique générale, était obligée de s'engager dans la politique qui avait trouvé son expression dans le traité. Il rappela toutes les phases de la crise et les motifs de mécontentement personnel de certains ministres. Il mentionna divers moyens propres à résoudre ces difficultés et conclut qu'il ne

(19) Rapport confidentiel du baron Herbert au baron Haymerlé en date du 25 septembre 1881. (A. E. V.)

(20) Télégramme du baron Herbert, envoyé de Zemun le 25 septembre 1881. (A. E. V.)

pouvait permettre à aucun membre du Gouvernement de se retirer et d'affaiblir ainsi le régime progressiste déjà ébranlé. En même temps, le Prince confia à Herbert qu'il n'avait pas encore causé sérieusement avec les ministres mécontents au sujet de leur opposition, que la lettre interprétant l'art. IV se trouvait entre ses mains et qu'il la conservait pour les pourparlers décisifs avec eux, mais que la condition du maintien de Pirocanac et de Garachanin au pouvoir serait l'acceptation du traité, tel qu'il était rédigé (21). Le baron Herbert convint avec le Prince, que lors de ses premières visites à Pirocanac et Garachanin, il s'abstiendrait de parler du traité, mais chercherait seulement à connaître leur pensée et communiquerait ses impressions au Prince.

Le jour même, le baron rendit visite au président du conseil. Tout de suite Pirocanac engagea la conversation sur les désaccords survenus entre les membres du Gouvernement, en les rattachant à l'attitude « souvent irréfléchie » de Mijatovic. Il critiqua l'attitude de son collègue pendant les pourparlers avec l'Angleterre à propos du traité de commerce austro-hongrois, puis dans la question de la nomination d'un directeur des chemins de fer appelé de l'étranger, enfin dans la conclusion d'un accord concernant une fourniture de sel à Budapest, et il se plaignit que Mijatovic les eût trompés, Garachanin et lui, en disant que le traité secret n'était pas ratifié. « Tous ces ennuis, affirma Pirocanac, proviennent du manque d'union dans le conseil des ministres. On ne peut tolérer, dit-il, qu'un membre du Gouvernement fasse des démarches importantes sans entente préalable avec ses collègues et moi, en ma qualité du président du conseil, je puis le tolérer encore moins. Ni moi, ni Garachanin, qui occupe dans le Gouvernement une situation de premier plan, nous ne pouvons permettre que des actes de la plus haute importance soient accomplis sans notre participation. » Ensuite il assura Herbert, en son nom et au nom de Garachanin, qu'une politique intimement liée à celle de l'Autriche-Hongrie répondait entièrement à la conviction de leur parti, que lui et ses amis travaillaient à imprimer le plus fortement

(21) Rapport du baron Herbert au baron Haymerlé en date du 25 septembre 1881. (A. E. V.)

possible cette nouvelle direction au pays, et qu'enfin ses amis et lui, qu'il restât ou abandonnât le pouvoir, travailleraient dans ce sens. Quant à savoir si lui et Garachanin resteraient au pouvoir, cela dépendrait, dit-il, de certaines explications que le Prince leur fournirait sans tarder. Il affirma enfin qu'il était grand temps de prendre une décision, car par suite du déplorable retard de Mijatovic, qui était ministre des finances, et de la situation difficile de deux membres du cabinet, beaucoup de travaux préparés pour le parlement n'avaient pu être menés à bien.

A la suite des déclarations de politique extérieure que Pirocanac lui avait faites en son nom et en celui de Garachanin, le baron Herbert exprima sa conviction que, dans une heure aussi grave, ils ne voudraient pas de leur propre mouvement, donner leur démission et mettre en danger l'œuvre qu'ils avaient eux-mêmes commencée. — Pirocanac ayant demandé quelle impression avaient produite à Vienne les bruits touchant sa démission éventuelle et celle de Garachanin, Herbert répondit que le baron Haymerlé attachait une grande importance à ce que tous deux restâssent à la direction des affaires et que leur départ éventuel produirait la plus mauvaise impression sur le Gouvernement austro-hongrois. En même temps, il ajoutait que, quant à lui, il ne pouvait même pas y songer, et il exprima l'espoir qu'ils se réconcilieraient avec Mijatovic qu'il appela « leur partisan le plus sincère et le plus capable ».

Après avoir recommandé de nouveau à Herbert de garder ses appréciations sur Mijatovic pour lui, Pirocanac lui déclara que bientôt après son mariage et au cas où il resterait au pouvoir, il partirait pour Vienne; à cette occasion, il rendrait visite au baron Haymerlé et à Kallay.

De cette conversation, le diplomate garda l'impression, que Pirocanac (qu'il appelle « un homme vaniteux ») ne refuserait pas le portefeuille des Affaires étrangères, et que, s'il demeurait au pouvoir, il y retiendrait aussi Garachanin. Le lendemain, 25 septembre, Herbert vint au palais faire part au Prince de sa conversation.

Les explications prévues par Pirocanac commencèrent, en effet, peu après. Ce fut d'abord Mijatovic qui causa avec Pirocanac. Au cours de cette conversation, le président du conseil

se montra moins conciliant et plus décidé à démissionner qu'il n'avait semblé au premier abord. On ne pouvait calmer sa crainte dominante : les indiscrétions rendraient intenable la situation des ministres actuels et de leur parti. Lui et Garachanin se défiaient du Prince. C'était, jugeaient-ils, se mettre complètement à sa merci que d'accepter le traité dans sa forme actuelle. Et Mijatovic, tout comme Herbert, trouvait cette défiance injustifiée, mais n'était pas à même de la surmonter.

Le 28 septembre, au matin Pirocanac et Garachanin furent convoqués au palais, pour conférer avec le Prince. L'entretien dura trois heures. Le Prince leur montra la réponse du baron Haymerlé à la lettre que Mijatovic lui avait adressée le 1er septembre. Après l'avoir lue, les ministres déclarèrent que Mijatovic avait mal interprété leur pensée; jamais, affirmèrent-ils, ils n'avaient cru que l'art. IV enlevait à la Serbie le droit de conclure des conventions administratives, économiques, et autres, avec un Etat tiers, mais ils n'acceptaient pas, et ne pouvaient accepter, une limitation du droit de la Serbie en tant qu'Etat indépendant de conclure des traités purement politiques; ils craignaient en donnant leur consentement à un traité conclu sans eux, d'en assumer la responsabilité, de perdre à tout jamais l'estime publique et d'entraîner avec eux tout leur parti, le jour où par hasard le traité cesserait d'être secret. Au cours de la discussion les ministres, laissant de côté tous les autres griefs, ne retinrent que l'art. IV, c'est-à-dire, l'obligation pour la Serbie de ne conclure aucun traité politique sans le consentement préalable du Gouvernement austro-hongrois. Ils considéraient cet engagement comme une restriction des droits souverains de la Serbie et ne pouvaient en accepter la responsabilité. Ils demandèrent que l'on essayât, par l'introduction d'un article complémentaire ou par un échange de notes, d'interpréter l'article de manière à le réduire à une obligation pouvant se résumer ainsi : la Serbie ne conclura pas d'accords politiques contraires à l'esprit du traité ou allant à l'encontre des intérêts de l'Autriche-Hongrie. Ils exigèrent, finalement, que cette mission fut confiée à Pirocanac, qui pour une raison privée et qui serait jugée vraisemblable, partirait au plutôt pour Vienne.

Ne voyant pas d'autre issue plus favorable, le Prince appela

immédiatement Herbert et lui fit part des exigences de ses ministres. Craignant que le Gouvernement austro-hongrois ne les repoussât, il se déclara cependant prêt, si à Vienne l'on parvenait à une entente, à faire une déclaration secrète écrite sans la signature d'aucun ministre, où il se reconnaîtrait comme personnellement obligé par les dispositions de l'art. IV et il ajouta qu'une telle déclaration serait pour le Gouvernement austro-hongrois une réelle garantie matérielle, car aucun accord politique ne peut être conclu sans le souverain. Il fit aussi part à Herbert de son plan pour résoudre la crise. Pirocanac, s'il réussissait dans sa mission, recevrait le portefeuille des Affaires étrangères, Mijatovic conservant celui des finances. Dans le cas contraire, la démission de Pirocanac et de Garachanin serait acceptée, et Mijatovic recevrait la mission de constituer un nouveau gouvernement. Mais le Prince ajouta immédiatement qu'il considérait Garachanin, et dans les circonstances actuelles Pirocanac aussi, comme les deux soutiens indispensables, au maintien du régime progressiste. Après ces communications, le Prince demanda à Herbert, comme un conseil personnel, ce qu'il pensait de la tentative que Pirocanac allait faire à Vienne. Le représentant austro-hongrois reconnut qu'il ne voyait pas de meilleure issue à une situation si compliquée et il approuva d'autant plus le Prince qu'il se croyait assuré que Pirocanac, sous les impressions qu'il recevrait à Vienne, deviendrait plus conciliant (22).

Herbert envoya aussitôt un rapport au baron Haymerlé sur cet entretien. Deux jours après Mijatovic expliquait à Kallay la grande nécesssité, pour le Prince et pour la politique amicale vis-à-vis de l'Autriche-Hongrie, de maintenir au ministère Pirocanac et Garachanin, le suppliant dans l'intérêt de la Serbie, ainsi que dans l'intérêt de l'Autriche-Hongrie d'user de toute son influence pour que les concessions les plus larges fussent faites à Pirocanac (23).

Le lendemain soir (1er octobre) le Prince appela le baron Herbert, pour lui montrer la lettre qu'il avait, selon sa promesse, écrite au baron Haymerlé et le pria de la faire parvenir à Vienne.

(22) Rapport confidentiel du baron Herbert au baron Haymerlé en date du 28 septembre 1881. (A. E. V.)

(23) Mijatovic à Kallay le 30 sept. 1881.

Il lui confia alors qu'il attendait le règlement de cette affaire avec une impatience d'autant plus vive que très prochainement il ne pourrait plus compter sur l'aide de son collaborateur le plus fidèle et le plus sûr, Mijatovic. Le ministre lui avait appris en effet que Mme Mijatovic ne pourrait passer l'hiver en Serbie et qu'il serait obligé, à la fin d'octobre, de quitter Belgrade pour plusieurs mois (24).

Herbert envoya cette lettre au baron Haymerlé par courrier spécial et informa son Gouvernement de l'arrivée prochaine de Pirocanac à Vienne.

## V.

Les rapports du baron Herbert sur les événements à Belgrade causèrent de l'étonnement à Vienne. Mais, en même temps la lettre adressée par le Prince Milan à Haymerlé, le 2 octobre, contribua beaucoup à rassurer les hommes d'Etat autrichiens.

A peine arrivé à Vienne, Pirocanac alla trouver le baron Haymerlé. Dès le début de la conversation, le ministre autrichien lui rappela que le traité secret était pleinement valable, puisque le ministre serbe des Affaires étrangères l'avait signé et que le Prince l'avait ratifié et que ce n'était pas sa faute si cet acte diplomatique avait été conclu à l'insu du président du conseil serbe. Pirocanac, qui ignorait tout de la lettre adressée personnellement par le Prince à Haymerlé, affirma qu'en fait, il en était bien ainsi, mais que lui, président du conseil serbe, ne pouvait accepter ni l'accord ni ses conséquences. Mieux vaut, dit-il, travailler à ce que la force même des événements crée en Serbie et en Autriche-Hongrie la conviction que les rapports amicaux entre les deux Etats sont utiles à chacun d'eux, plutôt que de conclure un traité politique secret dont la valeur resterait en tout cas problématique. Le ministre autrichien lui demanda ce qu'il croyait nécessaire de faire; Pirocanac répondit qu'il fallait effacer du traité l'art. IV interdisant à la Serbie de conclure des traités politiques sans entente préalable avec l'Autriche-Hongrie. « Mais, répliqua Haymerlé, cet article contient tout l'avantage que l'Autriche-Hongrie peut retirer du

(24) Le baron Herbert au baron Haymerlé, le 1er octobre 1881. (A. E. V.)

traité; effacez-le, et il ne restera plus rien pouvant compenser les avantages consentis par l'Autriche-Hongrie à la Serbie. » « Les avantages ne sont pas d'égale nature, répondit Pirocanac, mais l'essentiel, c'est qu'il ne faut point espérer que la Serbie acceptera de plein gré la situation que l'art. IV lui crée vis-à-vis de l'Empire. » Au cours de la conversation, Haymerlé assura Pirocanac que l'Autriche-Hongrie n'avait aucun dessein égoïste envers la Serbie, qu'elle désirait seulement que ce pays se développât et progressât, et il chargea Kallay de s'entendre avec Pirocanac au sujet de sa mission (25).

Le président du conseil serbe eut, le 9 octobre, une entrevue avec Kallay. Ils se connaissaient déjà depuis l'époque où Kallay était consul général d'Autriche-Hongrie à Belgrade, et la conversation s'engagea entre eux sur « les généralités et la politique sans phrases ». A Vienne, affirma Kallay, on était décidé à mener une politique amicale envers la Serbie, et la politique nationale serbe n'éveillerait nulle crainte en Autriche-Hongrie si l'influence étrangère, c'est-à-dire l'influence russe, ne s'y affermissait; cette politique de la double monarchie est de beaucoup facilitée par l'assurance, reçue à Belgrade, que l'Autriche-Hongrie, non seulement n'entravera pas le développement de la nationalité serbe, mais lui viendra en aide; elle se rend compte des difficultés que le Gouvernement serbe doit surmonter, du fait des politiciens déraisonnables qui se servent de l'influence étrangère pour arriver au pouvoir. Pirocanac, de son côté, affirma à Kallay que, tant que l'Autriche-Hongrie suivrait cette voie, il se trouverait des Serbes, en dehors même du Gouvernement, pour faciliter son travail; les tendances de la politique russe, dit-il, n'ont plus de prise en Serbie; il serait regrettable qu'on l'oubliât à Vienne et qu'un jour l'on y agît de manière à jeter de nouveau la Serbie dans les intrigues russes dont l'indépendance du peuple serbe n'a rien de bon à espérer.

Au cours de cette conversation, Kallay se montra moins opposé que précédemment à la réalisation de la mission nationale serbe vers le Sud-Est; il affirma n'avoir pas dit à Mijatovic que l'Autriche-Hongrie s'opposerait à ce que la Serbie, si l'occasion se présentait, occupât Salonique.

---

(25) Notes de M. S. Pirocanac.

Afin d'éviter les modifications éventuelles du traité, Kallay pria Pirocanac de réduire ses réclamations à l'essentiel et proposa que la rectification se fît sous forme d'une déclaration signée des deux ministres des Affaires étrangères. Le ministre serbe rédigea alors, en français, une petite note au sujet de l'interprétation de l'art. IV qui signifiait, à son avis, l'annulation de cet article. On y lisait notamment que la Serbie, d'après l'esprit qui a présidé à la conclusion du traité secret, et vu le fait que l'Autriche-Hongrie était animée du désir de contribuer de tout son pouvoir à l'affermissement et au développement de l'indépendance politique de la Serbie, conserve dans sa plénitude le droit de négocier et de conclure des traités politiques avec tout autre gouvernement. Elle n'a pris, par la disposition du passage mentionné de l'art. IV, que l'engagement de ne pas négocier et de ne pas conclure de traité politique qui serait contraire à l'esprit et à la teneur du traité secret.

Kallay n'accepta point ce projet et rédigea aussitôt, de son côté, cette autre déclaration également en langue française :

« L'Autriche-Hongrie d'une part, étant animée du désir de voir sauvegardée l'indépendance de la Serbie et de favoriser son développement, et la Serbie d'autre part, étant fermement décidée à suivre une politique franchement amicale à l'égard de l'Autriche-Hongrie et à éviter tout ce qui pourrait léser les intérêts légitimes de cette dernière Puissance, les soussignés déclarent que la disposition susdite de l'art. IV ne saurait porter atteinte au droit de la Serbie de négocier et de conclure des traités même politiques avec un autre gouvernement. Elle n'implique pour la Serbie d'autre engagement que celui de ne pas conclure de traités politiques qui seraient contraires à l'esprit et à la teneur du dit traité secret. La Serbie toutefois ne manquera pas de donner connaissance à l'Autriche-Hongrie de tout traité politique qu'elle serait dans le cas de conclure avec une tierce Puissance. »

De même que Kallay avait refusé le projet de Pirocanac, ce dernier ne voulut point accepter celui de Kallay. Il s'opposait au dernier alinéa. Après plusieurs conversations, au cours de cette journée et du lendemain, le 10 octobre, Kallay fut convaincu qu'il était impossible d'arriver à un accord sur la base

de la lettre du Prince (26). Pour comble de la confusion, ce même jour mourait le baron Haymerlé.

Mais comme Pirocanac avait déclaré accepter le projet, sauf la dernière phrase, et fait également espérer le consentement de ses collègues, Kallay céda et consentit à ce que la question du dernier alinéa fût tranchée à Belgrade. Il attira en même temps l'attention de Pirocanac sur la grande importance que présentait le maintien de cette phrase, et le pria de ne point s'y opposer, mais d'insister auprès de ses collègues pour qu'ils acceptassent la rédaction en son entier, ajoutant que la suppression de cet alinéa présenterait la plus grande concession qui se pût consentir, dans le cas où des difficultés insurmontables viendraient s'opposer à ce que la déclaration fût acceptée (27).

Kallay envoya immédiatement le texte de sa déclaration au baron Herbert avec une lettre personnelle pour le Prince. Il recommanda au ministre de faire remarquer quelle preuve d'amicale et loyale obligeance donnait au Prince le gouvernement austro-hongrois, car il lui avait été pénible de consentir au sacrifice demandé et que seule la position difficile du Prince et le désir de l'aider à surmonter les difficultés intérieures et à lui rendre confiance en son gouvernement, avaient pu faire renoncer Vienne à ses justes demandes.

Au sujet de la déclaration elle-même, il donnait ordre à Herbert de travailler à ce que le Gouvernement acceptât tel quel, le texte envoyé, à la dernière extrémité seulement, sans la dernière phrase, et de ne pas donner le consentement de l'Autriche-Hongrie à la déclaration avant d'avoir reçu la lettre promise par le Prince, de l'avoir lue et de s'être convaincu quelle contenait l'engagement exprès de s'en tenir à l'art. IV, dans sa rédaction primitive. Il lui recommandait de ne rien dire à personne ni de sa lettre au Prince ni de la réponse de ce dernier; il lui rappelait que le gouvernement austro-hongrois attachait une grande importance à ce que, en cas de changement de personnes dans le Gouvernement, Mijatovic restât au moins comme ministre des

(26) Télégramme chiffré envoyé par Herbert de Vienne, le 16 octobre 1881. (A. E. V.)

(27) Kallay à Herbert, Vienne le 16 octobre 1881. (A. E. V.)

Finances et il lui ordonnait d'employer à cet effet toute son influence mais sans pression formelle.

## VI.

C'est le 19 octobre, à midi que le baron Herbert remit au Prince la lettre de Kallay, apportée la veille par un courrier spécial de Vienne.

C'était une réponse à la lettre que le Prince avait adressée le 2 octobre au baron Haymerlé. Après lui avoir exprimé sa gratitude pour ses explications si sincères et si loyales, Kallay priait le Prince « de croire que le gouvernement impérial et royal était tout aussi désireux que lui d'affermir et de rendre durables les rapports d'étroite amitié entre les deux pays, et qu'il serait toujours prêt à lui faciliter la tâche qu'il s'était si courageusement imposée. » Il était, disait-il, prêt à accepter l'offre du Prince, d'autant plus que, par suite des mouvements d'idées et de partis qui agitaient la Principauté, il n'y avait rien de stable en Serbie que le Prince comme souverain du pays et soutien du principe monarchique. » Il le mettait au courant de ses pourparlers avec Pirocanac et lui déclarait que, s'étant convaincu de l'importance énorme que le président du conseil attachait à une interprétation restrictive de l'alinéa en question (art. IV du traité secret) et désireux en même temps de satisfaire au désir du Prince, désir partagé par le gouvernement impérial et royal, de conserver au pouvoir deux ministres dont le concours paraissait indispensable, il avait remis à Pirocanac un projet de déclaration. Mais il ajoutait aussitôt que cette déclaration, si elle revêtait la forme d'une « note explicative » serait en réalité la modification fondamentale de l'une des principales dispositions du traité secret et il rappelait au Prince son offre antérieure. « Nous acceptons, lui dit-il, cette offre si loyale et si judicieuse, avec d'autant plus de reconnaissance qu'elle nous donne non seulement l'unique moyen de garder intactes les dispositions d'un traité, qui peut-on dire représente non seulement la consécration formelle d'un accord étroit et cordial entre nos deux pays, mais aussi le seul expédient permettant d'éviter les difficultés presque insurmontables que rencontrerait la modifica-

tion d'un traité déjà ratifié par les souverains. La modification ne doit et ne peut être qu'apparente, elle ne doit changer réellement, en quelque mesure que ce soit, ni l'esprit ni la lettre du traité ». Il priait donc le Prince d'accomplir la promesse faite antérieurement au baron Haymerlé et d'écrire une lettre personnelle « qui annulerait l'effet de la déclaration ministérielle, rédigée par lui et Pirocanac ». Quant au texte de ce projet, Kallay rappelait que le gouvernement austro-hongrois consentirait « même » à la suppression du dernier alinéa, si le Prince ne pouvait obtenir que ses ministres l'acceptassent (28).

Le consentement donné par le Gouvernement austro-hongrois à sa proposition fut considéré par le Prince comme une nouvelle preuve de ses dispositions bienveillantes envers sa personne et il dit qu'il allait faire la déclaration promise dans une lettre adressée à Kallay. Le baron Herbert insista sur les points principaux que devrait contenir la lettre, et le Prince promit de la lui donner au préalable à lire. Bien qu'il eût déjà entendu les explications de Pirocanac sur le projet de déclaration des ministres, le prince déclara n'avoir aucune objection à faire au dernier alinéa, mais il représenta au baron Herbert que lors des pourparlers qu'il aurait à mener avec le président du conseil et le ministre de l'intérieur, il pourrait se convaincre de l'opposition que rencontrerait, surtout chez Garachanin, l'acceptation de cet alinéa. L'opposition des deux ministres, envisagée du point de vue où ils s'étaient placés dès le début, paraissait explicable et le dernier alinéa de la déclaration contenait, en réalité, sinon explicitement, l'obligation qui avait provoqué les protestations contre l'art. IV. C'est précisément pour cela que le Prince avait offert sa déclaration personnelle, afin de donner à ses ministres la possibilité de repousser un engagement qui leur répugnait. Là-dessus le baron Herbert exprima sa conviction que l'entente entre les ministres serait atteinte de toute manière. Le Prince, de son côté, désirait ardemment voir toutes les divergences écartées, au moins suffisamment pour que les deux ministres pussent se déclarer prêts à demeurer au pouvoir.

Le remaniement gouvernemental était devenu urgent par

(28) Kallay au Prince Milan, le 17 octobre 1881. (A. E. V.)

suite des changements intérieurs, et à cause de la nature des questions à résoudre puisque la déclaration devait être signée par Pirocanac en qualité de futur ministre des Affaires étrangères (29).

Sur le désir du Prince, le baron Herbert, aussitôt après sa réception au palais, rendit visite au président du conseil et au ministre de l'Intérieur. Garachanin déclara qu'il acceptait le texte de la déclaration, mais sans le dernier alinéa. Il jugeait que maintenir ce point en vigueur serait non seulement diminuer la valeur de la concession qui obligeait lès ministres serbes à la plus grande reconnaissance envers le gouvernement austro-hongrois, mais encore modifier le caractère même de la déclaration qui, au lieu d'expliquer l'art. IV du traité, paraitrait le renforcer. Le représentant austro-hongrois répondit, qu'il ne pouvait accepter les raisons de deux ministres que *ad referendum*, il s'efforcerait de les faire prendre en considération par son ministre, de manière qu'il n'en résultât pour eux aucune difficulté nouvelle.

Par suite de la démission de Mijatovic, donnée pour raison de famille, le Prince entama le lendemain (20 octobre) avec Pirocanac et Garachanin des pourparlers en vue de la reconstitution du Gouvernement. Le président du conseil, à qui était destiné le portefeuille des Affaires étrangères, devait être remplacé au ministère de la justice par D. Radovic, conseiller d'Etat. Quant au ministère des Finances tous les membres du Gouvernement furent d'avis de laisser à sa tête C. Mijatovic, car dans les circonstances présentes on n'avait pu trouver personne capable de le remplacer. Mijatovic n'était pas décidé à conserver le portefeuille. Néanmoins, le même soir, Pirocanac et Garachanin parvinrent à le décider à retirer sa démission. Il ne restait qu'à lui faire abandonner l'idée de prendre le portefeuille des Affaires étrangères et la reconstitution du Gouvernement serait chose accomplie.

Dans l'attente du règlement de cette question, le Prince ne put répondre à la lettre de Kallay que le 24 octobre. Par cette réponse il accomplissait pleinement la promesse déjà faite au

(29) Rapport confidentiel du baron Herbert à Kallay en date du 20 octobre 1881. (A. E. V.)

baron Haymerlé dans sa lettre du 2 octobre. « Désireux, écrivait-il, de prouver, dès mes premiers pas sur le chemin que j'ai choisi de mon plein gré, combien je tiens à accomplir fidèlement mes promesses, je m'engage formellement, Excellence, par la présente, sur mon honneur et comme Prince de Serbie, à n'entamer aucuns pourparlers en vue d'un accord politique quelconque entre la Serbie et un Etat tiers sans en avoir préalablement avisé l'Autriche-Hongrie et sans avoir reçu son approbation. Je prie votre Excellence de considérer comme tout à fait officiel cet engagement envers le gouvernement de sa Majesté apostolique, impériale et royale. »

Le lendemain, après la suppression de l'alinéa en litige par le baron Herbert, Pirocanac, en sa qualité de nouveau ministre des affaires étrangères, signa le projet de déclaration rédigé par Kallay, confirmant expressément que seuls les traités politiques qui seraient contraires à l'esprit et à la teneur du traité du 28 juin 1881 ne pourraient être conclus sans consentement préalable de l'Autriche-Hongrie.

Par courrier spécial, le baron Herbert envoya à Vienne la réponse du Prince et la déclaration signée par Pirocanac. Benjamin Kallay, qui remplaçait alors le ministre des affaires étrangères austro-hongrois, apposa, le 30 octobre, sa signature au bas de cette déclaration qui entra dès lors en vigueur.

Ainsi se produisit ce cas peut-être unique dans l'histoire : une disposition importante d'un traité secret dont les ministres, par voie officielle, avaient obtenu l'atténuation, maintenue en vigueur par l'action personnelle du Prince et à l'insu de ces mêmes ministres.

Grégoire YAKCHITCH.

(*à suivre*)

---

# Pologne et Lithuanie en 1812

## Le Conflit des Ambassades Françaises de l'Abbé de Pradt et du Baron Bignon

La question des rapports de la Lithuanie et de la Pologne en 1812, au moment où s'ouvre la campagne de Napoléon en Russie est devenue d'actualité depuis que le gouvernement lithuanien a organisé à Kowno, à l'occasion du cent vingt cinquième anniversaire du passage de Napoléon, une exposition du souvenir napoléonien.

L'indépendance présente de la Lithuanie semble avoir, à ce propos, égaré bien des jugements. Plus d'un historien a confondu ou feint de confondre la Lithuanie moderne et la Lithuanie de 1812. Certains même, particulièrement doués d'imagination, ont prêté à Napoléon l'intention de réaliser dès cette époque une Lithuanie totalement séparée de la Pologne. On invoque, en faveur de cette thèse, l'opinion d'un historien allemand spécialiste des questions napoléoniennes, Friedrich M. Kircheisen. Dans son ouvrage sur Napoléon, tome II de l'édition française, il écrit en effet : « De manière à organiser la Lithuanie et à la faire servir à ses projets, Napoléon établit à Vilna un gouvernement provisoire distinct de celui de la Pologne et divisa le pays en quatre départements, ceux de Vilna, de Grodno, de Minsk et de Bialistock. L'ancien ambassadeur de France à Varsovie fut nommé commissaire français auprès du gouvernement lithuanien. Seulement Napoléon commit la lourde faute de ne pas se montrer assez conciliant avec les Polonais. La Diète, qui siégeait à Varsovie depuis le 26 juin, avait résolu de réunir la Lithuanie à la Pologne; espérant toujours

se réconcilier avec le tsar après la signature de la paix, Napoléon voulait éviter de le froisser et il refusa aux Polonais la ratification de cet acte. »

Or, quelle que soit la réputation de Fr. M. Kircheisen il faut reconnaître que son affirmation est erronée. En effet, tous les mémoires du temps, ceux des plus fidèles serviteurs de Napoléon, comme Bignon, ou ceux des pires adversaires de l'Empereur et de l'unité polonaise, tels que Pradt, indiquent au contraire que : 1° la constitution du gouvernement provisoire de Lithuanie par Napoléon n'était dans son dessein qu'une pierre d'attente pour un édifice plus vaste et une commodité momentanée pour sa campagne militaire; 2° que le dessein réel de Napoléon affirmé maintes fois et à ce moment même fut la reconstuition de l'unité polonaise totale.

L'erreur de Fr. M. Kircheisen se retrouve cependant aggravée dans l'ouvrage de M. Abel Mansuy sur *Jérôme Napoléon et la Pologne en* 1812. Ouvrage énorme et d'une documentation considérable, il étonne d'autant plus en affirmant que Napoléon a créé à Wilna en 1812, « un Duché de Lithuanie, nomme certaines personnalités aux emplois les plus considérables... Au lieu de déclarer la Lithuanie réunie au duché de Varsovie, écrit l'auteur, et le royaume de Pologne rétabli, Napoléon, le premier juillet, crée à Wilna un Duché de Lithuanie. Cette Lithuanie n'a rien d'ailleurs du grand Duché de Lithuanie de Ladislas Jagellon : elle ne comprend que les départements de Bialistock, Grodno, Minsk et Wilna. Ceci n'en paraît que plus en contradiction avec le rétablissement d'un royaume de Pologne. »

L'affirmation est stupéfiante lorqu'on connaît l'ordre du jour de Napoléon constituant le gouvernement provisoire lithuanien composé de sept membres et un secrétaire général, tous Polonais. Considérant au contraire comme formée au détriment de la Pologne, cette Lithuanie qui, selon lui, eut été dans la pensée de Napoléon une monnaie d'échange à offrir à la Russie, M. Mansuy va jusqu'à attribuer tout dessein de restaurer la Pologne au seul Jérôme Bonaparte, à tel point que pour lui le *Pan Tadeusz* de Mickiewicz viserait le frère de l'empereur, non l'empereur lui-même.

Or, Jérôme n'est cité qu'en passant par le poète, tandis qu'Adam Mickiewicz a glorifié avec enthousiasme la personne et l'œuvre de Napoléon. Quoi de plus pathétique que ses strophes ? « On se bat ! Où ? de quel côté ? demandent les jeunes gens. Ils saisissent leurs armes, les femmes lèvent les bras au ciel. Tous sont certains de la victoire et crient au milieu de leurs larmes : *Dieu est avec Napoléon. Napoléon est avec nous !* »

Chez aucun poète, peut-être même pas chez Hugo, on ne trouverait expression aussi sublime de cette confiance ardente que Napoléon savait susciter dans l'âme des foules et qui a donné à son règne, de son vivant même, un vrai caractère d'apothéose.

Nous nous garderons de tomber dans l'erreur des auteurs que nous venons de citer. La Lithuanie du temps de Napoléon, sur laquelle va porter notre étude, nous apparaîtra comme un pays étroitement uni à la Pologne d'alors, à ce que Napoléon avait su en restaurer.

Pologne et Lithuanie prennent en l'année 1812, au moment où s'ouvre la campagne de Napoléon en Russie une immense importance. Si la Pologne est ressuscitée sous la forme ou plutôt dans l'ébauche du duché de Varsovie, la politique russe n'a pas renoncé à rallier aux intérêts du tsar les parties de la Pologne restées en dehors du duché. La Lithuanie est encore une terre où peuvent s'exercer, contre l'influence française, les influences germaniques et russes. Non pas, comme on l'a dit parfois, parce qu'elle est déjà naturellement séparée de la Pologne, mais au contraire parce qu'elle lui est profondément unie par les mœurs, la culture, la tradition et un même sentiment national. Pénétrer la Lithuanie, agir sur la Lithuanie, c'est donc agir directement sur la Pologne entière, en dedans comme en dehors du duché de Varsovie. C'est seulement en comprenant le caractère indiscutablement polonais de la Lithuanie de cette époque qu'on peut comprendre le jeu diplomatique qui, en 1812, s'exerce autour d'elle et qui vise à détacher — vainement d'ailleurs — la Pologne tout entière de l'alliance française.

Deux hommes furent tour à tour désignés par Napoléon

pour seconder ses vues personnelles sur l'indépendance de la Pologne et sur l'appui que la France en devait recueillir, l'un fut le baron Bignon qui, de 1811 au 5 juin 1812, fut ambassadeur à Varsovie, l'autre l'abbé de Pradt qui, à cette date, succéda à Bignon et occupa l'ambassade juiqu'au 27 décembre 1813. L'un fut un serviteur avisé et fidèle de la politique impériale et française, l'autre, personnage équivoque par ses origines comme par ses relations, paraît bien au contraire n'avoir servi que les pires intrigues tant contre la Pologne que contre la France elle-même.

L'opposition entre ces deux hommes, la nature contradictoire de leurs activités contribuera à éclaircir l'histoire assez obscure des relations entre la Pologne, la Lithuanie et la Russie, durant les années 1812-1813. Cette opposition est attestée par les mémoires que l'un et l'autre ont laissés, mémoires forcément *pro domo,* mais où la sincérité éclate en chaque page dans ceux du baron Bignon, tandis que la déloyauté s'accuse de même, bien qu'à l'insu de l'auteur, dans ceux de l'abbé de Pradt. Sur chacun de ces deux personnages, nous aurons l'occasion de revenir. Signalons d'abord que la plupart des difficultés de la politique napoléonienne en cette période provenaient directement ou indirectement de ce qu'il faut bien nommer la trahison de Talleyrand.

Talleyrand est un des plus grands diplomates que le monde ait comptés. Esprit rare, puissant, original, aussi profond que spirituel, prophétique en la plupart de ses vues que l'état moderne de l'Europe a confirmées, il semble que chez cet homme surprenant la bassesse du caractère ait égalé ou plutôt surpassé l'élévation de l'esprit, et c'est pour cette raison que le mot de trahison a fini par convenir à ce qui, dans une nature désintéressée, n'eut été qu'une opposition sagace et même courageuse à la politique napoléonienne, grandiose mais chimérique. M. Emile Dard, dans le très remarquable ouvrage qu'il a consacré à *Napoléon et Talleyrand,* nous indique avec une admirable clarté l'origine toute intellectuelle d'une résistance aux entraînements de l'empereur qui s'achève en trahison aussi vulgaire que vénale. Le mot fameux : « Talleyrand, de la boue dans un bas de soie » n'est point exact ; il faudrait plu-

tôt définir le grand diplomate, comme la victime d'une aberration morale presque unique : il avait du génie et n'était capable que de le vendre.

Nous sommes en 1805, à la veille de la paix de Presbourg au moment où Napoléon est en mesure d'abattre définitivement l'Autriche. C'est alors que Talleyrand présente à Napoléon un plan de politique résumé dans un rapport officiel daté du 17 octobre. On peut le nommer avec M. Dard « un chef-d'œuvre de clarté, d'aisance et de profondeur, un modèle jamais égalé du style diplomatique qui tend de nos jours à devenir un véritable galimatias » — « ni sentimentalité, ni rhétorique, ni vague philosophie, mais des arguments courts, pressants, tendant tous au but; tous les mots chargés de sens et pas un mot de trop... selon l'expression d'Albert Sorel, c'est Voltaire diplomate. »

Le diplomate malheureusement manquait de conscience. Que proposait essentiellement son rapport? Une solution au problème de paix, « la plus durable que la raison permette d'espérer »; un retour à l'alliance autrichienne jugée par lui préférable à l'alliance prussienne. Pour sceller cette alliance que la prochaine victoire d'Austerlitz aurait permis à Napoléon d'imposer à sa guise, Talleyrand proposait que la France fut séparée de l'Autriche par la constitution d'états-tampons en Vénétie et au Tyrol, que l'Autriche fût dédommagée de ses pertes en Italie et en Allemagne par l'acquisition de la Valachie, de la Moldavie, de la Bessarabie, d'une partie de la Bulgarie, et des côtes de la Mer Noire. L'Autriche se serait ainsi opposée à la marche des Russes vers Constantinople. « L'Autriche ennemie naturelle des Russes aurait pour alliée naturelle la France. »

M. Emile Dard remarque fort justement que la politique de Talleyrand, notamment l'aiguillage des ambitions autrichiennes vers les Balkans devait plus tard être reprise par Bismarck contre la France et que cette seule confirmation suffit à en indiquer la sagesse. C'était une sagesse que pour son malheur Napoléon ne pouvait comprendre, surtout après la victoire d'Austerlitz. Talleyrand joignait pourtant à son rapport l'esquisse du traité qui pouvait conduire à une pacification générale. La France y déclarait solennellement que l'ère des

conquêtes était close pour elle. Napoléon estimait que cette ère n'était encore qu'à ses débuts et le rapport de Talleyrand fut courtoisement, mais froidement accueilli. Si Napoléon confia encore à l'auteur la charge de négocier le traité de Presbourg, ce fut en lui imposant étroitement ses propres directives. Talleyrand se jugea dès lors autorisé à desservir l'Empereur, puis, son intelligence étant satisfaite, sa facile conscience lui fît monnayer sa satisfaction. Puisqu'il avait raison en soutenant l'Autriche pourquoi ne pas accepter de celle-ci des subsides en quelque sorte légitimes?

« A la tête de l'opposition, écrit Metternich vers 1807, se trouvent les personnages les plus éminents de l'état civil et principalement M. de Talleyrand, le ministre de la police, et tous ceux qui ont des fortunes à conserver... ce parti existe depuis 1805. » « Dès la campagne de 1805, écrit encore Metternich, avec une précision accablante, M. de Talleyrand conçut le plan de s'opposer de toute son influence comme ministre des affaires étrangères aux projets destructeurs de Napoléon. »

M. Dard nous permet de suivre étape par étape cette opposition de Talleyrand qui s'affirme de plus en plus vénale et prend de plus en plus le caractère de trahison. Nous n'ignorons pas que le rôle de Talleyrand en cette circonstance laisse encore les historiens en désaccord. Tout récemment un historien anglais, M. Duff Cooper, a essayé de réhabiliter entièrement le ministre à la morale si légère. Il est certainement sensible aux efforts persévérants de Talleyrand pour stabiliser une alliance entre la France et l'Angleterre et pour faire triompher en Europe une politique de modération. Nous reconnaîtrons volontiers avec lui les services que, durant la trahison même, Talleyrand n'a pas laissé de rendre à la cause française. Néanmoins, aucune habileté politique ne peut légitimer un crime contre l'honneur. Ne nous engageons pas plus avant dans un problème de casuistique historique qui dépasserait le cadre de cette étude. Nommons trahison ce qui est bien une trahison de fait, et n'envisageons cette « trahison » de Talleyrand que dans la mesure où elle concourt à expliquer les événements de 1812 et 1813 en Pologne et en Lithuanie.

« Le 14 août 1807 Talleyrand quitta le ministère et son atti-

tude d'opposition à l'Empereur, tout en restant secrète, devint plus ardente et plus active. » L'une des principales originalités du livre de M. Dard est de nous signaler, à partir de ce moment, la complicité de plus en plus nette de Caulaincourt et de Talleyrand.

Nous ne rappellerons pas comment Caulaincourt se sentait l'obligé et le protégé de Talleyrand. Il aurait pu peut-être échapper à cette vassalité mais il avait pris en horreur pour des mobiles ou désintéressés ou suspects la politique guerrière de Napoléon. Il n'est pas permis d'affirmer qu'il seconda durant la campagne de Prusse les projets machinés par Talleyrant et l'allemand Dalberg contre l'Empereur mais « il paraît certain que Caulaincourt sympathisait déjà comme la plupart des maréchaux et peut-être Duroc lui-même avec les idées pacifiques de Talleyrand et il est probable que leur entente dans cette voie devint plus étroite et plus précise. »

Caulaincourt, après Tilsitt, fut désigné par Napoléon comme ambassadeur auprès d'Alexandre I[er], son nouvel allie de Russie. Après diverses réticences il accepta son poste à la grande joie de Talleyrand qui savait ce qu'on pouvait attendre de la fidélité d'un tel ambassadeur. Considéré par la noblesse européenne comme l'un des instigateurs et exécuteurs du meurtre du duc d'Enghien, Caulaincourt vit se fermer devant lui tous les salons de Saint-Pétersbourg. Napoléon cependant l'avait promu à cette ambassade afin précisément de montrer à Alexandre, en lui déléguant l'un des exécuteurs du duc, qu'il entendait ne rien renier de son passé révolutionnaire. Caulaincourt était plus soucieux de se concilier les bonnes grâces du souverain russe que de servir l'Empereur des Français. Il communiqua donc le 2 Avril 1808, trois mois après son arrivée en Russie, à Alexandre les papiers officiels qu'il possédait relatifs à l'arrestation du duc d'Enghien. Lesdits papiers ne le justifiaient guère et Alexandre lui accusa réception avec courtoisie, mais froideur. Suivant l'expression de M. Dard. « Caulaincourt, en désavouant par écrit Napoléon, s'était désormais livré à l'Empereur de Russie; il y avait entre eux un secret qui aurait pu coûter cher à l'ambassadeur et qui l'obligeait désormais à favoriser les vues d'Alexandre. » Récompense d'une

perfidie à ses débuts, Caulaincourt vit affluer dans son palais la haute société russe, Alexandre Ier avait en réalité donné des ordres, mais il lui disait : « Vous avez conquis les plus révoltés. »

Talleyrand estime qu'il y a dans Caulaincourt une bonne graine exigeant savante culture. Il prend en mains ses affaires sentimentales, lui écrit tous ses soins à l'égard de Madame de Canisy, le flatte dans ses ambitions, lui affirme que Napoléon le destine au ministère. Bref, il en fait une de ses créatures, un complément indispensable en Russie de sa propre trahison commencée à Paris. Cette fois encore brûlons les étapes et considérons les conséquences de ces deux machiavélismes unis dans leur effort en Pologne et durant la période qui nous intéresse spécialement. Nous négligerons donc la savante trahison d'Erfurt, le chef-d'œuvre de Talleyrand en cet ordre.

L'Empereur avant de partir pour Erfurt avait chargé Talleyrand de rédiger une convention avec Alexandre Ier et avait ajouté au projet présenté par Talleyrand deux articles dirigés contre l'Autriche. Talleyrand persuada Alexandre de repousser ces deux articles et fit ainsi échouer le projet de Napoléon. Caulaincourt, en parfaite entente avec Talleyrand, s'applique à brouiller la Russie avec la France en ne proposant aucune ouverture touchant Constantinople et contribue à la duperie du « mariage russe. » Bref, en rapprochant la Russie de l'Autriche, Talleyrand décide celle-ci à la guerre et Caulaincourt s'associe pleinement à son action anti-française. Ce n'est encore que jeu en cette année 1808; en 1809, Talleyrand désapprouve publiquement la guerre d'Espagne, s'allie étroitement avec Fouché, puis le 29 janvier va trouver Metternich et se met au service de l'Autriche. Le grand diplomate n'est plus qu'un agent secret. Secret? toute l'Europe connaît sa trahison et l'on ne sait par quelle aberration Napoléon l'ignore ou feint de l'ignorer. Peut-être estimait-il ne pouvoir se passer des services de son ancien ministre, l'outrageant, puis lui pardonnant, tandis que Talleyrand à chaque outrage poursuivait sa trahison comme une vengeance.

Il revient en faveur au moment du mariage autrichien. Ce n'est qu'une occasion pour lui de desservir plus ardemment en-

core l'Empereur d'abord, ensuite les deux pays qu'il protège, la France et la Pologne. Ce n'est plus seulement avec Metternich que Talleyrand lie étroitement parti, c'est avec Nesselrode. L'agent autrichien est aussi agent russe. C'est Talleyrand qui convaincra Nesselrode que l'Empereur poursuivait le rétablissement intégral de la Pologne et que la Russie ne peut l'éviter qu'en faisant la paix avec la Turquie et en se rapprochant de l'Autriche. Alexandre prépare aussitôt la guerre et ce sont les Polonais qui avertissent Napoléon. Cette fois Napoléon, en toute connaissance de cause, mais n'osant sévir, essaye encore d'utiliser Talleyrand et la rouerie de Talleyrand semble un instant servir ses vues. S'il désire la guerre, il la veut déclarée par Napoléon et estime maladroite l'offensive russe à laquelle certains agents d'Alexandre, Tchernicheff notamment, voudraient décider le tsar. Il faut contenir leur impatience en paraissant servir les vues de Napoléon. Talleyrand décide Alexandre à renoncer à l'offensive et, secondé par Caulaincourt suggère l'idée d'une garantie autrichienne donnée à la Russie contre un rétablissement de la Pologne. Mais Alexandre Ier refuse, décidé cette fois à la guerre implacable contre son ancien allié.

⁂

Notons maintenant le caractère le plus funeste peut-être de la trahison : la contagion qu'elle propage.

Les causes de la campagne de Russie sont trop connues pour que nous ayons à les examiner ici. Ce qui importe le plus à l'intelligence de la situation exacte de Napoléon en cette période, c'est l'état de son alliée la Pologne en cette époque — et ceci est beaucoup moins connu.

Nous disons la Pologne et non le duché de Varsovie parce que le nationalisme polonais réveillé ignorait la limite officielle de son territoire et ne songeait qu'à la restauration totale de la Pologne, promise par Napoléon et qui semble avoir été sincèrement voulue à la veille de la campagne de Russie. Mais en ce moment où la Pologne représente un double enjeu pour la France et la Russie la trahison de Talleyrand a produit ses fruits directs ou ses effets de contagion et l'autorité napoléonienne est partout sourdement minée. Napoléon, de plus en plus absorbé par sa vie

militaire, connaît de moins en moins les trames obscures qui l'enserrent. Au moment même où le sort de la Pologne, l'attachement de celle-ci pour la France ont une telle importance vis à vis de ses desseins, il donne, nous l'avons vu, comme successeur à Bignon, l'abbé de Pradt qu'il nomme ambassadeur à Varsovie.

Bignon représente l'un des plus parfaits serviteurs de la politique impériale. Son dévouement à l'Empereur était inébranlable et le demeura dans le malheur comme dans la prospérité. Ses mémoires valent donc d'être acceptés comme document historique de premier ordre, surtout si l'on sait faire la part de ce que tous mémoires contiennent toujours d'apologie inévitable. C'est à ceux-ci d'abord que nous demanderons de nous renseigner sur l'état de la Pologne et de la Lithuanie en l'année 1812 et dans les années qui la précèdent.

Bignon nous atteste d'abord par son expérience propre l'intensité du sentiment national polonais au lendemain de Tilsitt: «Il existait, il existe encore, entre tous les habitants des provinces polonaises une similitude générale, un accord de pensées et de vœux qui les honore. C'est le besoin de rassembler les membres épars de l'ancienne Pologne et d'en recomposer un corps d'Etat indépendant. Pour eux, le duché ne fut qu'une pierre d'attente. C'était un royaume de Pologne qu'on voulait; et comme son rétablissement semblait devoir être l'œuvre de la France, c'était vers elle que se portaient tous les regards. » Il nous montre ensuite comment le service militaire chez les paysans polonais les arrachait à leur condition de serf et augmentait le sentiment de l'unité nationale. « La guerre, qui généralement porte avec elle la désolation et la barbarie, propageait en Pologne la civilisation. Non contente d'avoir donné la liberté aux serfs, elle leur en enseignait la pratique; c'était sous la tente qu'ils en faisaient l'apprentissage... Après la nation française, nulle population n'est plus prompte que les Polonais de toute condition à se plier aux habitudes de la vie militaire. Il n'est pas en Europe de troupes plus brillantes, plus impétueuses, plus propres à ces entreprises qui sont réputées des traits de génie, quand le succès les absout du crime de témérité. On en avait vu, dans la campagne d'Espagne de 1808, un exemple éclatant à Sommo-Sierra, où une char-

ge irrésistible de lanciers polonais avait enlevé, sous les yeux et la direction immédiate de l'Empereur, des barricades dans un défilé de montagnes... De tels soldats devaient convenir à Napoléon, qui lui-même était un chef fait pour eux. » Après avoir examiné la situation économique du duché, ses mérites et ses insuffisances Bignon nous montre le loyalisme du soldat polonais envers l'Empereur libérateur. « Le beau côté du duché de Varsovie était son armée. Dignes rivaux de nos soldats, les Polonais aimaient la France, et ils avaient raison. Seule en Europe, peut-être, elle les aimait et leur rendait justice. Leur armée, quoique peu nombreuse, pesait d'un certain poids dans la balance militaire du continent. La force militaire polonaise avait été portée de 30.000 hommes à 50.000, depuis les annexions de 1809. Sur ce nombre, près d'un cinquième était en Espagne. Le soldat polonais est propre à tous les genres de service, mais surtout à celui de la cavalerie. En Pologne, tout paysan naît cavalier, les corps de cavalerie s'y formaient aussi vite qu'on forme ailleurs des fantassins. Les régiments de lanciers surtout avaient toute la perfection que comporte cette arme, et fournissaient des instructeurs à ceux de France. »

C'est encore à Bignon que nous pouvons emprunter les portraits des dirigeants polonais. « Le comte Stanislas Potocki, l'un des plus grands seigneurs de la Pologne, était frère du célèbre Ignace Potocki, l'un des principaux auteurs de la révolution de 1791, et y avait pris lui-même une part active à ses côtés. Il avait été naturellement désigné pour la présidence du conseil par son nom même et ses antécédents... A côté de lui, au-dessus de lui peut-être, on remarquait le prince Joseph Poniatowski. Comme au titre de commandant en chef il joignait le portefeuille de la guerre, on n'aurait pu lui attribuer encore la présidence sans en faire un véritable vice-roi. Ce fut le Bayard de l'Empire, mais placé à une hauteur où il put donner encore de plus beaux exemples, faire de plus grands sacrifices. Etranger à tout calcul personnel; désintéressé, au point de dédaigner un trône auquel il aurait pu prétendre, aimant avant tout sa patrie, et l'aimant pour elle-même, n'aspirant qu'à l'affranchir sans avoir le désir de la gouverner, et prêt à acclamer comme roi de Pologne tout homme dont l'exaltation eût été le gage d'une

restauration durable, tel était Poniatowski. Son caractère offrait la réunion des sentiments les plus généreux et des qualités les plus aimables. Il était l'idole de ses compatriotes... Un troisième ministre se distinguait encore par une physionomie prononcée; c'était le ministre de la justice, comte Lubienski. Ce personnage ne jouissait pas à Varsovie d'une considération sans nuage comme Potocki, ni de la faveur populaire comme le prince; mais en revanche il avait beaucoup de crédit à Dresde ».

Suivons maintenant Bignon dans la remarquable analyse qu'il donne du travail anti-français opéré en Pologne par la Russie et accessoirement par la Prusse et l'Autriche. « Une révélation de la plus haute gravité, concernant les projets hostiles de la Russie, me fut faite, dès mon arrivée, par le prince Poniatowski. Je pouvais craindre d'abord qu'il ne fût porté à croire trop légèrement, à exagérer, même sans le vouloir, des événements qui pouvaient hâter l'accomplissement de ses vœux les plus chers; mais j'eus bientôt acquis la conviction que sa délicatesse n'admettait pas un mensonge, même utile à la cause polonaise. La certitude des informations qu'il avait reçues lui était démontrée au même point que si l'aveu lui en eût été fait par l'empereur Alexandre lui-même. » « Ce qui est hors de doute, dit encore Bignon, c'est que dès les premiers mois de 1811, la Russie prévoyait tout au moins, même dans ses moments d'hésitation, la possibilité d'une guerre prochaine, et en accélérait les préparatifs. Ce que je puis encore affirmer de *visu*, c'est qu'à la même époque, la Russie, soit qu'elle eût ou non l'intention de rétablir la Pologne, se donnait beaucoup de mouvement pour accréditer cette intention parmi les Polonais du duché, afin d'y multiplier à tout événement le nombre de ses partisans. » Cette analyse de l'ambassadeur français nous introduit au cœur de la question lithuanienne. L'union de la Lithuanie et de la Pologne, nous le prouverons, était absolue à l'époque. Mais à vouloir chercher des agents suspects pour ses entreprises anti-françaises et anti-polonaises, il est bien évident que le gouvernement russe avait plus de facilité pour en recruter en Lithuanie que dans le duché soumis au contrôle français. Ainsi s'expliquent les lignes suivantes de Bignon. « Les projets hostiles dont Poniatowski m'avait parlé dès la fin de mars avaient acquis une sorte de notoriété publique

dans les mois suivants. Vingt lettres écrites de Pétersbourg par des Lithuaniens du parti russe, annonçaient les bonnes intentions d'Alexandre à l'égard de la Pologne ». La Russie jouait naturellement contre la France les difficultés suscitées en Pologne par le blocus continental. L'Autriche soutenait à sa manière ce jeu russe. « L'opinion d'une prochaine invasion russe était également répandue dans les pays voisins. Un général autrichien disait à ce sujet à des Polonais : « Pourquoi tant d'inquiétudes? Nous sommes, nous, amis de la France aujourd'hui. Soyez tranquilles: si les Russes vous attaquent, nous vous défendrons, *comme ils vous ont défendus en* 1809 ». Prophétie peu rassurante et qui ne s'est que trop bien vérifiée.

Revenons à la Lithuanie. « On travaillait à réconcillier, nous dit Bignon, les Polonais autrefois divisés; on tentait de rapprocher les partisans de la constitution du 3 mai 1791 et ceux de la confédération de Targowice. Une réunion dans ce but eut lieu à Minsk. Dans cette comédie figuraient, suivant l'habitude, des intrigants et des dupes. Tandis que les uns ne faisaient que jouer un rôle dicté par le cabinet de Saint-Pétersbourg, d'autres, trompés par leurs propres désirs, se laissaient aller de bonne foi aux illusions qui leur étaient offertes. Bientôt il fut question d'une commission polonaise, appelée à Saint-Pétersbourg par l'empereur Alexandre. Parmi les noms des membres de cette commission dont plusieurs n'étaient pas célèbres par un patriotisme bien pur, on avait eu soin d'en faire figurer quelques-uns entourés de plus de considération. »

Un tel témoignage nous paraît décisif, il s'agit bien d'individualités équivoques comme on en trouve, en tous pays et en toutes époques, et non d'un mouvement national visant à séparer la Lithuanie de la Pologne. Quand la Russie d'ailleurs veut agir sur la Lithuanie, quel argument donne-t-elle pour y accréditer son influence? Elle dit qu'elle est plus que la France en mesure de refaire l'unité polonaise. On ne songe donc point d'abord à opposer Pologne et Lithuanie, mais plutôt une certaine Pologne à une autre, à reconstituer une confédération de Targowice contre une confédération de Bar. Que fait par exemple le lithuanien Oginski, agent d'Alexandre Ier ? Il annonce à ses compatriotes une prochaine proclamation du tsar pour le rétablissement de la Pologne.

Oginski apparaît dans toute son activité en cette année 1811-1812. Multiplication des promesses aux Polonais de Lithuanie, voyage en Angleterre pour gagner ce pays à l'idée d'une nouvelle Pologne russophile et anti-française, entretien de querelles intérieures dans le duché, soit à propos du commerce des grains, soit à propos du système fiscal. Peut-être Napoléon ne sut-il pas à ce moment prendre la mesure décisive. « L'empereur Napoléon s'est reproché plus tard, et avec raison, de n'avoir pas répondu au vœu des Polonais en se déclarant leur roi. Ils auraient préféré cette combinaison à toute autre, et elle pouvait exercer une influence incalculable sur les événements. A défaut de Napoléon lui-même, la Pologne aurait accepté de sa main le roi qu'il aurait voulu pourvu que ce roi ne fût pas de race allemande. On ne saurait s'empêcher de reconnaître que si l'empereur Napoléon s'était plus complètement identifié avec cette France du Nord, il aurait été naturellement amené à suivre dans sa lutte avec la Russie un autre système d'opérations, et surtout à adopter une autre distribution de ses forces ».

Sans doute, mais c'est oublier aussi que Napoléon était le gendre de l'empereur d'Autriche, et se considérait très sérieusement, comme le voulaient ses origines corses, comme chargé de devoirs envers sa nouvelle famille. Que cette explication sentimentale ne paraisse pas négligeable. C'est en tant que Corse que Napoléon a pourvu si généreusement au destin de ses frères, en dépit de leur faiblesse, de leur incapacité, parfois de leur trahison. Le mariage avec Marie-Louise constituait aux yeux de l'empereur un véritable lien de sang avec les obligations ou tout au moins les scrupules que lui commandait la coutume insulaire. Et, en effet, l'unité polonaise contredisait à ses nouveaux devoirs de famille ou pour le moins devait s'y accomoder. L'Autriche n'avait-elle pas reçu des terres polonaises dont on ne pouvait disposer sans ménagement? Hésitations, tergiversations et par conséquent longues négociations. Durant ce temps le cabinet de Saint-Pétersbourg usait de tous les moyens pour parvenir à la dissociation des intérêts français et des intérêts polonais. Le cabinet de Pétersbourg flattait les Polonais en masse de la renaissance de leur patrie, il offrait à quelques-uns la séduction d'un intérêt de caste. C'est évidemment dans ce but qu'il fit réimpri-

mer au mois d'août, dans le *Courrier de Wilna* un édit de Catherine II, daté de 1785, concernant *les droits et les privilèges de la noblesse russe.* Le rappel de cet édit avait évidemment pour objet de détourner la noblesse russo-polonaise d'un changement de domination qui aurait amoindri sa situation, en transformant en droit commun ces privilèges qui n'étaient au fond, que ceux de chaque citoyen, noble, bourgeois ou paysan, dans tout Etat non despotique. Quel est, en effet, le plus précieux de ces privilèges? C'est qu'on ne *peut ôter à un noble ni les biens ni la vie sans jugement.* En reproduisant ces lois d'exception comme dignes d'envie, à deux pas d'un pays où était en vigueur le Code Civil de la France, le gouvernement russe songeait aussi, et c'était là un moyen d'action peu honorable, à exciter parmi les nobles polonais du duché des regrets égoïstes, des tendances rétrogrades. « Il était, il fut malheureusement puissamment aidé dans cette tâche par les illusions d'un grand aristocrate polonais, le prince Adam Czartoryski. » « Le personnage le plus important de la famille Czartoryski, nous dit Bignon, était le prince Adam, le fils aîné, ex-ministre des affaires étrangères en Russie. D'après ce dernier titre seul, on conçoit combien la position du prince Adam était difficile. Cette position, il n'avait pas été en son pouvoir d'abord de la choisir, ensuite de la changer. Le prince Adam avait été élevé à Pétersbourg, où il avait été appelé par ordre de Catherine II. Lié dès l'enfance avec l'empereur Alexandre, il était son ami autant qu'on peut être l'ami d'un empereur. Il avait, dans les beaux jours de sa jeunesse, rêvé avec lui le rétablissement de la Pologne par la Russie. Devenu son ministre, il avait continué à caresser cette chimère. Plus d'une fois, dit-on, la promesse lui en avait été solennellement renouvelée; elle l'avait été à Pulawy même, lorsqu'en 1805, l'empereur Alexandre y passa en se rendant à la cour de Prusse pour la soulever contre la France. Avec de pareils antécédents, le prince Adam devait tenir à l'empereur Alexandre par affection; à la Russie, par les espérances fondées sur elle. Mais l'état de l'Europe était changé; le cours des choses avait modifié ses sentiments, non comme particulier, mais comme Polonais. Il avait envoyé à l'empereur Alexandre la démission de ses emplois et de ses titres; mais cette démission n'avait pas été acceptée; il recevait seulement des congés successifs. »

En dépit de ses efforts et des complicités polonaises vénales ou désintéressées, le désintéressement étant certainement le cas de Czartoryski, — le gouvernement russe était bien obligé de sentir partout la même résistance à ses projets, le même attachement à la France impériale, la même solidité du sentiment national. Vers la fin de 1811 en Lithuanie, comme en Wolhynie, les ministres d'Alexandre Ier ont alors recouru aux plus brutales contraintes. « Les gouverneurs russes des anciennes provinces polonaises rappelèrent tous les habitants de ces provinces qui servaient en pays étrangers avec menace de confiscation, s'ils n'obéissaient dans un délai fixé. La fortune de leurs parents fut placée sous une sorte de surveillance, l'autorité publique se réservant, en cas d'ouverture de succession, le droit de s'emparer du patrimoine des héritiers absents. Je vis de riches familles de la Lithuanie et de Wolhynie faire d'inutiles efforts pour rappeler les jeunes gens, engagés comme simples volontaires dans nos régiments de lanciers. Parmi ces jeunes gens qu'un sentiment patriotique amenait et retenait sous les drapeaux de la restauration polonaise, plusieurs appartenaient à des maisons dont les chefs étaient connus par leur dévouement à la Russie; comprimé par l'égoïsme chez les hommes d'un âge avancé, le sentiment national revivait intact dans les jeunes cœurs. » En d'autres cas la Russie usait à l'égard de la Pologne de provocations sans feintes. Enfin, la guerre devenant de plus en plus prochaine, le tsar Alexandre jouait au démocrate auprès de ses propres sujets — et plus spécialement bien entendu, auprès de ses sujets lithuaniens et polonais.

Ce qu'il importe de bien noter, c'est qu'au demeurant, jusqu'à la veille de la guerre de Russie, tous les efforts de cette puissance pour rallier à sa cause les Polonais restent vains. « La population du duché, mais surtout celle de Varsovie, écrit Bignon, était alors sous l'empire d'une exaltation étrange, presque sublime; on y invoquait la guerre avec une ardeur véritablement incroyable. Les autres nations de l'Europe bénissaient l'intervalle de repos qui les laissait respirer; mais pour le duché, ce repos n'était que la prolongation d'une existence équivoque et contestée, dont l'unique issue possible était la guerre. »

⁂

Malheureusement un personnage des plus fâcheux entre à ce moment en scène, M. de Pradt, ancien archevêque de Malines, nommé ambassadeur à Varsovie. Nous pouvons laisser à Bignon le soin d'expliquer sa nomination. « Comme, dans les derniers temps surtout, mes rapports avec les autorités militaires devenaient journaliers, le prince Poniatowski me disait qu'au moment où l'on se porterait en avant, il espérait bien que je ne resterais pas en arrière. On croyait alors, et c'est peut-être *une des grandes fautes de l'Empereur de n'avoir pas adopté cette idée, que le corps polonais était destiné à marcher en Wolhynie;* et c'était pour cette raison que le prince n'eût pas été fâché de m'avoir près de lui comme ministre ou commissaire français. Cette perspective me souriait fort, et j'entrevoyais ainsi la possibilité de servir utilement tout à la fois la cause polonaise et celle de mon pays. D'ailleurs, ma vie diplomatique avait été entremêlée de fonctions presque militaires. A Berlin, à Vienne, j'avais vécu au milieu des armées françaises. Il paraissait assez naturel que je ne me séparasse pas de celle du duché. *Quoiqu'il en soit, je crus devoir mentionner dans ma correspondance le vœu que m'avait manifesté le prince, et ce fut peut-être là ce qui donna l'idée de me remplacer à Varsovie au moment de la guerre, idée qui, par ricochet, amena sur la scène politique M. de Pradt. Je dis par ricochet; car, dans le premier moment, on était bien éloigné de songer à lui...* En m'annonçant, le 29 mai 1812, que je serais appelé au quartier général, et remplacé par M. de Pradt, le duc de Bassano me disait « que l'Empereur avait jugé utile d'envoyer à Varsovie un homme nouveau, *ayant un rang distingué dans la hiérarchie ecclésiastique*, qui pût dominer les autorités, soit polonaises, soit françaises, soit civiles, soit militaires. »

Nous allons confronter les deux témoignages, celui de Pradt et celui de Bignon, laissons d'abord la parole à celui-ci. « En arrivant à Varsovie, M. de Pradt voulut d'abord trancher du vice-roi; mais l'attitude plus réservée de son prédécesseur n'avait pas préparé les esprits à un tel régime; force lui fut de revenir à un ton plus doux »... « L'empereur Napoléon, dit

encore Bignon, séduit par la façon dont il parlait, crut qu'il mettrait dans ses actions la même verve que dans ses discours, et qu'il serait capable de remplir, dans le duché de Varsovie, au profit de la Pologne et de la France, le même rôle qu'avait joué vingt ans auparavant le célèbre curé de Saint-Laud (l'abbé Bernier) dans l'insurrection de la Vendée. C'était en effet, une Vendée polonaise que M. de Pradt avait mission d'organiser. Dans cette guerre, que Napoléon lui-même proclamait la seconde guerre de Pologne, il n'y avait pas seulement la Russie à vaincre, il y avait la Pologne à rétablir. Mais, pour gagner son rétablissement, la Pologne même devait aider à vaincre la Russie. Tel était l'esprit des instructions données au nouvel ambassadeur »...

La Diète polonaise, qui allait être convoquée tandis que Bignon séjourne désormais à Wilna, devait marquer une grande date historique puisqu'elle était en face de la Russie la première promesse d'une grande Pologne ressuscitée. C'est précisément ce qui inquiétait Pradt, enclin aux vues médiocres, et sur qui certainement l'exemple de Talleyrand, autre homme d'église dévoyé, n'avait pas été sans porter ses fruits. « L'ambassade de M. de Pradt eut une durée nominale de six mois; elle ne dura en réalité que vingt cinq jours. Il ne lui en fallut pas davantage pour enlever à Napoléon le puissant renfort qu'il attendait de la Pologne. Tout d'abord, son amour propre s'effraya de l'importance dictatoriale d'une Diète permanente. Avant même qu'elle ne fût convoquée, son parti fut pris de la dissoudre aussitôt après la proclamation solennelle du rétablissement de la Pologne, et de ne retenir à Varsovie qu'un conseil de confédération sans puissance réelle, laissant triomphalement en premier plan l'individualité oratoire de l'ambassadeur français. »

Pradt agit en la circonstance avec duplicité et réticence. Au duc de Bassano il expose cette idée étrange que « la réunion de la Diète coïncidait fâcheusement avec la Saint-Jean, époque du renouvellement des baux, et que les nonces seraient enchantés d'être promptement débarrassés de leurs fonctions publiques pour vaquer à leurs affaires. » Il propose ensuite de réduire la Diète à une vague commission de quasi-fonctionnaires. Ce n'est pas tout : la réunion de la Diète devait avoir lieu le 22 juin,

« l'amour propre littéraire de M. de Pradt la retarda de quatre jours. » Il voulait refaire tous les actes de la Diète en un style de sa façon. N'était-ce que coquetterie littéraire ou prétexte habile pour ajouter encore difficultés sur difficultés ? Il prend prétexte de l'enthousiasme suscité par le discours de Czartoryski le père, pour dissoudre de lui-même la Diète à peine commencée — ou ce qui revient au même, pour la persuader de se dissoudre.

Plus tard, M. de Pradt s'en vantera comme d'une trahison. Mais la Restauration est encore loin et il s'agit plutôt pour lui de se défendre contre la colère de Napoléon. Napoléon bien vite se reconnut le premier coupable pour avoir choisi un Pradt en des circonstances aussi délicates. Quoique la lettre de Bassano, au nom de l'Empereur, datée du 6 juillet, témoigne de son mépris, l'habile Pradt sut encore échapper à des sanctions méritées. Citons pourtant un passage de cette lettre : « Sa Majesté me prescrit de vous dire qu'elle ne veut pas que vous vous occupiez de rédaction, sous quelque prétexte que ce soit, et qu'elle vous a envoyé à Varsovie, non pour faire des ouvrages de littérature, mais pour faire de la politique. Vos instructions et plusieurs de nos lettres vous ont dit et répété qu'il fallait multiplier les moyens de frapper l'opinion... *et cependant il n'y a eu que deux séances !* Jusqu'à présent vous avez borné ce grand mouvement à une représentation théâtrale en deux séances. »

Il faut dire aussi que Pradt craignait tout danger. Il ne voit dans ses fonctions à remplir que des périls personnels à éviter, ne cesse de rêver « de 60.000 Russes massés sur les frontières du Duché. » Bref, par démoralisation personnelle et contagieuse aussi bien que par trahison systématique, il ne cesse de nuire à l'œuvre que Napoléon poursuit en Lithuanie et qui est complémentaire de celle qu'il vient d'accomplir en Pologne. L'abbé de Pradt ne saurait l'ignorer, ce qui en a le plus gravement compromis le succès, c'est « la brusque séparation de la Diète confédérée, à laquelle s'adressait la réponse de Napoléon, séparation qui plaça l'ambassadeur et le ministère dans un isolement aussi nuisible à la France qu'à la Pologne ». Exactement Pradt a tranché un câble de communication, lais-

sant en désarroi Pologne et Lithuanie, c'est-à-dire deux fractions de la couronne polonaise, les livrant de son mieux aux efforts de la politique russe.

Faut-il donner comme explication de sa conduite son incapacité, ainsi que l'indique Bignon dans un passage de ses mémoires que nous citerons plus loin, faut-il croire que Pradt, suivant en ceci l'exemple de son maître Talleyrand, s'est fait juge des instructions qui lui étaient données, et, ne les trouvant pas de son goût, s'est efforcé de les contre-carrer. « Le jour même que l'ambassade me fut signifiée, écrit-il dans ses Mémoires, arriva à Wilna le comte de Narbonne, aide-de-camp de l'Empereur. Il avait été envoyé précédemment à Berlin, pour porter des narcotiques au cabinet du roi de Prusse. Je le trouvai chez le comte de Sent, où il était descendu. Il sortait de rendre compte de sa mission à l'Empereur. Je le connaissais assez pour ne pas balancer à l'interroger sur Wilna : sa réponse me frappa beaucoup; elle consistait à dire qu'il avait trouvé les Russes et l'empereur Alexandre dans la meilleure attitude, sans abattement et sans jactance; que l'Empereur lui avait exprimé ses regrets sur la rupture de l'alliance avec l'empereur Napoléon; qu'il lui avait dit qu'il n'en avait pas pris l'initiative : que la puissance et les talents de Napoléon étaient connus et n'étaient pas sans considération parmi les Russes; mais qu'il n'avait qu'à prendre la carte de Russie, et qu'il verrait qu'il y avait de l'espace; que pour lui, ce ne serait qu'au fond de la Sibérie qu'il signerait une paix ignominieuse pour son Empire. Dès lors je jugeai que nos affaires étaient perdues : je retrouvai dans cette magnanime réponse tout ce que, pendant l'hiver dernier, j'avais présenté à la considération du ministre de la police. » Le passage suivant des Mémoires de Pradt est plus caractéristique encore : « A quel enfant espèrera-t-on persuader, que c'est l'empereur Alexandre, c'est-à-dire la douceur et la loyauté mêmes, qui attaquait l'empereur Napoléon, c'est-à-dire la violence et la perfidie personnifiées ? Que c'est la Russie constamment malheureuse à la guerre contre la France, elle qui avait tout à conserver et rien à conquérir, tout à perdre et rien à gagner, qui, de gaîté de cœur, venait attaquer un colosse de puissance tel que la France ? Qui pour-

rait supposer que ce fut l'excellent prince Kourakine qui joua le rôle de Tartufe politique à l'égard du duc de Bassano et que ce fut celui-ci qui, pour la première et dernière fois de sa vie, fût chargé de celui de l'ingénu et de conciliateur ? »

D'après ces textes on est porté à conclure de la part de Pradt à une véritable trahison, mais il faut penser qu'ils ont été écrits sous la Restauration, à l'époque où l'abbé cherchait à se faire passer pour un ennemi de Napoléon et peut-être ne faut-il le croire qu'à demi. Laissons le jugement de cette question aux historiens de l'avenir, mais citons encore un passage des mémoires de Pradt qui confirme ceux de Bignon et vient à l'appui de notre thèse, c'est-à-dire : l'union étroite de la Lithuanie et de la Pologne à la veille de la guerre de Russie. « L'empereur, en entrant dans Wilna, avait établi un gouvernement provisoire, séparé de celui du duché de Varsovie. Le duc (Bassano) avait fait comprendre au nombre des membres de ce gouvernement un de ses amis, le prince Alexandre Sapieha, dont la nomination affecta désagréablement les Polonais. Je ne juge pas les motifs; je rapporte les faits. J'ai souvent entendu reprocher cette nomination comme une grande faute. Une autre faute, qui également affecta beaucoup les Polonais, fut la séparation de la Lithuanie d'avec le duché. *Peut-être avaient-ils tort : dans l'état du duché devenu souveraineté du roi de Saxe, peut-être devaient-ils voir que cette séparation était passagère et était destinée à se perdre dans la réunion de toutes les parties de la Pologne en un même ensemble.* Je le leur ai souvent représenté; mais je n'ai pu réussir à guérir leurs mécontentements et leurs ombrages. »

Nous penserions plutôt quant à nous que Pradt, agent très vraisemblablement de l'Autriche et de la Russie, s'appliqua à entretenir et susciter les mécontentements et les ombrages. Mais, même dans ses mémoires pamphlétaires qui s'efforcent de faire contre Napoléon flèche de tout bois et s'appliquent à tourner au pire toute décision impériale, le mécontentement qu'il attribue aux Polonais est reconnu par lui comme médiocrement fondé et d'ailleurs c'est précisément parce que Pradt entrevoit comme but napoléonien « la réunion de toutes les parties de la Pologne en un même ensemble » — qu'il freine de son mieux l'œuvre entrevue.

Ce que fut en réalité ce gouvernement lithuanien établi par Napoléon, on le peut préciser en peu de mots; Napoléon l'envisageait comme une étape vers le rétablissement total de la Pologne — une étape nécessaire car il s'agissait d'abord d'arracher des provinces à la domination russe avant de les fondre dans l'unité polonaise reconstituée. N'a-t-il pas déclaré ? : « Le rétablissement de la Pologne, m'a toujours paru désirable pour toutes les puissances de l'Occident; tant que ce royaume ne sera pas retrouvé, l'Europe sera sans frontières du côté de l'Asie, et l'Autriche et la Prusse resteront face à face vis-à-vis du plus puissant Empire de l'univers. Je n'envisage ici que le bien de tous, et n'ai pour mobile aucun avantage qui me soit personnel : je ne prétends au trône de la Pologne ni pour moi, ni pour les miens. Quelle renaisse indépendante et libre; il me suffira d'en avoir l'honneur. »

Ce caractère polonais — forcément polonais — de toute entreprise relative à la Lithuanie est encore attesté, dans le *Manuscrit de Mil huit cent douze* du baron Fain, secrétaire-archiviste de l'Empereur, que nous venons de citer, par le récit du séjour qu'à la veille également de la guerre. Alexandre I^er fit en Lithuanie pour s'efforcer d'y consolider l'influence russe.

Laissons la parole au journal : « L'empereur Alexandre est arrivé à Wilna le 28 avril, accompagné du prince d'Oldenbourg, et laissant à plusieurs journées derrière lui le grand duc Constantin, les comtes Romantzoff, Aratcheff et Kotchoubey. *Son entrée dans la capitale de la Pologne russe a été brillante;* il était à cheval, entouré des généraux Kutusoff, Platoff, Essen, Baggowouth, Markoff, Toutchkoff, Wittgenstein, du ministre de la guerre Barclai de Tolly et d'un nombreux état-major. Dans ce jour de réconciliation, on a remarqué près d'Alexandre certains personnages politiques que, depuis la mort de son père, il avait tenus écartés de sa faveur. *Bénigsen, Zubow* et Korsakoff l'attendaient au bas de l'escalier. Le tsar, descendant de cheval, a pris sous le bras Bénigsen; il a donné les entrées particulières à Zubow; en même temps, il a fait l'accueil le plus aimable à toute la noblesse lithuanienne, et c'est surtout pour ses nouveaux sujets de Pologne qu'il se montre prodigue de grâces. Les princes polonais Sulkowski et Lubecki ont reçu l'ordre de

Sainte-Anne. La même décoration est accordée au comte Oginski; Stroinowski doit être palatin de Wolhynie, Oginski, palatin de Minsk, Karwowski, palatin de Podolie et Wawrzecki, palatin de Wilna. Un trait de lumière perçant jusqu'à Varsovie, semble mettre en évidence la vraie couleur des bannières sous lesquelles les Russes se préparent à faire encore un pas en Europe. Le bruit court que l'Empereur Alexandre va se déclarer roi de Pologne. »

Ainsi, c'est comme futur roi de Pologne qu'Alexandre se présente en Lithuanie, ce sont des Polonais qu'il désire flatter et patronne au milieu des Lithuaniens. Détail navrant : c'est devant ces intrigues russes que Napoléon estime nécessaire l'envoi de Pradt à Varsovie pour y raffermir l'influence française. « Napoléon ne peut différer plus longtemps d'envoyer un ambassadeur à Varsovie. Il voudrait y avoir un homme sûr, qui, à l'aide d'un grand état de maison, d'une éloquence entraînante, d'une considération personnelle bien établie, et surtout d'une activité sans bornes, dominât également au conseil, à la diète et sur les flots de l'insurrection polonaise. L'urgence des circonstances ne laisse pas la liberté du choix. Cet ambassadeur, il faut, pour ainsi dire, l'improviser. L'Empereur le cherche dans les personnes qui l'ont suivi, et sur la proposition du grand maréchal Duroc, il se décide pour M. l'archevêque de Malines, l'un des premiers aumôniers de sa maison. La dignité ecclésiastique dont M. de Pradt est revêtu semble devoir compléter tous les moyens d'influence qui nous sont nécessaires. »

Continuons à recueillir pour corroborer Bignon les précieux témoignages que nous offre le *Manuscrit de* 1812. Napoléon, au moment de commencer la guerre et par conséquent d'opérer soi-disant la sécession de la Lithuanie et de la Pologne, nourrit donc contre les Polonais quelque dessein perfide ? Que penser alors de sa proclamation de Gumbinen : « Soldats, dit-il, la seconde guerre de Pologne est commencée. La première s'est terminée à Friedland et à Tilsit; à Tilsit, la Russie a juré une éternelle alliance à la France, et la guerre à l'Angleterre. Elle viole aujourd'hui ses serments; elle ne veut donner aucune explication de son étrange conduite, que les aigles françaises n'aient repassé le Rhin, laissant par là nos alliés à sa discrétion... La

Russie est entraînée par la fatalité; ses destins doivent s'accomplir. Nous croit-elle donc dégénérés ? Ne serions-nous donc plus les soldats d'Austerlitz ? Elle nous place entre le déshonneur et la guerre : notre choix ne saurait être douteux. Marchons donc en avant, passons le Niémen, portons la guerre sur son territoire. La seconde guerre de Pologne sera glorieuse aux armes françaises. Mais la paix que nous conclurons portera avec elle sa garantie; elle mettra un terme à la funeste influence que la Russie exerce depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe. »

Enfin, plus formel et plus décisif que tout autre est ce texte que nous empruntons encore au même *Manuscrit* et qui exprime avec une netteté sans ambages le caractère polonais de l'œuvre napoléonienne en Lithuanie. « Un des premiers actes de Napoléon à Wilna est la création d'un gouvernement provisoire pour la Lithuanie; cette province se montre disposée à prendre les armes; elle voit dans nos rangs des bataillons polonais animés du plus vif enthousiasme, et cet exemple, beaucoup plus que la haine de la domination russe, est fait pour l'émouvoir. »

« Le comte Soltan, ci-devant maréchal de Lithuanie, MM. Charles Prozor, Joseph Sierakowski, le prince Alexandre Sapieha, le comte François Jelski, Alexandre Potocki et Sniadecki se mettent à la tête du nouveau gouvernement. Ils ont M. Kossakowski pour secrétaire général, et Napoléon place auprès d'eux M. le baron Bignon, avec le titre de commissaire impérial. Une commission secondaire est plus particulièrement chargée de l'arrondissement de Wilna; elle est composée de MM. le colonel Tyzenhausen, le comte Adam Kreptowicz et le comte Ferdinand Plater...

Les habitants de Wilna se forment en garde nationale, et les premières levées, décrétées pour la Lithuanie, sont six régiments d'infanterie et cinq de cavalerie.

Les nouvelles qn'on reçoit de Varsovie sont de nature à doubler l'émulation des Lithuaniens. »

Le document est irrécusable : il est de la main du secrétaire-archiviste de Napoléon, le baron Fain, qui certes ne se souciait pas à l'époque des rapports actuels entre la Lithuanie et la Pologne.

Voici encore un autre document. *L'Illustration* du 23 octobre 1937 a publié « un ordre du jour napoléonien » dans lequel il est écrit que « la présence des troupes napoléoniennes fit passer sur le pays (lithuanien), qui y voyait figurer nombre de ses fils, un souffle ardent de patriotisme ». De quel nationalisme s'agit-il ? Lithuanien ou polonais ? La question peut-elle se poser quand on sait que les régiments de l'armée « lithuanienne » cinq d'infanterie, un d'artillerie, et cinq de cavalerie, portaient les noms d'infanterie et de cavalerie polonaises, et qu'on peut lire, dans le texte de l'ordonnance impériale : « l'uniforme de la gendarmerie sera l'uniforme polonais » et plus loin « le major général nommera un officier général ou supérieur, *français* ou *polonais*, des troupes de ligne, pour commander chaque gouvernement. Il aura sous ses ordres la garde nationale, la gendarmerie et les troupes du pays. »

C'est dans le même temps précisément que la Diète polonaise, réclamant plus ardemment que jamais l'unité de son pays, envoie à Wilna même auprès de l'Empereur une députation composée des Polonais Wybicki, Bendski, Soltyk, Stadnicki, Wodzinski, Tarnowski et Aleksandrowicz. « La députation de la Diète de Varsovie vient d'arriver; elle est admise le 14 juillet. M. le sénateur Wybicki porte la parole, et son discours se termine en ces termes : « Nos désirs étaient évidents; ils indiquaient nos devoirs, et nous avons proclamé la Pologne!... Sire! dites un mot : dites que la *Pologne existe!* et votre décret sera pour le monde l'équivalent de la réalité. »

Ecoutons à ce même moment Napoléon parler aux Polonais : «Députés de la confédération de Pologne, j'ai entendu avec intérêt ce que vous venez de me dire; Polonais, je penserais et agirais comme vous, j'aurais voté comme vous dans l'assemblée de Varsovie. L'amour de son pays est le premier des devoirs de l'homme civilisé.

Dans ma situation, j'ai beaucoup d'intérêt à concilier et beaucoup de devoirs à remplir. Si j'avais régné pendant le premier, le second ou le troisième partage de la Pologne, j'aurais armé mes peuples pour la défendre. Aussitôt que la victoire m'eut mis en état de rétablir vos anciennes lois dans votre capitale, et dans une partie de vos provinces, je le fis sans cher-

cher à prolonger la guerre qui aurait continué à répandre le sang de mes sujets.

J'aime votre nation; pendant seize ans, j'ai vu vos soldats à mes côtés dans les champs de l'Italie et dans ceux de l'Espagne. J'applaudis à ce que vous avez fait; j'autorise les efforts que vous voulez faire. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour seconder vos résolutions.

...Je vous ai tenu le même langage dès ma première entrée en Pologne. Je dois y ajouter que j'ai garanti à l'empereur d'Autriche l'intégrité de ses domaines, et que je ne puis sanctionner aucune manœuvre ou aucun mouvement qui tende à troubler la paisible possession de ce qui lui reste des provinces de la Pologne.

Faites que la Lithuanie, la Samogitie, Witebsk, Polotzk, Mohilow, la Wolhynie, l'Ukraine, la Podolie soient animés du même esprit que j'ai vu dans la Grande Pologne et la Providence couronnera votre bonne cause par des succès. Je récompenserai ce dévouement de vos contrées, qui vous rend si intéressants et vous acquiert tant de titres à mon estime et à ma protection, par tout ce qui pourra dépendre de moi dans les circonstances. »

Napoléon aurait-il assemblé sans préméditation la Lithuanie, la Samogitie, Witebsk, Polotzk, Mohilow, la Wolhynie, l'Ukraine, la Podolie, comme composant un seul et même peuple, si son intention n'avait pas été de réaliser une telle unité? Elle est tellement explicite dans de telles paroles de l'Empereur qu'elle engagerait sa pensée même s'il avait jamais songé à les démentir. Mais pourquoi ne pas reconnaître le dessein d'unité polonaise que Napoléon ne cessera d'attester jusqu'à Sainte-Hélène, pourquoi si ce n'est afin de refaire au goût des passions contemporaines une histoire qui si elle n'était refaite risquerait de les contrarier?

Dans la suite de la campagne, la fidélité de l'Empereur à la cause polonaise ne se dément pas plus que la fidélité polonaise à la cause de Napoléon. « La meilleure manière de couvrir Varsovie, c'est d'entrer en Wolhynie. Cette province appartient à la cause polonaise. Il faut y arriver avec des commissaires patriotes et quelques bataillons polonais que les dépôts du

grand-duché fourniront. L'insurrection achèvera promptement l'expulsion des Russes. »

A la prise de Smolensk, le général polonais Grabowski compte parmi les morts et parmi les blessés le général Zajonczek. Et ne rappelons que pour mémoire le constant, l'admirable héroïsme de Poniatowski trop connu pour être une fois de plus célébré. Plus opportune peut-être pour comprendre combien dans la pensée impériale l'union lithuano-polonaise est projetée se vérifierait cette note de Moscou. « M. le duc de Bassano », dit l'Empereur à son ministre des relations extérieures, le 23 Septembre, « je vais lever en France une conscription de cent quarante mille hommes et l'on m'annonce de Munich que dix mille concrits sont partis, pour recruter l'armée bavaroise. Il faut que le duché de Varsovie lève tous les hommes qu'on pourra, pour recruter le corps du prince Poniatowski qui en a grand besoin... Je voudrais porter à quinze cents hommes le régiment des chevaux légers de ma garde, commandé par Brasinski, et cependant ce corps est toujours faible. Ecrivez en Pologne. Je n'ai pas besoin de vous dire de presser la formation des régiments de la Lithuanie : le pays doit voir que sa tranquillité en dépend. »

C'est à ce moment aussi et dans une même note au duc de Bassano que l'Empereur commence à se repentir d'avoir choisi Pradt comme ambassadeur à Varsovie. « Pressez, écrivez à M. de Pradt, notre ambassadeur à Varsovie. Faites remarquer que je n'ai pas lieu d'être satisfait : il y a beaucoup de phrases et peu d'actions. »

Faut-il insister davantage sur le personnage que fut Pradt? Les lignes que nous citions précédemment des mémoires de Bignon nous paraissent le représenter fidèlement. Il avait l'âme d'un Talleyrand, moins le génie. Mais il avait comme Talleyrand transposé dans ses fonctions impériales le scepticisme d'un courtisan, fin XVIII^e^ siècle. Il avait l'habitude de trahir l'Eglise et l'Etat, de flatter tous les pouvoirs et d'escompter toutes les Révolutions. L'aveuglement de Napoléon à son égard doit-il nous surprendre? Médiocrement si l'on précise que Pradt ne manquait ni d'habileté, ni de finesse, savait se faire valoir, c'est-à-dire se dissimuler.

Etablissons donc la mise au point qui nous paraît essen-

tielle : au dire de Pradt lui-même. Napoléon entrant dans Wilna et établissant un gouvernement provisoire séparé du duché de Varsovie n'avait aucunement l'intention de désunir les deux pays alors en parfaite communion. Oginski en Lithuanie aussi bien qu'Adam Czartoryski en Pologne, l'un pour des motifs équivoques, l'autre par un patriotisme chimérique, travaillaient également contre l'opinion publique d'un même peuple. La suite des événements va confirmer notre façon de voir. En 1813 comme en 1812 l'âme polonaise se manifestera dans une semblable unité en Lithuanie comme en Pologne.

Recourons encore à Bignon : « Je reviens maintenant, écrit-il, aux derniers temps de mon séjour à Wilna et à la fin de l'ambassade de M. de Pradt, fin bien digne du commencement. »

Bignon, nous le disions, était commissaire impérial à Wilna, tandis que Pradt le suppléait si fâcheusement à Varsovie. Un passage pathétique de ses mémoires nous conte l'arrivée, durant une fête qu'il donnait à Wilna « pour faire bonne contenance, » et alors qu'il savait déjà la grande armée entraînée dans sa désastreuse retraite, l'arrivée subite et désolante d'un gentilhomme polonais, Abramowicz, qui, déguisé en paysan, avait pu parvenir jusqu'à l'Empereur le 27 Novembre à Studzienska, immédiatement après le passage de Bérésina. Au retour de cette terrible excursion, Abramowicz, propriétaire de l'hôtel qu'occupait à Wilna le baron Bignon, y entra pour donner le récit du premier témoin oculaire de « la grande catastrophe que la France et la Pologne, dit le mémorialiste, pleurent encore après tant d'années.? »

Napoléon ne s'arrêta que vingt quatre heures à Varsovie. Il manifesta à Pradt son étonnement devant une situation ruineuse. Puis le lendemain il envoya à Bassano l'ordre de rappeler M. de Pradt « qui lui avait tenu pendant une heure les propos les plus ridicules et paraissait n'avoir rien fait de ce qu'il fallait pour la place qu'il remplissait. »

Clairvoyance bien tardive car Pradt avait eu le temps d'accomplir son œuvre négative. « Dans ce moment même, précise Bignon, Napoléon ignorait encore la majeure partie des torts de M. de Pradt. Non seulement celui-ci désespérait de tout, mais

il en faisait parade; il le proclamait là surtout où il aurait dû se taire. Si malgré nos revers, la majeure partie des Polonais nous resta dévouée, ce fut en dépit des suggestions de l'ambassadeur. » « Tout est fini, pensez à vous! » leur disait-il. Il alla même, et il n'a pas craint de s'en vanter depuis, jusqu'à chercher avec quelques fonctionnaires publics du duché, à quels nouveaux maîtres ils devaient se donner, et jusqu'à autoriser le commandant du corps autrichien à s'abstenir de toute hostilité vis à vis des Russes. Il donna ainsi un assentiment au moins tacite à la convention verbale d'armistice conclue, dès le 20 Décembre, entre le prince de Schwartzenberg et l'agent russe d'Anstett...

La disgrâce de M. de Pradt était comme on le voit, surabondamment justifiée; mais comme il arrive souvent en pareille occasion, son ressentiment n'en fut que plus amer. Sa place fut marquée dès lors parmi les détracteurs les plus ardents du régime impérial. En 1814, il prit à sa chute une part peu importante en réalité, quoique grande par l'envie de nuire et par la vanité. Dans son récit du rétablissement de la royauté, comme dans celui de son ambassade, il se vanta d'avoir préparé la perte de Napoléon dès 1812, d'en avoir été l'auteur immédiat deux ans plus tard, et s'appliqua avec un risible amour-propre ce mot attribué à Napoléon captif : « Un homme de moins, et j'étais le maître du monde! »

Il est vrai que Bignon ajoute avec ironie « M. de Pradt se calomniait lui-même. En 1812, il n'était pas un traitre, mais simplement un homme peu fait pour le rôle important et difficile qui lui avait été assigné ». Laissons le achever pittoresquement le portrait du triste ambassadeur de France à Varsovie : « Après avoir atteint Kowno et repassé le Niémen avec les débris de l'armée, j'eus ordre de me rendre immédiatement à Varsovie, et peu de jours après, je reçus ma nomination en remplacement de M. de Pradt, décidément renvoyé dans son diocèse. C'était un insupportable exil pour un prélat de ce caractère. Aussi il y porta une rancune peu évangélique contre tous ceux qu'il soupçonnait d'avoir été pour quelque chose dans sa disgrâce. Cette rancune, il l'assouvit par la publication de son libelle, « composé, selon lui, au milieu de *grands dangers.* » Ces dangers sont aussi difficiles à deviner que les privations

endurées à Varsovie. La seule persécution qu'eût subie M. de Pradt avait été d'être rendu à ses ouailles. »

La suite des événements ne nous intéressera que dans la mesure où elle confirme l'étroite union de la Lithuanie et de la Pologne.

Bignon nous fait avancer pas à pas dans le désastre progressif des armées napoléoniennes. Varsovie est évacuée et c'est à Cracovie que se réfugie le débris de la puissance française et polonaise. Quelle occasion pour des Lithuaniens qui se seraient jugés affranchis du joug polonais de ressaisir bruyamment leur indépendance! Malheureusement pour certains historiens modernes qui voudraient que dès cette époque la séparation fût consommée entre les deux pays, le contraire se produit et la commission lithuanienne dont Bignon loue « le noble désintéressement » suit l'ambassadeur français de Varsovie à Cracovie. Et de même Bignon ne distingue guère entre Polonais et Lithuaniens lorqu'il écrit : « Dans ce même temps, l'empereur Napoléon avait déclaré prendre à sa solde les régiments organisés en Lithuanie. Deux faisaient partie de la garnison de Modlin, et les autres s'étaient réunis à l'armée française. Leur force totale montait encore à cinq mille cinq cents hommes d'infanterie et environ deux mille chevaux. Il y avait en outre quelques centaines de gendarmes à cheval, qui avaient rejoint le prince Eugène. Ces régiments lithuaniens étant généralement loin d'être complets, il fut question de les fondre dans les troupes du duché. J'insistai au contraire pour la conservation de ces cadres. Il en résultait à la vérité une dépense un peu plus forte, mais ce mode me parut plus conforme aux intentions de l'Empereur et susceptible de retenir plus longtemps sous nos drapeaux des hommes dont il avait voulu soutenir le dévouement.

D'après ce que j'ai dit précédemment de la situation du duché, il est sensible que le prince Poniatowski ne pouvait recomposer un petit corps d'armée sans les secours pécuniaires de la France. « J'aime à le dire pour l'honneur des Polonais, la volonté était excellente, les hommes ne manquaient pas. Quoique, dans l'état où nous nous trouvions, nul moyen de contrainte n'existât pour le gouvernement, les recrues étaient arrivées en nombre

suffisant, relativement à nos moyens financiers, et nous eussions trouvé sans effort plus d'hommes si nous avions eu plus d'argent. »

La vérité est que les efforts de la Russie visent à ce moment un autre but que la séparation entre la Lithuanie et la Pologne qui s'est avérée comme un échec. C'est la Pologne entière qu'Alexandre Ier entreprend de duper en feignant d'embrasser les projets de Czartoryski et en lui promettant une autonomie quasi nationale sous la suzeraineté russe. Il suffit de méditer la lettre du tsar du 1er janvier 1813 au prince Adam Czartoryski pour comprendre cet infléchissement d'ailleurs fort habile de la politique russe à l'égard de la Pologne.

« Leypouny, Ier Janvier 1813

« ...Je vais vous parler avec toute franchise : pour faire réussir mes idées favorites sur la Pologne, j'ai à vaincre quelques difficultés, malgré le brillant de ma position actuelle : d'abord l'opinion en Russie. La manière dont l'armée polonaise s'est conduite chez nous, le sac de Smolensk, de Moscou, la dévastation de tout le pays, a ranimé les anciennes haines. Secondement, dans le moment actuel, *une publicité donnée à mes intentions sur la Pologne jetterait complètement l'Autriche et la Prusse dans les bras de la France*, résultat qu'il est très essentiel d'empêcher, d'autant plus *que ces deux puissances me témoignent déjà les meilleures dispositions.*

*A mesure que les succès des armées russes seront plus grands et plus complets, à mesure aussi, la réalisation de mes intentions et de mes plans sur la Pologne sera plus certaine;* des revers seuls pourraient y mettre obstacle.

Ainsi, tout ce que les Polonais feront pour aider à ces succes sera fait en même temps pour réaliser leurs espérances.

Mais ce qui pourrait le plus cimenter un lien indissoluble entre les Polonais et moi serait un traité d'alliance conclu, après l'occupation du pays, entre le gouvernement du duché et moi.

Dès lors, je me croirais autorisé de la part de l'Empire de Russie à prendre un engagement sacré, à ne pas poser les armes tant que les espérances de la Pologne ne seraient pas réali-

sées, parce que les Polonais auraient prouvé à la face de la Russie et de l'Europe qu'ils ont mis toute leur confiance en moi, et ce n'est jamais en vain qu'on s'en remet à ma loyauté.

Finalement, vous êtes certainement l'intermédiaire qui, à tous égards, me convient le mieux, par la confiance entière que j'ai mise en vous. Mes sentiments d'attachement vous sont irrévocablement voués. »

Ce serait dès lors le succès de cette entreprise russe sur la Pologne qu'il faudrait suivre à travers Bignon. Mais ce serait s'éloigner du sujet propre de cette étude: les rapports de la Lithuanie et de la Pologne vers 1812 et 1813. Notons la phase finale.

Le représentant de la France est obligé de quitter Cracovie, la confédération générale est dissoute, Thorn et Modlin sont prises, et aussi Zamosc après une héroïque défense. Le prince Poniatowski demeure au milieu des défections forcées l'inébranlable ami de la France, mais c'est le désastre définitif de la campagne d'Allemagne et les mémoires de Bignon finissent presque sur un admirable éloge du caractère polonais.

Edouard KRAKOWSKI.

# Lettres inédites de Jules Ferry à W. H. Waddington

(*Suite et fin*)

Conformément au désir exprimé par le gouvernement anglais, auquel en revenait, comme nous le savons, l'initiative, la conférence se réunit à Londres le 28 juin 1884. Toutes les Grandes Puissances, y compris la Turquie, étaient représentées par leurs ambassadeurs accrédités, auxquels on avait adjoint, pour les éclairer sur les subtilités des questions financières, des techniciens spécialisés. M. Waddington avait pour collaborateurs MM. de Blignières et de Liron d'Airolles, comme financiers, et M. Barrère, en sa qualité d'agent diplomatique au Caire. Lord Granville fut à l'unanimité nommé président et les conseillers financiers furent aussitôt constitués en sous-commissions pour étudier les fameux projets préparés par le gouvernement anglais.

Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ceux-ci reposaient uniquement sur la réduction du taux de l'intérêt de la Dette égyptienne. Les délégués auraient accédé à la base fondamentale de ces projets si la nécessité de réduire avait été incontestablement démontrée. Or, c'est le contraire qui eut lieu. Une sous-commission financière réunie sous la présidence de M. Childers avait examiné avec une absolue impartialité et une compétence profonde les projets qui lui étaient soumis. Parmi ses membres se trouvaient quatre agents diplomatiques actuellement résidant en Egypte, deux commissaires de la Dette Publique, un ancien contrôleur général (Blignières) et le secrétaire général du contrôle anglo-français; c'est dire qu'il était impossible de trouver une autorité plus élevée pour juger des questions financières soumises à la Conférence. Or, la presque unanimité des conseillers financiers des Puissances s'était prononcée contre les projets des

délégués anglais. A cette occasion, il avait été démontré d'une manière irréfutable que la réduction de l'intérêt de la Dette n'était nullement nécessaire, et je ne crois pas que dans la conférence les vues financières du gouvernement britannique aient rencontré d'autre appui que celui du plénipotentiaire de Turquie.

Ce résultat, apparemment quelque peu attendu par eux, produisit néanmoins un effet considérable sur les ministres anglais. Lord Granville s'en était même exprimé avec une certaine aigreur auprès de M. Waddington et des autres ambassadeurs, et il disait et faisait dire que le Parlement anglais ne voterait par d'arrangements sans la réduction de l'intérêt de la Dette. M. Childers se tenait sur la réserve. « L'essentiel pour nous, écrivait M. Waddington, est de maintenir l'accord avec les autres délégués, qui a été si heureusement établi. » Quoiqu'il en soit, malgré son intransigeance, Lord Granville se rendait compte dans son for intérieur, que la conférence courait vers un échec, et cela il fallait à tout prix l'éviter. En conséquence, il avait prié Lord Lyons d'insister tout particulièrement auprès de M. Ferry, pour qu'il donnât à ses plénipotentiaires des instructions « de nature à prévenir un si grand malheur ». M. Ferry répondit que les représentants français à la conférence avaient pour seule instruction d'examiner la situation avec une entière impartialité, qu'ils avaient à ses yeux une compétence supérieure, et qu'il ne pourrait en aucune façon justifier une intervention qui ne tendrait à rien moins qu'à leur prescrire de voir les choses autrement qu'elles ne leur apparaissent. Or, le jour sous lequel elles leur apparaissaient était, nous l'avons vu, bien différent de celui sous lequel les envisageaient les Anglais. On avait beau mettre en avant les combinaisons les plus diverses, elles venaient toutes se briser sur le seul écueil, qu'on ne parvenait pas à tourner : la réduction de l'intérêt de la Dette.

Voici d'ailleurs dans quels termes M. Waddington exposait la situation à M. Ferry dans une lettre particulière du 29 juillet 1884 : « Mon cher Président, si vous ne croyez pas pouvoir faire de concession, à cause de la situation parlementaire en France, il faudra prendre votre parti de l'avortement de la conférence, et bien en peser les conséquences. Mes conseillers ici,

Blignières, d'Airolles, Lechevallier, Barrère sont plutôt pour la rupture. Les premiers se placent surtout au point de vue financier et sont convaincus avec raison que les finances égyptiennes sont moins mauvaises que ne le disent les Anglais. Barrère est toujours persuadé qu'on peut faire la vie si dure aux Anglais en Egypte, qu'ils seront obligés d'évacuer et il se chargera volontiers d'exécuter le programme. *Je crois qu'il y a là une profonde erreur.* La situation des Anglais en Egypte est assurément des plus difficiles, et ils sont antipathiques à la population; *mais ce n'est pas cela qui les fera partir;* au contraire, ils se raidiront contre les difficultés et finiront par les surmonter tant bien que mal en y apportant leur ténacité nationale. Si nous entrons dans la voie de leur faire la vie dure, d'augmenter leurs difficultés, je crains qu'on n'aboutisse à un éclat, avec toutes ses conséquences fâcheuses pour notre politique générale. Je suis donc toujours d'avis de chercher tous les moyens d'arriver à un compromis financier, qui permette de conserver l'accord sur les questions politiques. Si la conférence aboutit, le principe international appliqué à l'Egypte sera acquis, et les Anglais seront obligés d'évacuer. Si la conférence est rompue, les Anglais s'installeront en Egypte pour longtemps, et l'Europe les laissera certainement faire. *C'est à vous à décider et à bien examiner ce que la situation parlementair vous permet de faire.* » Devant l'impossibilité d'accorder les points de vue anglais et français, M. Ferry avait invité M. Waddington à proposer l'ajournement de la conférence au mois de novembre. A la séance du 2 août, cette proposition avait été appuyée par tous les ambassadeurs, mais les Anglais refusèrent de s'y associer et la conférence se trouva de ce chef rompue.

Dans ces conditions qu'allait faire l'Angleterre ? En admettant qu'elle parvînt par ses propres moyens à assurer l'ordre en Egypte, il y avait tout de même la question financière qu'elle ne pouvait résoudre sans l'assentiment de l'Europe. Il y avait là une impasse dont il lui était difficile de sortir. Elle s'en tira cependant par un biais. Comme le litige portait surtout sur une différence d'appréciation, de la part des experts anglais et français, des ressources budgétaires du gouvernement Khédivial,

le cabinet de Londres décida, le 5 août, d'envoyer Lord Northbrook (36) en Egypte avec mission de faire un rapport sur la situation financière de ce pays. Ce brusque voyage sur les bords du Nil d'un des membres les plus influents du cabinet anglais, ne manqua pas de susciter les commentaires les plus variés en même temps qu'il réveillait en France des soupçons encore mal éteints sur les intentions vraies de l'Angleterre. Dans quelles conditions de sincérité ce rapport allait-il être établi ? Que le gouvernement de M. Gladstone ait eu un intérêt majeur à faire apparaître la trésorerie égyptienne sous les couleurs les plus sombres, aucun doute n'était possible à cet égard, mais de là à truquer des chiffres dans le seul but d'invalider les conclusions des experts français, il y avait un pas qu'il n'oserait tout de même pas franchir. Il n'en est pas moins vrai que la présence aux côtés de Lord Northbrook de Sir Evelyn Baring d'une part, de Nubar Pacha (37) et de son ministre des finances de l'autre, pouvait prêter à toutes espèces d'interprétations... Quelles qu'aient été les méthodes employées pour conduire l'enquête, toujours est-il que, le 13 septembre, Lord Northbrook fit savoir à Lord Granville, qu'après examen *d'un mémorandum du gouvernement égyptien*, il évaluait le déficit des sommes destinées à payer les dépenses administratives et le tribut à la Porte à une somme variant de 178.000 livres à 200.000 livres, le déficit du mois d'octobre à au moins 32.000 livres, sans parler des 1.800.000 livres de la dette flottante, auxquelles il fallait pourvoir avant le 1er novembre. En conséquence, il estimait qu'il fallait d'abord *faire face aux dépenses administratives*, et donc ou suspendre le paiement du tribut au Sultan — *ce qui eût été contraire aux firmans* — ou *disposer du surplus que les commissaires de la Caisse de la Dette avaient à leur disposition à la fin de l'année financière qui se terminait le 25 octobre*. Il proposait donc, ce surplus étant évalué à 230.000 livres, *d'inviter les différentes administrations à payer les sommes assignées à la trésorerie générale jusqu'au 25 octobre*. Après le 25 octobre, on repren-

---

(36) Premier Lord de l'Amirauté dans le cabinet Gladstone.
(37) Président du Conseil égyptien, créature de l'Angleterre.

drait le paiement des revenus à la Caisse de la Dette. *Lord Granville acquiesça,* malgré les claires et fortes objections qu'une pareille mesure ne pouvait manquer de soulever. Le 20 septembre, en effet, Sir Evelyn Baring faisait part à Lord Granville des protestations du consul général de France et des Commissaires de la Dette.

« Mon cher ambassadeur, écrivait M. Billot à M. Waddington le 21 septembre (38), le coup tenté par les Anglais en Egypte a dû vous surprendre comme nous, puisque nous n'y étions préparés par aucun avertissement. Nous voilà maintenant fixés sur les pouvoirs de Lord Northbrook. Les scrupules de légalité ne l'arrêtent pas : la preuve est faite. Ainsi s'en vont en fumée les raisonnements de ceux qui, avec les Charmes, les Joubert, les Blignières même, considéraient la loi de liquidation comme une arche sainte, sur laquelle le ministère Gladstone n'oserait porter la main. Il s'agit à présent d'aviser d'urgence aux moyens de pallier le mal, le droit se trouvant réservé par la protestation immédiate de notre agent au Caire. Un effort isolé serait évidemment stérile. Il faut donc essayer de lier encore partie avec l'Europe, et lui proposer une action déterminée qu'elle puisse accepter. C'est une double initiative qui nous revient en raison de notre situation particulière et de nos intérêts supérieurs en Egypte. Nous nous adressons tout d'abord à l'Autriche et à l'Italie qui sont représentés à la caisse de la Dette. Nous demandons que les trois commissaires soient invités à s'entendre pour protester contre la violation de la loi de liquidation et du décret organique du 2 mai 1876, en prévenant le gouvernement égyptien que, conformément à l'article 4 du dit décret et à l'article 38 de la loi de liquidation, la Caisse est décidée à poursuivre l'administration financière devant les tribunaux de la réforme. La menace ne restera pas vaine. Des actions seront intentées sur le premier avis de versements opérés directement par des mudirs au ministère des finances. Peut-être même les tribunaux de la réforme vont-ils être saisis tout de suite de la connaissance de l'abus résultant de la décision du gouvernement égyptien. La question se trouvera ainsi portée sur le terrain judiciaire. On verra si l'Angleterre fera des jugements et

(38) Archives personnelles de M. F. Waddington.

des saisies qui suivront aussi peu de cas que de la loi de liquidation du décret de 1876 ».

« En même temps, nous nous mettons en rapport avec les puissances signataires de la loi de liquidation pour provoquer une protestation collective. Nous savons déjà que l'agent allemand en Egypte a reçu l'ordre de s'associer à notre protestation. L'Autriche a fait savoir à Berlin qu'elle protestait également. Enfin le chancelier a dit à M. de Courcel qu'il ne se bornerait probablement pas à cette protestation et qu'il songerait à s'entendre avec l'Autriche et la Russie pour adresser des observations à Londres... Je serai bien curieux de connaître les détails de votre première entrevue avec Lord Granville : un tel coup de Jarnac n'est pas fait pour en préparer la cordialité. »

La veille, Sir John Walsham, chargé d'affaires d'Angleterre à Paris, avait remis au quai d'Orsay une note dans laquelle le gouvernement anglais expliquait les résolutions prises au Caire par des raisons de force majeure, en les présentant comme absolument temporaires et provisoires et en exprimant *l'espoir que le gouvernement français n'y ferait pas d'objection.*

De deux choses l'une, ou bien le cabinet de Londres ne se rendait pas compte, dans son orgueil démesuré, de la gravité de l'acte qu'il venait de commettre, ou bien il faisait preuve d'un cynisme qui dépassait vraiment les bornes. En tout cas, M. Ferry (39) ne s'y laissa pas prendre un instant et répondit le 28 septembre : « Les mesures auxquelles le gouvernement égyptien voudrait recourir, constitueraient une violation formelle des stipulations de la loi du 17 juillet 1880 et une atteinte profonde aux garanties qu'elle consacre. »

Rien ne fait mieux ressortir la situation plus que délicate dans laquelle s'était volontairement placé le cabinet de Londres que le télégramme de M. de Courcel de 3 octobre (40).

« M. de Blechröder, (41) écrivait-il, est venu m'avertir hier que le gouvernement anglais faisait les plus grands efforts pour arrêter l'action judiciaire que les commissaires de la

---

(39) Documents Diplomatiques français. Série I, t. V, p. 417, note 1.
(40) Documents Diplomatiques français, série I, tome V, page 415.
(41) Banquier berlinois, ami et confident de M. de Bismarck.

Dette doivent intenter contre le gouvernement égyptien. Lord Northbrook a fait venir le représentant de la maison Rothshild et lui a dit que, si l'action judiciaire suivait son cours, le parlement anglais, *déjà fort mal disposé pour les porteurs de titres égyptiens, se tournerait complètement contre eux et exigerait une réduction de leurs intérêts.* Il demandait en conséquence que la maison Rothshild usât de tout son crédit à Paris, Berlin et Vienne pour empêcher toute procédure jusqu'à la remise de son rapport général sur les finances égyptiennes en novembre. Après une longue conversation avec moi, M. de Bleichröder m'a promis qu'au lieu d'agir dans le sens demandé par Lord Northbrook, il se bornerait à transmettre au prince de Bismarck la communication qu'il a reçue de la maison Rothshild, en exprimant l'avis qu'il serait regrettable, au point de vue de l'action collective exercée par les Puissances, de suspendre l'action judiciaire, si le gouvernement égyptien ne consentait pas à suspendre, de son côté, pour le même laps de temps, la mise à exécution du décret khédivial. »

L'entente entre les Puissances semblait d'ailleurs se nouer dans les conditions les plus favorables. En outre le prince de Bismarck avait fait dire à M. de Courcel, dans les termes les plus explicites, que nous pouvions compter sur son appui moral et politique, et c'est ainsi que, le 4 octobre, en dépit des manœuvres combinées de Lord Granville et de Lord Northbrook, les Commissaires de la Dette égyptienne — à part le délégué anglais bien entendu — assignèrent Nubar Pacha, Mustapha Fehmi Pacha (42), le Directeur des douanes et les administrateurs des chemins de fer égyptiens devant les Tribunaux de la Réforme. L'action judiciaire contre le gouvernement du Khédive se trouvait de ce fait officiellement engagée. « Nous verrons bientôt, écrivait dès le 25 séptembre (43) M. Billot à M. Waddington, l'effet produit par les protestations et par les procès suivis en Egypte. Espérons que l'Angleterre ne tardera pas à comprendre qu'elle fait fausse route et qu'elle se montrera disposée à reprendre les pourparlers... »

En tout cas, à en juger par les premières conversations que

(42) Ministre des Finances.
(43) Archives personnelles de M. F. Waddington.

M. Waddington eut à ce sujet avec Lord Granville, il ne semble pas que celui-ci fût le moins du monde disposé à faire amende honorable. Il se contenta de déclarer que le gouvernement anglais ne prendrait aucune *nouvelle* mesure financière avant de connaître le rapport de Lord Northbrook, qui était attendu à Londres au début de novembre. M. Waddington lui ayant fait observer combien il était grave pour une puissance comme l'Angleterre de donner l'exemple d'une infraction à une convention internationale, Lord Granville répondit que c'était « un cas de force majeure », que le trésor égyptien ne pouvait plus trouver de ressources sans une garantie de l'Angleterre, et que « *cette garantie le gouvernement anglais ne voulait pas la donner.* »

Tel était donc le prétexte invoqué pour justifier un acte dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il révélait l'intention bien arrêtée du cabinet de Londres de poursuivre sa politique personnelle en Egypte sans craindre de violer des engagements solennellement contractés avec l'Europe, au cas où ces engagements viendraient à le gêner dans l'exécution de son programme. Or, comme ce programme tendait de plus en plus à se rapprocher de celui des conservateurs, qui, d'accord en cela avec la plus grande partie de l'opinion publique, voulaient l'annexion pure et simple de l'Egypte, on peut se demander si l'intransigeance du cabinet Gladstone ne lui était pas dictée par les clameurs de l'opposition plus que par ses convictions personnelles, et si le gouvernement français, n'avait pas toujours le même intérêt à s'entendre avec lui plutôt que de faciliter l'accès au pouvoir d'un cabinet Salisbury. La question était d'autant plus délicate qu'à cette époque elle se compliquait à nouveau de la question de Chine, dans laquelle nous avions des intérêts au moins aussi importants qu'en Egypte et dans laquelle nous étions désormais trop engagés pour reculer.

Les événements s'étaient en effet précipités en Chine. Après la prise de Sontay, Bac-Ninh avait été pris à son tour le 12 mars, en sorte que la Chine pouvait se rendre compte que nous avions l'intention bien arrêtée d'aller jusqu'au bout. Après cette affirmation non équivoque de notre force, M. Ferry avait consenti à signer le 12 mai le traité de Tien-Tsin, qui réglait définitivement nos rapports avec la Chine en ce qui concerne le Tonkin. Malgré

cela, l'amiral Courbet demeurait dans les eaux chinoises avec toutes ses forces, car, avec les Célestes, on n'était jamais sûr du lendemain. Cette prudence ne fut pas superflue, car le gouvernement de Pékin mit toute la mauvaise foi possible dans l'exécution du traité. Etait-il soutenu en sous-main par le gouvernement anglais ? C'est infiniment probable, étant donné les intérêts considérables que possédaient en Chine les commerçants anglais et l'influence notoire, je dirai presque le chantage notoire, qu'ils exerçaient de ce chef sur le cabinet Gladstone. En tout cas, ce qu'il y a de certain, c'est que lorsque le gouvernement français menaça d'employer de nouveau la force pour prendre lui-même, au cas où la Chine s'y refuserait, les garanties qu'il estimait indipensables à la suite de la violation du traité par l'attentat de Lang-Son (44), ce fut Sir Robert Hart, Inspecteur Général anglais des Douanes, qui fut et allait demeurer jusqu'à la fin le porte parole du gouvernement de Pékin. Après des marchandages invraisemblables, notamment sur le chiffre de l'indemnité réclamée par le gouvernement français, M. Ferry, fort des pleins pouvoirs qu'il avait reçus (16 août 1884) des Chambres pour opérer sur les côtes de Chine et prendre des gages, avait télégraphié à l'amiral Courbet qu'aussitôt avisé du refus de la Chine d'accéder à notre dernière mise en demeure, il pouvait agir à Fou-Tchéou, après avoir prévenu les Consuls et les bâtiments étrangers, détruire les forts et l'arsenal, capturer les navires chinois et se rendre ensuite à Kelung, dans l'île de Formose. Le gouvernement de Pékin, probablement sur les conseils de Sir Robert Hart, lui-même inspiré sans doute par Londres, ayant de nouveau refusé de se soumettre, l'amiral Courbet détruisit la flotte chinoise à Fou-Tchéou.

Quoi qu'en ait dit M. Patenôtre, qui prétendait que cette défaite n'avait pas encore suffi à mâter la Chine, il n'en est pas moins vrai qu'elle dut causer une certaine émotion à Pékin, car elle fut presque immédiatement suivie d'une demande de médiation, adressée non pas, ainsi qu'on aurait pu le croire, à l'Angleterre, mais à l'Allemagne. Sans vouloir se compromettre dans une affaire où l'Allemagne n'avait pas encore d'intérêts primor-

(44) Quatre mille réguliers chinois avaient attaqué nos troupes qui allaient occuper Lang-Son, d'après les stipulations du traité.

diaux, mais désireux néanmoins d'être agréable à la France en lui facilitant, avec la Chine, un arrangement qui lui donnât pleine satisfaction, le prince de Bismarck avait trouvé le moyen, assez original et inoffensif pour lui-même, de ménager une entrevue entre l'ambassadeur de France et le ministre de Chine. Elle ne donna d'ailleurs aucun résultat, les propositions nouvelles étant, comme celles qu'avait précédemment formulées Sir Robert Hart, absolument inacceptables pour la France. « Mieux valait donc, ainsi que le disait M. de Coucel à Li-Fong-Pao, attendre, pour répondre, que l'amiral Courbet eût éclairé davantage la situation en exécutant les ordres rigoureux qui lui avaient été donnés, et en plaçant le gouvernement chinois en présence de faits qui faciliteraient sans doute ses résolutions... ».

Qu'allait faire l'Angleterre devant cette obstination de la France à obtenir de la Chine pleine et entière satisfaction ? Protester ? Cela ne lui était guère possible après la désinvolture dont elle venait de faire preuve en Egypte. S'abstenir et laisser la France étendre peu à peu son influence dans une partie du globe où elle avait elle-même des intérêts commerciaux considérables ? Cela, elle ne le pouvait pas davantage. Force lui était donc de chercher un autre moyen de faire entendre sa voix. Ce moyen, Lord Granville ne tarda pas à le trouver et à en faire part à M. Waddington. Il commença par demander à notre ambassadeur, au cours d'un séjour que faisait celui-ci à son château de Walmer, près de Douvres, s'il avait des nouvelles de nos opérations en Chine, puis il s'étendit peu à peu sur les inquiétudes qu'éprouvait le commerce anglais, sur les incidents fâcheux qui pouvaient surgir, malgré la ferme volonté du gouvernement français de les éviter « Je ne voudrais pas, disait-il, *mettre en avant d'aucune façon le gouvernement anglais, ni proposer ses bons offices*, lorsqu'on ne s'adresse pas à lui... » Il prétendait n'avoir reçu aucune ouverture du marquis Tseng, *ni d'aucune source diplomatique* (?), mais il avait été pressé par des hommes connaissant bien la Chine et y ayant des intérêts considérables d'examiner s'il y aurait pas moyen, *de concert avec l'Allemagne*, d'engager les Etats-Unis à proposer leur médiation ou leurs bons offices, sauf ensuite à exercer tous les trois une

pression sur la Chine pour faire accepter des *conditions jugées convenables.* M. Waddington lui ayant demandé quelles seraient à ses yeux des conditions raisonnables, Lord Granville hésita longtemps avant de répondre, montrant ainsi qu'il n'était pas mandaté par le cabinet et qu'il agissait en son nom personnel. Finalement, il déclara, qu'à ses yeux, le succès de la France à Fou-Tchéou ayant dégagé son honneur militaire, le différend se réduisait de ce fait à une question d'indemnité, et que le chiffre de quarante millions lui paraissait suffisant, la France gardant jusqu'à complet paiement le gage qu'elle détenait par l'occupation de Kelung. Par sa lettre particulière du 8 octobre 1884, M. Ferry fit connaître son avis sur les propositions de Lord Granville en même temps qu'il commentait de façon magistrale la situation diplomatique internationale.

« Mon cher ambassadeur, écrivait-il, votre dépêche du 6 (45) est bien intéressante. Avant de vous en dire mon sentiment, je tiens à vous mettre au courant de la visite non moins intéressante que m'a faite le comte Herbert de Bismarck (46). Vous savez que le comte a vu seulement en Angleterre le Prince de Galles et qu'il a refusé de voir Lord Granville. Le refus, dont le chancelier avait dicté les termes, était dur pour le fond et pour la forme. Mon père considère Lord Granville, m'a dit le comte, comme un homme sur lequel on ne peut compter, beau diseur, mais insaisissable, sans parole, sans fixité, il ne se conduit pas en politique comme *un gentleman.* »

« Le comte Herbert a traité avec moi, d'après les instructions (dont plusieurs dataient du matin même) envoyées par le Chancelier, toutes les questions pendantes. Notre accord au sujet du Congo, la question d'Egypte, les rapports de l'Allemagne avec l'Angleterre, toute la politique du chancelier, ont été passées en revue. Le prince est convaincu que, quoiqu'il lui en coûte, l'Angleterre ne pourra décliner un projet d'entente fondé sur la liberté du commerce, qui est son drapeau, et, comme dit le comte Herbert, « son hypocrisie ».

« Pour l'Egypte, le gouvernement allemand est résolu à aller

(45) Dans laquelle M. Waddington relatait sa conversation avec Lord Granville.

(46) Fils du chancelier et ministre d'Allemagne à La Haye.

jusqu'au bout, et le bout *c'est l'évacuation par les Anglais. J'ai renouvelé ma profession de foi purement et exclusivement européenne, et déclaré que nous ne ferions rien qu'avec les trois empires.* Précisant davantage, le comte a dit que son père avait envisagé les conséquences du jugement prononcé par les tribunaux internationaux. Le comte ne croit pas que le gouvernement anglais réalise la menace de Sir Charles Dilke (47), déclarant, *au mois de juillet dernier*, « qu'on ferait sauter les tribunaux ». D'après le prince, il faudrait chercher la sanction à Constantinople et faire contre Tewfik ce qui a été fait contre Ismaïl. Il y a même un certain penchant pour Ismaïl dans le fond. Rien d'arrêté pourtant, car on reconnaît qu'il est voleur, escroc et fort dangereux. Cherchant les solutions positives, le prince incline fortement à la constitution d'un contrôle international puissant, protégé par un régiment turc à la solde de l'Egypte, appuyant et encadrant avec des officiers circassiens l'armée égyptienne, sous un *général musulman* bien choisi : le chancelier estime, avec raison, que le commandement en chef doit être musulman. La Commission de la Dette serait l'organe de contrôle, la Russie et l'Allemagne y auraient leur place. Telles sont les directions générales, mais (on ne cesse de le répéter) subordonnées à nos vues propres et à nos convenances. Vous voyez qu'on a fait du chemin depuis la conférence. L'attitude du comte Münster (48) est sévèrement blâmée. Le prince l'avait déjà dit à M. de Courcel dans les termes les plus vifs, le comte me l'a confirmé : Münster a manqué à son devoir, il est plus Anglais qu'Allemand et M. de Bismarck l'aurait rappelé, si Guillaume ne tenait à un ancien serviteur, un des grands seigneurs hanovriens ralliés à l'Empire ».

« Enfin, au sujet de l'Angleterre et des rapports de la France avec elle, le comte a mission de me dire deux choses ;

1°) Qu'il ne cherche nullement à brouiller l'Angleterre et la France, qu'une rupture entre les deux pays paraîtrait au Chancelier aussi malheureuse, aussi contraire à la politique qu'il poursuit, qu'une brouille entre *l'Autriche et la Russie*.

2° Qu'il n'est pas vrai non plus que M. de Bismarck cher-

(47) Ministre du Commerce.
(48) Ambassadeur d'Allemagne à Londres.

che à renverser le cabinet Gladstone. Le prince s'en est formellement expliqué avec le Czar à Skirnewizce (49), il a donné à cet égard des *assurances positives* qui ont déterminé l'attitude de la Russie dans l'affaire égyptienne. Le comte Herbert a fait partager à son père l'opinion qui chez lui se fonde sur une connaissance exacte des partis et de leurs forces respectives : il est impossible de renverser le cabinet libéral, que le « bill de franchise » va fortifier; les torys sont sans autorité et s'ils reprenaient le pouvoir, ils seraient réduits à l'impuissance et *n'en auraient pas pour trois mois*. M. Gladstone, dit le prince, est le meilleur cabinet pour tout le monde, excepté pour son pays. C'est pourquoi « les autres » ont intérêt à le garder. Dans la question égyptienne surtout, il représente l'idée de l'évacuation à bref délai. Voilà, j'imagine, une curieuse et heureuse solution. Je rattache à cette évolution celle que la conversation de Lord Granville semble préparer. Jamais Granville n'en avait dit si long sur les affaires de Chine, jamais rien d'aussi clair et d'aussi satisfaisant. Si l'Angleterre avait songé plus tôt à l'attitude de haut arbitrage moral que dessine votre interlocuteur, les affaires de Chine seraient en meilleure voie. Ce que Lord Granville appelle une proposition acceptable, est, en effet, à mes yeux raisonnable et désirable. Je traiterais immédiatement sur ces bases, mais la proposition me laisse fort perplexe et je demande à réfléchir. Les opérations de l'amiral Courbet, qui procède méthodiquement et ne fait pas un pas en avant sans assurer ses derrières, nous laissent le loisir de prendre un parti à tête reposée.Aujourd'hui je vous expose mes réflexions en partie double. Ecarter purement et simplement la proposition en alléguant l'intervention antérieure de l'Amérique (50), c'est sacrifier une des chances d'en finir à bref délai avec la question chinoise. Il n'est pas douteux, en effet, qu'une pression des grandes Puissances commerçantes en Chine n'ait de l'action sur la cour de Pékin; d'autre part, il y aurait un grand intérêt, au point de vue moral, national et européen, à s'armer de l'approbation formelle, officielle des trois gouvernements. Toutefois,

(49) Les trois empereurs s'y étaient récemment rencontrés accompagnés de leurs ministres.

(50) Le gouvernement des Etats-Unis avait fait, quelque temps auparavant, des offres de médiation auxquelles il n'avait pas été donné suite.

est-il bien sûr que Lord Granville soit sincère ? N'est-il pas surtout inspiré, quand il nous fait cette ouverture, par le désir de contrebalancer les offres qu'il suppose l'Allemagne occupée à nous faire? Cette pression sur la cour de Pékin, l'exercerait-il sérieusement? En fait voici notre situation vis à vis de l'Allemagne et des Etats Unis : la Chine a demandé la médiation allemande, on l'a éconduite, M. de Bismarck nous l'a fait savoir. Il estime que ce n'est pas notre rôle de demander et d'accepter la médiation allemande, il nous déclare une neutralité bienveillante et la pratique. Quant aux Etats Unis, ils n'ont, depuis Fou-Tchéou, offert leurs bons offices à personne; ils sont prêts à intervenir *si nous le demandons,* mais il faut peu se fier aux sentiments et aux démarches de l'agent (51) des Etats-Unis à Pékin, qui passe pour très chinois. La démarche collective qu'on propose n'a pas les inconvénients d'une action isolée, mais en acceptant l'initiative anglaise ne risquons-nous pas, d'une part, de porter ombrage à l'Allemagne, d'autre part de nous lier les mains dans la question égyptienne, et n'est-ce pas ce dernier résultat que poursuit la bonne grâce soudaine de Lord Granville? »

Je suis, mon cher ami, votre dévoué et affectionné

J. FERRY

Dans une lettre du 18 octobre 1884, M. Ferry insistait encore sur la question chinoise : «...Je crois le moment venu, écrivait-il à M. Waddington, de renouveler l'entretien avec Lord Granville au sujet de la Chine. Voici où en sont les choses avec le gouvernement de Pékin et avec celui de Washington ».

« Il y a quelques jours, Li-Hong-Tchang a fait demander à Patenôtre, par l'intermédiaire du consul à Tien-Tsin, M. Ristelhueber, à quelles conditions la France accepterait *un arbitrage.* J'ai répondu que nous serions disposés à reprendre les négociations sur les bases suivantes : évacuation du Tonkin, exécution du traité de Tien-Tsin, traité de commerce, maintien de l'occupation de Kelung jusqu'à complète exécution du traité. Quant à l'indemnité, *on ne prononcerait plus le mot* et la *médiation,* d'une ou de plusieur Puissances pourrait être ad-

(51) M. Young.

mise pour déterminer combien d'années cette occupation provisoire, qui n'implique aucune cession de souveraineté, devrait durer au profit de la France, ou quelle transaction pécunière pourrait être admise pour abréger la durée de l'occupation. Li-Hong-Tchang a répondu que la prolongation de l'occupation lui semblait difficile à faire admettre, que nos conditions paraissent bien dures et qu'il demanderait du temps pour agir à Pékin. La démarche faite par Li avait été précédée de vingt quatre heures par une ouverture de M. Young, s'adressant également à M. Patenôtre et demandant si la France accepterait les conditions suivantes, qu'il se faisait fort de faire accepter à Pékin : exécution du traité de Tien-Tsin, occupation provisoire de Kelung, armistice de six mois, arbitrage des Etats Unis. M. Patenôtre s'est contenté de répondre que la Chine connaissait nos conditions. Mais j'ai fait connaître à Washington la teneur de la réponse faite à Li-Hong-Tchang. J'espérais que M. Freelinghuysen, (52) qui avait montré du zèle, relèverait immédiatement l'idée et les conditions de médiation suggérées de notre part. Le télégramme que M. Vignaud (53) m'a communiqué hier et dont vous recevrez une copie ne va pas jusque là. Le secrétaire d'Etat est prêt à interposer ses bons offices, si je les demande, et il indique (évidemment après avoir consulté M. Young) l'une ou l'autre de ces deux solutions : exécution du traité de Tien-Tsin et cinquante millions d'indemnité, le gage et le mode de paiement de cette indemnité étant laissés à l'arbitrage des Etats Unis, ou bien un arbitrage sur le chiffre, le mode de paiement, le gage de l'indemnité .

« La seconde proposition serait la meilleure si le mot *médiation* remplaçait le mot *arbitrage.* Les deux propositions ont ce point de commun qu'elles admettraient le principe de l'indemnité. Mais vous voyez combien le ministre américain est réservé, combien il ménage la Chine et comme ses vues sur le chiffre s'éloignent des idées de Lord Granville. Il est manifeste que les Etats Unis tiennent plus à obliger la Chine que la France, tandis que l'Angleterre tient surtout à satisfaire les intérêts de son commerce, qui a besoin de la paix, et à obliger la

(52) Secrétaire d'Etat des Etats-Unis.
(53) Chargé d'affaires des Etats-Unis à Paris.

France, pour en tirer quelque chose en retour. Aussi suis-je entièrement de votre avis sur l'opportunité de mettre l'Angleterre dans notre jeu, *et votre lettre* (54), *que je reçois à l'instant, me comfirme fort à propos dans cette manière de voir.* Le problème consiste à greffer l'intervention anglaise sur les bons offices américains. Les Anglais, s'ils persévèrent, ne parlent pas d'arbitrage, mais ils arbitrent la transaction pécuniaire prévue dans ma réponse à Li-Hong-Tchang d'une façon *beaucoup moins chinoise.* La première chose à faire, à mon gré, c'est de prendre acte de l'opinion de Lord Granville et de lui déclarer officiellement que nous pouvons descendre nos prétentions à 40 millions. La proposition des Etats Unis, qui admettent le principe d'une indemnité et qui la fixent à 5 millions ne peut pas paraître au cabinet britannique plus acceptable qu'à nous-mêmes : s'il y a eu violation du traité, et par conséquent droit à indemnité, quel homme sérieux, en présence de tout ce qui passe, des efforts nouveaux qu'on nous impose au Tonkin, pourrait dire que cinq millions constituent autre chose qu'une satisfaction dérisoire? Le seul danger qu'il y aurait à prononcer de prime abord le chiffre de quarante millions, c'est de le voir pris par les Chinois comme point de départ, tandis qu'il n'est à ses yeux qu'une limite minima. Je ne parle pas d'un autre danger beaucoup plus grave, et que le médiateur, quel qu'il soit, doit prendre en grande considération : le danger de faire croire à la Chine que nous avons hâte d'en finir ».

« Il faut dire à Lord Granville que la somme à laquelle il arbitre nos réclamations légitimes est fort en dessous des sacrifices que la Chine nous impose depuis deux ans; que nous ne pouvons, vis-à-vis de l'opinion française, rien en rabattre, que cette opinion nous pousse à entrer dans la voie de la grande guerre, avec toutes ses conséquences funestes pour les neutres etc, etc... En somme, je vous autorise à dire à Lord Granville que nous acceptons le jugement qu'il a lui-même porté sur notre procès avec la Chine, malgré la difficulté que nous trou-

(54) Probablement une lettre particulière du 11 ou du 12 octobre, dont je n'ai qu'une partie du brouillon, et dans laquelle M. Waddington commentait l'entrevue Ferry-Bismarck et l'attitude de l'Allemagne.

verons à faire accepter au pays, fort irrité contre les Chinois, un rabais aussi considérable ».

« Je vous autorise aussi à lui faire connaître la démarche de Li-Hong-Tchang et les termes mêmes de ma réponse, qui cadrent bien, je crois, avec la forme que Lord Granville entend donner à son intervention : rachat ou rançon du gage à débattre, au lieu d'une demande d'indemnité. Ne vaudrait-il pas mieux que l'Angleterre agît seule? Je crois que les Etats Unis prendraient un peu plus de courage s'ils connaissaient le sentiment du cabinet anglais, mais je me fie peu à M. Young : voyez comme M. Freelinghuysen s'obstine à répondre arbitrage quand nous parlons de médiation; la dépêche qui vous est communiquée semble avoir ignoré les termes de ma réponse à Li-Hong-Tchang et cependant c'est sur cette réponse elle-même que j'avais interrogé M. Freelinghuysen. Enfin, il y a l'Allemagne. Je ne voudrais pas l'introduire dans cette affaire. M. de Bismarck a toujours dit à Courcel : « Pour la Chine, vous ne pouvez pas me demander mes bons offices, cela n'est pas dans votre situation. » Cependant, si l'Angleterre ne voulait pas agir seule, il serait bien difficile d'écarter l'Allemagne. Celle-ci ne refuserait pas son concours, si je le lui demandais, elle le donnerait même avec empressement, mais je ne voudrais pas contracter une obligation aussi grave... Vous voyez mon cher ambassadeur, combien tout est délicat dans cette affaire. Je m'en remets à votre tact, à votre connaissance des hommes et du milieu, à votre prudence. Ce qui importe, je le répète, *c'est d'abord de lier Lord Granville,* en acceptant son ouverture. »

Votre bien affectionné,

J. Ferry.

Soit, mais il n'était pas aussi facile que semblait le croire M. Ferry de lier Lord Granville, même en acceptant ses ouvertures, car il ne répondait jamais directement aux questions qui lui étaient posées. C'est ainsi que, dans ce dernier cas, il s'était retranché derrière l'avis de Sir Harry Parkes qui prétendait qu'une offre anglaise de médiation ne donnerait présentement aucun résultat, mais qu'il n'était pas improbable que la Chine adressât elle-même une demande d'intervention à l'Angleterre,

ou, en d'autres termes, priât l'Angleterre de transmettre de nouvelles propositions à la France. Comme les liens de Sir Harry Parkes et de Sir Robert Hart avec Li-Hong-Tchang étaient de notoriété publique, il y avait là, semble-t-il, une manœuvre dont il importait d'autant plus de se méfier que Lord Granville paraissait disposé à s'y prêter, « à moins » disait-on, « que ces propositions continssent des conditions inacceptables pour la France. » Il est probable que M. Waddington ne manqua pas d'exprimer assez nettement à Lord Granville son opinion à ce sujet, ainsi que semble en témoigner la lettre de M. Ferry du 14 novembre 1884 : « Mon cher ami, écrit-il, je vous approuve fort d'avoir tenu à Lord Granville un langage net et ferme. Vous le remercierez de son bon vouloir, vous lui direz que j'en suis touché et que par conséquent je ne puis croire que le cabinet britannique consente à réduire son rôle à la fonction d'une boîte aux lettres. Les boîtes aux lettres ne nous manquent pas. Je ne crois pas beaucoup, vous le savez, au caractère de Lord Granville. Il est flottant et médiocrement sincère. En présence de ces hésitations et de ces froideurs, et sachant de quel poids pèserait à Pékin un seul mot de l'Angleterre, je suis porté à croire que l'ouverture que nous avons accueillie n'est qu'une démonstration diplomatique, destinée à nous radoucir dans la question de l'Afrique Occidentale et dans la question d'Egypte, en même temps qu'à ramener l'Allemagne en la mettant contre nous en défiance. Les informations qui me viennent de Berlin prouvent qu'en ce dernier point Lord Granville a touché juste, car la jalousie du chancelier se manifeste sans nuages. Si Lord Granville était un autre homme, si l'on pouvait parler net avec lui et compter sur sa parole, ce serait le cas de lui poser la question du courtage honnête. Pour nous aider à Pékin, que demandez-vous ? Mais je ne crois pas que vous-même, mon cher Waddington, vous croyez que cette méthode « à l'Allemande » ait des chances de succès. Je vous pose cependant la question et je vous prie d'y répondre... »

Croyez, mon cher ami,
à toute mon amitié.

J. Ferry.

L'attitude de Lord Granville semblait confirmer de plus en plus l'opinion que se faisait de lui M. Ferry. Non content, en effet, de se donner l'air de vouloir nous être agréable en Chine, il laissait entendre que, conformément au désir exprimé par le prince de Bismarck, il désirait avoir l'avis du gouvernement français sur les propositions de Lord Northbrook, avant d'en saisir les autres cabinets. C'était en somme une invitation à revenir à la négociation à deux comme avant la conférence de juin. M. Waddington en avisa aussitôt M. Ferry en accompagnant sa communication des commentaires les plus défavorables. La réponse ne se fit pas attendre.

« Mon cher Ambassadeur, écrivait le ministre, le 18 novembre, j'ai lu votre dépêche avec les sentiments divers qu'elle fait naître : surprise et regret peut-être... il est bien tard pour revenir à nous. Il est bien tard pour refaire un accord qui courrait les mêmes écueils et risquerait d'y faire le même naufrage. Comme à vous, cette ouverture ne paraît fort dangereuse. Il n'y aurait pas d'honnêteté de notre part, à négocier séparément. Y aurait-il profit ? Le cabinet britannique et Lord Granville en particulier, sont-ils résolus à nous faire la concession de cette occupation limitée, mais sincèrement et formellement limitée, à laquelle ils ont échappé il y a trois mois ? Le veulent-ils et le peuvent-ils ? Ils le pourraient peut-être sous la pression de l'Europe; la pression anglaise leur interdit de s'y résigner pour l'amour de la France. Restons donc avec l'Europe. Il est remarquable que l'Angleterre ne nous fait de si doux yeux que depuis qu'elle nous voit d'accord avec le continent. La demande de Lord Granville prouve du moins qu'il ne s'est pas fait entre l'Allemagne et l'Angleterre le pacte secret que je commençais à redouter, à la suite des dernières confidences de M. de Bismarck à Courcel. Je vous laisse le soin de dorer la pillule à Lord Granville, mon cher ami, et je vous prie de croire à toute mon affection. »

J. Ferry.

Il est certain que, sous les dehors de la plus parfaite courtoisie à notre égard, les déclarations du chancelier allemand étaient souvent accompagnées de commentaires susceptibles d'éveiller des doutes sur ses véritables intentions. C'est ainsi

que nous lisons dans un télégramme de M. de Courcel du 12 novembre (55), des phrases telles que celles-ci : «... Il (Bismarck) a reconnu, sur mon interpellation directe, que nos pourparlers avec la Chine lui avaient inspiré des réflexions peu encourageantes à notre endroit... ». Le Chancelier aurait également dit à notre ambassadeur au sujet de l'Egypte : « ... L'Allemagne fera peu de chose. Si elle avait vu à côté d'elle une France disposée à *l'oubli du passé et prête à adopter franchement la politique des intérêts, elle aurait pu la seconder, mais elle ne risquerait pas de se mettre mal avec l'Angleterre, en voyant l'état d'esprit où restait la nation française...* »

En somme, ce qu'il y avait de plus clair dans tout cela, c'est que si d'une part Lord Granville cherchait à la fois à satisfaire la France et à ménager la Chine, de l'autre, le prince de Bismarck semblait parfaitement décidé à ne se brouiller ni avec la France, ni avec l'Angleterre et à maintenir entre ces deux Puissances un équilibre, qu'il lui serait toujours loisible de rompre à son profit. « L'art merveilleux, écrivait encore M. de Courcel (56), avec lequel le Chancelier d'Allemagne se donne une position de neutralité, d'impartialité, de correction égale et loyale entre l'Angleterre et la France, est un chef-d'œuvre de diplomatie... »

Sur ces entrefaites, Lord Northbrook était revenu du Caire et avait saisi la première occasion de communiquer à M. Waddington son fameux rapport sur les finances égyptiennes. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, ce rapport concluait à la réduction de l'intérêt de la Dette et proposait en outre, par les mesures qu'il préconisait, une véritable mainmise de l'Angleterre sur l'Egypte pour un temps illimité. Il était donc inacceptable pour nous. Comme par hasard, Lord Granville nous transmettait en même temps de nouvelles propositions chinoises, qui ne valaient d'ailleurs pas mieux que les précédents. Il sautait aux yeux, en effet que le seul but de la Chine était de gagner du temps, en se servant de l'Angleterre, dont elle savait que les dispositions lui étaient plus favorables qu'à la France, en dépit des protestations amicales que Lord Granville prodiguait à son gouverne-

(55) Documents Diplomatiques français, série I, t. V, p. 468.
(56) Documents Diplomatiques Français, Série I, tome V, p. 499.

ment. Celui-ci se trouvait ainsi placé dans une situation assez délicate, car s'il avait intérêt à se servir de l'Angleterre pour aplanir ses difficultés avec la Chine, il ne voulait pas non plus s'aliéner le tout-puissant chancelier. Mais il y avait un autre point dont il devait également tenir compte, c'était le mandat impératif qu'il venait de recevoir du Parlement relativement aux affaires de Chine. Tout cela, M. Ferry le savait mieux que personne.

« Vous connaissez déjà, écrivait-il à M. Waddington le 29 novembre, le résultat de notre bataille de quatre jours. Jamais manifestation parlementaire ne fut plus complète et plus claire. Le terrain est marqué pour une paix honorable et le mandat souscrit et accepté pour une action énergique, si l'esprit de vertige l'emporte chez les Chinois. Je crois que peu de gouvernements ont reçu un vote de confiance plus absolu, soit pour la paix, soit pour la guerre : mais il est évident que toute cette confiance s'évanouirait si je me faisais berner par une médiation stérile ou si je laissais languir l'action militaire. En conséquence, d'ici à une dizaine de jours, il faut que nous soyons fixés sur les chances et surtout sur le *véritable bon vouloir du médiateur*. Je suis persuadé qu'il peut, s'il le veut, résoudre le conflit; les bases de l'arrangement crèvent les yeux : l'une immuable, le traité de Tien-Tsin, l'autre variable et réductible, l'occupation de Kelung pour un temps déterminé. Telle est l'attitude quelque peu pressante qu'il faut prendre avec Lord Granville. Je le soupçonne en effet d'être peu pressé, et tout me porte à croire qu'il va joindre la question de Chine à celle d'Egypte. Notre intérêt est au contraire de faire traîner la solution égyptienne. Je n'ai pas encore approfondi les propositions anglaises, dont Lord Lyons m'envoie ce matin le texte imprimé, (ce qui prouve que toutes les Puissances en sont saisies), mais il est clair qu'elles dépassent beaucoup en gravité celles que nous avons repoussées et qu'elles ne comportent aucune compensation dans l'ordre politique. Nous sommes autorisés à demander à Lord Granville s'il n'a rien de plus à nous dire. C'est aussi l'avis de M. de Bismarck. Le prince a pris l'initiative de la conversation sur l'Egypte. Il a fait venir Courcel pour en causer. Il lui a dit (le 27 novembre) que le cabinet anglais avait

voulu lui soumettre ses propositions financières, qu'il avait refusé de les connaître, ne voulant ni exercer ni paraître exercer une pression sur la France, et qu'il avait engagé M. Gladstone à chercher le terrain d'une entente directe avec la France. Le cabinet anglais a répliqué qu'on ne contenterait pas la France. Le chancelier a dit qu'il avait une conviction contraire; qu'on s'entendrait sur la base du *contrôle international,* que d'ailleurs l'Angleterre pouvait beaucoup pour la France en Chine et à Madagascar. C'est alors que M. de Courcel a fait connaître au prince mes scrupules à l'endroit d'une négociation séparée et les ouvertures de l'Angleterre, s'abritant derrière un conseil de l'Allemagne. Sur quoi le chancelier eut une grande colère et s'écria qu'on avait abusé de sa confidence, en nous la rapportant incomplète et dans un esprit tout autre que celui qui l'avait inspirée. Quant à lui, il ne veut se brouiller ni avec la France ni avec l'Angleterre, il emploiera donc tous les moyens dilatoires pour ne répondre *qu'après tout le monde.* Il en serait autrement si la France convoquait les Puissances à Paris en conférence pour les affaires égyptiennes. L'Allemagne y viendrait la première, mais le prince estime que la consultation de cabinet à cabinet est un sûr moyen de ne pas aboutir. Je n'ai pas encore la fin de l'entretien qui, vous le voyez, est des plus curieux et dont vous ferez votre profit. Et de nouveau je me demande quel prix M. Gladstone entend nous offrir pour cette abdication de nos intérêts, de nos droits, de nos espérances en Egypte. »

« Tout de cœur à vous.

J. Ferry.

Si jusqu'à présent les Puissances européennes avaient laissé à la France et à l'Angleterre, et, depuis notre défaillance de 1882, à l'Angleterre toute seule, le soin de veiller aux intérêts de leurs nationaux en Egypte, la façon cavalière avec laquelle le cabinet de St-James venait de violer les engagements pris par lui en 1879, n'avait pas manqué d'attirer plus spécialement sur les affaires du Khédive l'attention des chancelleries européennes, et en particulier celle du prince de Bismarck. Dans quelle mesure et jusqu'à quel point celui-ci était-il disposé à s'engager ? Telle était la question qui se posait dans les milieux

gouvernementaux tant à Londres qu'à Paris. Nous venons de voir quelle était à cet égard la pensée intime du Président du Conseil français. Voici d'autre part, quelle était, sur cette même question, l'opinion d'un homme dont la situation le mettait en mesure de se renseigner aux meilleures sources. Il s'agit ici de M. Mercadier, qui fut pendant plus d'un demi siècle le représentant de l'Agence Havas à Londres. Au cours d'un séjour à Paris, à la fin de 1884, il avait eu avec le Baron de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, une conversation qu'il s'empressa de rapporter à M. Waddington dans une lettre du 2 janvier 1885 (57), et dont il tirait les conclusions suivantes : « ...Après avoir terminé l'œuvre militaire Allemande, M. de Bismarck s'est arrêté; il a remporté un nouveau triomphe cette fois sur lui-même et il a entrepris, avec une persévérance admirable, la conquête diplomatique de toute l'Europe. L'Autriche, l'Italie, la Serbie, la Roumanie, l'Espagne sont successivement entrées dans l'orbite de son attraction et gravitent autour d'elle. La Russie, à son tour, a été obligée d'entrer dans la grande alliance, voulant au moins recueillir le bénéfice d'une politique pacifique, puisque l'Allemagne lui avait rendu impossible toute politique hostile et belliqueuse. Aujourd'hui c'est le tour de la France, tantôt menacée, tantôt adulée. On veut la conquérir diplomatiquement en lui promettant tout en Egypte. Si la France se range du côté des Puissances continentales — et le coup est merveilleusement monté, jamais ministre n'a été caressé et flatté comme l'est M. Ferry — l'Angleterre restera seule, isolée et, au départ de M. Gladstone, dont la situation deviendra bientôt presque intenable, elle sera aussi obligée, d'écouter et de suivre les conseils qui lui viendront de Berlin. Ce sera l'achèvement de la conquête diplomatique de l'Europe, ce sera le triomphe du germanisme. Toutes les Puissances sont engagées au loin; seule l'Allemagne n'a pas occupé un seul de ses soldats, n'a pas disposé d'un seul de ses fusils. Elle reste donc toute puissante et M. de Bismarck ayant assuré l'avenir de son œuvre trouvera l'expression de cette toute puissance en présidant un congrès chargé de régler les questions intéressant l'Europe... »

Quelle que soit la valeur qu'il convienne d'attribuer à ces

---

(57) Archives personnelles de M. F. Waddington,

commentaires, il est certain que le rôle de l'Allemagne dans les questions coloniales devenait de jour en jour plus prépondérant, et que l'Angleterre et la France étaient obligées d'en tenir compte. Or, comme dans l'affaire égyptienne, le prince de Bismarck paraissait disposé à appuyer le point de vue français, il est probable que c'est à cela qu'il faut attribuer l'attitude plus conciliante de l'Angleterre. Ce n'est pas que Lord Granville se soit incliné sans protester devant les contrepropositions que le gouvernement français avait élaborées, d'accord avec les autres Puissances, en réponse aux projets de Lord Northbrook, mais le simple fait qu'il ait cédé sur un certain nombre de points prouve néanmoins que ce que le cabinet de Londres n'eût pas hésité à faire en présence d'une France isolée, il n'osait le risquer devant une Europe réunie sous l'égide d'un Bismarck.

Quoiqu'il en soit, il trouva encore le moyen de s'en tirer à bon compte. Et voici comment. On se rappelle que Lord Northbrook proposait de réduire de 1/2 p. 100 les intérêts de la Dette unifiée et de la Daïra, alors que les experts français estimaient que les excédents du budget égyptien, qu'ils avaient d'ailleurs établi avec les propres chiffres de Lord Northbrook, ne justifiaient aucunement la réduction projetée. Or, le mémorandum français, tout en acceptant, pour complaire aux Anglais, un impôt de 5 p. 100 sur le coupon de la Dette, préconisait, en dehors de certaines mesures financières, dont un emprunt de neuf millions de livres garanti par toutes les Puissances, et une demande de négociations pour la liberté de Suez, une nouvelle enquête en Egypte, dans le but de justifier devant l'opinion publique le sacrifice qu'on allait demander aux créanciers. En outre, au lieu d'être menée par un seul homme, cette enquête serait confiée à un comité, composé des membres de la Commission de la Dette, préalablement complétée par les représentants de l'Allemagne et de la Russie, et auxquels on adjoindrait les agents diplomatiques des Puissances au Caire.

Ce programme, accepté par toutes les Puissances, fut remis au cabinet de Londres le 15 janvier 1885, et, dès le 22, M. Waddington télégraphiait que Lord Granville acceptait toutes nos propositions, *sauf discussion de détails,* excepté la commission

d'enquête dont il demandait *l'ajournement à deux ans*. Le quai d'Orsay considéra cette communication comme une reculade anglaise devant l'Europe réunie. « ... Votre télégramme, écrivait à ce propos M. Billot à M. Waddington (58), « est arrivé pendant le dîner que le Président du Conseil donnait au corps diplomatique... nous vous devons une bonne soirée. En définitive, l'affaire ne pouvait s'engager d'une manière plus favorable. La partie est liée avec l'Europe..., l'Angleterre semble comprendre qu'elle doit compter avec les Puissances, dont l'union est d'autant plus sûre que leurs propositions sont plus modérées. Ces propositions ne soulèvent pas un *tolle* dans la presse anglaise... tout cela est de bon augure. Espérons donc que les comédies du mois de juillet ne seront pas reprises par nos partenaires ! »

Cet optimisme était loin d'être partagé par ceux qui connaissaient le mieux les méthodes employées par les Anglais en Egypte. Voici notamment l'opinion de M. Barrère, dont la situation au centre névralgique de la question lui permettait de suivre les événements jour par jour. « D'ici à deux ans », télégraphiait-il le 24 janvier (59), « les Anglais, libres d'agir, ayant de l'argent et n'étant soumis à aucun contrôle, ont les plus grandes chances d'absorber matériellement l'Egypte... » Il semble bien, qu'en l'espèce, M. Barrère ait vu juste, car bien que les Anglais se soient ralliés en principe à nos propositions et qu'ils n'en aient repoussé qu'une, il n'en est pas moins vrai, que c'était une des plus importantes, puisqu'elle concernait précisément l'ajournement de cette enquête, dont ils ne voulaient — et pour cause — à aucun prix. En outre, il ne faut pas oublier qu'ils avaient obtenu une satisfaction partielle sur un des points qui leur tenaient le plus au cœur, la réduction de l'intérêt de la Dette. Que cette réduction fût temporaire et ne dépassât point 5 p. 100 sur le montant du coupon, c'est possible. C'était tout de même pour eux un succès inespéré, car ils procuraient au gouvernement égyptien de l'argent à bon compte et pouvaient poursuivre leur politique pendant deux ans sans être gênés.

Quoiqu'il en soit, M. Ferry semble en avoir pris assez phi-

---

(58) Archives personnelle de M. F. Waddington.
(59) Documents Diplomatiques. Série I, tome V, page 572.

losophiquement son parti, car il ne voyait pas « d'objections majeures » à l'ajournement de l'enquête et au sacrifice temporaire demandé aux porteurs de Dette et croyait « qu'on pouvait accepter les bases proposées (par les Anglais en réponse au mémorandum français du 15 janvier), et qu'il y avait même intérêt à le faire sans de longs délais. » Toutefois, M. Ferry faisait prévenir Lord Granville qu'il lui ferait connaître incessamment ses vues sur le règlement pratique des questions, et écrivait le 18 février à M. Waddington (60) : « Je crois pouvoir confier à la poste, sans danger, les instructions que nous venons d'élaborer avec le plus grand soin, et en nous aidant des conseils du ministère des Finances pour la partie relative à la garantie (de l'emprunt envisagé). Tout cela ne s'improvise pas et je vous assure qu'on a fait diligence. Pour donner à cette procédure si lente par elle-même des négociations de cabinet à cabinet entre sept Puissances, dont deux sont au bout de l'Europe, toute la rapidité désirable, j'ai fait télégraphier à toutes les Puissances un résumé étendu des propositions que je vous envoie. Je désire, en effet, et je dois attendre au moins l'assentiment de l'Allemagne avant d'aborder le gouvernement anglais. Cet assentiment n'est pas douteux. Vous pourriez ce me semble dire dès demain à Lord Granville que vous avez reçu tout mon plan, mais que vous avez eu besoin de quelques éclaircissements... ou quelque chose d'analogue, qui le rassurerait sur mes intentions.

« La façon de lier l'entente au sujet du canal à l'accord financier est inspirée de l'utile et très pratique procédure de la Commission du Danube. C'est le point capital et qu'il faut enlever. Cette conférence en deux actes me paraît une pilule très bien dorée et difficile à repousser. Comment aboutir à des résultats pratiques en s'isolant des circonstances et des difficultés locales ? Comment résoudre tant de questions et prévoir tant de détails, en dehors du travail préparatoire d'une commission d'hommes compétents ? C'est une matière neuve, comme celle qu'on vient de traiter à Berlin. Comment a fait la conférence de Berlin ? Elle a nommé des commissions où tout s'est débattu, préparé, éclairci. Faites remarquer d'ailleurs qu'il n'y aura là qu'un travail préparatoire n'engageant par les gouvernements et

(60) Archives personnelles de M. F. Waddington.

que la conférence — par laquelle il faudra bien finir et *dont je ne veux pas encore amener la réunion à Paris* — ne sera pas une conférence sans programme, mais la mieux préparée, la mieux limitée des conférences, la plus sûre d'aboutir... »

Trois points principaux étaient à régler : 1° emprunt garanti; 2° impôt sur les coupons, suspension de l'amortissement et autres projets modifiant la loi de liquidation; 3° procédure pour une convention relative au Canal de Suez. Voici quelles étaient à cet égard les vues de M. Ferry :

1° L'emprunt ferait l'objet d'une convention de garantie contenant des clauses analogues à celles intervenues entre la France et l'Angleterre pour l'emprunt turc de 1855. Elle serait signée immédiatement à Londres par les ambassadeurs des Puissances garanties et par un représentant du gouvernement égyptien. Il serait stipulé que la Caisse de la Dette recevrait les fonds provenant de l'emprunt, payerait les indemnités d'Alexandrie et verserait les surplus au gouvernement égyptien. 2°) Un décret rendu par le Khédive avec l'assentiment des Puissances, dans la forme même de la loi de liquidation, établirait un impôt provisoire de 5 p. 100 sur les intérêts des Dettes privilégiée et unifiée, de la Daïra et des Domaines. Cet impôt ne serait établi que pour deux années. Si après deux ans le gouvernement égyptien jugeait nécessaire de le maintenir à titre permanent, il ne le pourrait qu'après avoir fait appel aux Puissances pour provoquer l'institution d'une commission internationale d'enquête semblable à celle qui a siégé avant la confection de la loi de liquidation. Dans le cas où l'expérience des deux années établirait que l'impôt n'était pas nécessaire pour équilibrer le budget égyptien, les taxes perçues seraient restituées. Le même décret fixerait l'ordre des diverses charges du budget, prononcerait la suspension de l'amortissement et ordonnerait l'application aux étrangers de l'impôt sur la propriété bâtie, du timbre et des patentes.

3°) Quant à la procédure à suivre pour assurer par une convention la liberté du passage dans le Canal de Suez, M. Ferry proposait de confier à une commission internationale siégeant au Caire le soin de rechercher les bases d'un arrangement.

Après avoir, comme d'habitude, usé de tous les moyens dila-

toires pour retarder sinon pour empêcher la conclusion d'un accord, le gouvernement anglais finit par accepter le projet de décret proposé par la France. Ce qui le taquinait le plus, c'était la modification apportée à l'article 26 de la loi de liquidation relativement à l'amortissement. Il semblait en faire une question d'orgueil national. Il dut en fin de compte s'incliner devant la volonté unanime des Puissances.

Restait l'affaire du Canal. « Là, télégraphiait M. Waddington, le 18 février (61), j'ai rencontré une vive résistance dans laquelle Lord Granville était appuyé par M. Childers et M. Pauncefote présents à l'entretien. Ils ont déclaré qu'il leur était impossible de défendre devant le Parlement la réunion d'une commission au Caire pour traiter une grosse question de droit international où les principes étaient tout, tandis que les détails techniques avaient peu d'importance et étaient d'ailleurs connus à Paris et à Londres... » Lord Granville semblait vouloir tenter de revenir à l'accord à deux, mais les grandes Puissances étaient désormais décidées à avoir leur voix au chapitre, et l'Allemagne, qui avait à se plaindre de l'Angleterre sur d'autres points du globe, et notamment en Guinée, se montra tellement intransigeante, et même menaçante, qu'à la suite du séjour que, d'ordre de son père, le comte Herbert Bismarck fit à cette époque à Londres, le cabinet anglais céda sur toute la ligne et accepta même le choix de Paris pour la réunion de la Commission du canal de Suez. Il avait d'ailleurs, le plus grand avantage à ménager l'irascible chancelier allemand, quitte même à lui faire des excuses publiques (62), car il savait fort bien que les tendances pro-allemandes étaient bien plus fortes en Angleterre que les tendances pro-françaises, et qu'un jour très prochain les bonnes grâces de Berlin devaient fatalement lui revenir. Obligé en conséquence de montrer, à la France un visage souriant en Egypte, il ne se faisait pas faute de la gêner par tous les moyens en Chine. Nous allons voir, par une dernière lettre du 8 mars, comment M. Ferry réagissait devant la conduite de cabinet de Londres, auquel il reprochait sa mauvaise

(61) Documents Diplomatiques Français. Série I, tome V, page 605.

(62) Il le fit avec beaucoup de crânerie et d'élégance dans un discours à la Chambre des Lords, le 6 mars 1885.

foi, alors qu'il n'avait cessé de le ménager en Egypte, au risque de compromettre jusqu'à son existence ministérielle.

« Mon cher ambassadeur, écrivait-il, je vous envoie par ce courrier une réponse aux théories de Lord Granville sur la contrebande de guerre (63). Je désire que vous l'accompagniez de quelques observations fermes au sujet de la conduite générale des agents anglais dans cette affaire. A Singapour, c'est avec violence et contre tout droit que l'*Enlistment Act* s'exécute : des commerçants qui ont vendu du charbon au « Primauguet » en dehors des eaux territoriales, c'est-à-dire en dehors de toute juridiction anglaise, sont arrêtés et frappés de saisie. Patenôtre m'écrit de Shanghaï que Sir Harry Parkes a notifié que le gouvernement anglais *ne reconnait pas* le riz comme contrebande de guerre. Pourquoi cette notification ? Patenôtre dit avec raison que les Chinois y verront un encouragement. Est-ce vraiment le fond de la politique anglaise ? Vous direz à Lord Granville que des renseignements divers qui me sont parvenus, je suis en droit de conclure que l'action des agents anglais en Chine ne s'est pas exercée dans le sens de la paix. Je vous prie, mon cher ambassadeur, de le lui dire très sérieusement. Le procédé de Sir Harry Parkes, qui ne peut qu'exciter à la violation des blocus, est simplement odieux. J'ai le droit de conclure que la médiation anglaise n'a été qu'une hypocrisie. Si Lord Granville, le doucereux, vous offrait de nouveau ses bons offices, je vous recommande surtout de les décliner. (J'ai plusieurs moyens de m'aboucher avec la Chine, et au besoin les bons offices de la Russie, la seule qui nous ait aidés en Chine). Telle est la politique anglaise; au moment où nous nous montrons aussi ménagers de son amour propre et de ses intérêts. Nous lui servons de bouclier contre les exigences du chancelier de fer, et elle fait tout ce qui est en son pouvoir pour prolonger les hostilités en Chine; elle a pour ces barbares sans foi ni loi des ménagements et des délicatesses; elle renonce en leur honneur à toutes les traditions de son droit international. C'est une dérision, mon cher ami, et je sens monter en France un courant de colère, que

(63) En raison de l'extension des opérations militaires en Chine, le gouvernement français avait déclaré le riz contrebande de guerre. Le gouvernement anglais s'était vivement ému de cette mesure et avait manifesté les dispositions les plus inamicales, pour ne pas dire hostiles à la France.

je déplore, mais que le cabinet anglais soulève et passionne comme à plaisir ».

« L'Allemagne, au contraire, est dure, hautaine, insolente et l'on vient baiser sa botte ! L'Allemagne fait aussi commerce avec la Chine, mais elle a le sentiment des solidarités occidentales, elle approuve publiquement nos mesures relatives au riz. Le prince de Hohenlohe (64) a reçu à ce sujet une dépêche remarquable qui fustige les subtilités anglaises et ajoute d'excellents arguments, de la meilleure fabrique allemande, à ceux que nous faisons valoir. Cette autorité vaut pour nous — Lord Granville le comprend mieux que personne — tous les jurisconsultes de la couronne. Je comprends tout ce qu'il en doit coûter à l'orgueil britannique de renoncer à l'article 26, mais j'ai fini de m'apitoyer sur les humiliations de cabinet. Comme vous le dites fort bien, nous n'avons à cet égard aucune initiative à prendre et le chancelier saura s'expliquer lui-même. Mais nous n'avons pas à nous compromettre davantage en plaidant devant lui pour le cabinet anglais. Je souhaite que le comte Herbert rapporte l'olivier, je suis convaincu qu'il rapporte une complète soumission, mais que cet aplatissement épargne à l'Angleterre une humiliation de plus, j'en doute infiniment. Nous sommes gens à nous croire engagés par notre parole, mais le chancelier est d'une autre école : il ne se croit pas lié tant qu'il n'a pas signé. Il faut le prendre tel qu'il est, et, tel qu'il est, il nous est utile et bienfaisant en ce moment, tandis que l'Angleterre est hypocrite et malfaisante. En fait, je suis comme vous d'avis d'attendre, mais si le chancelier, suivi de l'Autriche et de la Russie, repousse l'article 26, nous ne nous ferons pas tuer pour l'amour de Lord Granville. Vous verrez dans les dépêches que je vous envoie que le chancelier a autre chose encore en tête : une réserve tendant à laisser à la charge de l'Angleterre les frais de l'armée d'occupation dans certains cas déterminés. Je crois qu'il y renoncera; mais pas au jugement de la Cour d'Alexandrie. Dans le cas, fort invraisemblable, où il renoncerait à ce jugement, il ne souscrira pas à l'article 26 dans sa teneur actuelle. Que diriez-vous de la rédaction suivante que me suggère Barrère : La Caisse de la Dette Publique donne quittance

(64) Ambassadeur d'Allemagne à Paris.

au gouvernement Egyptien du montant de l'amortissement pour l'année 1884. »

« C'est ingénieux, et cela réserve le principe de la juridiction, mal sauvegardé, il faut bien le dire, par la rédaction de l'article. Mais, encore une fois, je le reconnais, ce n'est pas à nous d'entamer le débat. J'attends de vous, mon cher ami, une raideur toute anglaise dans la question du riz et je vous assure de toute mon affection. »

J. Ferry.

Après de nouveaux marchandages, au cours desquels la mauvaise foi du gouvernement anglais ne cessa de se manifester tant dans les affaires de Chine que dans celles d'Egypte, une déclaration fut signée à Londres le 17 mars, portant qu'une commission internationale se réunirait à Paris le 30, pour préparer et rédiger un acte destiné à garantir en tout temps et à toutes les Puissances le libre usage du Canal de Suez. Malheureusement il ne fut pas donné à M. Ferry d'en présider les délibérations, car il devait être renversé le jour même de son ouverture par un de ces caprices dont les assemblées parlementaires sont trop souvent coutumières.

Après lui avoir, en quelque sorte enjoint, peu de temps auparavant, et par une imposante majorité, de poursuivre la guerre en Chine avec la dernière énergie, la chambre lui refusait les crédits supplémentaires qu'il demandait pour rétablir la situation militaire et venger le prestige de nos armes après l'échec de Lang-Son (65).

F. WADDINGTON.

---

(65) Lang-Son avait été évacué le 28 mars, à la suite de la pression de forces chinoises considérables qui avaient complètement débordé le corps chargé de défendre la ville.

# Une Lettre Inédite de Joseph de Maistre

Si l'on étudie la correspondance de Joseph de Maistre au cours des quatorze années qu'il passa en Russie comme ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne Victor-Emmanuel, on ne peut manquer d'être frappé de l'absence presque complète de lettres et de pièces diplomatiques au cours des années 1814 et 1815, alors que les événements de la plus haute gravité se produisaient en Europe.

Les « Maistriens » fervents ont observé que, dans les carnets personnels du comte, publiés en 1923, ces années-là sont aussi très pauvres en notes; il n'y en a aucune pour 1815. Le titre de l'année en haut d'une page blanche... c'est tout. Et, peut-être, serait-on tenté de voir un certain rapport entre ces deux faits.

Il ne semble cependant point qu'il y en ait, car si les lettres diplomatiques écrites pendant cette période par le ministre Sarde, ne figurent point dans ses Œuvres complètes, il ne faudrait pas pour cela conclure qu'elles n'existent point.

Celle dont nous donnons ci-dessous le texte et dont nous avons eu connaissance, grâce à l'amabilité du comte Joseph de Maistre, descendant direct de l'ancêtre dont il porte le prénom, en est une preuve. Les allusions qu'elle contient à d'autres pièces formant une correspondance suivie prouvent que l'activité du diplomate n'était nullement réduite, au contraire.

C'est peut-être même à un surcroît de travail officiel qu'il est permis d'attribuer l'absence de notes personnelles sur les Carnets. Nous savons en effet, par Maistre lui-même, ce que la besogne d'un ambassadeur représentait de travail matériel à une époque où la sténo-dactylographie n'existait pas et où le ministre du roi de Sardaigne, mal payé, souvent même pas payé du tout, devait se priver de l'aide du moindre copiste.

Chiffrage, déchiffrage, brouillons des pièces importantes, minutes, tout ce travail pour lequel les diplomates d'aujourd'hui disposent de légions de secrétaires, incombait au ministre seul, sans qu'il lui fût loisible cependant de prélever aucun moment sur ses obligations officielles, visites, démarches, assistance aux cérémonies de la cour, etc...

Et quand on songe que, dans cette carrière surchargée, il trouvait encore le moyen de composer ses *Soirées de St-Pétersbourg*, de recueillir des documents pour plusieurs autres ouvrages, de lire, la plume à la main, d'innombrables livres et d'en transcrire de longs extraits sur de volumineux registres, sans parler des lettres privées à sa famille et à ses amis, on reste confondu devant la somme inouïe de travail que « l'Aigle de Savoie » a fournie pendant cette période de sa vie. Un détail est frappant : il ne quittait point son cabinet pour prendre ses repas. On lui apportait « un poulet maigre » sur le coin de son bureau, et ce médiocre déjeuner n'interrompait pas, pour autant, sa besogne.

La lettre dont nous avons eu communication est particulièrement intéressante à plusieurs points de vue. D'abord, elle se place précisément dans ce « trou » de 1814 que nous avons signalé dans la correspondance du comte. Puis, elle donne des aperçus originaux sur la mentalité et les fluctuations de l'opinion chez les Alliés au cours de la campagne de France. Enfin, il nous a paru que Maistre tentait encore à cette époque de donner des conseils au tzar sur la conduite à suivre à l'égard de la France, comme il l'avait déjà fait précédemment aussi bien en matière diplomatique qu'en politique intérieure russe.

Pour apprécier cette lettre dans toute sa valeur, comme d'ailleurs pour juger la correspondance du comte pendant son séjour en Russie, il faut se rappeler que le cabinet noir jouait un rôle dans l'Empire des Tzars, comme procédé d'enquête, plus certainement qu'en tout autre pays. L'art de décoller et de recoller les enveloppes, de défaire les cachets et de les refaire y était poussé jusqu'à la perfection. Maistre le savait. Loin de se taire ou de se casser la tête à chiffrer, il avait compris tout de suite le parti qu'il pourrait en tirer. C'est ainsi que, pendant presque tout son ministère, sa correspondance fut à double face, car il

se servait des lettres qu'il savait devoir être lues par la police impériale, moins pour renseigner son maître que pour donner au tzar des conseils qu'il n'aurait pu lui faire parvenir autrement. C'est ce qu'un des meilleurs biographes, M. Vermale, appelle « la leçon à Télémaque ».

Le 21 mars, date de la lettre, correspond en style russe au 2 avril de notre calendrier. A cette date, le comte ne connaissait que la première moitié de la campagne de France; il en était resté à la bataille de Bar-sur-Aube (15-25 février). L'interprétation qu'il donne de ce combat est assez curieuse : « On se bat, écrit-il, aux portes de Paris ». Or, Bar-sur-Aube est à plus de 200 kilomètres, à vol d'oiseau, de la capitale. Mais il est certain que, moralement, l'idée est juste si l'on pense que, six semaines plus tard, Paris capitulera. D'ailleurs, il n'y a rien de surprenant qu'ayant assisté aux courses de Napoléon à travers l'Europe, à la guerre faite avec les jambes des soldats.

« Qui d'Espagne en Autriche, exécutaient des trottes »,

puis à la retraite de Russie, aux raids des Cosaques etc., le comte ait pu considérer comme distance négligeable les 40 lieues qui séparent de Paris l'extrémité orientale du département de l'Aube.

Mais s'il y a en quelque sorte une erreur d'optique dans son jugement sur la stratégie, il y a au contraire dans ses considérations intellectuelles, une perspicacité indiscutable. Alors qu'après avoir nourri les espoirs les plus immédiats quant au succès de la campagne, l'opinion russe se laisse aller au découragement parce que la partie n'est pas encore gagnée, Maistre, qui a toujours prédit la chute de Napoléon, sans toutefois en préciser la date, se tient au-dessus de ces alternatives.

A ses yeux, la destinée marche, inexorable, mais se rit des prévisions humaines. Il sait que le peuple français « ne fait rien que par boutades », comme disait Richelieu, et qu'avec lui toutes les surprises sont possibles, temporairement du moins.

On dirait qu'à 800 lieues de là il entend Napoléon froisser la carte, taper du pied et, au soir de Champaubert, annoncer que « l'ennemi repassera le Rhin plus vite qu'il ne l'a passé ». On dirait qu'il lit par dessus l'épaule de l'Empereur quand celui-ci écrit à Augereau qui manœuvre du côté de Lyon : « J'ai détruit

80.000 ennemis avec des bataillons composés de conscrits n'ayant par de gibernes. Si vous êtes toujours l'Augereau de Castiglione, gardez le commandement : si vos soixante ans pèsent sur vous, quittez-le. La patrie est en danger, elle ne peut être sauvée que par l'audace. Il faut reprendre ses bottes et sa résolution de 93.. »

La patrie ne peut être sauvée que par l'audace, comme disait Danton, que le comte n'a pas oublié. Pourtant ce salut de la France révolutionnaire, c'est moins du côté de Napoléon et de ses armées que Maistre le voit, ô paradoxe, que du côté des Alliés. Et, en disant qu'après Brienne (nom que les Russes donnent à la bataille La Rothière), l'Autriche a *sauvé* la France, il emploie un terme qui dépasse sans doute sa pensée profonde, mais il traduit, en l'exagérant, une réaction de l'opinion chez les coalisés, et qui ne cadre que trop bien avec son expérience du passé.

Durant toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire, l'Autriche fut, on peut le dire, la bête noire du ministre de Victor-Emmanuel. Le rôle de cette puissance dans les coalitions, rôle souvent plus qu'équivoque, devait particulièrement frapper le représentant de la principale puissance *italienne*.

Pour apprécier cette situation sous tous ses aspects, il faut se souvenir que trois puissances seulement n'ont pas cessé de tenir tête à Napoléon : l'Angleterre, la Suède, le Piémont. Ce dernier, (réduit à la Sardaigne) demeure, par son refus de la moindre concession, le symbole de la légitimité entre 1792 et 1814. Cela, il le devait en grande partie à son ministre à la cour de Russie qui fut à la fois le théoricien et le « speaker » de la doctrine du droit divin devant l'Europe bouleversée par la Révolution. Mais, on peut dire qu'à un certain point de vue, et d'ailleur par ignorance, le gouvernement de Cagliari se montra plus intransigeant encore que l'auteur des *Considérations sur la France*.

En 1807, en effet, alors que Napoléon atteignait l'apogée de sa puissance, Maistre, espérant sauver quelque chose de la souveraineté de son maître par une intervention directe auprès de l'Empereur, sollicite, de sa propre autorité, un sauf conduit pour se rendre à Paris. L'impossibilité de recevoir une réponse en temps utile, à cause de la distance, l'avait décidé à ce coup d'audace.

Quand, à la cour de Victor-Emmanuel, on connut cette tentative, on ne comprit pas et l'on crut presqu'à une trahison. Les ennemis que la supériorité de Maistre lui avaient faits auprès du roi ne manquèrent point de s'en emparer. Il reçut un désaveu formel qui, d'ailleurs, tomba dans le vide, sa demande d'audience n'ayant jamais reçu de réponse, car Napoléon, qui savait les idées du roi de Sardaigne, ne voulut se prêter à aucune conversation avec son représentant.

Or, aux yeux de Maistre, cette trahison dont on est prêt à l'accuser si injustement à Cagliari, elle est le fait de l'Autriche qui, battue à Wagram, est devenue, contrainte et forcée, l'alliée de la France. Elle a donné à l'usurpateur la petite-fille de Charles-Quint; à présent, engagée dans la coalition, elle joue sur les deux tableaux en défendant auprès de ses alliés la cause d'une régence. De sorte que le ministre sarde éprouve à l'égard de Vienne une antipathie à peu près égale à celle qu'il ressent à l'égard de la France révolutionnaire et impériale.

Une antipathie et une méfiance, car, derrière les manœuvres de Metternich, il y a, de la part de ce Machiavel moderne, une menace territoriale des plus graves contre le Piémont. Conquis par Napoléon, ce pays ne peut en aucune façon compter sur un appui désintéressé de la part de Vienne.

Depuis 22 ans, l'histoire des relations du Piémont avec sa grande voisine de l'Est, est un véritable catalogue de déboires. Cela commence avec l'entrée de Montesquiou en Savoie en septembre 1792, puis avec l'offensive contre Kellermann, offensive d'abord victorieuse, mais inexploitée et finalement désastreuse, dont la responsabilité incombe au général autrichien de Vins « dont la fistule s'ouvre toujours à point nommé », écrivait déjà Maistre en ce temps-là.

Cela continue, et de la façon la plus néfaste, avec la campagne de Souvarov, lorsque l'archiduc Charles, sur l'ordre du Hofkriegsrath (ou Conseil aulique de guerre) qui, de Vienne, dirige les opérations, laissa écraser à Zurich les Russes de Korsakov, faisant ainsi perdre au maréchal tout le fruit de sa campagne et l'acculant à une retraite précipitée à travers la montagne, souvenir qui, lors du Congrès de Chatillon, ne pouvait pas être absent de l'esprit du Tzar et de son lointain conseiller.

Napoléon n'a d'ailleurs pas été mieux servi par son alliée en 1812. Maistre le rappelle dans sa lettre, en ajoutant : « Maintenant, en 1814, c'est notre tour », car c'est encore l'Autriche qui met tous les bâtons qu'elle peut dans les roues de la coalition, surtout par son refus d'intervenir en faveur des Bourbons.

Le 12 mars, une conférence orageuse s'est tenue à Chaumont chez le ministre de Prusse Hardenberg : « L'empereur François a-t-il interdit au généralissime (Schwartzemberg) de se battre ? » demande Alexandre à Metternich. « Lui a-t-il déjà donné l'ordre de repasser le Rhin ? » Et, une fois de plus, le mot de trahison circule contre Vienne.

Il est d'ailleurs exact que Metternich ne démord pas de son idée de régence, qui laisserait au père de Marie-Louise et par conséquent à lui, Metternich, la haute-main sur la France. Mais, de son côté, le Tzar n'est pas du tout décidé à intervenir en faveur de Louis XVIII. Il a parlé à Vitrolles de Bernadotte, puis d'Eugène de Beauharnais, voire même d'une république et c'est pourquoi nous avons de sérieuses raisons de croire que le comte écrit pour le cabinet noir et qu'il continue de loin son rôle de Mentor occulte qu'il a joué avec tant d'habileté et de succès entre 1805 et 1812 auprès de l'autocrate trop imprégné, à son avis, d'idées libérales.

Au fond, pratiquant sans la moindre vergogne l'égoïsme sacré de la raison d'état, l'Autriche songe à tirer le parti qui lui semblera le meilleur, *pour elle seule*, de la situation et à maintenir au moins son « sang mixte » comme dit avec mépris le comte, sur le trône de France. Pour la cause commune des souverains légitimes, la puissance du cabinet de Vienne est « *en moins* ». « Pour arrêter, pour empêcher, pour entraver, il n'a point d'égal ».

De cela, Maistre en veut à mort à Metternich, car la restauration du roi de France lui tient particulièrement à cœur. Non seulement parce qu'elle est conforme à la doctrine qu'il a toujours professée et défendue, mais parce qu'il y est intéressé directement. Il est à peu près certain maintenant que Maistre fut, pendant une partie de sa carrière, un agent du prince exilé. Les lettres échangées par lui avec d'Avaray, les conseils donnés au Prétendant sur la conduite à tenir en certaines circonstances,

puis, d'une façon encore plus précise, les renseignements politiques transmis par le comte à Hartwel, lorsque le duc de Blacas, son ami personnel, remplaça d'Avaray auprès de Louis XVIII, en apportent la preuve. Ce faisant, Maistre était logique avec la doctrine qu'il avait toujours professée, selon laquelle, *tant que les Bourbons de France ne seraient pas restaurés, il n'y aurait aucun espoir durable pour les autres Bourbons d'Europe.*

C'est sous son influence qu'en 1807, Alexandre avait été rendre visite au frère de Louis XVI, à Mitau. C'est lui qu'en septembre 1810, Blacas chargea d'offrir au chancelier russe Roumiantzov une nouvelle alliance avec l'Angleterre. L'affaire n'eut pas de suite immédiate, le tzar ne se sentant pas prêt à déclencher la guerre, mais on peut penser que cette démarche ne fut pas sans agir sur la décision qu'il prendra quelques mois plus tard de rompre avec Napoléon, et, par suite, contribua dans une certaine mesure à la campagne de Russie et à la défaite des Français.

Enfin, en 1813, Maistre a été jusqu'à prévenir Blacas qu'au cas où Louis XVIII lui donnerait « une commission extraordinaire, soit auprès du tzar, *soit, un jour, hors du pays russe*, il serait nécessaire de pressentir, au préalable, Alexandre et d'observer certaines formes pour l'accréditer d'une manière convenable auprès du roi de France ». Cette proposition n'eut pas de succès, sans qu'on puisse en déterminer exactement les causes. Il n'en reste pas moins acquis que Maistre, ministre du roi de Sardaigne à Pétersbourg, a travaillé parallèlement au succès diplomatique et militaire du tzar, à la restauration des Bourbons et à celle de la maison de Savoie, triple but qui, en dépit de la coalition antinapoléonienne, n'était pas facile à réaliser en raison des intérêts divergents et des ambitions rivales des puissances alliées.

Ainsi cette lettre du 21 mars 1814 apparaît comme le résumé et le symbole de l'activité diplomatique du comte pendant les dix années qu'il vient de passer en Russie. Par son action auprès de trois puissances, sa patrie, la Russie et la France royale dont le chef est exilé, il travaille à la reconstitution et à la stabilisation de l'Europe. Œuvre grandiose, sans cesse contrecarrée par les intrigues personnelles, les rivalités de cabi-

nets, les jalousies et les trahisons, et dont le comte, qui la verra se réaliser en partie, ne recueillera pas la gloire, puis que ce ne sera pas lui qui sera choisi pour représenter au Congrès de Vienne l'un des trois souverains qu'il a cependant si activement servis.

Son indignation quant aux marchandages de l'Autriche ne lui enlève d'ailleurs point le réalisme politique qui s'allie chez lui à la fermeté des principes: « Tout cabinet, écrit-il à propos de celui de Vienne, a son caractère qui est indélébile et qui, peut-être, est le meilleur pour lui. Les plaintes sont inutiles... Au fond, je ne sais si les autres cabinets ont droit de crier si haut à l'immoralité et si l'égoïsme ne règne pas de toutes parts... »

« Je ne sais si » est un simple euphémisme, une précaution oratoire et diplomatique, car mieux que quiconque, le comte est convaincu de l'omnipotence de la raison d'état. Aussi va-t-il donner au tzar un dernier conseil par le double intermédiaire du ministre des affaires étrangères de Sardaigne et du cabinet noir, ce dernier devant, il en est sûr, le faire parvenir sans retard à destination. Ce sera un conseil de prudence « si, écrit-il, le tzar voulait forcer la main à l'Autriche (en l'obligeant à se prononcer pour les Bourbons) il pourrait bien la jetter (sic) dans les bras de Buonaparte ».

Un point particulièrement curieux de cette lettre a trait à la position de Napoléon en France et en Italie. Là, il semble bien que l'opinion du comte a évolué depuis les premières années du règne. Longtemps il a attendu le coup de poignard libérateur, l'insurrection qui devait délivrer la France d'un aventurier; il mettait Napoléon, à peu de chose près, sur le même plan que Robespierre. Il ne voyait pas alors les liens étroits, le véritable mariage qui avait cimenté l'union du général victorieux et restaurateur de l'ordre, avec la France née de la révolution, mais épuisée par la tyrannie jacobine. Comme Taine (ou plus exactement c'est Taine qui, plus tard, reprendra les idées de Maistre), il voyait surtout l'aspect *condottiere* de l'Empereur, et cela s'explique aisément chez un italien qui peut, sur ce point, trouver de nombreux exemples dans l'histoire de la péninsule.

En 1812, il a cru que la Bérézina allait immédiatement pro-

voquer une révolution et il s'en est expliqué sans ambages dans une lettre à Blacas. Les nouvelles de la guerre qu'il a reçues par son frère Xavier, colonel dans l'armée russe, l'ont stupéfié. Comment, les soldats français prisonniers ne se révoltent pas contre celui qui « les a conduits dans cet excès d'horreur ». Bien plus, ils n'ont même pas un mot de reproche contre lui ? Ce fétichisme lui paraît un défi à la logique et au bon sens. Pour un peu, il écrirait le mot « fanatisme ». Et il semble bien que ce phénomène détermina chez lui des réflexions dont la lettre de 1814 montre l'aboutissement. Ce qu'Austerlitz, Iéna, Friedland lui avaient caché quand au loyalisme de la France à l'égard de l'Empereur (car la fidélité est facile quand le maître vous conduit à la victoire), la retraite de Russie, Leipsik et la campagne de France le lui ont appris : « Ce qui complique le problème du moment, écrira-t-il, *c'est la difficulté de séparer Buonaparte de la France*. L'Angleterre, en ayant l'air de frapper sur lui, ne veut réellement frapper que sur elle; et qui pourrait s'en étonner ? »

Maistre voit bien maintenant que ce n'est pas le désir de se débarrasser de Napoléon qui mettra la France à genoux. Au contraire, il voit, et il s'efforce de démontrer le danger d'une politique qui a pour effet de rendre plus étroits les liens de la nation française avec Napoléon, alors que la seule chance de provoquer une sorte de divorce moral serait d'affirmer bien haut que la souveraineté française ne subira aucune atteinte du fait de la déchéance de l'Empereur. Des sûretés pour l'avenir, soit, encore l'Europe n'aura-t-elle rien à craindre de la Fille aînée de l'Eglise quand le Roi Très-Chrétien la gouvernera. Mais surtout, contre elle, pas de maux irréparables, pas de déshonneur, source de rancune et de revanche. On sent que Maistre voudrait épargner au pays qui va redevenir « le royaume de France » un démembrement que justifierait l'ambition d'un aventurier s'il demeurait à la tête de l'Etat.

Mais il y a encore une autre complication du fait de la position des Bonaparte en Italie. Maistre qui, très en avance sur son temps, a rêvé l'unité italienne sous le sceptre de la Maison de Savoie, a bien compris le rôle de fusion qu'a joué Napoléon entre les divers états de la péninsule. Lorsque le Corse a ceint

la couronne de fer de Lombardie, il a préparé le *risorgimento*. Chez les Italiens la haine de l'Autriche a travaillé dans le même sens, car l'Italie « tout en détestant Buonaparte, peut le regarder comme l'instrument nécessaire pour échapper à ce qu'elle craint le plus : elle préfère infiniment, et sans le moindre doute, son vice-roi à une domination étrangère. *Elle sait que les tyrans passent comme des orages, mais que, souvent, ce qu'ils ont établi demeure.*

Et le comte qui, au milieu des vues les plus grandioses sur l'équilibre europeen, n'oublie pas qu'il est le représentant du roi de Sardaigne et que sa fonction est, avant tout, de servir son souverain et son pays, ne négligera aucun moyen. Nul mieux que le théoricien du gouvernement temporel de la Providence n'a mis en pratique le proverbe « Aide-toi, le Ciel t'aidera ». « Profitons de l'amitié de l'Autriche, ou de sa disposition à nous servir sans examiner les motifs », écrit-il. Puis il continue : « Dans le cas où les états de S. M. (Victor-Emmanuel) rentreraient heureusement sous sa domination, il serait bien essentiel que S. M. ne se fît précéder par aucun visage ancien pour Elle, mais nouveau pour ses peuples, qui aurait l'air de dire : « *Ah ! Nous vous tenons enfin !* » Il en naîtroit des maux infinis; les hommes les plus propres à La servir sont ceux qui ne sont point sortis (c'est-à-dire qui n'ont point émigré) et *les plus utiles seroient ceux qui auroient pu passer légitimement* pour n'être pas favorable au parti du Roi. (Cette fois, c'est nous qui soulignons). Ceci ressemble à un paradoxe. C'est cependant une vérité mathématique. »

Ces lignes de la part de celui qu'on a tant de fois représenté comme un suppôt de l'Inquisition égaré au XIXe siècle, ne sont pourtant que l'application des idées que Maistre exposait 17 ans plus tôt dans ses *Considérations sur la France*, alors qu'il s'efforçait de préparer les esprits des royalistes à une restauration qui devrait un jour se faire, non selon leurs préjugés et leurs désirs, mais selon les nécessités des circonstances. Il prévoyait dès lors les critiques et, par avance, les réfutait. Si un royaliste venait lui dire « qu'il était prêt à verser son sang pour le Roi, mais que, sans manquer à la fidélité, il ne pouvait s'empêcher de blâmer, etc. ». Maistre lui aurait répondu : « Si vous étiez

capable de sacrifier votre vie au Roi, vous lui sacrifieriez vos préjugés... Gardez votre vie dont il n'a que faire en ce moment et rendez-lui les services dont il a besoin. Croyez-vous que les plus héroïques soient ceux qui retentissent dans les gazettes ? Les plus obscurs au contraire peuvent être les plus efficaces et les plus sublimes. » Et ce qu'il y a 17 ans le comte avait conseillé au Roi de France, vaut encore aujourd'hui et plus que jamais pour le roi de Piémont.

Mais le 21 mars 1814, qui est le 2 avril de notre calendrier, tout est « liquidé », comme disent les Espagnols qui emploient volontiers ce terme à propos d'un ennemi supprimé. Les armées « combinées » sont à Paris et Napoléon à Fontainebleau, à la veille de signer son abdication. Le ministre sarde ne peut le savoir. Les dernières nouvelles qu'il a reçues remontent à la bataille de Bar-sur-Aube. C'est pourquoi il redoute un retour de fortune, un de ces sursauts napoléoniens qu'il a trop de raisons de craindre. Et le souci lui vient d'Espagne. Il craint que l'Empereur « ne gagne de ce côté une armée disponible pour la jeter par la Provence et le Lyonnais sur les lignes de communication des Alliés ».

Les observations qu'il fait sur les Espagnols ne manquent pas d'actualité. Napoléon peut « craindre l'Espagne révolutionnée; mais sous un roi timide, effrayé par le malheur et par le *tintamarre* de la démocratie, elle n'entreprendra rien au dehors. On vante beaucoup ces Espagnols : cependant *ils ont leur dose de la maladie universelle*. Les conditions faites au Roi *avant qu'il entre* sont un acte de délire. On dirait que le Roi n'est rien dans l'Etat, que c'est un étranger, une espèce d'ennemi auquel on dicte un capitulation. Rien n'est plus dur ni plus déraisonnable. Il faudra bien que les Espagnols reviennent à d'autres pensées... »

Or en août 1808, Joseph Bonaparte écrivait à son frère en parlant de ses futurs sujets : « Devenu le conquérant de ce pays par les horreurs de la guerre à laquelle *tous les individus espagnols* prendront part, je serai toujours un objet de terreur et d'exécration. V. M. ne peut se faire une idée à quel point le nom de V. M. est ici haï... Il faut 200.000 Français pour conquérir l'Espagne et 100.000 échafauds pour y maintenir le prin-

ce qui sera condamné à régner sur eux. Il ne se conservera sur le trône qu'en traitant les Espagnols comme ceux-ci ont traité les sujets. »

Il est assez piquant de voir le comte de Maistre et Joseph Bonaparte se rencontrer pour faire indirectement l'apologie de la dictature militaire comme le seul régime capable de rétablir l'ordre chez un peuple « qui a sa dose de la maladie universelle »... Et cela suffirait déjà à donner à cette lettre une saveur particulière pour les lecteurs de 1937.

Ainsi, à une époque critique de l'histoire, renseigné tardivement et souvent d'une manière incomplète, le comte a, par avance, tracé les grandes lignes de l'évolution de l'Europe au cours du siècle qui commence. Le problème des Nationalités va se greffer sur celui des Souverainetés et le prophète politique rejoint ici le diplomate en une vision singulièrement lumineuse de l'avenir. C'est pourquoi la correspondance du représentant de Victor-Emmanuel est assurément l'un des plus précieux documents que nous ayons sur la psychologie politique de l'Europe. Peut-être ne l'a-t-on pas assez remarqué, du moins en France, car, en Russie, un auteur russe entre les russes, Tolstoï, y a largement puisé pour écrire son roman *Guerre et Paix,* lequel possède de ce fait une valeur documentaire considérable.

L'étude approfondie de cette correspondance et aussi, à un certain degré, celle des letres écrites plus tard par le cadet, Xavier, marié à une Russe et fixé à Pétersbourg, aurait peut-être épargné à notre politique extérieure bien des fautes dues principalement à l'ignorance officielle quant à la mentalité slave. Pour la France, durant tout le XIX^e^ siècle, la Russie a représenté un mystère et une tentation. Mystère qu'elle n'a pas cherché à éclaircir, tentation à laquelle elle n'a pas voulu résister. Le sortilège ne cesse d'agir. Aujourd'hui plus que jamais, les forces malignes dont les Maistre signalaient il y à cent vingt ans les premiers symptômes, ont établi leur domination sur ce pays et, de là, menacent d'une ruine épouvantable la civilisation chrétienne et latine.

Joseph de Maistre, historien, diplomate, théosophe selon le sens littéral du mot (qui signifie sagesse divine) est un des rares auteurs d'autrefois dont la clairvoyance ait, de beaucoup,

dépassé son époque, chez lequel on puisse trouver la doctrine capable de tirer du chaos le monde désaxé par le matérialisme et qui, dans sa recherche d'un impossible bonheur terrestre, se précipite au devant des pires calamités.

M. DE LA FUYE.

St-Pétersbourg, 2 mars 1812, N° 46 (1).

Monsieur le Chevalier, (2)

On ne sauroit juger la révolution immense dont nous sommes témoins par tel ou tel événement qui exalte ou déprime les espérances; pour obtenir quelques aperçus raisonnables, c'est toujours l'ensemble qu'il faut regarder.

Après la bataille de Leipsick et surtout après celle de Brienne, on a pu croire que la France était écrasée et qu'on lui dicterait la loi. Point du tout, Monsieur le Chevalier, l'Autriche l'a sauvée, et dans le moment où je vous écris, tous les esprits jetés à l'autre extrémité, s'attendent aux résultats les plus tristes pour nous; en quoi j'espère qu'ils se trompent autant que ceux qui croyaient voir déjà les François sous les Fourches Caudines. Vous entendez les cris qu'on pousse contre le Cabinet de Vienne; mais tout Cabinet à son caractère qui est indélébile et qui, peut-être, est le meilleur pour lui. Les plaintes sont inutiles. La puissance de ce Cabinet est en moins. Pour arrêter, pour empêcher. pour entraver, il n'a point d'égal. Pour agir efficacement c'est autre chose. En 1812 il trompa Buonaparte dont il était l'allié, en 1814 c'est notre tour. Il ne veut que sa propre grandeur et ne fait rien que pour lui. Au fond je ne sais si les autres Cabinets ont droit de crier si haut à l'immoralité, et si l'égoïsme ne règne pas de toute part. Quoiqu'il en soit, M. le Chevalier, par l'armistice, par les négociations, par le fatal Congrès de Chatillon et par le refus obstiné et systématique d'agir pour les Bourbons, l'Autriche a ranimé Buonaparte, paralysé tout mouvement royaliste et

(1) Cette lettre, dont l'original est conservé par le comte Joseph de Maistre, a fait l'objet d'une communication à la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie et a été publiée dans le bulletin de cette Société.

(2) Très probablement le Chevalier de Rossi, ministre des affaires étrangères de Sardaigne.

tourné tout le danger contre nous. Les recrutements deviennent tous les jours plus difficiles; les subsistances ne le sont pas moins. Vous voyez comment les Autrichiens ont agi en Italie, en Savoie, à Genève. Chambéri a été pris et repris. Dieu sait ce qui sera arrivé dans ce malheureux pays. Le sort de Genève fait trembler. Le commandant autrichien l'a déclarée en état de siège et ordonné à tous les habitants qui ne pourroient se procurer pour vingt jours de vivre, de *sortir de la ville* — et où veut-il qu'ils aillent? — on blâme ensuite Davoust qui fait de même à Hambourg. Voilà où nous en sommes après de si beaux commencements. D'un autre côté on se bat aux portes de Paris. La bataille de Bar-sur-Aube (15-27 février), gagnée par le commandant Wittgentsein lui fait beaucoup d'honneur. Mais c'est une seconde bataille de Kulen; mais cela seul fait trembler; puisque le sort de la campagne et de l'armée a dépendu prequ' entièrement de la résolution et de l'intelligence d'un officier d'artillerie dont je regrette beaucoup que le nom m'échappe dans ce moment. S. M. le Roi de Prusse a détaché un ordre de son cou et l'a jeté sur le champ de bataille à celui de ce brave homme. Mon fils étoit encore à cette bataille. Une lettre écrite par un témoin oculaire dit : « *Tous les aides-de-camp ont fait des merveilles : on ne sait auquel donner la palme et grâce à Dieu, tous existent.* » C'est tout ce que je sais; et malgré cette preuve négative, je ne puis être tranquille. Deux jours après la bataille on est rentré à Troyes. On parle diversement sur le sort de cette ville; mais je passe sur les faits; la distance l'ordonne. Par la même raison je m'abstiens de vous parler de l'Italie : Que pourrois-je vous apprendre? En tout celà l'empereur de Russie n'a pas le moindre tort. Depuis les conférences de Kalisck, il a vu que pour se servir de l'Autriche il devoit céder aux idées de cette puissance. La plus fondamentale de ces idées étoit *que la Russie ne se mèleroit nullement de l'Italie,* et cette condition rigoureuse s'étendoit évidemment jusques sur la Savoie puisque vous voyez que l'Empereur qui a tant de sujets du Roi à son service, n'y en a cependant pas envoyé un seul, malgré toutes les règles d'à-propos et de convenance. L'Empereur promit et tient parole; mais après cette guerre il en faudra commencer une autre pour mettre chaque chose à sa place. Notre bon duc

de Serra-Capriola est désolé et doit l'être. Il dit qu'une finale même telle qu'on peut la désirer ne pourrait effacer l'outrage du moment — je me chargerois cependant de consoler les affligés si tout-à-coup on venoit à leur rendre justice. —

Qui s'étonne de ces sortes de choses n'a pas lu l'histoire. La politique, pour arriver à ses fins, fait ce qui lui convient. Il n'y a point d'autre règle. Certains vieux mots vénérables qu'on voudroit opposer n'ont point de sens contre ce qu'on appelle *la raison d'état*. On ne voit rien que ce qu'on a toujours vu. Mais de savoir si ces beaux systêmes sont prudens — réellement prudens — c'est une autre question. La haine universelle pourroit fort bien être le résultat final de tant de calculs profonds : ce que je dis seulement c'est *hic et nunc*, l'empereur de Russie ne pourroit agir autrement et que, s'il vouloit forcer la main à l'Autriche, il pourroit fort bien la jeter dans les bras de Buonaparte. Qui sait ce qu'elle pourroit faire pour obtenir sa grâce si la chance tournoit?

Ce qui complique le problème du moment, c'est la difficulté de séparer Buonaparte de la France. L'Angleterre, en ayant l'air de frapper sur lui, ne veut réellement frapper que sur elle; et qui pourroit s'en étonner? L'Autriche, qui a livré une princesse, voudroit, à présent que la honte est bue, suivant l'expression familière, maintenir au moins ce sang *mixte* sur le trône de France dont la possession peut raccommoder bien des choses; et l'Italie, objet éternel de ses *complaisances*, est toujours devant ses yeux comme une proie qui sera toujours obtenue à bon marché si elle ne coûte que des préjugés. L'Italie de son côté peut, tout en détestant Buonaparte, le regarder comme un instrument nécessaire pour échapper à ce qu'elle craint le plus : elle préfère infiniment et sans le moindre doute son Vice-Roi à une domination étrangère. Elle sait que les tyrans passent comme les orages, mais que souvent ce qu'ils ont établi demeure. En France les sentiments ne se combattent pas moins. Le nom des Bourbons n'ayant pas été prononcé, et l'Autriche ayant même fait la déclaration que je vous ai fait connoitre, que doivent faire les François? Combattre pour leur indépendance, laissant le reste au temps.

L'Espagne donne encore beaucoup de souci. J'ai peur que

Napoléon ne gagne encore de ce côté une armée disponible pour la jeter par la Provence dans le Lyonnois. Quand il sera poussé à bout il pourra fort bien faire ce coup. Il peut craindre l'Espagne révolutionnée; mais sous un roi timide, effrayé par le malheur et par le tintamarre de la démocratie, elle n'entreprendra rien au dehors. On vante beaucoup ces Espagnols; cependant ils ont leur dose de la maladie universelle. Les conditions faites au Roi *avant qu'il entre* sont un acte de délire. On diroit que le Roi n'est rien dans l'état, que c'est un étranger, un espèce d'ennemi auquel on dicte une capitulation. Rien n'est plus dur ni plus déraisonnable. Il faudra bien que les Espagnols reviennent à d'autres pensées.

Au milieu de ces agitations générales notre sort est fort douteux. Plus d'une fois j'ai eu l'honneur de vous faire observer que notre position et le système de notre politique ne nous donnent aucun droit à des efforts de protection de la part des puissances influentes. Les neutres, les prudens, les amateurs de l'entre-deux doivent prendre leur parti. Jamais ils n'obtiendront d'amis chauds ni de protection décidée : mais tout se balance, et dès qu'on a choisi irrévocablement un rôle quelconque, il faut attendre patiemment les conséquences bonnes ou mauvaises. J'ai eu peur, comme je l'ai fait sentir une fois, qu'une certaine réserve dans une certaine circonstance n'eût produit un mauvais effet: cependant j'ai reçu du quartier général de la part de 6030-4781 — 939 — 7586 — 3684 — F l'assurance la plus formelle des dispositions favorables de S. M. I. envers votre auguste maître. Tout de suite j'en ai fait part, et je répète ici la même assurance dont je n'ai pas de raison de me défier quoique sur ces sortes de sûreté je sois réellement *vir modicae fidei*. C'est certainement un très grand avantage pour le Roi que la présence habituelle au quartier général d'un homme plein de talent, extrêmement attaché à S. M. et à sa Patrie, et jouissant justement de la plus grande faveur. Qui peut être mieux placé que lui pour seconder mes efforts ? Je n'ai rien oublié pour échauffer encore son zèle s'il est possible. Quant à M. le Chevalier Balbo, je ne sais ce qu'il est devenu. Est-il au quartier-général ? Est-il utile qu'il y soit? C'est ce que j'ignore également. Sa présence qui me choqueroit fort ici pourroit bien en choquer d'autres au Quartier-

général. Quoiqu'il en soit, je me borne à vous assurer que jamais je ne ferai ni ne dirai rien pour le chagriner ou le gêner, car je croirois en celà manquer à mes devoirs envers S. M. Je n'ai pas cru, à la vérité, être autorisé à lui payer ici sur les fonds de S. M. l'énorme appointement dont j'ai fait part, ne croyant point que telles soient les intentions du Roi; ni même que la situation actuelle de ses finances le permît; mais si Elle juge à propos d'en ordonner autrement je n'y verrai dans le plus respectueux silence qu'une dernière preuve que je ne me suis jamais trompé. Que le Roi soit bien servi et la Patrie honorée, cela seul est essentiel, le reste n'est rien.

Comme je n'ai jamais cru à une finale aussi rapprochée que celle qu'on nous annonçait, je ne vois non plus dans ce moment aussi noir que bien des personnes. Il est vrai que la Savoie étant reprise, Genève assiégée et probablement aussi reprise au moment où j'écris, la Suisse menacée et déchirée ....Augereau étant à Lyon..., il peut arriver de grands malheurs, mais le contraire aussi peut arriver, et tout dépend, à ce qu'il paroit, de ce qui se passera près de Paris.

L'essentiel est que de ce côté S. M. n'est point abandonnée. Ainsi toutes les sollicitudes doivent se tourner du côté de l'Angleterre. J'apprends avec plaisir que le Cte de Sonnaz, fils de celui qui a publié le manifeste du 5 février et qui est mort ensuite, avoit été fort bien reçu au Quartier-Général. C'est un fort bon signe. En général, Monsieur le Chevalier, malgré la mine froide qu'on nous a faite assez constamment, je ne crois pas qu'on puisse nous faire tort sensiblement en *fin de cause*...

Pendant que j'écrivois ceci, un courrier dépêché de Stuttgart par le roi de Wurtemberg à Sa M. l'impératrice-mère, nous a apporté de France des nouvelles. Le 9 mars, Rheims a été occupé par le général comte de St-Priest, françois. Ceci est piquant. C'est un excellent homme, et de la plus grande force sur les principes. Sûrement il sera allé voir l'autel du Sacre. Je ne doute pas que des hommes de cette espèce ne soient de la plus haute importance pour ranimer le véritable esprit en France. Le 9, Marmont a été battu et, le 13, Buonaparte en personne l'a été à Laon, toujours par Blucher. Le Bulletin donne la défaite pour complète et annonce la prise de plus de 100 canons dans les

deux affaires. Voilà qui remonte nos actions. La Prusse est aux nues; Blucher triomphe; *mais la haine entre les deux puissances Allemandes est au comble.* Blucher exaspéré par la manière dont il sait qu'on a parlé de sa retraite de Troyes, et dont il attribue tout le tort aux Autrichiens, s'est exprimé, dit-on, assez violemment sur leur compte, et s'est félicité de n'en avoir eu aucun avec lui dans cette dernière occasion, où les Russes et les Prussiens ont tout fait. Dieu sait encore tout ce que ces haines produiront. Profitons de l'amitié de l'Autriche ou de sa disposition à nous servir, sans examiner les motifs; et pour le surplus, s'il falloit prendre certaines précautions, S. M. y pensera. Dans le cas où ses Etats, en tout ou partie, rentreroient heureusement sous sa domination, il seroit bien essentiel que S. M. ne se fît précéder par aucun visage, ancien pour elle, mais nouveau pour ses peuples, qui auroit l'air de dire, « *Ah ! nous vous tenons enfin* ». Il en naitroit des maux infinis; les hommes les plus propres à La servir sont ceux qui ne sont point sortis, et les plus utiles seroient ceux qui auroient pu passer légitimement pour n'être pas favorables au parti du Roi. Ceci ressemble à un paradoxe. C'est cependant une vérité mathématique. Je ne dis pas que S. M. soit encore à sa place; mais enfin ce bonheur est devenu possible (si Buonaparte disparoit) et dans cette heureuse supposition je raisonne — dans ce moment nous recevons les mauvaises nouvelles suivantes. Le général Barclay de Tolly avoit donné je ne sais quel ordre au comte de Wittengstein pour une attaque dont j'ignore les détails. Celui-ci fit des objections fondées sur les doutes que lui inspiroient les Autrichiens qui devoient coopérer. Barclay persista et dit qu'il en faisoit son affaire. Wittengstein a attaqué, n'a point trouvé les Autrichiens à leur poste et a été battu. Dans sa retraite il les a trouvés en parfaite tranquillité, leur a fait des reproches amers. Des reproches on en est venu aux coups. Le prince de Schwarzemberg a demandé réparation à l'Empereur qui a biaisé en donnant au général Barclay de Tolly un commandement sur les derrières de l'armée — Tout cela n'est peut-être pas vrai au pié de la lettre, mais il y a beaucoup de mal, et les choses me paraissent s'envenimer chaque jour. Le plan de l'Autriche est visible : secourir foiblement les Alliés, se fortifier chez elle, menacer

celui qui la contrariera et demeurer maîtresse du jeu. Le plan est vaste mais bien dangereux. S. M. réfléchira.

Je suis avec la plus haute considération.

Monsieur le Chevalier.

Votre très humble
et très obéissant Serviteur
Maistre.

Permettez, M. le Chevalier, que j'insiste respectueusement auprès de S. M. pour l'une ou l'autre des deux faveurs demandées dans ma précédente lettre. Les charges augmentent tous les jours, la guerre se prolonge, ma garde-robe est détruite... Un petit secours extraordinaire seroit très nécessaire et jamais je ne l'ai demandé.

S. P. 21 mars (2 avril) 1814.

---

# COMPTES RENDUS

**Démosthène et la fin de la Démocratie Athénienne,** par PAUL CLOCHE. 1 vol. in-8 de 333 pages. Payot 106, Boulevard Saint-Germain, Paris.

**Athènes. Une démocratie de sa naissance à sa mort,** par ROBERT COHEN. 1 vol. de 320 pages. Les grandes Etudes Historique. A. Fayard et Cie. Paris.

Sans qu'on y prenne garde l'histoire, moins diverse qu'il ne semble, déroule en tous lieux d'identiques enseignements dont nous détourne notre perpétuelle préoccupation de rapporter nos propres mesures à des agitations démesurées. Plus nous ferons d'étude sur les grandes existences du passé, plus nous éclairerons les spectacles de notre propre vie et entrouvrirons des avenues de lumière dans toutes les directions. Un de nos plus savants Hellénistes, Paul Cloche, nous représente dans une très complète synthèse la vie de Démosthène, sa politique, sa diplomatie. Il définit, grâce à une énorme documentation les traits essentiels de son activité, il en explique les raisons et en apprécie l'intérêt. Et nous retrouvons ces corps à corps d'hommes politiques d'autrefois qui se répètent si souvent de nos jours comme celui d'Eschine et de Démosthène. Ces hommes qui avaient tant de raison de s'unir en vue de se consacrer à l'œuvre commune des libérations de l'intelligence, mettaient au-dessus de tout le plaisir de se massacrer. Sur leurs combats, leurs procès, leurs persécutions de toute sorte il est utile de chercher à faire la lumière de même que sur les guerres intestines des peuples Grecs. Les villes changent d'alliances et d'ennemis d'heure en heure, elles ne cherchent que des batailles. Alternativement mises à mal par leurs tyrans, leurs oligarques ou leurs orateurs, le meilleur moyen pour chacun de rendre des comptes était de passer d'une bataille à l'autre sans trop chercher la liaison des événements.

L'auteur avec une grande science et une parfaite clarté, ressuscite toute cette vie politique et nationale d'Athènes en la rattachant à son plus grand orateur. Des leçons pleines d'actualité se dégagent pour nous et on assiste au long effort de Démosthène, à son constant désir d'accorder les formules magnifiques de son inspiration aux misérables réalités de la politique. Toute sa ténacité et tout son talent n'ont point pu conjurer les funestes habitudes d'égoïsme et d'apathie de trop nombreux citoyens, la politique et la diplomatie des administrateurs et orateurs très influents auxquels l'auteur des Olynthiennes s'était si souvent attaqué. Il avait eu le dominant souci de la grandeur et de la sécurité nationales, la connaissance déjà précise et détaillée

des besoins et des ressources d'Athènes, la répugnance à suivre aveuglément les traditions diplomatiques et l'ardent désir de voir les Athéniens réorganiser leurs moyens d'action et renforcer leur prestige tout en évitant de dissiper leur énergie dans des entreprises démesurées, inutiles et périlleuses. Démosthène succombe sous les coups de la fatalité plus encore que sous ceux de ses adversaires, mais avant de se donner la mort, le grand orateur n'en avait pas moins restauré le prestige de sa patrie et reconstitué autour d'elle un faisceau d'accords qui permettaient de ne pas désespérer de l'avenir.

« Le corrupteur triomphe quand on prend son or, avait-il dit un jour, il est vaincu quand on le rejette, ma patrie a donc été invaincue dans ce qu'il a dépendu de moi ».

Plutarque nous montre un Démosthène plein de rancunes et s'écriant les bras tendus vers l'Acropole : « Souveraine de la cité, comment peux-tu te complaire en ces trois animaux féroces : la chouette, le dragon et la démocratie ? » Dans un volume plein de raccourcis saisissants Robert Cohen étudie ce que fut cette démocratie d'Athènes ainsi maudite, de sa naissance à sa mort. La tyrannie dans cette ville n'avait pas duré un demi-siècle, elle y avait été clémente. Vint ensuite le tour de la démocratie dont les deux grands promoteurs surgirent du clan aristocratique des Alcméonides : Clisthène et Périclès. Etrange gouvernement que cette démocratie dirigée par des privilégiés appelés citoyens. Sur quatorze individus un seul possède le privilège de s'occuper des affaires publiques, des treize autres huit sont esclaves.

Se représente-t-on ce qu'une ville comme Athènes absorbait de fonctionnaires ? Aux 500 sénateurs ajoutons 6.000 juges, puis 1.000 citoyens délégués dans de menus emplois et encore les 500 gardiens des arsenaux, on arrive ainsi sur 140.000 habitants environ à un total de 10.000 citoyens et de 8.000 fonctionnaires. Le tirage au sort réservé à certains cas exceptionnels fut admis comme une façon normale de désigner les titulaires d'un grand nombre de postes de l'Etat. Mais leur importance ne les dispensait pas de gagner à la sueur de leur front le bout de fromage et les quelques olives dont ils se nourrissaient. Les anciennes constitutions ne payaient qu'en honneur les fonctions civiques.

On trouvera dans les pages si suggestives de ce volume tout ce que comporte de leçons ce gouvernement du peuple par le peuple. D'abord éclate ce paradoxe d'une cité dont la constitution repose sur les idées de liberté et d'égalité et qui se fait délibérément le champion de l'impérialisme, source de toutes les injustices, et qui renie dans sa politique extérieure les principes qui lui demeurent sacrés dans sa politique intérieure. Il est ensuite démontré qu'Athènes fut grande aussi longtemps qu'elle compta de grands propriétaires, de grands bourgeois, de grands commerçants. Leur fortune animait les champs, la mer, la ville. Du jour où la misère poussa la multitude à leur arracher le gain de leur labeur, la décadence commença et ce fut finalement le gouvernement des masses qui devint le fossoyeur de la démocratie. Si Athènes fut l'unique ville dans l'antiquité où les hommes aient vraiment joui de la liberté jusque dans ses excès, elle nous prouve aussi qu'un peuple ne gouverne sagement qu'à deux conditions : l'une qu'il ait des chefs, l'autre que l'armature de l'Etat soit assez solide et ses institutions capables de contenir ses désirs arbitraires. La démo-

cratie grecque avait renversé les barrières qu'elle s'était dressées elle-même en prévision de ses excès. Puisque rien n'empêchait la foule de commander elle prit le gouvernail et le vaisseau sombra.

Clemenceau traitant, lui aussi, le sujet de Démosthène et de la démocratie de son temps, concluait ainsi d'une façon hautaine, violente et désespérée : « Puisque la loi de l'homme est de changer, qu'on laisse à toutes les affirmations humaines leurs chances d'évoluer. Monarchie, oligarchie, démocratie ne sont jamais que des moments de la loi du plus fort en voie de déplacement ».

Henry de MONTARDY.

---

**L'Afghanistan,** par RENÉ DOLLOT. Un vol. in-8 de 318 pages, avec illustrations. Paris, 1937. Librairie Payot.

L'Afghanistan est à certains égards un pays nouveau : son indépendance date des traités signés en 1919 et 1921 avec l'Angleterre ; c'est depuis lors qu'il a pris rang parmi les puissances de l'Asie. Nul point du globe cependant n'a une histoire plus ancienne et plus riche en événements.

Dans le brillant résumé qu'il en donne en tête de son livre et que nos lecteurs connaissent déjà (1), M. Dollot nous fait suivre les campagnes d'Alexandre le Grand à travers les passes des rudes montagnes afghanes par lesquelles il est descendu sur les plaines de l'Hindoustan ; après le conquérant macédonien, ce sont les Arabes, puis les Mongols, Mahmoud de Ghazni, Mohammed de Ghor et Baber, qui les franchissent pour aller régner dans la vallée du Gange. Au 19e siècle le haut massif montagneux où vivent les Afghans apparut comme la barrière qui séparait les empires de la Russie et de l'Angleterre et comme le futur champ de bataille où ils allaient se heurter. Aujourd'hui l'une et l'autre menaces se sont éloignées et il semble que la Suisse de l'Asie va être libre de mener sa vie propre sur les âpres rochers qui constituent son territoire.

M. Dollot a été deux ans ministre de France à Caboul. Il a parcouru le pays en observateur attentif, à la curiosité sans cesse éveillée, en amoureux de la nature autant qu'en diplomate et en historien. Il nous fait sentir la beauté des montagnes colossales qui ne laissent à la culture que deux pour cent du sol, mais qui offrent aux yeux les plus merveilleux spectacles. C'est le triomphe du règne minéral. Les arbres sont rares, mais les fleurs abondent là où l'eau peut être amenée pour féconder le sol. Les habitants les cultivent avec amour ; l'éclat de leurs couleurs et les chants d'innombrables oiseaux adoucissent la rudesse des roches dénudées. Pas un chemin de fer ne pénètre en Afghanistan, mais il y a des routes. L'automobile, le téléphone et l'électricité apportent une note moderne.

L'auteur s'est plu à décrire la vie et les mœurs d'une population que l'Islam a conquise et sur laquelle son emprise s'est maintenue jusqu'à nos jours. Dans son isolement l'Afghanistan a conservé la

---

(1) Voir le fascicule d'avril-juin de la *Revue d'Histoire Diplomatique*, p. 135.

simplicité et la pureté de la discipline musulmane : les femmes sont encore voilées et invisibles. Les hommes sont braves, sobres, hospitaliers. Ils ont de la finesse, de l'élégance, une certaine culture ; ils aiment les longs récits et les poésies. Ils font penser à ce que devaient être nos ancêtres au 10e et 11e siècles. Les usages relatifs à la naissance, au mariage, à la mort, minutieusement retracés, sont des plus curieux. Les exemples cités de la littérature afghane, écrits les uns en persan, les autres dans la langue propre de certainse régions, le pouchtou, témoignent d'un vif sentiment des beautés de la nature.

Depuis qu'ils ont conquis leur indépendance, les Afghans se sont tournés vers la France. C'est surtout à des maîtres français que les souverains : Amanoullah, Nadir Chah et Mohammed Zafer Chah, ont demandé de venir initier la jeunesse à la civilisation d'Europe. Nos archéologues, M. Foucher et M. Hackin, ont obtenu le monopole des fouilles, Dans dees chapitres d'un grand intérêt, M. Dollot raconte comment ils ont tiré du sol, à Balkh et à Bamyian notamment, les trésors d'art d'une époque longtemps ignorée, de ce royaume de Bactriane où, sous les successeurs d'Alexandre, un art original s'est développé par un mélange singulier des influences grecque et bouddhique.

Le mystère de ce monde antique exhumé par nos compatriotes s'unit ainsi au caractère si original de ce pays presqu'inaccessible qu'est l'Afghanistan pour donner à la peinture que nous en a rapportée M. Dollot un attrait tout particulier.

H. DE MANNEVILLE.

---

**Le Maréchal de Saxe**, par JACQUES CASTELNAU. 1 vol. in-8 de 252 pages. Paris, Librairie Hachette.

**Le duc de Lauzun,** par le comte de GOUTANT BIRON, préface du général Weygand. 1 vol. in-8 de 364 pages. Paris, Librairie Plon.

Devant Maurice de Saxe et le duc de Lauzun l'histoire ouvre aujourd'hui ses portes toutes grandes. Quel intérêt que celui de connaître la vie de ces deux grands seigneurs, héros d'épopée, qui représentent toute leur époque dans ses fastes militaires et politiques ! Bâtard de Frédéric Auguste, électeur de Saxe, Maurice sera un homme dans tout ce que ce mot a d'impétuosité, d'ardeur physique. Devant le tribunal de la morale austère il fera toujours assez mauvaise contenance. Descendant des grands conquérants de légende que l'on rencontre partout où l'on se bat, il cherche la guerre en tout lieu. La tragédie de sa vie a commencé avec le berceau et avec lui l'amour et la guerre ont toujours marché de pair. La passion d'Adrienne Lecouvreur pour Maurice de Saxe est une des plus émouvantes de l'histoire. C'est une passion qui ne craindra ni danger, ni mort et se trouvera sans cesse dominée par une douleur très vive mais calme, héroïque. Et cette passion s'élèvera d'un coup d'aile jusqu'à l'extase, une extase qui durera dix ans sans faiblir, jusqu'à la mort.

M. Jacques Castelnau situe son héros en pleine France de Louis XIV qui se trouve entre les mains de l'abbé Dubois, du financier Law, du Régent. Maurice de Saxe se passionne surtout pour ce dernier, prince très pénétrant, très instruit qui a tous les talents « excepté ce-

lui d'en faire usage ». Lieutenant général de Louis XV il fut, comme plus tard le duc de Lauzun, l'acteur d'un rôle imposé par son caractère. L'un et l'autre furent les esclaves de leurs personnalités débordantes d'ambitions insatiables. Leur besoin d'action leur avait fait trouver d'instinct leur véritable domaine. Ont-ils renié leurs traditions de famille ? La question n'est pas pour eux de choisir entre ce qui est moral ou ce qui ne l'est pas. L'histoire de leur vie nous oblige à ne juger de la valeur de ces deux hommes qu'en appréciant leur énergie et l'intensité de leur passion pour tout dominer. Le maréchal de Saxe est aimé du peuple. On apprécie sa simplicité, sa bonne humeur, sa verve joyeuse, on aime surtout ses défauts et son libertinage qui font presque autant pour sa renommée que son prestige de soldat victorieux. Il est enfin l'emblème de la fierté nationale et en apportant sa gloire à Louis XV il comble le vœu le plus ardent de la nation la plus traditionnelle de la terre. Nous le voyons dans sa vieillesse jouissant d'une vraie royauté dans Chambord avec ses plaisirs favoris, plaisirs de l'amour et plaisirs de la table. La mort devança son heure et le vainqueur de Fontenoy, de Raucoux, de Lawfeld, va mourir suivant l'expression de Mme de Pompadour comme « une vieille femme ». « Cet homme, ajoutait-elle, n'était grand qu'aux jours de l'action. Mais après la bataille cette belle âme rentre dans le néant de sa petitesse et il ne reste de grand en lui que le bruit de ses actions ».

En 1750, mourait le maréchal de Saxe, en 1747, naissait Armand Louis de Gontaut, duc de Lauzun, puis duc de Biron. Il était l'arrière petit-neveu du Lauzun de Louis XIV et de la grande Mademoiselle. Le comte de Gontaut Biron fait revivre dans un très remarquable volume pour lequel il a compulsé avec soin les Archives nationales, celles du ministère des Affaires Etrangères, celles de la Guerre et de nombreux rapports, toute l'histoire de son aïeul.

Celui-ci nous apparaît comme un de ces Français légendaires et incompréhensibles qui passent en se jouant de la frivolité à l'héroïsme.

Nous découvrons chez Lauzun la valeur insoupçonnée d'un homme chez qui une légéreté superficielle a masqué aux yeux de la postérité comme à ceux de ses contemporains une étonnante variété de dons et de qualités fort au-dessus de l'ordinaire.

Maurice de Saxe avait été tout entier d'ancien régime, de monarchie absolue, Lauzun pendant 20 ans évolua vers les réformes révolutionnaires sous l'influence de son milieu, de ses amitiés, de ses expériences mêmes. Ayant parcouru le monde il avait commencé par un proconsulat au Sénégal, auquel succéda l'expédition pour affranchir l'Amérique où il va s'illustrer aux côtés de Rochambeau, de La Fayette. Arrive l'époque révolutionnaire, il est député aux Etats Généraux, se distingue en 1792 à l'armée du Nord, puis il est placé en 1793 à la tête de l'armée d'Italie. Il s'empare du comté de Nice. Il est envoyé ensuite pour écraser le soulèvement de la Vendée et le 11 juillet 1793 il donne sa démission. Rappelé le 16 à Paris, le 20 il est enfermé à Ste-Pélagie et le 31 décembre il est guillotiné.

Sans doute bien des points de ressemblance apparaissent entre les deux personnages qui nous sont dépeints d'une façon si complète, si attachante. Quelques-uns se les représenteront comme les types achevés d'une époque légère et frivole où l'amour selon le mot de Cham-

fort n'avait d'autre importance « que l'échange de deux fantaisies ». Jacques Castelnau et le comte de Gontaut Biron ressuscitant leurs héros ne ménagent ni leurs erreurs ni leurs faiblesses, mais ils font éclater toute la puissance de leurs capacités militaires et l'héroïsme de certains de leurs actes.

Lauzun s'est trop laissé influencer par l'entourage du parti d'Orléans, mécontent, disgrâcié, aigri. Il a subi la domination des principes maçonniques d'égalité et de fraternité et celle des idées libérales qui régnaient en Angleterre et en Amérique. Il a subi pour son malheur le charme d'une souveraine éclatante de jeunesse et de beauté, qu'il aurait voulu élever au-dessus d'un mari timide et des ministres hésitants, au rôle glorieux d'arbitre de l'Europe. Telle fut sa grosse erreur.

Si Maurice de Saxe était mort accompagné de cortèges d'apothéose et de cérémonies triomphales, Lauzun montra dans un suprême témoignage que la véritable grandeur n'est pas dans la manière dont on trouve la mort mais dans la manière dont on l'accepte. Avant de partir pour l'échafaud il versait au bourreau une rasade et lui tendant le verre : « Bois, s'écria-t-il, tu dois avoir besoin de courage pour le métier que tu fais ». Et fièrement il descendit dans la cour. Mallet du Pan parlant de ses derniers moments déclare : « Jamais il ne fut plus beau que sur la charette ».

Henry de Montardy.

---

**Le crépuscule de la Monarchie,** par Louis Madelin, de l'Académie Française. Un vol. in-8 de 327 pages. Paris, 1937. Librairie Plon.

Il sera toujours intéressant d'entendre conter comment en trois ans s'est effondrée une dynastie qui régnait sur la France depuis 800 ans, mais quand les récits sont faits par M. Madelin, ils deviennent singulièrement instructifs. Cet ouvrage, aussi remarquable par le style, la hauteur des vues morales que par la science, contient une série d'études qui, l'auteur nous en avertit lui-même, « ne recommence pas l'histoire de la Révolution. Je voudrais, ajoute-t-il, simplement montrer à travers les événements l'autorité du Roi déclinant de jour en jour et de capitulations en capitulations s'affaissant tandis que grandit le pouvoir des meneurs révolutionnaires ». Le but est atteint car le tableau qui nous est présenté très complet se rehausse d'une multitude de physionomies croquées en passant, tout cela très vivant dans une atmosphère de révolution et d'effondrements de toute sorte. Et l'on sent une intelligence vive et nuancée qui, dans la diversité de son application et de ses travaux, a su conserver une érudition avenante, gardant toujours quelque chose d'humain et même d'attendri. Ayant étudié les choses en historien M. Madelin les médite en moraliste et nous en expose le néant comme les substantielles leçons.

Il revient, la traitant longuement, sur une considération qui lui est chère et qu'il appelle : le malentendu de 1789. — Les élections à ce moment s'étaient faites au cri unanime de : Vive le Roy. Même quand on réclamait les réformes profondes qui s'imposaient au regime, la masse pensait si peu qu'elles pourraient tourner à l'affai-

blissement de la couronne que tout au contraire elle espérait que le Roi en sortirait plus puissant. Ce n'était pas du tout l'amour aveugle d'une nation sentimentale mais un attachement traditionnel fait d'un long passé de services réciproques pour cette maison de France qui pendant tant de siècles avait composé un magnifique royaume en luttant contre les féodaux et par politique s'était appuyée plus spécialement sur le petit peuple, fondant ainsi les communes d'où était sortie la bourgeoisie. Ainsi le pays ressentait un amour extrême pour le trône et pour le Roi, il ne voulait aucun bouleversement politique ou administratif mais appelait de tous ses vœux une certaine réorganisation et surtout l'abolition des inégalités. Dans ce but on avait appelé les électeurs sans trop savoir sur quel programme d'idées et de réformes on permettrait à leurs élus de délibérer. Mais, on avait déchaîné le torrent des doléances sans s'être d'avance arrêté à ce que, en fait de satisfactions ou de concessions, on leur pourrait accorder. A cette grande cause de trouble dans les esprits s'en joignaient deux autres : la tyrannie dorée de la cour et l'opposition systématique des parlements.

Le lecteur pourra suivre toutes les phases du drame sur le terrain financier, politique, diplomatique et religieux. Les deux grands personnages : le Roi et la Reine sont toujours présents et il semble que c'est surtout Marie-Antoinette qui occupe et qui charme l'historien. « Trop légère pour porter une couronne » avait dit son oncle l'empereur Autrichien, par ses inconséquences, ses étourderies, elle scandalisera, après n'avoir que séduit, et par là contribuera à faire tomber le prestige du règne. Elle était restée quinze ans une enfant sur le trône et voici qu'en un an une autre femme, prématurément mûrie, se dégage tout à coup et se révèle superbe de noblesse grave autant que de constant courage. D'enfant frivole elle était devenue une héroïne tragique.

On voudrait que ce beau livre si consciencieux, si vibrant, se trouve à la portée de tous les gens de bonne foi et qui savent réfléchir, car de chacune de ses pages surgit la plus pénétrante, la plus raisonnable des leçons. On y apprend tout de suite qu'on ne fait pas sa part à la révolution quand on a jeté bas tous les principes d'ordre. Il était fatal que, s'appuyant naguère sur des autorités maintenant démolies ou tout au moins sapées, le trône sentirait le sol s'affaisser sous lui, puis finalement s'effondrerait à la grande stupeur des inconscients qui avaient accompli cette abominable tâche. Même les premiers démolisseurs, de Mounier à la Fayette, avaient aussitôt jugé que la Révolution allait trop vite, et qu'il fallait s'arrêter. Mais, comme toujours, ces premiers repentis étaient bousculés par leurs compagnons qui, peu après, se repentaient eux aussi, mais seraient bousculés par d'autres qui à leur tour... Telle est l'histoire de tous les temps.

M. Madelin, par son admirable récit, nous rappelle ce que fut la Révolution en nous exposant ses causes et ses résultats. Il cite le mot de Napoléon qui, dans son brutal réalisme, disait : « C'est la vanité qui a fait la révolution. La liberté n'a été que le prétexte ».

Bien des erreurs, bien des fatalités ont amené le cataclysme de cette douloureuse époque, où, comme au temps dont Tite Live a raconté l'histoire, on ne pouvait plus supporter ni les maux dont on souffrait ni leurs remèdes. Henry de Montardy.

**Rouget de l'Isle,** par MARGUERITE HENRY-ROSIER. Un vol. in-16 de 230 pages.

Après le magistral volume de Julien Tiersot, l'élégant exposé de Louis Garros, les pages intéressantes publiées ici même par M. Maurice de La Fuye (1), Mme Marguerite Henry-Rosier nous apporte un récit alerte et vivant, où se reconnaît l'auteur de la vie de Charles Nodier.

Franc-Comtoise, retraçant, cette fois encore, la carrière d'un grand Comtois, qu'elle parle de Lons-le-Saulnier ou de Montaigu, elle évoque agréablement les paysages qui lui sont familiers et s'inspire volontiers des documents conservés dans les Archives régionales, papiers publics ou privés, telles les lettres inédites de l'abbé Gaillande.

Nous revivons avec elle l'existence mouvementée de Rouget de l'Isle, officier sans vocation, poète et musicien médiocre, qu'une heure d'exaltation éleva jusqu'au génie. « La Marseillaise », dit Mme Henry-Rosier, et nous concluerons avec elle, « reste l'expression de l'âme nationale, avec ses défauts et ses enthousiasmes, ses anathèmes et ses ivresses ».

René DOLLOT.

---

**Caroline Bonaparte,** par MARCEL DUPONT. 1 vol. in-8 de 252 pages. Paris, 1937. Librairie Hachette.

Dans la dernière phrase de sa conclusion l'auteur s'exprime ainsi: « Caroline Bonaparte eût pu être une grande reine, elle ne fut qu'une méchante femme ». Et cette impression totale se dégage à la lecture de chaque page de ce long volume bien peu édifiant sur ce couple royal dont nous saisissons toutes les intrigues. on peut même dire les vilenies. On le suit pas à pas, surtout depuis 1804 jusqu'en 1814, c'est-à-dire jusqu'au crime final de la trahison où la reine de Naples révéla sans pudeur sa véritable nature et où Marcel Dupont nous la dépeint: une ambitieuse exacerbée dont tous les actes, même ses nombreuses amours, visaient à s'emparer partout et à n'importe quel prix de la première place.

Dès le début Bonaparte laisse entrevoir la prédilection qu'il ne cessera d'avoir presque jusqu'au bout pour sa plus jeune sœur, celle sur laquelle il croit pouvoir compter parce qu'elle a le don de s'adapter à ses vues et au besoin pourra les seconder. Ses armes ? Une multitude de gentillesses, de gestes insignifiants en apparence mais elle le sait, faits pour plaire, un attachement constant à devancer son désir, à le combler de prévenances. Les mérites de son frère n'auront jamais de valeur à ses yeux que dans la mesure où ils combleront ses désirs et ceux-ci convergent vers ce but : s'emparer de l'esprit de l'Empereur, utiliser la victoire pour des seules fins personnelles. Impitoyable elle envisage la mort de son frère et désigne déjà le nouveau souverain de la France : Murat. A défaut de l'Empire elle se contentera d'un royaume, à l'exemple de ses frères Joseph et Louis. Donc à l'œuvre.

---

(1) *Revue d'Histoire Diplomatique*, octobre-décembre 1936, p. 509-530 et juillet-septembre 1937, p. 338-365.

Caroline occupe une telle place dans le cœur de Napoléon qu'il songe par un senatus-consulte à faire de sa sœur un grand dignitaire de l'Empire en la nommant sur-intendante de la maison de l'Impératrice, ce qui la rendrait l'égale des rois ses frères. Dès le début du mariage le couple se montra plein d'ambition, cherchant à éclipser par son faste tous ceux qui l'environnaient. Entré en ménage avec un capital d'une cinquantaine de mille francs, il pouvait compter après peu d'années sur un minimum annuel de 1.500.000 fr., une dizaine de millions de notre monnaie actuelle. Cette ascension si rapide à la fortune est pleine d'enseignements.

Fait particulièrement douloureux et que souligne fortement l'auteur quand, reine de Naples, Caroline Bonaparte vit la France assaillie de toute part et dans le plus grand péril, alors, foulant aux pieds tout son passé, oubliant sa patrie, reniant son frère, elle passa à l'ennemi. Elle excitera même Murat à hâter la rupture définitive, employant la menace pour le déterminer. Si, en 1812, pendant les neuf mois que durera sa régence elle sut gouverner le royaume de Naples avec habileté et finesse, avec tact et fermeté, par contre en pleine trahison des intérêts de Napoléon, pendant que Murat avait rejoint l'Empereur, elle faisait traîner les négociations en assurant l'Autriche et l'Angleterre que Murat et elle-même leur étaient tout acquis et n'hésiteraient pas à seconder toutes leurs ambitions dès qu'il leur serait possible de se dégager des liens qui les unissaient avec Napoléon.

Dans un chapitre intitulé le « Châtiment », Marcel Dupont expose la triste fin de tant d'intrigues et de trahisons. Fuyant couverte de dettes et brouillée avec sa famille, Caroline se réfugie à Frohsdorf, ne pouvant obtenir l'autorisation de séjourner à Rome. Heureusement pour elle, l'avènement de la Monarchie de Juillet améliore sa situation. La France lui octroie une rente viagère de 100.000 francs et elle peut résider à Florence. C'est là qu'elle s'éteint à 57 ans, le 13 mai 1839, certains scandales dans sa vie privée ayant encore éclaté presque à sa dernière heure.

Henry de Montardy.

---

**Panstwa Balkanskie 1800-1923. Zarys historii dyplomatycznej I Rozwoju Terytorialnego. (Les États balkaniques, 1800-1923. Aperçu d'histoire diplomatique et de développement territorial)**, par Henryk Batowski. Un vol. de XII, 330 p. en langue polonaise, Cracovie, 1938.

L'auteur étudie l'histoire diplomatique de cette partie de l'Europe Sud-Orientale que l'on appelle ordinairement « balkanique » et les modifications territoriales qui s'y sont produites au 19e siècle et depuis le début du 20e. Dans aucune autre partie de l'Europe les rapports internationaux n'ont été à cette époque aussi agités et même orageux. Nulle part les changements des territoires n'ont été aussi fréquents, aussi importants. Six peuples asservis depuis des siècles à des dominations étrangères ont recouvré graduellement leur indépendance en luttant contre trois puissants empires. Ceux-ci durent se retirer de la région des Balkans et l'un d'eux fut réduit aux frontiè-

res ethniques de sa nation et transformé en un Etat national qui entretient aujourd'hui des rapports d'amitié avec les autres nations de la Péninsule.

M. Batowsky s'est occupé particulièrement du rôle joué dans le développement des idées d'indépendance chez les nations des Balkans par la pensée politique polonaise.

Son étude porte sur les territoires des six Etats balkaniques actuels bien que dans le passé certaines de ces régions n'aient pas été considérées comme comprises dans les pays des Balkans. La Slovénie, le Banat et la Bessarabie ont leur place dans son livre aussi bien que la Macédoine, la Thrace et les îles grecques. Son étude porte sur toute l'histoire des luttes pour l'indépendance et des négociations pour l'entente mutuelle entre les nations des Balkans qui se sont développées depuis 1800 (création du premier Etat autonome à l'époque moderne, celui des Iles Ioniennes) jusqu'au traité de Lausanne, signé en 1923. Cet accord marque à la fois la fin des guerres entre les Etats Balkaniques et celle des tutelles auxquelles ils étaient soumis jusqu'à notre époque.

H. M.

---

**La comtesse du Barry et la fin de l'ancien régime,** par Joseph Aulneau. Un vol. in-8 de 358 pages. Paris, 1937. Editions Denoël.

En consacrant à la dernière favorite de Louis XV ce gros volume écrit un peu trop rapidement, mais d'une lecture agréable, M. J. Aulneau s'est proposé de faire rendre justice à Mme du Barry, dont, après tant d'autres, il a subi le charme. Y a-t-il réussi ? Il pose plutôt des points d'interrogation qu'il ne nous offre des démonstrations appuyées sur des documents précis. Ce qu'il dit du bon goût de son héroïne, des encouragements qu'elle a donnés aux artistes décorateurs, à la vie élégante et heureuse de son époque est incontestable. Cependant elle n'a pas tenu parmi les gens d'esprit et les littérateurs de son temps, la place d'une Pompadour. Quant à sa vie comme femme, à sa conduite en particulier après la mort, vraiment royale, de son royal amant, dont elle a si peu porté le deuil, n'est-elle pas vraiment indéfendable ? Les faits seuls rapportés par M. Aulneau suffisent pour répondre à cette question. La partie la plus neuve et la plus intéressante de son livre est celle où il conte la vie de Mme du Barry pendant la Révolution, le vol de ses bijoux, ses voyages à Londres. Il nous la montre servant les émigrés avec cette chaleur de cœur qui fut certainement son plus grand mérite. On voudrait cependant plus de preuves de ce qu'elle a fait ou tenté pour eux. On voudrait des raisons mieux fondées sur des documents de croire qu'elle eut des motifs sérieux de revenir en France et que cette décision, qui fut pour elle fatale, n'eut pas pour explication une inconcevable légèreté d'esprit et une confiance aveugle dans le pouvoir de sa beauté.

H. M.

**Les prisonniers de guerre sous le Premier Empire,** par GEISENDORF DES GOUTTES. II. Les archipels enchanteurs et farouches. — Genève, 1937., gr. in-8°, XVII-646 p. Editions Labor.

Depuis de longues années, M. Geisendorf des Gouttes s'est consacré à étudier l'histoire des prisonniers de guerre sous le Premier Empire. Dès 1932, il nous avait donné, sous le titre de **« Geôles et Pontons d'Espagne »**, une passionnante peinture de ce qu'il a appelé la géhenne des pontons. Aujourd'hui, avec **« Les archipels enchanteurs et farouches »**, il nous apporte le résultat de ses recherches sur les tourments endurés par les soldats impériaux après leur transfert aux Baléares et aux Canaries. On ne saurait lire sans émotion les pages poignantes consacrées — pour ne citer que cet exemple — aux combattants malheureux de Baylen, déportés à Cabrera. Des tableaux extraordinairement vivants dus à un auteur admirablement documenté par une bibliographie qui semble sans lacunes, ressort une impression de détresse et d'horreur que viennent renforcer les portraits de quelques-uns des protagonistes du drame, comme cet extraordinaire aumônier Dom Damian Estelrich qui joua dans la tragédie un rôle du reste mal expliqué jusqu'à ce jour.

Deux faits ressortent avec évidence de la lecture du beau livre de M. Geisendorf des Gouttes. — abondamment et très artistement orné de nombreuses héliogravures. — Le premier est l'incurie inhumaine du gouvernement espagnol, encore ulcéré par ses récentes tribulations, qui n'a pas su désarmer sa haine contre des ennemis dès lors incapables de rien tenter contre lui. Le second fait, plus inexplicable, est l'indifférence de Napoléon devant le sort des vétérans qui n'étaient pourtant pas responsables des erreurs de leurs chefs. L'Empereur il est vrai, n'était qu'imparfaitement informé de la barbarie des traitements qui leur étaient infligés. Dès 1810, il donna bien l'ordre à Decrès de faire sortir trois frégates bonnes marcheuses qui devaient se diriger sur Cabrera pour en retirer les prisonniers, mais il ne semble pas s'être assuré par lui-même de l'exécution de ces instructions qui restèrent lettres mortes. En juin 1811, poussé peut-être comme le croit l'auteur par l'émotion apaisante qu'avait provoquée la naissance du roi de Rome, il ordonna de nouveau à son ministre de la Marine de négocier la relaxe des détenus ; ce geste n'eut guère plus de conséquence que le précédent. Ce fut seulement en décembre 1811 que l'Empereur fit prescrire au capitaine de frégate Ferratier — choix assez malheureux d'ailleurs — de tenter une expédition libératrice que ce marin ne sut mener à bien.

Le livre de M. des Gouttes pose un problème qui reste angoissant après tant d'années: celui du sort des prisonniers tombés entre les mains d'un Etat que ne jugule pas la peur des représailles. Problème éternel auquel l'auteur ne voit de solution — par delà les conventions solennelles toujours susceptibles d'être violées — que dans une amélioration de l'humanité.

Jean HANOTEAU.

---

**La prima Repubblica italiana in un cartegio inedito. (La première République italienne)**, par PEDROTTI (PIETRO). Un vol. in-8. Rome. Vittoriano 1937

L'on sait comment après la bataille de Marengo, qui avait rendu à Bonaparte la possession de l'Italie du Nord, il attendit encore près d'un an et demi pour y rétablir, à la Consulte de Lyon (janvier 1802) un régime définitif auquel il devait donner le titre plein de promesses de **République italienne.** Il s'en était fait le Président et en gardait la haute direction en déléguant pour les affaires courantes une partie de ses pouvoirs à un vice-président italien, Melzi, qui résidait à Milan. Or dans les derniers jours de 1801 était arrivé dans cette ville un gentilhomme tyrolien, le baron de Moll, chargé par le ministre des Affaires étrangères Cobenzel, de missions spéciales d'ordre économique ou financier. Quand il les eut remplies, il n'eut garde de quitter la capitale italienne, réussit à s'y implanter, à y faire figure de ministre autrichien sans en avoir le titre, et en profita pour envoyer à Cobenzel une correspondance régulière et nourrie sur les événements dont il était le témoin. Elle ne présente pas seulement l'intérêt d'une chronique, qui lui est commun avec la plupart des documents de ce genre, mais aussi certains côtés d'histoire secrète. Au cours d'entrevues de plus en plus fréquentes avec Melzi, le baron de Moll avait réussi à conquérir assez sa confiance pour recevoir de lui de précieuses confidences sur ses sentiments intimes et à la fin sur les désillusions que lui causait la politique du Premier Consul chaque jour plus impérieuse à l'égard des petits Etats voisins. En 1805, lors de la transformation de la République italienne en royaume, Moll fut amené à transmettre ainsi à Vienne un appel détourné du vice-président pour y provoquer une démarche en vue de modérer en Italie les prétentions du nouveau Roi.

L'on devine quelle précieuse source pour les historiens peut représenter une correspondance de ce genre. J'en avais moi-même tiré le plus grand parti et reproduit les passages les plus saillants dans mon ouvrage sur **Bonaparte, Président de la République italienne.** Un savant italien M. Pedrotti, vient d'avoir l'heureuse idée d'en publier la suite intégrale, sinon d'après les originaux conservés aux Archives d'Etat de Vienne, du moins d'après les brouillons légués par la famille de Moll à la bibliothèque de Rovereto son pays natal. Il nous en donne une édition critique qui recommandent la sûreté de sa documentation et l'abondance de ses annotations.

Albert PINGAUD.

---

**Il pensiero politico di Pellegrino Rossi di fronte ai problemi del Risorgimento italiano,** par BIGGINI (CARLO ALBERTO), (Les pensées politiques de Pelllegrino Rossi). Un vol. in-8, Rome. Vittoriano, 1937.

C'est une singulière existence, ouverte par l'exil et terminée par le meurtre, que celle de Pellegrino Rossi, dont le nom commence à être oublié de la génération présente. Né à Carrare en 1787, d'abord avocat sous le régime français, forcé de s'éloigner en 1815 par suite de sa participation à l'entreprise de Murat, réfugié à Genève où il se fit

une réputation de professeur et de juriste, appelé ensuite en France par Guizot, à Paris, où il enseigna l'économie politique au Collège de France et le droit constitutionnel à la Faculté de Droit, nommé en 1845 ambassadeur de Louis-Philippe auprès du Saint-Siège, destitué en 1848, chargé par Pie IX (septembre) de former un ministère constitutionnel et destiné à succomber deux mois après (15 novembre) sous le poignard d'un assassin, Rossi a touché ainsi à trois nationalités, s'est fait à la fois une réputation comme savant, comme diplomate et comme homme politique et a pu tour à tour être considéré, par les succès de sa carrière comme le type de l' « arriviste » avant la lettre et par sa mort tragique comme le martyr d'une idée.

Une existence aussi bien remplie et aussi variée pouvait faire et a fait l'objet de plusieurs études de détail. Dans la physionomie un peu complexe de Rossi, M. Biggini s'est attaché surtout à chercher ce qu'elle présentait de proprement italien, et à cet égard comment elle avait subi la double influence de son existence de déraciné, et de son attachement instinctif à son pays d'origine. Il se trouvait en 1848 en présence d'un triple mouvement : l'un politique, tendant au remplacement de l'absolutisme par des régimes libéraux ; le second national, tendant à secouer le joug de l'étranger, et le dernier républicain, tendant à renverser les trônes pour assurer l'unité. Entièrement favorable au premier, Rossi ne condamnait pas moins énergiquement le troisième et n'admettait le second que pour le faire aboutir à l'établissement d'une fédération d'états italiens et non à l'absorption de tous par un seul.

La longue dissertation qui aboutit à ces conclusions ne remplit qu'une partie du volume de M. Biggini. La seconde moitié en est consacrée à la reproduction de documents dont l'un, jusqu'ici connu seulement par des citations isolées, pourra présenter un véritable intérêt pour le lecteur français. C'est un petit écrit intitulé : **« Lettre d'un amateur de politique sur l'Allemagne, la France et l'Italie »**, que Rossi écrivit dans l'été de 1848, après sa retraite comme ambassadeur, mais qu'il ne devait jamais se décider à publier. L'on y trouve sur les révolutions qui venaient d'agiter les trois pays, et en particulier la France, une série de considérations qui ne traduisent pas seulement les impressions du moment, mais méritent d'être retenues comme le jugement de l'histoire.

Albert PINGAUD.

---

**Prinzgemahl Albert. Ein Leben am Throne. Eigenhändige Briefe und Aufzeichnungen 1831-1861. (Une vie près du trône. Le Prince Consort Albert),** par JAGOW (KURT). Un vol. in-8, Berlin, Karl Siegismund, 1937.

La vie du Prince-Régent d'Angleterre, époux de la reine Victoria, nous était surtout connue par le monument érigé à sa mémoire par sa veuve, sous la forme de la biographie documentée qu'elle avait fait rédiger par Th. Martin, et qui représente encore à l'heure actuelle une source bien précieuse pour les historiens de la période du Second Empire. C'est un côté peu connu de cette physionomie qu'a eu pour

objet et pour résultat de mettre en lumière la toute récente publication d'un historien allemand, M. Kurt Jagow. Il a pu réunir dans les archives de son pays, notamment dans celles de la maison de Hohenzollern, dont il a la garde, un ensemble de 350 lettres, dont plus d'un tiers inédites, envoyées d'Angleterre par le Prince à ses amis, parents ou collègues d'Allemagne, principalement à des membres de la famille royale de Prusse.

Il en ressort que s'il était devenu Anglais par son mariage et s'appliquait d'ailleurs à le paraître, comme le lui a reproché d'ailleurs l'historien Treitchke, il avait au fond du cœur gardé à son pays d'origine un attachement qu'il ne devait négliger aucune occasion de manifester, sous une forme aussi active que discrète. Ce sentiment se traduit dans sa correspondance, et par l'intérêt passionné avec lequel il suit les phases du mouvement national de 1848, et plus tard par ses efforts pour arracher au roi de Prusse une intervention en Crimée qui ouvrira de nouvelles voies à son pays, et enfin par l'attention avec laquelle lui-même n'a cessé de suivre jusqu'à sa mort les courants qui se manifestent au sein de la nation allemande sur la grande question de l'unité.

Enrichi de copieuses notices explicatives, présenté sous la forme d'une édition de luxe et orné d'une série intéressante de portraits, ce recueil de lettres a été édité avec un soin qui en fait comme un modèle du genre et il apporte une utile contribution à l'histoire de l'Europe pendant les premières années du Second Empire.

Albert PINGAUD.

---

**Fritz von Holstein en de Problemen van zijn Tijd. (Fritz von Holstein et les problèmes de son temps)**, par le Dr H. E. ENTHOVEN, professeur d'histoire diplomatique à l'Université de Leyde et d'Amsterdam. Un volume in-8° en langue hollandaise. Utrecht. Kemink et fils.

Pour compléter les sources imprimées, le docteur Enthoven a utilisé des communications qu'il a obtenues de plusieurs diplomates plus ou moins en contact avec la Wilhelmstrasse, où Holstein joua son rôle d'éminence grise. Il nous donne une étude très attrayante de cette figure pittoresque, sans la romantiser et sans exagérer la véritable étendue de son influence. Enthoven nous dépeint la maison et la vie des Holstein à Berlin. Il nous décrit la carrière, guidée par Bismarck, de Fritz von Holstein, son rôle peu sympathique dans la lutte de celui-ci contre l'ambassadeur à Paris, le comte Harry Arnim. Puis il nous le montre jouissant d'un pouvoir presque illimité aux Affaires Etrangères, après le départ du grand Chancelier qui a créé Holstein et qui le retrouve parmi ses ennemis les plus farouches. Enthoven s'est servi surtout de l'étude très profonde de H. Rogge. Il n'a pas tiré parti de celle que Joachim von Kürenberg a consacrée à Holstein en 1934. La valeur principale de son ouvrage ne consiste pas dans l'emploi des documents, jusqu'à maintenant inédits du ministre des Pays-Bas à Berlin, puisque leur étude a prouvé à l'auteur que le nom de Holstein n'entrait guère dans la correspondance du ministre (nouvelle preuve de la tendance maladive de Holstein à se tenir éloigné du monde officiel) — mais sur-

tout dans ses informations obtenues par MM. Barrère, J. Cambon, Kühlmann, v. d. Lancken, Paléologue et Schoen. Il faut reconnaître que le Docteur Enthoven est arrivé au but qu'il se propose dans sa préface, de donner à la place des légendes qui se sont formées autour de Holstein « une reconstruction aussi véridique que possible de l'œuvre de celui-ci en politique extérieure ».

HANS ROGER MADOL.

---

**Mine Erindringer. (Mes souvenirs),** par F. HEGERMANN-LINDENCRONE. Un vol. en langue danoise. Copenhague, Gyldendal, 1936.

Frère du ministre de Danemark à Paris, le général Hegermann-Lindencrone a été chargé lui même de différentes missions diplomatiques. Il avait été, tout d'abord, un brillant officier de cavalerie, et c'est peut-être à ces exercices en plein air, à sa vie sportive qu'il doit d'être à l'âge de 98 ans, frais et alerte, comme il se montre dans ses souvenirs. Il n'y a, certainement que très peu de contemporains du roi Christian VIII de Danemark, mort en 1848, qui puissent raconter de nos jours des souvenirs de ce temps lointain ; nous croyons pouvoir affirmer que ce témoin de marque est le seul survivant parmi les danseurs du bal, donné à l'occasion du seizième anniversaire de la future reine Alexandra d'Angleterre, qui d'ailleurs jusqu'à sa mort est restée une fidèle amie du compagnon de sa jeunesse. Hegermann-Lindencrone a pris part à la guerre de 1864 contre la Prusse — où son père, le fameux général a joué un rôle très important ; — il avait passé auparavant une année à l'école de cavalerie de Saumur. Il a donc des souvenirs de la France impériale qui se joignent agréablement à ceux de ses visites multiples dans la France républicaine. D'un bal chez Baraguay d'Hilliers il nous conduit aux chasses du duc de Chartres, dont la charmante fille, la princesse Marie, devait épouser le prince Valdemar de Danemark. Il nous parle de sa visite chez Boulanger, des manœuvres de France, de ses missions à Stockholm, Pétersbourg et Berlin, où il alla comme ministre extraordinaire, annoncer la mort du Roi Christian IX. Il avait été Aide de Camp du Roi, hautement apprécié par celui-ci et par tous ses enfants : l'Impératrice de Russie, la reine d'Angleterre et les rois de Danemark et de Grèce, comme d'ailleurs, il le fut de la duchesse de Cumberland et de son mari, le prétendant de Hanovre. Il a mainte anecdote amusante à raconter sur ce dernier et sur la cour que Guillaume II lui faisait, d'ailleurs sans succès. Hegermann a été l'hôte du Kaiser et confirme sa renommée de « charmeur ». Un livre plein d'attraits, dont l'auteur se révèle un causeur infatigable.

HANS ROGER MADOL.

---

**Ny Svensk Historia. Gustav V. och hans Tid 1907-1918. En Bokfilm. (Histoire de Suiède. Gustave V et son temps 1908-1918),** par ERIK LINDORM. Un vol. en langue suédoise. Stockholm, Wahlström et Widstrand. 1936.

Érik Lindorm a créé un type d'histoire filmée en forme de livre

qui vraiment était inconnu jusqu'alors. Dans un grand album, il reproduit en fac-similé des articles de journaux de l'époque qu'il traite, avec les illustrations de ce temps, tout un musée de choses surannées, légèrement ridicules, parfois touchantes et qui, dans leur ensemble. donnent une excellente idée d'une décade où la Suède passa par toute sorte de difficultés et de luttes intérieures pour devenir, au moment de la grande guerre qui lui fut épargnée, ce qu'elle est actuellement : un royaume socialiste. Il passe du couronnement à la santé de la Reine, des automobiles de 1907 à l'ouverture du théâtre dramatique, de Strindberg et à la visite d'Edouard VII, de la conquête de l'air à l'innovation du septième art, des jeux olympiques de Stockholm au prix Nobel de Selma Lagerlöf, des luttes de partis politiques aux échos de l'attentat de Sérajevo. Nous voyons défiler devant nous les gens qui font l'histoire de 1914, dans les costumes de l'époque, on ne nous épargne pas les petits à-côtés de l'histoire, les annonces un peu louches, les faits divers, les modes. Nous voyons le manque de vivres à Stockholm, le passage de Lénine en wagon plombé, qu'on est loin de regarder comme un événement de premier ordre. L'Allemagne envoie tant d'anciens révolutionnaires en Russie ! Radek représente le nouvel Etat à Stockholm. Et on examine la tête de Charles XII, très bien conservée, pour se rendre compte de la distance de laquelle, il a été tué. Un curieux effort pour faire défiler une époque devant nous et qui trouvera sans doute des imitateurs.

H. R. M.

---

**Mon ambassade en Russie (1903-1908),** par Maurice Bompard. Un vol. in-8 carré de 335 pages. Paris, 1937. Librairie Plon.

Maurice Bompard était issu d'une vieille famille de Metz. Enfant, il entendit la Mute sonner à toute volée pour la victoire de Magenta. Douze ans après, la Mute sonna le glas pour la capitulation. L'adolescent sentit en son cœur « un effondrement ». Quand l'armée française rentra dans Metz, Clemenceau dit à Bompard : « Je vous emmène avec moi ». Ce fut le plus beau jour de sa vie.

L'enfant messin avait fait alors une belle carrière. La passion de servir l'animait. Il débuta sous Paul Cambon et prit une part éminente à l'organisation du protectorat tunisien. En 1889, il devint résident général à Madagascar et y prépara la conquête. Après avoir activement dirigé, de 1894 à 1902, la direction des affaires commerciales au Quai d'Orsay, il fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg, puis à Constantinople. En 1920, le département de la Moselle envoya siéger au Sénat ce bon Lorrain.

Sa veuve, qui fut sa collaboratrice au cours de sa longue carrière vient de publier le récit détaillé de son ambassade en Russie de 1903 en 1908. C'est un beau chapitre d'histoire, écrit dans le style de « l'honnête homme », comme disaient nos pères, c'est-à-dire avec autant de simplicité que de bonne foi, — une bonne foi qui n'exclut pas la finesse et permet parfois un brin de malice.

Quand Maurice Bompard, qui succédait au marquis de Montebello,

présenta ses lettres de créance à Nicolas II, la lune de miel de l'alliance franco-russe avait pris fin. L'Allemagne observait avec satisfaction la politique aventureuse du gouvernement impérial en Asie ; l'Angleterre avec inquiétude. La guerre russo-japonaise, que Delcassé ne réussit pas à conjurer, faillit entraîner une rupture entre la Russie et l'Angleterre et même entre la France et le Japon. Sur ces événements le récit de Bompard concorde avec celui de M. Maurice Paléologue dans sa belle étude : **Un grand tournant de la politique mondiale.**

Dès l'ouverture des hostilités, Guillaume II fit proposer à Nicolas II un projet d'alliance contre l'Angleterre à laquelle la France serait mise en demeure de participer. Après les désastres de l'armée russe, l'intervention au Maroc et la chute de Delcassé furent décidées à Berlin. Après la démission de Delcassé, qui eut lieu le 6 juin 1905, Guillaume II invita Nicolas à se rendre sur son yacht à Bjorkoé ; c'est là que fut signé, le 24 juillet 1905, l'accord secret qui devait liguer l'Europe contre l'Angleterre et qui pouvait au besoin se retourner contre la France, si celle-ci se refusait à y entrer. L'édifice laborieusement édifié par Delcassé s'écroulait. Mais ce complot fut déjoué par notre diplomatie, restée fidèle aux directions du grand ministre. La puissance financière, que la France possédait alors, ne fut pas étrangère à ce résultat. Un accord anglo-russe, greffé sur l'alliance franco-russe, fut réalisé en dépit de l'Allemagne. Maurice Bompard fut un des ouvriers de ce grand œuvre, d'où la victoire de 1918 est sortie.

***

Croirait-on qu'un ambassadeur aussi attaché à ses devoirs et si digne de confiance ait été l'objet d'une demande de rappel du gouvernement russe ? Cette disgrâce, qui mit fin à sa mission, mérite d'être racontée, — et méditée.

Au commencement de 1905, des troubles, brutalement réprimés, éclatèrent à Pétersbourg. Ils se propagèrent, en 1906, dans toute la Russie. Pour calmer l'effervescence populaire Nicolas II consentit à l'élection d'une Douma d'Empire, simple Chambre consultative qui, laissée sans emploi, vota des motions révolutionnaires.

Léon Bourgeois était alors ministre des Affaires étrangères dans un cabinet Sarrien. Il chargea télégraphiquement notre ambassadeur de faire savoir à l'Empereur lui-même « que le gouvernement français appelait de tous ses vœux une entente entre le gouvernement russe et la Douma ». Bompard répondit par lettre à Léon Bourgeois qu'il ne pouvait faire près de l'Empereur « une démarche aussi insolite », que le gouvernement russe ne s'était jamais permise à notre égard et qui produirait un effet contraire à celui qu'on en attendait. Bourgeois réitéra son ordre « au nom du Conseil des ministres ».

Paul Cambon déclara plus tard à Bompard qu'il aurait dû refuser catégoriquement d'exécuter ces instructions « insensées ». Peut-être un esprit plus retors aurait-il trouvé moyen de les éluder en les exécutant. Mais Bompard était discipliné. Il remplit sa mission près d'Iswolsky, qui le prit de très haut, déclara qu'il en référerait à l'Empereur et lui conseilla « en ami » de s'en tenir là.

Trois mois après, Bompard était à Paris. Bourgeois était démissionnaire. Il expliqua qu'il avait dû céder à l'irritation de la majorité, à des menaces d'interpellation, d'autant que « la session parlementaire touchait à sa fin et qu'il n'y avait plus que quelques jours à gagner ». Puis il prévint Bompard qu'Iswolsky lui avait demandé son rappel, mais qu'il l'avait renvoyé à Pichon, son successeur. Pichon affecta de considérer la demande d'Iswolsky comme un mouvement de mauvaise humeur : « Ne vous en préoccupez pas, dit-il à Bompard, j'arrangerai cela ».

Six mois plus tard, l'ambassade de Pétersbourg était offerte à M. Barrère, qui la refusa. Iswolsky revint à la charge près de Pichon. Sommé par Bompard lui-même de donner ses raisons, Iswolsky lui avoua que ses relations avec Milioukoff, chef de l'opposition à la Douma, avaient déplu au gouvernement impérial. On avait vu Bompard déjeûner avec Milioukoff. Or Bompard ne connaissait pas Milioukoff. Il devina qu'il s'agissait de rapports mensongers de la police et, pour tout arranger, alla trouver Clémenceau, président du Conseil et lui proposa de démissionner pour raisons de santé. Clémenceau se récria : « Retournez à Pétersbourg, lui dit-il, et portez-vous bien ».

Quinze jours après, un télégramme de Pichon annonçait à Bompard son remplacement. A son retour à Paris Clémenceau lui dit sans le moindre embarras : « Alors, vous n'êtes pas content. Bah ! ne vous « faites pas de bile. Dans la vie politique on est exposé aux accidents. « On n'en meurt pas. Tenez, moi j'ai dans le temps mordu la pous- « sière. Eh bien ! vous me voyez président du Conseil. Vous faites « aujourd'hui un plongeon, demain vous reviendrez sur l'eau ». L'année suivante, nommé à Constantinople, Bompard vint prendre congé du Tigre, qui conclut gaiement : « Je vous l'avais bien dit ! »

Bompard put ainsi, grâce à Clémenceau, continuer au pays ses excellents services. Mais, avant de quitter Pétersbourg, il fut curieux de connaître Milioukoff, qui avait été la cause de son rappel. De son côté Milioukoff n'ignorait pas que Bompard, accusé bien à tort, n'avait que fort peu d'estime pour son parti. Il le reçut très froidement. Plusieurs rencontres eurent encore lieu après la guerre. Mais les deux hommes se saluèrent sans jamais échanger un seul mot. Telle fut l'épilogue de cette ténébreuse affaire. Bompard dut s'en amuser, malgré tous les tracas et les inquiétudes qu'elle lui donna, car cet excellent homme était doublé d'un ironiste.

Emile Dard.

---

# TABLE DES MATIÈRES
## DE LA CINQUANTE-ET-UNIÈME ANNÉE

### N° 1. — JANVIER-MARS 1937.



### N° 2. — AVRIL-JUIN 1937.

N° 3. — JUILLET-SEPTEMBRE 1937.



N° 4. — OCTOBRE-DÉCEMBRE 1937.

# TABLE DES AUTEURS



*Le Gérant* : E. CARCENAC

Rodez, imp. P. CARRÈRE (fondée en 1624)